

L'école du paysage

Hervé Davodeau

▶ **To cite this version:**

Hervé Davodeau. L'école du paysage. Sciences de l'Homme et Société. École en Hautes Études en Sciences Sociales, 2020. ⟨tel-03025163⟩

HAL Id: tel-03025163

https://shs.hal.science/tel-03025163v1

Submitted on 26 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Habilitation à Diriger des Recherches
(géographie humaine et sociale, urbanisme et aménagement)

École en Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)

25 novembre 2020, Paris.

L'école du paysage
volume 1 : « parcours »

HERVÉ DAVODEAU

UMR CNRS Espace et Société (ESO) – Institut Agro (Agrocampus Ouest, Angers)

Composition du jury :

- Nadia ARAB, Professeure à l'École d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est Créteil, Chercheure au Lab'Urba.
- Jean-Marc BESSE (garant scientifique), Directeur de recherche au CNRS, Directeur d'études à l'EHESS Paris.
- Denis DELBAERE (Pré-rapporteur), Professeur Ville et Territoire, paysagiste DPLG, École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, Chercheur au LATCH.
- Michel LUSSAULT (Pré-rapporteur), Professeur d'études urbaines, Université de Lyon (École Normale Supérieure), Chercheur au laboratoire de recherche Environnement, villes, sociétés (UMR 5600 CNRS).
- Sandrine ROBERT (Pré-rapporteur), Maître de conférences HDR à l'EHESS, Chercheure à l'UMR Géographie-cités.
- Anne SGARD (Présidente du jury), Professeure associée à l'Université de Genève, Chercheure à l'UMR PACTE-territoires.

« Ici, l'école s'ouvre sur le paysage, elle s'insère dans un territoire, elle s'imbibe des couleurs et de la vitalité de son contexte socio-écologique, en même temps qu'elle y porte un regard critique et s'y engage. L'école devient contemporaine, située, pleine de significations stimulantes ».

Christine Partoune, *Dehors, j'apprends*, éditions Helmo, 2020.

Je remercie :

Claudie Auffray pour son appui administratif à la recherche à Agrocampus Ouest Angers,

Les membres du conseil scientifique du Mécénat *Pour la recherche en architecture et en paysage* de la Caisse des Dépôts et Consignations : ce soutien financier m'a permis de bénéficier d'une décharge d'enseignement sans laquelle je n'aurais pas été aussi efficace pour mener à bien ce travail,

Marcelo Pires-Negrao pour avoir assuré avec brio mes enseignements durant mon absence,

Jean-Marc Besse pour avoir accepté de jouer le rôle de « garant scientifique » de cette HDR. Son accompagnement est une parfaite illustration des dernières lignes de ce premier volume.

Je ne remercie pas :

Le corona virus à qui ce travail ne doit rien, ni le temps disponible imposé par le confinement qui intervient juste après l'écriture (en phase de relecture), ni la problématisation sur les actants non humains parmi lesquels j'imagine le COVID va devenir un personnage incontournable dans les travaux de recherche à venir…[1]

[1] Un exemple : *Le Monde du virus – une performance géographique*, par M. Lussault, revue AOC, 14 avril 2020 : « De manière aussi remarquable qu'inattendue, Sars-Cov-2 a réussi à entraver en quelques semaines la marche du système-Monde. Nous restons encore un tantinet incrédule qu'un micro-organisme transitoire, inconnu au bataillon, qui a besoin d'un corps vivant pour se pérenniser en se multipliant, ait pu s'imposer comme *opérateur géopolitique global* et agir bien au-delà de son ordre de grandeur qui est celle des individus qu'il contamine, et bien au-delà aussi de sa sphère d'action (…) ».

Sommaire :

EN ROUTES (PROLOGUE) 3

PASSER A L'ACTE (INTRODUCTION) 5

CHAPITRE 1 UNE TRAJECTOIRE : DU PAYSAGE AUX PAYSAGISTES 9

1.1 PREPARATION DU PARCOURS 10
1.2 ÉTAPES 16
1.3 RETOUR SUR ITINERAIRE 27

CHAPITRE 2 LA MESOLOGIE COMME POINT DE DEPART 34

2.1 LE PAYSAGE COMME RELATION 35
2.2 FAIRE PAYSAGE, FAIRE LE PAYSAGE 37

CHAPITRE 3 UNE DIDACTIQUE DU PAYSAGE 42

3.1 PRESENTATION D'ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT 44
3.2 NŒUDS PEDAGOGIQUES, ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES 56
3.3 LA PEDAGOGIE COMME OBJET DE RECHERCHE 62

CHAPITRE 4 RECHERCHER L'ACTION PAYSAGERE 74

4.1 CADRES DE LA RECHERCHE 78
4.2 ACTIVITES DE RECHERCHE 84
4.3 PRESENTATION DE TRAVAUX 86

CONCLUSION : AU CONTACT MAIS A DISTANCE DE L'ACTION 227

BIBLIOGRAPHIE 234

ANNEXE 1 SERVICE D'ENSEIGNEMENT TYPE 236

ANNEXE 2 ENSEIGNEMENTS PASSES 237

ANNEXE 3 ENCADREMENT DE MEMOIRES 238

ANNEXE 4 LES SEMINAIRES DU PAYSAGE 242

ANNEXE 5 AXES DE RECHERCHE DE L'UMR ESO 243

ANNEXE 6 LISTES DES TRAVAUX 244

PUBLICATIONS 244
CLASSEMENT THEMATIQUE 248
CONFERENCES 250
CLASSEMENT THEMATIQUE 253
TRAVAUX A DIMENSION INTERNATIONALE 254

TABLE DES MATIERES 255

« L'école du paysage » est le 1er volume d'un dossier d'Habilitation à Diriger des Recherche qui en comporte un second intitulé « La recherche de l'action paysagère ».

J’ai soutenu ma thèse en 2003 et je présente cette HDR en 2020. Pour tenir le goût du paysage sur la longueur, il faut sans doute le porter en soi. Concrètement et intimement, le paysage signifie depuis toujours pour moi une préférence à être dehors. Les chercheurs « entrent en paysage » (De La Soudière, 2019) avec leur rationalité mais aussi avec leurs affects qui orientent leurs choix et participent du travail scientifique. Pour être clair avec eux-mêmes et avec les autres, ils préfèrent à l’illusion de l’objectivité scientifique, l’exigence de rigueur et l’honnêteté intellectuelle. Cela impose de dévoiler ses postures, préciser les cadres de son travail, être transparent sur les démarches et les difficultés rencontrées. Ce que je présente ici est un exercice privilégié pour cela car il permet de rassembler la matière accumulée, d’en travailler la cohérence et de dresser des perspectives : ne plus avoir « le nez dans le guidon ».

EN ROUTES (PROLOGUE)



Enfant, c’est à bicyclette que l'on sort de son jardin et que l’on élargit son territoire. Le vélo est étroitement lié à l’enfance qui fut ma première école du paysage (volume 1). Il est aussi un outil de cette recherche sur l’action paysagère (volume 2) : non pas pour simplement oxygéner l’acte d’écriture (avant le confinement !), mais plus profondément pour me prémunir du sentiment de « déterritorialisation » que l’abstraction peut générer. C’est une façon parmi d’autres d’éprouver la résistance du monde et de mettre la théorie à l’épreuve. A la fois immersive et glissante, la spatialité réticulaire très contemporaine de la pratique cycliste la situe à une place très spécifique dans « l’hodologie » que John Brinckerhoff Jackson définissait comme la « science des chemins, des routes et des voyages » (1994). Rare activité permettant d’être à la fois assis et en mouvement, le vélo se prête à la réflexion.

Les routes font désormais partie de mes paysages. Je suis devenu sensible à leur courbes, leur déclivité, jusqu’à la granulométrie de leurs bitumes. Cette image me fait éprouver des sensations particulières : la pente que mes muscles connaissent et gardent en mémoire, les évocations paysagères qui viennent à moi ici, au bout de la forêt de Longuenée à une vingtaine de kilomètres seulement à vol d’oiseau d’Angers où je m’évade sur les routes du Haut-Forez sur lesquelles je n’ai pourtant jamais pédalé. C’est une belle route étroite et lisse qui serpente et m’ouvre le paysage : celui qui se découvre du haut des vallonnements du doux relief segréen, mais aussi ceux que celui-ci m’évoque en écho à mon amour de la montagne (la frustration génératrice de paysage ?) ou en résonance avec mes connaissances géographiques (le relief « appalachien » fait traverser l’Atlantique). Mais il faut aussi savoir accepter la monotonie des longues voies rectilignes que l’on doit franchir en se détournant du paysage pour se réfugier dans le rythme intérieur de l’effort.

Plusieurs mois de pratique m'ont été nécessaires pour rouler sans compteur, le temps d'acquérir des compétences spatiales nouvelles : au-delà d'une meilleure connaissance géographique des territoires traversés, celles qui permettent d'évaluer la vitesse, la distance parcourue, voire le dénivelé grimpé. Je sais maintenant physiquement ce que sont cinquante, quatre-vingt, cent vingt kilomètres. J'ai incorporé ces mesures. Je sais ce qu'est une pente à cinq, dix, quinze pourcents car ces valeurs se traduisent par une souffrance et un plaisir, le rythme du souffle et le battement du cœur qui leur sont propres, et que j'éprouve là aussi sans le cardiofréquence-mètre qu'utilisent les vrais cyclistes.

Le vélo exacerbe la relation du corps au paysage. Les kilomètres respirés à pleines narines et à pleins poumons sont avalés au sens propre. Le cycliste sait bien que dans un bon jour il fait corps avec son vélo, la machine disparaît sous lui, le libère d'une certaine manière, et le met encore plus à l'écoute de ses sensations, et plus disponible aux paysages. A l'inverse il y a des jours sans où – comme un mauvais paysagement « posé sur » - le corps est péniblement placé sur le vélo, qui n'en est pas alors le prolongement heureux mais un objet presque encombrant. L'on cherche alors dans le paysage un réconfort que l'on a du mal à trouver tant que n'est pas retrouvée l'harmonie du corps et du vélo, ni celle de ce duo avec le paysage.

La vitesse moyenne du cyclotouriste – comprise entre 25 et 30 km/h en fonction des distances, dénivelés, et efforts consentis – est idéale pour nouer avec les paysages traversés une réelle relation : entre celle du marcheur et celle de l'automobiliste, celle du cycliste dynamise et diversifie les paysages marchés, tout en ralentissant et en approfondissant les paysages roulés. Au-delà de ce rythme, commence la performance sportive qui rompt le lien au paysage. Le vélo permet en quelques heures de parcourir des distances bien supérieures à celles de la marche, et par là d'embrasser le paysage dans toute son amplitude géographique. Alors que sur la même durée le marcheur est cantonné à un espace restreint, le cycliste dispose d'un parcours à l'échelle des grandes unités paysagères. Démarrer dans la vallée, grimper le coteau, traverser le plateau, redescendre, les 80/100 km d'une « sortie » permettent une appréhension de la structure du grand paysage. Cette lecture d'ensemble est encore plus satisfaisante en montagne.

Ce rapport d'échelle à l'espace parcouru nécessite des compétences que l'on acquiert par la pratique, pour tracer un parcours, circulaire de préférence, adapté au temps dont on dispose et à la météo avec laquelle il faut composer … que je n'ai jamais autant consultée depuis que je pratique et qui est bien-sûr un élément essentiel du rapport au paysage. Comme l'agriculteur ou le pêcheur, le cycliste consulte les prévisions de la semaine, et il s'intéresse surtout – tout autant qu'à l'ensoleillement – à la force et la direction du vent, paramètre clé pour tracer un parcours qui commencera judicieusement face au vent pour l'avoir dans le dos au retour. Il peut arriver au cycliste débutant et impatient de s'élancer naïvement – par un trop brûlant après-midi d'août – dans l'ascension du col d'Allos depuis Barcelonnette, et devoir être rapatrié d'urgence en voiture à quelques centaines de mètres du sommet (invaincu, lui), criblé par la grêle et terrorisé par la foudre.

PASSER A L'ACTE (INTRODUCTION)

« On décide une action et c'est à l'acte que l'on a à faire » (Mendel, 1998, p.49)

Mon engagement dans l'exercice de l'HDR répond à un besoin de faire le point sur mes recherches et à l'objectif de pouvoir à court terme encadrer des thèses de doctorat. Après une première tentative en 2017, l'obtention en 2018 d'un financement de la Caisse des Dépôts et Consignations (mécénat en soutien à la recherche pour les écoles d'architecture et de paysage) m'a permis de dégager le temps nécessaire à la rédaction de ce rapport constitué de ces deux volumes. Mais, une fois la décision prise et la situation rendue possible, il a fallu passer à l'acte de l'écriture au long cours, abandonné depuis la thèse[2] dont il a réactivé les joies et les doutes.

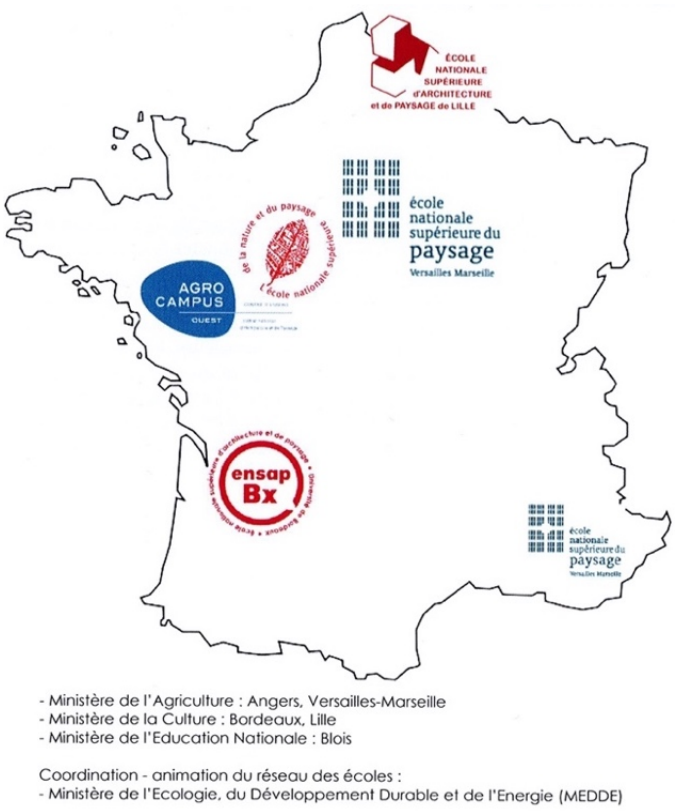
L'exercice a consisté à structurer un corpus en identifiant des axes, trouver le fil conducteur qui permette de les faire converger, le problématiser, réinvestir la bibliographie, tester des plans, mais aussi … remettre en ordre ma bibliothèque, changer de bureau, modifier les paramètres de mon ordinateur, rentrer dans un rythme d'écriture, et beaucoup pédaler donc …, car c'est cela aussi l'action : elle peut être analysée rationnellement selon un point de vue externe porté sur son processus et sa planification, ou plus pragmatiquement selon un point de vue interne attentif à l'acte tel qu'il se conduit. Elle est motivée par un ou plusieurs objectifs, se conforme à des valeurs, est conditionnée par des moyens et ressources, des instruments, un contexte plus ou moins changeant : elle est programmée mais doit aussi sans cesse s'adapter, être corrigée et réamorcée.

Ce volume d'HDR est un exercice d'écriture scientifique sur l'action paysagère. L'une et l'autre, l'écriture scientifique et l'action paysagère, expriment à la fois une pensée et une action, si tant est que cette opposition puisse avoir du sens car la pensée est de l'action et l'action de la pensée en acte. L'écriture scientifique et l'action paysagère ont en commun une dialectique qui est au cœur de l'exercice que je présente ici : de la même manière que l'écriture ne consiste pas seulement à exprimer ce que l'on pense déjà mais aussi à produire des idées nouvelles par l'acte d'écriture lui-même (écrire pour savoir ce que l'on pense), l'action paysagère n'est pas que la projection d'une programmation dans l'espace. L'écriture comme le paysage relèvent d'un travail de dévoilement d'une réalité en partie déjà présente, mais seulement en puissance.

Comme la plupart de mes collègues, je défends la légitimité de l'appartenance d'Agrocampus Ouest au réseau des écoles du paysage en mettant mon enseignement au service de la formation des paysagistes dans le cadre d'une pédagogie collective centrée sur le projet de paysage. Les pratiques professionnelles des paysagistes, les contextes politiques et sociaux dans lesquelles elles se déploient, et les enjeux pédagogiques associés, sont mes objets de recherche.

[2] Davodeau H., 2003, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale (paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire), thèse de doctorat de géographie sous la direction de J-B. Humeau, Université d'Angers, 303 p.

Mes missions me conduisent à adopter une double attitude d'engagement et de distance critique, selon une tension qui n'est pas spécifique aux champs scientifique et professionnel dans lesquels j'opère. Cette posture de l'enseignant-chercheur est cependant accentuée dans mon cas par la nature des cadres dans lesquels je travaille : d'un côté une école d'ingénieurs et de paysage centrée sur une pédagogie très professionnalisante et dont la culture scientifique et technique génère « des représentations de la nature fortement dualistes (Babou, 2017, p.15), et de l'autre une UMR de géographie de plus en plus ouverte aux autres sciences sociales mais dont l'ADN scientifique reste marqué par le courant de la géographie sociale.



A droite, les cinq écoles supérieures publiques du paysage françaises (Davodeau, 2015)

Si leurs héritages opposent ces deux cadres, leurs trajectoires récentes les rapprochent[3] : à Agrocampus Ouest, le recrutement d'enseignants–chercheurs issus de l'université participe de l'essor de la recherche et des sciences sociales, et dans l'UMR ESO l'intégration de « l'équipe paysage » angevine renforce la thématique environnementale, bien que celle-ci s'efface dans l'étendue des questions travaillées et qu'elle soit éclatée dans quatre axes structurants non thématisés (je m'investis plus particulièrement dans l'axe 3 consacré à l'action publique que je contribue à animer, cf. Annexe 5[4]). Au final, ces deux cadres m'offrent une situation assez idéale pour travailler l'action paysagère : l'école du paysage comme situation d'observation et d'expérimentation, et ESO comme espace de repli et de mise à distance me permettant de m'extraire de mes objets, m'ouvrir à d'autres thématiques et actualiser ma culture scientifique.

Pour que le régime *actionniste* qui pèse sur ma formation ne soit pas un « assujettissement à la cause professionnalisante » (Faburel, 2017), il m'importe que mes travaux de recherche m'aident à déployer une perspective critique de l'action. A Agrocampus Ouest, l'héritage de l'École Nationale des Ingénieurs des Travaux de l'Horticulture et du Paysage (ENITHP, 1971) contribue à entretenir une culture technique et scientifique de l'ingénieur, du moins en fonction de la représentation dominante que l'on peut s'en faire : soit un super-technicien, soit un généraliste. Dans cet héritage encore actif, l'approche de l'action et du projet est principalement celle de la résolution de problèmes sur la base d'un savoir expert mis au service d'un diagnostic rigoureusement conduit, produisant des résultats factuels et les préconisations nécessaires.

[3] Caillault S., Davodeau H., Le Du L., 2013, Le paysage : de la recherche à la pédagogie. Universités et écoles, deux contextes différents ?, Séminaire de l'UMR ESO,18 novembre, Le Mans.
[4] Équipe d'animation de l'Axe 3 « la construction spatialisée de l'action publique » du programme scientifique de l'UMR ESO : Bahers Jean-Baptiste (Nantes), Davodeau Hervé (Angers), Devaux Camille (Caen), Durand Mathieu (Le Mans), Gaudin Solène (Rennes).

Dans un tel cadre, l'enjeu pour les sciences sociales est de trouver leur place en faisant valoir un autre rapport à l'action : porter attention à la construction du problème autant qu'à sa résolution, envisager même que la question a autant d'importante que la réponse, et surtout que la question n'appelle pas une réponse unique mais une diversité de résolutions possibles du problème. L'enjeu est de convaincre que « le travail politique de construction d'une décision publique est tout aussi légitime que le travail technique d'une solution », et que « l'insertion d'un projet dans son environnement socio-naturel n'est pas qu'une question technique, c'est aussi un enjeu de qualification politique » (Bouleau, 2019, p.8). C'est entre le L.3 et le M.1 que j'opère avec certaines de mes collègues ce changement de paradigme pédagogique et scientifique, assez déstabilisant pour l'étudiant qui s'engage dans la *spécialité Paysage*.

L'histoire de la formation des ingénieurs paysagistes angevins est étroitement liée à celle de l'école de Versailles dont elle est une excroissance … ou un rejet selon le point de vue que l'on porte sur l'autonomisation respective des cursus de l'horticulture et du paysage : « l'école du paysage angevine » (les guillemets sont nécessaires) est consécutive de la délocalisation de l'École Nationale d'Horticulture (créée au potager du Roi en 1874) de Versailles à Angers en 1997, avec la fusion de l'ENSH et de l'école nationale d'ingénieurs des travaux de l'horticulture et du paysage (ENITHP créée à Angers en 1971, j'y reviens en 1.5) qui fonde l'Institut National d'Horticulture. Dès lors, les ingénieurs « en paysage » de l'INH vont progressivement être reconnus comme de véritables paysagistes (Blois diplôme aussi des ingénieurs paysagistes à l'époque) par les professionnels et le Ministère de l'environnement qui intègre Angers au réseau des écoles françaises du paysage. Cette imbrication historique des cursus en horticulture et en paysage à Angers[5] et Versailles (puisque l'École Nationale Supérieure du Paysage créée en 1976 est issue de la Section du paysage et de l'art des jardins créée en 1945 à l'ENSH) permet de souligner « l'ADN » commun des cursus en horticulture et en paysage : celui de s'inscrire dans le prolongement de l'art des jardins, contrairement à la logique institutionnelle actuelle qui les associe aux écoles d'agronomie. En effet, les stades plus récents du développement de l'école « angevine » (là aussi les guillemets sont nécessaires) sont marqués par deux fusions successives : celle qui conduit à la création d'Agrocampus Ouest en 1998 (Rennes & Angers) puis celle qui associe les écoles d'agronomie Rennes-Angers & Montpellier en 2020 (en attendant Dijon !). Cette fuite en avant justifiée par un discours sur la concurrence et la nécessité de visibilité à l'international d'un établissement ambitionnant de devenir un « leader agronomique mondial », reflète de mon point de vue la stratégie défensive du Ministère de l'agriculture pour sauvegarder son enseignement supérieur en le tenant à distance du système universitaire. La double fusion à dix ans d'intervalle est vécue par une grande partie du personnel comme une perte de contrôle et une menace sur les spécificités thématiques (horticulture et paysage). Cette logique d'intégration contribue néanmoins à faire évoluer positivement de mon point de vue l'héritage trop étroitement technique[6] de l'*école des travaux* vers une culture de l'ingénieur plus généraliste et davantage nourrie par la recherche. Mais d'un

[5] La relation entre les écoles d'Angers et de Versailles est complexe, à la fois fondée sur une continuité et une rupture : la continuité se traduit par des enseignants qui ont migré entre les deux établissements (en horticulture mais aussi des paysagistes formés à l'ENSP), et la rupture par une défiance (héritée mais heureusement de moins en moins vive) entre l'horticulture (domaine exclusif dans un premier temps à Angers, puis dominant, et aujourd'hui fragilisé) et le paysage (aujourd'hui certainement plus attractif pour les étudiants). Cette imbrication s'exprime aussi sur un plan symbolique, avec le buste du premier directeur de l'ENSH, Auguste Hardy, qui trône dans la salle du conseil d'Angers, et les plaques commémoratives des "morts pour la France" de l'ENSH toujours visibles dans le hall principal.

[6] « La tentation de l'autoritarisme technocratique n'est pas le seul écueil qui guette les professionnels techniques, la confiance dans une soi-disant neutralité technique et une conception dépolitisée de l'intérêt général peuvent aussi rendre aveugle aux instrumentalisations des projets techniques. Pour comprendre les enjeux techniques d'une situation, il faut prêter attention aux logiques des acteurs, retracer la manière dont les problèmes ont été politisés, prendre du recul sur les visions du monde et les doctrines politiques qui justifient les décisions publiques apportées et garder à l'esprit que la mise en œuvre n'est jamais une simple déclinaison locale d'un modèle avec des critères évidents de succès ou d'échec » (Bouleau, 2019, p.103).

autre côté, elle nuit à la lisibilité et la reconnaissance d'une « école du paysage angevine » qui ne repose sur aucun habillage institutionnel. Ainsi, alors que j'ai longtemps été convaincu de la nécessité d'autonomiser la formation en paysage du cursus horticole, la situation actuelle me conduit à revoir cette stratégie pour privilégier une logique de site – ce qui implique aussi une réelle coopération avec l'université - au bénéfice d'une plus grande autonomie de l'école angevine au sein du nouvel Institut Agro[7].

J'ai presque toujours conduit mes recherches dans l'UMR ESO, sauf durant mon passage à l'ENSP de Versailles (LAREP[8]). J'ai eu la possibilité d'obtenir durant mon doctorat une allocation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, doublé d'un contrat de monitorat (CIES). Ce financement ministériel m'a garanti une indépendance dont je n'aurais sans doute pas autant profité avec un financement différent, comme une CIFRE par exemple (Rouchi, 2018). Je souligne là encore les effets du cadre sur la nature de mes travaux que je n'ai jamais considérés comme relevant de la recherche-action mais de la recherche *sur* l'action, exception faite pour le programme Paysages et Développement Durable (2) où j'ai (nous avons) expérimenté une « recherche-action d'intervention » (Tilman, 2007). Si je dois ranger mes travaux dans une catégorie de recherche, je considère donc qu'ils relèvent pour la plupart de la recherche fondamentale et de la théorisation de la pratique.

Rester à distance de mes objets tout en profitant de la proximité offerte par ma situation en école du paysage est un enjeu sur lequel j'oriente la conclusion de ce volume. Depuis la thèse de doctorat (2003), valorisée par une série de publications (2004-2005), je n'ai donc jamais perdu de vue le paysage. Mon parcours en écoles du paysage depuis mon recrutement à l'ENSP de Versailles en 2006 jusqu'à ma mutation à Angers en 2008 a progressivement fait glisser mes recherches initialement consacrées aux politiques publiques du paysage (chap.4 vol.2) vers les pratiques professionnelles des paysagistes (chap.5 vol.2). J'ai ensuite développé un troisième axe sur les mobilisations sociales autour du paysage (chap.6 vol.2), alimenté par un chapitre de ma thèse consacré à la conflictualité paysagère, puis par le programme Paysages et Développement Durable (2) portant sur l'expérimentation d'une démarche participative d'aménagement (coordination D. Montembault). J'en isole enfin un quatrième consacré aux enjeux pédagogiques de la formation des paysagistes et plus largement des professionnels du paysage, et qui s'est formalisé ces dernières années avec le programme suisse Didactique et paysage (coordination A. Sgard). Je consacre le chapitre 3 de ce premier volume à cet axe de recherche sur la pédagogie auquel je ne dédie pas un chapitre dans le volume 2, contrairement à mes trois autres axes. Ces axes ne se succèdent pas de façon linéaire et ils ont continûment été alimentés par des programmes de recherche comme Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'Ouest de la France face aux projets de restauration écologique (REPPAVAL, coordination R. Barraud, M-A. Germaine), ou Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes (PATRA) dont j'ai assuré moi-même la coordination. Ils sont également enrichis par des thèses de doctorat que j'ai eu l'opportunité de co-encadrer (cinq, toutes soutenues[9]) ou sur lesquelles j'ai travaillé plus en retrait en tant que membre du comité de suivi (cinq dont deux soutenues et trois en cours[10]).

[7] C'est dans cette esprit que je participe à un groupe de travail qui explore de nouvelles hypothèses de structuration de mon établissement.
[8] Laboratoire de recherche en paysage, Unité Propre du Ministère de l'agriculture.
[9] Romain F. 2010 (dir. Donadieu), Labat D. 2011 (dir. Donadieu), Geisler L. 2011 (dir. Donadieu), Léger-Smith 2014 (dir. Oueslati), Leconte L. 2019 (dir. Joliet/Bruns).
[10] Germaine M-A. 2009 (dir. Ballouche), Guittet C. 2016 (dir. Le Du), Porcq C. en cours (dir. Le Du), Carlier E. en cours (dir. Lajarge), Dou X. en cours (dir. Taibi)

CHAPITRE 1 UNE TRAJECTOIRE : DU PAYSAGE AUX PAYSAGISTES

« A la campagne, c'est à vélo que l'enfant sort du jardin et agrandi son territoire.
Ce fut mon *entrée en paysage* » (De La Soudière, 2019, p.141).

Ma première école du paysage n'est ni universitaire, ni même scolaire, mais buissonnière : les virées à vélo avec les copains dans la campagne, les pêches solitaires dans les ruisseaux, les heures allongées au bord de la Loire, les bêtises dans les fermes, des aventures à peu de frais dans un périmètre qui ne dépassait guère celui de la commune mais qui était suffisant pour profiter des libertés et des joies d'une enfance rurale. Les grandes vacances d'été repoussaient les murs de cette première école du paysage par une pratique familiale du camping dans le sud de la France, occasion d'une expérience du dépaysement que mes souvenirs associent peut-être moins à la destination finale qu'au voyage lui-même et à son dégradé de paysages tout au long d'une traversée par les départementales et nationales (dans ces conditions il fallait deux jours pour « descendre »). La route des vacances était tracée : à quelques centaines de mètres de la maison familiale, prendre à gauche plein sud à la Croix Baron : avec un peu d'imagination, je pouvais voir scintiller la méditerranée à 900 km du haut des collines des Mauges…

Bien plus tard, je découvrirai l'écrivain local capable de véritablement poser les mots sur mes sensations et souvenirs : Julien Gracq[11]. Ce petit homme sombre à St Florent sur le pont, c'était lui, l'écrivain que l'on n'avait pas lu mais qu'on savait célèbre, ermite et rebelle, ce qui ajoutait au mystère. Ce n'est qu'étudiant « en recherche du paysage » que je ferai sa rencontre (par la lecture, je n'oserai pas aller l'interroger pour ma thèse) à travers un récit qui rencontrait ma propre intimité : une navigation sur l'Èvre. Ses *Eaux étroites* étaient les miennes aussi, mes rêveries moins sophistiquées, mais nos sensations voisines autour de paysages communs. Lui – Louis Poirier, de son vrai nom qui me le rendait plus familier - et moi, tous les deux géographes du paysage et enfants des Mauges ligériennes …

Grâce à un instituteur adepte des sorties, cette première école du paysage s'accomplissait aussi parfois dans le cadre scolaire, ce qui asséchait[12] sans doute l'expérience buissonnière mais posait j'imagine les premières balises d'un parcours de formation à venir. Mais paradoxalement, en dépit d'une autonomisation progressive de l'enseignement de la géographie, le collège et le lycée ne prolongèrent pas ce premier cadre scolaire du paysage d'où il disparaissait étonnement.

Avec le recul des années, il m'apparaît aujourd'hui assez clairement que mon enfance rurale dans cette campagne productive, agricole et industrielle et vide de touriste, m'a conduit au paysage en me forgeant un regard décalé vis-à-vis d'une certaine culture citadine du paysage qui deviendra plus tard, d'une certaine façon, le sujet de mes premiers travaux universitaires.

[11] Lire en particulier dans son entretien avec Jean-Louis Tissier le passage sur sa perception des lisières paysagères (pp.1198-1200, La Pléiade).
[12] L'angoisse de l'*assèchement* de l'émotion paysagère par le savoir géographique me poursuivra un temps dans mes études, puis se dissipa : je constatais rassuré que les deux peuvent cohabiter sans s'appauvrir. Plus tard, je retrouverai cette angoisse élevée au rang de principe pédagogique de la formation des paysagistes à l'école du paysage de Versailles : il faut découvrir le terrain vierge de connaissance pour être plus disponible pour le saisir sensiblement…

1.1 Préparation du parcours

Formation (1993-99)

Après l'obtention du baccalauréat, le choix d'un parcours universitaire en géographie n'avait rien d'évident et je le faisais un peu par défaut, ou du moins pour emprunter une voie médiane entre un cursus scientifique et littéraire, après un bac économique et social. La sociologie, la philosophie, les sciences politiques m'attiraient mais la géographie me rassurait par ses débouchés vers les métiers de l'aménagement. Je découvrais alors une discipline très différente de celle du secondaire, où s'additionnaient sans suffisamment s'articuler à mon goût des savoirs et méthodes très différentes. Il me fallut du temps pour réussir à les associer autour d'une science sociale de l'espace à travers des concepts intégrateurs que je parvenais progressivement à manipuler au fil de la formation, mais au rang desquels le paysage ne semblait pas devoir occuper une place de choix (De La Soudière, 2019, p.154,155).

Les enseignements dispensés au sein du Département de géographie de l'université d'Angers reflétaient le positionnement de l'UMR ESO et plus sourdement la trajectoire d'une discipline qui au début des années 1990 se construisait encore contre son héritage *classique*. Là aussi il me faudra du temps pour interpréter la méfiance à l'égard du paysage que je ressentais chez quelques enseignants, dont certains deviendront plus tard mes collègues. Mais j'assistais aussi à sa réhabilitation progressive au sein de ma discipline à la faveur des questions environnementales et plus encore patrimoniales : non pas un retour en grâce car le paysage ne sera jamais l'objet d'un enseignement dédié comme dans les écoles du paysage dans lesquelles j'exercerai plus tard, mais une présence diffuse dans les enseignements[13]. Rétrospectivement, en me replongeant dans ces matières et constatant la faible place qu'elles accordaient au paysage et surtout les approches différentes qu'elles déployaient, je ressens l'insatisfaction qui était la mienne et qui me conduisit alors à vouloir m'approprier et clarifier cette question.

- Paysages et intercommunalité (1996-1997)

En juillet 1997, sous la direction de J-B. Humeau, je soutenais un mémoire de maîtrise de géographie : « Du paysage au pays : la Castelvalérie. Une approche du développement local ». Ce premier travail sur le paysage porte sur le canton de Château-la-Vallière en Indre-et-Loire et « cherche à mettre en correspondance deux réalités (paysages / pays) à travers une démarche qui s'appuie sur une analyse paysagère et tente d'aboutir à la création d'un espace de développement cohérent » (introduction, p.2). Ce travail s'inscrivait dans le contexte de la dynamique intercommunale et plus particulièrement celle des pays à créer sur des territoires qui présentent « une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » (loi Pasqua, 1995). C'est cette pertinence territoriale que nous questionnions avec R. Bourget à travers notre étude comparative, en cherchant à l'examiner sous l'angle de la cohérence paysagère : « si le paysage n'est pas forcément une donnée majeure de la pertinence, il est en revanche à prendre en compte puisqu'il participe, comme le rappelle A. Schulé, à créer l'espace vécu commun qui passe par la perception d'horizons familiers, de

[13] Aménagement du territoire (D. Clary), développement local (J-B. Humeau), géographie sociale (V. Veschambre), urbaine (J-P. Wolf), physique (J. Laugery), environnementale (A. Ballouche, N. Carcaud), politique (A-L. Sanguin).

paysages » (p.8). Même si ce premier travail universitaire esquisse une approche instrumentale du paysage-outil au service du développement local, la réflexion y est encore peu approfondie. Elle se contente de saisir par l'étude paysagère les signes d'une transformation territoriale en la traduisant par une cartographie des dynamiques de l'occupation du sol. Cette lecture des formes paysagères évite la stricte monographie cantonale par la comparaison avec un autre territoire de marge départementale, le Pays de la Roche-aux-Fées en Ille-et-Vilaine qui est le terrain d'étude de mon camarade R. Bourget.

A la relecture de ce travail, j'y vois l'illustration de la pédagogie dont je faisais état plus haut : un usage flottant et extensif du paysage à travers lequel j'embrassais toute la complexité territoriale à partir de ce que j'observais sur le terrain. L'enquête géographique consistait à se saisir des signes paysagers à partir desquels je formulais des hypothèses sur les processus économiques et politiques, et très secondairement culturels et sociaux. Je lisais et pensais le paysage comme la partie émergée de « l'iceberg territorial ». Le lien pays-paysage guidait l'analyse et articulait les réalités territoriales et paysagères comme les deux faces d'une même pièce. La description des formes paysagère conduisait à la compréhension des dynamiques territoriales, les cartes d'occupation des sols aux chorèmes, sans accroc … Avec le recul, je prends conscience que la fluidité de la démarche traduit l'évacuation complète de l'analyse des représentations paysagères et plus globalement des rapports sociaux, évitant ainsi sans doute les décalages entre les réalités territoriales et paysagères. Je m'aperçois aussi que la conclusion n'apporte pas les éléments de réponse à la question du « périmètre pertinent » : mais devait-elle nécessairement se poser en ces termes ?

- Paysages et usages de la rivière (1997-1999)

Une fois le mémoire de Maîtrise soutenu, j'ai été retenu dans ce que je pensais être ma dernière année de formation (je la souhaitais professionnalisante) : le DESS Villes et Territoires à l'Université de Nantes. Cette formation m'attirait par sa ligne aménagement-urbanisme ainsi que la structuration du programme pluridisciplinaire sur trois contenus bien différenciés : droit, architecture, géographie. J'y côtoyais des étudiants architectes et juristes avec lesquels je collaborais et je découvrais les modalités de l'atelier de projet en réponse à des commandes réelles (la plus formatrice fut celle de l'aménagement de la vallée de la Logne à Vallet, avec l'enjeu de la relocalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage). Mais le DESS permettait surtout un stage long (mon cursus en était dépourvu jusqu'alors !) que je réalisais au Comité Départemental du Tourisme du Conseil Général de Maine-et-Loire, toujours en collaboration avec Renaud Bourget (5 mois entre juillet et novembre 1998). Notre mission consistait à réaliser un diagnostic des rivières du département pour évaluer leur potentiel pour développer le tourisme fluvial et les pratiques récréatives, et en particulier l'usage du canoé de loisir. Je passais donc deux mois sur l'eau en naviguant sur 250 km de rivières, renouant avec les plaisirs de l'école « buissonnière » tout en assurant une expertise qui se traduirait concrètement par des aménagements (et des équipements furent effectivement réalisés). Une fois le rapport de stage réalisé, je m'appuyais sur ce matériau pour rédiger un travail universitaire plus distancié et critique pour mon mémoire « État des lieux des rivières de Maine-et-Loire. Paysages et usages de la rivière » sous la direction de J. Guérin (SGAR Nantes) et soutenu en décembre 1998.

Après l'articulation pays/paysage (Maîtrise), je problématisais donc ici la relation paysages/usages : « Quels sont les éléments du paysage qui jouent un rôle fort dans la détermination des usages ? Quels sont les usages qui ont un rôle fort dans l'évolution des paysages ? » (p.4). Comme dans le travail précédent, l'analyse reposait beaucoup sur les traitements cartographiques issus des observations de terrain, cette cartographie paysagère ayant pour objectif de donner à voir les paysages perçus depuis la rivière. Dans un second temps seulement et dans une partie distincte, je conduisais un inventaire des usages des cours d'eau navigués et de leurs rives en exploitant quelques entretiens conduits avec les acteurs. Ce travail s'achevait par une conclusion qui pointait les risques de conflits d'usages induits par le développement de la navigation touristique. Le questionnement sur le rapport usages/paysages était trop général pour une conclusion originale qui reprenait finalement celle du rapport de stage en présentant et en justifiant une hiérarchisation du potentiel de navigabilité des rivières.

- La dimension géographique du paysage (1999-2000)

Mon cursus universitaire achevé (du moins je le pensais alors), je devais m'acquitter de mon service militaire. J'optais pour une « objection de conscience » que j'envisageais comme une ultime étape de formation avant la vie professionnelle. Je contactais ce qui était alors le District de la région angevine qui accepta ma candidature et je rejoignais pour 17 mois (entre mars 1999 et août 2000) l'équipe du service Urbanisme dirigée à l'époque par P-J Rosier et D. Coulon et composée d'une dizaine de collaborateurs. Je m'imprégnais des dossiers et m'impliquais plus particulièrement dans celui des basses vallées angevines (inauguration du sentier de randonnée, projet de maison des BVA, conception d'animations scolaires, suivi de la procédure Natura 2000) ainsi que dans diverses études préalables à la révision des Plans d'Occupation des Sols. Mon statut particulier de quasi-bénévole me donnait une grande liberté, en particulier pour pratiquer le terrain pour mes collègues qui n'en avaient guère le temps … Ce stage long à l'agglomération angevine (devenue Communauté d'Agglomération en 2001) fut évidemment très formateur et il achevait de professionnaliser ma formation … Mais c'était sans compter sur le paysage.

Particulièrement relayé par mon responsable P-J Rosier, j'assistais à la montée en puissance de l'enjeu-paysage au sein des politiques publiques de l'agglomération : nous étions quelques années après la Loi Paysage de 1993 et localement les acteurs tentaient de faire inscrire la vallée de la Loire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (ce sera chose faite en 2000). Les études préalables à la révision des POS qu'il me confiait reposaient sur des diagnostics paysagers à partir desquels il m'était demandé de formuler des enjeux, ce qui me posait beaucoup questions car mes travaux universitaires précédents ne m'apportaient pas beaucoup de réponses … d'autant moins d'ailleurs que je découvrais les travaux d'Augustin Berque qui bousculaient mes repères et attisaient encore un peu plus ma curiosité. Pour tenter d'y voir plus clair, je décidais de m'inscrire en DEA sur mon temps de stage au District en négociant une journée par semaine (car les cours étaient le vendredi et samedi). J'avais même la chance d'obtenir une bourse de DEA sur critères universitaires pour l'année 1998-1999. En juin 1999, je soutenais donc un mémoire intitulé « La dimension géographique du paysage » sous la direction de B. Bousquet (université de Nantes) et J-B. Humeau (Université d'Angers) qui me permettait de synthétiser mes lectures sur le renouveau théorique du paysage des années 90.

A la relecture du document, je remarque que le questionnement sur « les spécificités de l'approche géographique du paysage » (introduction, p.5) est explicitement justifié par la confrontation *problématique* au sens propre entre d'une part mes lectures théoriques et d'autre part les textes de portée juridique et application possibles en termes d'aménagement et de gestion de l'espace (mémoires de l'ENITHP, études de cabinets paysagistes). J'exprime en effet dans l'introduction cette confrontation en termes de « décalage », « ambiguïté », « problème » et je propose de revenir sur mes activités passées (District et DESS) à la lumière d'un travail bibliographique sur lequel repose l'essentiel de la démarche, avec douze entretiens conduits auprès d'universitaires et professionnels. La réflexion y est présentée comme une réappropriation par le géographe d'une question confisquée[14] par les paysagistes. Ayant eu la chance d'être classé premier de cette promotion de DEA inter-sites de l'UMR ESO, je pouvais alors prétendre à l'obtention d'une allocation de recherche ministérielle et m'engager en doctorat dans de bonnes conditions. J'acceptais la proposition de J-B. Humeau en lui soumettant, dans la continuité avec mes travaux précédents, un travail sur les politiques publiques du paysage en Pays-de-la-Loire, ce qui me permettait d'intégrer le groupe de recherche Politiques patrimoniales locales de l'UMR ESO animé à l'époque par V. Veschambre et M. Barbas. Au sein de la petite équipe des doctorants du CARTA (antenne angevine d'ESO), je faisais la connaissance de David Montembault, engagé quelques années avant moi dans sa thèse sur les paysages ligériens. Cette rencontre initiait un long compagnonnage scientifique et amical.

Doctorat (2000-3)

La mise en perspective de la thèse avec mes travaux universitaires antérieurs permet de positionner sa problématique dans la continuité des précédentes : l'intitulé « La sensibilité à l'épreuve de la gestion territoriale » traduit une problématisation qui prolonge les dialectiques paysage/territoire (Maîtrise), paysages/usages (DESS), paysagisme/géographie (DEA). Face au constat de la reconnaissance du paysage comme enjeu d'aménagement du territoire, je formule l'hypothèse d'une incompatibilité entre « l'échelle d'une gestion politique *territoriale* avec l'échelle d'appréhension *sensible* des paysages » (p.13). Les objectifs de l'analyse sont alors de comprendre « comment les acteurs locaux, les professionnels du paysage et de l'aménagement vivent ce changement d'échelles ? Leur est-il problématique ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quels sont les impacts sur les paysages ? ».

Fondamentalement, la réflexion vise à comprendre comment le paysage « objet pourtant insaisissable » (p.13) peut être l'objet d'une politique publique. Quinze ans après la soutenance, cette question continue à … me travailler. L'analyse s'appuie à l'époque sur un corpus d'espaces laboratoires emboîtés : « L'échelon local est abordé par l'analyse des politiques communales à l'œuvre dans la périphérie angevine (Angers la ville centre, Avrillé en première couronne, Saint-Léger-des-Bois en seconde couronne). L'échelle de l'agglomération est élargie à celle du département de Maine-et-Loire, elle-même dépassée par l'analyse de la politique régionale en Pays de la Loire. Les échelons plus larges (national et européen) définissent le contexte à l'intérieur duquel nos cas d'étude sont présentés » (p.14).

[14] En des termes proches de ceux de B. Debarbieux lors de l'introduction du colloque Débattre du paysage à Genève en octobre 2017.

Outre ces cas d'étude, la démarche s'appuie aussi sur un apport méthodologique que je soulignais dès l'introduction : entre janvier 2000 et mars 2003 (les trois années de la thèse), la rédaction d'un chapitre de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire, expérience à partir de laquelle j'ai publié à plusieurs reprises, notamment en 2009 dans la revue Rivista Geografica Italiana (je le présente en 4.3). Je ne synthétise pas ici les résultats de la thèse, publiés par exemple en 2005 dans les Cahiers de Géographie du Québec.

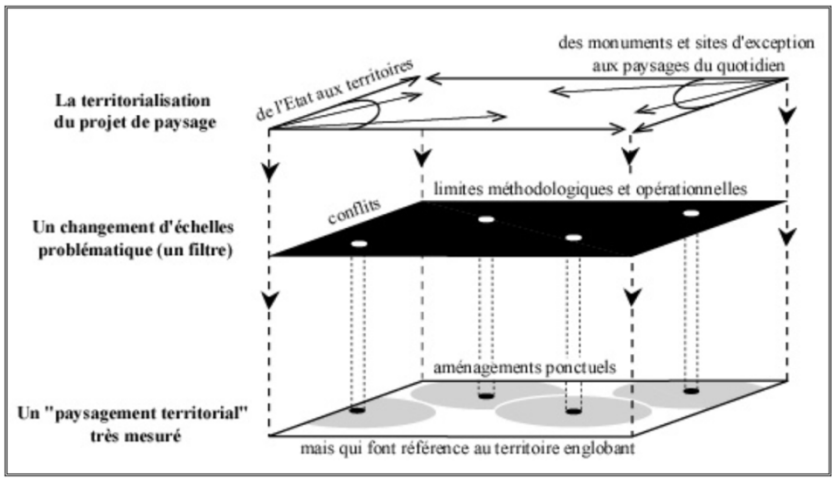


Schéma de synthèse de la thèse figurant dans la conclusion (Davodeau, 2003)

Fig. 64 : **La territorialisation du projet de paysage fait face à un changement d'échelles problématique**. Les nouvelles dimensions du paysage d'aménagement agissent comme un filtre à travers lequel seules quelques opérations sont menées à bien. Ponctuelles et disposées sur des lieux stratégiques, ces formes évoquent le territoire englobant. Cette simplification par l'image est la principale manifestation d'un « paysagement territorial » dont les effets restent donc très mesurés à l'échelle régionale (conception / réalisation, H. Davodeau, sept. 2004).

LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE À L'ÉPREUVE DE LA GESTION TERRITORIALE

HERVÉ DAVODEAU, docteur en géographie, université de Rennes 2

En 1993, la « loi paysages » marque le stade ultime de l'élargissement de la sphère des espaces protégés dans le droit français. La reconnaissance de la valeur patrimoniale des paysages est la dernière étape d'une réglementation en construction des le 19e siècle. L'évolution de cet arsenal juridique possède une dimension spatiale évidente par le changement d'échelle qu'elle dessine : en 1993, l'objectif est de sortir d'une approche restrictive de la protection des paysages (monuments historiques et sites naturels exceptionnels) pour s'intéresser au cadre de vie. Cette loi procède aussi d'une logique de « territorialisation » des politiques publiques consistant à transférer aux collectivités davantage de responsabilités : les documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale et de planification à l'échelle régionale sont les outils par lesquels, désormais, s'envisage un « projet de paysage » qui sort du cadre étroit et protégé des parcs et jardins pour s'élargir à une dimension territoriale nouvelle… donc problématique.

Polysémie du paysage

Le discours public sur les paysages est structuré autour de trois grands objectifs de gestion et attribue deux vertus majeures à la notion de paysage. Dans les politiques de l'aménagement, l'intervention sur les paysages est un moyen de protéger l'environnement, de préserver l'identité territoriale et de produire des espaces récréatifs, et la réflexion sur le thème favoriserait la cohérence de l'action publique (l'objet est transversal) et la participation citoyenne (l'objet est accessible). Or, une analyse plus précise de ces politiques démontre que la polysémie du paysage contribue aussi à induire une certaine illisibilité de l'action. De même, les limites de l'expertise paysagiste pour évaluer la demande sociale de paysage et s'adapter aux nouvelles dimensions des études « grand paysage » (atlas des paysages à l'échelle régionale et départementale) témoignent des difficultés méthodologiques induites par ce changement d'échelle. A l'aval, les gestionnaires territoriaux rencontrent des difficultés plus opérationnelles. Nombreux sont les conflits qui viennent parasiter l'émergence de ces politiques. Ils révèlent toujours des modes d'appropriation et d'instrumentalisation des paysages par les gestionnaires ou par les usagers. En effet, lorsqu'il ne légitime pas une appropriation physique des lieux (appropriation foncière au nom de « l'intérêt général »), l'aménagement du paysage passe par une appropriation symbolique (marquage, ancrage, évocation du territoire englobant par des emblèmes) qui peut parfois s'apparenter à une forme d'ingérence de la gestion publique sur l'espace privé. Souvent très vives, les réactions des propriétaires peuvent consister à utiliser la valeur du paysage pour défendre leurs intérêts privés en faisant référence au patrimoine collectif (« montée en généralité »).

En matière de paysages, la marge de manœuvre des aménageurs publics est étroite car la question est sensible et rapidement sujette à conflits.

Justification écologique

Ainsi, des points de vue contradictoires peuvent être défendus au nom du paysage. Parfois, le raisonnement est affaibli par le caractère subjectif de l'appréciation. Alors, il n'est pas rare que la justification écologique vienne appuyer le point de vue esthétique pour construire un argumentaire « environnemental » au sens large. Ce rapprochement fragilise le « recours environnemental » car les enjeux paysagers et écologiques ne correspondent pas aux mêmes échelles de gestion. De la même manière, le « recours identitaire » s'appuie sur la valorisation d'un territoire unique d'appartenance (alors qu'ils sont multiples et qu'ils s'emboîtent) et d'un sentiment identitaire partagé (alors que l'identité n'est jamais donnée mais toujours construite). On comprend donc que la marge de manœuvre des aménageurs publics est étroite (comment agir sur les paysages en intervenant strictement sur l'espace public, comment faire peser des contraintes sur l'espace privé sans provoquer des conflits ?) et que la territorialisation du projet de paysage pose de réelles difficultés. C'est pourquoi ce processus ne produit pas une mise en scène paysagère totale des territoires mais, au contraire, l'émiettement de petites opérations le long de certains axes de circulation et sur quelques espaces privilégiés (végétalisation des entrées de ville, mobilier urbain, ronds-points, signalétique touristique, etc.). Ces réalisations peuvent donner l'illusion d'une action plus large car elles sont produites par des techniques paysagistes qui savent articuler l'échelle du paysage visible et celle du territoire englobant. Le faible impact en surface de ce « paysagement territorial » dissimule bien une autre forme d'appropriation de l'espace, celle véhiculée par l'image. Elle participe à construire de nouveaux rapports de force entre groupes sociaux et à légitimer de nouvelles structures de gestion. Mais dans quelle mesure favorise-t-elle aussi l'appropriation par les habitants eux-mêmes de leurs propres territoires ? ●

herve.davodeau@wanadoo.fr

▶ Envoyez vos propositions de débat à l'adresse suivante : debat@adels.org

Résumé de thèse paru dans Territoires, revue de la démocratie locale, n°457 avril, cahier 1 p.6 (journal).

- Premières expériences d'enseignement

Entre 2000 et 2003, mon statut d'allocataire de recherche me permet d'obtenir celui de moniteur, c'est à dire un contrat annuel de 64h d'enseignement équivalent TD théoriquement dispensés en 1er cycle avec une formation de trois années en CIES (centre d'initiation à l'enseignement et la recherche) à l'école doctorale de l'université d'Angers (des contenus de formation peu stimulants mais compensés par l'intérêt des échanges avec les doctorants d'autres disciplines). Mes enseignements se répartissent alors entre des fondamentaux dispensés en 1er cycle de géographie (géographie de la population, géographie régionale, cartographie) et des interventions dans le DU « Formateur en paysage et aménagement de l'espace » (2è cycle) dans lequel j'ai la chance de pouvoir transmettre mes questionnements et résultats de recherche. Dans un article consacré à mes retours d'expériences pédagogique en matière de médiation paysagère (Davodeau, 2012), j'évoque cette « formation homologuée en 1998 puis en 2001 au niveau II (équivalence licence/maîtrise), créée par Daniel Clary (Professeur de géographie de l'Université d'Angers) et une équipe pédagogique pluridisciplinaire en réponse à un appel d'offre du Ministère de l'Agriculture. Il s'agissait d'une formation continue pour des enseignants intervenant en BTS Aménagement paysager dont le contenu avait été réformé entre 1991 et 1993 « dans l'objectif d'une approche plus large et interdisciplinaire du paysage intégrant les questions d'aménagement du territoire et d'environnement ». Ce DU Paysage a été pour moi la formation idéale pour m'aguerrir à mon métier d'enseignant, non seulement parce qu'elle m'offrait un cadre thématique rassurant (contrairement aux TD que je devais assurer sur l'Asie du Sud Est …) mais aussi parce qu'elle allait devenir la matrice du Master2 cohabilité entre l'université d'Angers et Agrocampus Ouest dans lequel j'enseignerai les années suivantes, et tout au long de son évolution : Master 2 « Paysage et médiation » (2007-2012) devenu « Paysages urbains stratégies et médiations » (M2 PUSM 2012-2017) que je coordonnerai avec mon collègue J. Fache puis M. Elhannani, puis « Paysages environnement participation société » depuis 2017 (M2 PEPS).

Fin 2003, je soutenais donc ma thèse avec le statut d'Attaché Temporaire d'Enseignement et Recherche à l'Université d'Angers. Mon demi-poste (96h équivalent TD) me permettait de candidater et d'obtenir l'année suivante (2004-2005) un contrat d'ATER à temps plein au département de géographie de l'Université de Rennes 2 (et à l'antenne de Saint-Brieuc). J'y diversifiais mes enseignements en explorant des matières sur lesquelles parfois je n'avais que quelques heures d'avance sur mes étudiants (SIG, TD de climatologie) … Au cours de cette année post soutenance, j'obtenais la qualification de ma thèse au Conseil National des Universités en sections 23 en 2003 (géographie) et 24 en 2004 (urbanisme, aménagement). Ces qualifications acquises ainsi que mes premières publications (trois en 2004, quatre en 2005) me permettaient de candidater aux concours des maîtres de conférences à l'université et d'être auditionné à Brest, Orléans, Paris, Pau, Rennes, Tours, sans succès malgré plusieurs classements honorables. Mon contrat d'ATER prenant fin, j'eu l'opportunité de candidater à un poste d'ingénieur de recherche contractuel à l'Institut National d'Horticulture d'Angers à l'été 2005 : ce contrat allait me permettre de découvrir ce qu'était une « école de paysage ».

1.2 Étapes

Je suis recruté comme ingénieur de recherche contractuel à l'INH pour l'année 2005-2006. Ce premier passage dans ce qui est aujourd'hui mon établissement, fut déterminant pour y revenir après mon recrutement à l'ENSP à Versailles. J'enseignais pour la première fois auprès de paysagistes, ou plutôt d'ingénieurs en paysage, comme me le soulignait le directeur F. Colson lors de mon entretien d'embauche : « vous avez enseigné à l'université mais saurez-vous le faire auprès des ingénieurs ? ». Il me faudra un peu de temps pour comprendre toute la mesure de cette question … Ce poste à Angers me permettait de conserver mes enseignements à l'université dans le DU paysage, et me donnait l'opportunité à l'INH de piloter deux modules (Aménagement du territoire, Développement durable) et d'organiser deux voyages d'étude (« ceinture dorée » du Léon et du Trégor, forêt d'Orléans en partenariat avec l'ONF). J'intervenais plus ponctuellement dans plusieurs unités d'enseignement. Je profitais de mon passage à l'INH pour proposer à deux de mes collègues (F. Joliet, D. Montembault) de collaborer avec moi sur trois communications orales en 2006[15], ce qui me permettait d'inscrire mes activités de recherche au sein de l'UMR Paysage et biodiversité dirigée par J. Duchesne. Face à l'angoisse de ne pas réussir à décrocher un poste d'enseignant-chercheur, je tentais en 2005 le concours externe d'Ingénieur territorial dans la spécialité Urbanisme-aménagement-paysage dont je réussissais l'écrit, mais j'échouais à l'oral. Au moment où je voyais l'horizon de l'enseignement et de la recherche se refermer se présentait alors à moi ce que je considérais comme une dernière opportunité. De passage à Angers en 2005 avec un groupe d'étudiants, P. Donadieu m'avait demandé de leur présenter mes résultats de thèse. A l'issue de ma conférence, il m'avait informé de la probable ouverture d'un concours de maître de conférences à l'ENSP l'année suivante, ce qui se vérifiait au printemps 2006 avec la publication d'un poste dont l'intitulé « Géographie et projets de paysage » me permettait effectivement de candidater. Après le premier filtre de l'entretien, je tirais au sort, conformément aux modalités particulières des recrutements d'enseignants-chercheurs au sein des écoles supérieures du Ministère de l'Agriculture, le sujet d'une leçon intitulée « Diagnostic géographique et projet de paysage ». Je réussissais l'épreuve et j'étais recruté maître de conférences en géographie au sein du département Sciences humaines et sociales de l'ENSP.

ENSP Versailles (2006-8)

Conformément à la fiche de poste, il était attendu que j'inscrive mes recherches au sein d'un axe « sur les politiques publiques de paysage et de patrimoine, et la dynamique des espaces ouverts urbains et périurbains, notamment agricoles et forestiers, dans le programme scientifique Cultures et pratiques du projet de paysage du laboratoire de recherche de l'ENSP (LAREP), en les menant notamment avec l'INRA SAD de Paris ». Cette orientation était idéale pour moi mais nécessitait auparavant que je fasse auprès de la CNECA (équivalent de la CNU pour les établissements du Ministère de l'agriculture) une démarche pour changer de section afin de faire transiter mon poste de la 2 (Milieux, organismes, populations) à la 9 (Sciences économiques, sociales et humaines), ce qui fut rapidement fait en reconnaissance d'une erreur administrative d'affectation (mars 2007).

[15] Davodeau H., Montembault D., 2006, « De l'évolution de l'occupation des sols à la patrimonialisation des paysages de vallée », journée de l'AGF (Association des Géographes Français), 13-14 octobre, Caen.
Davodeau H., Montembault D., 2006, « Frêne contre peuplier, un dilemme dans les vallées ligériennes », 2nde éd. colloque Végétal et médiation culturelle, 26 et 27 octobre, Angers.
Davodeau H., Joliet F., Montembault D., 2006, « Regards croisés de géographes sur les paysages de Loire », Observatoire de la vallée d'Anjou, mai, Saint-Mathurin-sur-Loire.

Conformément à ce qui était annoncé dans ma fiche de poste, mes enseignements à l'ENSP durant mes trois années de présence furent principalement centrés sur deux modules : « Analyse paysagère et dynamique sociale » communément nommé le Canton (l'Atlas aujourd'hui) en 2ème année, et l'option « Intercommunalité et actions paysagères » (IAP) en 3ème année. Ces 2 enseignements représentaient plus des deux tiers de mon service et prenaient principalement la forme de TD au cours desquels j'encadrais les étudiants par petits groupes avec deux objectifs : l'élaboration d'un diagnostic territorial et paysager pour le Canton, et l'analyse d'une action publique paysagère pour l'IAP. Mon insertion pédagogique fut facilitée par la présence à mes côtés de Monique Toublanc avec laquelle je collaborais déjà depuis plusieurs années dans le DU Paysage à Angers. J'enseignais à plus grande distance du projet au sein du Master-recherche Théories et Démarches du Projet de Paysage (la formation existe encore en partenariat avec l'Université Paris Saclay et AgroParisTech), dans lequel je participais à l'encadrement des travaux de fin d'étude (TPFE) et participais à organiser et animer quelques voyages d'étude, comme par exemple dans les Vosges au sujet de la politique paysagère intercommunale de la vallée de la Bruche.



A gauche, prise de contact avec le potager du roi, jardin d'expérimentation des étudiants de l'ENSP. A droite, un atelier de projet du bâtiment Le Nôtre pendant l'exercice du Canton (HD 2007)

Dans cette plongée dans le monde des paysagistes, j'ai eu la chance d'être accompagné et guidé par Pierre Donadieu qui m'en apprenait beaucoup sur l'évolution des pratiques professionnelles, l'histoire de l'école et ses lignes de fractures. Grâce à lui je décodais mieux les échanges parfois vifs dont j'étais témoin au cours des réunions pédagogiques, au moment où l'application de la réforme LMD au cursus DPLG exacerbait les tensions entre les universitaires et les paysagistes (par exemple la mise en œuvre difficile du mémoire de master 2). Pour mieux comprendre cette dissension, j'essayais de me glisser dans les ateliers de conception afin d'y observer la pédagogie de l'atelier (G. Clément accepta ma présence avec beaucoup de bienveillance). Je constatais amèrement qu'il serait bien difficile d'y articuler les apports de connaissances fondamentales, du moins selon les modalités universitaires que j'avais connues[16]. Je comprenais que le projet était le noyau central autour duquel gravitaient les connaissances au service de la pratique et je m'investissais progressivement davantage dans le M2 TDPP à connotation recherche.

[16] Davodeau H., 2007, « La boîte noire du projet de paysage », journées d'étude en sciences sociales, colloque SFER INRA, 13-14 décembre, Paris.

Une autre voie possible pour théoriser les pratiques paysagistes était l'encadrement de thèses, ce que me proposait Pierre Donadieu, avec celles de Fanny Romain et Didier Labat soutenues en 2011, puis d'Elise Geisler en 2012. Mes propres publications me permettaient évidemment aussi de mettre à distance mon implication auprès des paysagistes, par exemple dans un premier article en 2008 réalisé à partir d'une analyse des travaux de fin d'étude. Je profitais aussi du rapprochement entre le laboratoire de recherche de l'école avec l'UMR SADAPT (équipe Proximités dirigée par l'économiste A. Torre) pour initier quelques recherches avec le sociologue du droit Romain Melot (chercheur INRA) en explorant dans les archives du Ministère de l'écologie les controverses historiques des premières mesures de protection des paysages. Ce travail n'ira malheureusement pas à son terme et ne sera pas valorisé[17]. Par le biais de l'encadrement de la thèse d'Elise Geisler, je participais au programme de recherche PIRVE Ville et environnement piloté par G. Faburel alors en poste à l'Institut d'Urbanisme de Paris à Créteil. L'objectif était d'évaluer la préoccupation paysagère dans les quartiers labellisés durables à travers une méthode d'analyse comparative de quartiers durables (3 allemands, 2 français, 1 suédois) qu'expérimentera E Geisler dans sa thèse. Durant ce passage à l'ENSP, je participais aussi avec ma collègue M. Toublanc à une commande du Bureau du paysage du Ministère de l'environnement (J.F Seguin) avec Y. Luginbühl (UMR LADYSS) : « les indicateurs sociaux du paysage ». Il s'agissait, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, d'évaluer les perceptions sociales des transformations paysagères locales par l'élaboration et le test d'un questionnaire auprès des conseillers généraux sur les transformations des paysages français. Ce travail allait permettre au Ministère d'enrichir ses documents méthodologiques en appui aux atlas de paysages départementaux et régionaux. Ces nouvelles activités scientifiques à l'ENSP (comme par exemple l'organisation et l'animation avec M. Toublanc d'un séminaire Identité et appropriation de l'espace[18]) ne me faisaient pas pour autant abandonner le partenariat mis en place à Angers avec le département de géographie de l'université de Beni Mellal au Maroc pour la réalisation d'un atlas des paysages de la région du Tadla Azilal. Ce projet m'a permis de faire trois séjours d'une semaine au Maroc au printemps 2005 (avant mon recrutement à Versailles) puis au printemps 2007 et enfin à l'automne 2008, et même y organiser le colloque « Paysage et projet de territoire : théories, méthodes, exemples. Des cas français aux projets maghrébins » (organisé avec N. Taibi et Y. El Khalki).

Mon départ de l'ENSP après seulement trois années d'exercice n'était pas prémédité : début 2008, alors que je venais de m'installer avec ma famille à Maurepas dans les Yvelines, Walid Oueslati alors responsable du département Paysage à Angers m'informait d'une ouverture de poste à l'INHP et me demandait si j'étais intéressé pour y postuler par la voie de la mutation interne entre deux écoles supérieures du Ministère de l'agriculture. Voyant dans cette sollicitation la possibilité d'un cadre professionnel plus ouvert et d'un cadre de vie plus agréable pour ma famille, je candidatais pour intégrer le nouvel établissement qui venait tout juste d'être créé par décret (01/08/2008) de l'alliance de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes et de l'Institut national d'horticulture et de paysage d'Angers : Agrocampus Ouest.

[17] Je ne perdrai pas tout à fait de vue cette collaboration puisque j'inviterai R. Melot aux séminaires du paysage en 2016 : cf. Annexe 4.
[18] 10 janvier 2008.

Angers (2008-20)

L'école d'Angers a été créée en 1971 par le ministère de l'agriculture sous la forme d'une École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricole, option Horticulture (ENITAH). L'établissement s'inscrivait dans le grand projet d'aménagement du territoire du Val d'Authion, initié en 1967 par le député et ancien ministre de l'agriculture Edgard Pisani, pour créer un pôle horticole et maraîcher et faciliter l'extension de la ville en délocalisant les horticulteurs angevins. La réussite de ce projet nécessitait de créer un pôle public de formation supérieure et de recherche agronomique qui se traduisit par l'installation de l'INRA à Angers en 1968. L'ingénieur ENITAH fut diplômé entre 1972 et 1978 au moment où, sur la même période, le centre national d'étude et de recherche sur le paysage (CNERP) expérimentait le paysage d'aménagement et « comblait ainsi le vide par arrêt du recrutement de l'ENSH en 1972 » (Donadieu, Bouraoui, 2003 p.44). A Angers, M. et Mme Tanguy, tous deux ingénieurs horticoles et la seconde paysagiste DPLG, développaient un enseignement des Techniques du paysage qui sera le germe d'où naitra plus tard une formation en paysage spécifique et reconnue comme telle.



(Photo « P.-H.-M. ».)

Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles (option Horticulture) d'Angers. Entrée des étudiants, serre tropicale et réception. La première promotion sort en 1974

Enseigner le paysage dans un bâtiment corbuséen (source : site Internet Agrocampus Ouest).

Ce cap est franchi en 1989 avec la création de l'École Nationale d'Ingénieurs des Travaux d'Horticulture et de Paysage (ENITHP), deuxième temps de la gestation de l'école angevine marqué par l'apparition du mot *paysage* dans l'intitulé, avant même la création de l'école d'architecture et de paysage de Bordeaux en 1991 ou encore de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois en 1993. A cette époque, les ingénieurs de l'ENITHP spécialisés en paysage sur une année spécifique seulement, « bénéficiaient du tronc commun avec les autres ingénieurs pour acquérir une solide compétence scientifique et technique qui était complétée ensuite par l'apprentissage technique du projet » (idem, p.47). Dans un troisième temps, fut créé en 1997 l'Institut National d'Horticulture (INH), fusionnant l'ENITHP avec l'École Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH) fondée à Versailles en 1874[19]. C'est au sein de cet INH ayant perdu son P que paradoxalement la formation des cadres paysagistes angevins prend réellement de l'importance, à travers deux cursus : l'un en 5 ans post-bac avec un profil opérationnel (formation ENIHP : École Nationale d'Ingénieurs de l'Horticulture et du Paysage, en continuité de l'ENITHP), l'autre en 3 ans post-prépa et avec un profil pré-opérationnel (formation ENSHAP : École Nationale Supérieure d'Horticulture et d'Aménagement du Paysage).

[19] A ce premier transfert depuis Versailles vers Angers, un second avait été mis à l'ordre du jour du CIADT du 18/12/2003 : la délocalisation de l'école nationale supérieure du paysage à Angers !

L'affirmation de ce double diplôme d'ingénieur « en paysage » en parallèle de celui « en horticulture » conduit les étudiants et enseignants concernés à revendiquer un affichage Paysage que l'INH-P adoptera quelques années seulement avant la fusion avec l'école d'agronomie de Rennes et la création d'Agrocampus Ouest en 2008 ...

L'intitulé du poste sur lequel je postulais (« Aménagement et paysage urbain, Informatique appliquée au paysage ») articulait deux profils : celui du collègue infographiste qui partait à la retraite et libérait son poste (P. Pasquier), et celui de mon ancien camarade doctorant (D. Montembault) dont le profil Géographie rurale devait être complété par son équivalent Urbain. Ni vraiment infographiste ni géographe urbain, je faisais valoir mon enseignement des SIG à Rennes et mon diplôme d'urbanisme à Nantes, mais surtout mon expérience à l'ENSP auprès des paysagistes. Conformément à ma fiche de poste, l'infographie occupe dans les premières années une part importante de mes enseignements puis décline progressivement au profit d'autres enseignements plus en adéquation avec mes compétences de géographe (cf. chapitre 3). Au départ à la retraite de P. Pasquier succède celui de J. Duchesne, puis la mutation à l'université de C. Fleurant. S'ouvre alors une vague de recrutements au sein du département Paysage avec les arrivées successives des paysagiste et architecte de formation F. Romain et E. Geisler dont j'avais co-encadré les thèses, puis du géographe S. Caillault. Avec ces trois collègues l'équipe se rajeunissait et assumait plus franchement l'objectif de former des ingénieurs *paysagistes* (l'intitulé du diplôme d'ingénieur *en paysage* est plus ambigu) en revendiquant sans complexe son intégration au réseau des écoles du paysage. Cette orientation s'affirmait encore un peu plus avec l'ouverture de postes de paysagistes contractuels occupés par F. Garnier, E. Escats, R. Padiou formés dans les écoles du paysage de Versailles, Blois, Genève. Mon recrutement coïncidait donc avec un fort développement de l'équipe et un repositionnement de la formation autour de la conception (j'aborde plus loin la réforme du M2), ce qu'actera quelques années plus tard le Décret n° 2017-673 du 28 avril 2017 autorisant les ingénieurs en paysage d'Agrocampus Ouest à prétendre au titre de paysagiste concepteur. Depuis mon recrutement à Angers, j'œuvre à cette stratégie en m'investissant au nom de mon établissement dans les actions scientifiques et pédagogiques du réseau inter-écoles du paysage afin d'y positionner l'ingénieur angevin.

Positionner les ingénieurs angevins revient à se positionner soi-même en tant qu'enseignant-chercheur sur la façon dont on envisage leur insertion professionnelle et dont on peut les accompagner. Cela consiste aussi à situer l'école vis-à-vis d'autres établissements, dans différents réseaux plus ou moins reliés : écoles d'agronomie, réseau universitaire, écoles du paysage ... Dans un établissement comme le mien, j'observe différentes postures selon que les collègues pensent leur pédagogie au service des ingénieurs, des ingénieurs agronomes, des ingénieurs en environnement, des ingénieurs paysagistes, des ingénieurs *en paysage*, des paysagistes, des professionnels du paysage, de l'environnement etc. … Cela ne facilite évidemment pas l'émergence d'une culture d'école et d'un projet pédagogique et scientifique partagé.



Former des ingénieurs paysagistes : le grand écart constant entre deux cultures professionnelles et scientifiques, deux référentiels de compétences, deux systèmes de valeurs.

Attaché à inscrire mon établissement dans le réseau des écoles du paysage, j'ai ressenti le besoin d'exprimer ma position pédagogique par un texte à l'intention des étudiants mis en ligne sur ma page web personnelle en 2015 (rapporté ici sans modification, je l'ai supprimé depuis).

Si les ingénieurs paysagistes issus de l'école du paysage d'Angers se distinguent par leur profil scientifique, ils partagent aussi des fondamentaux communs aux paysagistes formés dans les autres écoles. Ce socle permet à Agrocampus Ouest d'être identifié par les tutelles ministérielles, la Fédération Française du Paysage (FFP) et l'European Fondation for Landscape Architecture (EFLA) comme une composante du « réseau des écoles du paysage » en France et en Europe. Cette appartenance témoigne d'une pédagogique professionnalisante tournée vers la pratique du projet de paysage. L'adossement au monde professionnel des paysagistes et plus largement du paysage nécessite la posture critique d'une recherche assurée dans l'établissement par des enseignants-chercheurs qui prennent pour objet les paysages, leurs processus, l'action publique paysagère et les pratiques paysagistes.

« Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (art.1 Convention européenne du paysage), le paysage est à la fois matériel et idéel, objectif et subjectif, public et privé, naturel et culturel. Les dynamiques paysagères doivent être appréhendées à travers diverses échelles spatiales et temporelles par de nombreux acteurs en charge de leur régulation, les enjeux du paysage relevant aussi bien de l'urbanisme, des transports, de l'agriculture, du marketing urbain, de l'écologie, du développement local, du tourisme, ou de l'aménagement du territoire ... Objet de politiques publiques, le paysage nécessite tous les éclairages et invite au dialogue voire au dépassement du cloisonnement sectoriel. Avant d'être saisi par l'action et devenir un projet, le paysage est un objet de connaissance pluri- voire trans-disciplinaire : la pensée systémique est la plus à même d'articuler cette complexité dynamique.

Le projet de paysage est une démarche permettant de proposer des propositions d'évolution d'un espace à partir d'une commande à réinterroger, d'un état des lieux des paysages existants, d'une compréhension de leur contexte et de leurs dynamiques. En réponse à la commande publique, ce projet s'inscrit dans des politiques d'aménagement, de gestion, ou de protection des paysages (CEP, op.cit). Le projet de paysage vise donc la création de paysage (aménagement), la régulation de dynamiques à l'œuvre (gestion), ou leur maîtrise partielle (protection). Ce projet est directement aménagiste lorsqu'il s'agit de concevoir des espaces publics, indirectement lorsqu'il consiste à produire un cahier des charges ou un plan de gestion, et encore plus indirectement en visant à (co)produire des documents de sensibilisation ou inventer des pratiques de médiation autour du paysage. Toutes ces modalités relèvent du projet de paysage.

L'ingénieur paysagiste est un programmateur, un médiateur et un concepteur. Qu'il intervienne à l'amont pour contribuer à la définition des politiques publiques ou en aval en phase de conception, il mobilise ses savoirs scientifiques pour développer une démarche projectuelle. Celle-ci ne s'exprime donc pas directement dans la réalisation ou la gestion du chantier (ces compétences relèvent des niveaux BTS / Licence Pro paysage) mais dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre. Le projet de paysage a pour objectif l'amélioration du cadre de vie. Sa démarche consiste à agir sur l'espace social en saisissant les formes matérielles du paysage (en aval), les leviers économiques et sociaux qui les produisent (en amont), mais aussi les conditions de perceptions des objets et sur la construction des représentations paysagères qui, en retour, conditionnent les pratiques et transforment les paysages. La double dimension matérielle et immatérielle du paysage induit donc une action à ces deux niveaux indissociables. Le projet est une représentation idéelle et matérielle d'un état futur souhaité du paysage. L'échelle d'intervention des paysagistes ne se limite plus à celles des parcs et jardins : en France la « loi Paysage » de 1993 et en Europe la Convention de Florence de 2000 confortent le déploiement territorial du projet de paysage au cadre de vie dans son ensemble. La « traversée des échelles » est un principe fondamental de la pratique du projet de paysage. Elle désigne la capacité du paysagiste à comprendre et à agir sur les relations spatiales qu'entretiennent les lieux et les territoires élargis dans lesquels ils s'inscrivent. Cette articulation spatiale entre le petit et le grand ou l'ici et l'ailleurs est constitutive des processus de production des paysages et donc de leurs dynamiques.

Celles-ci reflètent des trajectoires paysagères dont les échelles temporelles s'imbriquent elles aussi à travers la reconnaissance patrimoniale de certains héritages ou l'émergence de nouveaux paysages. Parce qu'elle vise à infléchir une trajectoire paysagère sans la stopper (ce qui serait illusoire), la projection du paysage est un processus qui implique plusieurs échelles de temps et d'espaces et de nombreux acteurs aux différentes strates de la gestion des territoires. L'enseignement de la démarche de projet et sa mise en pratique ne sont pas des domaines dissociés de l'apport de connaissances fondamentales : celles-ci ne parasitent pas le processus de conception, mais au contraire l'alimentent et l'enrichissent.

Si l'encadrement pédagogique des projets est d'abord assuré par des professionnels paysagistes, il repose également sur l'implication des enseignants-chercheurs et sur leur capacité à appliquer leurs savoirs académiques sur les terrains d'étude choisis. Le choix assumé de ce fonctionnement par binôme de paysagistes/chercheurs est au cœur de la pédagogie de l'école du paysage d'Angers. La formation à dominante scientifique des ingénieurs paysagistes leur permet de construire une argumentation raisonnée des projets qu'ils élaborent et leur apporte la distance nécessaire vis-à-vis des commandes qu'ils doivent être capables de questionner et reformuler. Cette approche rationnelle du projet facilite sa transmission et son partage et ne cherche pas à construire une posture surplombante de l'expert face aux élus, habitants et usagers auxquels il s'adresse.

Dans la progression pédagogique, les savoirs scientifiques sont de plus étroitement articulés au domaine du paysage pour l'être complètement à partir du niveau Master où l'étudiant peut choisir la « spécialité Paysage ». Cette articulation est mise en œuvre à travers l'apprentissage de la démarche du projet de paysage en M1 et les diverses modalités de son application en M2. En intégrant progressivement la démarche du projet de paysage, le cursus des ingénieurs s'ouvre aussi à la culture scientifique des sciences humaines et sociales : l'étudiant acquiert alors la culture qui garantit son insertion professionnelle dans le « champ » du paysage et gagne aussi en maturité intellectuelle pour développer un point de vue critique sur le contexte politique et sociétal dans lequel sa pratique s'inscrira. La pédagogie de la démarche de projet s'articule sur deux années. La première a pour objectif de formaliser les étapes de la démarche (loi MOP). La seconde cherche à exposer les différentes déclinaisons de cette démarche : en fonction des échelles (de l'espace public au territoire) et des finalités de l'action paysagère (aménager, gérer, sensibiliser etc.).

En dépit des règles qu'elle se fixe, la rigueur de la démarche scientifique n'évacue jamais totalement la subjectivité de son auteur. Lorsqu'elle prend pour objet le projet de paysage, elle engage des partis pris qui méritent d'être explicités, justifiés, discutés. Ils s'expriment dès le diagnostic, qui est déjà orienté vers le projet en fonction des intentions du programme et des qualités perçues du site. Ces choix engagent leur auteur car ils véhiculent une éthique professionnelle, des valeurs au nom desquelles il est juste et nécessaire d'agir.

La position pédagogique exprimée dans ces lignes cherche à articuler les figures du concepteur paysagiste et de l'ingénieur paysagiste. Elle est réaliste dans la mesure où les enquêtes sur l'insertion professionnelle des étudiants angevins démontre qu'ils occupent des postes de cadres en bureaux d'étude ou en collectivité (minoritairement en entreprises travaux), à l'instar des paysagistes formés dans les autres écoles, et avec lesquels ils collaborent de façon complémentaire. Or, pour que cette complémentarité soit possible et féconde, il est nécessaire que la formation des ingénieurs paysagistes angevins joue à la fois la carte de la distinction et de la similitude. C'est le sens des lignes ci-dessus que d'affirmer en même temps la nécessité d'un ancrage scientifique spécifiques aux ingénieurs (les étudiants angevins sont recrutés sur leur profil scientifique, renforcé par le contenu de la Licence qui apporte le socle des connaissances de l'ingénieur) avec la nécessité d'une culture commune aux paysagistes (le M1 structuré autour de l'apprentissage de la démarche du projet de paysage). Sur le fond, cette orientation pédagogique ne vise donc pas à réhabiliter ou à s'inspirer de la figure de l'ingénieur artiste du XIXème siècle mais plutôt à refuser le clivage qui traverse les formations de concepteurs, encore structurée entre le domaine des connaissances d'un côté et celui de l'atelier de l'autre (clivage qui heureusement s'atténue avec l'essor de la recherche dans ces formations).

Ma position d'enseignant-chercheur à l'école du paysage d'Angers (page web professionnelle à destination des étudiants)

C'est dans cette perspective de recentrage sur la conception qu'un long processus de réforme de la pédagogie nous a permis de déplacer le centre de gravité des spécialisations d'ingénieurs en M2 (le Master 1 avait fait l'objet d'évolutions régulières et ne nécessitait pas de réactualisation). Avant cette réforme, les ingénieurs ayant opté pour la spécialité Paysage en M1 devaient choisir entre une spécialisation de M2 Ingénierie territoriale (IT) ou Maîtrise d'œuvre et ingénierie (MOI). Cette organisation avait fini par écarteler le cursus aux deux extrêmes de la filière professionnelle du paysage : planification *vs* réalisation, secteur public *vs* privé, grande échelle *vs* petite. La réforme pédagogique a donc consisté à réarticuler ces deux spécialisations autour d'un pivot commun : la conception. Le M2 IT est devenu PPST (projet de paysage, sites et territoires) et POP (projet opérationnel de paysage) avec la mise en commun d'un certain nombre d'unités d'enseignement dédiées à la conception. C'est du moins l'esprit de la maquette initiale car la gestion quotidienne peut faire perdre de vue les intentions premières … Non seulement il s'agissait de mieux refléter les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle qui démontrent la nécessité de ne pas enfermer l'étudiant dans un profil trop extrême pour faciliter son évolution de carrière entre des postes de nature différente, mais aussi de se repositionner vis-à-vis du titre de Paysagiste Concepteur pour que nos étudiants puissent être en mesure d'y prétendre, ce que leur permet le décret du 28 avril 2017.

Cette réforme pédagogique coordonnée par D. Montembault et C. Bashmilah est le point d'aboutissement d'une longue trajectoire : celle de la difficile reconnaissance, au sein d'une école d'horticulture devenue école d'agronomie, d'une école de paysage qui ne dit pas son nom (institutionnellement parlant) mais qui a été portée par une équipe constituée d'une quinzaine d'enseignants-chercheurs et vacataires très motivés et longtemps soudés … jusqu'à ce que cette réforme provoque malheureusement des divisions au sein de ce collectif pourtant très complémentaire. Aujourd'hui le chantier ouvert est celui du L3. Malgré la volonté des étudiants de remonter la spécialisation H&P en début de L3, les enseignants ont majoritairement voté en faveur d'un scénario pour maintenir la spécialisation en début de M1, faisant du L3 une année d'orientation. Ce n'était pas mon choix car cette réforme était de mon point de vue une opportunité pour développer une 3ème année de spécialisation et ainsi inscrire encore plus fortement l'école angevine dans le format du réseau des écoles du paysage, mais l'idée de réduire le tronc commun à 2 années n'a pas été acceptée par la majorité des collègues.

L'appartenance de l'école angevine aux réseaux national et international des écoles du paysage est un enjeu fort pour la reconnaissance de diplôme angevin et l'insertion professionnelle de nos étudiants. Conscient de ces enjeux et de la place spécifique (avec l'abandon du titre d'ingénieur de l'école de Blois) qu'y occupe mon école, j'ai souhaité m'investir fortement dans ce réseau, en particulier par mon implication dans le comité de rédaction de la revue scientifique inter-écoles *Projets de paysage* depuis 2013[20] (j'ai coordonné deux numéros thématiques[21]). Au-delà de cet engagement sur la durée, je me suis mobilisé plus ponctuellement autour de diverses actions pédagogiques et scientifiques : depuis 2018 dans le groupe de travail de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) pour l'ouvrage « Concevoir le cadre de vie par le paysage » (à paraître), depuis 2015 dans celui sur la recherche en paysage au ministère de l'environnement, ainsi que le comité scientifique des Doctorales du paysage (avril 2018 Versailles, décembre 2012 Bordeaux). Enfin j'ai coordonné et animé le 28

[20] Jusqu'en 2020 car je laisse cette année ma place à ma collègue E. Geisler : il est important que les binômes d'enseignants-chercheurs par école soient régulièrement renouvelés.
[21] En 2013 sur « paysages et politiques publiques » (les 20 ans de la Loi Paysage) et en 2018 sur « paysages et didactique » (avec M. Toublanc et S. Paradis). Début 2021 je coordonnerai un numéro sur « paysage et sports » (avec N. Carcaud).

novembre 2013 à Angers un séminaire inter-écoles consacré aux thèses paysagistes dont j'ai dressé un inventaire que j'actualise régulièrement (Annexe 3 Volume 2).

Riche de ces expériences, j'ai cherché à souligner les enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels associés à la constitution de ce réseau des écoles du paysage dans un article paru dans la revue du Sud-Ouest Européen[22] dont je reprends ici la conclusion :

> La constitution du réseau des écoles françaises du paysage n'est pas sans risque. Les bénéfices de l'opération doivent être évalués au regard des limites d'une logique qui pourrait, si elle est mal conduite, resserrer le réseau sur lui-même et créer une autre figure : le cercle fermé des écoles du paysage. Il est donc nécessaire de le maintenir ouvert sur d'autres réseaux d'échelles (locale ou internationale) ou de nature différentes (autres disciplines de l'aménagement) ! L'existence d'un réseau national des écoles du paysage pose la question, dans un cadre plus large, de l'existence d'une « école française du paysage » : utilisée pour désigner la géographie classique du début du siècle dernier (Robic, 2011), cette expression a-t-elle un sens aujourd'hui au regard de ce qui se fait en Europe et au-delà en matière de recherche et de pédagogie pour et par les paysagistes ?
>
> D'un point de vue plus institutionnel, le rapprochement inéluctable des « écoles » et des universités est également un facteur d'évolution du réseau : la professionnalisation des formations universitaires, le développement des licences pro et des Master « en paysage », la cohabilitation de certaines de ces formations par les écoles du paysage, l'UMRisation de leurs laboratoires de recherche, les modalités de recrutement des enseignants-chercheurs et l'essor des thèses de paysagistes, les logiques de concentration des établissements sont autant de facteurs qui contribuent à articuler le réseau des écoles à celui des universités. Pour certains, ces évolutions sont perçues comme des menaces face auxquelles le cercle fermé des écoles pourrait être une tentation dans une stratégie défensive…
>
> De notre point de vue, ces évolutions offrent plutôt des opportunités pour améliorer la pédagogie et la recherche si elles conduisent les écoles à structurer un réseau ouvert mais centré sur une ligne claire : une pédagogie et une recherche au service de la diversité des pratiques du projet de paysage. Cette ouverture nécessite l'articulation du réseau des écoles du paysage à d'autres réseaux qui cherchent eux-aussi à fédérer des chercheurs et professionnels sur l'évolution des pratiques d'aménagement. Récemment, les écoles du paysage d'Angers, Bordeaux et Versailles ont adhéré au réseau Espace rural et projet spatial et rejoignent ainsi les écoles nationales supérieures d'architecture de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Nancy, Normandie, Saint-Étienne ainsi qu'AgroParisTech Clermont-Ferrand pour conduire une réflexion commune sur le renouvellement des pratiques d'aménagement en milieu rural. Ce Groupement d'intérêt scientifique associe également des structures professionnelles qui en elles-mêmes sont des réseaux, comme la Fédération des PNR et Mairie-conseils. Cet exemple permet de souligner que la vitalité du réseau des écoles du paysage passe par des connexions sur d'autres structurations, capables de l'ouvrir et de le vitaliser sur des enjeux émergents. L'irrigation du réseau des écoles se joue également à proximité de chaque établissement nouant sur son territoire des relations avec les acteurs locaux en les associant à une pédagogie « ancrée » sur les problématiques spécifiques des paysages ordinaires dans leur contexte territorial. Ce partenariat permet aux étudiants de prendre la mesure du jeu d'acteurs dans lequel ils devront prendre place et de mettre à l'épreuve du terrain leurs missions de conception-médiation à l'écoute des autres professionnels, élus et populations.

« Le réseau des écoles de paysage françaises : enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels », Davodeau H. 2014, Sud-Ouest européen, n°38, p.63-70.

[22] Davodeau H., 2015, « Le réseau des écoles de paysage françaises : enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels », revue Sud-Ouest Européen n°38-2014 Paysage en réseaux, pp.63-70/157.

D'une fusion à l'autre

L'année de mon recrutement, les écoles d'Angers et Rennes actaient la fusion par une structuration en départements inter-sites intégrant les équipes pédagogiques en place, désormais nommée Unités Pédagogiques. Ainsi l'ancien département Paysage de l'INH(P) est devenu l'UP Paysage du département MILPPAT (Milieux Physiques Paysages et Territoires), avec 5 autres UP (Physique des transferts et bioclimatologie, Physique et spatialisation numérique, Sciences du sol, Sciences humaines et territoires, Sols substrats horticoles et urbains). Ce cadre institutionnel du paysage dans Agrocampus Ouest n'a de cesse d'être discuté et controversé car l'autonomie des formations en paysage n'a jamais été admise par tous. Elle a d'abord longtemps été remise en cause sur le site angevin par les collègues du cursus horticole, dénonçant la rupture du paysage avec ses fondements historiques et scientifiques. La scission entre horticulture et paysage qui avait conduit à l'autonomisation définitive du paysage à Versailles et à la délocalisation de l'horticulture, s'est donc reporté à Angers dès que le petit noyau du paysage (Tanguy, Duchesne) s'est élargi et renforcé au point de prétendre à l'extérieur - mais sans trop pouvoir l'affirmer en interne - devenir une école du paysage. Dans une formation d'ingénieur, cette tension est exacerbée par le clivage entre les sciences « exactes » de l'ingénieur et « molles » du paysagiste. Face à ces difficultés, les chercheurs de l'équipe Paysage ont, par le passé et selon leurs profils, adopté des stratégies scientifiques radicalement différentes, parfois en « scientifisant[23] » à outrance leur objet ou à l'inverse en l'esthétisant outre mesure.

Aujourd'hui, la phase douloureuse de la reconnaissance des formations en paysage étant passée, la place des SHS est moins remise en cause, en particulier dans l'enceinte d'Agrocampus Ouest : non seulement parce qu'elles sont plus développées à Rennes qu'à Angers (bien que très minoritaires) mais aussi parce que ce périmètre élargi renforce les solidarités de site. En effet, face au centre Rennais, l'antenne angevine cherche à résister aux tendances centralisatrices en renforçant des solidarités qui concourent au dépassement du clivage hérité entre horticulture et paysage, ou celui qui oppose les figures de l'ingénieur et du paysagiste. Pour les deux spécialités angevines, l'enjeu est désormais de faire valoir ensemble leurs spécificités face aux thématiques rennaises, et en particulier celle de l'agronomie. En effet, douze ans après une première fusion dont le bilan n'a jamais été vraiment fait, une seconde est en cours avec en 2020 la création d'un très grand établissement réunissant les écoles supérieures agronomiques du Ministère de l'agriculture d'Angers-Rennes, Montpellier, Dijon (AgroParisTech a fait faux bond in extrémis en jouant la carte universitaire du campus de Saclay). Quelle place occupera l'école du paysage et d'horticulture d'Angers au sein de l'Institut Agro ? Ce nouveau contexte fragilisera-t-il les thématiques secondaires comme l'horticulture et le paysage ou permettra-t-il de les mettre en exergue ? Contribuera-t-il à éloigner les spécificités angevines l'une de l'autre en fonction de leur plus ou moins grande compatibilité avec les questions agronomiques, ou contribuera-t-il à les ressouder ? Accentuera-t-il la domination du site rennais ou favorisera-t-il une certaine autonomisation du site angevin ? Les réponses à ces questions s'exprimeront demain en termes de délocalisation et d'organisation des services, de fléchages de postes, de profils de postes, de financements de thèses et de programmes de recherche etc. Mais comment ne pas voir derrière ces fusions à répétition, non seulement une course en avant assez absurde et très idéologique (être plus gros pour être visible à l'international), mais aussi une stratégie de résistance des écoles du Ministère

[23] « Ce qu'il faut soustraire au sciences, ce n'est pas les beaux savoirs multiples qu'elles donnent sur les dynamiques invisibles ou les comportements cachés des vivants, c'est leur folklore moderniste d'objectivation et de réduction : mais cela exige de faire passer le scalpel beaucoup plus finement que ne le fait une opposition entre Science et Sensibilité » (Morizot, 2020, p.143).

de l'Agriculture contre l'intégration des écoles supérieures au système universitaire ? Dans cette perspective, le pôle du végétal angevin est une opportunité pour construire une stratégie de site avec l'université autour d'un campus du végétal ancré dans son territoire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 9 janvier 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Institut Agro, nouvel établissement national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement a été créé le 1er janvier 2020 afin d'accompagner la transition agroécologique de notre agriculture

–

L'Institut Agro, Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, a été créé le 1er janvier 2020 par le regroupement de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest.

Il répond à la volonté de Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et M. Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de doter la France d'un établissement leader sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement notamment complémentaire d'AgroParisTech, établissement-composante de l'Université Paris Saclay.

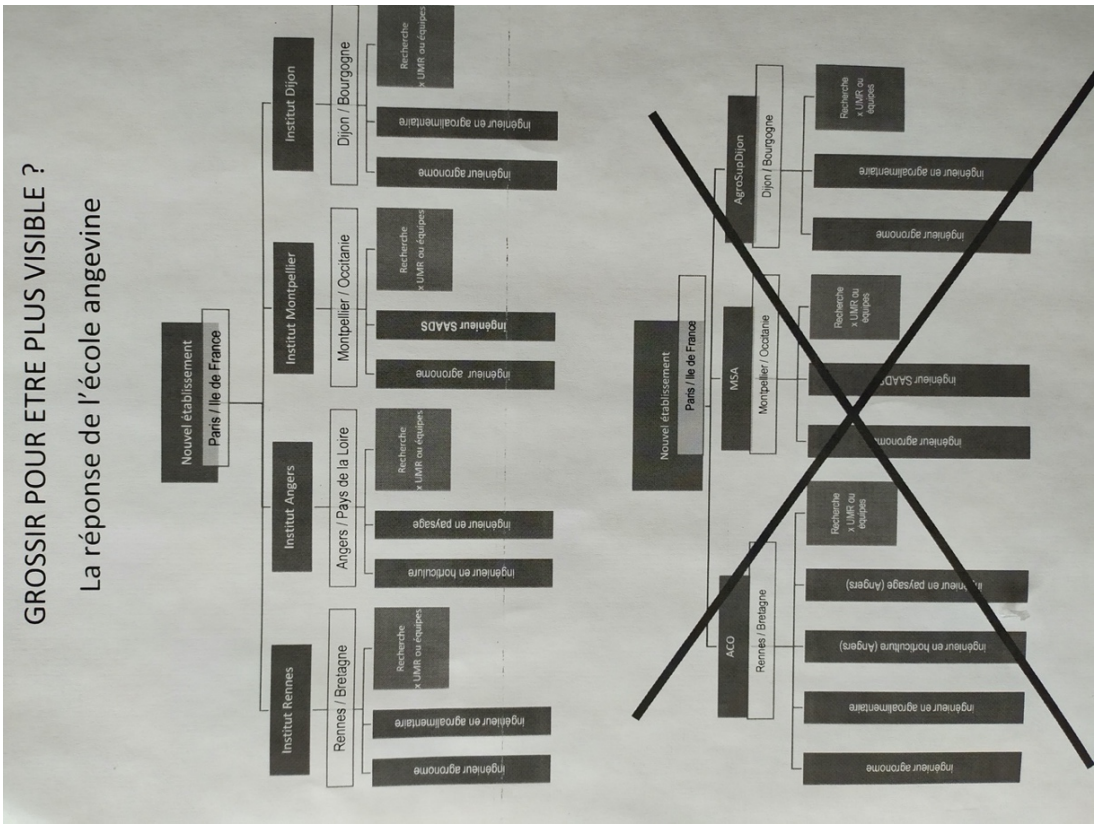
Réunissant en 2020 les équipes de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest, il apportera un soutien renforcé aux acteurs des filières agricole et alimentaire pour conduire les transitions agro-écologiques, alimentaires, numériques et climatiques grâce à ses contributions en matière de formation, de recherche, d'innovation et d'appui à l'enseignement technique agricole.

Il formera les ingénieurs et chercheurs attendus par les professionnels pour réussir ces transitions, améliorer notre compétitivité et renforcer notre positionnement à l'international. L'institut Agro a également une mission spécifique d'appui à l'enseignement technique agricole et participe notamment à la diffusion de l'agro-écologie dans les lycées agricoles du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Étroitement lié à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, INRAE, créé à la même date, il participera activement aux politiques de site de l'enseignement supérieur français et sera un atout pour les grandes universités de recherche. Ces partenariats d'excellence et ses forts ancrages territoriaux lui seront essentiels pour remplir sa mission avec le soutien des régions dans lesquelles il est installé.

Contacts presse

Service de presse de Frédérique VIDAL – Tel : 01 55 55 84 24 - secretariat.communication@recherche.gouv.fr
Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 - cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr



Quelle reconnaissance de l'école angevine d'horticulture et de paysage au sein du nouvel Institut Agro ? (communiqué de presse ministériel en haut, document issu d'une AG du personnel en bas).

1.3 Retour sur itinéraire

Je m'arrête ici sur les effets de structure des deux écoles du paysage qui jalonnent mon itinéraire professionnel. Mon profil de géographe a été sollicité différemment, confronté à diverses difficultés et interrogations qui révèlent des enjeux pédagogiques, scientifiques, voire politiques caractéristiques de ces formations et, par-là, de l'action paysagère telle que je l'aborde dans le volume 2. Ce retour sur itinéraire est aussi une façon de témoigner d'une trajectoire personnelle qui m'a (me) conduit à prendre position sur un certain nombre d'enjeux épistémologiques propres au champ de connaissance et d'action du paysage.

Alors que ma situation actuelle à Angers me fait jouer un rôle d'ouverture et d'assouplissement de la culture scientifique de mes étudiants après leurs trois premières années dans un cursus d'ingénieur, mon rôle était moins valorisant à Versailles où la situation était inversée : chercheur parmi les praticiens (perçu comme tel je veux dire), ma mission (je me la formulais ainsi) consistait à diffuser la culture scientifique auprès des apprentis concepteurs en apportant des connaissances utiles à l'exercice du projet, mais surtout en exigeant d'eux une rigueur dans leurs démarches. Alors qu'être géographe aujourd'hui à Angers me situe du côté des concepteurs avec lesquels d'ailleurs je co-encadre les projets sans difficulté, être géographe à Versailles me positionnait contre eux, ou du moins face à eux, dans une relation souvent tendue où s'opposaient la créativité du paysagiste stimulée par l'enseignant praticien en atelier et les exigences des chercheurs, fussent-ils en sciences sociales. Car effectivement cette opposition traduisait aussi une structuration entre des départements (projet / SHS) avec ce que cela génère de tensions pour se répartir les volumes horaires d'enseignement convoités.

Pour illustrer mes difficultés à être géographe auprès des paysagistes, le premier souvenir qui me revient est une tentative pour développer un enseignement de cartographie. Constatant que les étudiants ne s'emparaient pas avec aisance des indicateurs statistiques (démographie, occupation du sol, etc.), je négociais quelques heures pour leur transmettre les règles de base de la discrétisation des données statistiques et des principes de la sémiologie graphique, en tentant de les convaincre d'utiliser un logiciel de cartographie automatique dont je demandais à l'école de faire l'acquisition. Ces quelques travaux dirigés furent bien laborieux pour moi comme pour eux tant les étudiants n'étaient pas réceptifs aux normes que je cherchais à leur faire respecter et qu'ils recevaient comme autant de contraintes bridant leur libre expression graphique … compétence que je leur reconnaissais d'ailleurs bien volontiers et qu'il m'était délicat de freiner. C'était particulièrement manifeste dans l'exercice du Canton où les étudiants, encouragés et guidés par un collègue enseignant paysagiste, mettaient leurs talents au service de la réalisation des « cartes sensibles » - souvent magnifiques par ailleurs - dont le principe de réalisation même me mettait en porte-à-faux puisque la pédagogie (je le comprendrai seulement plus tard) assumait de s'affranchir des normes cartographiques pour réussir à mieux leur faire exprimer leur sensibilité au paysage[24]…

[24] J'ai eu l'occasion de revenir sur cette expérience au cours d'un séminaire (Davodeau H., 2015, « La carte, la géographie, et le processus de projet » (actes publiés), séminaire Explorations figuratives, ENSA Belleville, 19 juin, Paris). Le travail cartographique du géographe n'est pas plus dénué de sensibilité que celui du paysagiste qui prétend en casser les codes. Cette question de la sensibilité est largement un impensé dans la formation des paysagistes : « le dispositif de captage du réel qui instrumente un humain, c'est le tissage de toutes les puissances des sens et de la pensée, dans le creuset du corps branché au dehors, et pas les unes au détriment des autres, les unes annihilant les autres, la raison nous coupant de la vérité des sens, ou les sens illusionnant la raison. Qu'on puisse jouir des deux sensibilités soustraites l'une à l'autre séparément, c'est un fait, lorsqu'on lit l'équation de la force de gravitation plutôt que de regarder le ciel qui tourne, ou lorsque l'on jouit des étoiles comme des diamants

Bien qu'inconfortable, mon décalage dans l'école me fut bénéfique : l'ouverture de la culture scientifique des étudiants à laquelle je contribue à Angers, je l'ai vécue pour moi-même à Versailles au fil de ces situations. Alors que mon bagage scientifique me conduisait par exemple à considérer le travail de représentation graphique comme la mise en forme d'une connaissance préalable (l'analyse de données statistiques nécessite ensuite de trouver les moyens de les exprimer graphiquement), je découvrais un autre rapport au dessin, propre au processus de conception dont il est partie prenante : ici il n'est pas la mise en forme d'une idée préalable mais le moyen par lequel l'idée germe et se stabilise (Tiberghien, 2013). C'est ce même ajustement culturel que je devais effectuer au sujet de la pratique de terrain dont les modalités pédagogiques privilégient la découverte et interdisent la recherche documentaire préalable : dans un premier temps décontenancé et critique, je les ai acceptées une fois que je les ai comprises et que j'ai réussi à leur donner du sens dans le cadre pédagogique qui m'était imposé. Celui-ci est d'ailleurs très difficile à discuter[25] et force est de reconnaître qu'il a sa cohérence et son efficacité même si ses présupposés didactiques sont trop souvent implicites, raison pour laquelle j'ai ressenti le besoin de mieux me les approprier en dévoilant le rapport des étudiants à la géographie dans leurs travaux (Davodeau, 2008).

L'explicitation du cadre pédagogique à l'œuvre dans les formations de paysagiste (à l'ENSP comme ailleurs) est un enjeu majeur. C'est je pense un point commun des diverses thèses de doctorat de concepteurs que j'ai co-encadrées que d'être problématisées à partir de questions qui n'ont pas été formellement posées dans le cursus et qui, parce que restées en suspens, n'ont jamais obtenu de réponse : l'engagement des concepteurs paysagistes en doctorat est effectivement souvent une façon pour eux de revenir sur leur formation pour mieux en comprendre le véritable sens. Cette didactique du paysage qui est encore à expliciter est un apport essentiel à la théorisation de l'action paysagère. C'est pourquoi les difficultés dont j'ai fait état plus haut ne relèvent pas seulement d'une opposition entre l'action esthétique et intellectuelle, mais aussi d'une routine qui, comme le dit Dewey, est peut-être la principale menace de l'expérience esthétique[26] : dans les écoles ce n'est pas tant la théorisation qui appauvrit l'expérience du projet que la routine d'une certaine pédagogie non dévoilée. Elle a tendance à s'exprimer dans le langage flou de la « pensée paysagère » (Berque, 2008) de praticiens « chamaniques » (Matthey, 2013) qui surexposent les étudiants à leurs propres sensibilités, dans un face à face qu'ils peuvent ressentir violemment : avec comme seule arme sa propre sensibilité dans laquelle il est enfermé - et secondairement celle du praticien qui l'encadre - l'apprenti paysagiste concepteur doit répondre à des commandes souvent réelles et portant sur des enjeux diversifiés et très larges. Comment, lorsque l'on est étudiant(e), ne pas alors éprouver un certain vertige ? Comment ne pas douter de la capacité du projet de paysage à répondre à toutes ces questions, surtout si le projet vient d'abord de moi, l'apprenti paysagiste !

---

piqués dans un velours noir, indépendamment de leur nature astrophysique. Mais que l'on soit voué à osciller entre l'une et l'autre exclusivement, c'est une aberration bien moderne. Il existe partout des pratiques de la pensée et des sens qui mobilisent spontanément les deux, et ce sont en elles que réside la clé pour ouvrir des passages vers les territoires vivants qui nous fondent » (Morizot, 2020, p.143)

[25] Le colloque à venir est une occasion pour le faire : « Devenir paysagiste. Histoire et évolution d'une formation au paysage et au projet de paysage » (ENSP Versailles, printemps 2021).

[26] « Les ennemis de l'esthétique ne sont ni la nature intellectuelle ni la nature pratique de l'expérience. Ce sont la routine, le flou quant aux orientations, l'acceptation docile de la convention dans les domaines pratiques et intellectuel. L'abstinence rigide, la soumission imposée et la rigueur, tout comme à l'opposé la dissipation, l'incohérence et la complaisance sans but, sont autant de déviations qui font obstacle à l'unité de l'expérience » (Dewey, 2010, p.89).

La figure du démiurge trop sûr de lui que je m'attendais à rencontrer à Versailles (c'était ma représentation en entrant à l'ENSP) n'a été qu'en partie vérifiée. C'est moins l'image d'un concepteur héroïque que je garde que le constat d'un écart entre l'ambition des questions auxquelles il se confronte et la légèreté de son approche pour les aborder. Ce sont les situations pédagogiques qui créent ce décalage plus ou moins difficile à vivre pour les étudiants. Ceux qui assument le mieux la situation sont peut-être ceux qui ont compris ce que certaines commandes attendent, ou plutôt ce dont elles peuvent se satisfaire : un regard extérieur renouvelé, même décalé. Alors l'attitude dilettante peut être adoptée et le charme opérer. En situation d'encadrant, je redoute toujours la réception des projets au sujet desquels on prend soin, nous les enseignants, de souligner la dimension expérimentale pour atténuer les critiques éventuelles (soyez bienveillants, ce sont des étudiants en formation), et je suis souvent surpris : car ce n'est pas nécessairement le projet le plus réaliste qui emporte l'adhésion (au contraire, les acteurs locaux ont plus de facilités à le critiquer) que le plus utopique, et souvent le plus personnel … Est-ce la reconnaissance réelle de la qualité de la réflexion conduite, la satisfaction du résultat obtenu au regard du faible investissement concédé pour l'étude, l'effet de séduction dû à la maitrise des outils de représentation du projet, le décalage d'un regard extérieur que l'on a effectivement cherché à obtenir en sollicitant un travail d'étudiant, la satisfaction pour des élus d'une petite collectivité de « jouer dans la cours des grands » à travers un concours fictif ? Les commanditaires sont rarement déçus, ou alors ont la politesse de ne jamais le montrer ! Si la réception sociale des projets est un angle mort de l'urbanisme (Semmoud, 2007), elle l'est aussi pour la pédagogie.

Cette question m'a d'autant plus travaillé à l'ENSP que non seulement les projets commandités financent largement la pédagogie, mais ils donnent aussi raison à l'enseignement tel qu'il est : miser sur la capacité de l'étudiant à proposer des réponses en exploitant les seuls moyens de sa propre sensibilité. Je force évidemment le trait car ces travaux résultent parfois d'un travail par groupes au sein desquels les étudiants échangent et opposent leurs points de vue. Il n'empêche : l'insouciance de la démarche du projet que je souligne ici questionne la charge politique du paysage que les apprentis concepteurs ne mesurent pas bien. J'ai qualifié plus haut cette attitude de dilettante car elle est souvent assez naïve. C'est ce chantier sur le paysage politique que j'aurais aimé ouvrir si j'étais resté à l'ENSP, non pas en développant un enseignement sur les politiques du paysage mais sur les usages politiques du paysage, les diverses instrumentalisations des projets pour lesquels les étudiants sont sollicités, la conflictualité paysagère etc. Intégrer *le* politique dans la formation des paysagistes (Davodeau, 2015) me semble être la mission que peut se donner le département SHS d'une école de paysage, et cela passe notamment par une contribution au développement d'un enseignement de la critique de projet (cf. 5.2 volume 2).

C'est donc auprès des ingénieurs angevins que je m'efforce d'adopter cette ligne aujourd'hui. J'ai trouvé à Angers une marge de manœuvre pédagogique plus satisfaisante qu'à Versailles où la pédagogie extrêmement rodée est peu encline à évoluer. Si ce cadre n'est pas traversé aussi nettement par le clivage entre les praticiens et chercheurs, il est brisé par une autre ligne de fracture spécifique aux écoles d'ingénieurs : la relation entre les sciences biophysiques et sociales. Il y a dix ans, j'arrivais à Angers dans un contexte très différent de ce qu'il est aujourd'hui : la culture du paysage était elle-même éclatée entre une analyse modélisatrice (fractale) et une lecture sitologique (plastique). Dans l'intervalle, mon collègue géographe D. Montembault essayait de donner une cohérence d'ensemble en faisant valoir une pensée systémique du paysage. J'arrivais pour renforcer cette charnière et développer un enseignement

complémentaire à celui de mon collègue spécialiste de géographie rurale, sur le champ de la géographie urbaine, et plus largement de l'aménagement du territoire. Pour autant je ne trouvais pas ma place tout de suite. Comme à Versailles, j'intervenais d'abord en appui aux vacataires paysagistes, puis en coordinateurs de ces intervenants extérieurs, et enfin en réduisant leur part pour pouvoir construire mon propre service d'enseignement (Annexe 1).

J'ai obtenu cette marge de manœuvre en profitant d'une réforme des deux années du Master (M1 et M2) sur lesquelles la quasi-totalité de mon service porte désormais (lors de mon passage à Versailles il y a bien eu une réforme du Master 1 mais elle n'a pas eu d'effet structurant majeur). J'ai exprimé plus haut la satisfaction de jouer un rôle d'ouverture et d'assouplissement de la culture scientifique des étudiants, et celle aussi d'être partie-prenante de l'encadrement des ateliers, ce qui était plus difficile à l'ENSP. Le clivage scientifique interne à l'école angevine ne se traduit pas pour moi d'abord sur un plan pédagogique (c'est pourtant certainement le cas pour les étudiants qui en M1 changent véritablement de paradigmes entre celui de l'ingénieur et celui du paysagiste) mais sur un plan institutionnel car doivent cohabiter des cultures scientifiques très différentes entre collègues : angevins d'abord, rennais ensuite avec la création d'Agrocampus, et désormais montpelliérains avec l'Institut Agro.

J'ai vu en dix ans cette cohabitation des cultures scientifiques évoluer. Je suis arrivé à Angers au moment où le département Paysage de l'INH sortait d'une position marginale pour acquérir, à la faveur du regroupement avec l'agro de Rennes et de plusieurs recrutements consécutifs, une plus grande légitimité, lui permettant même de revendiquer un rapport d'équivalence sur le site angevin avec le domaine de l'horticulture, équilibre que ce dernier devait consentir pour espérer pouvoir peser face aux spécialités rennaises (agronomie, agro-alimentaire, halieutique). Ces dernières années, la spécialité Paysage angevine a acquis une légitimité encore plus forte, faisant de « l'école du paysage angevine » un membre à part entière du réseau des écoles du paysage, avec notamment l'obtention systématique du titre de paysagiste-concepteur pour tout ingénieur en paysage angevin qui en fait la demande. Par ailleurs, la relation entre les spécialités angevines été affectée par les difficultés économiques de l'horticulture qui ont contribué à l'inversion du rapport de force au profit du pôle Paysage[27]. Enfin, les défis liés au changement climatique posent sous un jour nouveau l'utilisation du végétal comme stratégie d'adaptation et forcent les secteurs du Paysage et de l'Horticulture à renouer les liens.

Ces éléments de contexte, à la fois institutionnels, économiques et politiques, expliquent que sur le plan stratégique auquel les sciences n'échappent pas s'opèrent des repositionnements qui révèlent des questions véritablement épistémologiques. Faudrait-il désormais croire que tout le monde *fait du paysage* et que le paysage appartient à tous ? C'est ce que j'appelle le « syndrome de la carotte » (il y a des spécialistes dans mon école) : les recherches génétiques sur la carotte relèvent de la recherche en paysage car la carotte pousse dans les champs … qui sont le paysage. Si cette appartenance au domaine du paysage est stratégique, contextuelle, purement instrumentale, il n'est pas si aisé de la contester : il n'est pas simple de revendiquer l'ancrage du paysage dans le champ des sciences humaines et sociales (Bertrand, 1978)[28] même en ayant recours à l'autorité d'une définition ayant force de loi comme celle de la Convention Européenne du Paysage. Pourquoi l'écologie et l'économie n'auraient-elles pas d'ailleurs autant de légitimité à se revendiquer « du paysage » que la géographie ?

[27] La filière économique est particulièrement mise à mal par les conséquences de la crise sanitaire de ce printemps 2020.
[28] « Le géosystème et l'écosystème sont des concepts directement quantitatifs fondés sur des mesures et sur l'établissement de bilans énergétiques; le paysage est intrinsèquement lié à l'idée de qualité qui s'exprime à partir d'un système de valeur social (bien que certains de ses composants soient quantifiables) » (p.250).

La réponse réside dans le concept de paysage, dans l'action et ses modalités qui sont visées à travers lui, et dans une certaine mesure dans les valeurs dont il est porteur. Mon travail – et le contexte dans lequel j'opère m'y incite – consiste à tenter de clarifier le contenu de l'école du paysage (volume 1) et de l'action paysagère (volume 2).

Car à trop vouloir le considérer comme un tout intégrateur selon une vision systémique, le paysage court le risque de n'avoir ni substance ni périmètre : être une « auberge espagnole » qui donne l'illusion que nous travaillons tous sur le même objet, si tant est que le paysage en soit un, ce qu'il n'est pas. La rigueur impose donc de différencier les recherches qui portent sur les *objets* plus ou moins visibles dans le paysage, de celles qui portent réellement sur la *chose* du paysage (Ingold, 2017, p.187-188) en tant que modalité sensible de notre relation à l'espace et catégorie d'action spécifique : en somme donner une certaine substance au paysage et à l'action paysagère. Affirmer cette distinction a des implications dans l'activité sociale du travail universitaire car cela induit de tracer un périmètre d'enseignement et de recherche qui exclut nécessairement des approches et donc des collègues : c'est prendre le risque d'un désaccord de fond et par conséquent une division de l'équipe. Pour masquer l'éclatement des postures épistémologiques, le credo consensuel consiste à valoriser la diversité des approches présentes dans la formation et ainsi donner l'illusion qu'elles dessinent une ligne pédagogique[29]. Cette stratégie qui consiste à éviter de tracer un périmètre à l'action paysagère – ou plutôt à le tracer le plus largement possible - suffit-elle à asseoir la légitimité de « l'école angevine du paysage » dans son réseau ? L'appartenance au paysage ne se décrète pas, elle se fait à travers une action paysagère pédagogique et scientifique bien spécifiques : c'est l'objet du volume 2.

En ayant transité entre deux structures aussi opposées, je suis en mesure de cerner les différences. Néanmoins, ma volonté d'inscrire mon établissement au sein du réseau m'incite à rechercher et faire valoir auprès des étudiants cette « culture du paysage » qui en est le dénominateur commun, et qui rapproche nécessairement les pratiques scientifiques et pédagogiques de ces écoles, dans une certaine mesure du moins (peut-on parler d'une école française du paysage ?). Au jeu des différences et des points communs, l'école d'ingénieur d'Angers n'a pas à faire beaucoup d'efforts pour se distinguer, l'enjeu est plutôt pour elle de s'y inscrire et d'y être reconnue par les partenaires : dans ma pratique d'enseignement en M1, les connaissances géographiques que je transmets relèvent de mon point de vue d'un socle commun destiné à tous les paysagistes. Même si l'évidence de l'idée peut nous la faire perdre de vue, la défendre dans une école d'ingénieur la ravive sans cesse : la place et la reconnaissance des subjectivités humaines est au cœur de ces « fondamentaux du paysage ». Si l'on doit reconnaître une capacité subversive au paysage, sans doute réside-t-elle dans cette idée première du tel-que-perçu qui remet en cause les héritages épistémologiques des écoles et du rapport au monde qu'ils instaurent : que ce soit le monde objectif travaillé à distance ou le monde intérieur exploré introspectivement. Dans un cas comme dans l'autre, le paysage déplace les lignes et ouvre le cadre de pensée : de l'ingénieur qui doit abandonner ses réflexes scientistes et accepter de penser le monde *tel* qu'il est mais relativement aux individus et groupes sociaux et aux situations qu'ils vivent, et du concepteur qui doit accepter de s'extraire de sa seule subjectivité pour composer avec celles de ceux auxquels son projet est destiné. La posture de la géographie sociale me permet de les accompagner dans ces inflexions profondes et très engageantes.

[29] Conception, planification, réalisation, médiation : la communication interne sur l'ingénieur angevin cherche à le placer sur toute la gamme des métiers du paysage, du concepteur en bureau d'études au conducteur de travaux en entreprise de paysage.

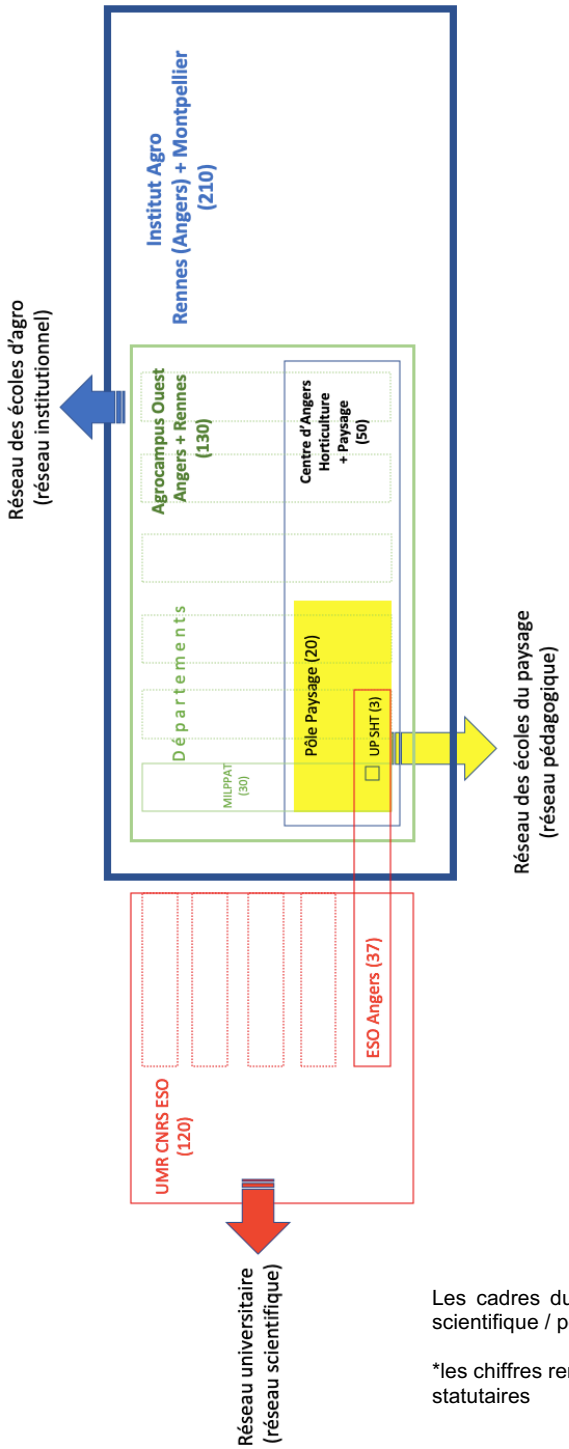
C’est la raison pour laquelle la revendication opportuniste à mes yeux de certains de mes collègues de se revendiquer *du paysage* me fait douter de l’existence, toujours précaire dans mes propos par conséquent, d’une ontologie du paysage que je discute dans le volume 2. Si je n’étais pas immergé dans ce contexte particulier au contact étroit avec les professionnels paysagistes, peut-être prendrais-je moins de précautions pour faire valoir par mon travail de recherche « l’alternative du paysage ». Ce n’est d’ailleurs pas parce que le discours existe dans la corporation des paysagistes qu’il est nécessairement critiquable, comme ce n’est pas parce que le paysage est instrumentalisé dans les sciences qu’il doit être discrédité scientifiquement.

Mon propos est au contraire de reconnaître ces divers usages du paysage et de les penser aussi comme des modalités de l’action paysagère. Cela me conduit à plus ou moins m’engager en faveur du paysage selon les situations de recherche et d’enseignement que je rencontre à plus ou moins grande distance de mon objet (cette tension entre distance et proximité à l’action est l’objet de la conclusion de ce volume). La posture peut sembler inconfortable mais c’est celle qui me convient le mieux et qui me parait la plus adaptée aux cadres dans lesquels je travaille. Ainsi je trouve dans le statut d’enseignant-chercheur l’équilibre qui me permet de porter un discours proactif dans ma pédagogie auprès des étudiants - car je veux en faire des paysagistes - tout en adoptant dans ma pratique scientifique un point de vue critique sur un discours qui valorise parfois à l’excès le pouvoir subversif du paysage. Cet équilibre précaire peut s’apparenter à ne pas se positionner franchement, sauf à considérer cette non-position comme une position … Elle consiste pour moi à privilégier une pensée dialectique du paysage qui me permet d’exposer les tensions auxquelles il est soumis et qui font le moteur de l’action paysagère, dans la limite là encore d’une agentivité (capacité à agir donc à être considéré comme un agent) que je discute dans le volume 2.

Les tensions du paysage à partir desquelles je monte en généralité dans le volume 2 sont déjà présentes dans ce premier volume car elles sont au cœur des activités pédagogiques (chapitre 3) et scientifiques (chapitre 4) sur lesquelles je porte ici un regard réflexif. Je les ai amorcées dans le « retour sur itinéraire » qui m’a conduit en deux étapes à former des concepteurs puis des ingénieurs : cette opposition est discutable (particulièrement pour les ingénieurs angevins qui sont aussi des concepteurs) mais elle permet de confronter diverses modalités et significations du rapport au monde, aux connaissances scientifiques, à l’action et au faire, à l’engagement éthique et à l’expérience esthétique. Surtout, ces tensions travaillent fondamentalement l’action paysagère.

J’ai préparé mon itinéraire professionnel par une formation de géographe qui oriente mon parcours, mes pratiques pédagogiques et scientifiques. La géographie sociale me sert de boussole pour découvrir et faire découvrir le paysage, au sens littéral de la découverte : parce qu’elle est attachée à lever le voile sur les stratégies des acteurs, leurs actions et leurs représentations, son projet est de révéler les rapports de pouvoir qui se jouent à travers l’espace et ses tentatives de maîtrise dont l’action paysagère est une manifestation parmi d’autres, avec ses modalités propres que je tente de mettre à jour dans le volume 2. Pour cela, ma discipline construit et emprunte des concepts (paysage, territoire, milieu, espace, environnement) qui sont autant d’outils que je mobilise afin d’éclairer l’action telle qu’elle se présente dans le jeu social des acteurs, en particulier celui des professionnels de l’aménagement, par des formules souvent équivoques : projet de paysage, projet de territoire, projet urbain. La position théorique que j’adopte dans le chapitre qui suit me permet de préciser ces notions, à partir desquelles que je pense mes objets dans mes propres recherches et bientôt dans celles que j’entends diriger.

La position scientifique du chercheur prend véritablement sens dans un parcours dynamique, et c'est tout l'intérêt de ce premier volume que de me permettre un arrêt pour le saisir dans son ensemble. Cette mise en perspective donne la possibilité de faire le lien entre une trajectoire intellectuelle, les cadres institutionnels et les contextes de travail dans lesquels elle s'insère et qu'elle reflète en partie, que la pensée adhère aux cadres ou qu'elle se construise en opposition, dans l'adversité.



Les cadres du travail : encastrement dans trois réseaux institutionnel / scientifique / pédagogique (HD, 2020)

*les chiffres renseignent uniquement le nombre d'enseignants-chercheurs statutaires

CHAPITRE 2 LA MESOLOGIE COMME POINT DE DEPART

L'exercice de réflexivité que je conduis dans ce premier volume sur mon parcours, et la théorisation de l'action paysagère que je développe dans le second, nécessitent que je pose au préalable le cadre conceptuel du paysage, même si ce travail est diffus tout au long de ces deux volumes. J'y consacre ce chapitre que j'avais initialement positionné dans le volume 2 mais que j'insère finalement dans celui-ci pour gagner en cohérence sur le second centré sur l'action paysagère[30]. Focalisé sur la théorie mésologique d'A. Berque, ce chapitre trouve sa place ici tant la lecture de ses ouvrages fut pour moi l'étincelle d'une recherche que j'entamais en DEA et que la thèse allait ensuite prolonger. M'arrêter sur le concept de paysage me permet d'expliquer ce qu'implique de *faire avec le paysage*[31] dans les différents contextes de travail que j'ai présentés dans les pages précédentes. Ce chapitre prend appui plus particulièrement sur ses premiers ouvrages (Médiance, de milieux en paysages, 1990, Les raisons du paysage, 1995)[32] dans lesquels A. Berque a forgé un cadre théorique pour penser la double nature idéelle-matérielle du paysage[33]. Cette articulation n'étant pas spécifique du paysage (Dérioz, op.cit), l'importance du travail de Berque réside moins de mon point de vue dans la révélation de cette articulation que dans sa façon de la penser et de l'exprimer.

Avant lui, dès les années 70 en France, G. Bertrand soulignait déjà la nécessité « d'appréhender la relation objet-sujet dans un mouvement dialectique » (1976, p.248). Dans cet article, il abordait le paysage comme « un médiat entre la société et la nature, soit une interprétation sociale de la Nature et peut-être, au-delà, une interprétation naturelle de la Société », posant ainsi les bases d'une médiation paysagère qu'il ne formulait pas directement en ces termes mais qu'il envisageait comme la « possibilité de resituer la Nature dans la dynamique sociale et la Société dans la dynamique naturelle » (p. 256-257), selon une formulation qui me semble garder toute son actualité aux regards des enjeux d'aménagement contemporains. Par ailleurs, G. Bertrand différenciait déjà le paysage « intrinsèquement lié à l'idée de qualité qui s'exprime à partir d'un système de valeur social » du géosystème et de l'écosystème (quantitatifs eux) « fondés sur des mesures et sur l'établissement de bilans énergétiques » (p.250). Cette conception du paysage le conduisait à envisager le paysage perçu mais selon l'idée que ce qu'il donne à voir va au-delà du visible : « il est ce qui se sait, se fait, doit se faire, ce qui se vit quotidiennement : telle limite foncière invisible mais qu'on ne doit pas transgresser matérialise tel rapport de force à l'intérieur du groupe social, tel tabou spatial, tel projet de culture ou tel espoir de récolte » (p. 250). En reliant les paysages perçus aux rapports de pouvoir qu'ils peuvent signifier, la géographie environnementale de G. Bertrand était aussi une géographie sociale, voire même une anthropologie politique de l'espace pour reprendre l'expression de M. Lussault. Je tenais à souligner les apports de cette géographie traversière (2002) à laquelle A. Berque se réfère peu dans ses propres ouvrages.

[30] Même s'il n'est pas vraiment possible de tenir cette distinction entre les deux volumes qui articulent tous les deux nécessairement une réflexion sur le paysage et l'action paysagère simultanément.
[31] La formule est à étendre ici dans le sens trivial de ce qu'implique de travailler la question du paysage dans ces cadres de travail, et non dans la perspective du « faire avec le paysage » que je développe dans le volume 2 à partir des théorisations de l'action et du faire (2.1).
[32] Dans le volume 2 (1.1) j'aborde aussi La pensée paysagère (2008) dans une lecture beaucoup plus critique que celle que je fais dans ce premier volume.
[33] Le milieu (relation d'une société à l'espace et à la nature), la trajection (combinaison du subjectif à l'objectif), la médiance (sens à la fois écologique et symbolique d'un milieu), le paysage (trajection à dominante visuelle, exprimant localement une médiance).

2.1 Le paysage comme relation

> « Le paysage met la relation sensible des hommes au monde au cœur de la pensée et de l'action » (Folléa, 2019, p.66).

La géographie classique française a cherché à positionner le paysage au centre d'un axe nature-société selon une approche positiviste et descriptive du milieu géographique par une lecture de ses formes paysagères (« interface, combinaison »). Dans une perspective phénoménologique très différente, A. Berque distingue la réalité subjectivement perçue du paysage de celle de l'environnement réduit à ses composantes biophysiques objectivables. Cette distinction nécessaire sur un plan épistémologique peut poser problème sur un plan académique si elle entrave l'interdisciplinarité (à l'œuvre dans les écoles du paysage) ou si sur un plan politique elle justifie une sectorisation excessive de l'action publique[34]. C'est pourquoi, tout en défendant sur un plan théorique la dissociation paysage-environnement, A. Berque élabore une pensée du paysage au service d'une réflexion susceptible de répondre aux enjeux de l'Anthropocène : préserver l'habitabilité du monde. De son point de vue, l'avènement du paysage dans les sociétés est à la fois un symptôme de la modernité et une issue possible pour régler la crise environnementale et existentielle qu'elle provoque. *Symptôme* car le paysage exprime une distance physique et symbolique, conduisant au mieux à une mise en scène (dans la peinture puis dans l'aménagement), au pire à la création d'environnements factices : en somme à un détachement mortifère vis-à-vis de la réalité[35]. *Issue* si nous parvenons à sortir du paradigme occidental moderne classique en acceptant la transmodernité de la mésologie.

La distinction environnement-paysage implique de penser le premier nécessairement partout, indépendamment de la perception humaine, contrairement au second qui non seulement n'existe pas partout et pour tous au niveau civilisationnel[36], mais n'existe pas non plus au quotidien en tout lieu et pour chacun. Le paysage perd donc l'évidence du donné géographique car il est envisagé sous cet angle selon une vision constructiviste[37] conduisant à disjoindre ses composantes environnementales de son aptitude à faire paysage. On comprend qu'ici est rejetée une autre forme de déterminisme (autre que physique) : celle qui indexe la qualité paysagère d'un environnement à ses attributs physiques et à son organisation. En effet, si tout environnement n'est pas de facto un paysage, tout environnement peut potentiellement faire paysage pour un observateur, non pas indépendamment de ses qualités objectives mais sans que celles-ci ne déterminent par elles-mêmes l'émergence de cette valeur de « paysagéité » (Rougerie, Beroutchachvili, 1991).

---

[34] Ce qu'évite a priori un Ministère de l'environnement qui porte la question du paysage. Le colloque organisé du 11 juillet 2018 à Paris sur « la transition écologique par le paysage » témoigne l'articulation possible des questions écologiques et paysagères par l'enjeu de la transition. Il était organisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui porte en France la politique des paysages. Cette politique publique est plus particulièrement animée par le « Bureau des paysages et de la publicité ».

[35] « L'histoire de nos relations à la nature est-elle autre chose, en fin de compte, que la chronique d'un exil, celui de la nature donnée, qui nous contraint sans cesse à imaginer des natures produites ? (...) La forme moderne de l'épopée ne serait-elle pas la chronique des inventions de la simulation ? » (Raffestin, 2001 ; Et si les discours de la géographie humaine n'étaient que l'histoire d'un exil ?).

[36] La position théorique de Berque repose sur l'idée qu'une civilisation « à paysage » remplit les 7 critères suivant (à la fois) : 1 une littérature orale ou écrite chantant la beauté des lieux ; 2 des jardins d'agrément ; 3 une architecture aménagée pour jouir d'une belle vue ; 4 des peintures représentant l'environnement ; 5 un ou des mots pour dire « paysage » ; 6 une réflexion explicite sur « le paysage » (2008, p.47).

[37] Même si A. Berque ne se considère définitivement pas constructiviste (ce qui le conduit à préférer le terme « naissance » à « invention du paysage » ; 2008, p.47).

Cette conception sélective de l'idée de paysage sur un plan théorique est d'autant plus difficile à tenir que sur un plan pratique c'est le paysage *ordinaire* (*quotidien* est moins dévalorisant) qui est aujourd'hui mis en avant dans les politiques publiques (loi Paysages de 1993) : en somme « le paysage n'est plus la cerise sur le gâteau, c'est le gâteau ! »[38]. Pour penser les milieux distincts de l'environnement, A. Berque s'appuie sur le travail du philosophe T. Watsuji (1889-1960) sur le *Fudô* (le milieu humain), de M. Heidegger (1889-1976) sur l'*Habiter*, et du biologiste J. Von Uexkull (1864-1944) sur l'*Umwelt* (le monde propre d'une espèce). C'est ce corpus qui lui permet de formuler l'idée du transfert de l'environnement en paysage en terme de trajection paysagère. Le mot est forgé à partir du verbe trajecter (Montaigne) pour désigner une « combinaison médiale et historique du subjectif et de l'objectif, du physique et du phénoménal, de l'écologique et du symbolique, produisant une médiance » (Berque, 1990). Il lui sert à dépasser (trans) la dichotomie de la modernité entre monde intérieur subjectif et monde extérieur objectif, coupure qui ne permet pas de rendre compte de la réalité de l'écoumène, et en particulier du paysage.

Ainsi la trajection désigne « le double mouvement d'extension-rapprochement qui, investit notre être dans l'écoumène », tant par le symbole que par la technique : l'une et l'autre abolissent les distances entre notre corps et le monde (dont il devient une extension) dans un double mouvement de projection (prolongement du corps au monde par la technique) et « d'introjection » (rapatriement du monde dans le corps par le symbole). C'est cette tension entre le dedans et le dehors que reprend J-M Besse en soulignant que le paysage « est composé de deux mouvements associés, symétriques et contemporains : l'un qui va de l'extérieur, de l'environnement terrestre, ses formes et ses contenus, vers l'intérieur, le monde humain ; et l'autre qui se projette de l'intérieur vers l'extérieur et cherche à s'y déployer et à s'y inscrire » (Besse, 2018, p.16). Le paysage n'est donc pas seulement ici décrit extérieurement (la matérialité visible) et intérieurement à l'observateur, mais saisi de façon dynamique par le double mouvement de l'action paysagère qui déploie le paysage en nous et hors de nous.

C'est pourquoi vouloir préserver un milieu de vie ne consiste pas nécessairement à vouloir conserver en l'état son apparence mais défendre la qualité d'un lien : c'est de lui dont il est question avec le paysage même si le langage courant associe le mot à l'objet et masque la relation. Ce mécanisme de trajection est au centre de la pensée du paysage d'A. Berque et - plus encore de son point de vue - le propre d'une pensée paysagère entendue comme savoir-être et savoir-faire pratique avec le paysage, ce que G. Sautter qualifiait par le joli mot de connivence (1979). Mais quelle est plus précisément la nature de cette pensée paysagère pour A. Berque ? Il y consacre un ouvrage (2008) dont je fais la critique dans le volume 2 (1.1) en réfléchissant aux limites à donner au principe d'agentivité appliqué au paysage. Je ne développe pas plus cet aspect ici pour m'en tenir à approfondir la signification du paysage et, plus précisément, à questionner ce que sont les qualités d'un environnement qui fait paysage pour celui qui le regarde. Je précise enfin que « faire paysage » ne recouvre pas la signification du « faire *avec* le paysage » que je développe dans le volume 2 en explorant les diverses modalités de l'action (chapitre 2), mais strictement ici le concept de paysage selon donc une posture constructiviste qui me parait la plus adaptée pour saisir la nature relationnelle du paysage.

[38] De Beaulieu G., Davodeau H., 2019, Prise en compte de la concertation dans les démarches de plans de paysage, introduction de la journée Plans de paysage « agir ensemble pour le cadre de vie », Ministère de la transition écologique et solidaire, DREAL Pays de la Loire, 13 juin, Nantes.

2.2 Faire paysage, faire le paysage

« Le monde n'est pas la réalité, il est notre rapport à celle-ci (…) C'est de ce monde et non de la réalité qu'il faut faire la géographie » (Staszak, 1997, p.23 cité par Dérioz, 2012, p.72). C'est dans cette perspective qu'A. Berque mobilise la logique du prédicat pour décrire le rapport qui s'instaure entre un sujet (l'observateur) et un prédicat (le paysage) : « Dans la trajection, S est saisi *en tant que* P par les sens *et par l'action* (ce qui concerne tous les êtres vivants), par la pensée (ce qui concerne les animaux supérieurs) et par la parole (ce qui, supposant la double articulation du langage, concerne uniquement les humains, donc uniquement les milieux humains) » (2019, p.2). Par ses travaux sur l'émergence historique de la sensibilité au paysage en Chine et en Europe, il donne comme contenu à cet « en tant que paysage » une charge esthétique qui situe la relation au paysage sur la modalité du plaisir sensible, de l'agrément et de l'aménité. C'est d'ailleurs bien cette signification qui prédomine dans le sens commun du paysage, le plus souvent chargé d'une connotation positive[39]. Il convient en effet pour les sciences sociales qui cherchent à penser leurs objets au plus près de ce qu'ils sont dans la société pour les individus de partir de cette réalité. En cela il est cohérent qu'un dictionnaire de géographie reconnaisse que le paysage « comprend une dimension esthétique » (Lévy, Lussault dir. 2003), laquelle étant ici à prendre au sens plein de la perception par les sens, ce qui ne tend pas à faire du beau la valeur suprême de la qualité du paysage « tel que perçu » (pour reprendre la formule de la Convention Européenne du Paysage).

Mais il faut apporter une autre réponse au *faire paysage* en déplaçant légèrement la formulation par faire *le* paysage : l'environnement fait paysage lorsque nous parvenons à le faire à partir d'éléments distincts agrégés en une image totalisante[40]. Ce travail d'assemblage et de composition se traduit par une vue globale qui est toujours exprimée dans les définitions du paysage, issues des dictionnaires courants ou de la littérature scientifique (Filleron, 2008) : « on l'embrasse d'un seul coup d'œil » (Brunet, Ferras, 1992), « niveau d'organisation des systèmes écologiques » (Baudry et Burel, 1999), « pas la simple addition d'éléments géographiques disparates (…) mais un ensemble unique et indissociable » (Bertrand, 1968), « agencement matériel d'espace – naturel et social » (Lévy, Lussault, 2003). Le sociologue D. Trom décrit la construction du paysage comme une activité de configuration : « tri des objets pertinents, rapprochement des parties constituantes, qualification des objets et de leur articulation, assemblage en une unité sont autant d'opérations qui président à l'institution que Simmel désigne par Stimmung » (2001, p.251). De la même façon, dans sa Philosophie du paysage, Simmel décrit comment « par l'acte de l'esprit (…), l'homme va modeler un groupe de phénomènes pour l'intégrer à la catégorie du paysage : ce sera une vision close et alors ressentie comme unité se suffisant à elle-même, bien que liée à une étendue et à un mouvement infiniment plus vastes » (1912). Si l'artiste s'appuie sur sa propre sensibilité pour reconnaître et construire le paysage, chacun d'entre nous a les capacités pour le constituer. Cette expérience du paysage n'a donc rien d'une révélation d'un paysage qui se manifesterait de lui-même face à un observateur plus ou moins réceptif mais globalement passif : envisagée comme une sélection et un ordonnancement de l'information, la contemplation est réellement active. Elle mobilise autant les codes artistiques que scientifiques pour donner sens et forme à ce qui est perçu.

[39] A. Ramos souligne que les théoriciens des pratiques paysagistes (Marot, Masboungi) n'investissent pas franchement cette question esthétique en dépit de « l'ambiguïté des pratiques paysagistes à l'égard de l'esthétisation du monde » (Ramos, 2017).
[40] « (…) il y a un enjeu à reconstituer des chemins de sensibilité, pour commencer à réapprendre à voir (…) Il suffit néanmoins de faire ce pas-là et tout le paysage se recompose » (Morizot, 2020, p.20).

Un espace qui ne fait pas paysage signifie à la fois une perte de liant entre ces objets et une perte de lien entre nous et lui : la qualité perçue des formes est étroitement liée à la qualité des relations, et inversement la perte de sens et la perte de sensibilité sont reliées. Cette lecture phénoménologique et constructiviste est très pertinente pour observer comment le paysage peut et doit – malgré sa nature fuyante – être pris en charge dans l'action « par un ensemble de techniques d'objectivation visant à l'affermir, à l'arrimer dans le monde des choses identifiables » (Trom, 2001, p.250). Elles sont mises en œuvre dans les politiques publiques (les réglementations par exemple), les pratiques professionnelles des paysagistes (les outils de la conception), et les mobilisations sociales (par les images).

D. Trom souligne combien les conflits (cf. chap.6 du vol.2) offrent des situations particulièrement propices à la construction du paysage dans la mesure où les acteurs sont contraints à bien exprimer les qualités paysagères menacées par le projet (p.253). L'objectivation permet de naturaliser le paysage en « donnant l'illusion d'un paysage donné objectivement, d'un paysage évident, qui va de soi » (Droz, Miéville-Ott, 2005, p.14), autrement dit revendiquer un paysage mais tout en dissimulant le travail de sélection et d'arrangement qui permet son émergence : c'est pour ainsi dire la condition de son passage en politique. C'est aussi la fonction de « l'identité paysagère » que de rendre indiscutable un paysage. Ainsi « pour certains opérateurs, l'espace est appelé à *faire paysage* de façon à asseoir des actions et imposer des vues et des pratiques qui ne relèvent pas d'une pensée-paysage : les modèles iconiques auxquels elles réfèrent, les emblèmes qu'elles construisent ne retiennent sciemment que l'unité du paysage, sa puissance nouante, mais oublient son principe de foisonnement » (Steiner, 2017). Cette ambiguïté est toujours présente dans l'action paysagère où l'évidence du paysage désirable – tout naturalisé qu'il puisse être dans et par les politiques publiques, l'expertise paysagiste, les mobilisations citoyennes – dissimule souvent mal des archétypes simplistes (politiques publiques), des partis pris discutables (expertise), et une instrumentalisation évidente (mobilisations sociales).

Ainsi, l'objectivation du paysage n'épuise jamais tout à fait sa part subjective, et la discussion est toujours possible et souhaitable. Faire le paysage n'est donc pas une opération spatiale individuelle, non seulement parce que l'individu est un être social qui a nécessairement incorporé des valeurs et des modèles de représentation des collectifs dans lesquels il est inséré, mais aussi par ce que la construction sociale du paysage, sur un plan matériel comme idéel, est un travail collectif. Dans l'action publique paysagère, les pratiques professionnelles des paysagistes, ou dans les situations de conflictualité paysagère, le paysage n'est jamais une aventure personnelle. Elle l'est d'autant moins avec l'essor des démarches participatives dont la médiation paysagère est la traduction dans le champ de l'action paysagère. « Faire faire » le paysage consiste le plus souvent soit à faire connaître le territoire voire à co-construire des connaissances sur lui (c'est la phase d'étude : élaborer une représentation partagée), soit à le transformer collectivement (le chantier : construire ensemble).

Pour faire le paysage comme pour faire faire le paysage, l'espace doit nécessairement faire paysage et c'est un enjeu de pouvoir le dire : les mots pour parler du paysage et faire parler le paysage[41] participent du travail de consolidation. La logique du prédicat (l'espace perçu en tant que paysage) impose de reconnaître qu'un certain nombre de réalités territoriales ne sont pas qualifiées de paysage (selon bien entendu le point de vue des acteurs), tout en gardant aussi à

[41] Les géographes et les paysagistes sont des « ventriloques du paysage », ils le font parler : Davodeau H., Montembault D., 2018, Que nous disent nos paysages ? La fabrique / Le Quai, 13 octobre, Angers.

l'esprit que cette signification peut être donnée sans que le mot paysage ne soit utilisé. En cela, l'action paysagère peut aussi avancer masquée[42], sans le mot mais avec l'idée plus ou moins explicitement et clairement formulée : celle d'un espace perçu depuis le sol (ou dans une vision surplombante) et dont sont exprimées les propriétés sensibles (j'approfondis la spatialité du paysage au 1.1 du vol.2). Dès lors, la présence du paysage dans le discours tient à la capacité du locuteur à exprimer les propriétés sensibles de l'espace perçu. Il y a des mots adaptés pour cela, d'autres qui se prêtent moins à l'expression des qualités sensibles des lieux (par exemple : services écosystémiques, trames vertes et bleues, externalités positives) … Le mot paysage lui-même est discutable car son héritage pictural charrie inévitablement l'image (le tableau) et l'œuvre (son auteur), ce qui peut paradoxalement inciter certains à vouloir s'en débarrasser : y compris paysagistes ! Mais un paysagiste sans paysage … la situation n'est pas confortable pour le praticien et guère satisfaisante pour l'enseignant-chercheur. C'est donc un enjeu pédagogique que de travailler ces questions sémantiques, surtout lorsque le jargon aménagiste teinté de novlangue managériale technicise et assèche le vocabulaire. Requalifier, restructurer, renouveler, réhabiliter, reconquérir, renaturer, rénover, rouvrir, restaurer : l'action paysagère *re*-fait autant qu'elle fait le paysage dans la mesure où elle procède d'un travail de qualification ou plutôt de *re*qualification. Requalifier un espace sous-entend qu'il n'en était pas dépourvu (de qualités) mais que l'opération spatiale lui en apporte une nouvelle : la qualité de paysage dans le cas d'une requalification paysagère. Celle-ci consiste à créer des situations de formes, d'usages et de perception susceptibles de faire paysage pour les populations qui le fréquentent.

Le processus de perception à l'œuvre dans ce travail de construction est à la fois biologique et culturel. Par simplification, j'oppose ces deux modes perceptifs qui sont en vérité eux aussi en tension dans l'action paysagère : la perception directe la plus animale et la perception symbolique la plus culturelle. L'analyse du processus de l'action paysagère nécessite l'articulation des deux. A. Berque privilégie la première en empruntant le concept d'affordance à J. Gibson (1977) et en le traduisant avec le terme de « prise ». Sans y faire explicitement référence, la perception directe affleure dans ce qu'a récemment écrit J-M. Besse sur l'*agir par* le paysage en s'inspirant de T. Ingold (vol.2 : 2.1). La seconde est plus communément investie par les géographes sous l'angle des représentations sociales et culturelles. Pour A. Berque, les prises sont « dans l'objet comme elles sont dans le sujet. Plus exactement, elles sont dans la relation qui les institue l'un à l'autre comme tels. Nous dirons qu'elles sont dans le paysage, et même, qu'elles sont le paysage en tant que médiation » (1995, p.26). Mais, dès qu'il aborde le paysage en termes plus opérationnels (d'enjeu et de projet politique), c'est la représentation qu'il convoque : « le bocage, la rizière ou l'alpage (…) n'accèdent véritablement à la condition paysagère qu'à partir du moment où un certain ensemble de représentations les configure en schème esthétique explicitement paysager » (p.34). En définitive l'action paysagère peut relever de l'une et de l'autre : de la perception lorsque le paysage est saisi et construit dans l'instantanéité de l'action, et de la représentation lorsqu'il est élaboré de façon plus complexe et plus collective selon des modèles préétablis, matérialisés (images) ou non (mentales), et qui aident à la sélection et à l'agrégation de l'information. Même si les chercheurs sont plus à l'aise pour travailler les représentations sociales et culturelles, la dimension affective de la relation au paysage fait du paysage une réalité « plus-que-représentationnelle » : c'est bien parce que « les affects échappent en partie à la capture par les mots et les représentations » (Ernwein, 2019, p.201) qu'ils n'expriment qu'imparfaitement la réalité sensible du paysage, sans

[42] Et à l'inverse, l'action paysagère peut avancer « tambour battant ou sirène hurlante » en criant le mot haut et fort sans que cela ne se concrétise particulièrement par une démarche d'aménagement qualitative, comme tend à le démontrer C. Porcq dans sa thèse sur la traduction du paysage dans les PLUi (thèse en cours sous la direction de L. Le Du, Université Rennes 2).

nécessairement que le mot paysage ne soit prononcé. La perception directe du paysage relève de ces « approches dites *affectives* (qui) thématisent la dimension incarnée et de l'expérience. Elles renversent la hiérarchie héritée du modernisme en insistant sur le rôle de l'engagement corporel (plutôt qu'explicitement conceptuel ou discursif) avec l'environnement dans l'acquisition et la structuration de connaissances, compétences et capacités » (idem).

Selon les situations, les étapes du travail, les perceptions directe et indirecte du paysage s'imposent tour à tour dans l'action paysagère, sans qu'il ne soit réellement possible de les dissocier. Par exemple dans le travail du concepteur paysagiste, il serait tentant d'opposer à la phase de terrain où il serait soumis au contact à la perception directe du paysage[43], et celle de l'atelier où il produirait à distance des images dans une pratique plus intellectualiste. Ce schéma n'est pas dénué de sens mais la chose est plus complexe car le paysagiste produit en réalité des représentations mentales et des images matérielles sur le terrain, tout comme il est soumis à ses affects à sa table de travail. Pour véritablement éclairer l'action paysagère à la lumière d'une théorie de la perception sans intermédiation des représentations (l'idée même étant d'ailleurs très discutée dans les sciences cognitives), il faudrait mobiliser les différents modes de perception de la réalité (énactif, iconique, symbolique, Piaget, 1936) et évaluer la pertinence de chacune sur telle ou telle situation, et saisir leur complémentarité[44].

Selon J. Dewey, l'enjeu est de ne pas isoler la perception du beau dans une « tour d'ivoire à l'abri du désir, de l'action et du trouble des émotions » (2010, p.413), tel que le sens commun peut nous conduire à le faire selon l'héritage kantien du « beau sans concept ». Cette idée, souligne-t-il, ne rend pas compte « du faire et de l'engagement impliqués dans la production d'une œuvre d'art (ainsi que des éléments actifs qui leur correspondent du côté de sa réception), mais encore elle véhicule une notion totalement unilatérale de ce qu'est la perception » (idem), ainsi qu'une conception de l'art « complètement anémiée » (p.414). Dans cette perspective pragmatiste selon laquelle l'esthétique se construit dans l'expérience, il faut penser la perception esthétique comme « un processus sensible, voluptueux, actif, où la contemplation n'a qu'une petite part » (Buettner, p. 569-570 in Dewey op.cit). L'idée essentielle qui doit orienter une réflexion sur le processus de l'action paysagère est que la perception est toujours orientée vers l'action, qu'elle soit directe ou indirecte. « Gibson considère la perception comme une sorte d'activité exploratoire dont l'objectif est de saisir la signification de l'environnement par rapport à l'action » (Léonova 2004, p.254, cité par Dérioz 2012, p.64). En cela, la théorie de la perception directe des opportunités environnementales (affordances) peut être qualifiée d'instrumentale puisque l'individu identifie et saisit les prises en fonction de ses besoins au cours de l'action et en situation concrète, ce qui fait écho à l'action en situation que j'aborde en 3.1. Sur l'autre versant intellectualiste où est privilégiée la perception iconique et symbolique, les représentations sociales « ont une visée pratique » (Jodelet, 1989, p.53 cité par Dérioz), « règlent les conduites désirables ou admises » (Moscovici, 1976, p.48, cité par Dérioz idem), « donnent sens à la réalité, incorporent les notions ou les faits nouveaux aux cadres familiers, assurent les sens communs par lesquels se reconnaitra une communauté donnée » (Vignaux, 1994, p.26, cité par Dérioz idem).

L'une comme l'autre se construisent donc dans l'action, et la guident.

[43] « Le concepteur suit le site, mais pas au sens passif du terme : il le suit comme un chasseur suit une piste » (Folléa, 2019, p.68).
[44] Ce travail reste à faire. D. Montembault en a jeté les bases dans le rapport final du programme PDD2 (Montembault et al., 2016).

L'objectif de ce chapitre centré sur la théorie mésologique d'A. Berque était d'éclairer comment l'environnement peut faire paysage. Ce mécanisme fondamental est à l'œuvre dans les politiques paysagères, les pratiques paysagistes, la conflictualité paysagère : il sous-tend l'action paysagère et est en lui-même une manifestation du paysage en action si l'on veut bien accepter le principe de l'agentivité du paysage dont je discute la pertinence et les limites dans le volume 2 (agency : capacité ou puissance d'agir). A. Berque n'emploie pas ce terme et ne se réfère pas au corpus qui le travaille dans les sciences sociales. Pourtant, sa formule empreinte-matrice n'exprime pas autre chose : le paysage-empreinte est le résultat de l'action (la trace du paysage si l'on peut dire[45]) alors que le paysage-matrice oriente l'action[46]. Le principe de l'agentivité est dans la matrice mais ne fait sens que par son articulation avec l'empreinte selon une dialectique qu'A. Berque exprime par la formule « Les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font, et réciproquement elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font » (Berque, 1995, p.15)[47].

C'est cette dialectique qui nécessite une lecture relationnelle du paysage. Celle-ci n'est pas si évidente pour la discipline géographique longtemps focalisée sur le paysage-résultant de l'action : « le paysage géographique est le produit d'une relation qui fait paradoxalement l'impasse sur la relation elle-même, pour se concentrer presque exclusivement sur le résultat, c'est à dire le paysage-objet sur lequel s'exerce l'observation contemplative » (Raffestin, 2016, p.86). Cette orientation explique en partie pourquoi les géographes ont longtemps ignoré la géo-poétique phénoménologique d'E. Dardel (1952) avant de la découvrir sur le tard (Raffestin, 1987, Besse, 1988). Cette approche relationnelle du paysage mérite d'être défendue, en particulier dans les sciences environnementales, comme en témoigne l'apport précieux de la géographie traversière de C. et G. Bertrand. Constater que la réalité du paysage permet d'aborder les enjeux environnementaux comme des questions sociales n'est-ce pas déjà y voir une expression de l'action paysagère, une manifestation du paysage en action ? Si l'affaire semble entendue sur un plan théorique, elle ne l'est pas sur un plan méthodologique car les démarches sont souvent écartelées entre des outils dédiés soit à l'analyse du paysage-objet, soit à celle du paysage-perçu : or, « dans les deux cas, l'objectivation ou la subjectivation, c'est tronçonner le sens du paysage » (Berque, 2008, p.90).

L'intérêt de privilégier une analyse du paysage par l'action réside justement dans ce dépassement qui permet de ne pas l'aborder strictement par ses formes ni strictement par ses représentations, mais comme un actant des réalités sociales dans les divers régimes d'action dans lesquels les acteurs le mobilisent.

[45] Le couple empreinte-matrice fait écho à l'opposition trace-marque travaillée par T. Bulot et V. Veschambre sur « la dimension spatiale et linguistique de la mémoire urbaine » (2006).
[46] L'expression est présente dans le langage professionnel des paysagistes et des urbanistes : « La matrice fluviale pour une renaissance urbaine » (journée Plans de paysage « agir ensemble pour le cadre de vie », Ministère de la transition écologique et solidaire, DREAL Pays de la Loire, 13/06/2019 Nantes).
[47] Il la reprend au psychologue béhavioriste américain Skinner (1957) : « Les hommes agissent sur le monde, le transforment et sont transformés en retour par les conséquences de leurs actions » (je remercie D. Montembault pour cette référence).

CHAPITRE 3 UNE DIDACTIQUE DU PAYSAGE

Conformément à l'idée que « le praticien réflexif se prend pour objet de sa réflexion, il réfléchit à sa propre manière d'agir, de façon à la critique et constructive » (Perrenoud, 2001, p.36), ce chapitre est un retour sur ma pratique pédagogique. Après une présentation de mes enseignements (3.1), je m'arrête sur un certain nombre de nœuds pédagogiques (3.2) qui sont autant d'enjeux épistémologiques structurant les articles que j'ai écrits à partir de et sur ma pratique pédagogique, et que je présente succinctement en 3.3 en les distinguant de la sélection des travaux du chapitre suivant (4.3) qui reflète plus fidèlement le contenu de l'action paysagère telle qu'abordée dans le volume 2, même si la didactique du paysage en est clairement une expression car elle est bien aussi une certaine façon de produire des connaissances sur un territoire. Cette didactique est même parfois, comme dans certains documents d'urbanisme, la principale instrumentation du paysage dans le processus de l'action lorsque le travail sur le paysage est cantonné au rapport de présentation et ne trouve pas sa traduction aménagiste[48].

Pour le dire simplement, c'est bien parce que la didactique du paysage n'existe pas qu'il faut la reconnaître et la construire. Dans les écoles de paysage – qui ne couvrent pas toute l'étendue de la gamme de la didactique du paysage (elle existe aussi dans les enseignements primaires et secondaires et hors des établissements scolaires) – elle n'est effectivement pas explicite : les formations sont construites autour d'une pédagogie du projet qui s'apprend *en faisant* selon une modalité de l'atelier caractéristique des écoles de conception. Les apports de connaissances plus académiques gravitent autour de ce noyau et se mettent au service – à plus ou moins grande distance – de cette compétence centrale. Je ne reviens pas sur les questions que peuvent se poser les enseignants-chercheurs qui occupent cette position périphérique, mon retour sur itinéraire en témoigne (1.3). Ouvrir une réflexion didactique postule qu'il n'est pas inutile de comprendre ce que l'on fait et pourquoi, car cela enrichit et facilite le travail du formateur comme celui de l'apprenant. Appliquée au paysage, cette réflexion questionne la/les signification(s) et le(s) statut(s) du paysage dans l'activité pédagogique, les démarches et méthodes qui l'appréhendent, les objectifs et les buts visés, les connaissances mobilisées, les valeurs véhiculées, les difficultés rencontrées. La réflexion questionne tout ce qui se joue par l'entremise du paysage, et plus particulièrement le rapport à la pratique de terrain nécessaire à l'appréhension du paysage[49]. Le programme de recherche Didactique du paysage que je présente dans les pages qui suivent poursuit ces objectifs et a donné lieu à un colloque dont les actes ont été publiés : *Sur les bancs du paysage* « se trouvent croisés et hybridés des savoirs issus des sciences de la nature et des sciences sociales, des savoirs experts et des savoirs profanes, des savoirs académiques et des savoirs d'expérience » (Sgard, Paradis, 2019, p.19). Face à cette hétérogénéité, « l'unité de l'ensemble est donnée par une conception dynamique, impliquée et inventive du paysage. Mais les auteurs empruntent des chemins divers : la sensibilisation (aux temporalités, aux changements paysagers, aux effets des actions et pratiques), l'expérimentation du paysage par le corps et les sens, le recours au paysage en tant qu'outil d'analyse et de projet, ou encore la médiation pour faire ensemble ou débattre des enjeux paysagers » (p.8).

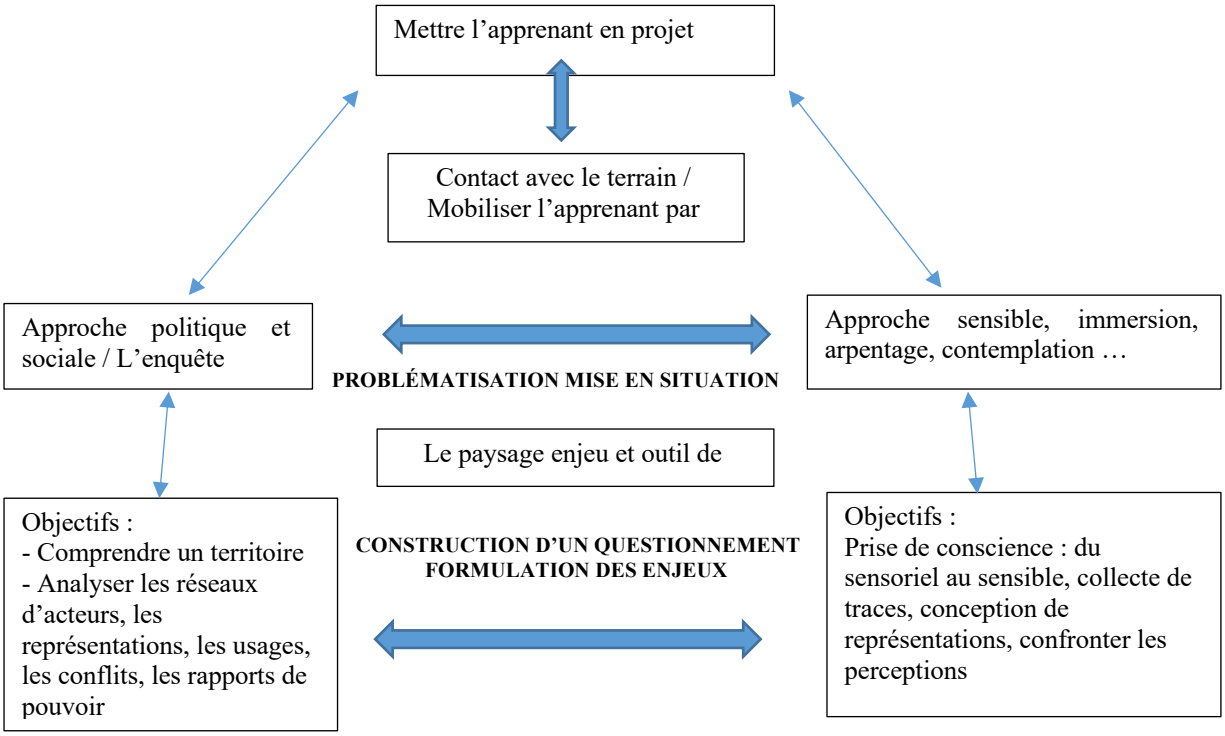
[48] Cette traduction opérationnelle de l'action paysagère - si on accorde une attention à cette production de connaissance par le paysage - ne doit pas être désignée comme un « passage à l'acte » car cette expression réduirait l'acte à la réalisation alors que notre propos est au contraire de considérer la didactique du paysage déjà comme de l'action paysagère.

[49] « Si tout doit commencer par cette confrontation directe avec le paysage, c'est pour faire du paysagiste le contraire d'un « concepteur », c'est à dire, si l'on prend le mot au mot, un faiseur de concepts, qui réduit le monde à la formule, l'enferme dans l'idée abstraite, le schéma, l'archétype, ou la recette cuisinée » (Briffaud in Sgard & Paradis 2019, p.48).

Chercher à spécifier une didactique du paysage dans le champ plus large de l'éducation à l'environnement (Partoune, 2004) est une façon d'aborder l'action paysagère dont elle relève, comme une modalité particulière de l'action spatiale.

Priorité	**Finalité**	**Objectifs**
Les savoirs disciplinaires	La valorisation du développement cognitif	Acquérir des savoirs disciplinaires à partir du paysage
La tâche	La valorisation de ce qui est rentable sur le plan professionnel	Acquérir des compétences : réaliser un croquis paysager, un diagnostic, une étude d'impact ; concevoir des propositions de gestion ou d'aménagement
L'apprenant	La valorisation de l'épanouissement personnel	Approfondir l'ancrage territorial et la recherche de sens par le biais de la relation au paysage ; développer ses aptitudes dans tous les registres (perception, créativité, communication, spiritualité, etc.) grâce au paysage.
La société	La valorisation du changement social, voire sociétal	Développer l'éducation citoyenne ou écocitoyenne par le paysage : comprendre le fonctionnement du pouvoir, développer une conscience critique, contester le statu quo, éduquer aux valeurs, s'entrainer à l'anticipation, apprendre à débattre.
Le paysage comme relation	La valorisation du vivre ensemble dans un environnement de qualité	Développer la socialisation par le paysage et l'éducation citoyenne ou écocitoyenne à propos du paysage. Développer une intelligence territoriale partagée, le sens de l'esthétique, l'attention aux émotions. Apprendre à participer à des actions collectives qui concernent le paysage.

Finalités et valeurs éducatives du paysage (Partoune 2004, inspiré de Slater 1986, in Sgard & Paradis 2019, p.24)



Le paysage entre politique et sensible : mise en tension (Sgard, in Sgard & Paradis 2019, p.29)

3.1 Présentation d'activités d'enseignement

Mes enseignements sont à 95% dispensés en Master, et majoritairement en Master1, année décisive après la Licence généraliste des ingénieurs car elle fait office de tronc commun pour l'ensemble des ingénieurs paysagistes angevins (plus d'une cinquantaine d'étudiants). Mon investissement en M1 porte essentiellement sur les cours fondamentaux de géographie-aménagement accompagnant l'apprentissage de la démarche de projet de paysage. L'Annexe 1 est une synthèse-type de mon service d'enseignement sur les 5 dernières années, indépendamment donc des évolutions de service ponctuelles, en particulier celles liées à la dernière évolution de la maquette pédagogique du M2 (nouvelle mouture adoptée en 2017-2018). En moyenne sur les 5 dernières années, mon service est de 200 heures équivalent TD, conformément à mon statut de maître de conférences exerçant à temps plein.

Cursus d'ingénieur

Parmi les enseignements que je présente ci-dessous, j'assure la responsabilité des UC Aménagement du territoire (M1), Géographie-aménagement II (M1), Paysages urbains (M2), Assistance à maîtrise d'ouvrage (M2), Controverses paysagères (M2). Je fais le choix de ne présenter que les enseignements que j'assure aujourd'hui sans revenir sur l'ensemble de ceux que j'ai dispensés depuis mon arrivée à Agrocampus Ouest ni sur les différents voyages d'étude que j'ai eu la charge d'organiser dans le cadre de ces enseignements[50].

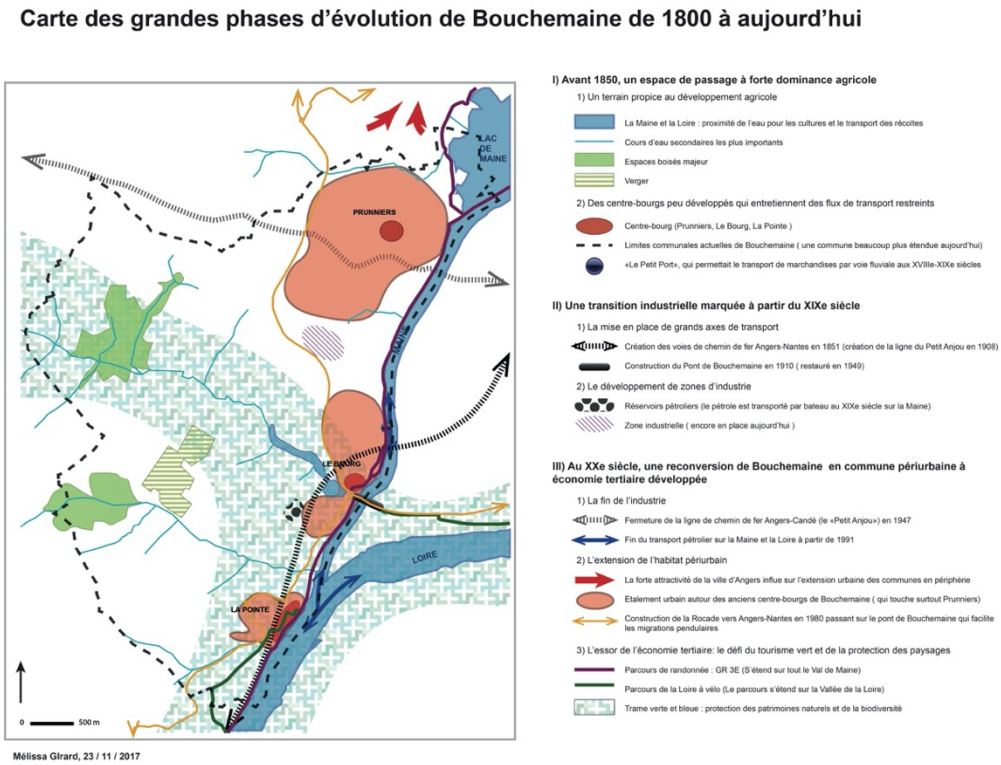
- *Initiation au paysage (L2)*

Ce module d'initiation est coordonné par F. Joliet. J'y assure un cours de 2h et un TD de 4h. Mon intervention orientée sur les politiques publiques est pensée en complément de celles de cette collègue (paysages et cultures), de D. Montembault (analyse systémique du paysage) et de F. Romain (pratiques des paysagistes). A partir de la question « qu'est-ce qu'une politique publique ? » mon cours consiste à expliquer pourquoi il est possible de parler de politiques publiques du paysage, et à décrire leurs contenus. L'objectif sous-jacent est de familiariser les étudiants aux acteurs et aux outils des politiques paysagères afin d'éclairer le choix de spécialisations qu'ils auront à faire en milieu d'année prochaine (en M1, entre horticulture et paysage) … la limite étant qu'à ce stade de leurs études la plupart ont déjà choisi et que par conséquent ceux qui s'orientent dans le parcours horticulture sont beaucoup moins concernés. Le TD consiste à leur présenter deux cas d'étude suffisamment contrastés afin de leur donner à voir tout le spectre de la filière. La politique paysagère intercommunale de la vallée de la Bruche (Vosges) et le parc de Balzac (Angers) permettent ainsi d'analyser le projet de paysage dans toute ses configurations (échelles, acteurs, commande, et autres critères de comparaison qu'ils doivent identifier). L'encadrement du TD consiste à commencer par une approche géo-historique des espaces d'étude pour analyser ensuite les projets au regard des contextes passés et futurs (par ex Balzac préfigure la stratégie plus large de reconquête des berges de Maine en cours). L'étude comparative doit leur permettre de construire un discours ouvert sur le projet de paysage.

[50] Lyon en 2008 (M2 MOI), Bordeaux en 2014 (M2 MOI), Bâle en 2016 (M2 IT), Strasbourg en 2017 (M2 MOI).

- *Infographie (L3 puis M1)*

Ce module a pour objectif l'apprentissage d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur (DAO). D'abord destiné à l'ensemble des étudiants du L, il est désormais réservé aux M1 paysage. L'objectif est de faire maîtriser aux étudiants le logiciel Adobe Illustrator et leur apporter des savoir-faire graphiques remobilisables dans leurs pratiques de projet. L'accent est mis sur la maîtrise des règles de sémiologie graphique et les applications sont des cartes (utiles en phase diagnostic de projet) et schémas (phase du schéma d'intention). Le recours au langage de la chorématique permet de faire le lien avec d'autres enseignements dont j'ai la charge, en particulier l'Aménagement du territoire. J'assure 3 séances de TD répliquées en 2 ou 3 groupes selon les années en suivant la logique suivante : apprentissage des fonctions de base du logiciel (séance 1), présentation du sujet et analyse du territoire (séance 2), accompagnement sur le dessin (séance 3).

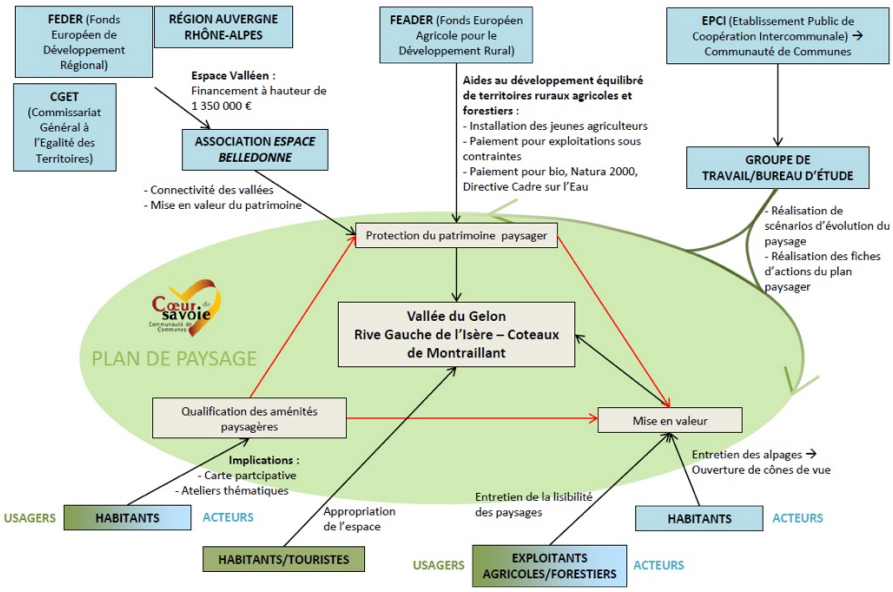


Exemple de rendu en infographie (étudiant L3 2017)

- *Aménagement du territoire (M1)*

Dans ce module d'une semaine, mon enseignement est plus magistral car structuré autour de deux cours, l'un portant sur l'histoire de la politique d'aménagement du territoire en France (avec des perspectives internationales), et l'autre se focalisant sur l'émergence et la trajectoire de l'enjeu du paysage au sein de ce cadre national. Le premier a pour objectif de dresser le contexte institutionnel, réglementaire et actoriel des politiques d'aménagement selon un phasage historique : les fondements (années 50), l'âge d'or (années 60), la crise et l'État-pompier (années 70), la décentralisation (années 80), la mise en concurrence des territoires (depuis la fin des années 90).

Le second cours est appliqué à l'enjeu du paysage que je « trace » dans les politiques d'aménagement, et là aussi dans selon une approche historique : le temps du patrimoine, le temps de l'environnement, le temps du cadre de vie. L'objectif est de conduire les étudiants à une réflexion sur l'articulation entre projet de paysage et projet de territoire. Ces deux cours sont suivis par des travaux dirigés permettant une application consistant à faire travailler les étudiants par petits groupes sur un dossier de plan de paysage. Après un TD consacré à la présentation de l'outil plan de paysage au cours duquel je m'appuie notamment sur les résultats d'un travail d'étudiant que j'ai encadré au cours d'un stage de recherche (été 2016), je demande aux étudiants de défendre la candidature de leur territoire pour bénéficier des financements du Ministère de l'environnement, en m'inspirant de ma propre expérience de participation à ce jury au Ministère en 2016. Chaque groupe défend la candidature de son plan de paysage au cours d'une présentation orale que j'impose de structurer en 6 visuels : carte de situation du territoire avec fiche de présentation de la structure porteuse du plan de paysage, Figure (Carte ou blog diagramme) présentant les paysages du territoire (les décrire les paysages, en exprimer les qualités), chorème synthétisant les dynamiques territoriales + figures les traduisant en dynamiques paysagères (rendre compte visuellement des dynamiques paysagères passées, en cours, et à venir, expliquer les processus d'évolution à l'œuvre, saisir à partir des mutations décrites et expliquées celles qui « font enjeux »), programme d'action du plan de paysage (cohérent au regard du diagnostic, mobiliser les outils de l'aménagement du territoire), en enfin un focus sur le système d'acteurs et la dimension participative de la démarche du plan de paysage.



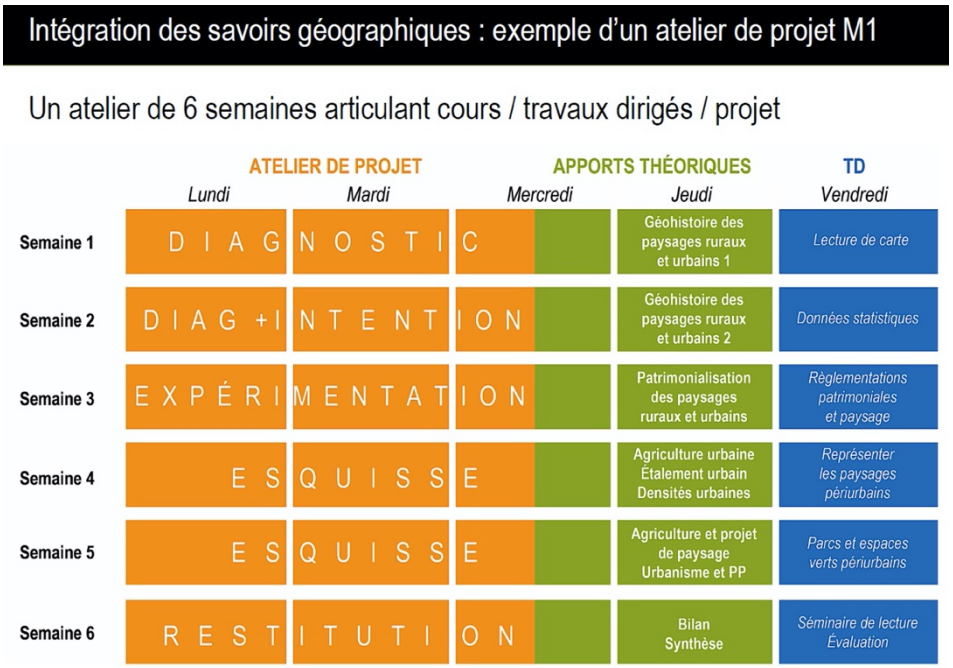
Schématisation du système d'acteurs impliqués dans le plan de paysage d'une communauté de communes (étudiant M1, 2018)

Dans un de ses enseignements à l'école du paysage de Blois, L. Voisin demande aux étudiants de réaliser deux schémas d'acteurs : le premier avant l'intervention du paysagiste, le second en positionnant le paysagiste et en montrant comment sa présence modifie le schéma initial (introduction de nouveaux acteurs, déplacement des acteurs en présence). Je n'ai pas encore testé cette consigne qui me semble très intéressante pour aborder la situation d'AMO[51].

[51] L. Voisin et moi échangeons sur nos pédagogies respectives en réponse au colloque Devenir paysagiste (Versailles, 2021) pour lequel nous avons soumis une proposition de communication : « Accompagner la commande publique : réflexion croisée entre deux écoles du paysage ».

- *Géographie-Aménagement (M1)*

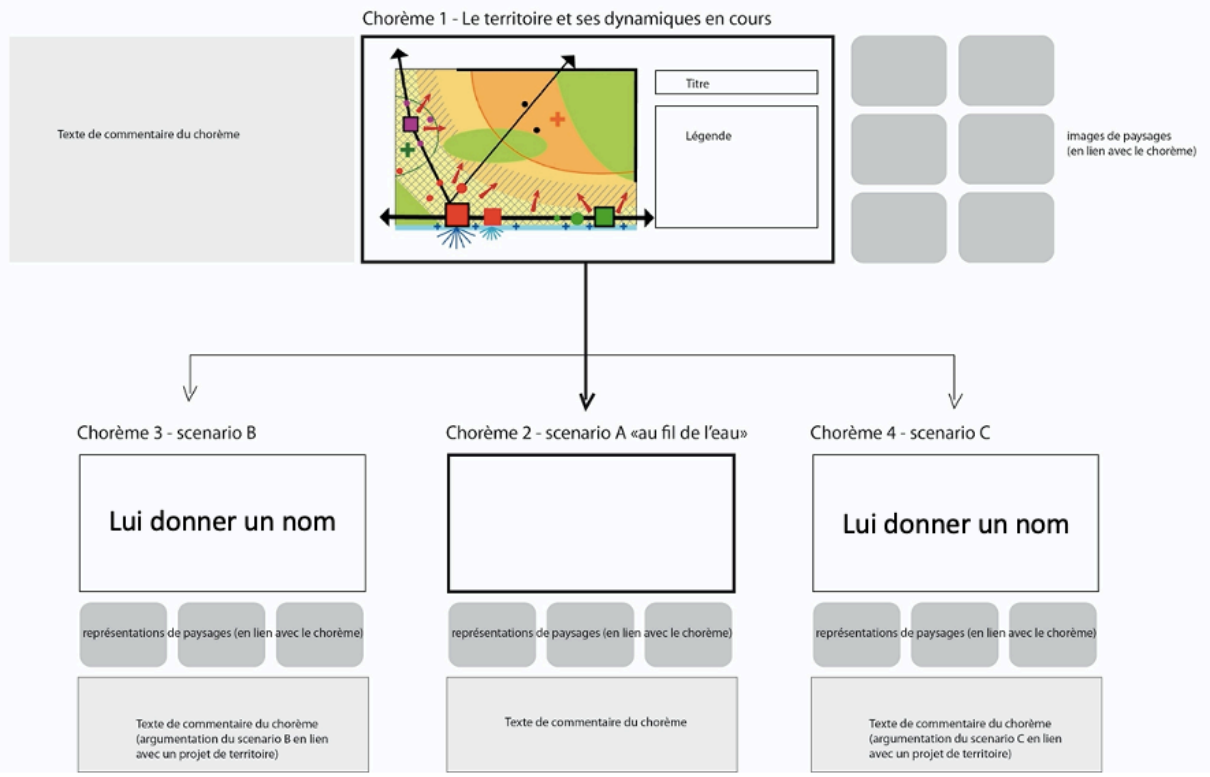
Depuis la réforme du M1 de 2015, cet enseignement se déploie sur deux UE, l'une sur le diagnostic territorial (Géographie-Aménagement I), l'autre sur le projet (Géographie-Aménagement II). Il concerne une cinquantaine d'étudiants. Dans ce premier bloc consacré au diagnostic territorial, j'encadre un exercice de terrain d'une journée de lecture des paysages périurbains sur le thème des lisières urbaines, j'assure 3 TD pour valoriser cette sortie (cartographie, sémiologie, statistiques), puis 3 cours magistraux : deux consacrés à la morphologie urbaine, l'un à la patrimonialisation des paysages urbains. Cette focalisation sur l'urbain s'explique par la complémentarité de mes interventions avec celles de David Montembault qu'il oriente de son côté sur les paysages agraires. Nos enseignements sont donc étroitement articulés tout au long de ces deux UE (nos plans de cours sont très similaires). Durant la seconde consacrée au projet, nous cherchons à alimenter l'atelier conduit en parallèle, qui est le 1er exercice de projet des étudiants dans la formation, sur 6 semaines. La progression pédagogique de nos cours consiste à passer d'une analyse morphologique des paysages (en parallèle de la phase diagnostic) à une approche orientée enjeux et analyse de projet (j'y développe pour ma part un cours sur l'urbanisme paysager). Comme dans le premier bloc, des sorties de terrains permettent d'éclairer les étudiants sur leur projet : la première porte sur les formes urbaines du périurbain (communes de Pellouailles-les-Vignes et Saint-Sylvain d'Anjou) et l'autre sur les formes végétales à travers un parcours à Angers. A l'issue de ces deux sorties, une restitution de l'analyse est conduite en TD : nous demandons aux étudiants de construire collectivement une grille de lecture sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour restituer par le dessin leurs observations. Pour conclure ce cycle, nous demandons aux étudiants d'organiser et d'animer un séminaire (avec un ou plusieurs intervenants) sur un thème en relation avec leur exercice de projet, ou sur un des ouvrages mis en bibliographie en présence de l'auteur (par ex. en 2015 sur La fabrique de l'espace public avec D. Delbaere, ou en 2016 sur Les campagnes urbaines avec P. Donadieu). Pour questionner notre pédagogie et en particulier les apports de la géographie pour un enseignement du projet, nous avons écrit un article publié en 2016.



Extraits de la communication orale « Savoirs géographiques et enseignement du projet de paysage », Davodeau H., Geisler E., 2015, Ville, Territoire, Paysage : vers un réseau de pratiques et de savoirs dans les ENSA(P), L'Isle d'Abeau, 26-27 mars. Actes publiés

- *Prospective territoriale (M1)*

Dans le prolongement de l'UE « Diagnostic de Territoire », ce module propose d'approfondir des méthodes d'analyse des dynamiques territoriales et paysagères. Sa spécificité réside dans son ambition prospective, qui conduit les étudiants à formuler des scénarii d'évolution du territoire sur lequel ils travaillent en petits groupes. L'autre particularité est de leur accorder une semaine de terrain en autonomie sur un territoire de leur choix (selon les opportunités d'hébergement familial …). L'objectif est d'explorer la diversité des paysages français, en s'inspirant des exercices emblématiques d'autres écoles du paysage (l'étude cantonale à Versailles, les 100 ans de paysage à Bordeaux). Cette semaine de terrain est précédée d'une semaine préparatoire (documentation sur le territoire, cadrages méthodologiques, contact d'acteurs-clé) puis d'une semaine d'exploitation des données. Au cours de ces 3 semaines, j'assure une séance de TD durant la première (repérage des acteurs-clé en lien avec les politiques publiques et les réglementations), et une séance en 3è semaine consacrée à la modélisation de scénarii à l'aide de la technique des chorèmes, selon la démarche ci-dessous. Tout l'enjeu pédagogique réside dans l'articulation des processus territoriaux et de leurs traductions paysagères. Ce module est une préparation idéale pour l'exercice de préparation aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage que je présenterai plus loin (M2 PPST).



Exprimer des scenarii pour votre territoire d'étude : 3 perspectives à construire (HD, 2020).

- *IDP (M1)*

L'initiation à la démarche de projet (IDP) est un héritage important dans la formation des ingénieurs angevins. Critique vis-à-vis de son contenu pédagogique, j'ai fait le choix de m'y impliquer seulement une année sur deux. Centré sur la conduite de projet, l'exercice me paraît effectivement souffrir de son rapport ambigu avec ce qui est cœur du M1 des ingénieurs en paysage : l'apprentissage de la démarche de projet de paysage.

Cette ambiguïté repose sur le fait que les étudiants – bien que placés en situation de répondre à un commanditaire institutionnel - ne sont pas évalués d'abord sur le contenu de leur réponse mais surtout sur leur démarche, leur capacité à s'organiser et travailler en groupes, notamment à l'aide des outils et techniques de management qui leur sont présentés en début de module. Ma réserve porte donc moins sur l'intérêt de cet apprentissage que sur son articulation avec les exigences que nous devons aussi avoir quant à la réponse de fond qu'attend le commanditaire sur son projet … d'autant plus qu'il le finance. Cette situation aboutit donc à une double pédagogie en parallèle, l'une sur la forme qui donne lieu à l'évaluation, et l'autre sur le fond mais qui n'est pas – ou de façon très secondaire – prise en compte. Au-delà d'une divergence d'objectif pédagogique, cet exercice tiraillé entre deux approches de la démarche du projet (celle de l'ingénieur et celle du paysagiste) est très révélateur des tensions à l'œuvre dans notre cursus d'ingénieur en paysage. Lorsque je m'y engage (il s'agit d'un suivi régulier en mode TD sur deux mois), je fais donc le choix d'accompagner les étudiants sur le contenu de leur réponse, en reprenant ma posture d'accompagnement du projet telle qu'adoptée lors de mes TD de géographie-aménagement en parallèle de l'UE Expérimenter le projet. Ce suivi m'a conduit à encadrer divers projets comme en 2018 une étude préfiguratrice d'un PNR (Pays de la Rance, Côtes d'Armor), en 2014 la conception d'un espace public jardiné éphémère dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine (Belle-Beille, Angers), en 2012 la conception d'une aire d'arrêt routière à vocation pédagogique sur le paysage (département de la Loire).

- *Paysages urbains (M2 PPST)*

Ce module de deux semaines a été mis en place à la rentrée 2017 dans le cadre de la réforme du L. Je l'ai conçu avec E. Geisler et F. Romain avec lesquelles je le coordonne. Les objectifs pédagogiques sont doubles : approfondir les bases de la morphologie urbaine du M1 (géographie-aménagement) et développer un exercice d'analyse critique de projet sur l'espace public urbain. L'approche didactique adoptée consiste à structurer le déroulé des deux semaines autour de la problématique ville projetée / ville vécue. Ainsi la première semaine est construite sur des apports fondamentaux de savoirs « experts » (sur des thèmes comme l'espace public, la bioclimatique urbaine, les mobilités), ce qui me permet de proposer dans le prolongement de ces interventions une analyse critique des mots du projet urbain me conduisant à faire réfléchir les étudiants sur le discours comme opération spatiale (2h). Au cours de la deuxième semaine consacrée à une critique d'espaces publics permettant d'observer le décalage entre l'espace conçu et l'espace vécu (et secondairement proposer des pistes pour réduire l'écart), j'encadre un TD à contenu méthodologique pour aider les étudiants à construire un protocole d'analyse des usages : lecture des traces dans le paysage, enjeu des temporalités urbaines, carte mentale, questionnaire etc.

- *Assistance à maîtrise d'ouvrage (M2 PPST)*

Il s'agit de mon enseignement principal auprès des ingénieurs en master 2. Le contenu de ce module a été complètement révisé en 2017 pour offrir aux étudiants une préparation aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auxquelles ils peuvent prétendre à l'issue de la formation, en travaillant dans le secteur public (CAUE, Agences d'urbanisme, PNR). Deux projets sont proposés : l'un à une échelle réduite (un aménagement urbain), l'autre plus large (intercommunale). Mon implication en partenariat étroit avec un collègue paysagiste porte sur cette plus large dimension, explorée sous l'angle de la rédaction d'un cahier des charges de plan de paysage, dans la continuité de mon exercice d'aménagement du territoire en M1. L'intérêt et l'originalité de cet enseignement qui ne me semble pas dispensé dans aucune autre formation de paysagiste est de placer les étudiant en situation – non pas de réaliser le plan de paysage – mais de formuler et d'orienter la commande par un cahier des charges qui répond à l'ensemble des enjeux du territoire.

Afin de mettre en œuvre sa politique en matière d'aménagement et de gestion durables de l'espace, la commune nouvelle Loire Authion souhaite s'engager dans l'appel à projets « Plan de paysage » organisé par le Ministère de la transition écologique et solidaire. En préalable à l'engagement de la commune nouvelle dans cette démarche, il vous est demandé dans un premier temps, à travers l'analyse des politiques paysagères en présence sur le territoire, de présenter les principales dynamiques (urbaines, agricoles, naturelles…) et leurs incidences sur les paysages. Ces dynamiques seront présentées sous forme d'une carte légendée, à la même échelle que la carte des paysages réalisée en phase 1. Dans un second temps, et afin de cibler les thématiques prioritaires de travail du futur plan de paysage, il vous est demandé de croiser ces dynamiques avec les valeurs paysagères identifiées dans le diagnostic de phase 1, afin de faire ressortir sur le territoire les principales thématiques ou sites d'enjeux qui seront au cœur de votre futur cahier des charges de plan de paysage. Ces enjeux seront présentés autant que possible sous forme d'une carte (échelle identique aux précédentes). Enfin, à partir des constats établis en phase 1 et des dynamiques et enjeux identifiés en phase 2, le Maire de Loire Authion vous demande à présent de formaliser le cahier des charges du futur plan de paysage de la commune nouvelle, en s'appuyant sur la méthodologie préconisée par le Ministère. Ce cahier des charges devra comprendre à minima :

- La présentation succincte de la structure porteuse, du territoire (cohérence territoriale et paysagère)
- Une présentation des acteurs et des politiques paysagères déjà engagées sur le territoire, et de l'intérêt pour la collectivité de recourir à une telle démarche ;
- Une présentation des problématiques spécifiques au territoire, en s'appuyant sur les principales thématiques et sites d'enjeux identifiés en phase 2.
- Les attendus par phase de travail, en précisant les contenus des livrables associés. Vous préciserez ainsi, à l'aide votre propre diagnostic, les points particuliers à étudier et développer par le bureau d'étude ;
- L'organisation du travail avec la maîtrise d'ouvrage (étapes de travail et de validation), et une proposition de méthode de concertation (en précisant les comités techniques et de pilotage, les acteurs sollicités, et les modalités d'échanges et de contributions des partenaires) ;
- Une proposition d'animation et de portage de la démarche à travers l'identification des acteurs et structures les plus pertinents à mobiliser pour chaque grande typologie d'actions ;
- L'échéancier des productions par phase ;
- Une évaluation du budget nécessaire à l'équipe en charge du plan de paysage pour le bon déroulement de l'étude en conformité au cahier des charges. Cette estimation sera présentée par phase de travail ;
- La fiche de synthèse de candidature pour la demande de subventions auprès du ministère.

Les consignes de l'exercice (travail encadré avec le paysagiste Benoît Wojcik, 2018)

Ce travail sur la position d'AMO dissimule mal un réel manque dans les cursus paysagistes sur la planification du paysage, en particulier dans les documents d'urbanisme. Cet angle mort pédagogique n'est certainement pas propre à l'école angevine, il concerne toutes les écoles du paysage[52]. Il repose sur un implicite : l'inadaptation des outils réglementaires à prendre en charge l'action paysagère[53]. Si les politiques publiques du paysage peuvent faire l'objet d'un cadrage dans l'enseignement (présentation des principaux outils réglementaires dédiés au paysage), rares voire inexistants sont les exercices qui consisteraient à véritablement demander aux étudiants d'utiliser l'une de ces règles pour en faire un outil de projet. Lorsqu'il les identifie, l'élève paysagiste les saisit davantage comme un élément du diagnostic, et essentiellement comme un frein ou une contrainte pour déployer son projet.

La thèse en cours de C. Porcq (dir. L. Le Du, Rennes 2) sur la prise en compte du paysage dans les PLUi permettra d'y voir plus clair sur la capacité de ces outils à composer avec le paysage et elle ouvre de nombreuses questions sur le lien entre paysage et planification. Ma participation au comité de thèse me conduira sûrement à réfléchir aux modalités possibles pour travailler cette question essentielle dans l'enseignement. Par ailleurs, la participation de la doctorante aux réunions d'élaboration des PLUi sur lesquels elle élabore sa recherche (plusieurs intercommunalités-test en Bretagne) est une plus-value majeure pour sa réflexion et démontre l'apport de l'observation participante pour saisir l'action paysagère dans son déroulement même : je développe ce point en conclusion de ce volume 1.

Master 2 universitaire

Entre 2010 et 2017, j'ai assuré la coordination du M2 PUSM[54] cohabilité entre Agrocampus Ouest et l'Université d'Angers. Ce Master avait pour objectif de former « des responsables d'études et de mission en charge des questions d'aménagement et de gestion des paysages urbains, notamment auprès des collectivités territoriales ; des cadres utilisant le paysage et l'image territoriale à des fins de stratégies territoriales et de médiation des projets d'aménagement ». L'accent est tout particulièrement mis sur deux points : l'articulation des enjeux de gestion du paysage - cadre de vie avec le caractère stratégique de l'image que représente le paysage pour déterminer le caractère attractif d'une ville et de sa région ; ensuite la nécessité de gérer les dimensions sociales et relationnelles du projet : relations et mobilisation des acteurs, gestion des situations potentiellement conflictuelles qui peuvent émerger de conflits d'intérêts, d'usage, de conception et de perception, gestion de l'information. Outre les compétences génériques de l'aménagement, ce master donne aux diplômés les outils spécifiques de la médiation paysagère (conduite de projets participatifs, gestion de réunion et de groupe, capacité à mettre un groupe en situation de réaliser un projet…) et de la stratégie territoriale et paysagère (étude prospective, élaboration de scénarii, programme stratégique…) concernant le monde urbain au sens large.

[52] Ce constat motive une communication à venir (acceptée) : « Accompagner la commande publique : réflexion croisée entre deux écoles du paysage », Davodeau H., Voisin L., Colloque Devenir paysagiste, ENSP Versailles, 2022.
[53] De ce point de vue, la réflexion que j'avais conduite en thèse reste d'actualité : « la sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale » (Davodeau, 2003).
[54] Paysages urbains stratégies et médiations. Ce M2 est devenu PEPS (Paysage environnement participation sociétés) et est désormais coordonné par mon collègue S. Caillault.

- *Participation et médiation*

La médiation paysagère désigne les démarches qui mobilisent l'entrée du paysage comme outil pour faire participer les populations aux choix concernant l'aménagement de leur cadre de vie. Ces démarches structurent ce Master 2 cohabilité. Dans notre pédagogie, nous faisons en sorte de permettre aux étudiants de les expérimenter sur le terrain, au contact des habitants et si possible en réponse à une commande réelle, comme ce fut le cas pour les étudiants du M2 MOI lorsque nous les avons sollicités en 2015 pour animer une réunion publique à Villandry sur une phase précise du projet d'aménagement, ou lors des deux derniers projets collectifs du M2 PEPS en lien avec la maison du projet du quartier de Belle-Beille dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine : atelier avec les usagers du parc St-Nicolas (2016-17), sortie de terrain avec les enfants de l'école Desnos (2017-18).

Outre ces suivis de projets collectifs et l'encadrement de mémoires de plus en plus nombreux articulant les questions de paysage et de participation, ma contribution sur le thème repose sur un cours (3h) d'épistémologie traitant de l'histoire du paysage dans la discipline géographique qui me permet de présenter la médiation paysagère comme le point d'aboutissement de cette trajectoire. A ce cours s'ajoutent des TD au cours desquels je valorise la démarche participative que nous avons élaborée à Villandry dans le cadre du programme de recherche Paysages et développement durable 2, mais aussi les autres études de cas sur lesquelles nous avons enquêtés pour mettre en perspective notre travail avec les habitants et élus. La seconde expérience sur laquelle je m'appuie pour alimenter mes enseignements sur cette question est ma participation au Conseil scientifique et prospectif du PNR Loire-Anjou-Touraine, plus particulièrement au sein de la cellule Participation du parc dans laquelle nous nous sommes investis avec mon collègue D. Montembault. De la même façon que nous essayons de transmettre auprès des agents du PNR nos résultats de recherche (PDD2), nous transmettons notre expérience du PNR auprès des étudiants de l'école, et plus particulièrement auprès des stagiaires participant à la formation continue que nous avons mise en place.

- *Controverses paysagères (M2 PEPS)*

Ce module vient d'être inséré dans la nouvelle mouture (PEPS) du master cohabilité et je le coordonne. Mon apport réside dans un exercice de jeu de rôle que j'assure avec une collègue de l'ENSP depuis plusieurs années dans cette formation (précédemment PUSM). L'exercice consiste à travailler une controverse d'aménagement en demandant aux étudiants de jouer le rôle d'un des acteurs. Avant cette restitution qui simule une réunion de concertation, l'essentiel du travail réside en amont : choix de la controverse d'aménagement, compréhension du système d'acteurs, analyse des prérogatives de la structure de l'acteur choisi, construction de l'argumentation. L'exercice est suivi d'une séance de débriefing qui permet un retour réflexif sur ce qui s'est joué. Plus fondamentalement, cette séance est l'occasion d'analyser les modalités du recours à l'argument du paysage (une des consignes données aux acteurs est qu'ils s'en saisissent). En introduction à cet exercice, j'assure dans ce module un cours sur les controverses paysagères, construit sur des exemples de conflits tirés de ma thèse et à partir desquels je monte en généralité. J'ai publié avec M. Toublanc un article sur les potentialités pédagogiques du jeu de rôle pour la formation des professionnels du paysage (2019).



Jeu de rôles sur le sentier du littoral à Fouesnant (2016, HD)

- *Projet collectif*



Le cursus M2 PUSM-PESM n'est pas centré sur la répétition de projets courts en atelier (travail de conception et le plus souvent individuel) comme peuvent l'être les spécialisations de l'ingénieur paysagiste, mais il est structuré autour d'un projet collectif unique tout au long du semestre. En tant que co-responsable de la formation, je me suis souvent investi pour trouver ce support puis encadrer l'exercice qui mobilise la quinzaine d'étudiants de la promotion sur une journée par semaine. J'ai eu à cette occasion la possibilité d'élaborer des commandes portant sur l'évaluation des usages et représentations du parc Saint-Nicolas à Angers (maison du projet de Belle-Beille), l'espace vécu de la commune nouvelle Loire-Authion (avec le PNR Loire-Anjou-Touraine), les mobilités à Lignières de Touraine (avec la mission Loire UNESCO). Dans ces projets collectifs, les étudiants ont toujours été conduits à concevoir et animer des réunions publiques avec les habitants, à y tester les outils de la participation, et à s'interroger sur les atouts et limites d'une didactique du paysage. A plusieurs reprises également, le projet les a conduits à intervenir auprès des enfants des écoles, soit au cours d'un travail en classe, soit pour animer une sortie de terrain (janvier 2018 avec l'école Desnos).

- *Mémoires de fin d'étude*

Le mémoire de M2 à Agrocampus Ouest est adossé à un stage de 6 mois. Il donne lieu à un rapport relativement court et donc très dense d'une cinquantaine de pages (le format universitaire du mémoire PUSM-PEPS est plus important). L'étudiant puise dans l'expérience de son stage le matériau d'une analyse qui doit lui permettre de prendre du recul vis-à-vis des missions effectuées. La mission de l'enseignant-chercheur encadrant le mémoire consiste à l'aider à adopter cette position distanciée et à l'accompagner dans la problématisation d'une réflexion critique et argumentée qui lui permette de remobiliser des acquis de la formation. Ces dernières années, j'ai encadré entre 3 et 8 mémoires par an, relevant des trois M2 : les deux spécialisations d'ingénieurs et le master cohabilité. L'Annexe 3 détaille la liste de ces mémoires et donne à voir à travers les intitulés les thématiques abordées. Dans la formation, l'élaboration du mémoire de M2 s'appuie en M1 sur un premier exercice d'écriture d'un article scientifique, réalisé par l'étudiant à l'issue du stage Méthodologie-recherche de 3 mois entre le L3 et le M1 (ce stage peut ne se déroule pas nécessairement en laboratoire, et le plus souvent en bureau d'étude ou collectivité). Chaque année, j'encadre (problématisation et la structuration de l'article) 3 à 5 de ces travaux de M1 d'une 15aine de pages.

- *Formation continue*

Avec mon collègue D. Montembault, nous avons conçu un module de formation que nous animons auprès de professionnels de l'aménagement (paysagistes, urbanistes) sur le thème des Démarches participatives et projet de paysage. Le contenu de cette formation est directement adossé au programme de recherche auquel nous avons participé (Paysages et développement durable 2, Ministère de l'écologie). Le paysage est concerné par les approches participatives, à la fois comme objet à aménager, objet à qualifier nécessitant de recueillir l'avis des populations et comme outil de médiation capable de rassembler les différents acteurs d'un territoire pour mieux définir les enjeux d'aménagement. La participation fait évoluer progressivement le rôle d'expert aménageur vers un nouveau statut de médiateur-passeur, chargé de recueillir les multiples connaissances déjà présentes sur un territoire, et d'aider à leur articulation pour construire un projet. Ce changement profond remet en partie en cause le projet de paysage dans sa forme classique. Il devient donc nécessaire d'inventer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils afin de mieux répondre à la complexité de la demande sociale de nature et de paysages. Cette formation continue est destinée aux agents des collectivités territoriales (chargés de mission Paysage, Environnement, Aménagement, Urbanisme, Développement local...), des services de l'État (DREAL, DDT, SDAP...), aux paysagistes - architectes - urbanistes libéraux, enseignants, animateurs (CPIE...). Les objectifs sont de comprendre les enjeux de la participation dans l'aménagement des paysages, de connaître les démarches et outils expérimentés par les professionnels, et enfin d'être capable d'intégrer les enjeux de la participation dans un projet de paysage. J'y assure un cours permettant de contextualiser de la médiation paysagère dans l'histoire du projet de paysage et l'évolution des politiques publiques d'aménagement. Puis avec mon collègue nous présentons une diversité de démarches et outils de médiation paysagère (du diagnostic territorial co-construit à la co-gestion d'un projet de maîtrise d'œuvre) en revenant sur la démarche que nous avons expérimentée nous-même à Villandry (programme PDD2) et sur les autres expériences que nous avons analysées dans le cadre du programme PDD2. Le lien avec ce programme nous permet de faire labelliser ce module de formation par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

- *Parcours recherche*

Depuis quelques années, j'assure un cours de 3h à l'ESTHUA d'Angers (école supérieure de tourisme et d'hôtellerie) dans le cadre d'un parcours Recherche. Cette expérience est très formatrice pour moi car la promotion est composée exclusivement d'étudiants étrangers, ce qui me permet de confronter la culture française du paysage et le cadre européen dans lequel elle s'inscrit à d'autres contextes culturels. Mon intervention est centrée sur le concept géographique du paysage, que j'aborde ensuite comme enjeu d'aménagement. A Agrocampus Ouest Angers, pour la première fois cette année, nous avons ouvert un parcours analogue en l'inscrivant dans l'offre plus large du Master2 Recherche de l'UMR ESO. Optionnel, ce module d'une semaine est proposé à nos ingénieurs pour les ouvrir à la recherche en SHS sur le paysage, et potentiellement les préparer à l'exercice de la thèse. L'intervention que j'assure porte sur mon parcours depuis la thèse jusqu'à mes activités de recherche actuelles, que je cherche à présenter sous l'angle du travail collectif (publications, programmes, comité de rédaction de revue, comité d'organisation de colloque etc.) car il me semble utile de souligner cette dimension du travail scientifique à de futurs doctorants. Mais il n'y a pas à proprement parler de parcours recherche dans mon établissement. A Agrocampus Ouest, notre implication collective dans ce module est réduite (1 semaine thématisée Paysage). Au mieux un ou deux de nos étudiants ingénieurs-paysagistes sont présents dans l'effectif (le module est optionnel). C'est donc un enjeu pour notre formation que de rendre ce module obligatoire à tous nos M2 Paysage (entre 40 et 50 étudiants). Comparativement aux autres écoles du paysage françaises qui ont élaboré un parcours recherche (à Lille et Bordeaux plus particulièrement), la relation de la pédagogie à la recherche à Angers est encore très insuffisante.

« Doit-on en conclure que ces travaux ne sont pas directement utiles à la formation des futurs professionnels du paysage ? Pour ne prendre que quelques exemples de recherches personnelles, n'est-il pas intéressant de comprendre comment se construit la valeur patrimoniale d'une forme paysagère (par ex. les épis de Loire armoricaine), de s'interroger sur les effets sociaux de la patrimonialisation de la nature (ex. les conséquences de démantèlement d'ouvrages hydrauliques à des fins de restauration écologique), d'expérimenter une démarche participative d'aménagement (pour questionner l'évolution du projet de paysage et son enseignement), ou d'analyser des controverses paysagères (afin d'en faire des objets pédagogiques) ? Si la réponse positive va de soi pour un chercheur, elle n'est pas toujours évidente pour certains praticiens qui peuvent voir dans la recherche un risque de déprofessionnalisation des formations, selon une vision binaire et réductrice opposant la recherche et l'action, la réflexion et la pratique… Ce schéma est très caricatural mais - dans des cursus où le temps passé en atelier est l'étalon qui permet la reconnaissance des professionnels - la pratique du projet se voit alors inévitablement placée en concurrence des autres disciplines, et donc des recherches qu'elles produisent et dont elles s'alimentent. Dans des cursus souvent plus courts que les cinq années de formation qui seraient nécessaires, les connaissances fondamentales subissent la contrainte du calendrier et parfois aussi une identité d'école qui aime se penser en opposition au modèle universitaire dominant. Si aujourd'hui cette résistance à la recherche peut encore se manifester, elle ne reflète plus qu'un héritage culturel de plus en plus difficile à défendre. Demeure malgré tout une difficulté qu'il ne faut pas nier et que la pédagogie doit aider à résoudre : la tension entre le recul critique nécessaire à la recherche et l'engagement du concepteur dans le processus du projet. A cette difficulté de posture, s'ajoute celle du positionnement disciplinaire, lié tout autant à la pratique de l'interdisciplinarité (comment les étudiants pourraient-ils la pratiquer sans fondamentaux disciplinaires solides ? comment faire du projet le lieu de convergence et de remobilisation des disciplines ?) et celle de l'ancrage disciplinaire pour les rares paysagistes qui s'engagent dans la voie de la thèse (…) »

Extrait de Davodeau H., 2016, Le paysage comme champ de recherche, revue Urbanisme Hors- Série n°56, A l'échelle du grand territoire, pp.61-63/66.

3.2 Nœuds pédagogiques, enjeux épistémologiques

Les nœuds pédagogiques que j'identifie ici sans exhaustivité questionnent la nature de l'action paysagère telle que je l'explore dans le volume 2 de ce dossier d'HDR. Ils reflètent également le contexte particulier de l'école angevine tel que je l'ai présenté dans les pages précédentes. Parce qu'ils me travaillent constamment, ces nœuds expliquent pourquoi je fais de ma pratique pédagogique un axe de mes recherches. Ces paragraphes très courts ne font évidemment pas le tour des questions posées mais amorcent seulement les réflexions que je développe dans les articles présentés dans le chapitre suivant (et que j'approfondis davantage dans le volume 2).

- Paysage / territoire

La pédagogie du paysage ordinaire induite par la reconnaissance de l'enjeu cadre de vie articule les questions de paysage et de territoire. Les praticiens ont longtemps employé les formules « grand paysage » et « paysage d'aménagement » pour exprimer la territorialisation du paysage et de son projet, en mettant l'accent sur le changement de l'échelle et sur le glissement du contenu (aménagement du territoire). A mesure que les paysagistes gagnent en crédibilité pour accéder à ces nouvelles commandes, ces formules semblent aujourd'hui moins prégnantes dans leur langage professionnel, comme s'il était maintenant acquis que le projet de paysage désigne l'ensemble de démarches d'aménagement sans distinction d'échelle ou de contenu. Cette plus grande assurance du discours professionnel n'évacue pas en amont, dans la formation des paysagistes, les ambiguïtés de l'articulation conceptuelle entre paysage et territoire, qui demeure souvent confuse pour les étudiants, et que les enseignants ont la charge d'expliciter. Dans l'introduction de mon cours d'aménagement du territoire, je m'appuie sur des dictionnaires de géographie pour approfondir les différentes significations du mot territoire en cherchant à faire le lien avec le ou les significations du paysage. Ne bénéficiant pas d'un cours théorique dédié pour approfondir les concepts de la géographie, cette courte introduction ne suffit évidemment pas pour stabiliser les notions sur lesquelles je dois donc régulièrement revenir dans mes enseignements, en optant pour une double lecture : le paysage comme partie émergée du territoire et le paysage comme ressource territoriale. La première approche est morphologique et se prête bien aux exercices de lecture du paysage. A partir de la description des formes paysagères, l'étudiant recherche des clés d'interprétation dans des facteurs (démographiques, économiques, sociaux, culturels, politiques) qui marquent les paysages mais qui ne sont pas toujours clairement visibles (découpage parcellaire, composition sociale, réglementations etc.). L'objectif est ici de présenter le paysage comme surface affleurante d'une structure profonde qu'est le territoire, et de penser l'articulation des deux en réfléchissant à ce que donne à voir le paysage du territoire, mais aussi de ce qu'il ne donne pas à voir, et même ce qu'il dissimule. Cette réflexion conduit à la seconde approche, davantage orientée sur le projet et qui consiste à aborder le paysage comme ressource territoriale, à la fois enjeu (finalité) et outil (moyen) du projet de territoire : c'est de cela dont il est question dans l'action paysagère.

- Diagnostic / Projet

Cette question est au cœur de l'enseignement du projet en M1P. J'y suis impliqué car depuis plusieurs années nous fonctionnons sur le principe de binômes d'encadrants : enseignant-chercheur non praticien / praticiens chercheurs ou non chercheurs. Le diagnostic de paysage n'est pas un inventaire. Mis au service d'un projet d'aménagement, il en est une partie intégrante. Orienté, l'état des lieux n'est pas un préambule ou un exercice imposé mais le

premier acte de l'action paysagère (Davodeau, 2009). Il engage le point de vue de l'étudiant, reflète sa démarche et les sélections qu'il opère dans son travail de « pisteur » sur le terrain[55]. Au cours de l'accompagnement de l'exercice du projet de paysage, tout l'enjeu est de faire en sorte que ce travail soit véritablement la source des intentions qui seront ensuite formalisées par l'esquisse d'aménagement. L'enseignant est le garant de la fluidité de la démarche de l'amont à l'aval. La relation n'est cependant pas linéaire car un premier diagnostic peut déclencher une intuition de projet qui, une fois testée, nécessitera alors de reprendre l'état des lieux afin de l'approfondir. Itérative, la démarche de projet est parfois contre intuitive pour l'élève ingénieur plus habitué au schéma linéaire cause-conséquence. En lien avec cette difficulté, une autre est de lui faire dépasser la logique de pensée selon laquelle chaque problème a sa solution : non seulement la démarche de projet de paysage consiste à formuler un problème parmi une multitude d'autres possibles, mais en plus une grande diversité de solutions s'offre au concepteur pour résoudre le problème qu'il a construit … Il s'agit donc de faire des choix, aussi bien dans l'état des lieux que dans les préconisations, mais des choix conscients, avoués et argumentés : les partis pris ne doivent jamais être implicites.

- Projet de territoire / projet de paysage

La réflexion est amorcée théoriquement en Aménagement du territoire en M1 mais le sujet devient plus concret avec le module d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en M2 lorsque les étudiants élaborent un cahier des charges pour un plan de paysage : comment penser l'articulation du projet de paysage et du projet de territoire ? En m'adressant à des ingénieurs paysagistes, je m'efforce de penser les questions d'aménagement à travers « les lunettes du paysage » (j'emploie cette expression avec les étudiants), l'idée étant d'aborder tous les aspects d'un projet de territoire sous l'angle du paysage. Il s'agit donc de penser l'écologie *par le paysage* (l'échelle, les milieux aménagés, leurs dynamiques, les perceptions de la nature), le patrimoine *par le paysage* (hybridité nature-culture, patrimoine vivant, usages), la ville *par le paysage* (les espaces ouverts, les continuités, le site), l'énergie *par le paysage* etc., et d'articuler ces questions en abordant le projet de territoire *par le paysage* (avec le rôle de la médiation des images de paysage dans la construction territoriale). La difficulté est d'éviter de survaloriser les potentialités de l'action paysagère, de ne pas relayer strictement le discours corporatiste paysagiste. Ma position est de défendre l'idée qu'il n'y a pas de projet de territoire sans réflexion sur les paysages, qu'un des enjeux du projet de territoire est de construire une représentation du territoire la plus partagée possible, que les projets de paysage s'inscrivent dans une trajectoire des projets d'aménagement, qu'il est préférable de penser l' inscription territoriale du projet de paysage que de le penser en terme d' intégration paysagère. Je n'ai pas essayé de travailler sur l'articulation des projets de paysage et de territoire par une typologie mais il serait possible d'analyser des projets conçus indépendamment l'un de l'autre sur un même territoire, des cas où le diagnostic de paysage est un volet du diagnostic de territoire qui conduit au projet de territoire (un volet parmi d'autres), d'autres où le diagnostic de paysage est le diagnostic de territoire qui conduit au projet de territoire (le paysage outil du diagnostic), où le projet de territoire est un volet du projet de paysage (un produit parmi d'autres), où le projet de paysage *est* le projet de territoire (le paysage est un outil du projet), etc.

[55] « est pisteur tout humain qui active en lui un style d'attention enrichi au vivant hors de lui : qui l'estime digne d'enquête, et riche de significations. Qui postule qu'il y a des choses à traduire, et qui essaie d'apprendre. Dans ce style d'attention, l'on est tout le temps en train d'engranger des signes, tout le temps en train de faire des liens, en train de noter des éclats d'étrange, et d'imaginer des histoires pour les rendre compréhensibles, pour déduire ensuite les effets visibles de ces histoires invisibles, à chercher désormais sur le terrain. La richesse ensorcelante du paysage vivant, son cosmos étourdissant de significations, sa manière de vous immerger comme une vague de sens (dans ses deux dimensions tissées) émerge alors, comme un cachalot des profondeurs de la mer monotone » (Morizot, 2020, p.139).

- Paysage / environnement

Le nœud paysage/environnement est un problème pour les étudiants comme pour certains enseignants. En affirmant très tôt leur choix d'opter pour le parcours Paysage (ils le font en L3 mais la plupart sont décidés bien avant), les étudiants savent - malgré les représentations souvent biaisées qu'ils s'en font – que la figure professionnelle de l'ingénieur paysagiste n'est pas assimilable à celle de l'ingénieur en environnement. D'un point de vue institutionnel en revanche, le rapprochement des thématique paysagère et environnementale est stratégique pour l'établissement pour assoir des collaborations inter-sites (Angers / Rennes) et légitimer son projet généraliste. Le discours institutionnel argumente des « métiers de l'environnement » (catégorie suffisamment large pour permettre d'y ranger l'ingénieur paysagiste), de l'équivalence entre environnement (au sens de ce qui nous environne) et cadre de vie, et de ce qu'ont à gagner les disciplines (écologie « du paysage », économie « du paysage ») à revendiquer le paysage. Argumenter de la spécificité du paysage auprès des collègues qui s'en revendiquent en l'assimilant à l'environnement est difficile car ils peuvent percevoir cette position comme une confiscation, un manque d'ouverture, la volonté de défendre la « forteresse du paysage » … expression parfois employée en interne pour critiquer l'équipe pédagogique Paysage. Il faut donc argumenter sur le fond, non pas nécessairement en affirmant une rupture théorique absolue entre paysage et environnement, mais a minima en distinguant des concepts qui n'ont pas la même histoire, ne désignent pas les mêmes réalités sociales, et ne renvoient pas aux mêmes univers professionnels, aux mêmes modalités d'action.

- Paysage / espace vécu

La critique de projet est travaillée dans l'UC urbain en M2 PPST mais l'exercice est réduit (une semaine) et mis au service d'un autre objectif pédagogique : confronter la ville des experts et celles des habitants. Cet enseignement est celui où j'aborde le plus frontalement la question de l'espace vécu, aujourd'hui étroitement associée à celle du paysage. La loi Paysage, en les reconnaissant comme un enjeu de la qualité du cadre de vie quotidien, place les paysages ordinaires au centre de la pédagogie (Caillault, Davodeau, 2014) et déplace le centre de gravité du paysage. « Déplacé à grand renfort d'exclamations anti-spectatoriales en direction du *lieu* et de *l'espace vécu*, ce paysage ne vient-il pas en définitive occuper une place déjà prise par d'autres concepts, voire par des politiques qui le mobilisent ? » (Briffaud, 2014). Cette proximité conceptuelle qui alimente la confusion est renforcée par la CEP dont l'orientation politique cherche à évacuer la signification esthétique du paysage. Or l'enjeu épistémologique et pédagogique me semble au contraire de la réhabiliter en la conjuguant à l'ordinaire (l'esthétique populaire) et en la revisitant : « poly-sensorielle, immersive, affective, en prenant la mesure du renouvellement nécessaire de l'analyse de ce rapport au paysage et en se démarquant des cadres traditionnels de l'histoire de l'art » (extrait du projet de recherche FNS 2).

- Ville / urbain / campagne

La mise en parallèle en M1 de mon cours de géographie urbaine avec celui de géographie rurale assuré par D. Montembault résulte de l'héritage de deux enseignements (Projet urbain / Projet rural) que nous avons décidé de fusionner au sein d'une unité plus longue consacrée à l'apprentissage du projet de paysage. Ces deux cours convergent progressivement pour traiter les questions d'aménagement qui se posent à l'interface de la ville et de la campagne (enjeux

de la qualité des formes bâties, de la consommation des terres agricoles, des mobilités, des questions énergétiques etc.). Nous concluons avec mon collègue cette progression pédagogique par une intervention commune visant à faire dialoguer ensemble la campagne (lui) et la ville (moi), au cours d'une séance que nous souhaiterions réussir à théâtraliser (le mot est un peu fort) en endossant chacun nos figures territoriales respectives. Notre intervention à deux voix consiste aujourd'hui à revenir sur l'ensemble des facteurs communs d'évolution des paysages pour faire comprendre la nécessité d'intervenir sur les processus (amont) qui produisent les paysages, et donc de se départir d'une vision correctrice du projet (à l'aval). Après avoir illustré les modalités de ces interventions génériques, nous revenons sur l'histoire de la relation ville-campagne, telle que nous en héritons (distinction spatiale, articulation fonctionnelle) et telle que nous l'observons aujourd'hui (urbanisation généralisée, quelles ré-articulations imaginer ?). Pour les conduire à réfléchir concrètement à ces questions à partir de leur site de projet (que nous choisissons toujours en situation périurbaine), nous les mettons devant deux attitudes de conception possibles, en les illustrant de photographies prises au cours des sorties de terrain avec les étudiants : refuser le métissage (ruraliser la campagne, urbaniser la ville) ou l'accepter (urbaniser la campagne, ruraliser la ville). La reconnaissance de cette réalité territoriale qui se constitue aux marges et qui se lit différemment selon qu'on l'observe depuis la ville ou la campagne, conduit donc l'étudiant à développer un discours vis-à-vis d'elle.

Le rapport ville-campagne à commenter à travers 2 figures : Figure 1 « Front » / Figure 2 « Frange »

1. Ces figures illustrent deux paysages contrastés, deux façons de concevoir la limite : à une *échelle macro*, saisissez les enjeux d'aménagement propres à chacune de ces configurations et positionnez-vous en paysagiste pour privilégier l'une de ces deux configurations, ou une troisième alternative
2. A une *échelle micro* – à partir de ce que vous avez observé lors de la sortie à Pellouailles-les-Vignes et Saint-Sylvain d'Anjou – décrivez l'évolution des paysages périurbains en fonction de ce qu'ils expriment de leur relation à la ville et/ou la campagne.

En réponse à l'évaluation ci-dessus, les étudiants optent majoritairement pour un traitement frontal de la ville face à la campagne, et rares sont ceux qui remobilisent la grille de lecture que je leur propose en cours pour penser la ville au sein d'un continuum d'urbanité (selon un gradient de densité et de diversité). L'attitude projectuelle des étudiants est donc celle d'une action correctrice cherchant à conformer le paysage à un modèle qui, à défaut de permettre de comprendre les paysages tels qu'ils sont produits, peut continuer à donner du sens et à guider l'élaboration des paysages à produire … Une minorité d'entre eux accepte ces paysages tels qu'ils sont, concèdent à déceler leurs qualités et entrevoient les potentialités d'un traitement des franges. Cette préférence pour le *front* est pour moi un indicateur qui démontre nos difficultés à leur donner les clés de lecture des paysages périurbains tels qu'ils sont structurés. C'est donc un enjeu pédagogique que de lire et comprendre ces paysages et de déceler les logiques économiques et foncières qui les façonnent. Sans cela, l'attitude projectuelle est guidée par la grille de lecture héritée (ville vs campagne) et est motivée par la seule dénonciation esthétique (banalisation, « France moche »). Il me semble donc utile d'encourager nos collègues économistes à intervenir dans ce module pour appuyer la compréhension des étudiants des logiques de structuration des franges urbaines. Charge à nous ensuite - les géographes et paysagistes encadrant l'atelier - de concevoir des exercices de lecture des « paysages émergents » du périurbain (cf. Atlas des paysages de Rhône-Alpes) à travers lesquels nous pourrions les conduire à déceler leurs qualités propres.

- Formes / usages

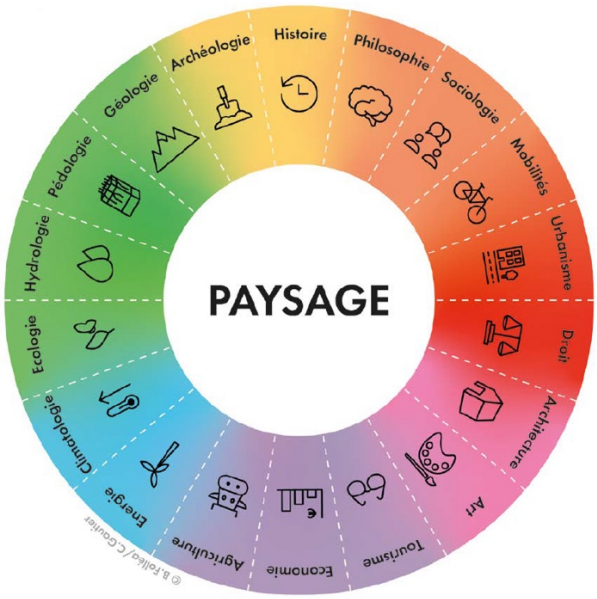
L'autre questionnement important qui émerge à l'issue du M1 est le rapport forme / usage. Tout au long de ce qui est leur première expérimentation de conception, les étudiants ont tendance à chercher LA forme paysagère susceptible de générer les usages attendus. A travers cette démarche, ils se placent à rebours des mécanismes de production des formes tels que je les présente en cours, où celles-ci résultent des usages et non l'inverse. Comme le formule mon collègue D. Montembault, le projet peut conduire les étudiants à penser le paysage « à l'envers » s'ils cherchent des formes paysagères canoniques : la place pour réunir, la passerelle pour franchir, la haie pour séparer, le banc pour s'assoir, la butte pour observer etc. En atelier, le message que nous leur transmettons consiste à leur demander de privilégier les fonctions (franchir, s'assoir, observer) sur les formes qu'ils leur attribuent trop systématiquement, sans suffisamment entrevoir la multiplicité des réponses possibles pour remplir la fonction envisagée. Au-delà de ce premier objectif pédagogique, il faut donc les mettre en garde contre une vision trop déterministe où telle forme ou physionomie conduit à tel usage : quelle que soit sa forme, il ne suffit pas de concevoir une place pour générer une fréquentation et encore moins une ambiance de cœur de village … Si les formes peuvent être plus ou moins favorables à certains usages, elles ne les prédéterminent pas. Et à l'inverse elles peuvent être défavorables à certains usages mais elles ne les condamnent pas. Ce message argumente en définitive pour l'analyse globale du site dans son contexte plus large et au regard de ses évolutions. Mais la pédagogie gagnerait en efficacité si elle pouvait s'appuyer sur une analyse de projet critique : combien de bancs inoccupés, de placettes désertées, de cheminements détournés, d'espaces conçus non appropriés, détournés voire détériorés ? Une pédagogie par l'échec permettant de questionner la réception sociale des projets (Semmoud, 2007) ne serait-elle pas plus à même d'éclairer les étudiants sur le rapport entre la forme et l'usage ?

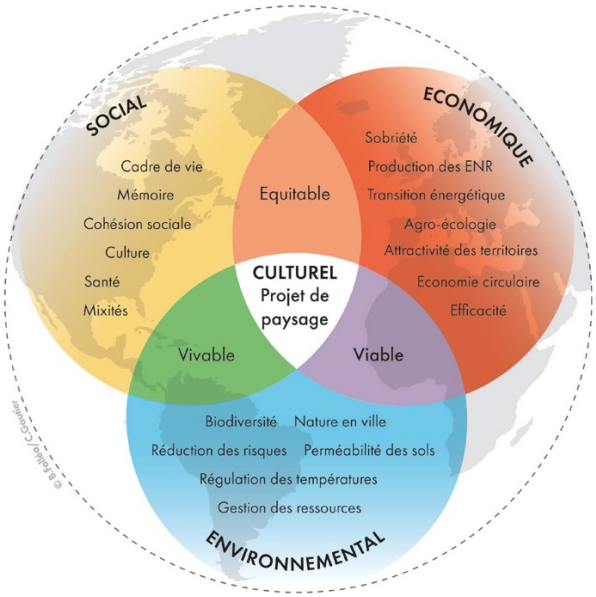
- Discours professionnel / corporatiste

Lorsque l'on contribue à la formation des paysagistes, il n'est pas évident de se tenir à distance du discours corporatiste. Cette prise de recul est d'autant plus difficile à adopter lorsque l'on pense, c'est mon cas, que la construction d'un discours professionnel est un réel enjeu pédagogique. En effet, la profession de paysagiste est jeune, encore peu structurée, mal connue, et son ancrage disciplinaire instable (sa force et sa faiblesse). Par ailleurs, le paysage est un champ ouvert aux concurrences (architecture, écologie) qui ne se privent pas de développer des rhétoriques professionnelles en s'appuyant sur leurs qualités propres (la scientificité de l'écologie, la modélisation de l'ingénieur). Ma participation au groupe de travail de la MICQ au sein du Ministère de la transition écologique et solidaire me conforte dans la nécessité d'expliciter la démarche paysagère auprès des étudiants. Je suis le seul enseignant-chercheur dans le groupe de travail et j'ai le sentiment paradoxal de ne pas être le plus mal placé pour dire aux professionnels présents qui ils sont et ce qu'ils font (FFP, UNP, paysagistes conseils de l'État) tant leurs difficultés sont grandes à le verbaliser eux-mêmes. Il me paraît donc nécessaire d'accompagner les étudiants dans ce travail, sans évidemment leur demander d'adopter un discours clé-en-main que j'aurais bien peu de légitimité à leur transmettre moi qui ne suis pas paysagiste. Je m'efforce seulement de les convaincre de la nécessité de se construire ce discours sur leurs pratiques : être capable de dire ce que l'on fait et comment c'est une compétence au même titre que la maîtrise des techniques. Cet effort d'explicitation s'impose à Angers où la contrainte des deux années de spécialisation après la licence générique nous force à cadrer et

expliciter les intentions et finalités didactiques. Contrairement aux autres écoles qui inculquent un savoir-faire en misant sur la répétition des exercices de projet sur un temps plus long, notre pédagogie doit être formalisée pour être efficace, et s'accompagner d'un apprentissage du discours professionnel. Ce cadre correspond aussi mieux à la culture scientifique de nos étudiants et à leur rapport aux connaissances. Leur déstabilisation en M1 nous permet d'éviter les risques de formatage induits par une trop forte formalisation de l'enseignement : malgré nos efforts de cadrage, le cursus en paysage est pour beaucoup d'entre eux une plaine exposée aux grands vents. Tant mieux !

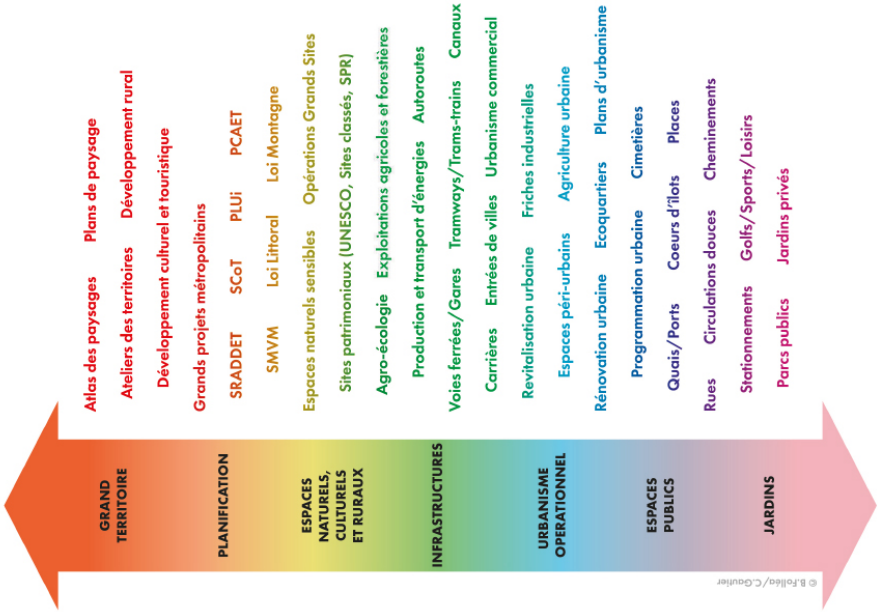
« A la croisée des disciplines »





« La démarche paysagère au service des grands défis contemporains » (ci-dessus)

« L'étendue des échelles » (ci-dessous)



Figures en appui du discours professionnel des paysagistes (documents présentés par la FFP lors de la journées des écoles du paysage à Angers le 21/01/2020, réal. B. Folléa et C. Gautier)

3.3 La pédagogie comme objet de recherche

Le programme sur la didactique du paysage[56] n'a pas déclenché mon travail de recherche sur mes activités d'enseignement, je l'ai initié bien avant. J'ai choisi de présenter brièvement dans ce chapitre ces articles à contenu pédagogique qui – au même titre que les politiques publiques paysagères, les pratiques professionnelles des paysagistes et la conflictualité paysagère – relèvent d'un axe de recherche à part entière. Ne donnant pas lieu à un chapitre dédié comme les trois autres axes[57] dans le volume 2, je présente ces travaux en extrayant seulement un paragraphe significatif. Ce format court de cette présentation thématique ne remplace donc pas la sélection des travaux dans leur intégralité en Chapitre 4 (4.3).

Être géographe auprès des paysagistes consiste à accepter ne pas former des géographes … mais des paysagistes. Cette lapalissade signifie passer au filtre du paysage sa discipline pour enseigner une « géographie du paysage » qui réinvestit ses fondements classiques[58] (la lecture de paysage sur le terrain) en cherchant à les réactualiser. Cette géographie est donc à la fois allégée et enrichie : elle est délestée de beaucoup de choses trop éloignées de la question du paysage et elle est étroitement articulée à d'autres apports disciplinaires ayant investi le champ du paysage. Il faut aussi s'engager dans le projet, mettre sa discipline au service du processus de conception et d'une démarche d'aménagement. Cette disposition peut paradoxalement me conduire parfois à reprocher à mes étudiants d'être trop géographes en début de spécialisation lorsqu'ils confondent paysage et occupation du sol, diagnostic paysager et diagnostic territorial, ou lorsqu'ils produisent des représentations de l'espace dépourvues de « substance paysagère » … Mon passage de l'école du paysage de Versailles à celle d'Angers a été pour moi l'occasion de confronter ma culture académique à chacun de ces cadres : il va de soi qu'être géographe à Versailles ou à Angers n'est pas vraiment la même chose. Un peu trop scientifique chez les concepteurs, pas vraiment scientifique chez les ingénieurs … Comme je l'ai déjà dit (1.3) la posture est plus valorisante à Angers où j'ai le sentiment d'élargir la culture scientifique de mes étudiants, alors que ma fonction était plus ingrate à l'ENSP où j'exigeais d'eux davantage de rigueur. Ces deux attitudes traduisent des clivages différents dans les établissements, ainsi que des recrutements d'étudiants qui n'ont pas les mêmes origines disciplinaires : je suis convaincu que la différence entre un paysagiste diplômé de Versailles et un autre d'Angers reflète autant, si ce n'est pas plus, son profil à l'entrée que le contenu de la formation. Ainsi, face à un étudiant issu d'un BTS design d'espace, l'enjeu est de le décentrer de sa propre sensibilité, de l'orienter vers les acteurs et la dimension politique du paysage. A l'inverse, face à un étudiant issu d'une prépa scientifique, l'enjeu est de lui faire abandonner son raisonnement positiviste et de l'ouvrir au « sensible ». Selon ces deux cas de figure, le géographe mobilise des concepts différents (par ex. territoire / ambiance) pour accompagner l'étudiant dans l'acquisition d'une « culture du paysage » : qu'on la considère pluri- ou trans- disciplinaire, voire indisciplinée (Folléa, 2019, p.44), cette culture transversale fait du géographe un contributeur parmi d'autres à la formation des paysagistes. En cela l'école du paysage est pour lui comme pour tous les enseignants une école d'humilité …

[56] 2015-2018 : Mutualisation des expériences et perspectives didactiques à propos des controverses paysagères
2020-2024 : La didactique du paysage, enjeu citoyen. Une démarche collective d'expérimentations

[57] J'ai voulu positionner mon travail en complément des HDR P. Dérioz (2012) et de B. Davasse (2015) qui abordent plus franchement l'analyse paysagère et ses traductions pédagogiques : Davasse, 2015, La trace des temps. Les complexes socio--écologiques au prisme du paysage. Pour une géographie de l'environnement impliquée. HDR Géographie, Université de Toulouse-Jean Jaurès. Dérioz, 2012, L'apparence des choses. Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux, HDR Géographie, Université d'Avignon.

58 « Nous dirions volontiers que toute la géographie est dans l'analyse du paysage » (Sorre, 1913, p. 10).

- *Le socle matériau du projet de paysage (2008)*

Après mon recrutement à l'ENSP en 2008, j'ai rapidement éprouvé le besoin de travailler au décryptage des pratiques des concepteurs paysagistes. Constatant très vite le déficit de théorisation des pratiques professionnelles dans l'enseignement, j'ai compris que cette absence affirmait en creux une position très arrêtée : le paysagisme ne se théorise pas car il est sans modèle, son apprentissage passe d'abord par la pratique. Le point de départ de mon questionnement fut d'entendre fréquemment le mot *géographie* dans le discours des étudiants, mais sans qu'ils ne lui donnent le même sens que moi (ce qui est compréhensible puisque la discipline n'était pas enseignée). A partir de la lecture d'un corpus de travaux de fin d'étude (71 soutenus en 2006 et 2007), je comprenais que les étudiants paysagistes parlent de géographie pour désigner le cadre physique des espaces sur lesquels ils interviennent : topographie, hydrographie, géologie, pédologie. L'autre mot-clé utilisé par les étudiants pour désigner ce cadre géographique est le « socle », terme qu'ils n'emploient pas selon une acceptation strictement géologique (au sens de terrain ancien) mais dans le sens commun du soubassement. J'ai alors cherché à expliciter dans cet article les valeurs qu'ils lui attribuent (le socle est *naturel* car il est le produit combiné des forces de la nature, *permanent* car ces forces s'inscrivent dans le temps long géologique, *spécifique* car le socle donne sa singularité au site) et j'ai observé comment ils mobilisaient ces valeurs dans leurs projets. J'ai choisi de cibler les travaux portant sur la question du fleuve dans la ville pour saisir leur usage du socle (le fleuve et ses berges) comme ressource du projet et pour dégager les fonctions qu'ils lui faisaient jouer : l'accroche ou l'ancrage, la production de sens et de sensation, l'inscription du projet dans des échelles de temps et d'espace élargies, dans les dynamiques des processus naturels, et enfin sa capacité à donner une forme, une structure spatiale au projet.

Je concluais mon analyse en m'appuyant sur M. Lussault pour poser les premières balises théoriques de l'action paysagère telle que je l'approfondis aujourd'hui dans le volume 2, et interpréter la démarche de projet du paysagiste comme un processus à travers lequel il reconnaît la valeur spatiale du socle géographique et l'utilise pour qualifier le paysage. La ressource géographique est ainsi valorisée dans le projet de paysage qui, comme tout dispositif spatial, est fait « à la fois de matières, de récits et de figures » (Lussault, 2007). En effet, le projet d'architecture, le projet urbain, le projet de territoire (voire le projet de société), comme le projet de paysage (de paysagiste ?), arrangent l'espace matériel à l'aide de discours et d'images. « Le paysage, réifié et instrumentalisé, relève le plus souvent d'un simple slogan opérateur de consensus, ce dernier est aujourd'hui le vecteur privilégié de multiples mises en intrigues officielles s'attachant à légitimer des *destinées* citadines projetées » (Steiner, 2017). De ce point de vue, l'opposition proposée par J-P. Boutinet (2001) distinguant le projet de paysage du projet de territoire (artiste *vs* géomètre) ne m'a jamais parue convaincante : l'imagerie est également constitutive du projet territorial et le projet de paysage peut être un outil ou une traduction possible du projet de territoire. De la même manière, à une époque où l'urbanisme s'opère quasi nécessairement en renouvellement urbain - et donc où « composer avec l'existant devient une situation ordinaire » (Arab, 2018, p. 231) - il me semble assez limitant et peu convaincant d'entièrement construire le discours professionnel paysagiste sur la prise en compte de l'existant.

Lorsque les étudiants paysagistes parlent « de géographie », c'est pour désigner le cadre physique des espaces qu'ils étudient et sur lesquels ils cherchent à intervenir : topographie, hydrographie, géologie (la pédologie, bien que matériau de base du projet, rentre moins naturellement dans ce qu'ils nomment « géographie »). Le mot-clé utilisé par les étudiants pour désigner ce cadre géographique est « le socle ». Le terme n'est pas employé selon une acceptation strictement géologique (au sens de terrain ancien) mais dans un sens commun, celui de soubassement (sous-entendu du paysage). Notons au passage que si, communément, « socle » désigne une base d'objets divers, ce que soutient le socle appartient souvent au monde de l'art : une statue, une colonne (le socle s'apparente alors à un piédestal) (…). Cependant, la signification donnée au « socle » par les paysagistes n'est pas à chercher du côté des arts. Sa valeur est de trois ordres : le socle est naturel, permanent, spécifique. *Naturel* car il est le produit combiné des forces de la nature. *Permanent* car ces forces s'inscrivent dans le temps long (géologique). *Spécifique* car le socle donne sa singularité au site. La valeur naturelle prend sens dans un contexte de distanciation du lien nature à société, distanciation permise par une maîtrise technique, une « déterritorialisation » par « affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales » (Magnaghi, 2000).

La médiance paysagère qui nous lie à notre environnement résulte de cette prise de distance et cherche à la compenser. La valeur de la permanence s'affirme comme valeur de repères dans un monde fluide, mobile et instable. Le paysage joue ce rôle d'ancrage car il est potentiellement une composante identitaire forte. Enfin, la valeur de spécificité est une réponse au lissage des modes de vie sous l'effet d'une culture mondialisée qui tend à normaliser, « banaliser » les paysages. En réaction, l'action paysagère est souvent envisagée comme un moyen pour faire valoir la singularité d'un territoire (et renforcer son attractivité). Ces contextes conditionnent des mutations paysagères (étalement urbain, modernisation agricole, reconversion industrielle, infrastructures de transport, etc.) qui contribuent à rendre de plus en plus difficile la perception du socle. Or, pour les paysagistes, si les conditions de cette perception ne sont pas réunies, les paysages perdent de leurs valeurs (de lisibilité, de repère, de sens, de beauté, de diversité) : ils n'offrent plus de prise suffisante pour une compréhension évidente des lieux, une pérennisation de la mémoire, un ancrage de l'identité, une satisfaction des sens, le maintien d'une diversité biologique suffisante. Il faut donc « révéler » le socle (un leitmotiv du projet de paysage). La « géographie » est ce socle naturel, permanent et spécifique sur lequel s'appuie le paysagiste pour penser et construire son projet.

Davodeau H., 2008, « Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles », revue Projet de paysage.

- *Paysages et médiations (2012)*

En 2012, lorsque j'ai pris la coordination du Master2 *Paysages & médiations*, nous nous apprêtions à adopter la nouvelle mouture de la formation, révisée pour le nouveau quadriennal : le changement d'intitulé du Master 2 *Paysages urbains stratégies et médiations* reflète ce positionnement nouveau (les paysages urbains et le markéting territorial) souhaité par le nouveau professeur co-responsable avec moi du Master2 au département de géographie. Je saisis alors la proposition que me fait A. Pernet d'animer avec lui et avec N. Taillandier (pays de Combrailles en marche) et R. Thévenet (La 27ème région) un atelier intitulé « Accompagner le projet spatial : nouvelles ressources pour l'ingénierie territoriale » au colloque du réseau Établissement Rural et Projet Spatial à St-Etienne (oct. 2011), pour revenir sur l'histoire du M2 Paysages et médiations et ainsi tenter de transmettre le projet pédagogique que je crois alors menacé avec cette nouvelle maquette du Master.

J'essaie alors dans ce texte d'exprimer la façon dont l'équipe pédagogique a fait évoluer son approche de la médiation paysagère, envisagée dans un premier temps comme une démarche de résolution de conflit dans laquelle le paysage est l'objet de la médiation (c'est dans ce cadre

initial que nous développons le jeu de rôle sur la controverse paysagère), puis glissant progressivement vers une démarche de participation du public mobilisant le paysage comme outil, ce que nous expérimenterons à Villandry au cours du programme de recherche Paysage et Développement Durable (PDD2).

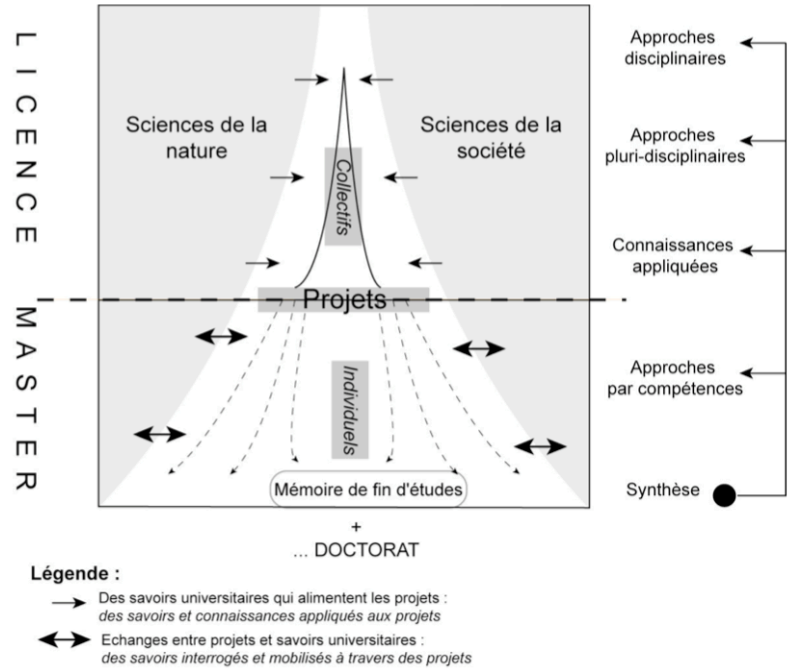
Au moment de sa construction et dans les premières années de la formation, l'idée de la médiation prend en définitive trois significations principales : le médiateur est un animateur (1) dont la fonction est de concilier les points de vue des différents acteurs sur les paysages (2). Pour ce faire, il s'appuie sur un champ de connaissances pluridisciplinaire (3). Dans les premiers temps du master, le paysage a le statut d'*objet* de la médiation. Le médiateur se situe entre des protagonistes aux usages et perceptions divergentes. La médiation vise la recherche d'un consensus pour résoudre un conflit. La pratique du jeu de rôles trouve alors sa justification : à partir d'une situation de conflit réelle ou fictive, chaque étudiant endosse le rôle d'un acteur et l'un d'entre eux tient le rôle d'un médiateur animateur. (…). Avec le recul, cette approche spécifique de la médiation-résolution reflète aussi sans doute une actualité scientifique accordant une place importante à l'étude des conflits environnementaux (Kirat, Torre, 2008). L'idée d'envisager le paysage comme un *instrument* de la médiation pénètre les enseignements du master dans les dernières années. L'idée du paysage-outil est l'une des conclusions du programme Politiques publiques et paysages (Luginbühl, 2004) et les résultats de la recherche-action (Michelin 1998, 2000, Guisipelli 2005) commencent à être appropriés par les professionnels, y compris paysagistes. Le contexte politique est également favorable à l'émergence d'une meilleure participation du public dans les processus d'aménagement (…) un réseau se constitue sur les démarches participatives en lien avec les domaines de l'agriculture (réseau APPORT), de l'urbanisme (ARPENTEURS) et du paysage (ALPAGE).

Les enseignants-chercheurs de la formation transfèrent de plus en plus ces expérimentations auprès des étudiants, ou font directement intervenir auprès des étudiants des représentants de ces réseaux (…). Certains placent ces questions au cœur de leur production scientifique (Davodeau, Toublanc, 2010). En 2009, l'atelier inter-écoles du paysage (financé par le Ministère de l'Écologie) organisé par l'INHP sur le thème du paysage-outil pour la participation est une autre illustration de cet engagement, comme l'est en 2011 la réponse commune des paysagistes (Passeurs) et chercheurs (plusieurs enseignants du master) au second appel d'offre PDD sur « Participation des populations et renouvellement des pratiques paysagistes ».

Davodeau H., 2012, « Paysages et médiations, retour d'expériences pédagogiques », Espace rural & projet spatial vol.3 Du terrain à la recherche : objets et stratégies (dir. GUILLOT), Presses universitaires de St Etienne, pp.161-166/267.

- *Quelle formation idéale ? (2014)*

L'école idéale n'existe ni à Versailles ni à Angers ni ailleurs, mais l'utopie est un horizon qui permet de guider l'action au quotidien. Dans un article publié avec mon collègue S. Caillault, nous nous sommes autorisés à faire table rase du passé pour imaginer les grandes lignes d'un cursus qui renouvellerait « des formations trop sujettes à l'inertie de leurs histoires et la rigidité de leurs modèles pédagogiques ». Tous les deux très attachés au modèle universitaire peu apprécié dans notre établissement, nous souhaitions réfléchir à l'articulation des pédagogies universitaire et paysagiste.



Progression pédagogique théorique pour une formation idéale (Caillault, Davodeau, 2014)

Cinq années d'étude sont nécessaires pour prendre la mesure de la complexité du paysage et maîtriser les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'action sur les paysages ordinaires : être capable de les décrire et les représenter, d'en comprendre les processus d'évolution, d'en saisir les enjeux et les moyens d'action. Dans ce cursus qui est nécessairement généraliste et pluridisciplinaire, les disciplines peuvent d'abord coexister (pas d'interdisciplinarité sans discipline) pour ensuite chercher à dialoguer et s'hybrider. Sous cet angle, la géographie n'est ni une boîte à outils au service des futurs paysagistes ni un « carrefour » entre d'autres disciplines, elle fait valoir ses concepts et théories issus de sa propre épistémologie. La pluridisciplinarité du cursus est favorisée par les modalités de recrutement des étudiants, issus aussi bien de BAC scientifiques, littéraires ou encore économiques et sociales (aujourd'hui le modèle d'école d'ingénieur n'est ouvert qu'aux premiers). En plus de dialoguer entre-elles, les sciences du paysage doivent aussi s'ouvrir au domaine des arts pour saisir comment les valeurs esthétiques des paysages reflètent moins des grands archétypes artistiques qu'une relation d'immersion poly-sensorielle de l'individu dans son cadre de vie quotidien. Ces apports de culture générale et l'attitude critique qu'ils nécessitent distinguent ce cursus de 5 ans des formations professionnalisantes plus courtes. Contrairement à un BTS ou aux licences pro., davantage opérationnels sur des projets à des échelles fines avec des structures essentiellement privées, il s'agit d'une formation par/à la recherche portée d'abord par des enseignants-chercheurs titulaires non paysagistes et paysagistes. Au même titre que la diversité des parcours étudiants nous semble un argument majeur pour favoriser la réussite d'une formation ouverte, l'articulation entre les expériences issues de travaux de recherche et des expériences issues des pratiques paysagistes professionnelles semble aussi essentielle pour le bon fonctionnement et le renouvellement de la pédagogie. Pour éviter la reproduction systématique de savoir-faire de maître à élève, ou encore des formations asservies aux logiques du monde économique et professionnel, la formation n'est donc pas principalement portée par des vacataires professionnels (même si leur présence reste nécessaire pour des apports ponctuels et des retours d'expériences). Cette structuration, tout en cherchant à appréhender les évolutions des sphères professionnelles, permet de ne pas négliger le rôle essentiel des structures de formation pour anticiper et faire évoluer les pratiques professionnelles face aux recompositions socioéconomiques. Dans cette formation, le paysage est abordé à partir des principes consensuels de la CEP mais aussi dans sa dimension conflictuelle et politique (si le « dessin » est au cœur des formations actuelles, le « dessein » doit y trouver une place plus grande). L'identité professionnelle des paysagistes n'y est pas construite de façon défensive (face à la concurrence) mais dynamique : le paysagiste d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui et ne sera pas celui de demain.

Caillault S., Davodeau H., 2014, Placer les paysages ordinaires au centre d'une pédagogie, Bulletin de l'Association des Géographes Français Les paysages ordinaires (coord. V. Fourault-Cauët), pp.101-113.

- *Politiser l'enseignement du paysage (2015)*

« La *nature* immunise contre le risque de la politique. Elle a été conçue pour ça » (Latour, 2015, p.291). Le paysage aussi, du moins c'est un risque. Trop longtemps étrangère aux apports de la géographie anglo-saxonne, la théorie culturaliste du paysage francophone (Berque, Roger) a fait prévaloir une lecture trop dépolitisée de son objet : « au cours des années 1990, un malaise s'est fait sentir dans les géographies culturelles du paysage, dû au sentiment persistant que cette importance accordée à la représentation, au symbole, à l'image, avait une fâcheuse tendance à éluder la matérialité du paysage lui-même, ainsi que les relations culturelles, politiques, économiques et environnementales qui se jouent dans et par les paysages » (Wylie, 2015, p.153). Ce constat tient à l'autonomisation très francophone d'une théorisation du paysage, conduisant à différencier une géographie *du paysage* d'une géographie *du territoire*, voire à justifier l'opposition des pratiques aménagistes du projet *de paysage* et du projet *de territoire* (Boutinet, 2001). Largement contesté aujourd'hui, ce schéma de pensée a contribué à vider le paysage de sa substance politique pour la transférer au territoire dont la charge politique est indiscutable (à la fois maille d'expression du contrôle politique et espace d'appartenance). Traduite opérationnellement, celle lecture binaire réduit le projet de paysage à une vision cosmétique du paysagement et tend à élever le projet de territoire au rang du projet de société à inventer localement (penser global, agir local).

En faisant du paysage le reflet visible du milieu géographique, la géographie classique a eu le mérite d'humaniser la notion en combattant le déterminisme naturel, mais sans résister pour autant à la tentation – sous l'effet du nationalisme ambiant – de naturaliser les paysages qu'elle s'était donné pour mission d'inventorier et d'interpréter : ces physionomies agraires de l'entre-deux siècles ont été décrites comme des états d'équilibre entre les capacités des sociétés locales à les transformer au regard de leurs besoins et de leurs capacités techniques, de leurs cultures et traditions d'une part, et les caractéristiques biophysiques de ces terroirs de l'autre. Le paysage était la face visible d'une situation changeante, mais qui exprimait un état d'équilibre, même précaire. La géographie vidalienne dressait un tableau qui faisait la part belle aux permanences et offrait un support suffisamment stabilisé (l'harmonie du paysage) sur lequel construire les identités locales et le roman national[59]. Or l'arrimage du paysage à l'identité n'est pas qu'un héritage, il demeure actif : l'essentialisation des identités paysagères locales (et « la préservation et la promotion de la diversité des paysages à l'échelle nationale » qui figure comme axe de la politique des paysages en France) nécessitent de constamment les questionner, critiquer, déconstruire par la recherche. Ce travail (re)politise le paysage dans la mesure où s'autoriser à douter de l'identité paysagère questionne les appartenances territoriales et permet de remettre en cause des poncifs d'aménagement et les conditions de leur production.

Du côté de l'action plus spécifiquement paysagiste, l'harmonie paysagère n'est plus aujourd'hui autant l'objet d'une quête comme par le passé, en particulier lorsque les principes de la sitologie guidaient encore les savoir-faire paysagistes : des principes de composition ont été importés de la peinture pour « construire sans casser le paysage » (Faye et al., 1974) selon des règles géométriques qui permettaient d'espérer une bonne intégration des nouveaux aménagements dans leur environnement visuel immédiat. L'harmonie du paysage était alors exprimée en termes de perspectives, de lignes (verticales, horizontales, obliques, avec l'idée que les stimulus induits par chacune sont différents) et de point focal (depuis un lieu

[59] Davodeau H., 2017, Paysages et identités, introduction du séminaire ESO « paysages et identités : faire dialoguer l'histoire et la géographie », 13 décembre, MSH Angers : avec E. Davodeau et S. Venayre, autour de leur ouvrage « la balade nationale ».

d'observation unique et stable, pas toujours clairement énoncé), selon l'idée que cette géométrie conditionnait entièrement notre perception des lieux et notre appréciation. Ces principes ont été particulièrement bien accueillis et enseignés à l'école du paysage d'Angers où les ingénieurs trouvaient dans l'analyse paysagère, parfois réduite et confondue à l'analyse « plastique », des recettes d'aménagement facile à appliquer (Tanguy, 1991), jusqu'à ce qu'une période faste de recrutements permette à de nouveaux enseignants-chercheurs en sciences sociales de critiquer ces présupposés pour les effacer progressivement des contenus de la formation … mais c'est une histoire qui reste à écrire. Ces deux héritages (la géographie, l'histoire de l'art) ont anesthésié le paysage, en offrant la possibilité aux experts et décideurs de légitimer des formes paysagères peu discutables, justifiées par les connaissances scientifiques et/ou les normes esthétiques. La posture critique adoptée par la géographie culturelle marxiste nord-américaine a mis du temps à pénétrer la recherche en paysage francophone et encore plus à se diffuser dans les formations spécialisées. C'est elle pourtant qui offre le corpus le plus solide pour comprendre les mécanismes de la dépolitisation du paysage (voir la synthèse de J. Wylie, 2007). En France, il me semble que ce travail de re-politisation qui a réactivé ce corpus s'est réalisé à la faveur de l'émergence de deux questions de recherche elles-mêmes reliées : les controverses environnementales en questionnant leur dimension paysagère, et les démarches participatives en questionnant les modalités d'une médiation paysagère ou d'une participation par le paysage.

Dans les formations, les stages sont des périodes où les jeunes praticiens découvrent et apprennent à faire avec la dimension politique du métier. Celle-ci peut conduire au découragement lorsqu'ils sont confrontés à un commanditaire qui n'est pas convaincu de la pertinence du projet proposé, ou si les contraintes du cadre réglementaire ne permettent pas de finaliser l'esquisse d'aménagement sur laquelle ils ont travaillé. Cette frustration est d'autant plus mal vécue que les formations ne permettent pas toujours de bien anticiper ces difficultés, et c'est le cas dans les écoles de projet où l'enseignement est d'abord un espace de liberté et d'accomplissement personnel. Le contexte de travail des paysagistes est pourtant de fait politique. Ils répondent majoritairement à des commandes publiques qu'ils contribuent même à co-construire en mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En maîtrise d'œuvre, les projets qu'ils conçoivent transforment localement et concrètement le cadre de vie quotidien des populations mais reflètent aussi des questions de société plus larges face auxquelles ils doivent se positionner (enjeux de biodiversité mais aussi de sécurisation des espaces, processus de gentrification, etc.). Les pratiques professionnelles des paysagistes sont donc « politiques » dans les deux sens du terme (féminin pluriel/masculin singulier) : elles sont liées aux politiques (politiques publiques de l'aménagement) et véhiculent du politique (valeurs de citoyenneté). Dans ses différentes acceptions, le/la/les politique(s) sont intégrées à la formation des paysagistes à différents degrés. L'enseignement le plus structuré est celui de la *politeia* qui désigne l'organisation d'une communauté, sa constitution. Les cadres réglementaires et institutionnels de l'action paysagère relèvent de cette catégorie, ils sont l'objet d'un enseignement relativement dédié dans tous les cursus. Sur un autre plan, la création par les étudiants de leur association inter- écoles (UFEP) en relève aussi et est un acte politique important. Deuxième sens : la *politiké* désigne l'art de gouverner, l'exercice du pouvoir et les luttes pour y accéder. Cette signification plus restreinte est au cœur des pratiques professionnelles des paysagistes mais est un objet pédagogique plus difficile à traiter : la pratique du pouvoir et les stratégies des acteurs peuvent être travaillées dans l'enseignement par le biais d'une pédagogie de simulation (l'exercice du jeu de rôles par exemple) mais l'étudiant s'y confronte surtout en pratique à travers les stages, les réponses aux projets commandités. La troisième signification est la plus large : la *politikos* qui renvoie à la civilité, à la citoyenneté. Appliquée aux cursus paysagistes, elle concerne les valeurs, l'éthique de l'action. Cette troisième approche de la politique est un angle mort de la pédagogie, alors même que l'engagement conditionne la démarche de projet car les choix du concepteur ne peuvent pas toujours être justifiés par un raisonnement technique, scientifique, ou esthétique.

C'est pour combler ce manque que l'éthique de l'action paysagère devrait être discutée dans les cursus, selon une lecture qui – tout en faisant valoir les valeurs de l'agir avec le paysage (Besse, 2018) – ne passerait pas sous silence d'autres usages du paysage, moins vertueux, plus discutables. La confrontation des valeurs de l'action paysagère permettrait au futur praticien de mieux mesurer l'engagement dont il doit faire preuve dans sa pratique, que de lui délivrer un discours homogène et trop consensuel. Cette approche me semble d'autant plus nécessaire à l'heure où les normes du management et de la communication investissent les écoles par le biais de « référentiels de valeurs » associés tantôt au diplôme (les valeurs de l'ingénieur) tantôt aux établissement (en accompagnement des évolutions institutionnelles), mais toujours mis au service d'une stratégie avant tout concurrentielle (des valeurs pour se distinguer). Enfin, si l'éthique de l'action paysagère me semble devoir être travaillée de manière plus rugueuse, c'est aussi pour préparer les futurs professionnels aux situations qui les attendent et dont ils témoignent parfois à l'issue de leurs expériences[60].

Davodeau H., 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes, revue Géo-Regard n°8 Les dimensions politiques du paysage (dir. A. Sgard et G. Rudaz), pp.69-83/145.

- *Quelle géographie pour les paysagistes (2016)*

D'abord avec D. Montembault, puis successivement F. Romain, E. Geisler et S. Caillault (dans l'ordre de recrutement), nous avons remodelé le Master 1 Paysage sans bouleverser en profondeur son contenu (pas de réforme pédagogique collective comme nous l'avons fait en M2 et comme nous le faisons aujourd'hui en L3) mais en réajustant l'existant (déplacement des unités d'enseignement, évolution des objectifs pédagogiques) afin de faire véritablement du M1 la base de la formation des ingénieurs paysagistes angevins en le structurant sur l'apprentissage de la démarche de conception autour de laquelle gravitent nos enseignements, dont l'UC Géographie aménagement que j'ai déjà présentée. Nous avons saisi l'opportunité du séminaire ERPS[61] organisé conjointement par les Grands Ateliers de L'Isle-d'Abeau et l'école d'architecture de Saint-Etienne (26-27 mars 2015) pour tenter d'expliciter les évolutions que nous avons apportées au M1 en problématisant notre réflexion sur l'articulation de nos enseignements de géographie (D. Montembault et moi-même) avec ceux relatifs à la conception (assurés par F. Romain et E. Geisler). L'objectif était de témoigner de la bonne articulation de ces deux champs de compétences, ce qui se traduit par la contribution des géographes à l'encadrement des ateliers de projet : si de l'extérieur elle pourrait relever de l'évidence, elle mérite d'être soulignée tant les écoles de paysage et plus globalement les formations au projet spatial (d'architecture ou urbain) sont souvent minées par un clivage dommageable entre les disciplines académiques et la pédagogie de l'atelier, généralement domaine réservé aux praticiens. Pour avoir vécu à l'ENSP ce clivage qui oppose les savoir-faire professionnels et les connaissances universitaires, je mesure notre chance d'avoir réussi à le dépasser à Angers pour faire de la pratique du projet le creuset où convergent les disciplines et où s'expérimente l'interdisciplinarité.

[60] Lors du séminaire du 18-10-2014 à Angers, j'ai relevé ces témoignages d'apprentis : « J'ai une pression de dingue [...] je me suis pris une grosse claque en sortant de l'école [...] des requins sans pitié » / « élus homophobes, grossiers, racistes, mais on ne peut que acquiescer [...] pas facile d'accepter que le client est le roi car vous êtes là pour faire gagner de l'argent à l'entreprise » / « on n'est pas porteur de son propre message, mais de celui des élus, il faut faire attention dans la communication [...] faire la part des choses entre conscience personnelle et conscience professionnelle: où mettre le curseur? Ça ne s'apprend pas à l'école [...] Au début on met beaucoup de soi puis on prend du recul pour se protéger».

[61] Réseau Établissement rural et projet spatial.

Les apports géographiques sont organisés autour de deux enseignements de géographie urbaine et rurale dispensés sous la forme de cours magistraux, de séances de travaux dirigés et de sorties de terrain. Cette structuration apparemment simpliste (la ville vs la campagne) permet de construire une évolution pédagogique en conduisant en parallèle une histoire des paysages urbains et ruraux (avec un plan de cours identique) convergeant progressivement sur des questions communes qui, in fine, sont traitées ensemble lors d'une séance de synthèse sur les problématiques périurbaines. Ce schéma pédagogique cherche donc à transmettre des connaissances pour appréhender l'histoire des paysages mais aussi les enjeux paysagers contemporains. L'approche géo-historique saisit le paysage dans sa dynamique (trajectoires, inertie, relativité du "patrimoine" et de la "modernité"). Comment lire les paysages urbains et ruraux, comment les définir, comment saisir leurs évolutions ? Cette analyse consiste à relier l'apparence du paysage avec ce qui le produit, en profondeur : un faisceau de facteurs (physique, démographique, culturel, économique, technologique, politique etc.) en interaction, et donc en évolution. Cette lecture systémique teinte nécessairement l'approche du projet qui ne consiste pas d'abord à créer des formes (à l'aval) mais invite surtout à infléchir les mécanismes producteurs du paysage (à l'amont). Cette entrée géo-historique débouche logiquement sur un cours consacré au processus de patrimonialisation qui questionne les états de référence sous-jacents (ex. la campagne de la fin du 19ème) dans les mesures de protection des paysages. L'entrée géo-historique facilite donc une approche constructiviste des paysages et des patrimoines que le TD approfondit à travers l'analyse de controverses paysagères provoquées par la réglementation et son évolution. Si les paysages urbains et ruraux peuvent être l'objet de mesures propres (ex. AVAP / cahier de gestion Natura 2000), les dynamiques paysagères tendent à brouiller les limites entre la ville et la campagne et à faire émerger des enjeux d'aménagement sur les franges périurbaines : c'est donc à ce stade de la progression pédagogique que les apports géographiques jusqu'alors dispensés de façon parallèle convergent. Que sont ces paysages « émergents » du périurbain ? Comment les décrire, les comprendre ? Quelles sont leurs logiques de développement ? Comment infléchir ces processus ? Comment se positionner face à ces nouvelles réalités ? Doit-on les conformer aux catégories préexistantes de la ville et de la campagne (en urbanisant ou en ruralisant le périurbain) ou au contraire reconnaître ce tiers-espace et y chercher des qualités propres, à valoriser ? Il s'agit donc de poser les bases du débat actuel sur les limites de l'étalement urbain, la densification, mais aussi dépasser ces questions pour amener les étudiants à se forger une grille de lecture pour caractériser ces paysages et se positionner vis-à-vis d'eux en développant un discours construit leur permettant d'argumenter leur projet dont le site est volontairement choisi en situation de frange périurbaine. Ces enseignements doivent les aider à se positionner en paysagiste vis-à-vis d'enjeux qui se posent à l'ensemble des acteurs de l'aménagement. Dans cette perspective, le paysage n'est plus seulement un objet à décrire, mais une réponse potentielle aux différentes questions posées : comment traiter les fronts urbains, maintenir une agriculture périurbaine, trouver une cohérence au développement urbain ? Les derniers cours consacrés aux avancées théoriques récentes sur l'évolution des pratiques professionnelles dans les champs de l'agriurbanisme et du *landscape urbanism* doivent leur permettre de construire un discours sur leurs propres pratiques tout en évitant de tomber dans le piège d'une argumentation corporatiste sans recul critique. Pour conclure le module, les étudiants animent un séminaire où est invité l'auteur de l'ouvrage mis en « lecture obligatoire » par les enseignants. L'exercice consiste à mettre en place une animation qui permette d'éviter une séance conventionnelle de questions-réponses, par exemple en faisant réagir l'auteur à des supports photographiques, en le faisant dessiner etc.

Davodeau H., Geisler E., Montembault D., Romain F., 2016, « La géographie au service du projet de paysage : la formation des ingénieurs paysagistes angevins », Ville, territoire, paysage. Vers un nouveau cycle de Pensée du projet (dir. X. Guillot), publications de l'université de St-Etienne, pp.102-110/342.

- *Les usages pédagogiques du jeu de rôle (2019)*

Je pratique l'exercice du jeu de rôle avec mes étudiants depuis plus de dix ans. J'ai saisi l'occasion du programme de recherche Didactique du paysage (FNS 1) pour faire un bilan de cet enseignement, que j'ai principalement conduit avec M. Toublanc auprès des M2 du master cohabilité Agrocampus Ouest / Université d'Angers. Le support de l'exercice est toujours un conflit ou une controverse liés au paysage.

L'un des objectifs est d'amener les étudiants à analyser ces situations conflictuelles selon une posture de médiation paysagère quelque peu différente aujourd'hui de celle que nous adoptions lors des premières années de l'exercice : le paysage est davantage travaillé comme support et outil pour faire participer les acteurs en présence (les étudiants simulent une réunion de concertation en format de table ronde) que comme un moyen pour résoudre le conflit étudié. Le jeu de rôle est un moyen de travailler la dimension politique du paysage avec les étudiants car cette dimension est difficile à traiter selon la modalité du cours, sauf à réduire la question aux aspects institutionnels et réglementaires (ce que je fais par ailleurs). Pour travailler la portée politique du paysage (Sgard et Rudaz, 2015), nous n'attendons pas des étudiants qu'ils résolvent le conflit qui sert de support à l'exercice, comme cela peut être le cas dans d'autres utilisations pédagogiques de l'outil. Pour nous la médiation paysagère est moins envisagée comme la construction d'une image partagée du territoire qu'une démarche pour exprimer à travers le paysage des points de vue différents sur son devenir, en postulant que le paysage est instrumentalisé à toutes les fins et sert tous les intérêts : c'est l'objectif central d'un jeu de rôle sur une controverse paysagère que de travailler ces différentes instrumentalisations du paysage. L'exercice développe donc chez les étudiants un point de vue critique sur les paysages, les discours dont ils sont l'objet, et sur les dispositifs d'aménagement. Dans des écoles dominées soit par les connaissances scientifiques soit par une pédagogie arcboutée sur la pratique du projet, l'exercice est l'occasion de construire un questionnement et un mode d'investigation relevant des sciences sociales, et un moyen d'y défendre leur place. Cet usage du jeu de rôle n'est qu'un aspect des innovations pédagogiques sur et avec le paysage qui se multiplient depuis une vingtaine d'années et que nous espérons pouvoir observer dans le cadre programme FNS2.

Appliqué aux controverses paysagères, le jeu de rôle permet de travailler avec les étudiants la dimension politique des métiers vers lesquels ils se destinent. Cette question est très difficile à aborder de façon magistrale, sauf à réduire « le politique » aux « politiques publiques » (leurs aspects institutionnels et réglementaires). Pour travailler par le jeu de rôle la portée politique du paysage (Sgard, Rudaz, 2015), nous assumons l'idée de ne pas poursuivre l'objectif de résoudre le conflit traité, comme cela peut être le cas dans de nombreuses utilisations pédagogiques de cet exercice (Lardon, 2013). Contre toute attente, parce qu'il « converse » avec la réalité, le « jeu » place les joueurs en prise avec la dimension politique du paysage. Notre approche traduit une certaine posture à l'égard d'une médiation paysagère que nous envisageons moins comme la construction d'une image partagée du territoire, qu'une démarche pour exprimer – à travers le paysage - des points de vue contrastés sur le devenir d'un territoire (Davodeau, Toublanc, 2010).

Nous partons du postulat que le dissensus est nécessaire au bon fonctionnement démocratique et que la controverse peut générer des solidarités territoriales (Melé, op.cit) et produire des valeurs paysagères (Bigando, 2006). Le paysage peut servir une logique étroitement NIMBY (la défense d'intérêts individuels) mais peut aussi être mobilisé au nom de l'intérêt général (ex. mise en avant de la valeur patrimoniale du paysage) … même si cette montée en généralité peut ne relever que du registre de la tactique (Trom, 1999). Le paysage ne véhicule donc pas en lui-même des valeurs positives, comme peuvent le faire entendre les praticiens paysagistes sur le(ur) « projet » (la plus-value du projet de paysage sur d'autres modalités de projet) ou plus largement les porteurs de l'action publique sur « l'outil-paysage » (entrée globale qui favorise la transversalité de l'action, notion accessible qui se prête bien à la participation) : il est instrumentalisé à toutes les fins, sert tous les intérêts, et c'est bien l' objectif central d'un jeu de rôle sur une controverse paysagère que de travailler ces différentes instrumentalisations du paysage. L'exercice développe donc chez les étudiants un point de vue critique sur les paysages, les discours dont ils sont l'objet, et les dispositifs d'aménagement. Dans des écoles dominées soit par les sciences « dures », soit par une pédagogie arcboutée sur la pratique du projet de paysage, l'exercice est l'occasion de construire un questionnement et un mode d'investigation relevant des sciences sociales, et un moyen d'y défendre leur place.

Davodeau H., Toublanc M., 2019, Les usages pédagogiques du jeu de rôle dans la formation des professionnels du paysage, in Sur les bancs du paysage (dir. A. Sgard, S. Paradis), Métis Presses, pp.129-147/252.

Une école dans son territoire (2020)

Plusieurs mémoires de fin d'étude (l'un deux ayant initié un doctorat, Escar 2017), plusieurs projets collectifs en lien avec les habitants (médiation paysagère), des projets individuels (conception et réalisation) etc., les exercices s'accumulent depuis 4 ans sur le quartier de Belle-Beille à Angers. Ils contribuent à renforcer l'ancrage territorial de l'école angevine du paysage dans son quartier. Le contexte urbanistique du partenariat établi entre Agrocampus Ouest et la ville d'Angers est l'opération « la rénovation verte du grand Belle-Beille »[62]. A l'occasion du 3e séminaire du Réseau Ville, Territoire, Paysage (écoles d'architecture et de paysage) consacré aux Écoles dans leurs territoires *(*13-14 juin 2019, École nationale supérieure d'architecture de Versailles), j'ai proposé à M. Bourigault, développeuse territoriale à la maison du Projet, d'assurer une présentation commune nous permettant de faire un point sur notre collaboration pédagogique autour des paysages dans le cadre de ce projet urbain. Le parti pris de notre exposé était de confronter nos deux points de vue : celui de l'enseignant-chercheur et celui de la chargée de mission. Nous avons discuté de l'implication de poser le sujet du paysage dans un quartier populaire de grands ensembles.

Autant la population du quartier de Belle-Beille est relativement homogène socialement, autant elle est diversifiée sur un plan culturel (proportion importante de population d'origine étrangère). Cette diversité est visible dans les usages quotidiens, par exemple à travers les pratiques culturales(/relles) dans les jardins familiaux où les odeurs et couleurs expriment des savoir-faire et des sensibilités très différents, mais aussi dans des usages plus spécifiques comme la pêche à l'étang St-Nicolas. Or, pour l'enseignant comme pour la chargée de projet, cette réalité est un angle mort de leurs actions : dans la pédagogie où elle n'a pas été travaillée, comme dans le projet où elle ne l'est pas véritablement non plus. Comment traduire à l'échelle du paysage cette diversité qui s'exprime dans les jardins ? Comment prendre en compte les différences dans le projet ? Le sujet est délicat car il pose la question ambiguë de l'identité paysagère et de ses fondements culturels, avec tout son arrière-plan idéologique et politique très sensible (communautarisme VS intégration-assimilation) … L'opération de « renouvellement » urbain avec sa visée d'une plus grande mixité sociale ne peut pourtant pas faire l'économie d'une réflexion sur la diversité culturelle et son expression paysagère : comment faire en sorte que le paysage ressemble à sa population ? N'est-ce pas la condition pour qu'il rassemble ? Examinée plus précisément, la dimension culturelle n'est-elle pas une fausse piste ? La diversité du quartier ne doit-elle pas plutôt être prise sous l'angle du temps de présence dans le quartier dans la mesure où c'est la rotation très forte dans le quartier (c'est à Belle-Beille que l'on accède le plus rapidement à un logement social à Angers) qui génère cette diversité ? Autrement dit, ce sujet que l'on perçoit dans le paysage sur un plan culturel, n'est-il pas d'abord une question sociale ? Dans ce cas, plutôt que de raisonner en termes d'ancrage, il faut privilégier le passage et l'accueil de ces nouveaux habitants pour qui le paysage ne doit alors pas d'abord servir d'enracinement mais plutôt aider au repérage, au balisage : une stabilisation moins définitive que le rôle que l'on donne le plus souvent au paysage dans un registre strictement identitaire.

[62] De 2016 à 2024, 500 millions d'euros sont investis dans les quartiers angevins de Monplaisir et Belle Beille, avec dans ce dernier plus de 1300 logements rénovés, 500 construits, 623 démolis. Les 11 600 habitants voient actuellement leur quartier profondément évoluer, les travaux étant déjà entamés, en particulier pour l'arrivée du tramway (mise en service 2022). Mais Belle-Beille accueille aussi 10 000 étudiants, dans un campus universitaire relativement isolé.

Pour la développeuse territoriale, l'enjeu du paysage est une dimension réelle du projet. L'objectif politique est de changer l'image du quartier par la promotion du paysage en améliorant l'accès au parc, en facilitant au sein du quartier les mobilités et les cheminements, mais aussi en conservant la qualité du cadre de vie existant malgré les transformations en cours et à venir (démolitions, reconstructions). A la Maison du projet, les habitants expriment leurs inquiétudes à l'égard de ces transformations. Le projet est perçu par beaucoup comme une rupture, un facteur de destabilisation du cadre de vie et des habitudes. Dans ce contexte, le réflexe est en retour de recourir à l'argument d'autorité d'une nature à préserver, d'autant que la « rénovation verte » s'est débord traduite par l'abattage des grands arbres de l'avenue Patton (travaux du tramway) … Si de son point de vue de professionnelle de la maison du projet le sujet du « paysage » est effectivement difficile, le thème permet de traiter du parc, des arbres, des espaces publics, des terrains de sport, autant de biens communs pour les habitants (non formulés comme tels évidemment), tant selon une lecture historique du quartier que selon une approche plus sociologique (les usages, les représentations). Mais elle reconnaît aussi l'ambiguïté d'une concertation sur le paysage (c'était la mission des étudiants) dans la mesure où pour les habitants ce qui est en jeu est moins le paysage que le logement, véritablement dégradé (une partie seulement d'entre eux ont été rénovés, les autres le seront dans le cadre du projet). Aussi, en dépit de son caractère synthétique et englobant (encore faut-il qu'il soit perçu comme tel), il peut paraître décalé de faire du paysage la clé d'entrée pour recueillir la parole habitante, voire même être vécu comme une diversion stratégique … Pour ne pas être pris en porte à faux, l'enseignant comme la développeuse territoriale doivent donc véritablement s'engager dans leur approche du paysage, la politiser au sens plein du terme (Davodeau, 2015). Alors que le sujet sert parfois à neutraliser la parole habitante, l'objectif est au contraire de l'activer, de *rendre véritablement sensible* la question du paysage, d'armer les habitant du paysage face aux projets qui les concernent et qui les affectent. Pour que les populations ne soient pas des contemplateurs ou usagers passifs des paysages qui leur sont livrés, n'est-il pas nécessaire de déployer auprès du plus grand nombre non seulement une culture mais une critique démocratique du paysage, d'inventer ce qui s'apparenterait à une éducation populaire du/au paysage ?

Bourigault, Davodeau, 2020, Une collaboration pédagogique autour des paysages de la rénovation verte du grand Belle-Beille (Angers), revue Idées et territoires : Appréhender les changements socio-spatiaux de la rénovation urbaine, pp.4-11/52.

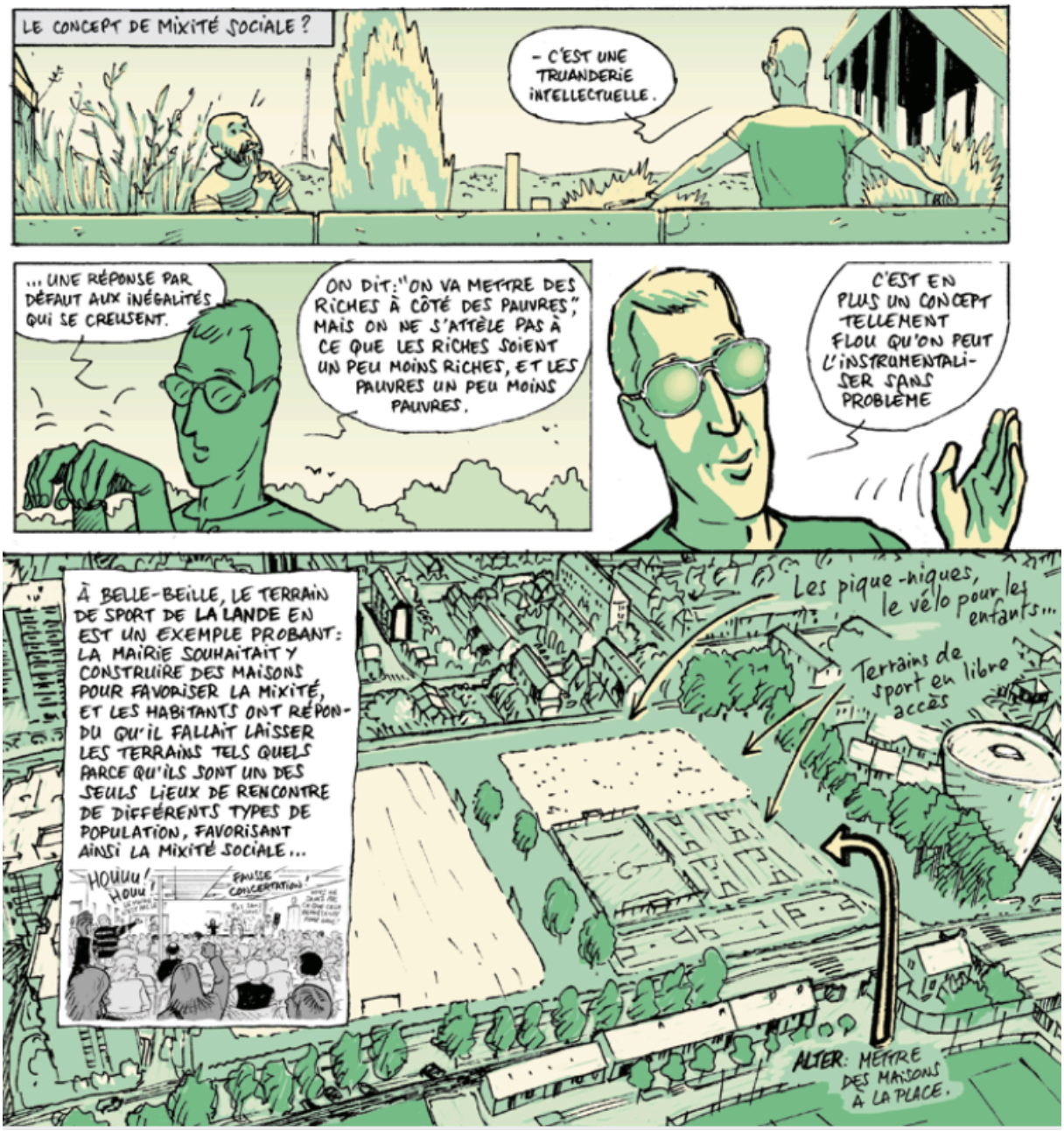
***

Le projet pédagogique qui me motive est de développer et structurer un enseignement autour du **paysage politique**. Les différents modules dans lesquels j'interviens témoignent déjà de mon investissement sur cette question mais celle-ci m'apparait encore trop éclatée, diffuse, sans suffisamment de progression pédagogique : elle couvre à la fois le champ des politiques publiques du paysage, celui de la médiation paysagère, la conflictualité, la participation, la situation d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage, mais sans que ces différents aspect de la/du politique ne soient assez cadrés épistémologiquement par une réflexion approfondie sur la problématique paysage & politique. Deux prochaines publications[63] devraient me permettre de prolonger ce travail déjà engagé[64] et m'aider à affermir et orienter cette perspective pédagogique et scientifique que l'actualité n'a de cesse d'aiguiser[65].

[63] Soumission d'un projet d'article avec le collectif Critique d'espaces publics pour le numéro paysage & politique de la revue Projets de paysage (2021) : « Les enjeux politiques de la critique d'espaces publics ». Proposition d'une communication avec L. Voisin pour le colloque Devenir paysagiste (ENSP Versailles 2021) : « Accompagner la commande publique : réflexion croisée depuis deux écoles du paysage » (communication acceptée).

[64] Davodeau H., 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes, revue Géo-Regard n°8 Les dimensions politiques du paysage (dir. A. Sgard et G. Rudaz), pp.69-83/145. Dernières conférences sur le thème : Davodeau H., 2018, La controverse pour une éducation politique du paysage Enjeux, modalités et obstacles. Séminaire ENS Cachan / Agroparistech, 7 décembre, Saclay / Davodeau H., 2018, Le paysage en politique, éclairage par les catégories de l'action paysagère, Séminaire UMR ESO, 20 mars, Rennes / Davodeau H., 2017, Paysages et identités, introduction du séminaire ESO « paysages et identités : faire dialoguer l'histoire et la géographie », 13 décembre, MSH Angers.

[65] « On nous a répété d'aller se faire voir alors un jour on a voulu se montrer. Sur les ronds-points et les parkings des supermarchés, on fait tache avec des gilets, on jure dans le paysage comme on s'y est sentis insultés. Aussi criardes pour les rétines que nos gueules sur le pavé, nos balises de détresse ne préviennent d'aucun accident, mieux, elles en créent. Notre jaune détonne, il pique, il irrite, c'est à lui seul un attentat, une effraction esthétique qu'on accomplit en faisant un faux-pas. Depuis des angles morts, on fait des appels de phare avec nos corps, on préfère encore mal se faire voir plutôt que de rester discret. Pour beaucoup d'entre nous, attirer l'attention, dévoiler ses difficultés de classe pour que d'autres les découvrent, ça veut dire non seulement se faire violence, mais encore s'y exposer » (Œil pour œil, extrait d'un article de F. Gaité, Médiapart, 16/08/2020).



Extrait d'un reportage dessiné sur la rénovation urbaine du quartier de Belle-Beille à Angers dans lequel je suis interviewé à la fois comme habitant du quartier et comme chercheur (auteurs : S. Rochard et F. Juteau, Belle-Beille 2018-2019, Chronique d'une rénovation urbaine, éd. Report'Cité, 2020).

CHAPITRE 4 RECHERCHER L'ACTION PAYSAGERE

Pour faire la transition entre mes activités pédagogiques et scientifiques, je veux souligner l'imbrication de ces deux missions. En effet, ce qui me conduit à problématiser le volume 2 de l'HDR sur l'action paysagère est un exercice pédagogique expérimenté en 2016 auprès des étudiants ingénieurs paysagistes en Master 2 (cf. tableau page suivante)[66]. Lors de cet exercice, je n'avais pas encore lu l'article de G. Sautter dans lequel il développe notamment une analyse des paysages publicitaires en formulant un objectif selon une expression qui convient bien à mon questionnement : « essayer de comprendre pourquoi l'appel au paysage, l'argument paysagique, sont si payants ; plus généralement, derrière la fascination qu'exerce le paysage, poser la question des ressorts permanents » (Sautter, 1979, p.48). Dans cet exercice pédagogique comme dans ce rapport d'HDR, *action paysagère* prend une distance avec ce que véhicule le projet (Boutinet 1990, Boltanski, Chiapello 1999) en privilégiant une lecture de l'action publique moins descendante que celle des politiques publiques (Lascoumes, Le Galès, 2012). Action est un terme générique qui me permet de prendre à la fois en compte la stratégie, l'idéologie, la rhétorique, toutes les dimensions du « faire ». J'inclus dans l'action paysagère la didactique du paysage spécifique aux écoles du paysage, cette dimension pédagogique étant aussi un des aspects des politiques publiques paysagères du paysage (l'axe Connaissance mis en avant par le Ministère et dont les atlas sont une des traductions) et des pratiques professionnelles des paysagistes, en particulier dans les processus de participation.

Pour paraphraser C. Raffestin pour qui « l'objet de la géographie humaine n'est pas pour nous l'espace mais la pratique et la connaissance que les hommes ont de cette réalité que nous appelons espace » (2016, p. 244), **mon objet de recherche n'est pas le paysage mais les pratiques et les connaissances que les hommes ont de cette réalité**. Ces pratiques et connaissances peuvent être professionnelles (enseignement, paysagisme, commerce, développement territorial) ou non (usages quotidien). En mettant les miennes au service d'une activité d'enseignement auprès des professionnels du paysage et d'une recherche sur l'action paysagère, je contribue à la régénération de mon propre objet de recherche. C'est une des vertus de l'HDR que d'exiger ce point de vue réflexif : l'action paysagère dont il est question dans ce rapport est aussi celle qui consiste à former des acteurs du paysage au moyen d'une recherche qui percole dans la pédagogie pour rendre actif le paysage auprès de ceux qui, comme moi mais sur un autre plan, en deviennent des professionnels. Plutôt que chercheur « en » paysage qui véhicule l'ambiguïté d'une vague discipline du paysage à laquelle je n'adhère pas, je préfère l'expression de chercheur « de » paysage que j'emprunte à D. Delbaere, en lui donnant une signification légèrement différente de la sienne car ce ne sont pas les paysages que je recherche mais le paysage en puissance dans l'action spatiale : chercher le paysage dans l'action est ma façon d'être un chercheur de paysage.

[66] Après avoir apporté en cours quelques balises théoriques (plan de mon diaporama : 1. la ressource territoriale, 2. l'espace dans l'action, 3. le paysage dans l'action), j'avais construit un exercice nommé « agir par le paysage » en demandant aux étudiants de répondre aux questions : A quoi sert le paysage ? Comment est-il utilisé ? La consigne que je leur avais donnée était de lister leurs réponses en les exprimant de deux façons : soit « le paysage pour … » en début phrase, soit « … par le paysage » en fin phrase. Une fois l'inventaire réalisé, ils devaient organiser leurs idées et les rassembler par catégories. J'animais et orientais la discussion collective autour de quatre champs d'action : le paysage dans l'action publique, dans le jeu social, dans les pratiques professionnelles aménagistes, dans le champ des connaissances.

dans l'action publique	dans le jeu social	dans les pratiques aménagistes	dans les savoirs académiques
Pour faire campagne, afficher des valeurs	Pour s'opposer ou infléchir l'aménagement	Pour faire valoir une expertise spécifique	Pour promouvoir des démarches de terrain
Pour construire un discours, un récit	Pour monter en généralité son argumentation	Pour obtenir des marchés	Pour comprendre la société
Pour prendre en compte les différentes sensibilités, représentations	Pour légitimer le projet	Pour faire valoir une approche de l'aménagement différente (qualitative, transversale, sociale, contextuelle) :	Pour comprendre l'environnement
Pour favoriser les démarches participatives	Pour revendiquer une participation	- approche différente de l'urbanisme, de l'écologie	Pour comprendre la société dans son environnement
Pour résoudre des controverses d'aménagement	Pour se légitimer en tant qu'acteur, prendre position dans le jeu d'acteurs	- approche différente de thématique d'aménagement : patrimoines, énergies, participation, etc.	Pour dépasser les clivages (sciences sociales/sciences naturelles, arts/sciences), favoriser l'interdisciplinarité
Pour promouvoir la transversalité de l'action publique, la cohérence des politiques publiques, mettre en réseaux	Pour donner à voir l'action (ses effets néfastes)		Pour ouvrir sa discipline aux activités humaines / représentations sociales (écologie), à la dimension spatiale
Pour favoriser la multifonctionnalité des lieux	Pour manifester sa présence dans le territoire (appropriation, marquage)		Pour étendre son champ disciplinaire à l'aide d'un nouvel objet : ex. économie du paysage
Pour repenser la gouvernance	Pour se distinguer (jardin, architecture)		Pour élargir son champ disciplinaire à une nouvelle échelle : ex. écologie du paysage
Pour sensibiliser (à quoi ?)			
Pour vendre des produits/territoires			
Pour aménager par le paysage			
Pour diagnostiquer le territoire			
Pour améliorer la qualité du cadre de vie			
Pour élaborer un projet de territoire			
Pour valoriser/construire l'identité territoriale			
Pour protéger l'environnement (opérationnaliser l'écologie, changer d'échelle)			
Pour renforcer l'attractivité des territoires			
Pour donner à voir l'action (par ex. en période pré-électorale)			

A quoi sert le paysage ? L'exercice pédagogique avec les étudiants M2 qui m'a mis sur la voie d'une problématisation de l'action paysagère (Davodeau, 2016).

Ma recherche porte sur l'action paysagère entendue comme l'action pour et par le paysage. Dire *le* paysage au singulier n'est pas neutre : ce sont moins les paysages dans leurs diversités morphologiques et les processus qui les façonnent que je travaille, que *le* paysage en tant qu'opérateur de spatialité (vol.2 : chap.1), modalité particulière de saisie et d'action sur et avec l'espace perçu environnant. Les usages au singulier du paysage sont d'ailleurs un indicateur de cette lecture, que ce soit dans le champ professionnel (ex. « *le* paysage, l'autre autorité du projet urbain ? », forum des projets urbains, 2018, Paris) ou dans le champ plus académique (ex. Les raisons *du* paysage, Berque 1995 ou La nécessité *du* paysage, Besse 2018).

Comme je l'avais fait dans l'article publié dans les Annales de géographie (2011), je mobilise la géographie pour théoriser l'espace du point de vue des sciences sociales, en braconnant aussi hors de ma discipline. L'objectif n'est pas d'évaluer à proprement parler l'action paysagère mais d'en comprendre les rouages et les ressorts, ainsi que les freins et les verrous (vol.2 : 1.2), en prenant le paysage « non plus comme reflet, point de départ ou d'arrivée de processus naturels ou sociaux, mais comme agent actif, partie prenante aux changements » (Sautter, 1979). Cette approche situe mon analyse dans la filiation d'autres HDR récemment soutenues sur le paysage [67], en particulier celles de Dérioz 2012, Delbaere 2014, Davasse 2015, Le Du 2015, au niveau *méso* des sciences sociales de l'aménagement. Mon analyse de l'action paysagère ne s'inscrit pas au niveau *macro* d'une perspective culturaliste dont l'objectif serait d'interpréter le paysage comme symptôme et compensation d'une évolution globale (une distanciation) sur le temps long du rapport des sociétés à leurs environnements : si les apports de la géographie culturelle et politique francophone (Berque, Claval, Lacoste, Raffestin entre autres) et anglo-saxonne sur un plan plus critique (cf. la synthèse coordonnée par N. Blanc en 2001 dont l'un des volets porte sur le paysage, ou celle de J. Wylie en 2015 sur le paysage dans les *cultural geographies*) composent bien l'arrière-plan épistémologique de mes travaux, ceux-ci n'en relèvent pas à proprement parler.

La géographie sociale de l'action (Dodier, Royer, Séchet 2007, Di Méo 2008) dans laquelle je me situe me tient à l'écart d'une approche trop exclusivement individualiste et intimiste du paysage (*micro*), même si je dois nécessairement prendre en considération sa dimension sensible et émotionnelle et le potentiel qu'elle représente pour activer l'action à partir de « l'expérience de soi et du monde simultanément » (Besse, 2018, p.106). La réflexion que je développe dans mes recherches se situe donc à un niveau intermédiaire entre le ou plutôt les métarécits du paysage occidental (Briffaud, 2014) tels que développés dans une perspective culturaliste, et les affects du paysage et du dépaysement que les œuvres littéraires (niveau micro) savent si profondément explorer mais en restant souvent muettes pour décrire l'action (ex. Bailly, Gracq).

Inscrites dans la géographie sociale, mes recherches peuvent aussi bien relever du champ en cours de structuration d'une géographie politique de l'environnement ou, selon les termes choisis, d'une géographie environnementale critique dans la mesure où « le ressort fondamental de l'environnement n'est pas la connaissance, comme une épistémologie encore trop puissante en France voudrait le faire croire, mais la relation au monde, dont l'appui premier est l'action (…). La problématique environnementale est avant tout une problématique de l'action, indissociable en ce sens de celle de l'autonomie » (Charles, Kalaora, 2003). Mon travail sur l'action paysagère, comme toutes les recherches qui prennent le paysage sous l'angle des sciences sociales, adopte nécessairement ce paradigme relationnel. Enfin, ma réflexion sur l'action paysagère peut contribuer à « penser et construire les cosmopolitiques, les politiques de la crise de la modernité, pour composer un monde commun, un cosmos, dans lequel on intégrerait les non-modernes, les non-humains et les *surnatures* » (Chartier, Rodary, 2007). Cela me conduira dans le volume 2 à mobiliser les apports récents de B. Latour et à me positionner vis-à-vis d'eux.

[67] Et d'une autre moins récemment soutenue et qui ne porte pas sur la question du paysage, mais dont la problématique sur l'action *spatiale* sous-tend celle que je développe sur l'action *paysagère* : Lussault, 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiales des politiques urbaines*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Tours.

4.1 Cadres de la recherche

Quand j'arrive en 2008 à l'INHP, l'équipe de recherche n'est pas encore « UMRisée ». C. Fleurant coordonne l'Unité Propre Paysage. Le projet scientifique de cette petite équipe tente péniblement d'articuler des approches très différentes, écartelées entre une modélisation des formes paysagères (J. Duchesne et les fractales, C. Fleurant et la modélisation des formes karstiques), la relation à la nature et au paysage des Inuits (F. Joliet), l'écologie du paysage (H. Daniel) … Le projet avorté d'un ouvrage collectif articulant ces différentes approches autour d'un terrain commun nous aidera à acter une scission de l'équipe, à la fois encouragée par l'institution (UMRisation) et provoquée par des départs (à la retraite pour J. Duchesne, à l'université pour C. Fleurant) et des arrivées (F. Romain, E. Geisler, toutes deux conceptrices). J'adhère au choix difficile sur un plan humain mais salutaire scientifiquement de voir l'équipe se scinder entre les écologues et les géographes, les premiers optant pour l'UMR BAGAP (biodiversité, agroécologie et aménagement du paysage) et les second l'UMR ESO (espaces et sociétés). Cette intégration à ESO en 2013 est pour moi très positive et marque un retour puisque j'y ai soutenu ma thèse dix ans auparavant.

Animation scientifique : coordination de l'équipe de recherche Paysage de l'INHP (2013-15) puis animation de l'axe 3 de l'UMR ESO (2017-20)

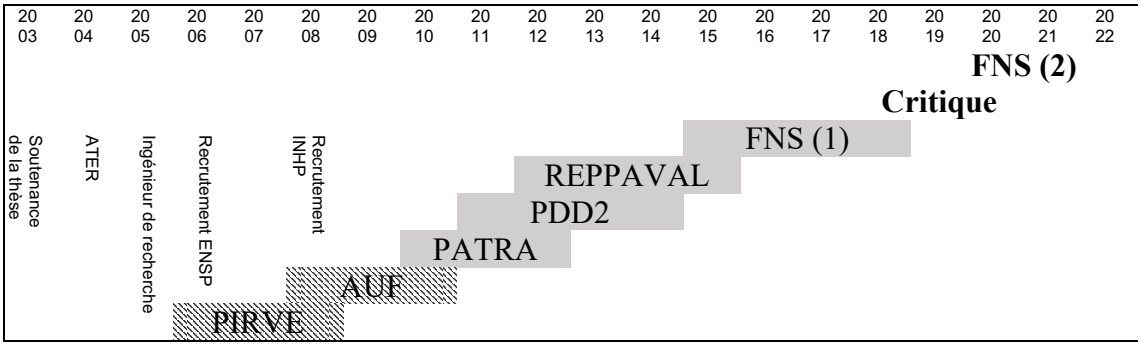
Entre avril 2013 et septembre 2015, suite au départ de C. Fleurant et pour permettre à F. Joliet de préparer son HDR, j'anime l'équipe de recherche Paysage d'Agrocampus. Cette responsabilité me conduit à représenter l'équipe dans les instances de mon école et de l'UMR, à animer des séminaires de recherche régulier sur le site angevin et en particulier un cycle de conférences (les séminaires du paysage, cf. Annexe 4). L'animation de l'équipe étant aujourd'hui assumée par ma collègue désormais professeure, mon investissement au sein de l'UMR a changé de nature.

Depuis septembre 2017 je co-anime l'axe 3 du programme scientifique du laboratoire ESO. Consacré à la construction spatialisée de l'action politique, cet axe me permet d'y inscrire facilement mes recherches sur l'action paysagère, en particulier mes travaux sur les politiques publiques du paysage (Annexe 5). Par ailleurs, au-delà de cette mission d'animation, je présente assez régulièrement mes travaux au cours des séminaires internes de l'UMR (sans publication associée)[68].

[68] Davodeau H., 2019, Le paysage entre héritages et projets, Les Mardis de Confluences « les héritages », Maison de la recherche Germaine Tillon Université d'Angers, 1er octobre Angers.
Davodeau H., 2018, Le paysage en politique, éclairage par les catégories de l'action paysagère, Séminaire UMR ESO Rennes, 20-03.
Davodeau H., 2017, Paysages et identités, introduction du séminaire ESO « paysages et identités : faire dialoguer l'histoire et la géographie », MSH Angers 13-12.
Davodeau H., 2016, « De la nécessité de politiser le paysage dans les formations en aménagement », Diffusion/transmission des savoirs sur la dimension spatiale des sociétés. UMR ESO, 02-05, Rennes.
Davodeau H, 2016, Le paysage dans l'action publique : Enjeux scientifiques, opérationnels et didactiques de la dénomination des paysages, Séminaire ESO sur « Les catégorisations langagières, les dénominations et l'action publique », Rennes, 12-12.
Caillault S., Davodeau H., Le Du L., 2013, « Le paysage : de la recherche à la pédagogie. Universités et écoles, 2 contextes différents ? », Séminaire Paysage de l'UMR ESO, 18-11, Le Mans.
Davodeau H., 2005, « Le paysage, nouvelle donne de l'aménagement rural ? », colloque UMR ESO Faire campagne, mars, Université de Rennes 2 (poster).
Davodeau H., 2004, « Les politiques publiques du paysage passées au crible d'une lecture de géographie sociale », colloque ESO espaces et sociétés aujourd'hui, octobre, Rennes.

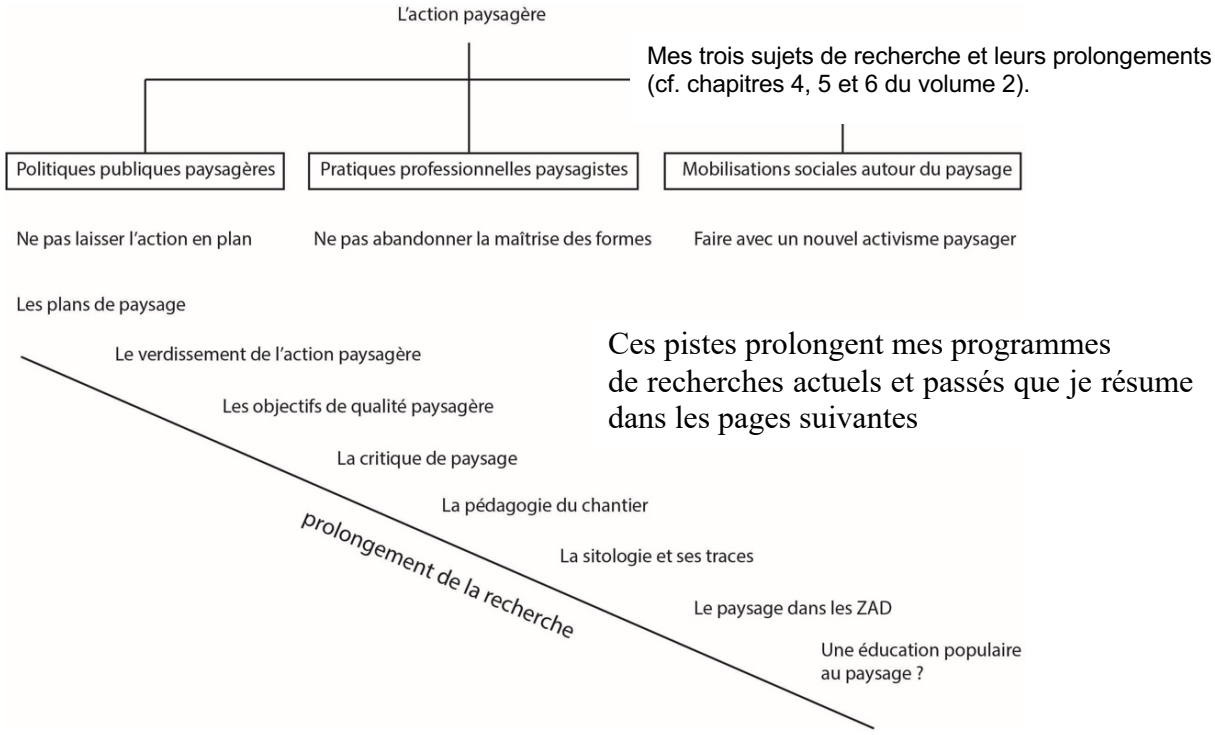
Programmes scientifiques

Depuis mon recrutement à à Versailles, j'ai participé à six programmes de recherche[69], dont le programme PATRA que j'ai piloté de 2010 à 2012. Tous ont donné lieu à des publications (en particulier PDD2 : 8 et PATRA : 7), sauf les deux premiers (hachurés ci-dessous) auxquels je n'ai été associé que partiellement, par une collaboration essentiellement pédagogique pour le projet AUF et un co-encadrement de thèse pour le programme PIRVE.



La dynamique de recherche : chronologie de la succession des programmes

Ces programmes sont des dynamiques collectives particulièrement stimulantes et fécondes. Ce dossier d'HDR a pour objectif de dresser des pistes de recherche qui pourraient faire l'objet des programmes à venir dans lesquels je souhaite m'investir dans la direction et l'animation. Je développe ces pistes dans les chapitres 4, 5 et 6 du volume 2 que la figure ci-dessous schématise.



[69] PIRVE : programme interdisciplinaire de recherche ville et environnement, AUF : Agence universitaire de la francophonie, programme « atlas des paysages du Tadla-Azilal », PATRA : patrimoines et trajectoires des vallées ligériennes, PDD2 Paysages et développement durable, REPPAVAL : Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'Ouest de la France face aux projets de restauration écologique, FNS Fond national suisse, programmes Didactique du paysage.

La didactique du paysage, enjeu citoyen. Une démarche collective d'expérimentations (FNS 2)

> Équipe : S. Bonin (Versailles), C. Convercey (Genève), H. Davodeau (Angers), P. Dérioz (Avignon), C. Fonticelli (Genève), N. Guillaumont (Genève), L. Kremel (Genève), L. Lelli (Clermont-Ferrand), S. Paquette (Montréal), S. Paradis (Genève), C. Partoune (Liège), P. Poullaouec-Gonidec (Montréal), A. Sgard (Genève), M. Toublanc (Versailles).

Le projet est porté par A. Sgard (Université de Genève) et N. Guillaumont (HEPIA Genève). L'équipe internationale constituée pour le précédent programme (ci-dessous) garde un noyau stable mais est renforcée par la collaboration avec la Haute École du Paysage de l'Ingénierie et d'Architecture de Genève et l'université de Montréal (Québec). La collaboration entre des enseignants-chercheurs et des enseignants-praticiens est renforcée et constitue un objet de recherche en soi : qu'apporte la conception et l'analyse de dispositifs pédagogiques au sein du triangle recherche-formation-pratique ? Centré sur l'expérimentation, la finalité du programme est de (re)mobiliser des situations et des dispositifs existants, d'en concevoir de nouveaux et de les analyser du point de vue des apprentissages : quels savoirs sont construits, mobilisés, échangés, hybridés ? Il est prévu de mettre en œuvre des dispositifs, soit au sein de nos institutions soit en collaboration avec des partenaires sur trois terrains, à destination des habitants (démarches de médiation) ou des scolaires (démarches éducatives).

Didactique du paysage (2015-2018) : Mutualisation des expériences et perspectives didactiques à propos des controverses paysagères » (FNS 1)

> Équipe : S. Bonin (Versailles), H. Davodeau (Angers), P. Dérioz (Avignon), L. Lelli (Clermont-Ferrand), S. Paradis (Genève), C. Partoune (Liège), A. Pernet (Versailles), A. Sgard (Genève), M. Toublanc (Versailles).

Le projet Didactique du paysage. Mutualisation des expériences et perspectives didactiques à propos des controverses paysagères, soutenu par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique (FNS), vise à construire des collaborations pour mutualiser des outils, des méthodes et des expériences de formation dans la perspective d'une « didactique du paysage ». Pour cela il croise les approches de la didactique scolaire de la géographie avec celles d'autres acteurs dans d'autres contextes de formation qui se saisissent de plus en plus aujourd'hui du paysage comme enjeu et outil d'aménagement. Dans le cadre des démarches participatives, aujourd'hui prônées par les politiques publiques au nom du développement durable, on en appelle à l'éducation, la sensibilisation, l'accompagnement, la médiation. Mais tous les acteurs butent sur la complexité récurrente, notamment dans des situations de débat, voire de conflit, à parler du paysage, à faire parler du paysage, à initier et animer un débat autour du paysage et son devenir, autour du projet, en vue de l'action territoriale. Le paysage apparaît donc comme un objet privilégié pour expérimenter des collaborations entre des sphères qui sont peu habituées à collaborer et partagent pourtant des préoccupations très proches : comment parler et faire parler du paysage ? Le projet vise ainsi à rassembler des chercheurs qui sont également formateurs dans des contextes divers liés au paysage : enseignement secondaire, enseignement professionnel, enseignement universitaire, école de paysage, association de conseil et de formation... Le projet s'appuie sur un objet transversal qui sert de fil rouge à ces échanges, la controverse publique. Cet objet permet de croiser deux champs de recherche théorique : la sociologie des problèmes publics et ses développements en géographie d'une part et le champ des « questions socialement vives » en didactique d'autre part. Ce projet se nourrit aussi de l'expérience et des expérimentations didactiques spécifiques des chercheurs participants, développées dans des contextes différents (disciplinaires, pédagogiques comme culturels), ce dans une posture réflexive originale et enrichissante

Source : https://www.unige.ch/portail-didactique-paysage

Critique et Projet de Paysage. Réseau scientifique et pédagogique de la critique d'espaces publics

Équipe : A. Biehler (Marseille), B. Blanchon (Versailles), H. Davodeau (Angers), D. Delbaere (Lille), S. Ehrmann (Lille), O. Gaudin (Blois), E. Geisler (Angers), A. Marco (Marseille), P. Hilaire (Paris), S. Keravel (Versailles), H. Soulier (Bordeaux), L. Voisin (Blois).

Ce collectif ne s'est pas constitué à travers un programme de recherche financé mais par une association présidée par D. Delbaere (j'en suis le secrétaire) qui rassemble des praticien-nes et des chercheurs-euses issu(e)s des écoles formant les concepteurs et conceptrices de paysages (Angers, Blois, Bordeaux, Lille, Versailles/Marseille) et deux écoles d'architecture (Paris-La Villette, Marseille). « Ce réseau consacre ses efforts à cerner les modalités épistémologiques et les fins scientifiques, pédagogiques et opérationnelles de l'exercice de la critique des projets d'espaces publics, et particulièrement des projets de paysage. L'espace public n'est pas posé ici comme le seul produit d'un fait social mais comme l'objet d'une création volontaire et professionnelle, ou encadrée par des professionnels ». Un premier séminaire a eu lieu à Paris (projet étudié La forêt linéaire) sur le thème de l'arpentage (11/03/19), un 2ème à Lille (projet La place des artisans) sur le thème de l'enquête (18/06/19), un 3ème à Angers (projet La reconquête des berges de Maine) sur le thème des ambiances (27/09/19), un 4ème à Marseille (projet La place Jean Jaurès) sur le thème de l'engagement politique (18/01/20).

L'activité critique est souvent considérée comme nécessaire au bon fonctionnement démocratique, qui suppose des citoyens à la fois correctement informés et capables de construire leur propre point de vue. L'augmentation de cette compétence critique va de pair avec l'installation d'un désir de débat qui ne se confond plus avec une perspective de conflits, quand bien même elle poursuivrait le projet d'une reformulation des modalités de l'expertise et de la décision. Il pourrait aller de soi que l'aménagement de l'espace public, précisément parce qu'il est public, se trouve particulièrement concerné par ces visées. Or paradoxalement, la conception architecturale et surtout paysagère des espaces publics semble échapper plus que d'autres secteurs de l'activité culturelle à la critique éclairée. Les recensions de la conception des espaces publics prennent essentiellement deux formes. D'une part, la presse professionnelle diffuse assez largement des recensions à visée essentiellement promotionnelle (Le Moniteur, Architecture d'Aujourd'hui, Paysage et Aménagement, monographies d'agences). D'autre part, les écoles et les universités produisent une critique savante dont les modalités d'expression et de diffusion contraignent son emprise sur le débat démocratique. Le réseau scientifique et pédagogique « Critique et Projet de Paysage » entend créer les conditions d'un dépassement de ces obstacles.

Pour autant, les visées, les logiques et les méthodes de la critique de l'espace public ne vont pas de soi et ne peuvent faire l'économie d'un questionnement de nature épistémologique dès lors qu'on envisage l'espace public à partir de sa dimension paysagère. Cette dimension paysagère pose en effet des problèmes spécifiques qui expliquent peut-être la rareté de la production critique qui l'entoure : quelles sont les limites de l'espace et du temps à prendre en compte ? Quelle relation la critique entretient-elle avec l'action dès lors qu'elle porte sur un objet aussi malléable et sensible aux discours et aux jugements ? Quels critères retenir pour l'exercice évaluatif ? Construire une épistémologie du paysage par la critique engage donc à redéfinir aussi une épistémologie de la critique par le paysage.

Extrait de l'argumentation issu du dossier de demande de financement auprès de la Caisse des dépôts (2019).

REPPAVAL (2012-2015) : « Les paysages de vallée face au processus de renaturation »

Équipe : R. Barraud (Poitiers), J-M. Cador (Caen), S. Caillault (Angers), H. Davodeau (Angers), N. Dupont (Rennes), M-A. Germaine (Nanterre), L. Le Du (Rennes), L. Lespez (Paris), P. Matagne (Poitiers), D. Montembault (Angers), F. Romain (Angers).

L'ANR « Représentations de la nature et des paysages dans les petites vallées de l'ouest de la France face aux projets de restauration écologique » avait pour objet l'analyse des enjeux socio-spatiaux liés à la mise en œuvre des politiques publiques de restauration écologique des cours d'eau. Il s'inscrit dans le cadre de l'évolution récente du contexte réglementaire (Directive-cadre sur l'eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Grenelle de l'environnement). La multiplication des projets de « renaturation » de rivières, qu'ils se traduisent par des opérations de dés-aménagement d'ouvrages ou par la volonté de maintenir des paysages « sauvages » dans les fonds de vallées, soulève en effet des questions sur les représentations des paysages de vallées et sur la demande sociale associée à ces espaces tant d'un point de vue fondamental qu'opérationnel. Par ailleurs, ancré dans le contexte d'élargissement de la prise en compte des problèmes d'environnement à l'ensemble des territoires ordinaires, ce projet propose de partir du cas des rivières de petites dimensions (ordre ≤ 6 selon la classification de Strahler). C'est à partir des petites vallées de l'Ouest de la France, reconnues comme un élément fondamental des paysages du quotidien, que la réflexion est menée. Ces paysages fluviaux ordinaires, encore relativement peu étudiés, renvoient à de « petits systèmes ». Leur taille modeste constitue une opportunité pour la mise en place d'une approche intégrée et comparative permettant de saisir leurs mécanismes de fonctionnement dans leur intégralité comme en attestent plusieurs expériences de recherche auxquelles ont activement participé les membres impliqués dans ce projet. À travers l'étude des relations entretenus par les différents groupes d'acteurs locaux à ces paysages, ce programme a pour objectif (1) de proposer des diagnostics complémentaires aux approches environnementales permettant de réintégrer les dimensions sociale et temporelle dans les projets de gestion et (2) de contribuer d'un point de vue plus fondamental à la réflexion sur l'évolution des représentations et de la demande sociale en matière de nature et de paysage.

Source Site internet du programme de recherche : http://reppaval.hypotheses.org/lanr-reppaval/programme-de-recherche

PDD2 (2011-2014) : « Expérimenter la participation dans le projet de paysage

Équipe : R. Bercovitz (Bordeaux), S. Briffaud (Bordeaux), H. Davodeau (Angers), E. Geisler (Angers), A. Luginbühl (Bordeaux), D. Montembault (Angers), F. Romain (Angers), M. Toublanc (Versailles).

L'objectif de ce programme de recherche était d'expérimenter la participation paysagère à travers deux projets de recherche-action réunissant des chercheurs et des paysagistes afin de répondre à la question suivante : « La participation conduit-elle au renouvellement des pratiques paysagistes ? Et si oui, comment ? ». Derrière cette question, nous formulons les hypothèses suivantes : Le paysage est triplement concerné par les approches participatives, à la fois comme objet à aménager, soumis aux nouveaux principes du développement durable, comme objet à qualifier (Cf. CEP), nécessitant donc de recueillir l'avis des populations, et comme outil de médiation, capable de rassembler les différents acteurs d'un territoire pour une meilleure définition des enjeux d'aménagement. La participation fait évoluer progressivement le rôle de l'« expert paysagiste aménageur » à la fois porteur de connaissances et de savoir-faire vers un nouveau statut de médiateur-passeur, chargé de recueillir les multiples connaissances déjà présentes sur un territoire, en faisant se rencontrer les différents acteurs. Au final, ce changement profond vers une démocratie participative remet en cause le « projet de paysage » dans sa forme classique telle qu'il est encore largement enseigné dans les écoles françaises.

Il devient donc nécessaire d'inventer de nouvelles démarches, de nouvelles méthodes et de nouveaux outils du projet de paysage, afin de mieux former les paysagistes de demain. Pour vérifier les hypothèses énoncées, nous avons conduit en parallèle deux projets de recherche-action mobilisant la participation des habitants à différents stades (de la co-construction de connaissances au co-aménagement de l'espace), à des échelles variées (du territoire au site) et en utilisant diverses méthodes participatives (éprouvées ou à inventer). Ces expériences n'étaient pas l'objectif principal de la recherche mais seulement ce dont celle-ci a été nourri. Pour mener notre réflexion théorique et méthodologique avons agi en quatre temps : 1 - Expérimentation ; 2 – Confrontation : à l'occasion de séminaires organisés sur chacun des trois terrains et au cours desquels nous avons invité l'ensemble des partenaires du projet ainsi que des experts extérieurs (français et étrangers). Ces séminaires nous ont permis de confronter nos différentes expériences, de les enrichir et de commencer à les évaluer ; 3 – Théorisation : A l'occasion d'un quatrième séminaire, nous avons fait le bilan des expériences engagées afin d'amorcer une réflexion théorique sur le renouvellement des pratiques paysagistes engendrées par la participation ; 4 – Diffusion : Dans un dernier temps, nous avons diffuser largement les résultats de nos réflexions en ciblant à la fois les acteurs politiques et administratifs, les étudiants en paysage et les chercheurs

Source : rapport final du programme de recherche PDD2 (Montembault et al, 2016).

PATRA (2010-2012) : « Patrimonialisation des paysages de Loire »

Équipe : R. Barraud (Poitiers), N. Carcaud (Angers), J. H. Cubizolle (St-Etienne), J. Corbonnois (Le Mans), H. Davodeau (Angers), E. Gautier (Paris), S. Grivel (Orléans), D. Montembault (Angers), B. Sajaloli (Orléans), S. Servain (Tours), J-L. Yengué (Tours).

Cette recherche à visée opérationnelle ciblait des processus qui s'inscrivent dans le temps long mais la période allant du milieu du 19ème siècle à l'actuelle est la fenêtre temporelle privilégiée ; de l'apogée des activités fluviales jusqu'au réinvestissement des héritages sous l'effet de l'essor urbain et des nouvelles attentes qui lui sont associées. Comment le changement de statut des ports, plages, levées, épis etc. modifie-t-il leurs formes ? Comment les valeurs actuelles (cadre de vie, paysage) s'appliquent-elles sur ces objets aux fonctionnalités économiques révolues ? Comment cette patrimonialisation génère-t-elle de nouvelles ressources ? L'étude proposée apporte un éclairage nouveau sur les contraintes liées à la rémanence ou à l'abandon de certains héritages. Les effets liés à la requalification de certains aménagements et des espaces associés sont étudiés à partir d'un panel de thématiques, associées à des terrains, qui ont été identifié lors de la construction du projet. Ces terrains, qui sont des portions de la vallée de la Loire et de son affluent la Maine, en secteur rural ou périurbain, appartiennent à différentes régions du bassin versant de la Loire, Pays-de-la-Loire, Centre, Bourgogne et Auvergne, ce qui permet d'inscrire la recherche à une échelle interrégionale. Pour ce projet, six équipes ont été constituées, mobilisant des chercheurs appartenant à sept équipes de recherche reconnues. Elles approfondissent chacune une thématique sur un terrain particulier : les épis en Loire armoricaine, les ouvrages hydrauliques (moulins) du bassin de la Maine, les aménagements de communes rurales de la Loire tourangelle (de Tours au bec de Vienne), le tourisme balnéaire dans l'Orléanais, les ouvrages de navigation du bec d'Allier à Beaugency, les tourbières de la Loire amont. Les travaux se sont organisés en trois phases : (1) définition d'un cadre de référence (concepts et méthodes), (2) réflexion commune appliquée aux terrains et structurée autour de 4 axes: la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse de sites pour une caractérisation des trajectoires paysagères, la construction d'une typologie des actions actuelles et analyse critique des projets et démarches, une analyse des mécanismes de construction de ces actions (« reconquêtes »), et un axe opérationnel (aide à la décision, actualisation de documents de référence), (3) analyse croisée des résultats et valorisation

Source : rapport final du programme de recherche PATRA (Davodeau et al., 2012).

4.2 Activités de recherche

Les revues classées dans lesquelles j'ai publiées sont les Annales de géographie, les Cahiers d'économie et de sociologie rurale, les Cahiers de géographie du Québec, Espaces et sociétés, Géo-regards, la revue Idées et territoires, L'Espace géographique, Norois, Projets de paysage, la revue du Sud-Ouest Européen, Rivista geografica italiana, Territoires en mouvement. Les revues pour lesquelles j'ai évalué des articles scientifiques sont sensiblement les mêmes[70]. Mon activité éditoriale m'a conduit a coordonné deux numéros thématiques de la revue Projets de paysage[71] dont je suis membre du comité de rédaction depuis 2013, ainsi que le numéro de la revue de géographie Norois consacré à « la patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'Ouest de la France », avec R. Barraud et C. Portal de l'université de Poitiers (n°228).

Dans ces revues à comité de lecture et au-delà, mes publications peuvent être ventilées selon la classification académique d'usage (Annexe 6) : plus d'une cinquantaine de publications (sans les posters) dont une quinzaine d'articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture (ACL), trois directions de revues (DOR), cinq chapitres d'ouvrages scientifiques (COS), des articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (ACLN), des communications avec actes dans un congrès international (C-ACTI), des communications avec actes dans un congrès national (C-ACTN), des communications par affiche dans un congrès international ou national (C-AFF), des chapitres d'ouvrages de vulgarisation (COV), des articles de vulgarisation (AV), et autres publications : rapports de recherche, note de lecture.

L'analyse thématique du contenu des publications permet de dégager cinq catégories principales **1) Politiques publiques et paysages** : il s'agit essentiellement de la valorisation de mes résultats de thèse, d'où l'essoufflement de cette catégorie dans la chronologie au profit des autres thématiques. Les 20 ans de la loi Paysage (2013) ont réactivé la rubrique ainsi que mes travaux sur la conflictualité paysagère que j'intègre également dans cette rubrique. **2) Patrimonialisation des paysages** : la concentration des articles de cette rubrique en 2012-13 s'explique par la valorisation du programme PATRA (2010-12). **3) Médiation paysagère et participation** : même si elle est alimentée de façon régulière depuis 2010, la thématique bénéficie de la valorisation scientifique du programme PDD2 (2011-14). **4) Didactique et paysage** : cette catégorie est associée au programme FNS mais héberge surtout des articles parus antérieurement sur la pédagogie (cf. 3.3). **5) Autres** : cette rubrique contient les articles qui ne s'inscrivent pas dans les précédentes et relèvent de l'évaluation paysagère en lien avec mon expérience de l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, la critique de projet à travers deux publications pour la revue Banc Public, et des articles à contenus plus théoriques. Les conférences reflètent sensiblement la même répartition et la même dynamique que les publications, une partie de ces dernières leur étant directement associées (Annexe 6).

Les suivis de thèses que j'ai eu la possibilité d'encadrer motivent aujourd'hui mon projet d'HDR, non seulement pour diriger des travaux en mon nom mais aussi pour solliciter des collègues maîtres de conférences et leur permettre de bénéficier de ces mêmes opportunités.

[70] Annales de géographie, Cahiers de géographie du Québec, Développement durable et territoires, Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère, Métropolitiques, Norois, Revue Agronomie, environnement et société de l'AFA, Projets de paysage, Vertigo.
[71] Coordination du N°18/2018 « paysage et didactique » de la revue Projet de paysage (avec M. Toublanc et S. Paradis), N°18, 07/2018, et du N°9/2013 « le paysage a-t-il imposé sa loi ? ».

J'ai ainsi co-encadré cinq thèses[72], toutes soutenues : en collaboration avec l'agro-géographe P. Donadieu (Romain, Labat, Geisler), l'économiste W. Oueslati (Léger-Smith) et la géographe F. Joliet (Leconte). L'insertion professionnelle des cinq docteurs est très satisfaisante puisque trois d'entre eux occupent des postes d'enseignants-chercheurs (F. Romain et E. Geisler avec moi à Angers et F-A. Léger-Smith à l'ENSA de Toulouse), tandis que D. Labat est fonctionnaire au service d'animation territoriale et d'appui aux politiques publiques au Ministère de la Transition écologique et solidaire. L. Leconte est chargée de mission Paysage à la ville de Kassel en Allemagne. A ces cinq co-encadrements s'ajoutent cinq participations à des comités de thèse, dont deux soutenues et trois en cours[73]

Mon activité au sein du réseau inter-écoles du paysage se traduit par ma participation au groupe de travail ministériel pour la promotion de la recherche auprès des paysagistes. Dans cette perspective, j'ai coordonné et animé un séminaire inter-écoles du paysage consacré aux thèses paysagistes à Angers en novembre 2013. Entre 2013 et 2020, mon engagement dans l'animation scientifique du réseau s'est traduit par mon implication dans le comité de rédaction de la revue Projet de paysage, ainsi que par ma participation régulière aux *Doctorales du paysage*[74]. Mon engagement actuel dans le réseau de critique d'espaces publics participe de cette animation scientifique. Sur un plan différent qui est celui du transfert auprès des gestionnaires élus et techniciens, je participe au groupe de travail de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) pour l'élaboration de l'ouvrage à paraître sur l'approche paysagère de l'aménagement. Enfin j'ai été membre du Conseil scientifique et prospectif du PNR Loire-Anjou Touraine entre 2012 et 2018.

Hors doctorales du réseau inter-écoles du paysage, j'ai été membre de plusieurs conseils scientifiques de colloques : prochainement « Devenir paysagiste. Histoire et évolution d'une formation » à Versailles en 2021, et dans le cadre du réseau ERPS « Les écoles dans leurs territoires » à Versailles en 2019, « Transition énergétique et ruralités contemporaines » à Grenoble en 2015, « Penser le territoire par le projet » à Clermont Ferrand en 2013. S'ajoute à cela ma participation au comité d'organisation du colloque « Débattre du paysage » à Genève en 2017 en conclusion du premier programme de recherche sur la didactique du paysage.

Je ne détaille pas davantage ces éléments du CV exposés dans les Annexes.

---

[72] Romain F., La construction des paysages fluviaux des villes nord méditerranéennes de Perpignan et de Montpellier : le fleuve, initiateur du projet urbain ? (thèse soutenue le 15/11/2010).
Labat D., L'évaluation des politiques publiques de paysage dans les documents d'urbanisme. Définition et proposition méthodologique dans le cadre de l'aire métropolitaine de Bordeaux (thèse soutenue le 09/11/2011).
Geisler É., Élaboration d'une méthode d'analyse de la qualité sonore du paysage (thèse soutenue le 19/12/2011).
Leger-Smith F-A., Évolution des métiers et des pratiques paysagistes au regard des enjeux écologiques (thèse soutenue le 27/06/2014).
Leconte L., La Convention Européenne du Paysage, une comparaison France-Allemagne : Développement durable des territoires, participation du public et « culture paysagère » (thèse soutenue le 27/05/2019).

[73] Carlier E., (thèse en cours) : La territorialisation de la politique départementale des Espaces naturels sensibles, sous la direction de Romain Lajarge (université de Grenoble)
Dou X., (thèse en cours) : La question du patrimoine paysager en Chine, regard d'un paysagiste chinois confronté à l'expérience française (comparaison vallées de la Loire et du Qiantang), sous la direction de N. Taibi (université d'Angers)
Porcq C., (thèse en cours) : Paysage en Bretagne : actions et acteurs à l'échelle locale, sous la direction de Laurence Le Du (université de Rennes 2).
Guittet C., 2016 : Pour une meilleure intégration des Observatoires Photographiques du Paysage dans la gouvernance territoriale (exemple de la région Bretagne), sous la direction de Laurence Le Du (université de Rennes 2).
Germaine M.A, 2009 : De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie, sous la direction d'Aziz Ballouche (université de Caen).

[74] En tant que participant mais aussi membre du comité d'organisation en 2020 à Angers et du conseil scientifique en 2018 à Versailles et 2012 à Bordeaux.

4.3 Présentation de travaux

Avec ces huit articles j'espère refléter au mieux le parcours de recherche exposé dans le chapitre précédent. J'ai supprimé de la sélection les textes à contenu pédagogique plus succinctement présentés dans le chapitre 3. Le premier article rend compte des résultats de ma thèse et fait écho au chapitre 4 du volume 2 consacré aux politiques publiques du paysage (Cahiers de géographie du Québec, 2005). Le deuxième porte sur la conflictualité paysagère, en relation avec le chapitre 6 du volume 2 (Kirat et Torre, 2008). Le troisième est lié à ma contribution à l'atlas des paysages de Maine-et-Loire à partir duquel j'ai publié à trois reprises (j'ai choisi celui paru dans Rivista Geografica 2009). Plus théorique, le quatrième est un essai de théorisation qui amorce la réflexion sur l'action paysagère telle que je la conduis dans le volume 2 (Annales de géographie, 2011). J'ai enfin sélectionné un article en lien avec chacun de mes principaux programmes de recherche : PATRA (Norois, 2013), PDD2 (Montembault et al., dir. Luginbühl, 2015), REPPAVAL (avec F. Romain, dir. Barraud Germaine 2017), et FNS (Sgard et al., Espaces et sociétés, 2018). Ces programmes étant des dynamiques travail en équipes, ces quatre dernières publications sont collectives.

Cette sélection éclaire les pistes de recherche que je compte développer ces prochaines années (schéma précédent p.79). Tous les articles sont restitués dans leur contexte d'écriture et mis en lien avec la réflexion développée dans le volume 2. Ils expriment un stade transitoire d'une réflexion toujours inaboutie et que j'assume comme telle en m'autorisant l'autocritique : il est clair par exemple que je n'analyse plus aujourd'hui les politiques paysagères en opposant le discours et l'action (Davodeau, 2007), et que j'appréhende différemment la tension esthétique/politique (Davodeau, 2011). C'est bien le principal objectif de ce travail d'HDR sur l'action paysagère que de contribuer à la lente maturation d'une pensée scientifique qui se construit par étape sur le temps long d'une carrière d'enseignant-chercheur, au fil des expériences, des collaborations, des lectures et des rencontres.

Les « nœuds pédagogiques » sur lesquels je me suis arrêté en 3.2 traduisent des enjeux épistémologiques qui affleurent dans chacun des articles sélectionnés. Ces textes donnent à lire une approche de géographie sociale tournée vers les acteurs et les relations qu'ils entretiennent avec le paysage, et avec les autres acteurs à travers le paysage. Cette question paysagère est étroitement associée à celles du territoire et de l'environnement mais ne s'y confond pas. Entendu comme espace perçu, le paysage est pensé comme une relation sensible à ce qui nous environne, et en cela participe de la qualité environnementale comme du sentiment d'appartenance territoriale. Envisagé comme résultante du projet, il est toujours une conséquence du projet de territoire. Utilisé comme démarche de conception, le projet de paysage est aussi une modalité particulière du projet du territoire, quelles que soient les échelles ou la nature des espaces considérés. Cette spécificité tient à la capacité des acteurs, paysagistes ou non, à instrumenter le paysage au service d'une démarche de transformation de l'espace selon une dimension aménagiste plus ou moins marquée.

Des professionnels font valoir leurs compétences propres pour conduire ces projets mais ils rencontrent aussi un certain nombre de difficultés dont il faut rendre compte et questionner. C'est l'objectif de la sélection d'articles proposée que de cerner l'action paysagère au regard de l'ambition qu'elle affiche, de ce qu'elle parvient à faire, et de ce qui la contraint ou l'empêche.

Cahiers de géographie du Québec (2005)[75]

Cet article date de 2004, juste après la soutenance de thèse (12-2003). Faire ce retour sur cet article me fait nécessairement revenir sur la thèse et sa problématique scalaire, selon laquelle j'opposais d'un côté les échelles où se déploient les politiques publiques (mes cas d'étude étaient traités aux différents niveaux de l'organisation administrative, depuis la commune jusqu'à la région) et de l'autre celle de l'appréhension sensible du paysage avec la relation de proximité qu'elle engage[76]. Le titre « la sensibilité paysagère *à l'épreuve* de la gestion territoriale » problématise donc les politiques publiques du paysage en termes de couple sensibilité/politique dont j'attribue à chacun une dimension spatiale … selon un postulat que mon analyse me conduira à remettre en cause. En effet, même si la territorialisation des politiques paysagères pose réellement problème aux acteurs (limites méthodologiques, conflictualité paysagère), les dispositifs spatiaux du paysagement permettent d'articuler les échelles spatiales du paysage. Conscient d'avoir trop mécaniquement opposé les concepts paysage et territoire[77], je faisais donc en conclusion de ma thèse un retour critique sur ma problématique en nuançant l'opposition des échelles spatiales que chacun des termes recouvrait selon des présupposés théoriques trop peu explicites. J'amorçais une critique de la disjonction du sensible et du politique que j'ai depuis prolongée en abordant le paysage non seulement comme un enjeu des politiques publiques, mais comme une question politique au sens plein du terme. En relisant cet article de 2005 où je m'en tiens strictement à valoriser le contenu de la thèse (avec ses qualités et ses défauts), il m'apparaît que je n'avais pas alors pleinement accompli le passage de *la* politique *au* politique[78]. L'article fait malgré tout écho à la théorisation de l'action paysagère que je développe dans le volume 2 où – pour éviter la lecture antagoniste qui était la mienne en 2003 et 2005, mais sans nier la pertinence d'une lecture spatialisée – je préfère exprimer la problématique en termes de *tensions* et non d'opposition. C'est pourquoi à plusieurs reprises dans le volume 2, j'appréhende l'action paysagère tendue entre des pôles de nature différente : non pas pour opposer les échelles du grand et du petit paysage, de la proximité et de la distance, ou du sensible et du politique[79], mais pour mettre en tension[80] l'action paysagère entre deux façons de penser le paysage et l'action.

---

[75] Davodeau H., 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Les Cahiers de Géographie du Québec, volume 49, numéro 137, p.177-189.

[76] « Comment ces politiques, publiques donc territorialisées (échelles communale, intercommunale, départementale, régionale), prolongent-elles l'élargissement d'échelles qui caractérise l'évolution des outils réglementaires pour protéger les paysages ? Si, potentiellement, la loi fixe un cadre théorique qui élargit la notion de paysage, tout l'espace est-il paysage pour autant, au sens où il serait géré et aménagé comme tel ? La dilatation de la sphère institutionnelle du paysage (des périmètres concernés par la gestion paysagère) ne va-t-elle pas à l'encontre de son objet ? Nous rejoignons notre deuxième questionnement : Comment le paysage peut-il faire l'objet d'une politique publique ? Si l'appréciation du paysage engage la sensibilité de l'observateur, comment les « gestionnaires aménageurs » transforment-t-ils ce sentiment individualisé en projet collectif ? Sur ce point aussi, la notion d'échelle est centrale : le rapport sensible au paysage naît d'une relation d'intimité, de grande proximité, alors que la gestion politique nécessite une mise à distance avec l'objet. L'approche sensible du paysage est-elle conciliable avec l'avènement du « grand paysage d'aménagement » comme nouvel échelon du projet de paysage ? Comment aborder les enjeux paysagers par la planification ? » (Davodeau, 2003, p.13).

[77] « Nous avons attribué à la notion de territoire un sens qui ne le définit que par sa dimension politique : en nous focalisant sur l'échelle territoriale (nous souhaitions construire un questionnement géographique) nous n'avons pas suffisamment pris en compte le sentiment d'appartenance (et donc d'appropriation) que contient, aussi, la notion. Celle-ci ne renvoie pas qu'à une maille de gestion, elle engage aussi le sentiment, comme le fait la notion de paysage. Ce sentiment d'appartenance territoriale est donc au cœur de la résolution de notre problématique puisque, d'un côté, il argumente en faveur de notre hypothèse, et de l'autre, il la conteste : les difficultés à mener à bien des initiatives de grande ampleur confirme notre supposition mais, d'un point de vue opérationnel, la référence au territoire englobant n'est pas incompatible avec le caractère ponctuel des opérations (cf. schéma en conclusion). Ce sentiment d'appartenance territoriale qui vient articuler les deux termes de notre problématique, tout en plongeant les paysages (leur recours par les acteurs) dans des stratégies d'appropriation (…), nécessite aussi une meilleure évaluation de la demande sociale. Car, en n'hésitant pas à agir en son nom pour le bien-être de tous, les politiques publiques du paysage doivent, en plus d'être étudiées du point de vue des gestionnaires (notre recherche y contribue), l'être également du point de vue de ceux à qui elles s'adressent » (Davodeau, 2003, p.270).

[78] Distinction qui structure un article plus récent : Davodeau H., 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes, revue Géo-Regard n°8 Les dimensions politiques du paysage (dir. A. Sgard et G. Rudaz), pp.69-83/145.

[79] Sur le rôle des affects en politique : F. Lordon, 2015, Imperium. Structures et affects des corps politiques, La Fabrique.

[80] Davodeau H., 2019, L'action paysagère en tension, Séminaire Paysage et paysagistes, Université Rennes I, 22 mars, Rennes.

La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale

Hervé Davodeau
Université de Rennes II
herve.davodeau@wanadoo.fr

Résumé

En France, la *Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages* adoptée en 1993 incite les collectivités locales à faire de la protection et de la valorisation des paysages un objectif de leurs politiques d'aménagement. Aux diverses échelles des territoires (la région étudiée est celle des Pays de la Loire), l'invocation du paysage prend différents sens. Mais ces nouvelles échelles du paysage d'aménagement posent des problèmes aux gestionnaires: comment les politiques publiques concilient-elles l'appréhension sensible des paysages avec les échelles territoriales de leur mise en œuvre? La dimension territoriale de la gestion paysagère appelle une transformation du projet paysager.

Mots-clés: **Paysage, territoire, représentation, politique d'aménagement, évaluation paysagère, conflit, Pays de la Loire**

Abstract

Landscape sensitivity and territorial management

In France, the *Landscape Law* (1993) encourages local authorities to target the conservation and development of landscapes in their planning policies. How can public policies reconcile a sensitive perception of landscapes with the sort of territorial scale involved in their implementation? At various territorial scales (in this case the geographical setting of the Pays de la Loire), a concern for landscape can take different directions. But these new scales in landscape planning create problems for their managers: the territorial dimension of the landscape management project in question also induces conflicts between the various participants defending the perceptions of landscapes that they hold as their own and transform into instruments of their views, interests and targets.

Keywords: **Landscape, territory, representationy, planning policy, landscape assessment, conflict of uses, Pays de la Loire**

Cahiers de **G**éographie du Québec ◆ Volume 49, n° 137, septembre 2005 ◆ Pages 177-189

À la fin du XIX^{e} siècle, l'école française de géographie fit de l'étude des paysages le cœur de sa démarche. En privilégiant les analyses régionales, la discipline s'attachait à valoriser la diversité des terroirs. L'objet d'étude était la région (la contrée) où le regard du géographe «s'exerçait à saisir directement le terrain dans lequel le concret se confond avec le visible» (Bertrand, 2002: 230). Les paysages étaient ainsi des livres ouverts sur les usages et l'histoire du pays (ils en étaient la physionomie), et leur observation constituait l'étape initiale du raisonnement géographique. Un siècle plus tard, les recherches théoriques sur le thème ont hérité de cette lecture: le paysage demeure l'aspect visible du milieu géographique, un témoin de la relation établie par la société avec son environnement. Mais le développement des sciences humaines et sociales éclaire différemment la nature de cette relation. Les recherches actuelles sur l'évolution des représentations dévoilent en effet les archétypes artistiques qui contribuent à les construire (Luginbülh, 1990; Roger, 1997). Devant la complexité révélée d'un objet qui est «en même temps réalité et apparence de la réalité» (Berque, 1995: 16) et qui renvoie à «la dimension sensible et symbolique du milieu» (Berque, 1990: 43), les géographes d'aujourd'hui n'accordent plus la même confiance au paysage que leurs aînés. Il est «un piège où se perdent les imprudents» (Brunet, 2001: 322), car il engage la subjectivité de l'observateur. Quelle que soit la nature du regard que l'on porte sur lui (Larrère, 1997), son appréhension est toujours esthétique au sens premier du terme, c'est-à-dire sensible (Sansot, 1995). Or, pour comprendre l'hypersensibilité aux paysages de notre «société paysagiste» (Donadieu, 2000), «l'obesthésie» ambiante (Roger, 2001: 93), il est nécessaire de la lier aux mécanismes économiques qui les transforment. En effet, la «banalisation» des paysages (Pitte, 1990: 91-96) porte atteinte aux valeurs de repères et d'ancrage que leur attribue la société en prise avec une culture mondialisée et un monde instable (Di Méo, 1998: 188-198). Cette attention aux paysages caractérise les politiques publiques de l'aménagement qui édifient, depuis un siècle, un appareillage juridique et institutionnel adapté à ce nouveau regard sur les paysages.

Alors que les premières lois de protection des monuments historiques puis des sites naturels (1913 et 1930 en France) abordaient leurs objets dans une dimension strictement monumentale, la sphère patrimoniale s'élargit aujourd'hui au territoire tout entier (L110 du *Code de l'urbanisme* français). Désormais, en France, la *Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages*, dite *Loi paysage*, adoptée en 1993, et la *Convention européenne du paysage* (2000) fixent un nouveau cadre juridique pour les politiques publiques de l'aménagement. Le paysage sort de son écrin monumental et délaisse sa parure élitiste pour endosser un habit plus populaire, celui du cadre de vie dans ses aspects les plus quotidiens. Sa préservation n'est plus la chasse gardée de l'État, puisque les collectivités territoriales décentralisées sont les principaux acteurs de ces politiques, même si l'architecte des bâtiments de France occupe toujours une place centrale dans les différentes procédures de protection. En conséquence, la gestion des paysages évolue, d'une protection conservatoire à une approche plus souple sur des espaces de plus en plus vastes; le territoire est le nouvel horizon d'un projet de paysage qui n'est plus circonscrit aux dimensions du jardin ou du parc. Aussi la profession paysagiste cherche-t-elle à faire valoir ses compétences auprès d'une commande publique qui ouvre le nouveau marché du «grand paysage d'aménagement» (*landscape planning*).

Ce passage du jardin au territoire engage un changement d'échelle qui pose problème aux gestionnaires: dans quelle mesure le redimensionnement du projet de paysage implique-t-il une transformation de l'action publique, et comment le processus de territorialisation de l'action publique – qui n'est pas spécifique à la gestion paysagère (Béhar, 2000) – s'applique-t-il à ce domaine? La spécificité de la notion de paysage – qui, nous l'avons vu, engage la sensibilité, la subjectivité de chacun – semble s'opposer à l'échelle territoriale entendue comme maille de gestion de l'espace (Brunet, 1992: 480). Or comment les gestionnaires locaux, élus et techniciens des collectivités territoriales, s'emparent-ils de cet objet insaisissable? Leurs initiatives témoignent-elles d'une incompatibilité (ou du moins d'une contradiction) entre les échelles territoriales des cadres de gestion, à l'intérieur desquels les politiques se mettent en œuvre, et la proximité qui conditionne l'appréhension et l'appréciation des paysages?

Nous émettons l'hypothèse que ce changement d'échelle leur est problématique, c'est-à-dire que l'extension du projet paysager du parc au territoire (nous emploierons le terme *territorialisation* pour qualifier cette dilatation de la sphère patrimoniale) soulève pour eux des difficultés. Nous confronterons cette hypothèse à un certain nombre d'exemples de politiques d'aménagement dans l'ouest de la France (région Pays de la Loire), à différentes échelles (plans d'urbanisme à l'échelle communale, schémas d'aménagement à l'échelle intercommunale ou régionale, études paysagères, etc.). La connaissance de ces exemples repose sur une cinquantaine d'entretiens effectués auprès d'acteurs de l'aménagement (élus et techniciens des collectivités territoriales, bureaux d'étude, services déconcentrés de l'État, etc.) ainsi que sur un travail d'observation sur le terrain[1].

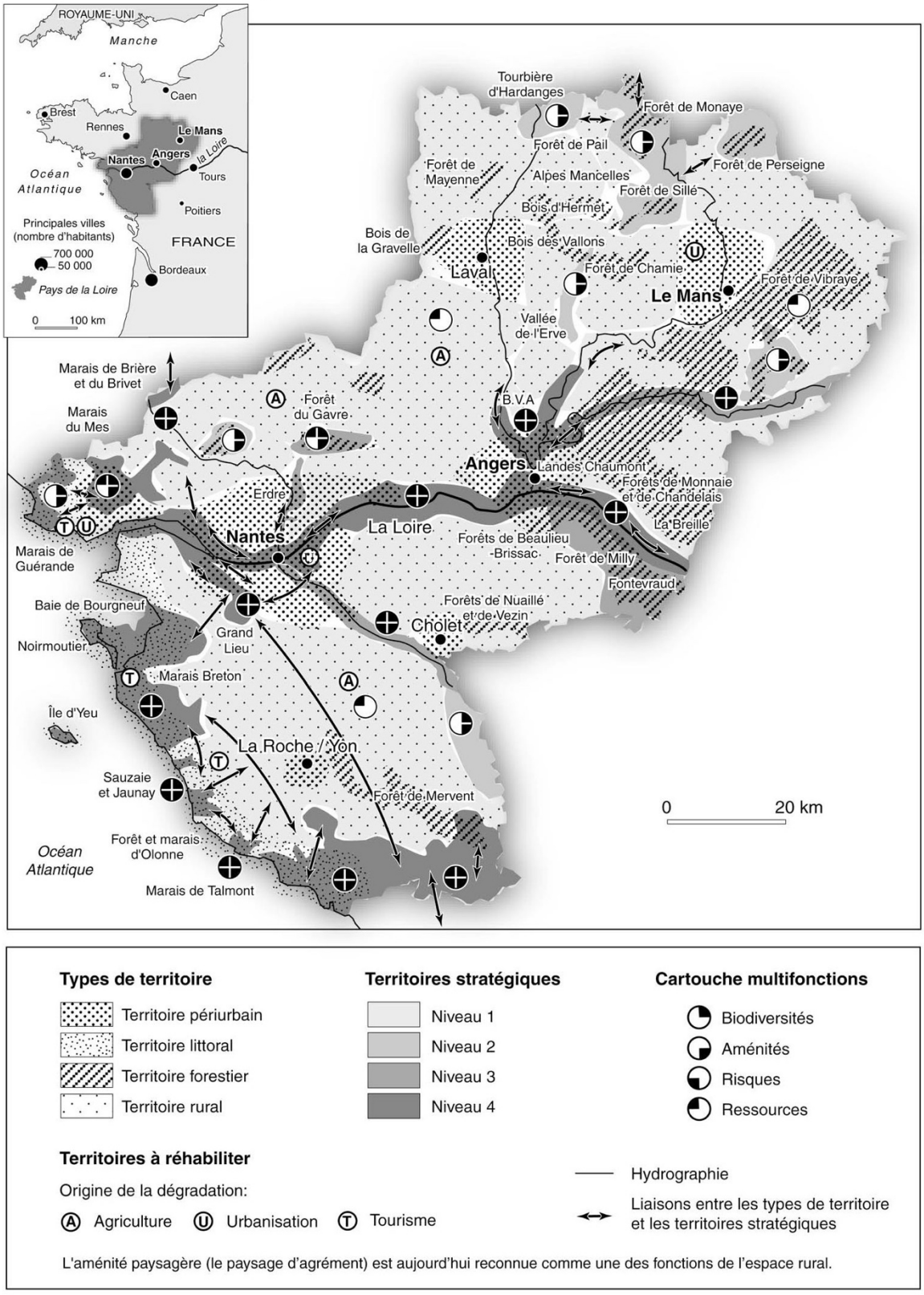
LES POLITIQUES PAYSAGÈRES: MISE EN ÉVIDENCE D'UN DÉCALAGE

LA RÉALITÉ: UN PAYSAGEMENT MESURÉ

> Nous ressemblions à cette souveraine qui désira visiter ses sujets et connaître s'ils se réjouissaient de son règne. Ses courtisans, afin de l'abuser, dressèrent sur son chemin quelques heureux décors et payèrent des figurants pour y danser. Hors du mince fil conducteur, elle n'entrevit rien de son royaume, et ne sut point qu'au large des campagnes ceux qui mourraient de faim la maudissaient. Ainsi cheminions-nous le long des routes sinueuses (Saint-Exupéry, 1939: 54).

Dans les Pays de la Loire, trois grands espaces font particulièrement l'objet de politiques publiques où, au nom des paysages, se déploient des initiatives d'aménagement: le littoral atlantique, les vallées ligériennes et les territoires périurbains (figure 1). Le recours aux paysages dans ces politiques d'aménagement répond à trois orientations principales: valoriser les paysages pour produire des espaces récréatifs, protéger les paysages pour préserver l'environnement, conserver les paysages pour valoriser l'identité territoriale. Ces différentes aménités paysagères (notion récurrente dans les documents de planification régionale), dissociées pour le besoin de l'analyse, ne le sont évidemment pas dans des politiques d'aménagement qui se veulent durables et où «le paysage est à la fois source, ressource et ressourcement» (Bertrand, 2002: 284), c'est-à-dire à la fois économiquement

Figure 1 Carte de synthèse des services des espaces ruraux dans les Pays de la Loire



Source : DAVODEAU, 2003 : 181, d'après la carte Préfecture de la région des Pays de la Loire, 1999.

rentable (attractif), écologiquement sain (préservé), socialement juste (demandé). Quelques dominantes sont toutefois identifiables selon les espaces concernés. La valorisation des paysages contribue ainsi à renforcer l'attractivité touristique des espaces littoraux à travers, par exemple, les aménagements locaux du front de mer (Davodeau, 2003: 158). La protection des paysages ligériens s'inscrit en outre dans un processus de reconnaissance des vallées comme conservatoires écologiques et paysagers; cette orientation est encouragée dans un contexte de déprise agricole et avec l'inscription en 2000 du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel (Davodeau, 2003: 168). Enfin, la préservation des paysages périurbains répond à une demande sociale pour sauvegarder l'identité rurale face à l'influence urbaine, comme celle de l'ouest de l'agglomération angevine où plusieurs communes tentent de maintenir le paysage traditionnel du bocage (Davodeau, 2003: 104). Sur ces espaces d'interventions prioritaires, ces trois grands objectifs sont recherchés aux différents échelons de l'administration publique: commune, intercommunalité, département, région, État, Europe. Avec cette typologie, nous rendons compte de la territorialisation indéniable des politiques du paysage, tout en mesurant la portée sélective de ces politiques car, à l'échelle régionale, tous les territoires ne sont pas également concernés par ces initiatives en faveur des paysages (les territoires ruraux de niveau stratégique 1 sur la figure1). En effet, le redimensionnement du projet de paysage possède ses limites (que nous mettrons en évidence) et pose bien des difficultés aux gestionnaires locaux, y compris d'ailleurs dans les espaces précédemment évoqués.

Ainsi, dans les vallées, les politiques environnementales ne distinguent pas toujours les objectifs écologiques des objectifs strictement paysagers (au sens visuel du terme). Or s'il convient, par exemple, de gérer la ressource en eau au niveau du bassin versant (la qualité des eaux de rivières est globalement mauvaise en Pays de la Loire), le traitement des vues peut se réaliser à travers quelques fenêtres paysagères; l'échelle d'intervention est donc différente. Le recours identitaire nécessite pour sa part que les gestionnaires prennent acte de l'emboîtement des différents échelons par lesquels s'exprime le sentiment d'appartenance territoriale, puisque la parcelle, unité foncière de base, est le premier niveau de la revendication territoriale. Or l'invocation, dans les politiques paysagères, d'une identité partagée dissimule mal, nous le verrons, une forme d'appropriation territoriale (Davodeau, 2004). Enfin, même dans les espaces animés par l'économie touristique, celle-ci n'est pas toujours capable de légitimer (économiquement) la préservation d'éléments du paysage dont on souhaite la conservation. Ainsi, ces difficultés rencontrées par les gestionnaires dans ces espaces pourtant plus aptes que d'autres à accueillir des stratégies paysagères permettent à la fois de comprendre la hiérarchie des territoires en matière de gestion paysagère (figure 1) et de relativiser l'impact de ces politiques.

En effet, à une échelle plus fine, l'inscription au sol du paysagement, matérialisant dans les espaces précédemment évoqués les différents recours au paysage dans les politiques de l'aménagement, est extrêmement restreinte. Ces opérations très ponctuelles se concentrent le long d'un réseau (le «mince fil conducteur» dont parlait Saint-Exupéry) constitué de ses lignes (armature des circulations quotidiennes: routes, sentiers pédestres) et de ses nœuds (aires d'arrêt, ronds-points, etc.). Le faible impact en surface de ces créations architecturales et paysagères contraste

avec leur puissant pouvoir d'évocation. Par le choix du mobilier urbain (les matériaux et le design), l'ornementation emblématique des giratoires, l'ouverture de fenêtres paysagères de choix et la sélection d'essences végétales, prend forme un paysagement territorial qui, s'il n'a pas une portée régionale réelle, donne à voir le territoire symboliquement, le représente au sens plein du terme. Ces opérations articulent deux dimensions, imbriquent deux échelles: celle du paysage aménagé (l'objet visible) et celle du territoire évoqué (l'objet représenté). Mais ces effets métonymiques (faire passer une partie pour un tout) dissimulent mal les réelles difficultés pour les gestionnaires locaux à agir sur de plus vastes ensembles, ainsi que les y incitent les services de l'État, dont le discours institutionnel valorise les projets à l'échelle territoriale, où l'entrée paysagère est censée renouveler les processus d'aménagement et les démarches de développement local.

LES VERTUS ANNONCÉES DU GRAND PAYSAGE D'AMÉNAGEMENT

> Le paysage tel que nos concitoyens l'appréhendent a, en quelque sorte, quitté l'espace du jardin pour englober l'aménagement du territoire. Le paysage semble être vécu aujourd'hui à des échelles dont il semblait exclu, il y a peu de temps encore. Pour ce ministère, qui associe environnement et aménagement du territoire, c'est une bonne nouvelle (déclaration du ministre français de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire lors de la séance inaugurale du Conseil national du paysage à Paris le 28 mai 2001).

Le souci du paysage est aujourd'hui affiché dans les énoncés des politiques publiques de l'aménagement et ce, à toutes les échelles: plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, schémas de services régionaux (figure 1). Cela dit, les élus et les fonctionnaires territoriaux emploient peu les formules de «politiques publiques du paysage» ou «politiques paysagères», car il n'y a pas, en définitive, de politiques paysagères en elles-mêmes (le domaine du paysage est transversal). Il y a plutôt infiltration d'un nouvel objectif (protection, préservation, valorisation des paysages) dans les politiques d'aménagement urbain ou rural et dans les politiques environnementales ou touristiques. Or cet enjeu d'aménagement pose plusieurs difficultés aux gestionnaires.

La banalisation supposée des paysages revient comme un leitmotiv dans le discours des gestionnaires. Cette uniformisation prend sens esthétiquement, comme en témoigne le travail photographique d'Alex Maclean (2003) sur les paysages nord-américains. Elle renvoie aussi aux modes de production actuels des paysages dont les dynamiques s'appréhendent à des échelles qui ne cessent de s'élargir (Politique agricole commune en Europe, diffusion urbaine, réseaux économiques). Les paysages sont donc la partie émergée de l'iceberg. Or, de ce point de vue, agir sur ce qui les transforme devient de plus en plus difficile. Dès lors, quelle est la marge de manœuvre d'un élu ou d'un fonctionnaire territorial? La banalisation prend donc une signification politique au sens plein du terme, puisqu'elle pose la question de la réappropriation du devenir des paysages. L'optique d'une recherche de géographie sociale permet d'interroger la nature de cette (ré)appropriation. Les territoires périurbains et, en Pays de la Loire, les vallées ligériennes sont particulièrement convoités par les gestionnaires publics. Les premiers sont sujets à de nouveaux équilibres socio-démographiques et sont le cadre d'une demande sociale de paysage comme facteur de territorialité (Di Méo, 1998). Les secondes

sont le théâtre d'une patrimonialisation qui, à partir d'objectifs écologiques, prend forme par la conservation d'un certain nombres de motifs paysagers: frênes taillés en têtard, prairies naturelles, habitat sur tertre (Montembault, 2002). Dans un cas comme dans l'autre, il y a bien réappropriation des paysages par une puissance publique qui, par ce biais, légitime l'existence de nouvelles structures de gestion: parcs naturels régionaux ou structures intercommunales. En définitive, le recours aux paysages dans les politiques d'aménagement contribue autant à l'appropriation du cadre de vie des citoyens par les gestionnaires publics qu'à l'appropriation des projets d'aménagement par le public. D'autre part, bien qu'il soit tentant d'opposer l'hermétisme des problématiques écologiques (leur compréhension nécessite un savoir scientifique pointu) à l'accessibilité des enjeux du paysage (il suffirait d'ouvrir les yeux pour avoir son mot à dire), la place occupée par l'expertise paysagiste (et, parfois, la technicité du langage qu'elle emploie) incite à relativiser l'argument selon lequel le domaine du paysage serait si abordable (et donc vecteur d'une participation publique). Enfin, au vu de l'incohérence de certaines politiques publiques, il faut aussi mieux évaluer la vertu de transversalité accordée à la notion de paysage. Ainsi, dans les basses vallées angevines – vallées inondables au nord d'Angers où les surfaces cultivées en peupliers se sont considérablement étendues dans les années 1990 à la suite d'une déprise agricole – la mobilisation des collectivités publiques contre le développement de la populiculture (ces boisements portant potentiellement atteinte aux qualités environnementales d'un site protégé aux portes de la ville) n'a pas remis en cause les fonds publics (régionaux, nationaux et européens) encourageant le boisement de ces mêmes terres pour soutenir la filière du peuplier. En définitive, la transversalité de la notion de paysage se traduit surtout par une relative illisibilité des actions entreprises: le paysage peut facilement devenir un objet fourre-tout, permettant de déployer des initiatives diverses, à l'image des Conventions régionales d'amélioration des paysages et de l'eau (CRAPE) qui, en Pays de la Loire, donnent aussi bien lieu à des aménagements d'hydraulique agricole qu'à des actions de valorisation patrimoniale ou des aménagements de sécurité routière (Davodeau, 2003: 136).

Le discours public sur le grand paysage d'aménagement présente donc moins le paysage comme une fin en soi que comme un moyen, une méthode pour croiser les trois sphères du développement durable à travers un paysage qui est à la fois l'expression de la demande sociale, un facteur de développement économique et un régulateur des équilibres naturels. Mais, au quotidien, les gestionnaires locaux mesurent bien que les paysages sont avant tout les produits de logiques économiques difficiles à infléchir. Les difficultés qu'ils rencontrent pour territorialiser le projet de paysage donnent un éclairage inattendu au slogan du développement durable: penser global, agir local. Ce décalage entre la production de la réalité des paysages et la production du discours sur l'aménagement des paysages peut s'interpréter au regard d'un changement d'échelle réellement problématique.

INTERPRÉTATION DU DÉCALAGE: UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE DIFFICILE À NÉGOCIER

DIFFICULTÉS MÉTHODOLOGIQUES: L'ANALYSE SENSIBLE DU *GRAND PAYSAGE*

> La situation pour nous a radicalement changé. Nous étions formés à être des maîtres d'œuvre, pour créer des lieux exceptionnels, des lieux de pouvoirs, symboliques. Or, de plus en plus, une autre commande, issue de la demande sociale, nous fait travailler sur le territoire vernaculaire. C'est problématique de jeter notre regard de technicien sur des espaces qui, depuis des siècles, se sont produits sans nous (Auricoste, 2002).

Dans les collectivités, les études dites *grand paysage* (Cahiers de l'IAURIFF, 1995) se multiplient. Elles se distinguent du diagnostic territorial par leurs objectifs paysagers (dans une acceptation strictement visuelle) et constituent, du coup, le domaine privilégié de l'expertise paysagiste (bureaux d'études d'architectes et de paysagistes). Leur portée sur l'aménagement des paysages est souvent réduite: elles les transforment peu. Serait-ce que les nouvelles échelles du projet paysagiste rendent ces études si peu opérationnelles? Pour répondre à cette interrogation, nous nous appuierons sur l'expérience d'une collaboration à l'atlas des paysages de Maine-et-Loire (Conseil général de Maine-et-Loire, 2003), ainsi que sur la lecture de plusieurs atlas de paysages actuellement réalisés en France dans le cadre de la politique de connaissance des paysages du Ministère de l'Écologie et du développement durable. Nous faisons ici état des limites méthodologiques rencontrées par les auteurs du document en Maine-et-Loire. Notre propos consiste à les interpréter au regard du parti pris méthodologique pour lequel a opté la maîtrise d'ouvrage: une approche du paysage qui privilégie une lecture sensible basée sur la description des ambiances. Est-elle conciliable avec l'échelle (départementale) du territoire étudié?

La première difficulté consiste à représenter par la carte (il s'agit d'un atlas) les paysages. Le problème est double: la détermination du point de vue sur le paysage (celui de la carte est vertical alors que la vision paysagère est horizontale ou oblique) et la détermination de l'échelle (celle de la carte est unique alors que la perception du paysage se décompose en différents plans). À défaut d'être utilisée pour caractériser les paysages, la carte trouve sa justification dans le découpage des unités paysagères. Mais l'autre difficulté consiste à définir celles-ci, car la délimitation est différente selon que leur homogénéité est définie sur le plan de la perception visuelle ou de l'unité fonctionnelle. Deux paysages dissemblables peuvent être associés dans une même unité visuelle, comme par exemple l'unité paysagère du Val d'Anjou, composée des paysages du lit mineur de la Loire et des paysages agraires du Val d'Authion protégés des inondations par la levée (Davodeau, 2003: 204). Devant ces difficultés, le dessin en bloc-diagramme est souvent utilisé, offrant l'illusion de la profondeur et se rapprochant de la perception paysagère. Mais cette représentation du paysage type n'évite pas toujours l'archétype.

Ces limites méthodologiques illustrent la difficile adaptation de l'expertise paysagiste aux nouvelles échelles d'analyse. L'usage du vocabulaire est quelquefois un bon indicateur, comme en témoigne, dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire,

l'intitulé d'une sous-unité paysagère: «Le Jarzéen, un paysage mis en scène» (p. 66). Cette lecture confond la mise en scène des paysages ruraux avec celle des parcs des châteaux, puisque seuls ces parcs sont paysagés (l'idée d'une mise en scène de la campagne peut être admise si le point de vue depuis le château est précisé). Cette négligence relève d'une lecture héritée de l'art des parcs et des jardins et confrontée aux réalités territoriales. Cette difficulté se traduit aussi, dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, par l'usage de l'argument identitaire pour justifier le découpage paysager: les unités paysagères trouvent leur fondement dans les pays historiques (Baugeois, Saumurois, Mauges, Segréen, Val de Loire). Cette béquille méthodologique est critiquable dans la mesure où elle entérine une identité territoriale qui – parce qu'elle est toujours construite par les rapports sociaux (donc mouvante) – ne peut pas être postulée. C'est pourquoi des enquêtes sociologiques sont nécessaires pour justifier de la valeur identitaire accordée aux paysages. En Maine-et-Loire, les contraintes de temps et d'argent ne permettaient pas ce travail (conséquent à l'échelle du département). Cette limite méthodologique, avec celles que nous avons exposées précédemment, sont toutes amplifiées par la dimension du territoire étudié. Ce diagnostic du grand paysage définit un enjeu qui est d'autant plus important que, par les représentations qu'il construit, il est un geste de pouvoir fort, qui doit être maîtrisé (Auricoste, 2002), notamment en faisant en sorte de mieux évaluer la demande sociale au nom de laquelle les pouvoirs publics posent un geste sans en saisir toujours la nature.

DIFFICULTÉS OPÉRATIONNELLES: LES CONFLITS D'APPROPRIATION ET D'INSTRUMENTALISATION DES PAYSAGES

> Le projet de paysage c'est, dans la théorie, savoir ce qu'on veut obtenir, et tout mettre en œuvre pour arriver à la production du paysage désiré. […] Or comment procéder sans culture commune du paysage? […] Les élus locaux raisonnent encore trop en termes d'espaces protégés, d'un côté, et d'espaces libres, de l'autre (déclaration d'un ingénieur de la Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire lors de l'entretien du 20/12/2001).

La définition des enjeux – c'est-à-dire l'identification de ce qui est en jeu dans le paysage, ce sur quoi il faut intervenir – constitue une phase plus en aval dans le diagnostic. Bien souvent, dans les études *grand paysage* (comme ce fut le cas pour l'atlas des paysages de Maine-et-Loire), cet aspect est évité afin de désamorcer des désaccords éventuels. On s'en tient alors à caractériser les paysages, leurs transformations, sans formuler de jugement plus opérationnel, ceci étant davantage du ressort de la décision politique (ce qui peut permettre de s'interroger sur la délimitation du champ de l'expertise scientifique et de son instrumentalisation éventuelle). L'identification des enjeux du paysage est donc la première illustration du caractère conflictuel de la gestion paysagère.

Par exemple, dans le parc naturel régional de Brière, un groupe d'agriculteurs s'est opposé à un projet de charte paysagère qui, selon eux, stigmatisait les exploitations agricoles en les définissant comme des verrues du paysage (Davodeau, 2003: 209). La notion de *point du paysage*, elle aussi couramment employée dans les études paysagères, est également susceptible d'agiter le système des acteurs, car ce type de jugement favorise une (certaine) représentation du territoire qui sert

les uns, mais marginalise les autres. La partition entre l'espace public et l'espace privé est aussi un point d'achoppement de la gestion paysagère, étant donné que la reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un paysage (devenu bien commun) ne modifie pas systématiquement son assise foncière (privée le plus souvent). Or la perception visuelle d'un paysage accentue l'ambiguïté de son statut, puisqu'elle donne l'impression, en quelque sorte, *que la maison appartient à celui qui la regarde*. Ainsi, dénoncer le désordre d'une cour de ferme perçue depuis un sentier de randonnée (Davodeau, 2003: 213), chercher à intervenir sur la gestion des arbres remarquables dans les parcelles privées, ou réglementer les clôtures dans un lotissement (Davodeau, 2003: 111) dénotent une forme d'ingérence du pouvoir public dans le domaine privé. On mesure ainsi la dimension potentiellement conflictuelle de la gestion paysagère dans les politiques publiques de l'aménagement. C'est particulièrement le cas dans les territoires périurbains où l'invocation du paysage alimente un recours identitaire s'appuyant sur une représentation partagée du territoire (présentée comme telle dans le discours), alors qu'elle résulte plutôt d'une construction sociale (Davodeau, 2003: 113). Cette image est le produit d'une représentation dominante (Muller et Surel, 1998: 31) et, par là, elle peut être source de conflits. Ces derniers sont provoqués par les nombreuses stratégies d'instrumentalisation de l'argument paysager, notamment dans les stratégies de type NIMBY (Veschambre, 2000: 39-48). Effectivement, l'ambiguïté de la notion de paysage peut permettre une manipulation excessive d'un argumentaire pour ou contre le projet: protéger le paysage contre l'autoroute ou considérer au contraire l'infrastructure comme une route scénique (Davodeau, 2003: 229). Mais l'argument du paysage est à double tranchant, car il peut aussi fragiliser le discours par la subjectivité d'une appréciation. Les justifications d'ordre esthétique s'effacent alors face à un argumentaire plus objectif, par exemple écologique, comme ce fut le cas lors du conflit sur le développement des peupliers dans les basses vallées angevines (Le Floch, 1996).

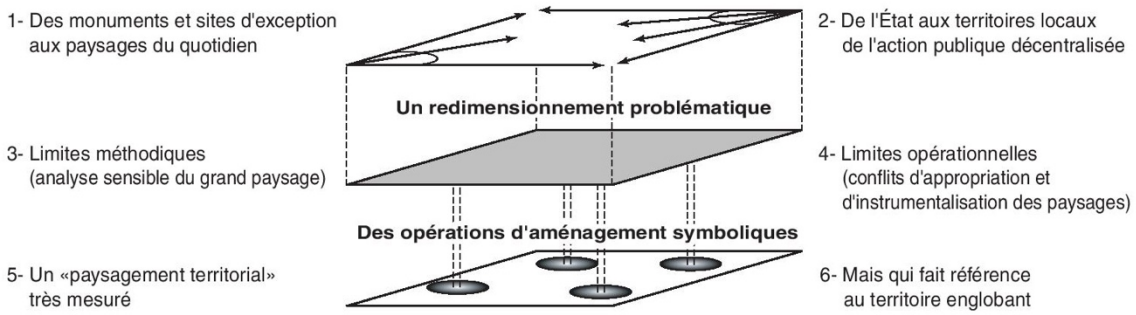
Territorialisées, les politiques publiques portent l'empreinte des acteurs locaux. L'enjeu du paysage révèle des antagonismes exacerbés par la spécialisation et, en conséquence, par la multiplication des intervenants. L'entrée par le paysage dans les processus d'aménagement et dans les démarches de développement local n'est donc pas aussi consensuelle qu'on la présente parfois (Direction Mairie-Conseils et Fédération des parcs naturels régionaux, 1996). Selon cette perspective, on comprend que la résolution des conflits passe nécessairement par une meilleure compréhension du système paysager. Dans les basses vallées angevines par exemple, la régulation du développement récent de la culture du peuplier est significative de la prise en compte progressive de la complexité de ce système. Le zonage de la réglementation des boisements (zones interdites, autorisées, réglementées), établi en urgence pour réguler la dynamique paysagère, laisse aujourd'hui place à une réflexion plus approfondie sur les moyens de pérenniser l'économie d'élevage en zone inondable et en situation périurbaine (seule garante du maintien des prairies contre les peupliers). L'expérimentation en cours du label de viande *L'éleveur et l'oiseau*, associant l'image patrimoniale des vallées ligériennes à l'agriculture, marque une évolution de gestion caractéristique de la dimension territoriale de la problématique paysagère: il ne s'agit plus, pour les gestionnaires locaux, de conserver des vues sur le paysage, mais de construire un processus économique nouveau pour maintenir

durablement les paysages désirés. Ce cas précis, propre aux vallées ligériennes en Anjou, illustre-t-il pour autant l'abandon d'une logique de préservation par site? Les consommateurs donneront-ils raison aux gestionnaires?

CONCLUSION

Les politiques publiques du paysage sont confrontées à deux changements d'échelles en lien avec le processus de patrimonialisation du paysage, d'une part (1er niveau sur le schéma de la figure 2), et le mouvement de décentralisation de l'action publique (2e), d'autre part. Ce redimensionnement du projet de paysage confronte les gestionnaires territoriaux à un certain nombre de limites méthodologiques (3e) et de difficultés opérationnelles (4e) qui parasitent l'émergence des initiatives publiques en faveur des paysages. Ces dernières donnent alors lieu à des opérations très ciblées (5e), dont la portée symbolique est marquée (6e): la métaphore et la fenêtre paysagère établissent un dialogue entre le paysage observé et le territoire évoqué. Ces procédés, utilisés depuis des siècles par les jardiniers-paysagistes dans les parcs et les jardins, le sont aujourd'hui par les architectes-paysagistes pour agrémenter le cadre de vue quotidien. Le prisme du territoire transforme donc peu, dans sa nature, le projet paysager.

Figure 2 La territorialisation du projet de paysage



Source : Davodeau, 2003: 270

Comment ce constat permet-il de répondre à la problématique développée et à l'hypothèse postulée? La territorialisation du projet de paysage pose néanmoins véritablement problème aux gestionnaires locaux dans la mesure où nous constatons un décalage entre leurs pratiques aménagistes (ponctuelles) et le discours de projet (Boutinet, 1990) – qui leur est tenu par les services de l'État ou qu'ils tiennent eux-mêmes – sur l'aménagement du grand paysage. Le redimensionnement du projet paysager est difficile à résoudre matériellement, étant donné que l'aménagement du territoire ne peut pas être réduit à des opération de cosmétique: «quand je travaille sur un territoire, il faut que je me dise que ce n'est pas un parc, alors qu'on a tendance à considérer le territoire comme un lieu à voir uniquement. Sur un territoire agricole, analyser les paysages en termes de points de vue frise l'absurde. Quel sens ça a de considérer tout le territoire comme un lieu à voir?» (Auricoste, 2002). C'est pourquoi ce saut d'échelles n'est aujourd'hui franchi que de façon allégorique par des techniques d'aménagement qui donnent l'illusion d'une action plus large

en dépassant l'opposition entre le paysage visible et le territoire évoqué. Cette articulation d'échelles est propre au paysage, du moins si on en croit la *Convention européenne du paysage* (2000): «Paysage: partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations». Mais en définissant son objet comme une perception à la fois visuelle et psychologique (une représentation), la *Convention européenne du paysage* contribuera-t-elle à résoudre les difficultés rencontrées par les gestionnaires? Leur permettra-t-elle de faire évoluer un projet qui, à l'échelle territoriale, appelle une redéfinition de l'action publique sur de nouveaux objectifs et d'autres méthodes? En effet, la reconnaissance de la valeur du paysage comme cadre de vie (loi de 1993 en France) nécessite d'abandonner une approche esthétisante (celle du cadre de vue) pour privilégier les usages sociaux et ainsi réévaluer la place du paysage dans un projet de territoire qui doit l'intégrer sans s'y confondre.

NOTE

1 Cet article synthétise les résultats d'une thèse de doctorat de géographie consacrée aux politiques publiques du paysage dans l'ouest de la France, en région Pays de la Loire (Davodeau, 2003).

BIBLIOGRAPHIE

AURICOSTE, Isabelle (2002) Communication orale, séminaire *Paysages et Concertation*, Nantes, Direction régionale des Pays de la Loire, 31 mai.

BEHAR, Daniel (2000) Les nouveaux territoires de l'action publique. Dans Dominique Pages et Nicolas Pelissier (dir.) *Territoires sous influence*. Paris, L'Harmattan, pp. 83-101.

BERQUE, Augustin (1990) *Médiance. De milieux en paysages*. Paris, Belin.

BERQUE, Augustin (1995) *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris, Hazan.

BERTRAND, Georges (2002) *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités.* Paris, Arguments.

BOUTINET, Jean-Pierre (1990) *Anthropologie du projet*. Paris, PUF.

BRUNET, Roger (1990) *Le Territoire dans les turbulences*. Paris, Belin.

BRUNET, Roger (dir.) (1992) *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Paris, La Documentation française.

BRUNET, Roger (2001) *Le déchiffrement du Monde. Théorie et pratique de la géographie*. Paris, Belin.

Conseil général de Maine-et-Loire (2003) *Atlas des paysages de Maine-et-Loire*. Angers, Le Polygraphe.

Convention européenne du paysage (2000) Florence, Conseil de l'Europe.

DAVODEAU, Hervé (2003) *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale (paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire)*. Université d'Angers, Département de géographie, thèse de doctorat non publiée.

DAVODEAU, Hervé (2004) L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace. *Travaux et documents de l'Unité mixte de recherche 6590 (ESO)*, n° 21, pp. 79-83.

DI MEO, Guy (1998) *Géographie sociale et territoires.* Paris, Nathan.

Direction Mairie-Conseils et fédération des parcs naturels régionaux (1996) *La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris, La Documentation française.

DONADIEU, Pierre (2000) *La société paysagiste*. Versaille, École nationale supérieure du paysage.

Cahiers de l'IAURIF (1995) *Paysage, grand paysage*, nº 106.

LARRERE, Catherine et Raphaël (1997) *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*. Paris, Aubier.

LE FLOCH, Sophie (1996) *Regard sur le peuplier, un arbre entre champs et forêts: du rationnel au sensible*. École nationale du Génie rural des Eaux et des Fôrets, thèse de doctorat en sciences forestières non publiée.

LUGINBÜHL, Yves (1990) *Paysages. Textes et représentations du Siècle des Lumières à nos jours.* Paris, La Manufacture.

LUGINBÜHL, Yves (dir.) (1994) *Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification*. Paris, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

MACLEAN, Alex (2003) *L'arpenteur du Ciel*. Paris, Textuel.

MONTEMBAULT, David (2002) *Les vallées face à l'appropriation urbaine*. Université d'Angers, Département de géographie, thèse de doctorat non publiée.

MULLER, Pierre et SUREL, Yves (1998) *L'analyse des politiques publiques*. Paris, Montchrestien.

PITTE, Jean-Robert (1990) Le processus de banalisation des paysages. Dans *Les paysages culturels européens, héritage et devenir*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, pp. 91-96.

ROGER, Alain (1997) *Court traité du paysage*. Paris, Gallimard.

ROGER, Alain (2001) *La sensibilité paysagère, de l'anasthésie à l'obesthésie*. Dans Martine Berlan-Darqué (dir.) *Politiques publiques et paysages*, actes du séminaire d'Albi, les 28 – 30 mars 2000, Cemagref, pp. 93-102.

SAINT-EXUPÉRY, Antoine de (1939) *Terre des hommes*. Paris, Gallimard.

SANSOT, Pierre (1995) *La France sensible*. Paris, Champs Vallon.

VESCHAMBRE, Vincent (2000) Le paysage dans le discours associatif: une présence encore discrète. Dans Michel Périgord (dir.) *Action paysagère et acteurs territoriaux*. Poitiers, Presses universitaires de Poitiers, pp. 39-48.

Territoires de conflits (2008)[81]

Cet article est tiré d'une communication lors des journées d'étude « conflits d'usage et de voisinage » organisée par T. Kirat et A. Torre à Paris les 11 et 12 octobre 2004. J'avais développé les conflits paysagers (dans le chapitre 6 du vol. 2 je discute la nature *paysagère* des conflits) au sujet desquels j'avais consacré un chapitre dans ma thèse[82]. Les conflits que j'analyse dans l'article sont interprétés en terme d'appropriation de l'espace, question particulièrement travaillée au sein de l'UMR ESO dans les années durant lesquelles je conduis ma thèse. Bien que cette focale me semble toujours aussi pertinente, j'ai eu la possibilité depuis d'enrichir le corpus théorique pour éclairer différemment ces situations dans d'autres publications (ex. Davodeau, 2019). Je n'avais pas encore investi la conflictualité paysagère sous l'angle didactique (Davodeau 2015, Davodeau et Toublanc 2019, Sgard et al., 2018). Cet article de 2008 me semble refléter une conflictualité très différente de celle qui s'exprime aujourd'hui par exemple dans les Zones à Défendre : c'est à la lumière de cette actualité dont je m'empare dans le vol. 2 qu'il me semble intéressant de lire ce texte, afin de mesurer le décalage avec le contexte actuel. Dans ce texte, tous les cas que j'expose opposent les riverains à une autorité publique : ils saisissent le paysage dans une stratégie Nimby qui peut évidemment encore faire sens, mais qui ne me semble plus caractériser la conflictualité contemporaine, dont la charge politique est telle qu'elle ne se satisfait plus de ces tactiques d'évitement. Alors qu'en 2008 l'article présente le paysage comme un argument opposable aux projets d'aménagement, la question est de savoir si – plus de 10 ans plus tard – il ne peut pas plutôt servir à dépasser le réflexe Nimby pour alimenter des luttes contre des projets qui n'ont leur place ni ici ni ailleurs. Dans quelle mesure le discours critique radical actuel recoure-t-il au paysage ? Dans cet article, les cas sur lesquels je m'appuie réagissent à l'action publique paysagère : c'est bien elle qui provoque le conflit. C'est évidemment rarement le cas puisque le conflit d'aménagement pose le sujet du paysage le plus souvent en réaction à un projet qui ne l'investit pas, ou pas assez, d'où le recours au paysage par les opposants. Dans une thèse qui prend pour objet les politiques paysagères, il était cohérent que j'en fasse la cause même de la conflictualité. Ces situations sont pour moi à l'époque une façon de prendre le contre-pied du discours institutionnel porté alors (et qui continue) dans un certain nombre de publications où la question du paysage est présentée comme une solution pour pacifier les problématiques d'aménagement (entrée transversale et participative). Juste avant la Convention Européenne du Paysage (fin des années 90) puis dans le sillage de ce texte, émerge l'idée d'une médiation paysagère que je vais d'ailleurs porter moi-même dans mon activité d'enseignement (Davodeau 2012) : d'abord en donnant à la médiation la signification d'une résolution de conflit, explorée pédagogiquement à travers la pratique du jeu de rôle sur des situations conflictuelles, puis celle d'une participation par le paysage. La question de savoir en quoi la médiation comme la participation peuvent être qualifiées de paysagères n'est pas franchement traitée dans cet article, ce que je m'efforce de faire dans le volume 2 en questionnant vraiment le statut du paysage dans le conflit et dans le processus participatif. Montant assez peu en généralité, la qualité principale de ce texte me semble d'abord reposer sur les diverses situations décrites : elles continuent d'ailleurs toujours aujourd'hui à alimenter mon enseignement et ma recherche, au même titre que les modalités émergentes de la conflictualité qui offrent donc une perspective renouvelée pour lire ce texte.

[81] Davodeau H., 2008, Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage : exemples ligériens, Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace, (dir. KIRAT, TORRE), L'Harmattan, pp 49-61/322.

[82] J'ignorais à l'époque que deux ans après ce colloque (et dans ans avant la publication !), A. Torre deviendrait mon collègue dans une équipe de recherche associant le LAREP (l'équipe de recherche de l'école du paysage de Versailles) et l'équipe Proximités de l'UMR SAD d'Agroparistech (avec aussi le chercheur R. Melot avec qui j'ai commencé une exploration des premières conflictualités paysagères dans les archives du ministère de l'environnement).

CHAPITRE 2

DES CONFLITS REVELATEURS DE LA TERRITORIALISATION DU PROJET DE PAYSAGE. EXEMPLES LIGERIENS.

Hervé DAVODEAU

« *Le patrimoine apparaît souvent comme une notion consensuelle instituant, à partir d'un rapport partagé à l'histoire et à la mémoire, un nouveau type de bien commun. C'est une valeur qui semble aujourd'hui présente dans toute la société. Alors, pourquoi s'intéresser au patrimoine sous l'angle des conflits ?* » (Melé, 2005). Et pourquoi s'intéresserait-on au paysage sous l'angle des conflits ? Le paysage n'est-il pas au moins aussi consensuel que le patrimoine ? D'ailleurs ne pouvons-nous pas utiliser indifféremment les deux termes dans cette citation ? Comment les dissocier au moment où le paysage est englobé tout entier (au-delà des paysages exceptionnels) dans la sphère (élargie) du patrimoine : « *Le paysage est constitutif du patrimoine commun de la nation* » (loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement). Nation renvoie au territoire, lui-même reconnu patrimoine : « *Le territoire français est le patrimoine commun de la Nation* » (loi de 1983 relative à la répartition des compétences entre collectivités territoriales).

Les travaux récents de géographie humaine contribuent à mieux positionner chacun de ces termes (paysage, territoire, patrimoine) pour mieux les articuler. Ainsi, dans le sillage de Di Méo ayant souligné la « *parenté conceptuelle* » entre territoire et patrimoine (Di Méo, 1995), un certain nombre de recherches (en particulier dans le courant de la géographie sociale) articulent la réflexion sur le patrimoine aux questions du marquage et de l'appropriation de l'espace. Ces travaux s'appuient en particulier sur l'analyse des politiques patrimoniales (Barbas, Veschambre, 2003) au sein desquelles émergent aujourd'hui les politiques publiques du paysage que nous avons cherché à analyser dans une thèse soutenue il y a quelques années (Davodeau, 2003). Nous utiliserons donc cette matière pour aborder la question des conflits en prenant appui sur un

certain nombre de cas d'étude choisis dans l'Ouest de la France, en Pays de la Loire. Face aux nombreux apports sur les conflits, l'objectif de cet article est de démontrer l'intérêt de l'entrée paysagère pour aborder cette question de recherche. Les cas d'étude présentés dans la première partie du texte donneront matière à une réflexion sur la territorialité et le projet de paysage.

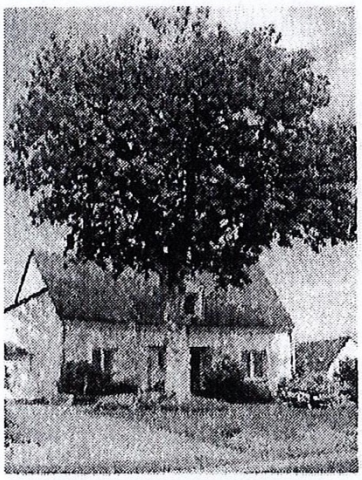
1. L'ENJEU DU PAYSAGE AU CENTRE DE NOMBREUX CONFLITS

1.1. Avrillé : de la « ville parc » à la « ville bocage »

Dans la première couronne angevine, Avrillé s'est longtemps positionnée comme une ville résidentielle cherchant à attirer une population aisée ; le slogan « *Avrillé ville parc* » exprimait cette politique qui s'est traduite par le premier grand lotissement de la commune, le quartier du Parc de La Haye construit à proximité de l'étang Saint-Nicolas dans les années 50. Cependant, en 1994, la commune s'est lancée dans l'élaboration d'un plan de paysage pour repenser son développement (et sa communication) : cette image était-elle partagée par les habitants, fallait-il en proposer une autre ? L'expertise a souligné alors la limite de l'identité « *ville parc* » (elle a du sens pour le lotissement du Parc de La Haye mais guère au-delà) et la fragilité même d'une identité communale homogène dans la mesure où les habitants semblaient plus attachés à leur quartier qu'à leur ville : Avrillé est une mosaïque urbaine constituée par une logique d'îlots par lesquels la ville se constitue au fur et à mesure de son extension sur les terres agricoles. Cette logique de libération de parcelles par mailles s'explique par le paysage agricole bocager. Ainsi, à la trame bocagère initiale se substitue progressivement une trame bâtie qui se calque sur cette structure. La réflexion paysagère proposait de faire ressortir la trame bocagère dans le tissu urbain comme principe générateur et unificateur de la composition urbaine.

Pour favoriser la conservation des arbres dans les parcelles et les alignements entre les parcelles, un arrêté municipal (14 septembre 1993) interdit aux propriétaires du quartier du Parc de La Haye tout déboisement ou abattage d'arbre au-delà des 3 mètres autour des constructions sans autorisation préalable (du maire). La Préfecture de Maine-et-Loire a considéré ce document comme un abus de pouvoir caractéristique : elle en a donc demandé le retrait mais sans entamer de procédure judiciaire contre la commune. En janvier 2003 (10 ans après), l'arrêté était toujours en vigueur lorsque l'ancien directeur des services techniques (récemment retraité) nous avouait ce litige qui, bien que n'ayant pas (encore) donné lieu à de véritables conflits avec les propriétaires, offre tout de même un terrain assez favorable... comme c'est le cas plus au nord, à la Z.A.C de l'Etang (un des quartiers les plus récents). Ici, la

politique paysagère s'est traduite par un règlement de lotissement dont l'un des objectifs vise à ce que la préservation des haies bocagères ne conduise pas pour autant à un cloisonnement des parcelles comme dans certains lotissements des années 70-80 où les haies de thuyas compartimentent très fortement l'espace. Le principe d'aménagement consiste donc à maintenir les clôtures en limite de façade des bâtiments, et non en limite de parcelle ; le procédé permet de dégager l'espace public perçu depuis la voie car la séparation espace public / espace privé est seulement matérialisée par une bordure presque invisible (d'autant que la plupart du temps les parties de chaque côté sont engazonnées). Malgré tout, les habitants outrepassent souvent la règle en édifiant de petits murets (d'une vingtaine de centimètres de hauteur) que la municipalité tolère tant qu'ils ne remettent pas en cause le principe d'organisation du lotissement. Ce ne fut pas le cas d'un propriétaire qui a été contraint de démonter la clôture qu'il avait installée en limite de la voie publique pour protéger ses enfants du passage automobile. En effet, en donnant l'illusion d'un élargissement de l'espace public, cette règle paysagère a aussi contribué à sécuriser l'automobiliste et par voie de conséquence à augmenter la vitesse de circulation.



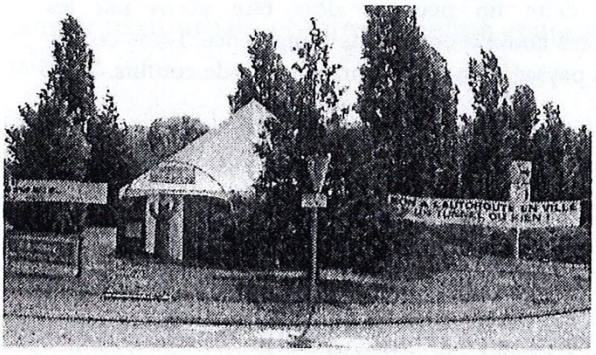
Arbre remarquable à préserver dans un lotissement d'Avrillé (HD, 2003).

« *Partie de territoire telle que perçue* (…) » (convention européenne du paysage), le paysage est un patrimoine commun dont la gestion est progressivement prise en charge par les collectivités territoriales. L'un des enjeux de cette gestion consiste à trouver une marge de manœuvre pour intervenir au-delà de l'espace public, limite fictive à laquelle ne s'arrête pas le paysage. Les procédés mis en œuvre à cette fin peuvent alors être vécus par les propriétaires comme une forme d'ingérence. Dans ce cas, la gestion paysagère peut être productrice de conflits.

1.2. L'A11 à Avrillé : autoroute contre les paysages ou « autoroute paysagère » ?

« Notre commune aura le triste privilège d'être la seule ville traversée par l'A11 entre Paris et Nantes. C'est un boulevard périphérique que se fait payer la ville d'Angers par l'Etat et Cofiroute » (le maire d'Avrillé, Le Monde, 09/06/1999). Les travaux du contournement Nord d'Angers par l'A11 sont aujourd'hui presque achevés. Ce projet a néanmoins longtemps été combattu par l'association CACTUS (Coordination des Associations Contre le Tracé Urbain Sud) qui, dans un premier temps, s'était opposée au choix d'un tracé rejeté à 94 % par la population d'Avrillé (référendum local en 1992). Cependant, lorsqu'en avril 1998 le Conseil d'Etat a rejeté le recours de l'association, les

opposants ont été conduits à modifier leur stratégie et ont décidé d'œuvrer dorénavant à la promotion des meilleures solutions techniques pour rendre la traversée de la ville la moins traumatisante possible : CACTUS négocie la solution du tunnel dans la traversée la plus urbaine d'Avrillé. Parmi les arguments mis en avant par l'association, le recours au paysage a été fréquemment utilisé : l'autoroute est présentée comme une menace pour les paysages bocagers de la vallée du Brionneau, une « *vallée champêtre, typique du bocage angevin avec ses haies vives, son ruisseau, ses basses prairies et ses vieux murs d'ardoises* » (Ouest-France du 08/05/2000). Pour appuyer leurs revendications, les opposants rappellent que l'étang Saint-Nicolas et ses pourtours sont déclarés « *zone naturelle d'intérêt paysager et écologique* » dans le Schéma Directeur de l'agglomération angevine. Ils essaient même (en vain) d'intégrer le Brionneau et sa vallée en amont de l'étang Saint-Nicolas à l'inventaire régional des sites naturels (Courrier de l'Ouest du 11/05/2000) en s'appuyant sur la présence de monuments déjà classés à proximité. Pour autant, le discours sur les paysages n'aura pas été confisqué par les opposants. Le « *Livre blanc* » où sont consignés les principes qui guident la réalisation de l'infrastructure, développe également un argumentaire paysager… excessivement optimiste pour la presse locale qui en rendra compte sur un ton souvent très ironique, moquant une autoroute qui aura même été présentée comme une « *autoroute-jardin* » : « *Ce pays d'élevage et sa trame arborée se donneront pour partie à voir depuis une autoroute qui ne s'est pas encore totalement enfoncée et qui est donc susceptible de générer un dialogue paysager* » (…), l'autoroute fournira une « *possibilité de recomposition urbaine entre les quartiers* », l'arrivée des usagers sur les basses vallées angevines « *doit être un véritable événement paysager* », comme le nouveau pont qui est « *une véritable respiration avec la rivière et la ville historique* ».



Camp de l'association CACTUS installé sur un giratoire d'Avrillé

(HD, 2003)

Les grands équipements sont souvent des éléments déclencheurs de conflits. Les riverains se mobilisent contre l'infrastructure en construisant un argumentaire qui peut convoquer le paysage. Mais là notion est suffisamment souple pour être aussi utilisée par les promoteurs de l'ouvrage…

1.3. Saint-Léger-des-Bois : « l'identité rurale des paysages »

Dans cette commune de la deuxième couronne angevine, les élus locaux souhaitaient utiliser la révision du POS (2000) pour y intégrer une dimension paysagère (le maire est paysagiste). Cette démarche paysagère était aussi l'occasion de prolonger les réflexions menées dans le cadre du Plan de Développement Durable (PDD) réalisé sur la frange ouest de l'agglomération à la fin des années 90 et qui abordait les enjeux des dynamiques des paysages ruraux (diminution du nombre d'exploitations agricoles, tendance à l'intensification des systèmes de production, crainte du boisement le long de la vallée de la Coudre qui traverse d'Est en Ouest le territoire communal) et ceux du maintien d'une identité rurale face à la pression urbaine renforcée par la proximité de l'A11. Lorsqu'il s'est agit de trouver les modalités pour répondre à la volonté des élus locaux de protéger les haies bocagères, les représentants agricoles départementaux ont refusé d'inscrire dans le POS les haies au titre des « *espaces boisés classés* » (possibilité offertes par la loi paysage de 1993). Opposés à toute contrainte réglementaire, ils ont seulement toléré que le plan de zonage identifie un « *maillage structurant* » sans valeur juridique. Sur cette même commune, un conflit ouvert s'est déclenché à propos de la ZAD (zone d'aménagement différé) de l'agglomération projetée sur une forêt privée et ses abords. Les riverains se sont mobilisés pour lutter contre ce projet qui, à long terme, prévoit une ouverture au public de cette forêt périurbaine et nécessitera des expropriations sur les terres agricoles. Ce conflit freine aujourd'hui la réalisation du sentier communal (l'une des mesures paysagères du POS) devant anticiper l'ouverture de la forêt en proposant un accès à celle-ci depuis le bourg.



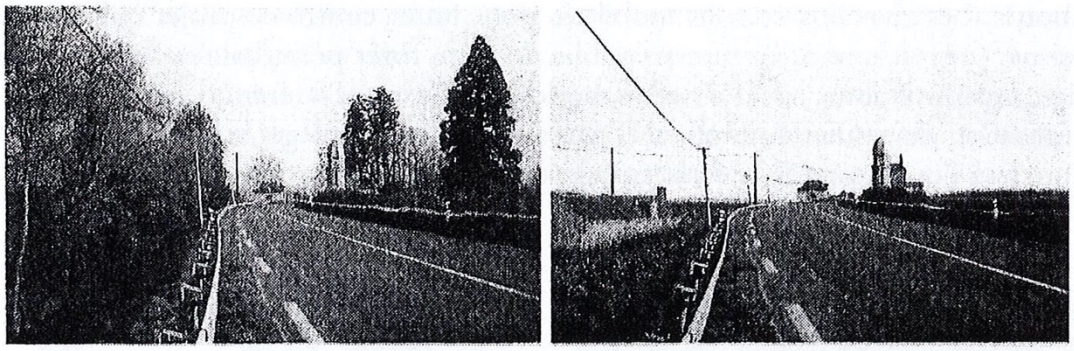
Trogne et fée Viviane, sculptures symbolisant le bocage et la forêt (HD, 2003).

La négociation et les compromis sont indispensables pour étendre à l'échelle territoriale (communale ou intercommunale) un projet de paysage plus facilement maîtrisable à l'échelle des parcs et jardins (ici l'espace public de la « coulée verte » à St-Léger-des-Bois).

1.4. La levée de la Loire : digue ou route panoramique ?

La grande levée de la Loire est une route longeant le fleuve entre Angers et Saumur et qui est construite sur une digue édifiée à partir du XII[ème] siècle. En janvier 1995, à la demande du département de Maine-et-Loire, a été réalisé un diagnostic de l'ouvrage qui a montré l'absence de risque imminent mais l'obligation de réaliser « *des travaux de confortement localisés* ». Dans le cadre

du Plan de Prévention des Risques du Val d'Authion (PPR) et du Plan Loire Grandeur Nature, le Conseil Général de Maine-et-Loire a alors engagé des travaux pour renforcer l'ouvrage. Contre les préconisations de l'Etat (consolidations en pied de levée de chaque côté de l'ouvrage), s'est constitué un collectif de propriétaires du pied de levée (Association pour la Sécurité et la Protection des Riverains des bords de la Loire) pour s'opposer aux travaux prévus côté val (Val d'Authion) car la pente prévue pour soulager la levée empiètera sur leurs terrains. Ils ne critiquent pas le renforcement en lui-même (il les protège) mais les solutions techniques proposées par l'Etat. D'après eux, les autorités privilégient les travaux côté Val par souci d'économie : « *une logique économique au détriment des droits des riverains qui vont subir une dépréciation de leurs biens et de leur qualité de vie* ». L'association a utilisé l'argument du paysage pour alerter la population : « *Cette étude graphique* (photographies ci-dessous) *illustre l'impact du projet de renforcement de la levée de la Loire sur l'environnement paysager de la route touristique entre Angers et Varennes-sur-Loire. L'attrait de la levée qui longe le fleuve serait affecté à jamais par ce projet technique lourdement traumatisant dans la traversée du Maine-et-Loire alors que des solutions moins invalidantes ont été retenues en Indre-et-Loire. L'A.S.P.R.L lutte pour préserver le caractère unique de ce paysage. Si vous souhaitez contribuer à notre effort, adhérez à l'Association en nous adressant vos coordonnées et vos cotisations* » (document A.S.P.R.L).

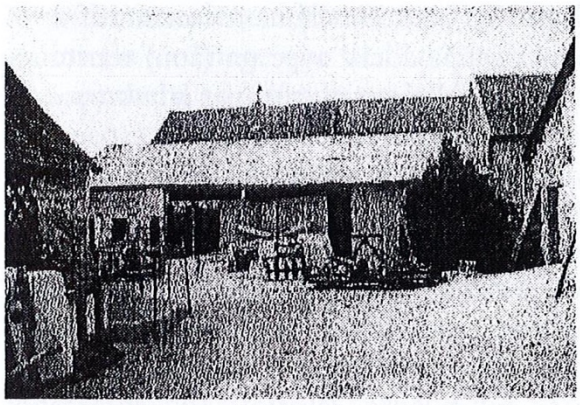


La levée avant (gauche) et après (droite) les travaux selon l'ASPRL. Devenu patrimoine, le recours paysage permet une « montée en généralité » : « cette capacité à mettre en rapport des choses particulières et des entités générale caractérise les instruments de justification légitime que se sont forgées les communautés politiques » (Lafaye et Thévenot, 1993).

1.5. PNR de Brière : « des verrues dans le paysage »

En 2002, le Parc Naturel Régional de Brière et la D.I.RE.N des Pays de la Loire a commandé à un bureau d'études d'architectes-paysagistes nantais une charte paysagère devant permettre d'identifier des enjeux paysagers sur le territoire du parc et de proposer des recommandations. C'est lorsqu'il découvre dans la charte sa ferme photographiée et légendée « *problème d'intégration de bâtiments agricoles. Ici élevage avicole à l'Angle Bertho (Missillac)* » en illustration d'un texte

qui dénonce « *l'aspect de verrue paysagère* » des bâtiments agricoles (p. 151) que notre interlocuteur (entretien du 13/12/2002) décide de constituer un collectif d'agriculteurs pour s'opposer au document. Celui-ci est alors perçu comme une atteinte au droit de propriété (« *les champs sont notre outil de travail. Les gens qui n'y vivent pas ne peuvent pas décider pour nous* ») et se base sur un postulat nostalgique (la préservation du bocage) « *alors que seules les évolutions technologiques attirent les jeunes dans le métier* » et que « *sans le remembrement, il n'y aurait plus d'agriculteurs en Brière aujourd'hui* » (*ibid*). Outre ces différences de points de vue sur le fond, les critiques des opposants portaient aussi sur une méthode qui ne leur a pas permis de faire entendre leur point de vue au cours de l'élaboration du document. Ayant réussi à s'exprimer par médias interposés, le collectif d'agriculteurs a réussi à contraindre le PNR d'abandonner cette charte paysagère (2002) pour en proposer une nouvelle version (2006) après avoir reconstitué des groupes de travail où les agriculteurs ont pu mieux faire entendre leur point de vue.



Cour de ferme identifiée comme « point noir du paysage » dans le PNR Loire Anjou Touraine (exemple similaire de « verrue »)

« Problème posé : située à proximité du départ de l'itinéraire, cette vue marque négativement le paysage, d'autant plus que le corps de ferme ancien pourrait être mis en valeur.
Suggestion d'aménagement : il faudrait sensibiliser le propriétaire afin qu'il construise un hangar dans des matériaux plus adéquats, et qu'il dissimule le matériel agricole.
Coût estimé : 100 000 F ».

2. PAYSAGE ET TERRITORIALITE

2.1. Conflits, paysage et territorialité

La dimension perceptive est une clé de lecture essentielle pour interpréter les situations de conflits que nous avons rapportées. Si les limites du paysage sont celles d'un champ visuel à partir d'un point de vue donné, le champ de l'intervention paysagère couvre tous les espaces, privés comme publics. De ce fait, les conflits de paysage sont avant tout l'expression de tensions entre des propriétaires privés et une autorité publique et cette friction entre espace public et espace privé est favorisée par la reconnaissance de la valeur patrimoniale du paysage qui en fait un bien collectif légitimant l'intervention de la puissance publique. Les arbres isolés dans les lotissements d'Avrillé, les haies

bocagères à Saint-Léger-des-Bois ou les abords des exploitations agricoles de Brière relèvent du domaine privé mais sont perçus depuis le domaine public (routes, chemins pédestres). Or, comme le dit Melé (op.cit) à propos du droit du patrimoine, le droit du paysage peut aussi être considéré comme « *le droit des atteintes légales à la propriété* » (Conseil d'Etat, 1992). Il n'est donc pas étonnant qu'en réaction en cet empiètement, des propriétaires fonciers « *déplacent les limites de la propriété du sol vers celles de l'appropriation de l'espace (...) vers une étendue plus large et moins clairement délimitée* » (le paysage) comme le souligne Bergel (2004) en évoquant le jugement du volcan du Pariou (cas bien connu des procès sur le droit à l'image). Parmi nos exemples, l'utilisation par les riverains de la levée de la Loire ou de l'A11 de l'argument du paysage illustre cette stratégie consistant à défendre son bien personnel (la parcelle) au nom du patrimoine commun (les paysages ligériens, les paysages de la vallée du Brionneau). Le paysage est donc un argument tout autant instrumentalisé par les pouvoirs publics que par les riverains.

Ces cas d'étude démontrent que le conflit de paysage produit de la territorialité, autrement dit que le paysage comme le conflit sont un élément constitutif de la relation que construit un individu ou un groupe social avec un (son) territoire. Le concept de territoire (avec celui de territorialité pour exprimer la *relation à*, et de territorialisation pour désigner le *processus* qui transforme un espace en territoire) étant employé par les géographes depuis le début des années 80 pour désigner une portion d'espace bien délimitée, auquel s'identifie un individu ou groupe social et qui fait l'objet d'une appropriation plus ou moins marquée et exclusive. Ainsi, le territoire est employé dans une acceptation politique mais aussi dans une acception plus souple proche de l'espace vécu (« *la multidimensionnalité du vécu territorial* », Raffestin, 1980). La relation au territoire doit donc être envisagée sous l'angle de ces deux modalités et, de ce point de vue, les situations de conflit que nous avons présentées sont l'expression d'une tension entre ces deux territorialités : institutionnelle et vécue.

L'espace vécu (« *tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent* », Lévy, Lussault, 2003) est un concept (Frémont, 1976) très proche de la définition du paysage proposée par la convention européenne (« *partie de territoire telle que perçue par la population*[9] », convention de Florence, 2000). Ce voisinage conceptuel est favorisé par une approche du paysage en terme de cadre de vie, la plus adaptée pour répondre à une demande sociale de paysage qui « *mobilise autant de demande de nature que d'exigence à l'égard de valeurs sociales* » (Luginbühl, 2001). Pour répondre à cette « *demande sociale de totalité* » (Donadieu, Périgord, 2005) par un

[9] « ... et dont le caractère résulte de l'interaction de facteurs naturels et/ou humains ».

projet de société, il faut donc dépasser l'unique dimension esthétique. Or, dans les situations que nous avons présentées, cette dimension prédomine et le paysage est moins traité comme un cadre de vie que comme un « cadre de vue ». Les conflits résultent de cette approche restrictive du paysage.

Les conflits peuvent aussi être interprétés comme un révélateur des difficultés des politiques publiques à déployer le projet de paysage aux échelles territoriales (communales, intercommunales, départementales, régionales) alors que les dimensions des parcs et jardins sont le « *creuset du paysage* » (idem). Comment en effet penser le projet de paysage à ces nouveaux horizons du projet paysagiste ? « *Le projet de paysage est utopique à l'échelle du territoire. C'est, dans la théorie, savoir ce que l'on veut obtenir, et tout mettre en œuvre (politique par politique) pour arriver à la production du paysage désiré, (...) Les élus locaux raisonnent encore trop en terme d'espaces protégés d'un côté, et d'espaces libres de l'autre (...) on sait protéger les sites, on ne sait pas encore faire un projet de paysage à l'échelle du territoire* » nous confiait un ingénieur de la DIREN des Pays de la Loire (entretien du 20/12/2001). A ces échelles élargies (territoriales au sens politique des aires d'intervention des actions communales, intercommunales, départementales, régionales), le projet de paysage relève moins du jardinage que de l'aménagement (du territoire) : doit y correspondre une approche adaptée du projet de paysage.

2.2. Conflits, médiation et projet de paysage

« *Pour les concepteurs paysagistes, l'idée du projet de paysage est dérivée du sens pris en architecture. Elle exprime la représentation d'une situation, d'un état que l'on souhaite atteindre. C'est un dessin (figurations graphiques en deux ou trois dimensions) autant qu'un dessein (expression d'une intention)* » (Donadieu, 2002). Si cette idée est depuis longtemps opératoire à l'échelle des parcs urbains, son extension à l'échelle territoriale nécessite une articulation avec d'autres projets, notamment urbain ou de territoire. Or, la question de cette articulation n'est aujourd'hui pas résolue : « *La pratique du projet de paysage vient nourrir celle de projet urbain et de développement local, à moins que, comme celle de projet de territoire, elle ne s'y substitue* » (ibid.). Que le projet de paysage relève du « *paysagisme jardinier* » à grande échelle ou du « *paysagisme non jardinier* » (Donadieu, Périgord, op.cit.) à petite échelle (échelles territoriales), dans les deux cas, ce projet doit être partagé car « *tant que le projet des paysagistes n'est pas devenu le projet de paysage d'une majorité de décideurs, le processus stagne, ce qui peut durer longtemps, même si les idées progressent. (...) Si le sens des formes n'est qu'esthétique, il est logique que les cultures du territoire et du paysage s'affrontent. Si, en revanche, elles traduisent aussi des intérêts utilitaires, les conflits liés à l'apparence disparaissent mais la connotation élitiste du paysage aussi* » (ibid.). Cet enjeu de médiation s'impose donc au moment où, pour reprendre les termes de Donadieu, aux échelles du paysagisme sans jardinage, « *paysager consiste à*

produire les règles de production des paysages ». Cette (co)production rassemble nécessairement tous les « paysageurs » (agriculteurs, forestiers, ingénieurs, habitants).

Il n'en reste pas moins que cette élaboration est souvent conflictuelle car elle confronte des usages de l'espace parfois difficilement conciliables, qu'elle propose de modifier des éléments paysagers qui peuvent être chargés d'une valeur identitaire, qu'elle est susceptible de modifier les rapports de force entre acteurs, bref, qu'elle confronte des territorialités différentes. Par exemple, dans les basses vallées angevines, espace agricole en zone inondable et en situation périurbaine, un conflit a éclaté il y a une vingtaine d'années suite à un projet de réserve naturelle proposé en 1979 par les naturalistes (l'un d'eux nous a confié se souvenir « *être reparti d'une réunion publique encadré par des gendarmes et ayant trouvé des poissons pourris dans sa voiture* »). Les tensions ont été vives jusqu'à la réglementation des boisements mise en place en 1993 (les arguments du conflit ont été analysés à ce stade par Le Floch, 1993). Depuis, les acteurs (agriculteurs, naturalistes, populiculteurs, agglomération etc.) ont appris à se connaître et à travailler ensemble pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales (OGAF art.19 en 1993, OLAE en 1999) dont l'objectif est de pérenniser l'élevage pour maintenir les prairies dans ces zones inondables. Aujourd'hui, la mise en place de Natura 2000 et des CAD se déroule dans un climat apaisé.

Cette évolution d'une situation de conflit au consensus illustre le déroulement d'un processus de « *reterritorialisation* » par un vecteur environnemental (Lajarge, 1997). Il y a 20 ans, le conflit marquait l'étape de l'appropriation citadine de ces vallées ligériennes (Montembault, 2005). En témoignait d'ailleurs l'invention même du nom « *basses vallées angevines* » (car donner un nom c'est aussi « *montrer aux autres sa marque d'appropriation sur un morceau plus ou moins étendu de terre et éventuellement, son appartenance à ce lieu approprié* », Le Berre, 1995). Or, la situation d'aujourd'hui tend à ne plus opposer une vision rurale (agricole) à une vision urbaine (récréative) des vallées ; elle témoigne plutôt de l'émergence d'un nouveau territoire périurbain. Dans ce nouveau contexte, les agriculteurs – résignés ou convaincus – n'ont pas d'autre alternative que d'essayer d'utiliser cette proximité urbaine comme un moyen pour pérenniser leurs activités. Bien que l'expérience puisse être jugée marginale (6 éleveurs sont concernés et un seule surface commerciale propose ces produits), la tentative actuelle de créer une marque de viande « *l'éleveur et l'oiseau* » est, de ce point, de vue assez révélatrice.

CONCLUSION

La qualité du cadre de vie est aujourd'hui reconnue comme un enjeu d'aménagement du territoire à toutes les échelles (de la planification régionale à la maîtrise d'œuvre locale). Les actions publiques, encadrées

par un dispositif juridique qui s'est renforcé ces dernières décennies, se doivent désormais de prêter attention aux paysages qu'elles transforment. Ces modifications peuvent êtres perçues par les populations comme des enjeux lorsqu'elles contribuent à effacer des motifs paysagers à forte valeur symbolique (des emblèmes supports d'un sentiment d'appartenance territoriale), lorsqu'elles remettent en cause des processus écologiques nécessaires au bon fonctionnement « d'équilibres naturels » jugés essentiels, ou lorsqu'elles dégradent l'attractivité (économique, touristique) des territoires. Des actions sont alors conduites sur les paysages pour répondre à ces objectifs très divers. Mais le paysage n'est pas seulement le support d'interventions dont il faudrait surveiller les effets, il est aussi parfois envisagé comme un projet, une politique (paysagère) en soi. Le plus souvent ces politiques publiques du paysage consistent en l'aménagement d'espaces récréatifs sur des aires relativement restreintes.

Les conflits deviennent une donnée incontournable dans l'analyse des politiques d'aménagement lorsque la question du paysage est abordée par les acteurs à des échelles larges, c'est-à-dire aux différents niveaux de l'action publique territoriale. Parmi les cas d'étude que nous avons traités dans cet article, le POS de Saint-Léger des Bois (avec une entrée « paysage » délibérée) et la charte paysagère du PNR de Brière sont de bons exemples de projets de paysage qui se confrontent avec difficultés à la dimension territoriale. Celle-ci apparaît ici d'abord par l'échelle de référence qui implique un grand nombre d'acteurs ; les conflits induits par la gestion paysagères sont alors le reflet d'intérêts divergents. L'autre aspect induit par la dimension territoriale de l'action paysagère est l'appropriation de l'espace qui se traduit par des stratégies d'acteurs diverses selon les cas d'étude : l'exemple d'Avrillé, où il s'agit d'étendre l'intervention publique sur les parcelles privées, est représentatif des nombreux conflits induits par le sentiment d'ingérence ressenti par les propriétaires privés. L'appropriation de l'espace donne lieu à d'autres stratégies d'acteurs, en particulier dans les conflits liés à des aménagement d'infrastructures (exemples du contournement de l'A11 ou des travaux de la levée de Loire), lorsque le paysage est utilisé comme un argument pour défendre son point de vue en évoquant le patrimoine commun. En définitive, ces différentes situations de conflits soulignent l'imbrication des concepts de territoire et de paysage et, de fait, démontrent l'intérêt d'étudier les conflits d'usages dans l'espace par l'entrée des politiques paysagères.

Ces conflits sur lesquels l'analyse des politiques publiques du paysage débouche inévitablement permettent également de relativiser un certain type de discours institutionnel. Les vertus de globalité et d'accessibilité accordées à la notion de paysage (l'entrée paysagère serait un facteur de transversalité de concertation) y sont souvent excessivement valorisées : « *Le paysage est facteur*

d'intercommunalité (…) C'est un thème qui fédère facilement les élus (…) Il favorise l'idée d'appartenance à un territoire commun (….). Le travail sur le paysage donne l'opportunité de réfléchir progressivement à toutes les dimensions du développement et de l'aménagement (…). Le paysage offre un lieu de dialogue entre tous les acteurs » (Gorgeu et Jenkins, 1996). Les nombreux conflits produits par la gestion paysagère démontrent que le paysage n'est pas un concept qui a des vertus en soi mais qu'il faut savoir créer les conditions pour en faire un outil efficace. D'ailleurs, l'un des résultats du programme de recherche « *Politiques publiques et paysages* » (MEDD, 1998-2005) aura justement été de démontrer que les politiques publiques appréhendent le paysage autant comme un outil que comme une finalité. Pour les acteurs de l'aménagement, l'enjeu est donc de savoir comment utiliser cet outil-paysage (la méthode) ce qui revient à s'interroger sur les finalités même de l'outil (pour quoi l'utiliser ?). En définitive, ces questions prouvent que les difficultés opérationnelles et méthodologiques (Davodeau, 2005) rencontrées par les acteurs pour faire émerger de véritables politiques publiques pour les paysages appellent une réflexion pour adapter l'idée de projet de paysage aux nouvelles échelles auxquelles les acteurs de l'aménagement essaient de le déployer (conformément à loi paysage de 1993 et à la convention européenne entrée en vigueur dans le droit français en juillet 2006). Nous interprétons donc les conflits produits par la gestion paysagère comme les révélateurs de la territorialisation d'un projet de paysage qui, en changeant de dimension, doit changer de contenu.

REFERENCES

Bergel P. (2004), *S'approprier l'espace, une impossibilité juridique ?*, Travaux et documents de l'UMR ESO, n°21, pp.25-29.

Davodeau H. (2003), *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Paysages et politiques de l'aménagement en Pays de la Loire*, thèse de doctorat de géographie non publiée (dir. J-B Humeau), Université d'Angers, 303 p.

Davodeau H. (2005), *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale*, Cahiers de géographie du Québec, Volume 49, n°137, pp.177-189.

Di Méo G. (1995), *Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle*, Espaces et Sociétés n°78 : « Méthodes et enjeux spatiaux », L'Harmattan, pp.15-34.

Donadieu P., Mazas E. (2002), *Des mots de paysage et de jardin*, Educagri éditions, 316 p.

Donadieu P., Périgord M. (2005), *Clés pour le paysage*, Editions Géophrys, Gap, Paris, 368 p.

Frémont A. (1976), *La région, espace vécu*, PUF, 223 p.

Georgeu Y., Jenkins C. (1995) (dir.),. *La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La Documentation Française, 188p.

Gravari-Barbas M., Veschambre V. (2003), « Patrimoine : derrière l'idée de consensus des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in Melé Patrice et al., *Conflits et territoires*, Collection perspectives Villes et Territoires, Presses Universitaires François Rabelais, pp. 67-82.

Lajarge R. (1997), « Environnement et processus de territorialisation, Le cas du PNR de la Chartreuse », *Revue de géographie alpine*, n°2, pp.131-144.

Le Berre M. (1995), « Territoires », in *Encyclopédie de la géographie*, Economica, pp.601-622.

Lafaye C., Thévenot L. (1993), « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, n°4, pp. 495-524.

Lecourt A., Faburel G. (2005), *Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement : une application aux espaces ruraux*, Travaux et documents de l'UMR ESO, n°23, pp.77-91.

Le Floch S. (1993), *La prairie, l'oiseau et le peuplier. Réalités et représentations du peuplier à travers l'analyse du conflit dans les Basses Vallées Angevines*, mémoire de DEA sous la direction de P. Donadieu, CEMAGREF Nogent/Vernisson, 71 p.

Lévy J., Lussault M. (2003) (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, p. 1033.

Luginbühl Y. (2001), *La demande sociale de paysage*, rapport remis au Conseil national du paysage.

Melé P. (2005), *Conflits patrimoniaux et régulations urbaines*, Travaux et documents de l'UMR ESO, n°23, pp.51-57.

Montembault D. (2004), « L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou : pour comprendre la nouvelle appropriation citadine des paysages ligériens », *revue Norois*, n° 192, pp.47-62.

Veschambre V. (2004), *Marquage de l'espace et violence symbolique, quelques éléments de réflexion*, Travaux et documents de l'UMR ESO, n°21, pp.73-77.

Raffestin C. (1980), *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 249 p.

Rivista Geografica Italiana (2009)[83]

« Devenus majoritairement citadins, nous regardons avec nostalgie certaines formes paysagères héritées du passé : elles expriment une relation d'étroite proximité longtemps entretenue par l'ancienne société paysanne et son environnement. Ces paysages étaient façonnés par un main d'œuvre agricole nombreuse, souvent au prix de durs labeurs. Les échelles des mécanismes économiques qui transforment aujourd'hui les paysages sont élargies : la politique agricole commune, la diffusion des aires d'influence urbaines sont les moteurs de mutations rapides, ressenties parfois comme brutales. Comment, alors, réduire l'écart entre la demande sociale en cadre de vie et les effets paysagers produits ? ». J'ai écrit ces lignes pour introduire le chapitre de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire (2003) que j'ai rédigé en réalisant aussi un certain nombre de cartes et de photographies pour témoigner des dynamiques paysagères, abordées à la fois comme la transformation concrète des paysages et sous l'angle de l'évolution des regards sur ces paysages, l'objectif étant de faire comprendre aux lecteurs cette imbrication. Les trois articles que j'ai consacrés à l'évaluation paysagère sont tirés de cette expérience (Davodeau 2004, 2009, 2009 bis). Pour parvenir à dépasser ce vécu individuel, j'ai questionné plus largement les méthodes et la posture professionnelle de l'analyse sensible du paysage à laquelle j'ai été exposée en travaillant pendant plusieurs mois avec le bureau d'études de paysagistes en charge de l'état des lieux de l'atlas. Dans les équipes de maîtrise d'œuvre des atlas, cette collaboration entre paysagistes et géographes est fréquente mais donne lieu à des partages de missions très variables. En Anjou, les paysagistes avaient en charge l'essentiel de l'ouvrage et les géographes uniquement le chapitre sur les mutations paysagères, selon une partition qui avaient été pensée pour valoriser la sensibilité des premiers et la rigueur des seconds : la sensibilité des paysagistes pour décrire, les explications des géographes pour comprendre … Ainsi, les signes d'évolution perceptibles par les paysagistes sur le terrain devaient être confrontés aux données statistiques traitées par les géographes dont le rôle (plutôt ingrat) était de confirmer ou contredire le ressenti des paysagistes ! Aussi caricaturale soit-elle, cette position m'a encouragé à questionner la lecture dite *sensible* (visuelle essentiellement) en analysant le découpage des unités paysagères qu'elle justifiait, les enjeux associés à cette partition, et qu'elle argumentait sans toujours convaincre, tant les choix méthodologiques implicites étaient critiquables. Dans la perspective de l'action paysagère que je ne formulais pas alors en ces termes, j'y vois a posteriori matière à souligner l'importance de cette phase d'évaluation dans le déploiement de l'action paysagère dont elle n'est pas un préalable (une matière première que l'on rassemble et à partir de laquelle on engage l'action) mais déjà une manifestation : ces diagnostics ou états des lieux ne sont pas des inventaires neutres mais traduisent des choix plus ou moins conscients, donnent lieu par conséquent à des sélections d'informations qui orientent l'action, des partis pris méthodologiques plus ou moins assumés. Le rôle du chercheur est de les révéler en profitant de sa position s'il est engagé lui-même dans le processus. Cette participation à l'atlas de paysage alimentait ma réflexion de thèse dans la mesure où les difficultés méthodologiques rencontrées par les paysagistes pour analyser le grand paysage traduisait sur un plan méthodologique « la sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale ». Conscient de ces difficultés, le Ministère a ensuite cherché à inclure dans la méthode des atlas des « indicateurs sociaux du paysage »[84]. S'il encourage aujourd'hui à conduire un travail d'enquête pour élaborer ces documents, les maîtrises d'ouvrage y consacrent rarement le temps et le budget nécessaires : elles continuent à parier sur la capacité du paysagiste à traduire par sa propre sensibilité celles du plus grand nombre …

[83] Davodeau H., 2009, Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique, Revue Rivista Geografica Italiana, n°2, pp.173/194

[84] Avec Y. Luginbühl et M. Toublanc j'ai contribué à cette réflexion au bureau du Paysage et de la Publicité du Ministère de l'Environnement lorsque j'étais en poste à l'ENSP à Versailles : « Les indicateurs sociaux du paysage », 2008, Luginbühl, Toublanc, Sineau, Rapport commandé par le Ministère de l'écologie.

Riv. Geogr. Ital.
116 (2009), pp. 173-194

HERVÉ DAVODEAU

LES ATLAS DE PAYSAGES FRANÇAIS OU LES DIFFICULTÉS DE CONCILIER L'APPROCHE SENSIBLE ET L'APPROCHE SCIENTIFIQUE

1. Les atlas de paysage en France. – La quasi-totalité de l'espace national français est aujourd'hui couverte d'atlas de paysage (1). Ces outils de connaissance du paysage sont élaborés soit à l'échelle départementale, soit à l'échelle régionale. Le ministère de l'environnement pilote localement la mise en œuvre de ces documents par l'intermédiaire de ses services déconcentrés, les directions régionale de l'environnement (2). Elles composent la maîtrise d'ouvrage en s'associant le plus souvent avec le conseil général ou le conseil régional (selon l'échelle territoriale choisie). La maîtrise d'œuvre est confiée à un bureau d'études privé ou à un laboratoire universitaire, les deux s'associant parfois. L'expertise relève de compétences diverses auxquelles correspondent des démarches et outils bien spécifiques. Selon que l'élaboration du document est conduite par des géographes, des paysagistes ou des écologues, son contenu est notoirement différent. Le ministère de l'environnement a proposé un cadre minimal, inspiré par une méthode d'étude des paysages mise au point par le géographe Yves Luginbühl en 1994 (3). Le mi-

(1) 45 atlas dont 8 régionaux, soit 56 départements couverts (source Medad, décembre 2007).

(2) La politique du paysage du ministère de l'environnement comporte 3 axes: «Renforcer la cohérence», «Soutenir la compétence» «Développer la connaissance». La politique des atlas de paysage relève de ce troisième axe.

(3) Cette méthode a été réactualisée par le Ministère de l'environnement à partir des premières expériences d'atlas de paysages (Ministère, 2004; téléchargeable sur le site du ministère). La méthode est structurée en deux partie: 1° «Identification et caractérisation des paysages: identification des unités de paysage, localisation des sites et paysages «institutionnalisés» (inventaire des paysages protégés au titre de la législation existante), identification des représentations iconographiques des paysages (peinture, gravure, cartes postales…), identification des paysages d'intérêt local (enquêtes auprès des communes)». 2° «Evaluation des dynamiques des paysages: identification des signes

nistère n'a pas réellement utilisé cette référence comme méthodologie officielle mais elle lui a servi à construire le cahier des charges, c'est-à-dire l'esprit et le contenu du document: ne pas s'enfermer dans une lecture environnementaliste (croiser les regards), ne pas focaliser l'étude sur les paysages exceptionnels mais couvrir l'ensemble du territoire (il s'agit bien d'atlas et non pas d'inventaires), ne pas seulement cartographier les modes d'occupation des sols (mais prendre en compte les perceptions sociales et les représentations culturelles pour véritablement parler de paysages), ne pas seulement établir un état des lieux mais saisir les mutations paysagères à l'œuvre et, si possible, faire en sorte que ces outils ne soient pas seulement des documents de connaissance mais puissent servir d'aide à la décision (mise en évidence d'enjeux).

Les atlas de paysage français sont conçus comme une mise en œuvre des principes de la convention européenne du paysage (4), en particulier ceux de l'article 6c sur l'identification et la qualification des paysages mentionnant que chaque Partie s'engage «à identifier ses propres paysages, sur l'ensemble de son territoire; à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient; à en suivre les transformations; à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés». La convention associe donc étroitement l'enjeu de l'évaluation paysagère avec celui de la participation du public (art. 5). En effet, les politiques du paysage (art. 1b) consistent «à formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés» (art. 6), lesquels objectifs «désignent la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie» (art. 1c).

Cette communication vise précisément à souligner l'enjeu du partage de l'évaluation paysagère car, dans la mesure où celle-ci

---

visibles d'évolution des paysages (observations sur le terrain), mises à jour des tendances d'évolution (interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation des sols), identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes (enquête communale), vérification et précision des évolutions des paysages (entretien avec des responsables et techniciens locaux concernés)».

(4) «Les atlas sont la traduction territoriale de la définition du paysage donnée par la Convention européenne du paysage, avec ses trois composantes: les formes du territoire, les perceptions sociales et culturelles, et les dynamiques. Ils permettent de comprendre et de faire comprendre ce qui caractérise chaque paysage, chaque unité paysagère» (Michel, 2007).

est toujours le premier acte des politiques paysagères (Davodeau, 2008), alors la participation du public doit être intégrée dès la phase de diagnostic. Or, cette coproduction est aujourd'hui problématique car elle remet en cause la place de l'expert et bouleverse les méthodes classiques de l'évaluation paysagère (Michelin, 1998, Guisepelli, 2005). Notre objectif est d'illustrer cet enjeu en proposant une lecture d'un atlas des paysages, celui réalisé dans le département de Maine-et-Loire (*Atlas des paysages de Maine-et-Loire*, 2003). Nous n'analyserons donc pas la politique des atlas de paysage en France (5) mais – par la présentation d'un cas d'étude – nous illustrerons les enjeux de l'expertise paysagère, et plus spécifiquement paysagiste; il s'agit en effet aussi de développer une analyse critique (du point de vue du géographe) sur une évaluation conduite par des paysagistes dont les pratiques, démarches, théories sont désormais des objets de la recherche pour comprendre les politiques du paysage (6).

2. L'APPROCHE SENSIBLE DU PAYSAGE. – «Le paysage n'existe et ne vaut que par le regard que l'on porte sur lui. C'est à cette préoccupation que tente de répondre l'approche sensible» (atlas des paysages de Maine-et-loire, p.11).

«L'équipe choisie devra montrer sa capacité à intégrer tous les aspects qui caractérisent l'originalité de l'approche paysagère. Une équipe pluridisciplinaire, à dominante paysagiste, est recommandée» (cahier des charges de la maîtrise d'ouvrage de l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, 2000, p. 8). Le cahier des charges de la maîtrise d'ouvrage ne définit pas explicitement l'originalité de l'approche paysagère, comment peut-on la qualifier? Quelle est la spécificité de l'approche paysagiste, celle qui la légitime au regard d'autres lectures (par exemple celle des géographes)? Car, comme le dit S. Giorgis, «l'autre utilité de l'atlas est bien ici, de donner de l'audience et de mettre à disposition (autant que faire se peut) des acteurs du paysage, l'apport et le regard singuliers (un certain point de vue) du paysagiste» (*Atlas des paysages du Vaucluse*). Sensible est le qualificatif clé auxquels les paysagistes se réfèrent le plus souvent pour distinguer leurs démarches des méthodes ra-

(5) La seule analyse synthétique existante a été faite par le ministère lui-même: Ministère, 2007.

(6) Programme de recherche «Politiques publiques et paysages» du Ministère de l'environnement: http://www.ecologie.gouv.fr/-Presentation-des-projets-et-.html.

tionalistes des scientifiques (7). Cette revendication de l'esthétique (grec αισθάνεσται, sentir) est un héritage de la posture du peintre, figure originelle du paysagiste. La revendication du sensible est donc une manière de se positionner entre l'artiste et le scientifique, «en résistance au grand partage entre arts et sciences» (Donadieu, à paraître). Mais l'usage des sens pour appréhender les paysages n'est pas propre au paysagiste, il nous est commun a tous, y compris scientifiques. Il nous est donc permis de mettre en doute le sensible lorsqu'il sert «d'étendard» à la culture professionnelle paysagiste (même si certains le manient néanmoins avec précaution, conscients des ambiguïtés): «Le sensible est devenu un terme de la pratique paysagiste, sans qu'il ne soit jamais vraiment explicité. Qu'est-ce que le sensible? Qui est sensible? A en écouter certains praticiens, le paysage serait lui-même sensible […]. Ou bien ce serait la démarche qui serait sensible, notamment dans la traduction de ce que le praticien ressent d'un paysage et qui lui permet de le caractériser en termes d'ambiances paysagères, de lui conférer une identité» (Luginbühl, 2004).

En donnant la priorité à une équipe paysagiste, c'est donc bien à cette lecture sensible que recourt la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire. Le cahier des charges mentionne néanmoins avec parcimonie le qualificatif, soucieux sans doute de s'appliquer à soi même l'objectif de clarté et de pédagogie qui est fixée aux auteurs d'un atlas qui se veut grand public. Par ailleurs l'atlas est présenté comme le fruit d'une lecture partagée car «la notion de paysage acquiert un sens différent selon les individus, les sensibilités, les institutions, le milieu socio-culturel» (*op. cit.*, p. 3). Le parti pris d'une démarche sensible se justifie donc par la particularité de l'objet (le paysage) et par sa capacité à «faire émerger une culture paysagère chez tous les acteurs de l'aménagement en soulignant l'opportunité d'une approche globale du paysage» (*op. cit.*, p. 4). Ainsi, l'approche sensible du paysagiste est perçue comme une possibilité pour articuler les différentes sensibilités des multiples acteurs du paysage. Mais la

(7) «L'attitude qui a guidé la conception de cet atlas a consisté, dans un premier temps, à laisser la parole au paysage: une approche *sensible*, perceptive, permet d'en saisir le sens et le caractère, combinaisons subtiles de données de la géographie, des empruntes de l'histoire et de l'identité des communautés qui le gèrent, le produisent et le transforment chaque jour et de croiser les données avec la sensibilité particulière du concepteur. Cette approche *sensible* donne à saisir les multiples ambiances paysagères du département. Elle offre également au regard des indications sur les grandes tendances d'évolution, les mutations en cours, la cohérence ou l'incohérence des actions de chacun (…)» (*Atlas des paysages du Vaucluse*, cit).

propre sensibilité du paysagiste pourra fédérer celles des autres à la condition qu'il déploie une approche globale: le paysagiste ne peut pas s'enfermer dans la spécificité de son approche, celle-ci doit «être en mesure d'appréhender les dimensions géographique, historique et sociologique du paysage» (*op. cit*., p. 8). Pour répondre à l'objectif à atteindre d'une lecture partagée du paysage, la maîtrise d'ouvrage a imaginer une double maîtrise d'œuvre associant aux paysagistes en charge de l'essentiel de l'ouvrage les géographes responsables du chapitre sur les mutations paysagères.

Aux paysagistes la sensibilité, aux géographes l'objectivité… C'est cette conception de l'évaluation paysagère qui a orienté les choix de la maîtrise d'ouvrage en Maine-et-Loire: le diagnostic est confié aux paysagistes sur un mode sensible (8), et l'évaluation des dynamiques est confiée aux géographes «par l'exploitation d'un certain nombre de données statistiques officielles qui seront sélectionnées parce que susceptibles de mieux faire comprendre les processus d'évolution et de transformation récentes et à venir» (*op. cit.*, p. 14). La complémentarité entre les deux approches permet de confronter les signes visibles d'évolution perceptibles sur le terrain par les paysagistes aux données statistiques traitées par les géographes; confirment-elles les ressentis des paysagistes ou non? (9).

3. Le découpage des unités paysagères. – Comme dans tous les atlas de paysage, le diagnostic est synthétisé par une carte des unités paysagères (Fig. 1), celles-ci découpant l'intégralité de la surface du territoire départemental.

- les 4 découpages thématiques (en haut)
- l'ébauche du zonage paysager (au centre)
- la carte des unités paysagères (en bas)

(8) «Identification et caractérisation des paysages. Cette opération doit être considérée comme essentielle pour l'élaboration de l'atlas et en constituera l'architecture principale. Elle devra garantir une connaissance fine et *sensible* du territoire départemental» […* la recherche d'une expression de ressenti par une approche *sensible* de l'ambiance paysagère complètera utilement la description plus rigoureuse» (cahier des charges de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire, p. 11).

(9) Cette méthode est utilisée pour l'atlas des paysages du Vaucluse: «cette première approche est alors confrontée aux sciences et à la connaissance. L'histoire, la géographie, la géologie, les données chiffrées permettent de mieux comprendre, d'objectiver, de corriger le cas échéant, les données perçues sur le terrain» (*Atlas des paysages du Vaucluse*, cit).

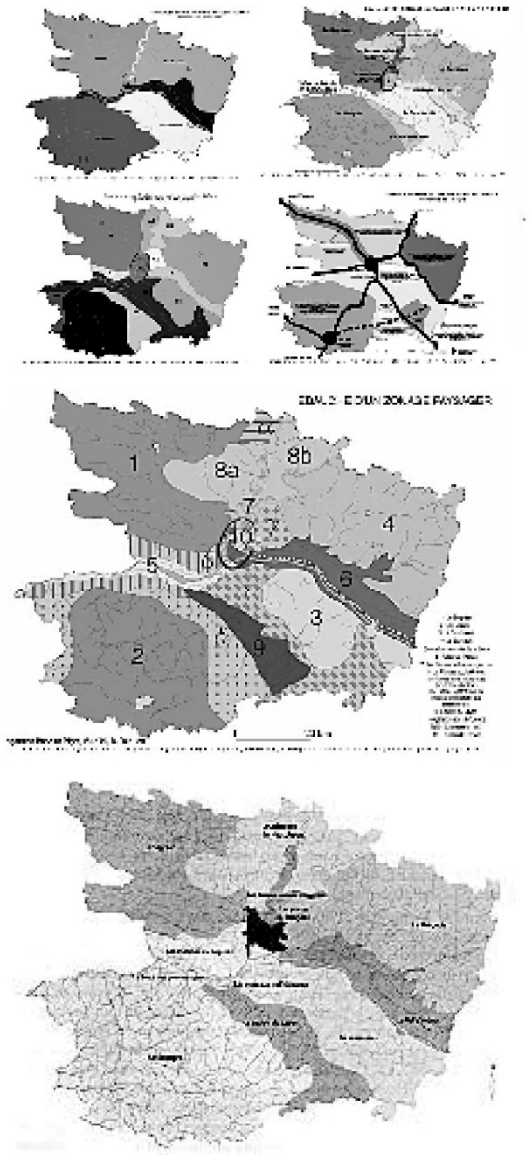


Fig. 1 - Les 3 étapes de la construction des unités paysagères en Maine-et-Loire:
Source: Atlas des paysages de Maine-et-Loire, 2003 (en couleur dans le document d'origine).

Le découpage résulte d'une analyse à partir de cinq clés de lecture («au rythme de l'histoire», «sous le signe de l'eau», «carrefour géologique, végétal et agricole», «communications et économie modèlent les paysages», «paysages et iconographie à travers l'histoire»). Chacune de ces entrées thématiques donne lieu à un découpage spécifique (fig. 1.1). La synthèse de ces pré-découpages permet la construction d'une ébauche de zonage paysager (fig. 1.2) qui, une fois précisée, est transformée en carte des unités paysagères (fig. 1.3). Pour saisir la place et la fonction de l'approche sensible dans ce processus, il faut comprendre la distinction opérée par les paysagistes entre «l'analyse géographique» et la «lecture paysagère». Dans leur esprit, la première relève d'une démarche scientifique, objective, consistant à synthétiser des connaissances permettant d'expliquer comment l'homme a façonné les paysages au cours de l'histoire en fonction de ses besoins, de ses capacités techniques et des ressources naturelles. Cette analyse, structurée en cinq entrées, est qualifiée «géographique». Ainsi, la carte synthétique qui sert d'ébauche d'un zonage paysager définit des unités géographiques («cette première phase a permis de dégager des grandes unités géographiques de façon objective», p. 10) et non pas des unités paysagères.

Le passage de l'analyse géographique à la lecture paysagère nécessite un filtre: c'est là qu'intervient l'approche sensible. Elle consiste, «sur la base des unités ainsi déterminées, à une lecture des composantes visuelles et sensibles du paysage: lignes de force, couleurs lumière, point culturelle» (idem). Ainsi, alors que les unités géographiques résultent essentiellement d'une synthèse bibliographique (analyse cognitive), la délimitation des unités paysagères relève d'une deuxième phase (analyse sensible) «fondée principalement sur une analyse de terrain, a conduit à affiner, voire à corriger les limites des unités proposées précédemment» (idem). Concrètement, l'approche sensible consiste à préciser sur des critères visuels les limites théoriques du découpage géographique: le découpage à proprement parlé paysager est bien le produit de l'approche sensible même si celle-ci peut paraître marginale dans le processus dans la mesure où elle intervient tard et qu'elle ne sert qu'à préciser les délimitations issues du zonage géographique. L'approche sensible apporte donc une «plus-value» sur la description de la nature des limites paysagères. Ainsi, la carte de présentation de chaque unité paysagère remplit deux fonctions: délimiter l'unité et caractériser

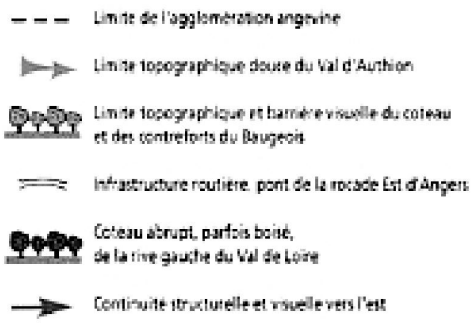


Fig. 2 - Légende de la carte de l'unité paysagère Val d'Anjou.
Source: Atlas des paysages de Maine-et-Loire, p. 73 (En couleur dans le document d'origine).

ses limites. La légende de ces cartes (intitulée «les limites de l'unité») est entièrement consacrée aux limites (Fig. 2).

La distinction entre l'analyse géographique et l'approche sensible est justifiée par l'ambivalence de la notion de paysage, à la fois matérielle et immatérielle (citation mise en exergue p. 2). Ainsi, «l'analyse raisonnée du paysage conduite par des experts, à partir d'une décomposition systémique des paramètres structurants, offre une garantie de légitimité et d'efficacité; cependant, cette approche rationnelle doit être couplée avec une perception mentale faisant appel à l'imaginaire, au ressenti, au vécu» (p. 11). Cette distinction est fréquemment portée par les paysagistes qui voient dans l'approche sensible une façon de se démarquer de l'expertise scientifique (géographes, écologues). Ainsi, la démarche ici présentée en Maine-et-Loire n'est pas spécifique, elle donne une image assez fidèle du contenu d'autres atlas où la lecture paysagiste a été privilégiée pour mener le diagnostic. L'atlas du Cher est de ce point de vue très similaire à notre cas d'étude: «Le cumul de ces cartes a donné lieu à une première esquisse de répartition des paysages qui se fonde sur des critères morphologiques (reliefs, vallées), et d'occupation du sol (forêts, bocages, plaines, vignes et vergers, urbanisation). Le travail de terrain a permis de mettre en évidence le ressenti des paysages: les limites, les effets de fronts, les passages entre deux espaces, l'ampleur des vues, les motifs singuliers, l'image de chaque paysage est donnée par cette approche, qui fut traduite dans les carnets par des notes prises sur le vif, des croquis et des photos. La saisie du terrain a donné lieu à un premier découpage intuitif et sensible du

paysage en entités. Chacune se définit par un concept (vallée des manoirs, plaine aux vastes horizons, mosaïque boisée etc.) et leur ensemble fondait les entités du paysage perçu. Il s'agit à ce stade d'entités définies par la nature de leurs limites, parfois franches et parfois floues et par l'ambiance dominante qui en fonde l'image. Le croisement de ces données de la perception et du ressenti avec le découpage "géographique" dont il est fait rappel ci-dessus conduit à la définition de ce que nous appellerons désormais les unités de paysage, qui seront supports d'une description des paysages du Cher dans l'acception pleine du mot, à la fois support et chose regardée, interprétée par la perception, sujet et objet, objectif et subjectif» (10).

La question du découpage des paysages pose, en définitive, celle de la définition de l'unité paysagère. Cette interrogation est considérée aujourd'hui comme un enjeu important par le ministère de l'environnement, elle est au centre de ses réflexions (Ministère, 2007). Plusieurs définitions existent, dont celle proposée par Yves Luginbühl dans la méthode-cadre des atlas: «Les unités paysagères sont définies comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères» (Luginbühl, 1994). Cette définition, strictement morphologique, a récemment été ajustée par le ministère: «Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères» (Ministère, 2007). Dans cette seconde définition, outre la dimension dynamique (sur laquelle nous reviendrons), le critère de la perception est pris en compte. De ce point de vue, elle se rapproche de la définition du paysage de la convention européenne («partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations», art.1), ce qui permet de «poser l'équivalence une unité paysagère = un paysage» (Ministère, 2007). Ainsi, l'unité pay-

(10) http://www.cher.pref.gouv.fr/atlas-cher/

sagère constituant l'unité de base de l'étude des paysages dans les atlas est considérée par le ministère comme un paysage au sens de la convention européenne. De ce fait, le ministère reconnaît 2100 paysages en France, ce chiffre résultant du ratio entre la surface du territoire national et celle de la moyenne du nombre d'unités paysagères dans les atlas. Par une circulaire ministérielle du 1er mars 2007, l'objectif de «préserver durablement la diversité des paysages français» peut alors s'appuyer sur une valeur quantifiée: les «2000 paysages singuliers mis en évidence par les atlas de paysage» font la diversité paysagère française (à préserver).

4. La dénomination des unités paysagères. – L'analyse des intitulés des unités paysagères dans les atlas permet de distinguer les dénominations «géographiques» des dénominations «toponymiques» (Ministère, 2007) même si, dans la majorité des cas, les dénominations sont mixtes car «les noms des unités associent un terme géographique qui décrit le type de paysage à un élément de toponymie» (idem).

Tab. I – Tableau de comparaison des dénomination des unités paysagères dans 3 atlas.

Dénominations «toponymiques» (Maine-et-Loire) des unités paysagères

Baugeois, Saumurois, Mauges, Plateaux du Haut Anjou, Basses vallées angevines, Plateaux de l'Aubance, Couloir du Layon, Portes du Baugeois, Confluence angevine, Loire saumuroise, Loire des promontoires, Val d'Anjou, Plateaux de l'Aubance, Confluence angevine, Segréen, Marches du Segréen.

Dénominations «géographiques» (Basse-Normandie)	*Dénominations «mixtes» (Champagne-Ardenne, non exhaustif)*	
Paysages d'entre terre et mer	Thiérarche ardennaise	Vallées du massif ardennais
Paysages de campagnes découvertes	Perthois	Collines lorraines
Paysages de marais	Brie champenoise	Crêtes préardennaises
Paysages bocagers	Haut Porcien	Langrois forestier
Paysages mixtes	Argonne	Cuesta d'Ile de France
Paysages aux bois	Champagne humide	Marais de Saint Gond
Paysages montueux et escarpés	Champagne Crayeuse	Marne viticole
Paysage périurbains	Pays d'Othe	Dépression ardennaise

Dans le tableau ci-dessus, on perçoit bien la spécificité des intitulés des unités en Maine-et-Loire: elles reflètent les pays tradition-

nels de l'Anjou (11). En effet, lorsque les unités paysagères s'y raccrochent, la toponymie évoque «des régions non administratives, des pays culturels ou petites régions agricoles» (Ministère, 2007, p. 32) qui évoquent davantage l'histoire des territoires qu'elles ne décrivent leur contemporanéité…: «ces dénominations des paysages montrent leur fort enracinement dans les cultures historiques et géographiques, ou tout du moins la volonté des auteurs d'enraciner les unités dans ces cultures» (idem). Les dénominations toponymiques traduisent en effet davantage les permanences que les mutations territoriales en cours. Le recours à l'expression «paysages identitaires» illustre bien cette tendance à valoriser les paysages «traditionnels» hérités. Dans l'atlas de Maine-et-Loire, les auteurs ne semblent pas prendre conscience des ambiguïtés du paysage identitaire: ainsi, pour chaque unité paysagère, sont présentés «les principaux caractères identitaires, illustrés par un bloc diagramme en couleurs et définis par des mots-clés, accompagnés de photos et de croquis» (*Atlas des paysages de Maine-et-Loire*, p. 9).

Or l'expression paysage identitaire est ambiguë car elle masque le fait que les références identitaires sont toujours construites et qu'elles ne sont jamais vraiment stabilisées. Ainsi, il est préférable de parler d'identification aux paysages (en terme de processus) pour caractériser cette modalité de la relation entre l'individu et son environnement. Cette construction n'est pas seulement individuelle (dans un rapport d'intimité à son espace vécu), elle est aussi collective car l'identification paysagère est influencée par des modèles culturels d'appréciation et par le jeu des acteurs sociaux qui construisent les territoires. Ainsi, aujourd'hui, l'émergence des politiques paysagères se traduit par des actions publiques sur les paysages au nom de l'identité territoriale et paysagère. Les atlas, qui sont un outil mais aussi une traduction de ces politiques paysagères, sont une bonne illustration de ce recours devenu assez systématique. L'ambiguïté tient au fait que ces politiques n'évaluent pas la façon dont les habitants s'identifient à leurs paysages quotidiens. C'est pourquoi, alors

(11) «Si vous avez du temps, en notre âge où le loisir est un luxe, visitez le nord-ouest du département de Maine-et-Loire, que nous appelons encore le Craonnais; le nord-est forestier, qui se nomme le Baugeois; puis, au sud de la Loire, le Saumurois et la Vendée angevine; vous aurez touché les quatre coins d'un domaine inégal, et s'il vous plaît de vous attarder ensuite dans la Vallée, dont le nom prend un V majuscule, la Vallée large où passe le fleuve, où passe le vent des marées, où il y a tant de grèves de sable, tant de peupliers et tant de raisins, vous aurez vu le cinquième canton de l'Anjou, et sans doute sa plus grande beauté» (Bazin, 1930).

que le paysage identitaire de référence semble être une évidence, il est en fait une hypothèse fragile. Sans enquête sociale, comment peut-on affirmer la valeur identitaire de tel motif paysager? Pour certains, élevés au rang d'archétypes paysagers, la question se pose moins (quoique). Pour d'autres, le doute est permis: quel est le véritable attachement des populations aux mines du Segréen, à la flore méridionale du Layon, aux arbres isolés dans le Baugeois, au réseau électrique dans le Saumurois, à la route nationale 147 pour le Val d'Anjou, les autoroutes dans le Baugeois, les portes d'entrée et carrefours routiers dans l'agglomération angevine, les peupliers dans les basses vallées angevines (autant d'éléments inventoriés comme «motifs paysagers identitaires» dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire)? Sont-ils perçus par la population comme des éléments identitaires, où le sont-ils seulement du seul point de vue des experts? Souvent, les paysagistes emploient le mot «identité» pour souligner les particularités, les spécificités d'un paysage. Or, les deux termes ne sont pas synonymes, d'où l'ambiguïté.

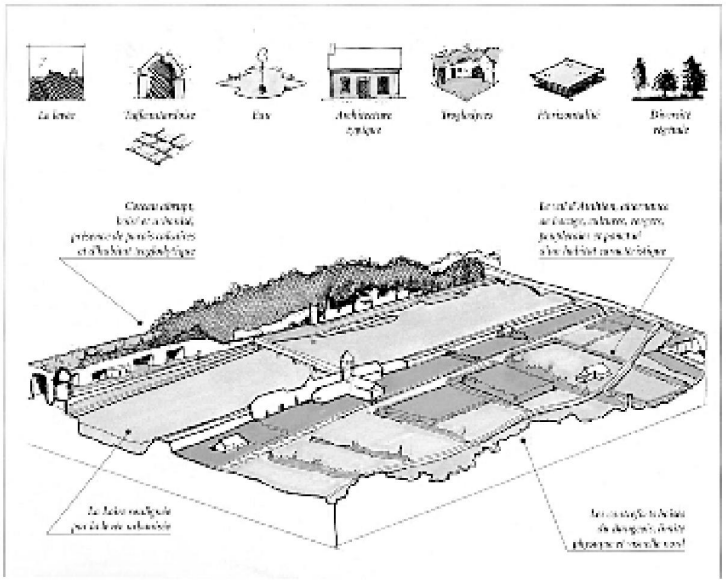


Fig. 3 – Le bloc diagramme de l'unité paysage Val d'Anjou. Les vignettes, au-dessus, symbolisent les motifs identitaires du paysage.
Source: Atlas des paysages de Maine-et-Loire, p. 77 (en couleur dans le document d'origine).

Le «paysage identitaire» désigne en général un paysage hérité, des motifs paysagers dont la valeur patrimoniale est (serait) unanimement reconnue. Il sert alors de référence, d'étalon esthétique face aux mutations paysagères contemporaines dégradant les paysages: la banalisation (ou uniformisation des paysages) induite par l'urbanisation diffuse, les infrastructures de transport, les grands équipements, les zones d'activités économiques, les paysages de l'agriculture moderne, etc., autant de transformations en rupture avec une demande sociale de paysage (Luginbühl, 2001) encore largement attachée aux référents paysagers des paysages ruraux de la fin du 19ème siècle (la campagne jardinée). Il faut noter que ces paysages ont été les objets d'étude la géographie classique française (la géographie vidalienne) qui a construit sa réputation à travers des thèses de géographie régionale, quasi exclusivement rurale donc, où le paysage était abordé comme «le physionomie du pays», de la «contrée», du «terroir». Cette culture géographique classique du paysage, en pénétrant l'enseignement, s'est diffusée à l'ensemble de la société. Elle est l'héritage épistémologique des méthodes d'évaluation paysagère, y compris paysagistes (Davodeau, 2008, *op. cit.*). Or, les paysagistes d'aujourd'hui – comme les géographes d'hier (Lussault, 2000) – éprouvent des difficultés pour appréhender les paysages urbains et, dans les atlas de paysage, ils sont rarement l'objet d'une catégorie à part. Certains documents «évoquent les paysages urbains dans une partie à part, au niveau du territoire dans son ensemble mais cette partie est souvent intégrée aux dynamiques ou aux enjeux paysagers» (Ministère, 2007, *op. cit.*, p.42). Les paysages urbains sont donc davantage perçus comme processus des dynamiques paysagères (l'urbanisation) que réellement décrits comme paysages en soit. Cette difficulté pour reconnaître et caractériser les paysages urbains a été mise en évidence par le programme de recherche politiques publiques et paysages (12). Pourtant, comme nous l'avons vu, la définition de l'unité paysagère proposée par le ministère («ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères…») permet

(12) «Le paysage urbain existe-t-il et dans quelles conditions? La question peut sembler saugrenue, impertinente, mais ici encore, il semble bien qu'elle renvoie à la difficulté de se départir du lien privilégié entre paysage et naturalité. Pour certains scientifiques, cette question est dépassée, le paysage existant partout. L'argument de l'absence du terme dans le langage commun ne tiendrait plus; mais dans les représentations communes, s'il n'y a pas de nature, il n'y a pas de paysage» (programme de recherche *Politiques publiques et paysages*, *op. cit.*).

de considérer les dynamiques comme composantes de l'unité. Un des exemples les plus intéressants d'unité paysagère exprimant les dynamiques des paysages urbains est la catégorie «paysage émergent» (13) dans l'atlas des paysages de Rhône-Alpes qui vient compléter la catégorie «paysage urbain et périurbain» (14). Dans l'atlas de Maine-et-Loire, aucun intitulé d'unité n'exprime l'urbain aussi explicitement. L'unité de l'agglomération angevine (principale agglomération urbaine du département) est nommée «confluence angevine»… L'«urbanisation dense» est seulement appréhendée comme l'un des motifs paysagers caractéristique de l'unité (15). Bien que les effets paysagers de l'urbanisation soient manifestes dans le département (comme en témoigne le chapitre consacré aux dynamiques paysagères), les paysagistes les ont minoré dans leur diagnostic.

Pourtant, cette lecture possède sa propre cohérence: survalorisation de la permanence des pays-paysages «identitaires» dans l'état des lieux (réalisé par les paysagistes) et évacuation des mutations liées à l'urbanisation dans le chapitre sur les dynamiques paysagères (réalisé par les géographes). Cette lecture est ambiguë lorsqu'elle traduit cette partition en terme d'enjeux: il est assez naturel en effet de considérer alors que les enjeux paysagers (ce qui est en jeu) résultent de la confrontation des dynamiques paysagères aux paysages de référence hérités. En somme, l'enjeu = dynamique / paysage de référence. Cette approche ne risque t-elle pas de se traduire par des politiques publiques de paysage exclusivement patrimoniales alors que la préservation n'est qu'une des modali-

(13) «Les paysages ici appelés émergents sont des paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle. Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages précédents, sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains. Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements liés à l'urbanité, tout en présentant une faible densité globale d'urbanisation».

(14) «Les paysages urbains ou périurbains concernent l'ensemble des territoires qui présentent visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis. Cette famille englobe des morphologies urbaines très distinctes: centres historiques vernaculaires ou réguliers, faubourgs transformés et rattachés à la ville-centre, quartiers pavillonnaires, grands ensembles, zones industrielles, entrées de villes… Dans la cartographie DIREN ont été retenus les ensembles urbains de plus de 2 km significatifs par leur dimension à l'échelle régionale» (Les 7 familles de paysages en Rhône-Alpes, Des paysages pluriels pour un territoire singulier, p. 18).

(15) Trois autres unités sont caractérisées par le motif de l'urbanisation: «les plateaux de l'Aubance» (motif «habitat dense et pression urbaine»), «les plateaux du Haut-Anjou» (motif «urbanisation des coteaux»), «les portes du Baugeois» (motif «pression urbaine»).

tés des politiques paysagères selon la convention européenne du paysage? Ainsi, même si l'atlas des paysages de Maine-et-Loire ne prolonge pas l'analyse jusqu'à la définition des enjeux, la simple confrontation de la première partie consacrée à l'état des lieux avec la seconde consacrée aux dynamiques porte des intentions implicites. Dans d'autres atlas, la formulation des enjeux donne lieu à un chapitre spécifique, et le discours qui est implicite en Maine-et-Loire y est alors explicité: ainsi, par exemple, l'atlas des paysages du Cher souligne que «les enjeux globaux des paysages du Cher sont nés d'une rupture entre les structures agricoles héritées du passé et celles engendrées par la modernité» (16).

Les paysagistes d'aujourd'hui, conduits à travailler à des échelles de plus en plus larges, réactivent la grille de lecture (jugée aujourd'hui désuète par la majorité des géographes contemporains) du géographe paysagiste du début du siècle dernier. C'est du moins l'interprétation qui peut être faite de la nature des «paysages identitaires» valorisés dans les études paysagistes. De ce point de vue, les paysagistes relaient fidèlement les attentes des populations si ces paysages sont réellement les paysages de la demande sociale. Néanmoins, se pose alors la question de la pertinence opérationnelle de ces références du point de vue des politiques publiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que bien des paysagistes sont heureusement lucides et critiques à l'égard du regard patrimonial sur les paysages qui – comme le stipule la convention européenne du paysage – ne peut pas résumer les politiques paysagères.

5. La représentation cartographique des unités paysagères. – Les enjeux méthodologiques de la cartographie du paysage sont bien connus: si le paysage est l'espace perçu (convention de Florence), alors il l'est depuis le sol (en règle général) depuis un certain point de vue (souvent mouvant) et sa vision articule différents plans (premier, second, arrière-plan), masque certains éléments. La carte, en revanche, offre une vision verticale, statique et selon une échelle unique de l'espace considéré. La cartographie du paysage associe donc deux objets difficile à concilier. Cela explique que les paysagistes utilisent davantage d'autres outils graphiques que la car-

(16) http://www.cher.pref.gouv.fr/atlas-cher/: «La mort programmée des bocages?», «L'extension des paysages abstraits de la culture intensive», «La rationalisation de la sylviculture et la perte de diversité», «Les impacts des grandes infrastructures», «La ville globale en recherche d'identité».

tographie pour représenter les paysages (la carte étant davantage l'apanage du géographe). Nous avons vu que dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, le bureau d'étude a utilisé la cartographie pour situer l'unité, positionner ses limites et les caractériser, mais il a privilégié le bloc diagramme (ou les dessin en coupe) pour illustrer les caractéristiques paysagères principales de chaque unité. La représentation cartographique des paysages est donc problématique dans tous les atlas, et mériterait une analyse plus approfondie pour illustrer ces difficultés et comprendre comment elles peuvent être contournées.

Une anecdote vécue lors de l'élaboration de l'atlas des paysages de Maine-et-Loire en est illustration parmi d'autres. Les paysagistes ont été contraints de justifier le découpage de l'unité paysagère du Val d'Anjou, dont le périmètre ne convenait pas à un acteur lors d'un comité scientifique de suivi. En effet, le conservatoire régional des rives de Loire ne concevait pas que les paysages du lit mineur de la Loire (le fleuve, ses îles, les bancs de sables, les berges) soit associés à ceux du lit majeur, situés de l'autre côté de la digue (paysages horticoles, maraîchage, céréaliculture). Le bureau d'étude n'a pas argumenté d'un point de vue physique (lit mineur et lit majeur, c'est le même paysage de vallée) mais d'un tout autre point de vue: leur association dans une même unité paysagère s'explique par le fait que ces paysages composent une même unité visuelle. L'observateur les perçoit ensemble, soit depuis la digue qui longe le fleuve (la route de la levée), soit depuis les coteaux du Saumurois. Même si, ici, la justification a semblé convenir (l'unité a été maintenue en l'état dans le document), on saisit bien la fragilité potentielle d'une argumentation centrée sur les points de vue (ils sont toujours discutables et l'ont été pour d'autres unités paysagères). En tout cas, elle reflète bien l'approche sensible des paysagistes (17).

D'un point de vue cartographique, les atlas se distinguent selon l'opposition décrite en Fig. 2; ainsi, les lectures «toponymique» et «géographique» (pour reprendre les adjectifs du ministère) ne caractérisent pas seulement deux manières de nommer les unités paysagères. Plus fondamentalement, elles correspondent à deux démarches méthodologiques car leur traduction cartographique est très différente: la typologie géographique dessine des unités qui

(17) Et aussi la lecture et la politique du Conservatoire de la Loire sur les paysages de la «Loire Sauvage».

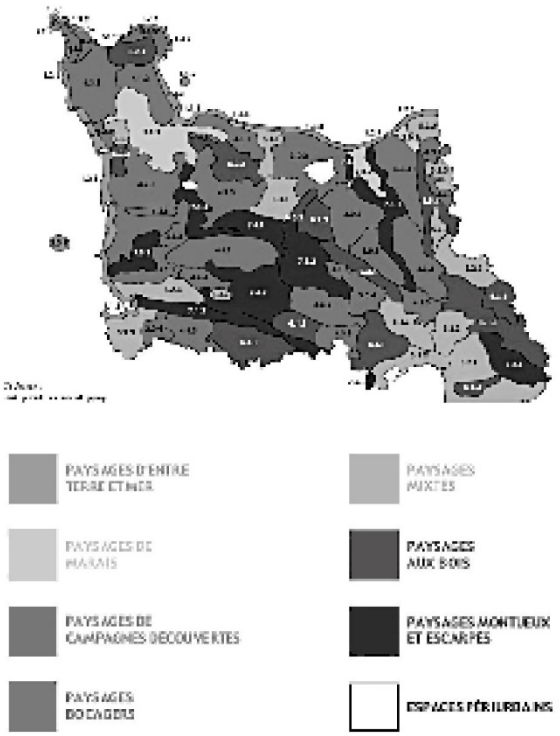


Fig. 4 – Les unités paysages dans l'atlas de Basse-Normandie (en couleur dans le document d'origine).
Source: Inventaire des paysages de Basse-Normandie (http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr/Inventaire.html)

peuvent se disperser sur l'espace départemental ou régional alors que la typologie toponymique «enracine» les unités paysagères à des territoires définis. Dans la Fig. 2, on devine que l'unité paysagère «paysages bocagers» qualifie différents espaces paysagers de Basse-Normandie, alors qu'en Maine-et-Loire l'unité paysagère du Baugeois est ancrée sur son territoire. Les unités paysagères y sont «territorialisées».

L'analyse des atlas montre que le principal moyen pour résoudre les difficultés inhérentes à l'identification des unités paysagères et à leur représentation cartographique repose sur la variation des

échelles de lecture. Dans l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, comme dans bien d'autres documents, les unités paysagères sont ultérieurement décomposées en sous-unités pour affiner la lecture. L'unité Val d'Anjou dont les limites ont été particulièrement discutées, a ainsi été divisée en deux sous-unités paysagères qui répondent aux objections du Conservatoire régional de la Loire (les paysages du lit mineur sont bien différenciés de ceux du lit majeur). A l'inverse, d'autres atlas effectuent plutôt un zoom arrière à partir des unités paysagères pour les regrouper en «familles de paysages» ou «grands ensembles de paysages». Ces deux variations d'échelles, par division interne ou regroupement externe, permettent d'articuler deux modes de lecture et de jouer sur leur complémentarité. Ainsi, dans la majorité des atlas, à la petite échelle (dimension régionale) est adaptée la lecture géographique que vient compléter à un niveau plus local une lecture toponymique. Par exemple, dans l'atlas des paysages du Cher, les 67 unités sont regroupées en 12 grands ensembles (18) ou, dans l'atlas des paysages de la région Rhône-Alpes, 7 familles de paysages ont été identifiées (19). En Basse-Normandie, le découpage est encore plus emboîté avec 8 familles de paysages, 22 sous-ensembles, 75 unités paysagères. Ainsi, dans la fig. 6, la distribution régionale concerne les 8 familles de paysages mais les 75 unités paysagères sont, elles, territorialisées comme en Maine-et-Loire. Le jeu des échelles permet donc d'exploiter la complémentarité et les avantages de chacune des approches. L'approche «toponymique», que nous préférons qualifier «territorialisante» (ex. «unité paysagère du Baugeois»), a l'avantage de construire des unités paysagères qui se rapprochent des territoires politiques. L'approche «géographique», que nous préférons qualifier «thématique» (ex. «paysage de marais»), propose une lecture adaptée aux compétences spécialisées des différents gestionnaires des paysages. La lecture territoriale permet une homogénéité et une mise en cohérence des actions paysagères sur une petite région donnée, la lecture thématique permet d'exploiter le découpage sec-

(18) Ainsi, l'ensemble «paysages de vallée» regroupe les unités paysagères 3-1 Vallée de l'Allier, 3-2 Vallée de l'Arnon, 3-3 Vallée de l'Aubois, 3-4 Vallée de L'Auron, 3-5 Vallée de l'Yèvre, 3-6 Vallée de la Loire, 3-7 Vallée du Cher, 3-8 Canal de Berry, 3-9 Eventail de Bourges.

(19) «Paysages urbains et périurbains», «Paysages émergents», «Paysages marqués par les grands équipements», «Paysages agraires», «Paysages ruraux patrimoniaux», «Paysages naturels», «Unité paysagère des plateaux de l'Aubance», «Paysages naturels de loisirs».

toriel qui caractérise les compétences des acteurs du paysage. En ce sens, ces deux approches sont complémentaires et méritent d'être articulée dans des méthodes d'échelles emboîtées.

En définitive, ces observations posent la question de la détermination de l'échelle des unités paysagères. Leur surface moyenne varient selon que les atlas sont régionaux ou départementaux. «A l'échelle du département, on peut s'accorder sur une échelle d'analyse au 1/25000 et une échelle de restitution au 1/10000 […] En dessous de 100 km2, on peut penser que l'on n'est plus dans l'échelle des atlas et que l'on arrive à une échelle locale, qui correspondrait plus à celle du plan de paysage» (Ministère, 2007, p. 44). Lors de l'élaboration de l'atlas des paysages de Maine-et-Loire, la question de l'échelle a été au centre de discussion au sujet de l'unité paysagère des Mauges. Le chef de projet aurait aimé entendre s'expliquer pourquoi les vallées ne sont pas considérées comme des sous-unités paysagères: «C'est l'unité la plus importante et c'est celle qui ne comporte aucune sous-unité […], Pourquoi certaines vallées, comme celle de l'Evre, ne sont pas représentées?» (20). Les paysagistes ont argumenté en précisant que les «vallées encaissées» font partie des motifs paysagers (au même titre que l'architecture vernaculaire, l'emploi de la brique et de la tuile, les ondulations du relief ou le bocage) mais qu'elles ne sont pas une unité paysagère en soi. Comment distinguer un motif de paysage d'une sous-unité paysagère? Sur ce point, les paysagistes n'ont pas éclairé leur méthode et les vallées des Mauges n'apparaissent donc pas sur la carte de l'unité paysagère. Pourtant, le contraste paysager entre les vallées et le plateaux est dans les Mauges aussi saisissant que le contraste paysager entre le lit mineur et les paysages du Val dans la vallée de la Loire. Les vallées, dont les paysages se ferment, se différencient de plus en plus des plateaux dont les paysages de bocage s'ouvrent.

6. Deux approches complémentaires. – Les diagnostics paysagers sont souvent discutés, critiqués, voire sont à l'origine de controverses qui parasitent l'émergence des politiques paysagères. Une construction collective de l'évaluation paysagère pour établir un diagnostic partagé est inévitable dès lors que l'on accepte d'évaluer les paysages pour ce qu'ils sont: des objets matériels certes, mais

(20) Courrier adressé par la Dde (Direction départementale de l'équipement) au bureau d'études, le 09/2001.

toujours perçus et vécus par des populations (c'est toute la philosophie de la convention européenne). Cependant, accepter la dimension qualitative de l'évaluation paysagère pose un certain nombre des difficultés que les pouvoirs publics cherchent souvent à éviter par le recours au savoir de l'expert ou par l'usage de méthodologies objectivantes. Pour mettre en œuvre les atlas de paysages français, les géographes ont été sollicitées pour leur approche scientifique ainsi que l'expertise des paysagistes pour leur approche sensible, comme ce fut le cas par exemple en Maine-et-Loire. Le premier degré d'élaboration d'un diagnostic partagé consiste à faire cohabiter ces deux types d'expertise. Notre expérience en Maine-et-Loire a montré que cette cohabitation n'était pas évidente dans la mesure où elle confronte une culture scientifique à une culture artistique du paysage, les géographes reprochant aux paysagistes leur manque de rigueur (votre subjectivité reflète t-elle celles des habitants?) et les paysagistes reprochant aux géographes leur manque de sensibilité (ne caractérisez-vous pas davantage l'occupation des sols que les paysages?). Le deuxième degré d'élaboration d'un diagnostic partagé consisterait à aller au-delà d'une co-expertise pour tenter d'intégrer le point de vue des habitants. Les atlas de paysage français n'ont pas déployé cette démarche sociologique car, sur des territoires d'étude aussi vastes, les enquêtes sont difficiles à mener. Il nous semble pourtant que c'est bien ce deuxième degré qu'il faut viser en cherchant à construire des méthodes et outils capable de mieux évaluer la demande sociale de paysage à laquelle les politiques paysagères sont sensées répondre. En France, le ministère de l'environnement, conscient des limites des atlas de paysage, cherche aujourd'hui à construire des «indicateurs sociaux du paysage» (21). Cette approche sociologique contribuera à faire mieux cohabiter les expertises géographique et paysagistes car, en cherchant à objectiver scientifiquement les sensibilités subjectives des personnes enquêtées, on peut penser qu'elle contribuera à construire une base de connaissance commune aux géographes et paysagistes. Elle permet de relativiser la sensibilité des paysagistes au regard des autres sensibilités paysagères: «La dimension sensible du paysage peut être envisagée comme l'ensemble des sensibilités éprouvées à la fois par les visiteurs d'un lieu dans son

(21) Expérimentation en cours d'un questionnaire sur les transformations des paysages français.

spectacle et par les habitants qui y vivent, le façonnent et le perçoivent dans l'exercice quotidien de leurs pratiques; elle comprend donc également les valeurs affectives, identitaires, historiques, symboliques, voire utilitaires que des populations attachent à un lieu et appartenant à une «culture locale», parfois contradictoire avec une «culture générale»; la confrontation de ces deux cultures provoque quelquefois des conflits que l'aménagement du territoire, en l'absence de connaissance suffisante, a du mal à résoudre. La conception la plus répandue, en dehors du milieu de la recherche, se réfère à des modèles esthétiques dominants dans la société qui supposent être les seuls à l'œuvre et les seuls dignes d'une légitimité» (Ministère, 2004, p. 76).

BIBLIOGRAPHIE

Atlas des paysages de Maine-et-Loire, Angers, Conseil Général de Maine-et-Loire, DDE de Maine-et-Loire, DIREN des Pays de la Loire / Le Polygraphe éditeur, 2003.

Atlas des paysages du Vaucluse (http://www.paca.ecologie.gouv.fr/docHTML/atlas84/index.html).

BAZIN R. *Paysages et pays d'Anjou*, Paris, Calmann-Levy, 1930.

DAVODEAU H., "Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles", revue électronique *Projet de paysage* n° 0, 12-2008 (à paraître).

ID, "L'évaluation des paysages, première acte des politiques paysagères", revue électronique *Projet de paysage*: http://projetsdepaysage.Fr/fr/accueil, 2009.

DONADIEU P., *Les paysagistes, ou les métamorphoses du jardinier* (à paraître), 2009.

GUISEPELLI E., "Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord", revue électronique *Cybergeo*, 2005.

LUGINBÜHL Y, *La demande sociale de paysage*, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, (à télécharger (http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/014000726/0000.pdf), 2001.

ID., *Synthèse scientifique du programme de recherche «politiques publiques et paysages»* (à télécharger: http://www.ecologie.gouv.fr/Principaux-resultats.html), 2004.

ID., Y., BONTRON J-C., CROS Z., *Méthode pour des atlas de paysages, identification et qualification,* DAU au Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, STRATES/CNRS-SEGESA, 1994.

LUSSAULT M., "La ville des géographes", dans TH. PAQUOT, M. LUSSAULT, S. BODY-GENDROT (dir.), *La ville et l'urbain, L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, pp. 21-35.

MICHEL J.-M., Directeur de la nature et des paysages, *Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages*, dans MINISTÈRE, 2007, cit.

MICHELIN Y., "Des appareils photo jetables au service d´un projet de développement: représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise", revue électronique *Cybergeo*, 1998.

MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (MEDD), *Méthode pour les atlas de paysage. Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (MEDAD), *Les*

unités et structures paysagères dans les atlas de paysage, 2007 (téléchargeable sur le site du Ministère).

Angers, AgroCampus-Ouest, Institut national d'horticulture et de paysage; herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr

RIASSUNTO: *Gli atlanti del paesaggio francesi o le difficoltà di conciliazione tra l'approccio sensibile e l'approccio scientifico*. – Gli atlanti del paesaggio prodotti in Francia fino ad oggi sono circa una cinquantina. Essi coprono quasi i tre quarti del territorio nazionale. Realizzati su iniziativa del Ministero dell'Ambiente, nell'ambito della politica nazionale per i paesaggi e in applicazione de l'articolo 6 della Convenzione Europea del Paesaggio, questi documenti sono elaborati, a seconda dei casi, su scala dipartimentale o regionale. Si tratta innanzitutto di strumenti di conoscenza (che non hanno valore regolamentare) e di sensibilizzazione degli attori locali agli *enjeux* del paesaggio. A partire dall'esempio preciso della costruzione di un atlante al quale si è partecipato, questo articolo si propone di illustrare le difficoltà di ordine metodologico che si sono incontrate nel tentativo di conciliare l'approccio sensibile e l'approccio scientifico, ossia le differenti letture dei paesaggisti e dei geografi associati nell'elaborazione del documento.

SUMMARY: *French Landscape Atlases: the problems of reconciling the aesthetic and scientific approach* – There are about fifty landscape atlases covering two thirds of the French national territory today. Initiated by the Ministry of the Environment in its national policy for landscape and in the application of article 6c of the European Convention on Landscape, these documents are drawn up on the scale of either the département or the region. They do not have any statutory value; rather, they are intended above all as tools of knowledge and to enhance the awareness of local stakeholders in the landscape. On the basis of a specific atlas in whose preparation we participated, this article aims to expose the methodological difficulties encountered in reconciling the aesthetic and the scientific approach, that is, the sensibilities of the landscape architects and geographers who are often involved in drawing up these documents together.

Termini chiave: paesaggio, atlanti, cartografia, valutazione del paesaggio, paesaggista, geografo.
Key words: landscape, atlases, cartography, landscape evaluation, landscape-architecte, geographer.

[ms. pervenuto il 24 novembre 2008; ult. bozze il 16 aprile 2009]

Annales de géographie (2011)[85]

Cet article répond à une volonté de faire dialoguer deux corpus sur lesquels j'appuie mes recherches mais qui restent de mon point de vue insuffisamment articulés : la théorie du paysage et celle de l'espace social. Avec le recul, je considère que c'est par cet article de 2011 que j'initie la problématisation de l'action paysagère qui me sert de fil conducteur aujourd'hui dans cette HDR (je me suis d'ailleurs reporté à ce texte pour rédiger le chapitre 1 du volume 2 en puisant dans le premier paragraphe consacré à la théorie de l'espace social). Dans l'article, j'utilise donc la théorie de l'espace social pour éclairer l'action publique paysagère (paragraphe 2), selon une lecture qui me semble aujourd'hui moins convaincante car le procédé me parait un peu trop illustratif (je reprends les figures spatiales élémentaires - lieux, aires, réseaux - pour les appliquer à l'action paysagère). La démarche me permet néanmoins de penser l'articulation des échelles que j'opposais maladroitement dans ma thèse … et c'est sans doute la fonction principale de l'article que de théoriser mieux ce qui ne l'avait pas suffisamment été alors. En conclusion, je donne à *territorialisation* trois significations pour synthétiser mon propos : le saut d'échelles de l'action paysagère (le territoire comme espace de projection de l'action politique), la construction des territoires à laquelle l'action paysagère contribue (le territoire comme espace d'appartenance), et le rapport sensible à la nature, au sol (le territoire comme contact à la terre), signification que je discute dans le volume 2 en mobilisant notamment la réflexion de B. Latour. La deuxième partie de la conclusion emprunte l'idée de C. Raffestin (1986) d'en appeler à l'émergence d'une discipline, non pas du paysage (!), mais des arrangements spatiaux. Avec le recul, je dois reconnaître que je n'ai jamais considéré cette idée sérieusement et que cette conclusion exprimait plus modestement le constat d'un déficit de théorisation dans les formations de paysagistes : en cela le niveau d'abstraction de l'article (peut-être excessif ?) provient d'une frustration d'enseignant de ne pas suffisamment réussir à poser les bases conceptuelles de sa discipline auprès de ses étudiants. La « géographie du paysage » que nous - les géographes des écoles - mettons en pratique auprès des paysagistes est pensée comme devant être directement utile au projet. Le faible volume horaire dont nous disposons nous impose de privilégier les apports méthodologiques au détriment des connaissances fondamentales. Dans l'hypothèse où nous aurions le temps nécessaire pour le faire, comment ces apports théoriques pourraient trouver leur place dans les cursus ? Trop spécifiques, devraient-ils être cantonnés à la niche des modules recherche, lorsqu'ils existent ? Trop disciplinaires, pourraient-ils concerner les paysagistes ? Comment y accéder sans maîtriser leur arrière-plan épistémologique ? Ces questionnements qui m'ont conduit à rédiger cet article gardent leur actualité : la théorisation de l'espace et du paysage est toujours déficiente dans les formations de paysagistes malgré les recrutements d'enseignants-chercheurs ces dernières années. La difficulté de former de bons praticiens qui soient aussi en mesure de théoriser leurs pratiques s'explique par une contrainte de temps (une formation pluridisciplinaire est nécessairement chronophage), mais pas seulement car c'est aussi une question de posture. L'engagement dans des études paysagistes est motivé par une volonté de faire, de transformer la matière du paysage, d'être sur le terrain, dans le concret. La réflexivité n'est évidemment pas contradictoire avec cette implication dans l'action mais elle soumet la réflexion à l'expérimentation. La logique déductive est par conséquent assez inefficiente dans les cursus pour transmettre des connaissances disciplinaires, ce dont doit profiter la géographie : car l'enjeu est alors de partir du terrain pour interpréter théoriquement les pratiques des paysagistes, les difficultés qu'ils rencontrent, les contextes dans lesquels ils agissent. C'est la limite du texte présenté que d'être construit à l'envers d'une démarche qui ferait davantage sens pour eux car ici le cadre théorique est d'abord présenté avant ses applications.

[85] Davodeau H., 2011, La dimension spatiale de l'action paysagère, Les Annales de Géographie n°679, pp 246/265.

La dimension spatiale de l'action paysagère

The spatial dimension of landscaping action

Hervé Davodeau

Maître de conférences en géographie – Institut national d'horticulture et de paysage (INHP) – Agrocampus Ouest, centre d'Angers

Résumé Alors que l'analyse des politiques publiques de paysage et des pratiques paysagistes a tendance à privilégier depuis deux décennies une théorie du paysage culturaliste (Roger, 1995), cette communication cherche à mobiliser les recherches récentes sur la théorisation de l'espace social (Lévy, Lussault). Penser le paysage dans l'action à travers cette grille de lecture permet d'articuler deux concepts (espace/paysage) que les chercheurs et praticiens ont plutôt opposés ces dernières années. L'hypothèse est au contraire que cette ré-articulation apporte un nouvel éclairage sur l'action paysagère contemporaine.

Abstract *Whereas over the past 20 years analysis of public policies on landscape and landscaping action has tended to favour a theory of culturalist landscape (Roger, 1995), this communication explores recent research on theorization of social space (Levy, Lussault). Viewing landscape in terms of active processes through this analytical framework makes it possible to link two concepts (space/landscape) that in recent years researchers and landscape practitioners have usually considered as distinctly opposing notions. The hypothesis advanced is the reverse of that view: linking the two brings new light to contemporary landscaping practice and policies.*

Mots-clés paysage, espace, paysagiste, politiques paysagères, projet de paysage

Key words *landscape, space, landscaper, landscape policies, landscape project*

Introduction

Le paysage et l'espace sont des concepts que la discipline géographique a longtemps opposés, en particulier dans les années soixante-dix avec la *nouvelle* géographie qui rompt avec son héritage *classique* en écartant le paradigme du paysage pour adopter celui de l'espace. Avec l'émergence du courant d'une géographie *sociale* dans les années quatre-vingt, le concept de paysage est réinvesti sous un l'angle de l'espace vécu et perçu. Alors que les deux concepts semblent pouvoir mieux s'articuler, s'enclenche dans les années quatre-vingt-dix un renouveau théorique porté par le courant de la géographie culturelle qui, en autonomisant une théorie du paysage (Roger, 1995), restaure le clivage. Au concept *froid* d'espace s'oppose de nouveau le concept *chaud* de paysage : d'un côté l'objectivité, l'abstraction géométrique, une vision zénithale (l'espace), de l'autre la subjectivité, la sensibilité, une vision horizontale ou oblique (le paysage).

L'évolution des conceptions de l'urbanisme et le renouveau de la profession paysagiste participent à l'affirmation de cette distinction : l'essor et la structuration

Ann. Géo., n° 0000, 2011, pages 5-25, © Armand Colin

des paysagistes en France à partir du milieu des années soixante-dix est une manifestation d'une conception « culturaliste » de l'urbanisme (Choay, 1959) qui cherche à s'opposer à la pensée de l'*espace* des « modernes » (la tabula rasa). Le clivage paysage/espace est donc aussi une affaire de posture et de légitimité professionnelles entre paysagistes, urbanistes et architectes.

Nous proposons ici une contribution pour réarticuler les réflexions sur le paysage et sur l'espace. Nous ciblons les travaux récents de Lévy et Lussault (Lévy, 1994 et 1999 ; Lévy Lussault, 2000 et 2003 ; Lussault, 2007) car leurs propositions théoriques nous semblent particulièrement stimulantes. Nous y faisons référence en utilisant l'expression peut-être abusive de « théorie de l'espace social » (1) en ayant bien conscience que ces recherches ne résument évidemment pas à elles seules toute la géographie sociale. Elles en proposent une actualisation qui permet – c'est du moins l'hypothèse que nous défendons et qui justifie ce corpus – d'éclairer les politiques paysagères et les pratiques paysagistes (2).

1 La théorie de l'espace social

En interprétant l'histoire philosophique de la catégorie d'espace et de ses applications scientifiques comme un trajet diagonal « de l'absolu-positionnel au relatif-relationnel » (Lévy Lussault, 2003, p. 328), les auteurs de la théorie de l'espace social soulignent sa nature relative (l'espace dépend de la réalité des objets qui s'y trouvent) et relationnelle (il est défini par les liens qui s'établissent entre les réalités spatiales). Ils s'opposent à la conception absolue et positionnelle de Kant[1] et s'appuient sur les travaux de Leibniz[2] pour lequel l'espace ne caractérise pas les positions des objets sur une table abstraite et absolue mais les relations qu'ils entretiennent entre eux.

1.1 L'espace social

La théorie de l'espace social relève d'une géographie sociale : son objet est la société[3]. Elle en propose une lecture qui n'est pas partitionnelle (disciplinaire) mais dimensionnelle (Lévy, 1994) : l'espace est une dimension de la société car tout fait social possède une dimension spatiale. L'espace est donc un « plan de coupe » possible pour rendre intelligibles les faits de sociétés. Il faut entendre par dimension spatiale de la société « l'ensemble des manifestations du problème de la distance et du placement » (Lussault, 2007, p. 39) et bien comprendre que « la dimension spatiale contient toutes les autres, de même que l'espace s'inscrit dans toutes les autres » (*idem*) : dimensions économique, sociologique,

1 « L'espace n'est pas un concept empirique qui ait été tiré d'expériences externes » (*Critique de la raison pure*, « Esthétique transcendantale », première section).

2 « Je tiens l'espace pour quelque chose de purement relatif, comme le temps ; pour un ordre de coexistence, comme le temps est un ordre de succession » (Troisième lettre à Clarke).

3 « Géographie : Science qui a pour objet l'espace des sociétés, la dimension spatiale du social » (Lévy Lussault, 2003, p. 399)

politique, temporelle, individuelle et naturelle. Celles-ci s'articulent entre elles et à celle de l'espace en le chargeant d'une substance économique, politique, naturelle etc. La substance est « l'ensemble des caractéristiques non spatiales des réalités sociales » (Lévy, *op. cit.*, p. 397). Michel Lussault illustre ces principes à travers l'exemple de la géographie des places assises entre blancs et noirs dans les bus aux États-Unis dans les années soixante : la discrimination raciale est bien une substance politique et sociale qui s'exprime dans l'espace (Lussault, *op. cit.*, p. 87). Cette théorie de l'espace social se veut constructiviste et réaliste (Lévy, *op. cit.*, p. 31), c'est-à-dire d'un objectivisme minimal sur une réalité qui n'est pas qu'une illusion (bien que « le réel soit plus grand que la matière »). En définitive, cette pensée exclut toute opposition entre d'un côté l'espace et de l'autre des représentations de réalités préexistantes (qui seraient, elles, objectives[4]).

Cette approche sociale de l'espace aborde son objet par la question de la distance[5] qui est au cœur du fonctionnement des sociétés. Par ses manifestations, elle est un problème fondamental dans toute société et pour chacun de ses membres au quotidien qui doivent sans cesse composer avec « la séparation, l'impossible confusion des réalités sociales en un même point » (Lussault, *op. cit.*, p. 45) et trouver des « technologies sociales spécifiques » pour résoudre ce problème ou atténuer ses effets (par la mobilité, la coprésence, la télécommunication). Mais, pour penser l'espace social distinctement de l'espace physique (Lévy, 1999, p. 29), il est nécessaire de ne pas confondre la distance avec l'espacement physique de « l'étendue[6] » : la distance est spécifiquement humaine[7], elle est donc tout autant spatiale que sociale.

La distance a toujours été une clé de lecture fondamentale de l'analyse du géographe[8] mais c'est le courant de l'analyse spatiale qui en fait un véritable paradigme scientifique. Les modèles théoriques alors produits mettent en évidence des « lois de l'espace » pour comprendre les grands principes de la distribution des objets géographiques : par exemple, le modèle centre-périphérie, décliné de multiples façons, permet ainsi de comprendre des distributions spatiales... et indirectement les paysages qui en sont la traduction (partielle et incomplète) en surface. Les chorèmes (Brunet, 1980) sont ainsi une proposition pour illustrer ces principes d'organisation et pour tenter d'en établir une typologie à travers

4 « L'image ne représente pas tant ce qui lui serait antécédent qu'elle présente ce qu'elle invente, ce qu'elle fait advenir » (Lussault, 2007, p. 73)

5 La distance désigne « l'ensemble des manifestations de la séparation des réalités sociales et de ses effets » (Lussault, 2007, p. 51).

6 « Cadre abstrait permettant de repérer et d'isoler des réalités distinctes. L'étendue est un outil de comparaison et de mesure et diffère de l'espace par son absence de substance. Ses échelles et ses métriques sont donc purement conventionnelles » (Lévy, 1999, p. 395).

7 Alors que « même sans peuplement humain, la surface terrestre posséderait une étendue » (Lussault, 2007, p. 46).

8 « Les géographes n'ont jamais prétendu expliquer à eux seuls la totalité du réel. Ils cherchent à éclairer les formes observables et les distributions cartographiques par le jeu des facteurs qui ont trait à l'espace : ils invoquent la diversité des milieux naturels, le rôle de la distance, les images que les hommes se font du monde et les symboles dont ils le peuplent » (Claval, 2003, p. 114).

un vocabulaire graphique. Or, cette lecture de l'espace fait débat au sein de la communauté scientifique car « l'espace ne peut pas être conçu comme un objet-en-soi absolu, dont les principes d'organisation et les lois d'évolution ne devraient être cherchés et trouvés qu'en lui-même [...] » (Lévy, Lussault, 2003, p. 329). Le débat porte donc sur la nature de l'espace et sur les effets qui lui sont attribués. Dans la perspective de l'espace social, ces lois ne peuvent pas être autre chose que celles des hommes, elles ne peuvent pas s'appliquer en dehors de leurs actions. Autrement dit, la critique émise à l'encontre des modèles précédemment conçus est qu'ils donnent à penser l'organisation de l'espace en dehors de sa substance et en postulant l'invariance des échelles[9] (Lévy, 1999, p. 127). Ces différends établis, il n'en reste pas moins ces modèles issus de l'analyse spatiale présentent un intérêt certain pour représenter les grands principes de l'organisation spatiale des objets géographiques et, par là, décrire le paysage-objet : de la construction des finages agraires aux logiques d'organisation des entrées de villes commerciales (Mangin, 2004), les paysages répondent à des principes de localisation et de distribution qui peuvent être modélisés.

En nous encourageant à penser la distance, la théorie de l'espace social offre un cadre de réflexion stimulant pour aborder le paysage comme relation particulière des sociétés à leur environnement (Berque, 1990). En effet, la relation paysagère apparaît avec la modernité comme une manifestation du « retrait du sujet hors de son milieu[10] » (Berque, 2000). Le paysage est donc à la fois une manifestation (des sciences et des arts) et une tentative de réduction de cette mise à distance (le projet du paysagiste joue sur les sensations de l'usager des lieux : faire ressentir l'eau, la pierre, le vent etc.). La sensibilité paysagère/demande sociale de paysage, les politiques paysagères/projets paysagistes cherchent à compenser une déterritorialisation entendue comme « affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales » (Magnaghi, 2000, p. 16). L'action paysagère permettrait alors une reterritorialisation basée sur une proximité retrouvée, un contact avec le paysage, la nature. Le paysage oscille donc entre une mise à distance (la perspective inventée à La Renaissance) et une « intimité fusionnelle entre l'individu et son lieu de vie[11] » (Bigando, 2006, p. 117). La distance au paysage est problématique dans l'action paysagère : comment concilier

9 La grille des chorèmes propose des structures spatiales qui ne préjugent pas d'une échelle particulière.

10 « Le paysage tel que nous l'entendons encore est un attribut du paradigme occidental moderne classique. Son apparition dans les mentalités européennes traduisait ou compensait, en termes sensibles, ce même retrait du sujet hors de son milieu qui par ailleurs devait engendrer le point de vue objectif de la science moderne, ainsi que l'individualisme » (Berque, 2000, p. 66)

11 « Il existe une manière non intentionnelle de « vivre » le paysage au quotidien. Fondée sur l'instauration spontanée d'une intimité fusionnelle entre l'individu et son lieu de vie ordinaire, cette manière quotidienne d'être au paysage – et de l'habiter finalement – institue l'être-habitant non plus en tant qu'acteur ou spectateur d'une scène paysagère, mais en tant qu'élément constitutif du paysage proprement dit. Cette forme de relation paysagère, préréflexive, à la fois non motivée par le sujet mais entièrement incorporée par lui, c'est ce que nous nommons « l'incorporation paysagère ». Dans ce cas, la trajection paysagère s'effectue, non pas à travers une relation d'extériorité (distanciation ou immersion), mais selon une relation d'intériorité où sont intimement mêlés être-au-monde et monde-de-l'être ».

la relation de proximité que l'habitant entretient avec son paysage ordinaire avec le point de vue distancié de la mise en spectacle pour touristes ? Ces rapports complexes entre intériorisation et esthétisation relèvent d'une problématique du proche et du distant qui, sur un autre plan, peut se traduire par l'opposition entre un « paysage politique » et un « paysage vernaculaire » (Jackson, 1984). La question posée étant de savoir comment mettre le paysage *à bonne distance*, ni trop proche ni trop distant[12].

1.2 La nature de l'espace

L'espace est chargé de la présence de la société, de ses différentes dimensions, et ce contenu est nommé substance (*cf. supra*). Mais chaque espace peut être défini aussi par son échelle (qui permet de comparer la taille des objets entre eux). Ce rapport de taille défini l'échelle *géographique* à ne pas confondre avec l'échelle *cartographique* et ses conventions (car le référentiel spatial n'est pas absolu mais dépend de la substance et de la métrique qui lui est associée). La métrique permet d'évaluer le proche et le lointain par des unités de mesure de la distance variables selon la substance de l'espace[13]. Dans cette perspective, la mesure euclidienne n'est qu'une métrique (conventionnelle) parmi d'autres[14]. Ces trois attributs (substance, échelle, métrique) suffisent à Lévy pour caractériser la nature de l'espace (1994, *op. cit.*) alors que Lussault ajoute la configuration comme « modalité de disposition spatiale des substances » (Lussault, 2007, p. 87), c'est-à-dire comme agencement formel de l'espace.

Le paysage n'est pas un attribut de l'espace (comme les 4 précédemment cités) mais un « *point de vue* sur les espaces agencés » (idem, p. 135). Dans le sillage des apports récents de la théorie du paysage qu'il reprend à son compte (Berque, Roger, *op. cit.*), Lussault ne réduit donc pas l'espace à ses configurations[15], et ne confond pas espace et paysage : le paysage est « une unité de sens identifiable » (p. 139) pour des acteurs qui dans leurs pratiques peuvent saisir l'espace sous la forme du paysage.

Les quatre attributs précités font nécessairement sens pour le concepteur d'espace qu'est le paysagiste. Les dispositifs spatiaux qu'il conçoit doivent composer

12 À propos du paysage rural andalou « [...] *trop de recul* ne permet pas de construire un paysage [...] il n'y a pas, en Andalousie, de groupes sociaux susceptibles d'en construire la représentation : les grands propriétaires fonciers sont absentéistes et les ouvriers agricoles vivent dans les villes. On ne peut donc parler ici que de paysage urbain. À l'inverse, *trop de proximité* ne permet pas non plus la construction d'un paysage. Pour mon père agriculteur, par exemple, la notion faisait sourire. Son rapport à l'espace était d'une autre nature, moins esthétisée, plus intériorisée » (Marié, in Auriac Brunet, 1986, p. 143).

13 Il faut distinguer les métriques topographiques des métriques topologiques. Les premières valorisent la proximité topographique (à côté de, côtoiement) alors que les secondes valorisent la proximité topologique (relié à, connexité). Les premières sont pertinentes pour évaluer les distances dans les lieux et les aires, les secondes dans les réseaux (Lévy, 1994, p. 397).

14 « L'espace pur n'est que du temps » disait déjà le géographe Vallaux en 1911 pour caractériser les processus économiques (cité pat Lévy, 1999, p. 157).

15 « Si les formes spatiales, proprement dites ne sont pas sans importance [...], elles ne permettent pas seules de comprendre les espaces, elles peuvent simplement les qualifier mais sans les définir » (Lussault, 2007, p. 91).

avec les substances en présence (économique, sociologique, politique, temporelle, naturelle) au risque de proposer un espace *conçu* décalé par rapport à l'espace *vécu* (Lefebvre, 1974). Par ailleurs, l'échelle, la métrique et la configuration sont bien les leviers de la conception : le travail sur l'échelle est au cœur de la réflexion de tout concepteur (Lecourtois, 2006[16]) et en particulier du paysagiste (Delbaere, 2006). La métrique renvoie à la maîtrise des distances, fondamentale elle aussi, comme la configuration qui, au final, est la réponse formelle aux questionnements précédents par l'aménagement de l'espace.

La typologie spatiale construite dans cette théorie de l'espace social n'innove guère vis-à-vis des propositions de l'analyse spatiale (le lieu, l'aire et le réseau structurent la grille des chorèmes) mais son paradigme rénove et approfondi le contenu donné à ces catégories. La première *espèce d'espace*[17] est le lieu dont la spécificité est d'être un espace où la distance n'apparaît pas déterminante dans la mesure où ce qui fait lieu c'est, justement, « l'affirmation de la prégnance de la logique de la coprésence » (Lussault, 2007, p. 99). Par ailleurs, « les lieux se caractérisent par la prégnance de leurs limites et par les effets de seuils, de passage qui en résultent » (idem, p. 100). Ils ne se définissent pas par leur taille mais par leur capacité à annuler la distance : ainsi, pour certains phénomènes, l'espace du phénomène est un lieu. Jacques Lévy va jusqu'à affirmer que le monde puisse être un lieu et qu'à l'inverse des petits espaces puissent comprendre un nombre important de lieux (Lévy, 1994, p. 53). De ce point de vue, la ville qui est « une configuration spatiale fondée sur le choix initial de privilégier la coprésence » (Lussault, 2007, p. 269) est un lieu par excellence. Mais, selon les substances et les phénomènes que l'on cherche à étudier, le point peut devenir une aire[18]. Celle-ci est plus grande que le lieu et, contrairement à lui, divisible. Comme le lieu et à l'inverse du réseau (3e type d'espace), elle est marquée par l'existence de limites. Dans des conditions spécifiques (idéologie territoriale du continu et de la cohérence), elle donne naissance à un « idéal-type » : le territoire (Lussault, 2007, p. 107). Dans d'autres conditions, l'aire correspond davantage à une surface, une zone ou un domaine (*idem*, p. 122). Contrairement à l'aire et au lieu définis par leur contiguïté, le réseau est connexe et sa métrique topologique (et non topographique). L'idéologie qu'il véhicule est celle du discontinu et de l'éclatement : ce type d'espace est donc ouvert, sans limite (contrairement au lieu et à l'aire).

16 « L'échelle parcellaire »/l'échelle du voisinage/l'échelle géographique » (« Échelles et enseignement de la conception », dans l'Espace de la grande échelle, p. 76)

17 Lussault ouvre l'avant-propos de l'Homme spatial avec ces fameuses phrases d'Espèces d'espaces de Pérec (1974) : « L'espace de notre vie n'est ni continu, ni infini, ni homogène, ni isotrope. Mais sait-on précisément où il se brise, où il se courbe, où il se déconnecte et où il se rassemble ? Nous cherchons rarement à en savoir davantage et le plus souvent nous passons d'un espace à l'autre sans songer à mesurer, à prendre en charge, à prendre en compte ces laps d'espace ».

18 « Une ville est à la fois un point et une surface et il vaut la peine de se demander dans quel cas, pour quels types de phénomènes, selon quelle dynamique, elle est lieu ou aire » (Lévy, 1994, p. 53)

Cette grammaire de l'espace est complexe car une maille d'un réseau peut être une aire, et un nœud un lieu (ou une aire)... il faut donc penser l'espace à travers l'articulation de ces « briques élémentaires » (p. 134) qui, comme nous l'avons dit, ne sont pas sans rappeler les figures de bases des chorèmes de Roger Brunet ou le vocabulaire spatial qu'utilise Kevin Lynch (voie, limite, nœud, quartier, point de repère) pour caractériser « l'image de la cité » (1960). Même si la filiation est indéniable entre ces pensées sur l'espace, Lévy et Lussault ont approfondi les significations de ces catégories en les intégrant dans un corpus théorique cohérent qui a l'avantage de décloisonner la typologie et de penser les liens entre ces catégories et surtout de penser l'espace dans l'action, autrement dit la « spatialité ».

1.3 L'espace dans l'action

L'espace n'est pas une surface de projection abstraite sur laquelle la société imprime ses marques mais « une ressource sociale hybride et complexe mobilisée et ainsi transformée dans, par et pour l'action » (Lussault, 2007, p. 181). Une des formules récurrentes de Lussault est que la société n'agit pas *sur* l'espace mais *avec* lui. Ses « prises » (pour reprendre un concept proposé par Berque pour le paysage) sont les valeurs spatiales[19] dont nous le chargeons et qui font de l'espace un « support actif » (p. 125) aussi bien par « le potentiel de l'agencement préexistant (l'espace *déjà-là*) » que par « le potentiel du capital spatial (*espace-ressource*) » (p. 189). De ce point de vue, le paysage est davantage que la modalité sensible de notre rapport à l'espace, il est une valeur spatiale qui – en tant que telle – motive des actions car « lorsqu'un espace fait paysage pour un opérateur, celui-ci interagit alors avec celui-là et y trouve des embrayeurs d'action, un support à des jeux de langage et des pratiques » (p. 139). Par ailleurs, dans la typologie des opérateurs spatiaux dressée par Lussault (p. 149), l'espace – en tant qu'agencement hybride[20] – peut être considéré comme un « quasi-personnage » : c'est le cas des paysages, omniprésents dans les illustrations sur lesquelles il appuie sa démonstration (exemple du *waterfront* de Liverpool).

Chaque acteur possède une certaine « maîtrise spatiale[21] » selon sa capacité à utiliser dans une situation donnée ses « compétences spatiales élémentaires[22] ». Cette capacité de maîtriser l'espace pour en exploiter les ressources peut prendre forme à travers des dispositifs spatiaux qui prennent forme dans (et par[23]) l'espace reconfiguré par les politiques locales (p. 217). Bien plus qu'un instrument de

19 « L'ensemble des qualités socialement valorisables d'un espace » (Lussault, 2007, p. 182)

20 « Un assemblage spatialisé, circonstanciel et labile, d'objets, de choses, de personnes, d'idées, de langages, configuré à l'occasion d'une activité d'un acteur » (Lussault, 2007, p. 199)

21 « Capacité à se placer de manière à ce que leurs actes soient suivis des effets désirés et que le contrôle de leur action et de son environnement soit toujours possible » (Lussault, 2007, p. 261).

22 Maîtrise des métriques (gestion des distances), compétence de placement et d'arrangement (se placer, disposer les choses), compétence scalaire (discriminer le petit du grand), compétence de découpage (en unités élémentaires pertinentes), compétence de délimitation (Lussault, 2007, p. 263).

23 « Le territoire tire profit, en quelque sorte, de l'évidence de la chose vue » (Di Méo, 2005, p. 100).

l'action, il devient « un instrument essentiel de construction de la légitimité des acteurs politiques » (p. 216). Le dispositif spatial peut être considéré comme un outil de légitimation lorsqu'il permet d'« arranger l'espace de façon qu'il puisse servir de cadre normatif à d'autres acteurs (p. 201) » ; alors il produit des « effets de régulation du champ social et politique » (idem). Ce pouvoir de l'espace se rapproche du concept de « violence symbolique[24] » (Bourdieu, 1993) qui présente une certaine pertinence pour caractériser l'autorité avec laquelle, parfois, les espaces conçus s'imposent aux usagers (Semmoud, 2007)[25]. Le paysage n'est pas épargné par ces rapports de force et il peut « en certaines circonstances, être pensé aussi en tant que dispositif spatial légitime [...]. En ce cas, des acteurs entendent mettre en forme un paysage pouvant *faire autorité* » (Lussault, 2007, p. 204).

2 Un éclairage de l'action publique paysagère

La théorie de l'espace social apporte un éclairage intéressant sur les différentes modalités de l'action publique paysagère, et en particulier sur le processus de territorialisation qui les affecte. Dans un premier temps, nous utiliserons cette formule pour caractériser l'évolution des politiques paysagères[26] du paysage-monument au paysage territoire (Davodeau, 2007).

2.1 Les lieux du paysage : production, diffusion, expansion

Le lieu et le territoire ne sont pas des concepts à opposer mais à lier car le lieu « produit une sorte de contraction de l'espace » (Di Méo, Buléon, 2005, p. 87) qui articule le proche et le lointain et peut faire territoire par les effets métonymiques qu'il déploie (Debarbieux, 1995). Parmi tous, les « haut-lieux » sont ceux qui parlent le plus fortement du territoire car ils concentrent le plus de significations (Debarbieux, 1993). Si le territoire est « l'espace informé par la sémiosphère » (Raffestin, 1986, p. 177) alors le lieu peut être pensé un arrangement nécessaire à « l'écogenèse territoriale » (*idem*). Dans cette perspective, la territorialisation ne désigne plus seulement un changement d'échelles mais la sémiotisation des

24 « [...] l'espace est un lieu où le pouvoir s'affirme et s'exerce et, sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue : les espaces architecturaux, dont les injonctions muettes s'adressent directement au corps, obtenant de lui, tout aussi sûrement que l'étiquette des sociétés de cour, la révérence, le respect qui naît de l'éloignement ou, mieux, de l'être-loin, à distance respectueuse, sont sans doute les composantes les plus importantes, en raison même de leur invisibilité [...], de la symbolique du pouvoir et des effets tout à fait réels du pouvoir symbolique » (Bourdieu, « Les effets de lieu » dans *La Misère du monde*).

25 « L'investissement social d'un espace est d'autant plus problématique que celui-ci est rigide, fortement structuré et saturé de sens ; le sujet ne pouvant guère s'autoriser à perturber ou détourner un ordre aussi prégnant » (p. 145).

26 « Politique du paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » (art.1.b Convention européenne du paysage, Florence, 2000)

espaces. Certains d'entre eux (de plus en plus rares) ont échappé à ce processus et « apparaissent comme oubliés, à l'extérieur de la frontière territoriale » (*idem*, p. 178)[27]. Ceux-là ne doivent pas être confondus avec les « non-lieux » de la surmodernité (Augé, 1992) qui, en définitive, n'en sont pas moins des lieux, fussent-ils « génériques ».

La territorialisation des politiques paysagères ne consiste donc pas nécessairement à déployer des actions de grande envergure : la production des lieux peut suffire, car la dimension spatiale du lieu ne se limite pas à sa surface au sol (ils ont une portée symbolique). Ainsi, les politiques paysagères n'ont pas nécessairement besoin de se projeter dans des aires de plus en plus grandes par un paysagement territorial total (inconcevable). Leur territorialisation passe donc par la multiplication des lieux : « Territorialiser un espace consiste pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques » (Di Méo, 1998, p. 41). La mise en paysage des lieux consiste alors à les faire accéder au *statut* de paysage à travers un processus « d'artialisation » (Roger, 1978) ou de toute autre interprétation permettant de les parer « d'écosymboles » ou de « prises » susceptibles de les trajecter en paysage (pour reprendre le concept de trajection de Berque). Paysagement et territorialisation sont alors équivalents puisqu'il s'agit ici essentiellement de donner du sens à l'espace perçu, à ceci près que cette signification est paysagère et qu'elle puise donc dans le réservoir des images et des récits de notre société paysagiste (Donadieu, 2000).

Par ailleurs, le paysagement des lieux ne se réduit pas à leur traitement cosmétique par suppression des « points noirs » ou « intégration paysagère ». Pour prendre véritablement sens, cette notion d'intégration doit être saisie par les deux relations d'échelles qu'elle permet : en effet, certains dispositifs paysagers ne cherchent pas à s'intégrer au contexte mais – au contraire – à intégrer celui-ci au lieu. Le rapport d'échelles n'est donc pas univoque (le petit dans le grand, le grand dans le petit) entre le territoire et le lieu, lequel joue un rôle d'articulation, « d'interlieu » (Delbaere, 2001). Concentrée sur le lieu, l'action paysagère évite les difficultés induites par l'élargissement de l'espace d'action (Davodeau, 2005). Le lieu, qui est l'espace du sensible[28] par excellence, permet d'atténuer les tensions entre « sensibilité paysagère et gestion territoriale » (idem) caractéristiques des politiques paysagères émergentes : « Agir sur tels ou tels éléments ponctuels suffit à entretenir l'illusion d'une action globale sur le paysage » (Ythier, 1995, p. 192). Parmi les facteurs limitants l'élargissement spatial des aires du paysagement,

27 « [...] des lambeaux de bois couronnant une colline ou une éminence ou une zone de marais absolument indemne, ou encore un bras mort de fleuve ou de rivière, conséquence d'un méandre recoupé, non touché ou aménagé ».

28 « Pour qu'il y ait lieu, la possibilité doit toujours exister de pouvoir le contrôler physiquement par la marche brève ou le déplacement rapide et/ou la vue – les lieux les plus forts ne sont-ils pas ceux, d'ailleurs, que le regard peut intégralement embrasser et où les repérages visuels des limites sont les plus aisés ? C'est-à-dire que ne doit pas s'affirmer un effet d'échelle et d'espacement suffisamment marqué qui pour le coup brise le lieu et le mue en aire » (Lussault, 2007, p. 101).

insistons sur les conflits induits par la multiplication des acteurs impliqués par la gestion paysagère (Davodeau, 2008).

Ces difficultés expliquent qu'à mesure que les échelles s'ouvrent, le projet de paysage est marqué par une certaine dématérialisation. Ainsi, la multiplication des études paysagères ne se traduit pas nécessairement par des réglementations avec des effets directs sur les formes paysagères : leur effet principal réside dans la production d'images (qui conforte certaines représentations) et s'exerce donc sur l'évolution des perceptions sociales des paysages (et en retour leur matérialité). L'un des aspects essentiels de cette action sur le paysage immatériel concerne la « paysageo-nymie », autrement dit la toponymie appliquée au paysage (Galliot, 1995, p. 92). Car, de la même manière que l'espace a besoin d'un nom pour devenir lieu, il en a besoin pour devenir paysage : les noms de lieux sont essentiels pour qu'un espace acquière le statut de paysage, la sémantisation est donc un aspect du travail du paysagiste (Delbaere, 2006).

La production des lieux est une manifestation de la territorialisation du paysage. La dispersion des lieux du paysage dans le territoire puise dans un réservoir de plus en plus grand (des patrimoines de toutes natures et de plus en plus nombreux) et, parmi les nouveaux espaces du paysage, citons en premier lieu les friches industrielles urbaines. La phase de désindustrialisation est suivie par celle de la réhabilitation d'espaces postindustriels au cœur des villes, en général situés le long des fleuves. Ils font aujourd'hui l'objet de projets (ex. la confluence à Lyon, les berges de Garonne à Bordeaux, ou l'île de Nantes) à travers lesquels – et par architectes-urbanistes-paysagistes *stars* interposés – se joue la compétition entre métropoles.

Dans ces nouveaux espaces où s'exerce le savoir-faire paysagiste contemporain, les principes fondamentaux sont de l'ancrer dans ses profondeurs historiques ou géographiques et de remettre en cause le lieu dans ses limites. Ainsi la réflexion par le paysage sur l'urbanisme souligne tantôt la dimension verticale du projet[29] (*cf.* la notion de « suburbanisme », Marot, 1999) tantôt sa dimension horizontale : « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent » (Corajoud, 1982). Par cette formule, bien connue dans le champ du paysagisme, ce maître du paysagisme français exprime la nécessité de remettre en cause les limites du lieu sur lequel porte l'intervention : car, dans le paysage « il n'y a pas de contours francs, chaque surface tremble et s'organise de telle manière qu'elle ouvre essentiellement sur le dehors » (*idem*). Pour ces praticiens, les limites du lieu à aménager dépassent donc le lieu lui-même, il faut par conséquent chercher par tous les moyens à s'en affranchir[30] (bien qu'elles soient souvent confortées par la commande – laquelle doit par ailleurs toujours être réinterroger). Cette posture est une façon de répondre à la question du contexte (du « site » ou « territoire »[31]), dans lequel

29 « Le siècle n'est plus à l'extension des villes mais à l'approfondissement des territoires » (Marot, 1999).

30 « Il s'agit toujours de sortir du territoire qui nous est assigné » (Corajoud, in Masboungi, 2002)

31 Ces mots sont équivalents dans les discours professionnels des paysagistes qui, contrairement aux scientifiques, ne sont guère rigoureux sur l'usage de ces mots.

le projet cherche à s'inscrire (et non pas nécessairement s'intégrer) : « le site respire hors de ses limites. Les parcelles sur lesquelles nous intervenons ne sont jamais entièrement contenues dans leurs limites, historiques ou géographiques [...] Bien sûr, il y a une présence du site, une résistance sous les pieds, mais aussi une respiration qui va bien au-delà » (Descombes, 2002). Cette extension du lieu à l'horizon mériterait un approfondissement car elle illustre peut-être ce que Lussault nomme les « lieux-surface » (2007, p. 102).

Au-delà de la plus ou moins grande pertinence de l'application de ces catégories spatiales aux pratiques paysagistes, le plus important est de comprendre que l'articulation entre le lieu et le territoire (au cœur de la théorie de l'espace social) est fondamentale dans les principes d'action des paysagistes car elle leur permet de concevoir des espaces à des échelles de plus en plus larges. Néanmoins, cette multiplication *des lieux du paysage* a ses limites... au-delà desquelles les « outils du projet »[32] ne suffisent plus pour prendre en charge une complexité alors trop grande, car la distinction entre le lieu et le territoire n'est pas seulement affaire d'échelle, ces espaces sont de nature différente.

2.2 Les aires paysagères : le territoire entre mythe et réalité

Dans les politiques publiques, l'aire endosse l'habit du territoire, son *idéal-type*. Ses attributs sont une échelle supérieure à celle du lieu, des limites bien marquées, un pouvoir qui s'y exerce, et une idéologie spécifique (de la continuité et de la cohérence). Le paysage et le territoire font donc *bon ménage* s'ils s'alimentent mutuellement : le territoire apporte au paysage sa matérialité et le paysage apporte au territoire de quoi nourrir son idéologie spatiale (continuité et cohérence paysagère, récits fondateurs et puissance imaginaire). Cet échange de *bon procédé* se traduit par une correspondance entre le territoire et *son* paysage : à chaque territoire son paysage, le pays*age* étant le visage du *pays* (le territoire). Cette correspondance a été largement portée par la géographie classique et, d'une certaine manière, cette idéologie paysagère et territoriale est aujourd'hui relayée par la politique nationale pour les paysages[33] qui, en cherchant à préserver la diversité des paysages français au nom de l'identité territoriale et de la biodiversité (à laquelle est associée la diversité paysagère...), réactive le lien entre pays et paysages (Davodeau, 2009).

32 « L'approche territoriale est avant tout une attitude, dont paradoxalement nous rendons compte par le détail de nos projets, puisque nous abordons les stratégies de territoire avec les outils du projet » (Pere, « Le pouvoir du projet à toutes les échelles », dans Masboungi 2002, p. 68.

33 http://www.ecologie.gouv.fr/-Paysages-.html

La mythologie territoriale puise aux sources de l'identité[34] territoriale et paysagère. C'est autour de cette notion que s'articulent les notions de paysage et territoire dans les politiques publiques, lesquelles construisent (cherchent à faire reconnaître) des « aires du paysage » (unités paysagères dans le langage des professionnels) qui, avec la production des lieux du paysage, sont une autre manifestation du processus de territorialisation des politiques paysagères. L'identité paysagère est un puissant vecteur de la construction des nouveaux territoires de l'intercommunalité. Elle est mobilisée comme ressource dans les pratiques spatiales des acteurs. Ainsi, pour des municipalités, partager une même unité paysagère ou, à défaut, une structure paysagère commune, contribue à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un même territoire (c'est du moins l'idée véhiculée dans le discours politique). Le paysage apporte donc une cohérence possible aux territoires institutionnels même si cette cohésion est le plus souvent recherchée a posteriori (car le paysage est moins un critère des découpages intercommunaux qu'un outil de légitimation, « un dispositif spatial légitime » pour reprendre l'expression de Michel Lussault, *infra*).

La ville et l'urbain sont le terrain d'intervention privilégié des paysagistes et, dans la commande publique qui leur est adressée, l'idéologie territoriale est extrêmement prégnante : la perte de cohésion et de continuité urbaine est un des enjeux auxquels ils ont à faire face. On reconnaît bien ici la référence à la ville comme lieu (coprésence, condensation de l'espace) ou comme aire (avec des limites nettes) en proie aux processus d'éclatement (externe et interne) caractéristique de l'urbain généralisé. La nature et le paysage apparaissent alors comme une trame capable de recoudre le « tissu urbain » (Calenge, 1995). Penser la ville par le paysage (Masboungi, *op. cit.*) permettrait de retrouver des continuités et des cohérences urbaines, de fixer des limites à l'étalement urbain. Le paysage est donc un véhicule de l'idéologie des territoires, qu'elles qu'en soient leurs natures et échelles (le quartier, la ville, l'urbain).

Une autre contribution du paysage à la construction des aires territoriales repose sur sa capacité à mobiliser une grande diversité d'acteurs. En effet, un des leitmotive des discours est d'affirmer que le paysage est un objet transversal (ce qui permet de *mettre autour de la table* les professionnels agricoles, du tourisme, de l'architecture et du patrimoine, les écologistes etc.). Pour l'aménagement du territoire, le paysage offrirait donc une entrée vertueuse dans la mesure où cet objet global et accessible favoriserait la cohérence (des politiques publiques entre

34 L'identité : « [...] l'ensemble de valeurs fixées sur un espace qui constitue une référence utilisée par un et/ou des acteurs qui le pratiquent pour se définir en se distinguant des autres acteurs » (Lussault, 2007, p. 93), « [...] n'existe pas sui generis mais est construite, inventée collectivement, par les acteurs d'une société donnée qui peuvent avoir ensuite tendance à la naturaliser dans leur usage » (idem), « [...] est un puissant instrument au sein des rhétoriques de qualification et de classification des objets de société par les acteurs sociaux, et de justification de leurs actions » (*idem*, p. 94), « Une représentation dotée d'attributs de position, de découpage, de métrique, d'échelle, de configuration, de substances » (*idem*, p. 97).

elles) et la participation (du public). Un certain nombre de travaux de recherche-action cherchent à tester sur le terrain la pertinence de ce discours par différentes méthodes (Guisipeli, 2005 ; Michelin, 1998, 2000). Cette idée du paysage-outil au service des démarches participatives est également de plus en plus expérimentée par les paysagistes eux-mêmes (Pernet, 2008 ; Duprat[35]), comme en témoignent quelques initiatives locales qui font peu à peu école. La figure professionnelle du paysagiste médiateur (Donadieu, 2009) qui émerge à travers ces initiatives est progressivement construite (et théorisée) dans les formations spécialisées (écoles de paysage ou diplômes universitaires[36]). Pour autant, la médiation *paysagiste*, *paysagère* ou par *le paysage* reste encore largement affaire de discours (lequel n'est pas à minimiser car c'est une dimension importante de la production de l'espace) et les méthodologies encore très expérimentales. Il est donc nécessaire d'analyser ces démarches (Davodeau, 2010) tout en restant critique à l'égard des vertus accordées au paysage... qui n'est pas une entrée miracle de l'aménagement du territoire, comme en témoignent les nombreux conflits dont il est l'objet. Par ailleurs, dans la mesure où les recherches actuelles soulignent que le conflit (à travers les mobilisations) est lui-même un puissant facteur de construction territoriale (Kirat, Torre, 2008), on peut s'interroger sur la pertinence d'une action qui chercherait à les éviter. Il s'agirait plutôt d'en exploiter les potentialités et, à ce titre, le cas des basses vallées angevines bien connu des chercheurs en paysage est une très bonne illustration (Le Floch, 1993).

2.3 Les réseaux du paysage : le paysage tramé

Territoires et réseaux sont tout autant indissociables que lieux et territoires car le réseau est l'ossature des territoires, l'infrastructure grâce à laquelle le territoire est parcourable, accessible et maîtrisable. Le pouvoir a besoin des réseaux pour exercer son influence : la maîtrise du réseau est une manière de maîtriser l'aire sans nécessairement maîtriser sa surface entière. Le réseau est donc une figure intermédiaire entre le point et la surface. Ainsi, dans le champ des politiques paysagères, la territorialisation du projet de paysage s'appuie sur la constitution de réseaux du paysage (ex. trames vertes et bleues), objets intermédiaires entre les lieux du paysage et les aires paysagères (intermédiaires dans le sens où les lieux sont des objets facilement appréhendables par les politiques paysagères alors que les aires sont sans doute plus difficiles à manipuler).

La localisation des lieux du paysage illustre bien comment le réseau contribue à l'articulation du lieu au territoire. En dehors des cas particuliers des hauts-lieux du paysage, les lieux du paysage *ordinaire* (à travers lesquels se déploie l'action publique paysagère) ne se distribuent pas aléatoirement dans l'étendue (des espaces privilégiés sont soumis au paysagement) : à une échelle globale le gradient

35 http://parcdecambon.blogs.fr/, ou bien http://alpage.over-blog.fr/

36 La médiation est un terme qui apparaît clairement dans le programme pédagogique de l'école du paysage de Bordeaux, comme dans l'intitulé du Master « Paysages et Médiations » cohabilité entre l'université et l'école du paysage d'Angers.

d'urbanité est un paramètre évident (le paysage est un indicateur d'urbanité[37]) et, localement, cette distribution s'égrène le long du réseau des circulations (routière, pédestre, cycliste). Les lieux du paysage (au sens de lieux de la mise en paysage) sont donc localisés le long des cheminements que nous effectuons. Ainsi l'action paysagère illustre bien l'imbrication des trois types d'espaces : c'est parce qu'ils s'inscrivent dans les réseaux des mobilités quotidiennes que les lieux du paysage parlent *fort* du territoire. Les lieux du paysage composent les réseaux et les réseaux contribuent à l'articulation des lieux aux territoires. Les effets de synecdoque propres à l'articulation lieu-territoire peuvent – structurés en réseaux – produire des effets de masque et d'illusion sur le territoire[38]. Ainsi, les politiques paysagères offrent une illustration de l'imbrication du lieu, du réseau et du territoire. Par exemple, la politique du *1 % paysage et développement* sur les autoroutes[39] consiste bien à faire jouer au réseau un rôle d'armature culturelle (Lassus, 1994) pour donner à voir, à comprendre et favoriser l'appréciation des territoires traversés. La relation du réseau au territoire traduit le rapport ambivalent entre mobilité et enracinement. Parce que l'espace est de plus en plus fluide et que s'affirment les réseaux, les lieux s'imposent comme compensation par leur fonction d'ancrage et de repère[40].

C'est bien ce rôle de stabilisateur que les politiques publiques assignent prioritairement au paysage : une valeur de permanence pour une identité territoriale et paysagère de référence. Tandis que sa matérialité est de moins en moins conditionnée par les facteurs locaux, le paysage devient un matériau essentiel d'une territorialité de plus en plus virtuelle[41]. Pour autant, face à une réalité hybride, l'opposition du virtuel et du réel perd sa pertinence, comme en témoignent les

37 « Sans craindre le paradoxe ni la contradiction, j'affirmerais volontiers que paysage urbain est un pléonasme et qu'en conséquent il n'y a de paysage qu'urbain, porteur d'urbanité et facteur essentiel de l'urbanisation des campagnes. Ce qui reviendrait à faire du paysage une modalité de l'urbain et non, comme on le croit, de l'urbain l'une des nombreuses qualités du paysage qui peut être tout et n'importe quoi » (Chenet, 1994, p. 27-38).

38 « L'avion est une machine sans doute, mais quel instrument d'analyse ! Cet instrument nous a fait découvrir le vrai visage de la terre. Les routes en effet, durant des siècles, nous ont trompés. Nous ressemblions à cette souveraine qui désira visiter ses sujets et connaître s'ils se réjouissaient de son règne. Ses courtisans, afin de l'abuser, dressèrent sur son chemin quelques heureux décors et payèrent des figurants pour y danser. Hors du mince fil conducteur, elle n'entrevit rien de son royaume, et ne sut point qu'au large des campagnes ceux qui mourraient de faim la maudissaient. Ainsi cheminions-nous le long des routes sinueuses » (A. de Saint-Exupéry, *Terre des Hommes*, 1939, p. 54).

39 Circulaire n° 96-19 du 12 décembre 1995.

40 « Renforcer l'imagibilité de l'environnement urbain consiste à faciliter son identification et sa structuration visuelles. Les éléments dégagés ci-dessus – les voies, limites, points de repère, nœuds et régions, sont les cubes d'un jeu de construction servant à fabriquer à l'échelle de la ville des structures fermes et différenciées » (Lynch, 1960, p. 111)

41 « Ce n'est plus dans le territoire, dont le rythme de transformation est rapide, que l'on peut chercher une base à la territorialité. Cette base, il faut la chercher dorénavant dans des territoires abstraits [...] Certes, toute société continue à vivre et à agir dans un territoire concret qui résulte d'une production, mais ses relations sont beaucoup moins conditionnées par ce territoire que par l'information qui y est diffusée [...] Dans ce type de territorialité, on ne peut plus parler d'espace vécu, d'identité régionale ou de culture locale. Tout au plus peut-on parler d'information consommée, d'identité conditionnée et de modèles culturels dominants » (Raffestin, 1986, p. 184-185).

réseaux d'information (qui sont une composante du réseau général des infrastructures de transport si prégnant dans nos modes de vie) dont la matérialité peu marquée dissimule des effets bien réels sur la configuration des espaces (une commune enclavée ne l'est plus seulement au regard des grands axes de transport, elle s'isole si elle n'est pas aussi connectée aux réseaux informationnels).

Nos pratiques de l'espace sont réticulaires et nos modes de gestion de l'espace cherchent à s'adapter à cette organisation, et même à en tirer des bénéfices : le réseau ne devient-il pas le plus court chemin entre le lieu et l'aire, et la maîtrise des réseaux un moyen de maîtriser les surfaces ? Ainsi, les actions de replantation du bocage (Luginbuhl, Toublanc, 2007), à défaut de s'inscrire dans une économie agricole et d'en être des produits paysagers à part entière, répondent à des processus qui en sont de plus en plus déconnectés : les formes nouvelles du « néo-bocage » sont conçues, produites et gérées dans des filières économiques parallèles (tourisme, espaces verts tourisme, gestion écologique) par des acteurs et des outils qui ne sont pas ceux du monde agricole. En arrière-plan de cette déconnexion économique, c'est la déconnexion spatiale qui nous interpelle car les réseaux et les aires sont produits par des processus distincts. Or, pour les géographes, le bocage ne désigne pas strictement les haies, mais un système agraire dont les haies sont seulement l'une des caractéristiques morphologiques. Tout l'apport de la géographie classique n'était-il pas de démontrer que le paysage est un *tout qui fait système* dans une organisation sociale spécifique ? Aujourd'hui, les politiques de replantation (d'un bocage qui ne désigne plus que les haies) sont la manifestation de la décomposition spatiale de ce système : d'un côté la mosaïque des parcelles (les aires) c'est-à-dire le système des cultures qui reste inscrit dans une économie agricole, de l'autre les chemins et les haies (les réseaux) qui sont des objets de plus en plus étrangers à l'activité agricole (et entrent dans d'autres logiques économiques[42]).

L'hypothèse selon laquelle les réseaux sont des objets beaucoup plus facilement maîtrisables que les aires nous semble pertinente au regard des politiques publiques paysagères : ne trouvent-elles pas plus facilement les moyens (dans tous les sens du terme) pour conduire des actions sur les haies que sur les parcelles agricoles ? N'est-il pas beaucoup plus difficile d'infléchir les pratiques agricoles pour modifier les cultures que de conserver les haies entre les parcelles ? Autrement dit, l'action sur les mailles du réseau n'est-elle pas beaucoup plus lourde et contraignante que l'action sur les réseaux résiduels qui font l'interface ? L'essor de l'écologie du paysage (scientifique et politique) ne s'explique-il pas aussi par cette facilité ?

« Le paysage est un niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème... Il existe indépendamment de la perception » (Burel et Baudry, 1999). Pour les écologues, le paysage est une dimension qui permet d'aborder

42 On objectera que les préoccupations environnementales pénètrent l'économie agricole et contribuent à redonner de nouvelles fonctionnalités aux objets déclassés (les haies). Les enquêtes de terrain (Luginbuhl, Toublanc, *op. cit.*) démontrent que la mécanique financière « d'intégration des externalités positives » ne suffit pas pour assurer une bonne gestion des objets réinvestis.

le fonctionnement et l'interdépendance des écosystèmes à une échelle élargie (une vallée par exemple). Leur lecture de l'organisation spatiale des milieux s'exprime par un vocabulaire qui caractérise les lieux en termes de « tâche », les réseaux en termes de « corridors », et les aires en « mosaïques ». Comme tout modèle théorique, il permet la compréhension et l'interprétation du réel mais, à la différence de la théorie de l'espace social, l'espace n'est pas l'objet premier de l'écologie du paysage (il n'est pas théorisé et construit comme concept distinct du paysage et de l'environnement) et encore moins la société (l'écologie du paysage ne relève pas des sciences sociales). Par conséquent, malgré les parallèles qui peuvent être faits avec les catégories spatiales de la théorie de l'espace social (lieu, réseau, aire), la grammaire de l'espace de l'écologie du paysage est construite sur un autre paradigme. Pour autant, ces deux théories se *frottent* dans l'action spatiale, car l'écologie a un réel écho dans la société et dans l'action publique. Ainsi, les principes de l'écologie du paysage sont relayés par les politiques publiques (environnement, urbanisme, transport) : les corridors biologiques, coupures vertes, ceintures vertes, pénétrantes vertes, trames vertes et bleues etc., sont omniprésents dans les documents de planification territoriale. Ces objets hybrides sont légitimés par les concepts scientifiques (et réciproquement) mais il faut s'interroger sur les déformations qu'ils subissent dans l'action : comment le prisme des politiques publiques fait-il évoluer ces concepts scientifiques ? Quelle est la réalité spatiale de ces objets ? Au-delà d'être une flèche sur un plan, quelle est la substance d'une trame verte ? À défaut de pouvoir répondre ici à cette question qui est une recherche en soit (Cormier, Carcaud, 2009), contentons-nous seulement de reconnaître que la figure spatiale des réseaux du paysage est une autre manifestation de la territorialisation des politiques paysagères.

En définitive, l'écologie du paysage contemporaine réactualise des concepts (trame verte, ceinture paysagère) forgés il y a plus d'un siècle par les premiers paysagistes qui cherchaient à étendre leurs actions au-delà des parcs et des jardins. En Amérique du Nord, le paysagiste Olmsted est intervenu en urbaniste dans un certain nombre de villes (Chicago, Boston en particulier) pour aménager des promenades (*parkways* ou boulevards paysagers) et connecter des parcs (*parc system*) dans une logique de réseau. Cette conception réticulaire du paysage, très tôt été traduite dans la planification urbaine (*landscape planning*), est une manifestation du « mythe de la ville nature américaine » (Maumi, 2009). Il y a un siècle, les paysagistes trouvaient donc dans le réseau la figure spatiale qui leur permettait d'élargir l'échelle de leurs interventions, comme les écologues du paysage aujourd'hui, ou les architectes-urbanistes du « *landscape urbanism* » qui voient dans le paysage la solution pour appréhender la ville à l'échelle de l'urbain (Donadieu, 2006). Dans tous les cas, le paysage est appréhendé pour ses vertus holistique et articulatoire : il est un tout qui permet de saisir les relations entre les objets, plus que les objets eux-mêmes.

Des objets très divers (terrasses viticoles, haies bocagères, lignes de force du relief) sont considérés comme des composants de la structure[43] paysagère (ou « ossature ») lorsqu'ils en assurent la cohérence et la continuité. Le plus souvent ces structures sont linéaires, trament le paysage et ce sont ces réseaux du paysage que l'on cherche à pérenniser (pas forcément toutes les lignes mais les plus structurantes) dans les unités paysagères : le réseau est donc l'objet spatial privilégié de l'intervention à l'échelle de l'aire. En matière d'urbanisme, les tracés régulateurs sont une illustration de la capacité du réseau à structurer une aire (la ville planifiée). La trame foncière (Hanning, 1983) est une autre illustration dans l'interface paysage – urbanisme. Dans la conception paysagiste contemporaine, la trame est une technique fréquemment utilisée pour maîtriser l'étendue et (paradoxalement) souligner la naturalité des lieux : par exemple, les aménagements du paysagiste Michel Desvigne sont souvent structurés par une grille dont la fonction est notamment, par le jeu des contrastes entre formes naturelles et géométriques, de souligner le méandre de la rivière, la topographie (Tiberghien, Corner, 2008).

Conclusion

Dans cette communication, nous avons traité du processus de territorialisation en lui attribuant deux significations essentielles et une signification secondaire. Prioritairement, nous l'avons abordé comme un changement d'échelles du lieu au territoire. La territorialisation du paysage correspond alors au passage des parcs et jardins (les lieux traditionnels de l'action paysagère) au territoire (nouvel horizon des politiques publiques du paysage). La seconde façon de définir la territorialisation est la construction des territoires au sens de la construction d'espaces vécus et politiques qui font sens pour les individus. Ici, la territorialisation du paysage consiste à l'utilisation du paysage comme matériau de cette construction. Celle-ci ne consiste pas à aménager des paysages de plus en plus étendus mais joue sur les relations qu'entretiennent entre eux les lieux, aires et réseaux de paysage. Ces espaces du paysage s'articulent moins selon un emboîtement d'échelles (les poupées russes) que selon une articulation complexe à l'image des liens hypertextes. Une troisième signification de la territorialisation apparaît dans ce texte : plus spécifique au champ professionnel du paysagisme et de l'urbanisme, elle désigne le contact sensible à la terre, à la nature (Magnaghi, *op. cit.*). Ici, reconnaître le paysage comme instrument de territorialisation revient à l'aborder comme relation esthétique à l'espace (au sens étymologique du terme, c'est-à-dire par tous les sens)

43 Le décret de 1994 pris pour l'application de la loi paysages de 1993 précise que les « structures du paysage » se reconnaissent « soit par leur unité et leur cohérence, soit par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ».

L'opposition entre l'espace *absolu* et le paysage *sensible* doit beaucoup aux effets de posture professionnelle (Nadai, 2007). La recherche scientifique, au contraire, tend à réarticuler ces concepts. Bien que les travaux récents sur l'espace social ne renouvellent pas la théorie du paysage, ils s'y appuient et la confortent. La relation entre les deux champs théoriques est cependant asymétrique : la réflexion sur l'espace social mobilise la théorie du paysage (elle en est un des matériaux) mais la recherche en paysage mobilise peu le champ théorique de l'espace social. Qu'aurait-elle à y gagner ? De notre point de vue, une contribution intéressante pour répondre au vœu que formulait Claude Raffestin : « [...] la géographie est vraisemblablement sous-tendue par une discipline qui n'existe pas encore mais qui serait à créer, dont l'objet serait la pratique et la connaissance des arrangements spatiaux. Il s'agit d'une hypothèse que je qualifierai de forte. Les arrangements territoriaux relèvent d'une science à faire, à créer, à laquelle, pour plus de commodité, on pourrait attribuer le nom de diathétique (du mot grec qui signifie disposer, arranger) » (Raffestin in Auriac Brunet, 1986). Ainsi, à défaut d'une « métascience » du paysage pour dépasser les clivages nature/culture et sciences/arts (Chomarat *et al.*, 2009), il est aujourd'hui utile de construire ce que Raffestin propose de nommer la « diathétique » (du grec « disposer, arranger »), autrement dit une recherche (pas nécessairement une nouvelle discipline) sur les arrangements spatiaux. Les avancées théoriques sur l'espace social synthétisées ici peuvent aider à comparer – *à l'amont* – les spécificités des différentes modalités du processus de la production de l'espace (le projet de paysage par rapport au projet de territoire, au projet urbain etc.). *À l'aval*, ces propositions offrent un cadre conceptuel utile pour penser les effets (prévus ou non) des arrangements spatiaux sur les pratiques sociales, et les décalages éventuels entre l'espace projeté (par la carte, le plan et le dessin) et l'espace vécu.

herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr

Bibliographie

AUGE (1992). *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Le Seuil, 149 p.

AURIAC BRUNET (1986). *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, 343 p.

BERQUE (1990). *Médiance, de milieux en paysages*, Reclus, 163 p.

BERQUE (2000). *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, coll. « Mappe-monde », 272 p.

BIGANDO (2006). *La Sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, thèse de géographie (dir. G. Di Méo), Université de Bordeaux III, 507 p.

BOURDIEU (1993) (dir.). *La Misère du monde*, Le Seuil, 960 p.

BRUNET (1980). « La composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'Espace géographique*, n° 4.

BUREL BAUDRY (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Éditions TEC&DOC, 359 p.

CALENGE (1995). « De la nature de la ville », *Annales de la recherche urbaine*, n° 74, p. 12-19.

CHOAY (1965). *L'Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Le Seuil.

CHOMARAT *et al.* (2009). *Pour une « métascience » du paysage, Projet de paysage* (revue électronique sur la conception et l'aménagement de l'espace).

CORAJOUD (1982). « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », in DAGOGNET (dir.), *Mort du paysage. Philosophie et esthétique du paysage*, Champ Vallon.

CORMIER CARCAUD (2009). « Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ? », revue électronique *Projets de paysage*.

DAVODEAU H. (2005). « Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains », *Cahiers de sociologie et d'économie rurale*, revue de l'INRA, n° 77, p. 65-84.

DAVODEAU H. (2007). « Politiques publiques et paysages : du discours aux pratiques », in *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes, p. 157-167.

DAVODEAU (2008). « Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples ligériens », in KIRAT TORRE, p. 49-61, 322 p.

DAVODEAU (2009). « Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique », *Rivista Geografica Italiana*, vol. 116, n° 2, p. 173-194.

DAVODEAU (2010). « La participation dans le projet de paysage », *Territoires en mouvement*, à paraître.

DEBARBIEUX (1993). « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *L'Espace géographique*, n° 1, p. 5-13.

DEBARBIEUX (1995). « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et sociétés*, n° 82-83, p. 13-35.

DELBAERE (2001). « Paysage et interlieux : le cas des collines de Comines », *Les Carnets du paysage*, n° 7, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage de Versailles, p. 104-117/184.

DELBAERE (2006). « Gérer le paysage à grande échelle : de l'impossible projet à l'incernable politique. Le cas de la plaine de la Scarpe et de l'Escault », dans *L'Espace de la grande échelle, Cahiers thématique*, n° 6, École nationale supérieure du paysage de Lille, Éditions J.-M. Place, p. 182-193/334.

DI MEO (1998). *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. « Fac. Géographie », 317 p.

DI MEO BULEON (2005). *L'Espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin.

DONADIEU (2006). « Landscape urbanism in Europe : from brownfields to sustainable urban development », *Jola*, n° 2, p. 36-45.

DONADIEU (2009). *Les Paysagistes, ou les Métamorphoses du jardinier*, ENSP Actes Sud, 170 p.

GALLIOT (1995). « Noms de paysage », *Géographie et cultures*, n° 13 spécial paysage, p. 75-93/143.

GUISIPELLI (2005). « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord », dans la revue électronique *Cybergeo*.

HANNING (1983). « Trame foncière et composition urbaine », *Urbanisme*, n° 195.

JACKSON (1984). *Discovering the Vernacular Landscape*, Yale University Press.

KIRAT TORRE (2008). *Territoires de conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 322 p.

LASSUS (dir.) (1994). *Autoroutes et paysages, publié à l'initiative de la Direction des routes du ministère de l'Équipement*, Éd. du Demi-Cercle.

LECOURTOIS (2006). « Échelles et enseignement de la conception », dans *L'Espace de la grande échelle, Cahiers thématique*, n° 6, École nationale supérieure du paysage de Lille, Éditions J.-M. Place, p. 72-81/334.

LE DANTEC (1996). *Jardins et paysages*, Larousse, 634 p.

LEFEBVRE (1974). *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.

LE FLOCH (1993). *La prairie, l'oiseau et le peuplier. Réalités et représentations du peuplier à travers l'analyse du conflit dans les basses vallées angevines*, mémoire de DEA École d'architecture de Paris-La Villette, sous la direction de Pierre Donadieu.

LÉVY (1994). *L'Espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 442 p.

LÉVY (1999). *Le Tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Belin, 399 p.

LÉVY LUSSAULT (2000). *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, Géographies à Cerisy, Belin, 351 p.

LÉVY LUSSAULT (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1033 p.

LUGINBUHL (2001). *La Demande sociale de paysage*, rapport remis au Conseil national du paysage, ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

LUGINBUHL (2004). *Synthèse des résultats scientifiques du programme de recherche Politiques publiques et paysages*, ministère de l'Écologie et du Développement durable, Cemagref, 22 p.

LUGINBUHL TOUBLANC (2007). « Des talus arbores aux haies bocagères : des dynamiques de pensées du paysage inspiratrices de politiques publiques », in LUGINBUHL, TERRASSON, p. 163-177/315.

LUSSAULT (2007). *L'Hhomme spatial*, Le Seuil, 363 p.

LYNCH (1960). *The Image of the City*, MIT Press.

MANGIN (2004). *La Ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Éditions de La Villette, 398 p.

MAROT (1999). « L'alternative du paysage », *Le Visiteur*, 1, 1995, p 54-81.

MAGNAGHI (2000). *Le Projet local*, Mardaga, 123 p.

MASBOUNGI (2002). *Penser la ville par le paysage*, Éditions de La Villette, 97 p.

MAUMI (2009). *Usonia ou le Mythe de la ville-nature américaine*, Éditions de La Villette, 240 p.

MICHELIN (1998). « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », revue électronique *Cybergeo*.

MICHELIN (2000). « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », dans la revue électronique *Cybergeo*.

NADAI (2007). « Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 144.

PEREC (1974). *Espèces d'espace*, Galilée.

PERNET (2008). « Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne) », 1res Journées doctorales en paysage à Angers les 3 et 4 décembre.

PUECH RIVIERE HONEGGER (dir.) (2004). *L'Évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Éditions CNRS, université Montpellier III, 640 p.

ROGER (1978). *Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art*, Aubier.

ROGER (1995). *La Théorie du paysage en France (1974-1994)*, Champvallon, 464 p.

SEMMOUD (2007). *La Réception sociale de l'urbanisme*, L'Harmattan.

Norois (2013)[86]

Cet article est issu du programme de recherche PATRA que j'ai coordonné entre 2010 et 2012. Constitué d'une équipe divisée en sous-groupes mobilisés sur une section particulière du fleuve autour d'un patrimoine particulier[87], le programme cherchait à investir des objets sur le temps long selon une approche géo-historique susceptible de reconstituer la trajectoire de chacun des objets patrimoniaux : sur la section de Loire armoricaine qui était la nôtre (pour la sous équipe angevine), nous avons choisi de travailler sur les épis de navigation : les petits seuils en travers du lit mineur construits au début du siècle dernier pour faciliter la navigation. L'objectif était de questionner leur valeur patrimoniale au moment où l'État achevait une opération de remodelage d'un certain nombre d'entre eux sur quelques kilomètres, à des fins de gestion écologique (les épis contribuent à l'abaissement de la ligne d'eau). Il ne s'agissait donc pas seulement pour nous d'utiliser le prisme du paysage pour étudier le processus de patrimonialisation mais aussi de questionner l'écologisation de la gestion du fleuve (le plan *Loire grandeur nature*). Dans le volume 2 de l'HDR, je développe l'articulation des catégories d'action du patrimoine et du paysage, en pensant le second d'abord « sous le joug » du premier (4.1 L'action paysagère publique : par-delà les patrimoines), puis le premier au prisme du second : c'est bien cette deuxième lecture que nous développons dans l'article, en défendant l'idée qu'envisager le patrimoine sous l'angle du paysage permet d'une part de le replacer dans sa trajectoire paysagère, et d'autre part de saisir le vécu patrimonial. Ces deux objectifs demandent de confronter les représentations du fleuve au regard de l'histoire de son aménagement pour montrer que les épis trouvent une place paradoxale au sein de la représentation dominante du fleuve sauvage. Sur un plan méthodologique, cette lecture géo-historique s'appuie sur un travail de documentation approfondi en archives pour cerner le contexte d'installation des ouvrages au siècle dernier (acteurs, financement, controverses) et pour interpréter sur le plan technique de l'ingénierie fluviale les différentes formes d'épis observables aujourd'hui dans le lit mineur. Pour cerner leur valeur patrimoniale contemporaine, il fallait procéder à des enquêtes en couplant une approche quantitative exploratoire et une analyse qualitative par photo-questionnaires permettant de saisir les perceptions du fleuve et la place occupée par les épis dans les représentations. Avec le recul, je retiens de ce programme, au-delà de l'expérience de l'animation scientifique, la fertilité d'une approche-objet : contrairement à ma crainte initiale qu'elle nous enferme dans une lecture historique et ingénierique de nos objets, l'entrée paysagère a démontré sa pertinence pour révéler les usages et représentations qui se portent aujourd'hui sur ces formes héritées et qui ne sont pas bien pris en compte dans la gestion actuelle, quasi exclusivement guidée par des considérations écologiques. Si nos enquêtes n'ont pas prouvé que les épis étaient dotés d'une valeur patrimoniale, elles démontrent qu'ils sont l'objet d'usages intenses et variés et que les gestionnaires actuels ne doivent pas les négliger s'ils veulent éviter des conflits qui – eux – pourraient déclencher des scenarii de patrimonialisation (Barraud, Davodeau, 2018).

[86] Barraud R., Carcaud N., Davodeau H., Montembault D., 2013, Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine, revue Norois n°228-2013/3 : La patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'Ouest de la France, pp.39-51.

[87] Les épis de la Loire armoricaine : R. Barraud (coordination du volet, université de Poitiers), N. Carcaud, H. Davodeau, D. Montembault (Agrocampus Ouest), C. Pordoy, A. Taillade. Les moulins et barrages du bassin de la Maine : J. Corbonnois (coordination du volet, université du Mans), Z. Alhaskeer, A. Gatien, W. Tcheckpo, L. Mertelmeyer, L. Cheynier, J. Buard, S. Angonnet. Patrimonialisation et évolution du paysage fluvial de la Loire Tourangelle : S. Servain (coordination du volet, université de Tours), D. Andrieu, B. Pin, J-B. Rigot, S. Rode, L. Voisin, J-L Yengué. Bains et guinguettes de la Loire orléanaise : B. Sajaloli (coordination du volet, université d'Orléans), S. Dournel. Héritages de la navigation et réajustement fluvial en Loire moyenne : S. Grivel (coordination du volet, université d'Orléans), E. Gautier (université de Paris 8), F. Nabet, S. Temam, J. Gardaix, G. Grüwe, C. L'Huillier, M. Lee, D. Grancher, B-N. Chagny. Méthode d'évaluation de la fonction environnementale, historique et archéologique des tourbières du haut bassin de la Loire : H. Cubizolle (coordination du volet, université de St-Etienne), C. Sacca.

Norois n° 228, 2013/3, p. 39-52

PUR Réseau des Universités OUEST ATLANTIQUE
www.pur-editions.fr

NOROIS
ENVIRONNEMENT•AMÉNAGEMENT•SOCIÉTÉ
Revue en ligne : *http://norois.revues.org*



Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine

Groynes of the Armorican Lower Loire River, an Heritage with Uncertain Future

Régis Barraud*[a], Nathalie Carcaud[b], Hervé Davodeau[c], David Montembault[d], Claire Pordoy[e]

*Auteur correspondant
[a] Laboratoire RURALITES, Maison des Sciences de l'Homme et de la Société – bâtiment A5, 5, rue Théodore-Lefèbvre – 86 000 Poitiers (*regis.barraud@univ-poitiers.fr*)
[b, c, d, e] AgroCampus Ouest, centre d'Angers, UMR ESO 6590 CNRS (nathalie.carcaud@agrocampus-ouest.fr), herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr), (david.montembault@agrocampus-ouest.fr), (claire.pordoy@agrocampus-ouest.fr)

Résumé : La Loire armoricaine (entre Les Ponts-de-Cé et Nantes) est comprise entre deux pôles de patrimonialisation intense : l'estuaire à l'aval et le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette section du fleuve est profondément marquée par la crise morpho-sédimentaire et écologique liée à l'abaissement de la ligne d'eau à l'étiage. Cette crise révèle le forçage de la dynamique fluviale du fleuve, dont l'incision du lit engagée dès la fin du XIX[e] siècle, et a été amplifiée par l'extraction sablière et le développement d'un projet d'amélioration de la navigation. Ce projet de la Loire navigable a laissé un héritage imposant constitué d'environ 700 épis qui influencent la physionomie des paysages fluviaux. Aujourd'hui, ces objets pour partie requalifiés par des usages locaux mais pas véritablement patrimonialisés, sont appréhendés en tant que contrainte au rétablissement du bon état écologique et paysager du fleuve. Un projet expérimental de remodelage de ces ouvrages sur une section d'une dizaine de kilomètres a été mené en 2009. Cette opération de restauration écologique a constitué une bonne opportunité pour comprendre le statut des épis dans les représentations sociales des paysages.

Abstract : *The present article deals with river groynes on the Armorican Lower Loire River. These small groynes were built at the very beginning of the 20th century to allow large vessels to travel between Angers, (upstream) and Nantes (downstream). Despite considerable investment, transport on the river Loire progressively declined throughout the 20th century and is now practically non-existent. The groynes are, however, still highly visible during low flow periods, as the more so because the river bed is now, on average, 2 meters lower than it was a century ago. Along with industrial sand mining in the river (today banned) and port development in the Loire estuary, the groynes are one of the main causes of the lowering of the river bed, which poses a serious ecological threat. In 2009, experimental reshaping of groynes was carried out in 2010 between the towns of Bouchemaine and Chalonnes-sur-Loire (over 15 kilometers). Socio-geographic surveys and reconstitution of this complex fluvial landscape trajectory aimed at understanding the lack of heritage value of fluvial groynes.*

Mots clés : héritage – aménagement fluvial – représentations sociales – politiques publiques – Loire armoricaine

Keywords : *heritage – fluvial groynes – social representations – public policies – Loire River*

Article reçu le 1er mars 2012 ; définitivement accepté le 24 juin 2013

Introduction

En 2009, durant la période d'étiage, des travaux lourds ont été engagés dans le lit mineur de la Loire entre Bouchemaine et Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Les riverains et les derniers touristes de la saison pouvaient alors observer sur le fleuve de mystérieuses pelles-flottantes fouillant le lit sableux du cours d'eau pour y retirer des blocs rocheux. La danse des engins se prolongeait sur les berges avec l'amoncellement des matériaux, progressivement évacués par camion. Quel sens donner à cet étonnant ballet ? Il s'agissait d'une opération expérimentale de restauration écologique, destinée à relever la ligne d'eau du fleuve réalisée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. Le fleuve « de sable » était en effet « opéré », ingénieurs et techniciens s'affairaient sur les étroites sutures transversales héritées de travaux et de rêves d'un passé encore assez proche, ceux de la Loire navigable. La centaine d'épis raccourcis, arasés et quelques fois supprimés en 2009, sont le produit d'un aménagement de grande envergure entrepris au début du XX^e^ siècle afin d'améliorer les conditions de navigation entre Nantes et Angers, puis de développer un axe fluvial de dimension européenne. Les plus fervents partisans « loiristes » imaginaient alors la Loire comme le trait d'union entre le grand commerce transatlantique international et le marché européen, et en particulier son cœur industriel. Les épis constituent un héritage matériel de ce projet utopiste de la Loire navigable. Maintenus par des programmes de réaménagement et d'entretien coûteux tout au long du siècle précédent ils sont désormais appréhendés en tant qu'« héritage-contrainte », contribuant à la crise hydromorphologique et écologique de cette section du fleuve (figure 1). En effet, depuis un peu plus de cent ans, le lit de la Loire s'est incisé suite à son corsetage progressif (Charrier, 1997 et 2000). Plusieurs facteurs ont participé à contraindre et modifier la dynamique fluviale. Il s'agit de la mise en place des levées insubmersibles, de la valorisation agricole des marges de la bande active, de l'aménagement du bassin à marée et de la chenalisation de l'estuaire. En amont de Nantes, l'installation des épis au début du XX^e^ siècle, puis les opérations de déroctage et l'extraction industrielle du sable après la seconde guerre mondiale ont joué un rôle majeur dans le processus d'incision et de déconnection des annexes hydrauliques. Cette déstabilisation du fonctionnement physique du fleuve a entraîné des changements paysagers et écologiques importants, participant à la dévalorisation de cette Loire « industrieuse », isolée entre deux pôles patrimoniaux : l'estuaire et la Loire des châteaux classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2000. Alors que l'avenir des épis dans le paysage ligérien est mis en question, cet article propose une analyse de la trajectoire paysagère de ces objets et de la Loire armoricaine dont le statut patrimonial semble incertain. Le remodelage des épis a suscité un débat au sein des conseils municipaux mais l'opération n'a pas généré de mobilisation sociale forte pour la défense de ces ouvrages. Est-ce à dire que ces héritages ne font pas partie des éléments qui alimentent la patrimonialisation du fleuve (ports, quais, cales, embarcations, vestiges archéologiques, voire levées) ? Le premier temps du développement est consacré à la présentation du terrain d'étude, la Loire armoricaine. Ce prolongement introductif vise à consolider la mise en contexte du développement analytique qui suivra. La deuxième partie porte sur la reconstitution géohistorique de la trajectoire paysagère des épis. Enfin, la troisième interroge les représentations sociales des épis et des paysages associés.

La Loire armoricaine : du fleuve pittoresque au fleuve en crise

Attractivité et singularité de la Loire armoricaine

L'analyse des Guides bleus et des Guides Joanne de Sophie Bonin (2001) suggère que la Loire armoricaine constitue, depuis les milieux du XIX^e^ siècle, l'un des itinéraires les plus attractifs pour le voyageur en quête de sites pittoresques. Mais cette recherche permet aussi de mettre au jour les oscillations du niveau de reconnaissance du fleuve, entre Angers et Nantes. Ainsi, les guides récents semblent démentir l'effet de la crise morpho-sédimentaire sur l'intérêt paysager du fleuve. Le nombre de mentions de « sites d'intérêts » relevés par S. Bonin (2001) dans les publications touristiques a augmenté depuis les premiers guides Joanne jusqu'aux Guides bleus récents, on relève seulement une période de relatif désintérêt dans les années 1950. La Loire armoricaine « d'avant les épis » a été intégrée au réseau

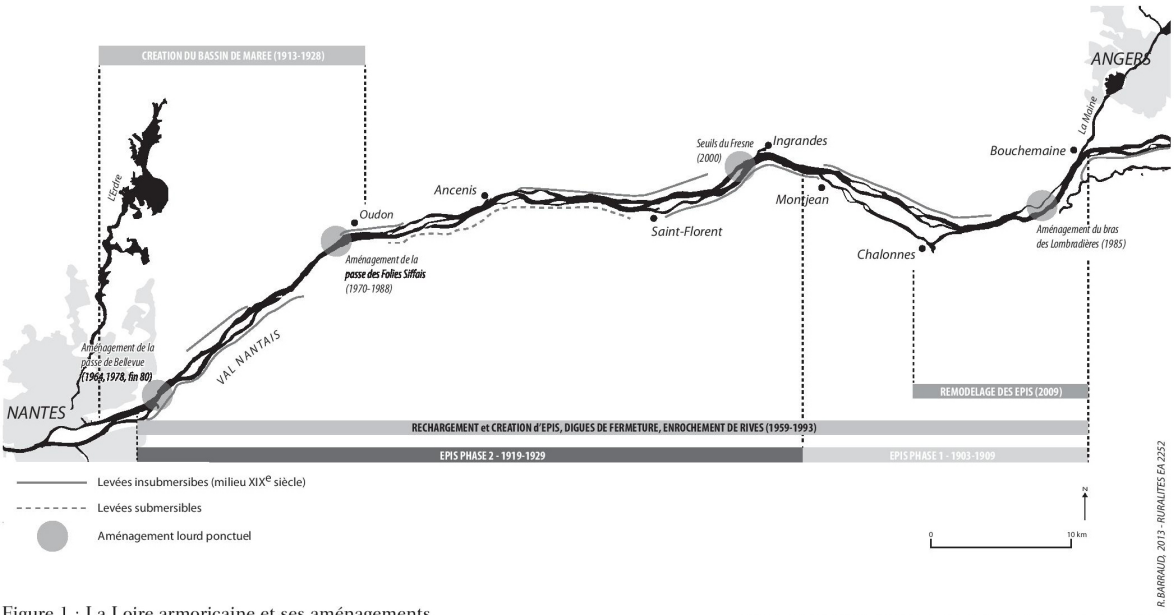


Figure 1 : La Loire armoricaine et ses aménagements.
The Armorican Lower Loire River and its hydraulic structures

Sources : série S, fond de l'ingénieur en chef (navigation Loire) - archives départementales 44

proto-touristique régional et national par le biais, entre autres, des voyages en vapeur (Chapplain, 1830 ; Barron, 1888). Georges Touchard-Lafosse (1851) souligne l'intérêt des paysages de la vallée dans la traversée des cantons de Chalonnes et de Saint-Georges. Il ressort de ses descriptions la valorisation de la richesse des localités riveraines du fleuve. Il s'agit de la fortune des notables angevins qui s'affiche le long des rives de la Maine et jusqu'à la Pointe, mais aussi de celle issue de la vitalité des systèmes productifs, qu'ils soient agricoles ou industriels. Ainsi, au sujet du canton de Saint-Georges, le journaliste évoque une « "terre promise" […] riche de produits excellents et variés […] véritable Eden pour les jouissance de la vue ». Il décrit un paysage qui avant lui a été interprété par la sensibilité des artistes et des poètes : « Que d'artistes, assis sur les belles pelouses de la rive droite, ont copié ces délicieux aspects que l'œil saisi à travers les grands léards ou peupliers noirs, qui se balancent dans les îles et semblent darder leur cime verdoyante au fond des eaux du fleuve. Que de poètes admirant cette nature majestueuse ont laissé ici caresser leur imagination au doux bruissement de la feuillée ! » Le chroniqueur se laisse impressionner par l'aspect sauvage des coteaux et de leurs « rochers », il valorise également la Loire « industrieuse » et ses usines « dont la fumée tourbillonne sur le ciel bleu », sa navigation intense, le trafic des chaufourniers et des bouilleurs de cru. Au cours du siècle suivant, les écrivains tels que Julien Gracq ou encore Maurice Genevoix et Hervé Bazin offrent un éclairage plus précis et subtil sur les paysages de Loire et les relations au fleuve. La poésie de l'écriture de Gracq mêle à la fois l'art de l'évocation (les paysages nous transportent ailleurs par le biais de la mémoire et de l'art) et la sensibilité de celui qui habite les lieux, en particulier lors de l'enfance : « Quand je passe dans les rues de Saint-Florent, ou quand je me promène sur les bords de la Loire, je m'étonne de l'absence de jeux et de cris d'enfants là où, à huit, à dix ans, nos bandes menaient leur train sur le quai et le long des buissons de la rive. À cette époque, on construisait les épis noyés de la Loire navigable : de hautes piles de claies de châtaignier s'entassaient sur la cale : le grand jeu était d'y grimper et de sauter sur le pavé du quai de la plus grande hauteur possible » (Gracq, Lettrines 2, 1974).

Les artistes comme les géographes s'accordent pour attribuer une singularité à la Loire entre Nantes et Angers (Dion, 1961 ; Coyaud, 2003 ; Barraud *et al.*, 2010). Ces caractéristiques qui permettent de

la distinguer nettement de la Loire saumuroise et de l'estuaire sont d'ordre morphologique et culturel. L'*Atlas des paysages du Maine-et-Loire* (2005) a délimité une unité paysagère spécifique dénommée « La Loire des promontoires ». La limite amont coïncide, à l'aval immédiat des Ponts-de-Cé, avec le dernier grand bec, formé par la confluence de la Maine et de la Loire. En quittant le bassin parisien, la vallée s'encaisse plus nettement et se resserre en devenant plus lisible à l'échelle du grand paysage. Les accidents topographiques captent le regard à l'image de la corniche angevine en rive gauche. Le cours d'eau à fond mobile présente deux formes associées, les îles[1] et les bras multiples. Les îles occupent une position latérale et dispersent les écoulements dans les bras[2] où se succèdent les mouilles et les seuils sableux. Le lit majeur est intensivement exploité par l'agriculture (prairies, culture du lin et du chanvre). Cette limite amont est aussi de nature historique, elle épouse les frontières des territoires de l'Ancien Régime et celles de la Vendée militaire. À l'aval, le système estuarien impose une limite mobile qui remonte aujourd'hui au-delà d'Ancenis. Cependant, l'entrée dans la ville de Nantes constitue toujours une limite plus franche.

De la perception de la crise aux projets de valorisation patrimoniale

La crise écologique et paysagère est perçue par les acteurs locaux depuis la fin des années 1970 et la sonnette d'alarme est tirée par les élus au début de la décennie suivante : « Les îles ont soif », « du sable à perte de vue au mois de juin, on a jamais vu ça ! » (Propos du Maire d'Ancenis, E. Landrain, 1981). L'arrêt des extractions entre Nantes et Oudon est acté dès 1977 et l'interdiction est totale en 1995. La déconnection du cours de la Loire et de ses affluents entraîne la construction d'ouvrages hydrauliques tel que le barrage mobile de Pont-Rousseau sur la Sèvre nantaise (1995). Un premier programme de remontée de la ligne d'eau est défendu par l'Établissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) en 1990. Cet objectif prioritaire est intégré au premier Plan Loire (1994), mais les actions engagées sur la section armoricaine ne sont pas à la hauteur du problème (Zeimert, 1998, Sauvegarde de la Loire angevine). La charte (2007) du Comité Loire de Demain (CLD) qui fédère les riverains et les associations locales, exprime plus précisément les causes et les effets de la crise morpho-sédimentaire : « La Loire armoricaine subit un sinistre environnemental depuis plus de trente ans : chute de la ligne d'eau d'étiage, assèchement de la vallée, accélération du courant, érosions, amplification de la marée, de l'envasement, de la salinité… Les conséquences sont lourdes, portant atteinte à l'ensemble du patrimoine fluvial et aux différents usages : paysage, ressource en eau, biodiversité, cadre de vie, pêche, nautisme, attrait touristique. En cause, les aménagements pour la navigation fluviale et maritime conjugués aux dragages et à la suppression des seuils. »

La patrimonialisation du grand Val de Loire institutionnalisée par le classement UNESCO en 2000 au titre des paysages culturels entre Sully et Chalonnes-sur-Loire recoupe en partie le cours de la Loire intégré au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 1996. Parallèlement à la reconnaissance d'un « fleuve à visage humain[3] », le Plan Loire Grandeur Nature concrétise à l'échelle de l'ensemble du bassin une démarche de restauration de la qualité écologique du cours d'eau depuis 1994 (Baron-Yelles, 2006 ; Rode, 2010). Notons qu'en 1990, un projet porté par l'EPALA visait à articuler autour des cours principaux de l'Allier et de la Loire, un dispositif de double préservation/valorisation du patrimoine associant un parc national (lit mineur) et un Parc naturel régional (PNR). À l'aval, la patrimonialisation de l'estuaire est éclatée entre plusieurs acteurs mais elle est très active, et se renforce sans cesse depuis le milieu des années 1990[4]. Entre ces deux pôles de valorisation qui ont aspiré d'importants investissements publics, la Loire armoricaine fait figure, pour les acteurs locaux, de parent pauvre. Les actions entreprises depuis 1992 en matière de connaissance, de sensibilisation et de préservation des paysages par le Conservatoire des Rives de la

1. La dynamique fluviale forcée par les aménagements a conduit à une réduction drastique du nombre de ces îles depuis le XVII[e] siècle. Ainsi, on dénombrait 67 îles entre Ingrandes et Nantes en 1665 (carte de Grion), il en subsiste aujourd'hui seulement 19.
2. Annexes hydrauliques et boires.
3. Expression employée dans les documents de communication du site Unesco : [*http://www.valdeloire.org/Patrimoines/Patrimoine-mondial/Criteres-de-l-inscription-UNESCO*].
4. Création de l'association Estuarium en 1994 ; la Cellule de Mesures et de Bilan en 1998 devient GIP Loire Estuaire en 2004 ; une Maison de l'Estuaire sera créée à Saint-Nazaire en 2015 à l'initiative de la Région, de la ville de Saint-Nazaire et du Grand Port Maritime. Le patrimoine industriel estuarien fait aussi l'objet de multiples initiatives de valorisation.

Loire et ses affluents (de Montsoreau à l'Océan), ont visé à atténuer les effets de la crise mais cette structure n'a pas vocation à résoudre le problème d'abaissement de la ligne d'eau.

Cette Loire armoricaine en crise est pourtant riche de très nombreux héritages. Au-delà des objets classiques bien documentés (ports fluviaux, fours à chaux, fermes chanvrières, châteaux médiévaux), l'extraction de sable et l'incision du lit ont mis au jour un grand nombre d'éléments expertisés par l'archéologie fluviale (Ménanteau et Poissonnier, 2002). Il s'agit d'aménagements médiévaux à l'exemple des épis de pêcherie du Grand Aireau, de chaussées de moulins mais également de pirogues de l'âge de Bronze, de chalands et autres bois d'épaves. Les fouilles en lit majeur révèlent aussi d'importantes ressources pour la compréhension des interactions nature-sociétés sur le temps long. Un mouvement associatif diffus participe à la valorisation de cet héritage. Des initiatives de mise en cohérence ont été tentées depuis le début des années 1980, notamment par l'action de P. Cayla, fondateur de l'écomusée de Montjean-sur-Loire (1981-2003) puis de l'association « Patrimoine culturel Loire » dont l'objectif initial était la définition d'un « projet fédératif ou confédératif de recomposition des structures de valorisation du patrimoine fluvial ligérien » (Cayla, 2007). Les épis, hormis les ouvrages médiévaux exhumés par l'industrie sablière et l'érosion, font rarement l'objet d'un discours patrimonial ou d'initiative de sauvegarde. On relève toutefois des références esthétisantes dans les beaux livres consacrés à la Loire. Cette esthétisation est parfois reprise dans la rhétorique touristique à l'exemple de l'île de Béhuard[5] ou dans le diagnostic paysagiste (dossier d'enquête publique préalable au remodelage des épis, 2009). Pour comprendre le statut actuel de ces ouvrages dans le paysage de la Loire armoricaine, il convient de revenir sur les raisons initiales de l'aménagement, les réactions des riverains et les conditions du maintien de ces aménagements jusqu'à aujourd'hui.

5. « Engloutis l'hiver, ils apparaissent l'été. Ce sont des points forts du paysage qui rythment les grandes grèves de sable. Les épis et les bancs de sable marquent, en période d'étiage, l'horizontalité du fleuve et apportent de riches variations dans les couleurs amenant harmonie entre la nature ligérienne, sable, ciel et Loire ». Extrait de la plaquette produite par Angers Loire Tourisme en 2011 : [*http://www.angersloiretourisme.com/Upload/communes/BEHUARD_2011.pdf*]

Aménagement des épis, mobilisations et représentations sociales : synthèse géohistorique (du début du XXe siècle à aujourd'hui)

Origine et contexte d'émergence du projet d'aménagement de la Loire navigable

Le projet de la Loire navigable repose à la fois sur le souvenir nostalgique d'un relatif âge d'or de la batellerie en Loire au XIXe siècle et sur une utopie : créer un axe de communication puissant reliant la façade atlantique à Bâle et à l'Europe centrale. La Loire est même perçue comme un trait d'union potentiel entre ce cœur industriel européen et l'Amérique du Nord (Zimmermann, 1905). Ce projet serait assuré par l'amélioration des conditions de navigation de la Loire entre les ports de Nantes/Saint-Nazaire et le canal de Briare. L'objectif du projet relève d'enjeux économiques qui ont d'abord trait au développement du port de Nantes (d'Andigné, 1928). La dispute sur le choix technique à mettre en œuvre opposait les partisans du canal à ceux privilégiant l'aménagement à courant libre (Vauthier-Vézier, 2007). À cette époque, une conjonction de facteurs avait conduit au déclin de la navigation de l'axe Nantes-Orléans : l'évolution du régime du fleuve (Charrier, 2000) et bien sûr l'arrivée du train au milieu du XIXe siècle. En 1855, il existe encore 4 lignes régulières entre Nantes et Orléans équivalent à un trafic d'environ 10 000 bateaux par an. L'imagerie des vapeurs et de leur bonne société profitant du charme des voyages pittoresques sur le fleuve semble gommer les extraordinaires difficultés à assurer l'entretien d'un chenal mobile : cette image glorieuse va longtemps perdurer.

Le projet d'amélioration de la navigation n'est pas porté par l'administration mais par un réseau de lobbying local qui se structure en 1893. Ainsi, est créée la Société d'initiative et de propagande pour l'exécution d'une voie navigable entre Nantes et Orléans et « prolongements », rapidement rebaptisée « Loire navigable ». Elle est fondée à l'initiative du sénateur de Loire-Inférieur (Charles Lecour-Grandmaison), du maire de Chalonnes (Lucien Frémy) et de divers acteurs du monde économique des deux départements. Dans la foulée, en 1894, le conseil général

de Loire-Inférieure émet auprès du gouvernement la demande de réalisation d'une voie navigable entre Nantes et Orléans « tout en respectant les droits acquis ». L'association déploie une activité de propagande remarquable au début du xx[e] siècle (comités locaux, pétition, journal, congrès).

De premiers travaux d'essai sont tentés dès 1903 vers Montjean mais les résultats obtenus sont désastreux, les ouvrages légers inadaptés sont emportés par le courant[6]. La réalisation des épis sur la section expérimentale comprise entre Bouchemaine et Chalonnes est déclarée d'utilité publique (figure 2). La section d'essai de 9 kilomètres est rapidement portée à 14 kilomètres avec l'intégration du bras de Chalonnes jusqu'à Montjean, stratégique sur le plan industriel (charbon, chaux). Le coût des travaux est estimé à 1,8 million de francs. Une enveloppe financière globale de 14 millions de francs est prévue pour mener à bien les travaux entre Nantes et la Maine en cas de résultats positifs sur la section d'essai. Sur le plan technique les travaux sont inspirés des travaux récents effectués sur le Rhône (resserrement du lit par des digues et épis), comme l'indique la note de M. Zimmermann publiée dans les *Annales de Géographie* en 1905. Cet auteur ajoute que l'ingénieur Guénot en charge du projet d'aménagement de la Loire sur la section d'essai était un élève de Girardon, responsable de la conception des travaux de correction du Rhône. La technique des épis noyés semble avoir été adaptée sur ce dernier fleuve à partir d'expériences réalisées en Allemagne (Tricart et Bravard, 1991)[7]. La réduction de la largeur du chenal à 150 mètres emploie des « épis noyés » : « Les ouvrages sont composés d'épis, ou pieux espacés, reliés par des panneaux en perches de châtaigniers et contrebutés, le cas échéant, par des enrochements. Selon les lieux, ils sont eux-mêmes reliés les uns aux autres, à certains points par des digues longitudinales, construites de la même façon » (Schwob, 1900). L'objectif initial est d'obtenir un chenal régulier, auto-entretenu par le courant, d'un tirant d'eau de 1,50 mètre. Les ouvrages légers en clayonnage sont finalement remplacés par des ouvrages renforcés (pieux battus et enrochement). Dans les faits, la chenalisation du cours de la Loire armoricaine qui est prolongée jusqu'à Oudon entre 1922 et 1928, mobilise différents ouvrages : (1) l'épi de convexité destiné à fixer les sables, (2) la digue longitudinale destinée à diriger les eaux et obtenir les profondeurs voulues ainsi que la jonction des mouilles, (3) la traverse ou le tenon de renforcement de la digue, (4) le barrage de faux-bras, (5) l'enrochement de berges.

La création du bassin à marée est également déclarée d'utilité publique en 1913, et des travaux conséquents sont réalisés entre 1925 et 1928 afin de permettre la propagation de la marée et l'autocurage du chenal. Progressivement « l'estuarisation » des politiques publiques d'aménagement entre en contradiction avec la fonctionnalité du tronçon fluvial Nantes-Angers. Les travaux effectués et la réponse physique du fleuve disqualifient la batellerie traditionnelle.

Des travaux contestés : création de l'association de défense des riverains de la Loire

Les travaux d'essai (La Possonnière, Montjean) sont achevés en 1908, ils donnent lieu à de très vives protestations : accélération des courants, érosion de terres agricoles, modification de l'hydraulique des bras secondaires, relèvement du plan d'eau. Les usages tels que le rouissage du chanvre sont sévèrement perturbés. À partir des années 1910 la contestation prend de l'ampleur alors que le fleuve est marqué par une succession d'années à forte hydraulicité et par des crues importantes, dont bien sûr la grande crue de 1910[8]. Mais la vulnérabilité accrue des paysans est liée principalement à l'exploitation agricole de parcelles basses conquises sur la bande active (Charrier, 2000). L'association de défense des riverains est créée en 1910. Elle rassemble très rapidement de nombreux riverains de la Loire armoricaine, et compte près de 600 adhérents au début des années 1920. Elle est composée d'agriculteurs qui font tous état des mêmes difficultés à exploiter les parcelles les plus basses

6. Cet échec rappelle les difficultés rencontrées pour aménager ce fleuve à fond mobile, lors de projets précédents, notamment ceux conduits par l'ingénieur Lemière (1834-1840) qui concernent marginalement la Loire en amont de Nantes (estacades de fermeture de boire, digues au droit du port d'Ancenis).

7. Ces deux auteurs analysaient déjà les effets morphologiques et écologiques des grands aménagements hérités sur le Rhin, le Rhône et le Danube.

8. Selon des ingénieurs de l'époque : les riverains ont supporté 19 crues supérieures à 3,5 m en 4 ans et 6 mois, alors que de 1903 à 1908, soit en 5 ans, il ne s'en était produit que 7 (rapport de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 1913 – 3 S 384, ADLA).

(cultures, pacage et foins) et à utiliser les annexes hydrauliques. L'ensemble des communes riveraines adhère à l'association et les membres les plus virulents dans l'affrontement avec l'administration des Ponts et Chaussées sont des élus locaux qui occupent parfois des positions importantes au plan local (maires, présidents de syndicat de marais, députés, sénateurs). Parmi eux on retrouve des « maîtres de la terre » très conservateurs et pour la plupart anti-républicains. L'association est aussi fortement soutenue par le syndicat agricole de l'Anjou et l'Union des Syndicats Agricoles de l'Ouest. L'institution départementale a contesté dès le départ les travaux projetés et a refusé d'y contribuer financièrement. L'amélioration de la navigabilité du fleuve est clairement défendue par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire qui y voit un moyen de dynamiser le port d'Angers.



Figure 2 : Le chantier d'installation des épis (phase 1, cf. figure 1)
Old postcard showing the construction of the groynes in 1903 in Bouchemaine
Ouvrage en clayonnage construit à Bouchemaine en 1903. Carte postale ancienne. Issue d'une galerie constituée par l'association d'Histoire des Coteaux de Loire et de Maine.

Les moyens d'actions de l'association : concertation, contre-expertise et recours juridique

Les riverains utilisent des moyens très modernes, comparables en certains points avec les méthodes et stratégies utilisées aujourd'hui par les associations de protection de l'environnement. Le premier moyen mis en oeuvre est celui de la concertation, à l'exemple de l'enquête collective effectuée sur le terrain en 1922. Cette visite réunit, à la demande de l'association, une quarantaine d'acteurs locaux et les agents administratifs en charge de l'exécution des travaux. L'association n'hésite pas à faire réaliser une contre-expertise, comme c'est le cas au début des années 1920. L'association de défense des riverains utilise prioritairement l'assemblée départementale pour donner une portée politique à ses requêtes. En 1921, elle fait adopter au Conseil Général une résolution qui demande :

« 1- Que tous les travaux soient arrêtés ;

2- Que les épis, barrages, enrochements, y compris les sables accumulés soient enlevés dans le plus bref délai possible, afin d'assurer la sauvegarde des terrains, la sécurité des levées, l'existence des habitants des vallées et de leurs propriétés par le libre écoulement des eaux.

3- Que le Parlement vote un crédit afin d'indemniser équitablement les riverains en proportion des pertes subies par eux depuis 16 ans et de la dépréciation de leur propriétés. »

Face à ces plaintes, l'administration est assez intransigeante : dans un premier temps elle réfute systématiquement l'incidence négative des travaux entrepris sur l'activité agricole. Selon les ingénieurs, les dégâts seraient davantage liés à la succession d'années à fortes crues. Les Ponts et Chaussées finissent par reconnaître les effets des épis et chevrettes barrant les bras secondaires mais uniquement dans des cas localisés (bras de Chalonnes par exemple). Suite à l'enquête de 1922, l'association a regroupé les plaintes de nombreux riverains. En 1928, plus de 541 demandes d'indemnités ont été recensées et transmises à l'état, cela représentant une superficie de 1 800 hectares. La tension est vive entre l'administration et les opposants jusqu'à la fin des années 1920. Certains opposants proposent même la suppression des épis, une partie d'entre eux seront effectivement arasés vers 1929.

Pourtant, dans le même temps, une approche plus sensible du paysage de la Loire aménagée semble émerger. Ainsi, la Loire des épis apparaît dans les écrits de Julien Gracq comme un nouveau terrain de jeux où se forgeront des générations de souvenirs d'enfance. La presse laisse également place à des interprétations esthétisantes comme lors de l'été 1937. Un chroniqueur y compare les paysages de la Loire à la Pointe (Bouchemaine, Maine-et-Loire)

à ceux des marais salants de Guérande. L'horrible vision des épis « *marque de la torture infligée à la Loire* » (d'Andigné, 1928), semble cohabiter avec l'approche utilitaire des usagers de la Loire qui perçoivent ces ouvrages comme des obstacles à l'écoulement, comme des contraintes techniques à supprimer mais également avec des regards bienveillants, ceux de l'enfant ou du promeneur. Les épis peuvent aussi être admirés en tant qu'œuvre de l'ingénieur par les partisans du projet d'aménagement.

Le rebond de la mobilisation sociale : le tournant environnemental (fin des années 1980)

Après plusieurs décennies d'entretien du chenal navigable par rechargement des épis, les effets combinés de l'exploitation industrielle et de la chenalisation commencent à susciter des inquiétudes locales. En 1985, l'ouverture à la navigation du bras des Lombardières suscite des tensions entre l'administration et les riverains. En 1989, un ultime projet de mise en valeur de la Loire fondé sur le développement de la navigation de tourisme à l'amont d'Angers constitue un élément clé du renouvellement de la mobilisation des riverains de la Loire. Ce projet consistait à prolonger l'aménagement des épis à l'amont d'Angers. L'Association de sauvegarde de la Loire Angevine est créée en 1989, elle intégrera des collectifs militants structurés à l'échelle régionale (La Sauvegarde de l'Anjou) et à l'échelle nationale (Loire vivante). Les associations environnementales dénoncent l'impact de l'exploitation sablière industrielle et des travaux d'entretien et d'amélioration du chenal. L'arasement de seuils rocheux naturels sur le site de Bellevue au milieu des années 1970 est particulièrement critiqué et identifié comme un facteur de dégradation du fleuve.

La mise en place du plan Loire Grandeur Nature (1994) et le déclin de la navigation concrétisent le tournant environnemental qui caractérise l'évolution des mobilisations sociales et des politiques publiques à l'échelle du bassin de la Loire. Cependant, les associations locales qui militent pour la restauration écologique et paysagère de la Loire entre Angers et Nantes sont insatisfaites du niveau d'intégration de cette section du fleuve dans la mise en œuvre des politiques publiques. Afin de faire pression sur les pouvoirs publics et d'influer sur les politiques publiques, la mobilisation associative se renforce encore en 2005 avec la création du Comité Loire de Demain[9]. Ce collectif regroupe 350 particuliers, 33 associations et 24 communes riveraines. Cette évolution du mouvement local intervient juste avant le terme du deuxième Plan Loire (2000-2006) et après l'aménagement expérimental très discuté des seuils artificiels du Fresne-sur-Loire destinés à relever la ligne d'eau d'étiage (2004).

L'association se distingue par sa volonté à produire des contre-expertises et de proposer des solutions d'aménagement alternatives et complémentaires à celles mises en œuvre jusqu'à présent. D'une manière générale, Loire de Demain juge l'action publique insuffisante pour infléchir de manière significative l'évolution du fleuve. Notons également que le renouvellement de la mobilisation des riverains de la Loire armoricaine s'inscrit dans la filiation des combats des années 1910-1930 (association de défense des riverains). Cette histoire militante est connue par les dirigeants du collectif et elle est parfois mobilisée dans les discours (Zeimert, 1998). Ainsi, il existe une défiance historique entre les populations locales et l'administration en charge de l'aménagement et de la gestion du fleuve. De nouveau, les militants font valoir, face à l'expertise conventionnelle, la pertinence des savoirs locaux et des compétences d'usagers, de riverains du fleuve. Plusieurs cadres du collectif ont effectué des formations scientifiques universitaires (géographie, écologie, histoire). Cette mobilisation sociale témoigne d'un tournant environnemental dont il faut évaluer les effets sur les perceptions sociales du fleuve et de ses abords : comment les épis sont-ils vécus et perçus au moment où le programme expérimental de remodelage est engagé (figure 3) ? Une valeur patrimoniale leur est-elle attribuée ? Si oui, laquelle et par qui ?

9. Le CLD a été créé à « l'initiative d'Yves Borbeau, membre fondateur de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eau Intérieure » : [*http://www.loire-de-demain.fr/Dossiers/2013-03-23-AG-presentation.swf*].

Les représentations sociales des épis et des paysages de la Loire armoricaine

Méthodologie : couplage d'une approche quantitative exploratoire et d'une analyse qualitative

En complément d'une approche bibliographique géohistorique pour comprendre l'histoire des épis de Loire, plusieurs outils sont mobilisés : le dépouillement de l'enquête publique, l'analyse des discours associatifs, le recueil de photographies issues d'un concours du journal *Ouest-France* sur « vos plus belles photos de Loire » (390 clichés), l'analyse de dessins d'enfants (projet « Rivière d'images et Fleuve de mots »), la mise en place d'une enquête en ligne auprès d'étudiants et d'associations environnementales (350 personnes) et d'entretiens auprès de riverains et d'acteurs clés du projet de remodelage (20)[10]. Ces outils visent les mêmes objectifs : amener les personnes interrogées à décrire leurs pratiques dans la vallée, les faire s'exprimer sur le paysage de Loire et ses dynamiques, pour progressivement aborder les épis (comment nommer cet objet[11], à quoi sert-il, etc.) puis les travaux de remodelage (quel est l'objectif ?). Les deux outils sont construits avec un support photographique, mis en œuvre selon des dispositifs inspirés par les travaux d'Y. Michelin (1998) et d'E. Bigando (2008), pour tenter de saisir la place des épis dans les représentations paysagères. Vingt images ont été soumises aux personnes interrogées (« laquelle est la plus/moins représentative des paysages de la vallée de la Loire ») en fonction de critères couplés selon la prise de vue (détail ou panoramique, été ou hiver, vue du ciel ou du sol), les éléments structurants (Loire armoricaine ou non, présence ou absence : des épis, du fleuve, du sable, du bâti, de l'agriculture, de la navigation).

10. Les enquêtes ont été menées par Appoline Taillade (Master 1, université d'Angers, 2010) et par Claire Pordoy (M2, histoire de l'Art, Rennes, 2011), stagiaires à l'AgroCampus Ouest d'Angers dans le cadre du programme PATRA – l'encadrement des stagiaires a été assuré par H. Davodeau et le traitement des résultats des enquêtes a été conduit par D. Montembault.

11. Les habitants ne nomment pas toujours les épis ainsi : ils utilisent les termes de « barrages » pour leur forme perpendiculaire aux rives et le léger ralentissement du courant en amont de l'épi (qui « barre » le passage) et entraîne un affleurement de l'eau sur la partie sommitale de l'épi ; mais aussi « épis noyés » car à leur construction, la partie sommitale était en effet placée à la côte 0, ils étaient ainsi invisibles même pendant la période des basses eaux ; enfin « digues » au regard de la morphologie des ouvrages.

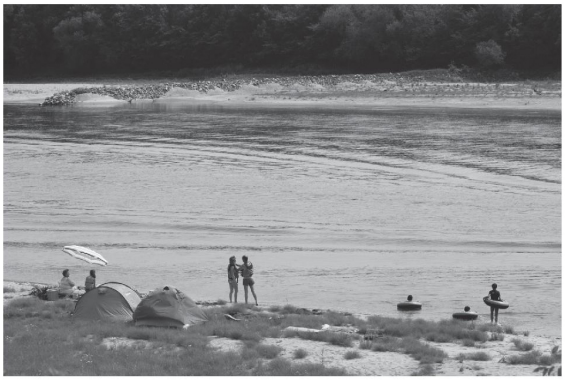


Figure 3 : Le chantier de remodelage des épis (été 2009)
Restructuration of the groynes in 2009
Les travaux de remodelage (79 épis) consistent à abaisser (50 cm en moyenne) et/ou à raccourcir les épis de manière à élargir le chenal au maximum de 50 mètres. Les travaux ont été accompagnés par des actions d'arrachage de la Jussie et par la dévégétalisation. Le coût des travaux s'élève à 3,2 millions d'euros (Région, Agence de l'Eau, Établissement Public Loire, État, Feder). La maîtrise d'œuvre est assurée par Voies Navigables de France. L'objectif est notamment de relever la ligne d'eau à l'étiage de 25 à 35 centimètres. Un suivi de cinq ans est engagé pour évaluer les effets et décider du prolongement de l'opération vers l'aval. Pour plus de précision sur ce plan : [*http://www.loire-estuaire.org/comite_estuaire/reunions.html*].

L'analyse des usages : les épis intégrés au cadre de vie

La phase de terrain a permis de construire une première typologie des pratiques sociales sur et autour des épis. Pour les pêcheurs, ils facilitent l'accès au lit mineur et, en tête d'épi coté aval, l'accès à une « fosse » poissonneuse résultant du léger dénivelé entre l'accroche et la tête de l'ouvrage. Par ailleurs, les épis servent de point d'amarre pour les barques. Ces pratiques sont celles d'usagers réguliers de la Loire (souvent depuis l'enfance) et s'intensifient avec la baisse des eaux au printemps. Les baigneurs, quant à eux, profitent de « l'amorti » entre les épis, et du sable accumulé (les grèves). Là encore, ces pratiques sont celles de ligériens de longue date, bons connaisseurs des risques du fleuve (les « cul de grèves ») et des lieux de baignade à l'écart (cette pratique est interdite depuis 1960). Les épis sont aussi des lieux de pique-nique (barbecue) : entre les épis pour profiter du sable et creuser le foyer du feu, et *sur* pour recueillir le bois mort amassé. Ils sont aussi un évènement de la promenade en bord de Loire (figures 4 et 5). S'aventurer au bout des épis agrémente la marche parallèle au fleuve. L'accès à la





Figures 4 et 5 : Les épis discrètement requalifiés par les usages locaux
Alternative uses of the groynes : Exploration of the frozen river in 2012 od transformation into beaches during the summer
Les ouvrages permettent l'exploration du fleuve gelé – cliché N. Carcaud, 2012. Les grèves qui se développent entre les épis se muent en plages durant la période estivale – cliché C. Portal, 2012).

tête de l'épi est une petite aventure (grosses pierres, pieux) récompensée par une immersion dans le lit du fleuve (prise de vues photographiques) avec des sensations plus fortes (la puissance du courant, la « nature ») que celles captées depuis les berges plus fréquentées (un fleuve plus distant et plus nonchalant). Plus anecdotique, les épis sont des réceptacles : la promenade sur les épis est aussi l'occasion de découvrir ce que dépose le fleuve. Les archéologues y font de réelles découvertes qui attisent la curiosité du promeneur du dimanche.

Les modèles de perception du fleuve : des clichés patrimoniaux (Unesco, nature sauvage) aux références vernaculaires

Ces pratiques sont significatives d'un rapport de proximité étroit entre la population et le fleuve et participent de la définition d'une posture paysagère des gens du lieu (Droz *et al.*, 2009), qui contraste avec d'autres pratiques de loisirs qui se développent autour du fleuve, mais à distance respectable des épis : aménagements des sentiers de « La Loire à vélo », aires de pique-nique, points de vue aménagés depuis les promontoires, sports collectifs sur les grèves (tournoi de volley), motonautisme dans le fleuve. Les premiers résultats des enquêtes[12] sont très paradoxaux quant à l'attachement des riverains aux épis. Les 261 étudiants et 91 associatifs enquêtés semblent dans un premier temps exprimer une apparente uniformité de points de vue quant aux images choisies comme significatives des paysages de la vallée : des vues du ciel, prises en été, en format panoramique, avec une légère surreprésentation de la Loire non armoricaine (figure 6). À l'inverse, les moins représentatives sont les photos prises au niveau du sol, présentant des vues de détail, en hiver, avec la Loire en crue et une surreprésentation de la Loire armoricaine. La question portant sur les lieux emblématiques de la vallée de la Loire montre également peu de différences entre les étudiants et les associations. Les deux groupes citent d'abord les éléments culturels valorisés par l'UNESCO (et que l'on retrouve plutôt en Loire moyenne). En second lieu, ce sont des éléments locaux qui sont cités comme emblématiques par les deux groupes. Enfin, les composants naturels caractérisent aussi le fleuve, de façon plus marquée pour les associations. Si la levée a été quelquefois citée (8 fois sur 357 personnes), aucun des ouvrages liés à la navigation ne l'a été.

Sur le contenu même des images, la différence entre les deux groupes de photos est peu marquée également. Cependant, parmi les photos les plus représentatives, on note clairement l'absence des activités (navigation, agriculture et bâti invisibles), et à l'inverse leur présence est remarquée dans le groupe de photos jugé le moins représentatif. Il semble donc que les aménagements humains sont exclus du paysage ligérien. Pourtant les épis sont surreprésentés dans les photos jugées les plus repré-

12. Une présentation plus détaillée et illustrée des résultats de cette enquête a été réalisée dans le cadre du rapport final du programme PATRA rédigé par Hervé Davodeau (2013).

sentatives et sous-représentés dans les photos les moins représentatives. Cela soulève une première contradiction.

La perception des épis : entre présence et absence

Les épis sont presque absents des images diffusées par les médias traditionnels (brochures touristiques, ouvrages grand public, cartes postales, etc.), que ce soit à l'époque de leur construction ou aujourd'hui. Ils n'appartiennent pas aux paysages de référence construits au fil du temps, pourtant ils se retrouvent dans le discours des habitants les plus anciens. Ainsi, les épis sont présents sur deux des photos jugées les plus représentatives des paysages de la vallée. De plus, sur les dessins réalisés lors des entretiens, ils apparaissent 5 fois sur les 13 représentations. Pour autant, leur présence ne contredit pas la représentation du « fleuve sauvage ». Pour les personnes qui perçoivent les épis dans les paysages, le remodelage est en général bien accepté car ils considèrent leur fonction initiale obsolète et connaissent les dommages écologiques qu'ils causent. L'intégration du discours savant (écologie) permet de renforcer l'argumentaire des élus locaux sur la dévalorisation de la Loire en tant que ressource territoriale (dégradation des conditions d'accès, de pratique et de la qualité esthétique d'un fleuve « sans eau »).

L'hypothèse que nous formulons à travers ces premiers résultats d'enquête est une opposition entre les épis tels qu'ils sont vus, les épis tels qu'ils sont sus et les épis tels qu'ils sont vécus : « vus », ils sont naturellement intégrés au paysage ligérien, « sus » ils sont associés au modèle écologique dominant et sont donc exclus de la Loire, « vécus » ils sont à nouveau intégrés à la Loire. Par ailleurs, les épis ne semblent pas avoir une position définie entre patrimoines naturel et culturel : ils sont même plus facilement associés à la Loire « sauvage ».

Le remodelage des épis perçu par les usagers : entre intégration du discours écologique et vigilance

L'opération de remodelage s'inscrit dans la stratégie globale de restauration physique du fleuve, elle a porté sur l'abaissement et/ou le raccourcissement de 79 épis (cf. figure 3). Deux questions interrogent



Figures 6 : La Loire armoricaine perçue par les étudiants et les adhérents d'associations environnementales

Common and incommon perceptions of the Armorican Loire River by students and environmental associations members

La figure 6 fait partie des vues les plus représentatives du paysage fluvial ligérien entre Nantes et Angers selon les personnes enquêtées. Il s'agit ici d'une vue aérienne de l'île Monsieur (cliché CLD, mi-juin 2011).

le ressenti de la population dans la trame du questionnaire en ligne adressé aux associations et dans le questionnaire pour les entretiens : « Connaissez-vous la raison des travaux ? » puis « Qu'en pensez-vous ? ». Parmi les 96 personnes membres d'associations de protection de l'environnement ayant répondu au questionnaire, 55 % sont au courant du remodelage des épis. Plus des deux-tiers ont proposé une explication aux travaux. D'une manière générale, l'objectif de relèvement de la ligne d'eau est donc connu et associé en premier lieu à la remobilisation du sable accumulé entre les épis vers le fond du lit ainsi qu'à la reconnexion du fleuve avec ses annexes hydrauliques (les boires). L'objectif de biodiversité est plus facilement avancé que celui de la lutte contre le creusement du chenal (qui lui est pourtant associé). Quelques contradictions nous semblent marquantes : la hausse et la baisse du débit sont mises en avant à plusieurs reprises, ce qui est probablement dû à une confusion entre débit et hauteur d'eau. Favoriser la navigation sur le fleuve apparaît plusieurs fois, ainsi que la protection des « zones construites et inondables par un renforcement des levées » ! Les réponses, dans leur majorité, valorisent l'objectif d'un retour à un régime fluvial plus naturel, d'un « fleuve plus libre » et moins « corseté » par les aménagements.

Avant les travaux, l'enquête publique qui s'est tenue entre le 20 avril et le 20 mai 2009, avait suscité seulement 26 observations (dont 9 à la Possonnière). Les remarques formulées par des particuliers ou des représentants d'association portaient sur le manque d'ambition du projet (notamment sur la question du piégeage des sédiments) et sur le réemploi des 24 500 m³ d'enrochements extraits du lit du fleuve, finalement exportés en carrière pour la majeure partie. Seul un pêcheur professionnel contestait le remodelage en invoquant notamment le risque de modification des terroirs de pêche. Deux structures de logistique se sont inquiétées du maintien des conditions de navigabilité et du potentiel de transport fluvial. Enfin une seule association locale de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine (La Possonnière) a émis de très fortes réserves à la modification des épis pour des raisons écologiques et techniques. Lors de l'enquête menée après les travaux, la question « Que pensez-vous des travaux ? » a fait apparaître plusieurs groupes d'opinions. Le premier est constitué de personnes qui connaissent toutes les raisons du remodelage, tout au moins l'objectif de relèvement de la ligne d'eau. Ceux-là considèrent l'initiative intéressante mais attendent les résultats du suivi pour en juger. Le second groupe concerne les personnes qui ne se prononcent pas car ils ne connaissent pas la raison des travaux. Le troisième est plutôt en désaccord avec l'expérimentation, considérant que le problème est mal traité. Ils mettent en avant le déséquilibre du fleuve engendré par la destruction des seuils rocheux dans les années 1970 et l'extraction sablière, qui ont entraîné une baisse du niveau d'eau à l'étiage entre 1,5 et 4 mètres. Selon eux, le projet n'est pas assez ambitieux au regard de l'ampleur du problème, le remodelage des épis n'entraînant qu'une baisse proportionnelle à leur responsabilité dans l'abaissement de la ligne d'eau. On peut enfin ajouter ceux qui considèrent ce projet inutile car inefficace : ils mettent en doute la sédimentation du sable dans le fond du chenal, par manque de rugosité du fond du lit : le sable ne serait pas remobilisé et irait jusqu'à l'Océan par le biais de l'estuaire qui « avale » tous les matériaux de l'amont.

Conclusion

L'idée de la Loire chenalisée, moteur d'un développement économique régional (voire national) résiste à la forte mobilisation locale et à son échec pratique patent. En effet, jamais l'entretien, les modifications successives du tracé du chenal n'ont permis le décollage d'un trafic fluvial important. Alors que le tournant environnemental (1990) instaure un nouveau paradigme de gestion du fleuve (adapter les usages au fleuve et non modeler le fleuve pour des usages inadaptés), les structures de gestion du chenal sont maintenues et les programmes lourds de rechargement des épis se poursuivent jusqu'au milieu des années 1990. Aujourd'hui encore, l'utilisation du chenal pour la navigation commerciale n'est pas encore totalement abandonnée (VNF, 2009).

Sur le plan paysager, les épis apparaissent dès leur aménagement comme des objets ambivalents. Ils symbolisent pour les partisans de la Loire navigable, l'art des ingénieurs et le progrès tandis que les opposants les associent à des marques de blessures infligées au fleuve. Les épis sont d'abord très visibles au moment de leur installation puis deviennent rapidement plus discrets avec le stockage du sable. Mais de nouveau l'enfoncement du lit du fleuve leur redonne une place importante dans le paysage à l'étiage. Les rechargements réguliers entre 1960 et le milieu des années 1990 modifient leur aspect (enrochements). Ces aménagements transverses ont contribué à modifier le rapport au fleuve. Requalifiés par les usages locaux, ils sont devenus des éléments paysagers ordinaires. Quelques campagnes de promotion touristiques ont contribué à une esthétisation de ces infrastructures. Mais si l'on peut identifier des valeurs d'attachement local à ces ouvrages, la patrimonialité de l'ensemble des épis n'a pas été à ce jour démontrée et bien caractérisée. Si l'on reprend la proposition de C. Larrère et R. Larrère (1997) sur l'analyse des représentations paysagères, on peut dire que le regard savant dominant, informé par la science, qui tend à déprécier les épis du fait de leur impact sur l'écologie du fleuve, cohabite avec le regard initié des habitants, usagers des lieux. Cette géohistoire des épis et l'analyse des représentations actuelles confirme l'intérêt de ne pas assimiler héritage et patrimoine pour distinguer parmi les objets créés au sein des anthroposystèmes (Burnouf *et al.*, 2003) ceux qui sont requalifiés par

certains groupes sociaux dans leurs propres temporalités et stratégies.

Remerciements

Cette recherche, issue du programme PATRA (2010-2012, dirigé par Hervé Davodeau) a été financée dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et a bénéficiée du soutien du FEDER. Nous remercions l'ensemble de l'équipe de l'EPL pour leur accompagnement dans le déroulement de notre projet. Nous remercions également les personnels de la DDTM et de VNF qui nous ont favorisé l'accès à certaines données. Enfin, nous remercions le CLD et son président Monsieur Jacques Birgand, en particulier pour le prêt du cliché de l'île Monsieur.

Bibliographie

ACT Consultants, 2009. *Étude de développement des possibilités du fret sur la Loire*, rapport final. VNF, Paris, 199 p.

Baron-Yelles N., 2006. L'inscription du Val de Loire au patrimoine Mondial de l'UNESCO. Réflexions sur les implications institutionnelles d'un nouveau type de protection de la nature, *BAGF – Géographies*, Vol. 83, n° 3, p. 381-393.

Barraud R. Carcaud N., Davodeau H., Montembault D., 2010. Quel tableau géographique des paysages ligériens ?, *Géosciences, revue du BRGM*, n° 12, p. 112-122.

Barron L., 1888. *La Loire*, Paris, Laurens, 420 p

Bigando E., 2008. *Les paysages ordinaires d'Artigueloutan,* rapport pour la communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, Pau, UMR SET 5603 CNRS, 31 p.

Bonin S., 2001, Paysages et représentations dans les guides touristiques. La Loire dans la collection des guides Joanne/guides bleus (1856 à nos jours), *L'espace géographique*, t. 30, n° 2, p. 111-126.

Burnouf J., Carcaud N., Garcin E., 2003. La Loire entre mythes et réalités, *303, Arts, recherches et créations*, La Loire, n° 75, p. 13-17.

Chapplain L., 1840. *Le conducteur de l'étranger à Clisson et sur les bords de Sèvre, aux bains de mer, et de Nantes à Nort sur les rives de l'Erdre*, Nantes, Sebire, 51 p.

Charrier P., 1997. *La vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Bellevue (entre Anjou et Pays Nantais), évolutions et sensibilités*, Thèse de géographie, université de Nantes, 376 p.

Charrier P., 2000. Entre Anjou et Pays Nantais, interventions humaines et transformations hydro-morphologiques en Loire armoricaine (1750-1960). *Annales de Géographie*, 109, p. 115-131.

Cayla P., 2007. Valorisation patrimoniale de la Basse-Loire angevine et armoricaine [en ligne] : [*http://www.terresdeloire.net/paysages/basse_loire/theme1/texte_basse_loire.htm*].

Coyaud L.-M., 2003. Paysages culturels du Val de Loire, *303, Arts, recherches et créations*, La Loire, n° 75, p. 7-11.

D'Andigné A., 1928. *Essai sur la Loire navigable*, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris, 402 p.

Dion R., 1961. *Histoire des levées de la Loire*, Paris, Chez l'auteur, 312 p.

Droz Y., Mieville-Ott V., Forney J., Spichiger R., 2009. *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Paris, Karthala, 170 p.

Gracq J., 1974, *Lettrines II*. José Corti, Paris, 256 p.

Larrère C., Larrère R., 1997. *Du bon usage de la nature – Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier, 355 p.

Menanteau L., Poissonnier B., 2002, Géoarchéologie de la Loire moyenne, du néolithique à l'âge de bronze, *Revue de l'Association pour la Recherche de la Région Ancenienne*, n° 17, p. 58-77.

Michelin Y., 1998, Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne] : article 65, [*http://cybergeo.revues.org/5351*].

Pordoy C., 2011. *Valeurs et patrimonialité des représentations paysagères autour des épis de la Loire armoricaine*, Mémoire de Master II, Histoire de l'Art, université de Rennes II, 95 p.

Rode S., 2010, De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement, *Cybergeo*, article 506 [en ligne] : [*http://cybergeo.revues.org/23253*].

Schulé C.-A., 2000. Les crues inondantes en Anjou du XIX[e] au XX[e] siècle. *Archives d'Anjou*, vol. 4, p. 247-253.

Schwob M., 1900. *La Loire navigable*, Communication faite au congrès national des travaux publics, Nantes, M. Schwob et fils, 80 p.

Taillade A., 2010. *Représentations paysagères et pratiques territoriales à propos des épis de la Loire armoricaine*, Mémoire de Master 1 mention Histoire, Géographie et Document Spécialité Paysage, (sous la direction de Jean-Baptiste Humeau), université d'Angers, 105 p.

Tricart J., Bravard J.-P., 1991, L'aménagement des trois plus grands fleuves européens : Rhin, Rhône et Danube. Problèmes et méfaits, *Annales de Géographie*, t. 100, n° 561-562, p. 668-713.

Tougener-bibliographychard-Lafosse G., 1851. *La Loire historique et pittoresque,* Tours, ed. Lecesne, 5 tomes.

Vauthier-Vézier A., 2007. *L'estuaire et le port, L'identité maritime de Nantes au XIX[e] siècle*, Rennes, PUR, 236 p.

Zimmermann M., 1905. La « Loire navigable », le « projet de Grand Central » et l'avenir du port de Nantes, *Annales de géographie*, t. 14, n° 73, p. 84-87.

Biodiversité Paysage et Cadre de vie (2015)[88]

Cet article est extrait de l'ouvrage de valorisation du programme de recherche Paysages et développement durable. Il retrace l'expérimentation participative que nous avons conçue et animée à Villandry (37) pour examiner l'hypothèse d'un possible renouvellement des pratiques paysagistes sous l'effet de la participation. Ce récit de projet ne valorise pas la quinzaine d'autres cas de projets participatifs que nous avons étudiés pour comparer notre expérimentation à d'autres démarches, en particulier à l'étranger. Par ailleurs cet article masque mal le relatif échec de la comparaison qui est annoncée en introduction : à défaut de véritablement dialoguer, les cas de Villandry et de la Sèvre Niortaise exposent dans l'ouvrage deux démarches qui – sans être fondamentalement construites sur des approches différentes – ne conduisent pas aux mêmes conclusions. Alors que nos collègues bordelais voient la participation comme une remise en cause fondamentale de la posture paysagiste habituelle (la médiation paysagère est présentée comme une alternative à la démarche de conception telle qu'elle domine la pédagogie des écoles), notre propos est au contraire de défendre l'idée que la participation n'est pas contradictoire avec ce processus de projet, et qu'elle ne remet pas en cause les fondements de la pratique. Cette position n'était pas notre posture théorique de départ mais résulte véritablement d'une recherche-action structurée de manière à – justement – tester la participation aux différentes phases de la démarche de conception. Or nous avons réussi à faire avec, c'est-à-dire à faire participer à chacune de ces étapes, c'est le résultat principal de ce travail. Ce sur quoi les choses sont moins claires pour moi est la nature paysagère de la participation sur laquelle je m'interroge dans le volume 2 de l'HDR (cf. 5.1) : si la démarche est participative sans aucun doute, si le projet est paysager sans aucun doute (réaménagement des espaces publics du centre-bourg de Villandry), la démarche participative est-elle paysagère ? Autrement dit, le statut du paysage mis à contribution dans la participation n'est pas si évident, et il est probable que ce texte ne clarifie guère cette question pour le lecteur (raison pour laquelle je m'y emploie dans le volume 2). Avec le recul, je peux affirmer que le programme PDD2 fut certainement la dynamique collective et la plus riche de mon parcours de recherche, la plus passionnante, mais aussi la plus épuisante … En interrogeant l'expertise paysagiste sous l'effet de la participation, nous questionnions indirectement aussi l'ensemble de nos connaissances disciplinaires : nous nous demandions quand et comment nos propres expertises respectives seraient sollicitées. Comment mes compétences de géographe seraient-elles mises à l'épreuve ? A l'issue de la démarche, force est de constater que ni nous ni les habitants n'avons ressenti le besoin d'apports de connaissances fondamentales car les habitants avaient sur leur territoire les connaissances suffisantes pour élaborer le projet. Notre travail a consisté à leur permettre de faire des choix, en organisant et animant la démarche dans cette perspective. La participation éclipsait nos connaissances académiques au profit d'un savoir-faire de conduite de projet (rigueur et progressivité de la démarche), de synthèse (reformulation et hiérarchisation des informations) et de mise en espace (scénarisation et représentation graphique). La valorisation scientifique ne rend que partiellement compte de cette aventure collective. Nous cherchons aujourd'hui à la valoriser par d'autres modes plus adaptés à notre engagement sur le terrain avec les élus et les habitants, et plus aptes à relater le travail préparatoire aux ateliers, leur déroulement même dans le feu de l'action, mais aussi l'état dans lequel nous en sortions : épuisés, parfois déçus ou enthousiastes, souvent déstabilisés … La bande dessinée fait partie de ces moyens d'expression qu'il nous semble aujourd'hui possible d'utiliser pour rendre compte de l'action paysagère dans son déroulement et ses atermoiements (cf. conclusion de ce volume).

[88] Montembault D., Toublanc M., Davodeau H., Geisler E., Leconte L., Romain F., Luginbühl A., Guttinger P., 2015, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes, Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique (dir. Y. Luginbühl), Victoire Edition, pp.171-187/287.

Participation et renouvellement des pratiques paysagistes



David Montembault
maître de conférence en géographie des paysages
à Agrocampus Ouest Angers
Coordinateur

Auteurs article 1 : Hervé Davodeau (UMR-CNRS Espaces et sociétés), **Élise Geisler** (Agrocampus Ouest Angers), **Philippe Guttinger** (université Paris-X), **Louise Leconte** (Agrocampus Ouest Angers), **Antoine Luginbühl** (association Passeurs), **David Montembault** (Agrocampus Ouest Angers – UMR-CNRS ESO), **Fanny Romain** (Agrocampus Ouest Angers – UMR ESO), **Monique Toublanc** (ENSP Versailles – Larep)

Auteurs article 2 : Rémi Bercovitz (doctorant, Adess – UMR 5185 du CNRS-Conseil départemental des Deux-Sèvres), **Serge Briffaud** (professeur à l'Ensap de Bordeaux, Adess – UMR 5185 du CNRS)

Introduction

Ces deux articles proposent un retour sur deux expérimentations de renouvellement des pratiques paysagistes utilisant des méthodes de participation et de médiation testées en vraie grandeur sur le terrain.

- L'article de David Montembault *et coll.* décrit une expérimentation d'esquisse d'aménagement participatif sur la commune de Villandry, dans le Val de Loire.
- Celui de Rémi Bercovitz et Serge Briffaud dépeint la théorisation de la médiation environnementale par le paysage dans la haute vallée de la Sèvre niortaise.

Les deux recherches ont choisi des paysages riverains d'un fleuve et d'une rivière pour expérimenter avec des concepts théoriques, des méthodes et des outils distincts, mais appartenant à la même sphère de l'exercice participatif pour la prise de décision politique. Dans les deux cas, le paysage est perçu à la fois comme un objet concret – lié à l'étude des cas concernés – et comme un « *support de médiation* » commun à tous les acteurs ayant pour but d'aboutir à « *une mise en projet du territoire* ».

Introduction

This pair of articles reports on two trials of revised landscape practices using participation and mediation methods that have undergone full-scale tests in the field.

- The article by David Montembault et al. describes an initial trial of participatory development in the commune of Villandry in the Loire valley.
- The one by Rémi Bercovitz and Serge Briffaud describes the theory of environmental mediation through the landscape of the upper Sèvre Niortaise valley.

The two research projects selected the riverside landscapes of two different rivers in order to experiment with theoretical concepts, methods and tools that are distinct but that belong to the same sphere of participatory involvement in the taking of political decisions. In both cases, the landscape is perceived both as a concrete object and as a 'mediation substrate' that is common to all those whose aim is to arrive at a 'territorial project'.

Une expérimentation d'aménagement participatif à Villandry dans le Val de Loire (37) pour un renouvellement des pratiques paysagistes

En tant qu'élément constitutif du cadre de vie, le paysage est particulièrement concerné par les démarches participatives : entre « objet concret constitué de nature plutôt végétale ou physique et d'éléments naturels et artificiels » et « objet abstrait, qui renvoie au visuel, à l'esthétique, à des sentiments ou des émotions ou encore des valeurs sociales » (Luginbühl, 2001), le paysage ne peut être évalué qu'à travers le regard des habitants, affirme la CEP (2000). Cette dimension affective confère potentiellement à l'objet un rôle particulier : il est accessible à tous et chacun peut facilement se sentir concerné par son aménagement (Gorgeu Jenkins, 1995). Une telle faculté à rassembler donne aussi un nouveau statut au paysagiste (Donadieu, 1993) qui peut être amené à jouer lui-même le rôle de médiateur (Bertrand, Briffaud, 2008). Définie comme « la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif » (Michelin *et coll.,* 2009) la médiation paysagère peut être menée à toutes les échelles, sans forcément être soumise aux procédures réglementaires institutionnelles. Mais cette qualité « trajective » du paysage (Berque, 1990) soulève de nouvelles questions quant à la mise en place de projets participatifs avec des habitants : face à la diversité des échelles de représentation (Luginbühl, *op.cit.*), la pluralité des regards esthétiques, savants et initiés (Larrère, 1997) et la variété des postures (Droz, 2009) chez un seul et même individu, comment faire émerger le « bon » regard pour aménager collectivement un territoire ?

En France, les expériences de médiation paysagère se sont multipliées depuis une trentaine d'années. J.-P. Deffontaines fut l'un des premiers à proposer une lecture croisée des paysages agricoles comme démarche préalable à toute réflexion agronomique (Deffontaines, 1986). Plus récemment, de nouveaux outils ont été testés afin de mieux cerner les attentes paysagères des populations. L'étude des représentations textuelles et/ou iconographiques a montré son efficacité pour qu'émergent les différentes perceptions d'un territoire aux échelles communale, intercommunale ou régionale (Brunet-Vinck, 2004). Les dernières recherches ont surtout porté sur la façon de dégager les perceptions sociales en construisant collectivement des représentations grâce à des outils interactifs (Davodeau, Toublanc, 2010), tels le dessin (Henry, 2004), le bloc-diagramme (Lizet, Ravignan, 1991 ; Michelin, 2000 ; Apport, 2009), les cartes mentales (Lynch, 1960 ; Gorjeu Jenkins, *op.cit)*, les chorèmes (Cheylan *et coll.,* 1990), la photographie (Luginbühl, 1989 ; Clergue, Dubost, 1995 ; Michelin, 1998 ; Marie, 2007), l'enquête (SIA golfe du Morbihan, 2004), la visite de terrain (Deffontaines, *op.cit* ; Henry, op.cit ; Apport, 2009 ; Ambroise, 2002), la carte et la maquette (Fida, 2009 ; atelier interécoles du paysage 2011[1] ; Jourdan, 2012), le blog, le journal, la lettre d'information (Pernet, 2009 ; Alpage, 2008), etc. Ces nouvelles recherches ont enrichi la connaissance intime qu'ont les habitants de leurs paysages, mais peu ont débouché sur des solutions concrètes pour un passage à l'action. Toutefois, quelques paysagistes ont fait le choix délibéré d'adopter des démarches d'aménagement participatif (association Passeur, collectif Alpage) : nous nous sommes par conséquent appuyés sur leur expérience pour

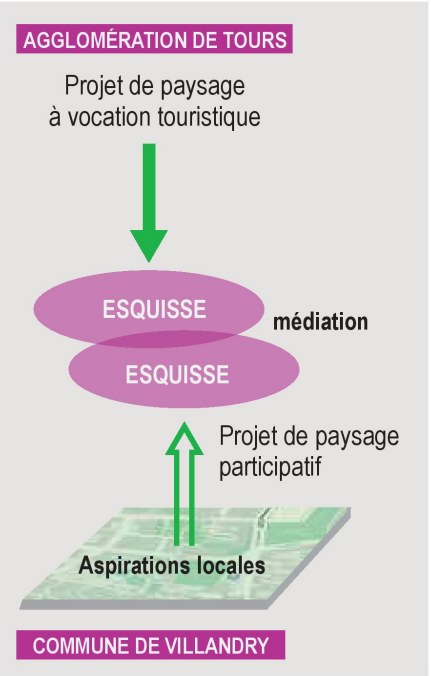
1 - Atelier inter-écoles du paysage, 2011 : les outils de la médiation paysagère, un cas d'étude sur le site à Bouchemaine (49). Organisé avec le concours du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM), ENSP Versailles, du 14 au 18 février 2011.

construire un projet de recherche-action autour d'une expérimentation qui nous permettait de questionner le renouvellement des pratiques paysagistes à travers la participation par et pour le paysage.
La participation a été officiellement définie comme le « principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise »[2]. Celle-ci peut prendre deux formes dans l'aménagement de l'espace et du territoire : la première, régie par le droit, et donc qualifiable de « participation formelle » au vu de la définition du principe de participation qu'en donne le Code de l'environnement depuis une loi du 27 décembre 2012 (article L.110-1 II-5° : « Toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, qui sont prises en considération par l'autorité compétente ») ; la seconde, qui ne rentre pas dans le cadre juridique institué, et que nous pouvons qualifier d'informelle.

→ La commune de Villandry dans le Val de Loire, terrain d'expérimentation

Dans le cadre d'une expérimentation scientifique, nous pouvions difficilement faire porter cette participation par des élus et garantir ainsi une possibilité de recours aux habitants impliqués. Nous avons donc cherché un cadre favorable pour conduire un projet participatif « informel » à l'échelle communale, avec l'accord des élus concernés et l'appui de partenaires locaux (la Mission Val de Loire et le PNR Loire-Anjou-Touraine), mais sans commande préalable. Après une exploration rapide du territoire, notre choix s'est porté sur Villandry, une petite commune de 1 100 habitants, à la fois incluse dans le périmètre Unesco et adhérant au parc régional naturel régional, donc soumis à de nombreux enjeux de qualité paysagère. Riche d'un patrimoine remarquable (un château et ses jardins qui accueillent 350 000 visiteurs par an), cette commune est touchée par le développement périurbain de Tours. Dans ce contexte, l'articulation entre paysage « exceptionnel » et paysage « quotidien » et valorisation touristique et aménagement du cadre de vie était un enjeu important de la démarche participative engagée.
Dans cette expérimentation de projet sans commande, le paysage devait également avoir plusieurs statuts : « vecteur de médiation » dans un premier temps, il devait conduire à l'émergence des représentations et aspirations des habitants pour améliorer leur cadre de vie. « Support de projet » dans un deuxième temps, le paysage de Villandry devenait alors une réalité concrète que les habitants étaient invités à transformer pour produire une esquisse d'aménagement. Enfin,

La démarche engagée à Villandry **Figure 1**



2 - Définition de la Commission nationale de terminologie et de néologie, vocabulaire de l'environnement, *JORF* n° 0087 du 12 avril 2009.

dans un troisième temps, cette esquisse allait elle-même servir de support de médiation pour entamer une discussion avec les gestionnaires à l'échelle du territoire élargi. La question du passage du « paysage outil de médiation » au « paysage objet à aménager » était donc aussi au cœur de la réflexion conduite par l'équipe composée à la fois de chercheurs et de paysagistes **(figure 1)**.

➔ Quelle définition des « pratiques paysagistes » ?

Notre approche des « pratiques paysagistes » se base sur une définition large du projet de paysage, qui consiste à aménager, gérer, protéger[3] l'espace pour améliorer le cadre de vie. Ces actions peuvent se faire à court, moyen et long terme en agissant soit directement sur l'espace, soit à travers des leviers économiques, politiques ou juridiques (projets de planification et de gestion), soit encore plus indirectement, en diffusant de nouvelles représentations paysagères et de nouveaux modèles susceptibles d'influencer à long terme les manières d'aménager. Pour autant, cette définition élargie n'englobe pas toutes les actions ayant une répercussion sur l'évolution du cadre de vie (le plus souvent involontaires et issues de politiques sectorielles). Nous entendons par « projet de paysage » toute démarche, volontaire et créative, de projection d'un aménagement spatial (dessein), et sa formalisation écrite et graphique. Il vise à proposer une vision cohérente (approche interdisciplinaire) pour un territoire déterminé, afin d'en améliorer la situation à un temps précis de son histoire. L'une de ses caractéristiques est d'agir sur les conditions de perception des objets et sur la construction des représentations paysagères qui, en retour, conditionnent les pratiques et transforment les paysages.

Comme tout projet, il se décompose en plusieurs phases : l'identification des enjeux par l'analyse de la situation présente et passée, la formalisation de la situation souhaitée et la mise en espace de cette intention (conception), puis la réalisation de cette intention, matérielle ou immatérielle (mise en œuvre). Selon l'échelle d'action et les acteurs en présence, ce projet peut couvrir toutes les étapes décrites, ou seulement une partie de celles-ci.

Nous avons suivi cette trame pour conduire l'expérimentation de Villandry. Puis, à partir du même canevas, nous avons conçu une grille de comparaison (voir **tableau 1** page 188) afin de mettre en miroir une vingtaine d'expériences en France et en Allemagne qui sont venues compléter notre réflexion (cf. [1-16] p. 188).

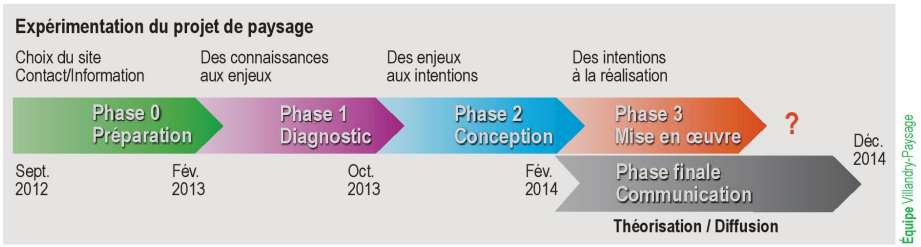
Présentation de l'expérimentation

Comme nous l'avons précisé, la démarche participative engagée à Villandry avait pour particularité de ne pas s'inscrire dans un processus décisionnel via une commande visant un projet bien défini, mais de partir des connaissances locales pour faire émerger un projet, dont la forme n'était pas prédéterminée (aménagement concret d'un ou plusieurs espaces, planification à travers un plan local d'urbanisme ou un plan d'orientations…). Nous voulions démarrer l'expérimentation sans cibler aucun projet validé en amont par les élus et, ce, malgré l'existence d'aménagements déjà programmés, comme le fleurissement du bourg, la réfection d'une place ou l'embellissement des entrées. Une fois le terrain choisi et l'accord des élus obtenu, la démarche, qui s'est étalée sur dix-huit mois, a consisté à décomposer de manière linéaire les étapes du projet de paysage (diagnostic, conception, mise en œuvre) et à porter une attention particulière aux conditions de passage d'une phase à l'autre **(figure 2)**. Les méthodes et outils issus des sciences sociales (entretiens, cartes mentales, parcours, etc.) et des pratiques de la conception (plans, maquettes, dessins en perspective, etc.) ont été adaptés à l'objetif de participation et aux spécificités du terrain.

3 - Art. 1.d, 1.e, 1.f de la Convention européenne du paysage : http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm

Étapes du projet mené à Villandry

Figure 2



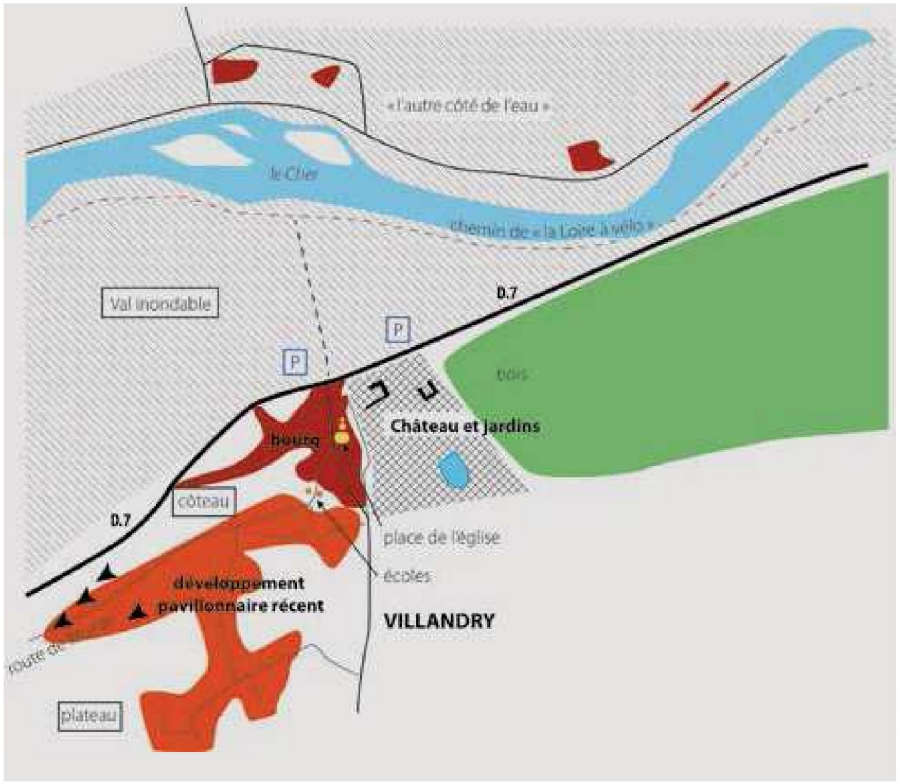
→ Du recueil des connaissances locales à la définition des enjeux (janvier à octobre 2013)

Après une étape de mobilisation assez longue, des entretiens individuels ont été conduits auprès des habitants (parmi lesquels des élus et notamment le propriétaire du château) pour saisir l'espace vécu, le spatialiser et tenter de dégager un site comme support de projet. Visant le même objectif, deux ateliers ont été organisés en parallèle avec des enfants de l'école de Villandry (CM1-CM2)[4]. Derrière la diversité des points de vue recueillis et des pratiques que les habitants ont exprimées, une représentation dominante de la commune a émergé, structurée en trois unités paysagères : le plateau agricole qui subit le développement pavillonnaire, le coteau qui concentre les difficultés de circulation et la vallée inondable appréciée pour ses attributs environnementaux **(figure 3)**. Cette vue d'ensemble a rassemblé aussi des éléments plus linéaires ou ponctuels, comme le Cher et ses berges où il est agréable de se promener, secondairement le château et ses jardins qui font la renommée de la commune et, enfin, un patrimoine moins connu, mais important aux yeux des habitants (le menhir de la Pierre aux joncs). Nombre d'entre eux partagent également une même vision des évolutions du territoire, en particulier celles du bourg dont la traversée est difficile, l'activité commerciale très faible et la relation au château problématique. Un résultat notable de l'enquête aura été de faire passer très rapidement les personnes d'une posture de description des paysages à une attitude plus active, en leur faisant énoncer les dysfonctionnements et envisager des solutions possibles. Mais, à l'inverse, il aura aussi fallu contenir leur volonté de se projeter pour ne pas empiéter sur la phase de définition des enjeux, que nous souhaitions collective.

Ces représentations recueillies de façon individuelle ont été partagées et mises en commun en juin à travers deux « parcours déambulés », ponctués de panneaux reprenant des citations extraites des différents entretiens pour provoquer le débat et l'échange in situ **(figure 4)**. Étonnamment, les discussions ont fait passer au second plan des faits qui, pour certaines personnes interrogées, étaient prioritaires. Il est par exemple plus facile de critiquer chez soi, en entretien individuel et en l'absence des principaux intéressés, les effets paysagers de l'habitat pavillonnaire ! In situ et en présence d'habitants qui vivent dans ces maisons sur le plateau, cet enjeu a été relativisé par rapport à d'autres questions plus consensuelles. Si la sortie sur le terrain apporte une plus-value indéniable pour lier et hiérarchiser les enjeux, les interactions entre les participants changent également

4 - L'atelier-école a été conduit en parallèle du processus participatif et n'a pas été complètement intégré à la démarche. Le contexte préélectoral a mis l'instituteur en difficulté avec certains parents qui voyaient dans notre démarche une manœuvre d'un camp contre l'autre. Aussi, nous n'avons pas pu approfondir ce travail et nous reconnaissons que cette initiative a surtout permis de mobiliser lors de l'atelier suivant quelques parents d'élèves nouvellement sensibilisés à notre démarche. Néanmoins, les trois ateliers avec les enfants ont donné des résultats intéressants, car le dessin est un outil avec lequel ils sont très à l'aise et avec lequel ils savent communiquer. Le recueil de leurs productions donne à voir à la fois l'étroitesse du cadre spatial dans lequel ils vivent (le bourg), mais aussi la précision de l'espace vécu représenté. Ainsi, des enjeux qui leur sont spécifiques ont été pointés, comme la situation dangereuse du « city stade » au-delà de la D7.

Villandry : comment mieux relier les différentes unités ? Figure 3



Équipe Villandry-Paysage

les regards. Par ailleurs, devant la difficulté à récapituler ces résultats à chaud après la sortie de terrain, un atelier cartographique Enjeux a été organisé en salle au début du mois d'octobre pour confirmer et faire valider la hiérarchie collectivement adoptée. Après avoir regardé une vidéo de synthèse des parcours, quatre groupes de sept à huit habitants ont localisé à partir de calques superposés à des orthophotoplans et mis en commun leurs réflexions. Un consensus s'est alors rapidement dégagé pour les classer par ordre décroissant : 1. Gérer les déplacements ; 2. Rendre le centre-bourg plus attractif et renforcer le lien avec le château ; 3. Valoriser les patrimoines culturels et naturels sur l'ensemble de la commune ; 4. Maîtriser les nouvelles constructions sur le plateau. À l'issue de l'atelier, l'équipe de chercheurs-paysagistes a résumé les idées émises à travers la formulation d'une « commande » : « restructurer le centre-bourg pour une meilleure articulation entre le château et le bourg ».

➔ Traduire les enjeux en une intention de projet (d'octobre 2013 à février 2014)

La seconde phase avait pour objectif de définir une intention globale de projet à partir des enjeux. Elle a pris la forme de trois « ateliers-actions » en salle. Le premier, visant à explorer le champ des possibles, était organisé en quatre sous-ateliers mobilisant chacun quatre à cinq participants et utilisant des outils de représentation accessibles et ludiques inventés par des étudiants en Master 2 Paysage d'Agrocampus Ouest (maquettes modulables, jeux de plateau, cadavre exquis, etc.). Chaque sous-atelier abordait un sujet différent : les flux (piéton-

Parcours déambulé : l'étape au bord du Cher (1er juin 2013) **Figure 4**



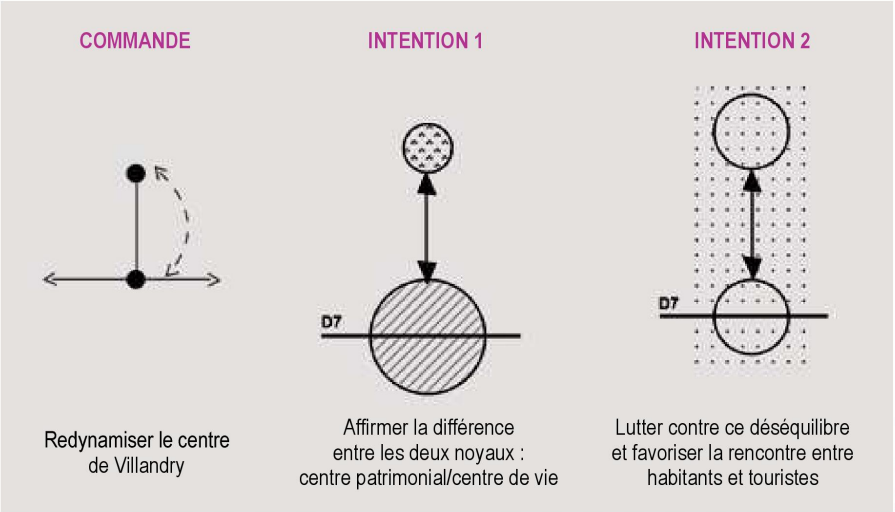
Équipe Villandry-Paysage

niers, cyclistes, automobiles, etc.), le bâti et le non-bâti (créer, détruire, requalifier, déplacer, animer), les fonctions (commerces, services, tourisme, loisirs, etc.) ou les représentations (image d'un « bourg idéal »). Le deuxième atelier avait pour objectif de tester et de détailler par le dessin les hypothèses d'aménagement formulées lors du précédent atelier et d'en choisir une. Le dernier, enfin, consistait à présenter aux habitants et aux élus une esquisse remise en forme par les paysagistes de l'équipe afin qu'ils l'amendent au cours d'une discussion collective.

Lors de l'atelier-actions 1, les participants ont pris conscience qu'à partir d'une question unique, deux réponses spatiales étaient envisageables : soit renforcer deux centralités distinctes, soit au contraire réduire cette dualité en améliorant la liaison entre la route départementale 7 (D7) et la place de l'église **(figure 5)**. Il n'a cependant pas été aisé de leur faire comprendre l'intérêt d'approfondir ces deux hypothèses que nous tenions à explorer pour tester dans le jeu de la participation l'étape cruciale du schéma d'intention. Dans l'atelier-actions 2, un premier groupe s'est donc attaché à consolider la vocation patrimoniale de la place de l'église et à accentuer la fonction commerciale des bordures de la D7, tandis qu'à l'inverse le second a cherché à développer une centralité unique par une dynamisation du bourg et une maîtrise du développement le long de la route. Une fois ces deux possibilités étudiées, un consensus s'est dégagé autour de la seconde option, plus à même d'articuler le château et le bourg et de sécuriser les abords de la départementale.

Cependant, plusieurs participants ont eu le sentiment de « *tourner en rond* » au cours de cette exploration des deux scénarios d'aménagement, et ils ont exprimé le souhait de passer plus rapidement au dessin de l'espace. Nous n'avons pas été surpris de constater que cette étape était la plus difficile à traiter dans un processus de projet participatif. Elle est pourtant nécessaire pour que le schéma d'aménagement esquissé ensuite le soit à partir d'une vision claire du cap à tenir. En revanche, lors de l'atelier-actions 3, la projection du dessin finalisé a été extrêmement bien reçue par les participants qui prenaient véritablement conscience de leur implication dans cette mise en forme « professionnelle » et en retiraient un plaisir partagé manifeste. Le plan-

Deux intentions de projet en réponse à une même question — Figure 6



Équipe Villandry-Paysage

masse avait été précisé dans l'intervalle par une sortie de terrain avec les élus pour évaluer la faisabilité technique et foncière de certains choix d'aménagement.

➔ La présentation publique du projet (juin 2014)

La dernière phase, pour amorcer la mise en œuvre du projet, a pris la forme d'une journée festive en juin 2014, avec un pique-nique et une exposition en plein air retraçant toute l'expérience participative de Villandry. La finalité était de rassembler l'ensemble des participants, de clore l'intervention sur le terrain de l'équipe de chercheurs-praticiens et, surtout, de transmettre les résultats de la démarche aux acteurs porteurs du projet d'aménagement de la D7 (en particulier la communauté d'agglomération Tour(s) Plus).

La participation par le paysage : un renouvellement des pratiques professionnelles des paysagistes ?

➔ Mobilisation et recueil des perceptions individuelles et collectives : le temps long du diagnostic

Comme nous avons pu l'observer à Villandry, la mobilisation, étape préalable au diagnostic participatif, nécessite de dépasser les réunions d'information classiques pour aller à la rencontre des riverains. La démarche du porte-à-porte est coûteuse en temps et peut déranger puisqu'elle sous-tend une « intrusion » dans l'espace de vie privée. Pour éviter cet écueil, le happening, organisation d'un événement ponctuel sur les lieux du projet, permet d'attirer l'attention dans l'espace public (cf. [1], [2] [4] p. 188). Le projet à Villandry a souffert d'une mobilisation irrégulière[5]. Le manque de clarté des objectifs concrets du projet, dû à son caractère expérimental (pas de commande au départ et pas de moyens affichés pour la mise en place), a entretenu un certain scepticisme chez les participants. Participer pour apprendre, s'impliquer dans la vie locale, s'intégrer, transmettre et partager des savoirs, assurer un contre-pouvoir, défendre ses intérêts, profiter des moments conviviaux, etc. Ces objectifs sont-ils suffisants pour s'impliquer et donner de son temps dans une démarche participative ? Peut-être n'avons-nous pas été suffisamment pédagogues pour présenter l'ensemble de ces objectifs. Mobi-

5 - De quinze à trente personnes selon les ateliers, pour un total de soixante participants différents.

liser, convaincre, instaurer une confiance demandent aussi d'être présent sur place. La résidence est pratiquée par certains paysagistes sur une plus ou moins longue durée (cf. [1], [4] p. 188). Elle exige une très grande flexibilité et disponibilité, ce dont ne disposait pas l'équipe de chercheurs-paysagistes à Villandry (un site Internet assurait cette fonction de relais, d'information et d'échanges[6]). Une solution intermédiaire utilisée par les paysagistes allemands que nous avons interrogés consiste à concentrer le processus participatif sur un week-end par exemple. Cela évite l'essoufflement de la mobilisation. Les participants à Villandry ont aussi régulièrement fait part de leur impatience face à l'avancement du projet. Si la démarche est étalée dans le temps, il faut montrer la progression, connaître et afficher clairement la prochaine étape, concrétiser le résultat de chacune d'entre elles, etc. La prise de relais par une association, un élu ou encore des personnalités du quartier est souvent présentée par les professionnels comme assurant une continuité du projet durant les périodes d'absence de l'équipe sur les lieux. Pour ancrer la démarche dans la vie du quartier des paysagistes n'hésitent pas à être créatifs quant au choix des points de rassemblement. La salle des associations à Villandry est une solution habituelle, mais pourquoi ne pas se réunir directement chez l'habitant ou le commerçant, comme M. Guilpain (Atelier d'urbanisme, Perpignan) qui a organisé une rencontre chez le coiffeur du quartier (cf. [6] p. 188), ou en réinvestissant un café désaffecté (cf. [4] p. 188) ? Enfin, le recueil des perceptions individuelles a été long à Villandry. Certains paysagistes réalisent à l'occasion d'un seul et même atelier l'expression individuelle et le partage des connaissances et des perceptions. Dans un remue-méninges général, des questions sont alors posées à chaque participant, puis les réponses sont ensuite affichées pour être débattues collectivement. Les supports de discussion sont variés : frise chronologique de l'histoire du lieu (cf. [8] p. 188), carte participative, construction collective d'une maquette 3D (Fida, 2009), rédaction d'un journal sur l'histoire du lieu (cf. [5] p. 188), etc.

→ La conception, une phase généralement occultée des démarches participatives

La conception du projet, constituée de la formulation d'une intention générale (atelier-actions 1) et de sa concrétisation au moyen du dessin d'une esquisse de projet (atelier-actions 2), est une étape souvent occultée dans la plupart des démarches participatives. Celles-ci sont focalisées majoritairement sur le recueil des perceptions ou la réalisation du projet. Une configuration intermédiaire est néanmoins apparue dans plusieurs retours d'expérience avec la reformulation d'esquisses par le concepteur à partir des intentions des usagers (cf. [7], [1], [10] p. 188),. Supposée difficile, principalement du fait que les habitants ne sont pas habitués aux démarches prospectives et familiarisés avec les méthodes, le vocabulaire et les outils d'un professionnel de l'aménagement, cette co-invention du projet était un moment très attendu à Villandry. Trois questions se posaient alors : d'une part, la coconception est-elle possible ? D'autre part, est-elle souhaitable ? Enfin constitue-t-elle une plus-value par rapport aux pratiques non participatives ?

À Villandry, le premier point positif à relever est l'efficacité du processus de dialogue. Le passage par la formulation d'intentions a permis de fédérer et d'articuler les idées autour d'une vision commune, évitant l'énumération d'un catalogue de propositions simplement juxtaposées, voire incohérentes. Ainsi deux options divergentes ont émergé des ateliers menés avec les habitants. Elles ont été reformulées par l'équipe de chercheurs et de paysagistes à travers deux schémas d'intention, ensuite soumis à l'avis des habitants : affirmer la différence entre un centre patrimonial et un centre de vie, ou lutter

6 - www.villandrypaysage.fr

contre ce déséquilibre **(figure 5)**. La mise à l'épreuve de ces options par le dessin a rendu caduque la première et a conduit à l'élaboration d'un projet commun, autour duquel les avis initialement divergents se sont retrouvés. L'investissement ininterrompu dans ce processus de réflexion et de dessin semble avoir nettement favorisé cette convergence de projet. Le second point notable est l'efficacité de la production du plan-masse d'esquisse et l'audace des propositions envisagées. Celles des habitants dépassaient de loin ce qu'avaient pu imaginer, peu de temps auparavant dans le cadre d'un atelier pédagogique portant sur ce même territoire, des étudiants paysagistes ne résidant pas dans la commune : par exemple, ils n'avaient pas osé une piétonnisation si ambitieuse du centre-bourg. L'atelier-actions 2, de seulement deux heures, a conduit à mettre en dessin avec une étonnante rapidité quantité de propositions s'ajustant les unes aux autres dans la droite ligne de l'idée-force énoncée. La connaissance par les habitants du territoire communal et de ses possibilités d'évolution (en termes de reconversion du bâti par exemple) a permis de rassembler des informations que le concepteur isolé aurait du mal à produire dans un délai aussi court. Ce dernier se voit néanmoins confirmé dans son expertise tout au long du processus et entre chaque étape intermédiaire, en particulier pour proposer des outils (le passage par le plan-masse, la maquette (*cf.* [10] p. 188) ; Fida, 2009) et reformuler les objectifs (par exemple en encourageant une vision utopique comme point de départ de la réflexion (*cf.* [14] p. 188) ou, comme à Villandry, en reformulant les intentions de projet de manière cohérente à travers des schémas d'intention, pour passer de la définition d'enjeux paysagers sur la commune à une esquisse d'aménagement du centre-bourg et de la D7).

➔ La mise en œuvre : un moment délicat dans un « projet participatif informel »

Dans un projet de paysage, l'étape de mise en œuvre peut prendre de multiples formes. Il peut s'agir d'un chantier de construction pour transformer matériellement un lieu, de création d'un plan de gestion pour accompagner les évolutions d'un territoire plus vaste ou encore d'une « *simple* » production de connaissances capable de faire progresser à plus long terme des façons de penser et d'aménager l'espace. Selon ces échelles d'interventions, le temps de l'action, les moyens utilisés et le réseau d'acteurs mobilisés sont donc très variables. Dans certaines expériences participatives, la mise en œuvre se réduit à la réalisation d'un chantier éphémère, sur un temps très court et un espace limité. Cette cotransformation festive de l'espace constitue même parfois l'essentiel du projet participatif, censée engager une dynamique de réappropriation par les habitants, prometteuse d'actions futures plus durables (projets du collectif Etc).

Dans le cas de Villandry, la mise en œuvre du projet d'aménagement esquissé à l'échelle de la commune s'annonçait plus complexe, impliquant une première phase de dialogue avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement œuvrant à une échelle supracommunale, notamment l'agglomération tourangelle, la Mission Val de Loire et le PNR Loire – Anjou – Touraine. En effet, si la dimension communale s'est révélée pertinente pour faire réfléchir les habitants à l'évolution de leur cadre de vie, elle n'était cependant pas suffisante. La nécessité de dépasser l'approche locale et de trouver des synergies avec les autres niveaux de l'action publique – en particulier pour penser la mise en œuvre à la fois financière et réglementaire des propositions énoncées à l'échelle communale – s'est imposée très vite à l'équipe. Dès la première phase du projet, nous avons donc sollicité un rendez-vous auprès de Tour(s)Plus pour les informer de l'initiative engagée et préparer le transfert futur du dossier. Ce premier contact est resté vain jusqu'à ce que nous apprenions à l'automne 2013 qu'un projet d'aménagement touristique était en cours à Villandry visant à sécuriser la Départementale 7 et à

La participation citoyenne, chance ou risque pour des projets de paysage ?

Les dispositifs sociaux de participation des habitants à la décision politique sont réputés pour être apparus dans les années 1960 avec les opérations de John Dewey, spécialiste américain des questions d'éducation. Mais la contribution des citoyens à des opérations d'aménagement du territoire n'est cependant pas nouvelle. Dans la démocratie athénienne, le débat public concernait des décisions multiples de la vie des sujets grecs, mais cette forme de démocratie était fortement inégalitaire et rejetait les femmes, les esclaves et les métèques. Plus tard, au Moyen Âge, diverses formes de contribution des habitants de territoires ont vu le jour, mais elles étaient encore mineures et ne permettaient pas l'expression de tous. On peut parler des terpens de la Frise hollandaise, région d'où est issu au XV^e^ siècle le terme *lantscap*, équivalent de paysage et où les habitants géraient leur petit territoire édifié, pour échapper aux grandes marées, par accumulation de terre sur les marais de la mer du Nord selon le droit coutumier. La ville de Sienne était également gérée, à certaines périodes, par un gouvernement composite, dit des vingt-quatre, de représentants des grandes familles patriciennes, d'artisans et de commerçants. Mais ce temps ne dura que quelques années et très vite, les aristocrates de la ville exclurent les classes sociales de rang inférieur de la gestion du territoire communal.

Il faut attendre la Révolution française pour voir les premières expériences de démocratie élargie, mais surtout la fin du XX^e^ siècle, en particulier avec l'émergence des questions d'environnement. Si des progrès ont, en effet, été réalisés dans ce domaine, la diversité des formes de participation à la décision politique ne permet pas toujours d'affirmer que la démocratie « **participative** » est en marche. L'enquête publique mise en œuvre en France ne constitue qu'un dispositif de consultation sans que les habitants d'un territoire ne participent réellement à l'élaboration d'un projet d'aménagement. Cette diversité des formes de participation s'échelonne depuis la communication, l'information, la consultation, le dialogue et l'échange, jusqu'à la concertation et la négociation. C'est la Convention d'Aarhus de 1998, puis la Convention européenne du paysage qui ont développé le plus ce thème de la participation des populations à la décision en matière d'environnement ou de paysage. Mais de multiples questions se posent, en particulier celle sur l'échelle à laquelle elle peut s'exercer. L'échelle locale est le plus souvent privilégiée pour la mise en œuvre de cette participation, qui constitue une sorte de refuge contre les processus de la mondialisation des échanges commerciaux et financiers qui ont des conséquences souvent radicales sur les paysages et sur lesquelles les citoyens ne peuvent pas peser.

Les autres questions concernent la représentativité des populations, certains groupes profitant des dispositifs mis en place pour imposer leurs points de vue ; c'est également la question de l'engagement des processus de participation, différents selon qu'il s'agit des institutions politiques, comme les collectivités territoriales, ou bien de mouvements spontanés issus d'habitants qui se prennent en main. C'est le cas en Vénétie, où des *comitati* nés de la contestation de projets d'aménagement engagés par les autorités politiques se transforment en projets de paysage. La question de l'animation est également essentielle : elle peut être assurée par des paysagistes ; leur rôle est cependant sujet à discussion : le paysagiste est-il concepteur ou médiateur ? Ou les deux à la fois ? La participation ne s'arrête pas uniquement à la médiation, mais elle doit conduire à l'élaboration d'un projet améliorant la qualité de vie des citoyens. Il faut aussi considérer l'apport de la connaissance scientifique ou empirique qui peut venir des habitants eux-mêmes. Le rôle des scientifiques est de plus en plus discuté, alors qu'ils ne se considèrent pas toujours comme des animateurs des dispositifs de participation. Bien d'autres questions pourraient être évoquées.

Mais finalement, c'est la forme elle-même du projet de paysage qui est en cause : on est passé en quelques décennies du projet imaginé et conçu par un seul praticien à un dispositif complexe où la diversité des acteurs impose une autre manière de l'élaborer ; aujourd'hui, la tendance va vers des projets en continu, processus qui se nourrissent des propres expériences engagées sur le terrain et qui ne peuvent échapper au débat, à la négociation. Ce n'est pas toujours du goût des responsables politiques, qui y voient une perte de temps alors qu'ils souhaitent prendre des décisions en faveur de leur éventuelle nouvelle élection ou bien qui confondent prise de décision et participation. En tout état de cause, en effet, la décision appartient aux représentants élus du peuple, informés par les connaissances produites par les acteurs du territoire, qu'ils soient des scientifiques avisés ou de simples habitants. Ceux-ci font preuve d'une exigence d'écoute de la part de leurs élus et c'est au prix du dialogue et du partage que la participation citoyenne pourra s'imposer comme une nouvelle manière de gérer, de protéger et d'aménager les paysages.

Yves Luginbühl,
président du conseil scientifique du programme PDD2

Deux esquisses pour deux lectures paysagères de Villandry Tableau 1

Esquisse présentée par Tour(s)Plus	Esquisse proposée par les habitants
• Valoriser les abords du château et favoriser la vue depuis les jardins : - Aménager une déviation devant le château ; - Repousser les parkings (400 places) au pied du bourg ; - Dessiner une perspective dans l'axe de l'entrée.	• Valoriser le centre-bourg, lui redonner vie et favoriser les liens avec le château : - Aménager une déviation au pied du bourg et faire une place aux piétons ; - Remettre des activités dans le centre-bourg ; - Valoriser le petit patrimoine de la commune.

augmenter les capacités de stationnement pour les visiteurs du château. Porté par le pôle tourisme de Tour(s)Plus et confié à un architecte-paysagiste, le projet d'aménagement touristique s'appuyait sur un comité de pilotage intégrant trois élus de Villandry (le maire, son adjoint et le propriétaire du château). Il s'agissait là d'une opportunité pour valoriser le travail réalisé à l'échelle de la commune. Cependant, à l'approche des municipales, les élus avaient tenu les habitants à l'écart de ce chantier parallèle et n'avaient pas diffusé les esquisses. De même, ils n'avaient pas non plus informé Tour(s) Plus du projet participatif communal…

Ici, le passage de relais s'est donc avéré très difficile. Les élus, peut-être à cause de l'absence de commande de leur part pour ce projet expérimental, ne se sont jamais complètement approprié la démarche et ses résultats, remettant même en cause la légitimité des participants autant que celle des chercheurs-paysagistes quand il a fallu défendre le travail effectué. Le rôle des élus est donc essentiel dans un tel projet : soit ils sont commanditaires et interviennent à travers un comité de pilotage, soit ils sont eux-mêmes participants, mais, dans ce cas, leur rôle, leur mode d'intervention et/ou de validation restent à définir parfaitement au préalable. Dans tous les cas, *in fine*, la décision leur appartient et ils sont bien souvent les seuls garants d'un financement public.

À Villandry, la phase de transfert n'a donc réellement débuté que lorsque l'agglomération Tour(s)Plus a accepté d'organiser directement une rencontre entre les deux équipes de paysagistes et de chercheurs-paysagistes pour que soient présentées et discutées les deux esquisses réalisées en parallèle **(figure 1)**. La comparaison a alors révélé deux approches totalement différentes et deux visions du paysage communal presque opposées **(tableau 1)**. L'esquisse « touristique » mettait uniquement en valeur la VUE[7] sur et depuis le château et repoussait les nuisances au pied du bourg, tandis que celle des habitants valorisait la vie au cœur du bourg en proposant une meilleure articulation avec le château.

Ces deux projets ciblaient aussi deux espaces complémentaires, uniquement articulés par la Départementale 7. Enfin, cette rencontre révélait l'importance des experts (ici, le pôle tourisme de l'agglomération et l'architecte des Bâtiments de France) dont l'aval était indispensable pour toute mise en œuvre.

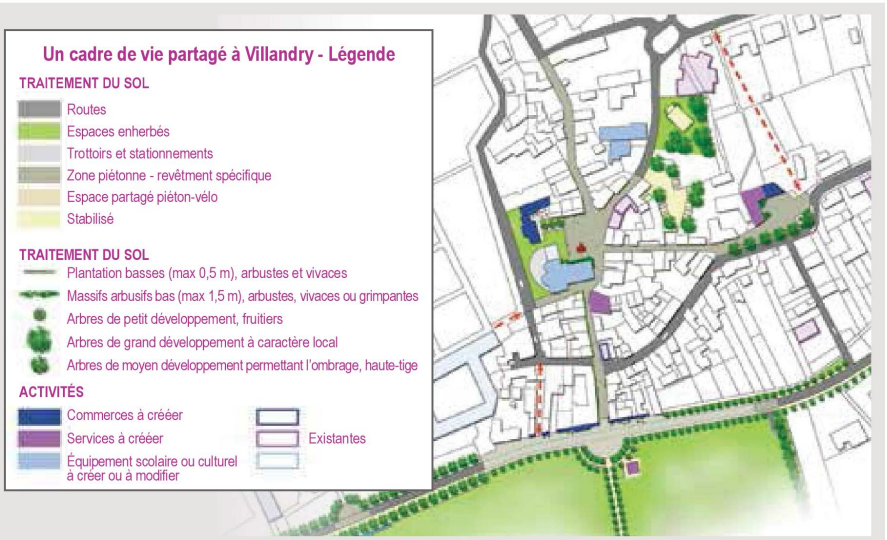
Forte de ce constat, l'équipe a entamé une longue étape de médiation, au sens de processus de rapprochement (ou entremise) destiné à trouver un accord : elle a rencontré successivement le paysagiste en charge du projet de Tour(s)Plus, l'architecte des Bâtiments de France, le châtelain, puis les élus (entre-temps réélus) pour construire une esquisse de « compromis » autour d'un réaménagement plus sobre de la D7 à la fois sécurisant les flux touristiques et dégageant un espace de vie au pied du bourg pour les habitants. Cette esquisse, au bout du compte acceptée par les élus, a été présentée lors de l'exposition finale du 28 juin (fig. 6).

Enfin, parallèlement à cette concertation conduite par l'équipe et appuyée par la Mission Val de Loire, un groupe d'habitants a lui-même pris l'initiative de créer une

7 - VUE : valeur universelle exceptionnelle définie par l'Unesco.

Passage de deux esquisses à une esquisse compromis

Figure 6



Esquisse du compromis d'articulation entre le bourg et le château



Esquisse Tours+ : valorisation du château



Esquisse habitante : valorisation du bourg

Équipe Villandry-Paysage

association L'Embellie de Villandry[8] visant à prolonger l'expérience participative à travers des actions de fleurissement et de préservation des espaces naturels. La première action a consisté à fleurir le centre-bourg à l'occasion de la journée d'exposition organisée pour la clôture du projet. Au-delà de l'action visible et concrète, cette opération a une portée symbolique forte, car elle est le fruit d'une collaboration entre les habitants et le château (elle a été supervisée par le jardinier en chef, et toutes les plantes ont été offertes par le propriétaire).

La mise en œuvre d'un projet de paysage conçu avec les habitants à l'échelle d'une commune s'avère donc complexe. L'entrée

8 - L'Embellie de Villandry : association loi 1901, déclarée au *JO* le 1er septembre 2014 ayant pour objet « la valorisation du village de Villandry par : le fleurissement durable des façades et pieds de murs du village et de ses hameaux ; le partage des connaissances et des bonnes pratiques entre jardiniers ; la découverte et la préservation des espaces naturels présents sur le territoire de Villandry ».

par ce thème est une richesse lorsqu'elle permet de réfléchir d'emblée à une cohérence d'ensemble. Mais c'est aussi une difficulté dès lors qu'il s'agit de faire valider et de financer un projet à un échelon de l'action publique supracommunale où règnent encore des logiques sectorielles fondées sur des expertises très cloisonnées. Toutefois, à plus long terme, la dynamique créée laisse espérer une meilleure cohérence des actions futures, qui pourront s'appuyer sur une vision plus globale et mieux partagée.

Conclusion

➔ Les vertus médiatrices du paysage pour un enrichissement du projet d'aménagement

À travers cette expérimentation développée à Villandry, nous pouvons souligner à nouveau la vertu médiatrice du paysage et ce, quels que soient la forme du support et les objectifs. Contrairement aux craintes parfois exprimées (Michelin *et coll.*, 2009), l'utilisation du mot lui-même n'a pas été un obstacle pour faire émerger des représentations quotidiennes des habitants et dépasser une approche « carte postale ». En revanche, la formulation des questions posées est importante et, à Villandry, les notions d'« attachement », de « qualité perçue » et d'« aspiration » n'ont renvoyé ni aux mêmes lieux ni aux mêmes valeurs chez un même habitant.

Toujours à Villandry, l'entrée par le paysage a également favorisé une vision globale et systémique du territoire plus riche et plus complète que les projets sectoriels envisagés sur des espaces isolés. La comparaison entre l'esquisse réalisée avec les habitants et celle proposée par le pôle tourisme de Tour(s)Plus est particulièrement exemplaire.

➔ L'importance de l'expertise dans la participation

L'expérience de Villandry et l'ensemble des autres projets d'aménagement participatifs étudiés n'ont pas montré une véritable remise en cause de la démarche de projet de paysage telle que nous l'avons décrite et expérimentée. Au contraire, certains porteurs de projets comme le collectif Les Robins des villes attachent une importance toute particulière à « ne pas déroger à ce cheminement, pour ne pas que les habitants se sentent floués » (F. Bressan, (*cf.* [14] p. 188)).

Dans notre expérimentation, la participation n'a pas non plus exclu l'expertise du paysagiste. La conception des « *objets intermédiaires* » ou « *outils de médiation* », l'organisation des ateliers collectifs, la remise en cohérence des informations recueillies entre chaque atelier et leur mise en forme (graphique et/ou audiovisuelle) ainsi que la structuration globale de chaque projet ont fait appel à des savoir-faire propres aux paysagistes. À Villandry, les habitants ont été particulièrement demandeurs de ces compétences et les ont sollicitées chaque fois qu'ils avaient l'impression de ne plus avancer.

En revanche, la manière de transmettre des connaissances savantes sur un territoire et de les partager avec les usagers et autres acteurs de l'aménagement a été au cœur de nos interrogations. La posture adoptée par l'équipe de chercheurs-paysagistes, d'une part, et l'objectif de dessiner un projet commun, d'autre part, ont abouti à une sélection de l'information « directement utile » et donc finalement à l'absence d'apports monographiques sur le territoire. Toute la transmission – ou plus exactement l'« infusion » – des connaissances savantes s'est faite au fur et à mesure, à travers les discussions collectives et la mise en place des moments de concertation, et finalement de façon presque inaperçue pour les participants. D'autres paysagistes choisissent d'apporter plus directement au cours des différentes phases d'un projet leurs connaissances et leur expertise de concepteurs et de techniciens sur des points précis. Considérant qu'ils ont une expérience de l'aménagement que les autres n'ont pas, ils partent du principe qu'en détaillant clairement et honnêtement les raisons qui les poussent à faire ces choix, ils les font accepter aux par-

ticipants (*cf.* [8], [10] p. 188). Dans tous les cas, lors d'un transfert de connaissances, les explications sont essentielles et contribuent ainsi à construire une pédagogie du projet entre experts et utilisateurs de l'espace (Macaire, 2006).
À ce titre, comme l'ont montré toutes les expériences analysées, le choix des supports de médiation, ainsi que des méthodes de partage et de collecte, est primordial. D'une manière générale, pour que le dialogue fonctionne, les supports d'échange doivent être facilement appropriables, donc simples et interactifs, souvent ludiques, visuels et/ou sonores. Ces outils de médiation doivent également être conçus en fonction des objectifs et du temps imparti pour les partager. Ainsi, les parcours de terrain peuvent prendre des formes très diverses selon les objectifs attendus. Ceux organisés à Villandry (parcours déambulés) devaient permettre le passage des perceptions/aspirations individuelles aux enjeux collectifs et marquer une progression dans la démarche de projet. Ils ont été énormément encadrés pour rendre les discussions « efficaces » et constructives. Le tracé même des parcours a été défini en tenant compte des dires des habitants à l'étape précédente. Mais ces parcours ou « visites commentées » peuvent aussi servir plus simplement à recueillir un ensemble de perceptions individuelles qui seront croisées ultérieurement, et par conséquent être moins dirigés, tels qu'ils ont été lancés en sociologie urbaine par J.-P. Thibaud (2001). L'expertise du « paysagiste médiateur » consiste donc aussi à réadapter des outils issus d'autres disciplines, en fonction de ses propres besoins.

➔ La difficile insertion de la participation paysagère « informelle » dans un processus décisionnel à l'échelle d'un territoire

Ce que cette expérimentation a également révélé, c'est la difficulté du passage à la mise en œuvre qui nécessite impérativement un saut d'échelles et un relais d'acteurs extérieurs au territoire concerné. En effet, si les échelles communales et infracommunales semblent a priori légitimes et efficaces pour réfléchir avec les habitants à l'avenir de leur espace vécu[9], elles sont de moins en moins celles des actions publiques aujourd'hui largement déployées aux échelles supracommunales. Or, cet élargissement des politiques territoriales traduit aussi parallèlement l'extension des espaces de vie et de loisirs. Ainsi, dans le cas d'une commune aussi visitée et traversée que Villandry, il est important d'intégrer le point de vue des touristes et des utilisateurs réguliers de « la Loire à vélo » dans une réflexion globale d'aménagement. Nous avons essayé d'accéder aux représentations de ces acteurs de passage, extérieurs au territoire communal, mais sans pouvoir les faire participer directement aux ateliers collectifs (Piel L., 2006). Le projet conçu par Tour(s)Plus leur donne prioritairement la « parole » à travers un regard d'expert, pour une action très sectorielle de développement touristique. Mais, nous l'avons vu, ce projet s'accorde difficilement aux attentes des habitants qui se sont exprimées à l'échelle communale.
Pour résoudre ce double problème d'articulation des échelles et de mise en cohérence des actions projetées, il faut donc des représentants qui, situés à l'interface de ces différentes échelles, soient à la fois préoccupés par les attentes quotidiennes des habitants d'une commune ou d'un quartier et sensibles aux grands enjeux de développement qui se dessinent à des échelles plus larges. Légitimés par le suffrage universel, les élus locaux sont tout désignés pour endosser ce rôle. À Villandry, ils l'ont refusé, sans doute d'une part, parce que nous avions opté pour une participation informelle (sans commande publique) et que notre action ne leur a pas semblé suffisamment légitime pour qu'ils puissent se l'approprier et, d'autre part, parce qu'à l'approche des élections, ils ont préféré garder de la distance.

9 - Comme en attestent la mobilisation autour du projet participatif et la nouvelle association visant à embellir la commune, les habitants de Villandry restent très attachés à cette échelle d'action, bien qu'ils se déplacent quotidiennement sur un territoire plus vaste.

Pour multiplier les chances de réussite d'un projet participatif et garantir une mise en œuvre fidèle aux aspirations des usagers, il est par conséquent important d'inclure dès le démarrage du projet l'ensemble des acteurs concernés à travers, par exemple un comité de pilotage. Mais, même quand cette condition a été respectée, certaines expériences montrent que la prise de relais par les gestionnaires et/ou les services techniques compétents introduit presque obligatoirement un biais du fait de la traduction en actions sectorielles d'un projet paysager plus global (par exemple la transformation des cours d'école à Lyon[10]). Si la médiation par le paysage est donc un atout pour penser le territoire de façon plus transversale, elle est encore difficilement conciliable avec des logiques d'aménagement qui restent très cloisonnées.

« Faire le deuil de la maîtrise des formes » ?

Finalement, quand nous avons posé la question de l'évaluation des expériences participatives aux porteurs des projets enquêtés ainsi qu'à quelques habitants de Villandry, beaucoup nous ont expliqué que leur réussite résidait autant dans les nouvelles dynamiques locales qu'elles sont capables de créer, que dans les futures formes qu'elles sont susceptibles d'engendrer. À Villandry, une habitante à l'origine de l'association L'Embellie de Villandry dit vouloir « prolonger la démarche qui a été conduite » pour mobiliser de nouvelles personnes sur la commune et poursuivre « le partage de connaissances et de savoir-faire » – sans nécessairement s'attacher à l'esquisse imaginée collectivement[11].

En mettant ainsi en avant l'intérêt du processus autant que celui des formes produites, certains praticiens donnent un nouveau sens au projet de paysage et lui attribuent un autre rôle : profiter de la vertu médiatrice du paysage pour créer une dynamique de réappropriation des espaces publics et de maîtrise par et pour les habitants. En soi, c'est une évolution importante qui est susceptible de réinterroger la pédagogie du projet dans les écoles. Toutefois, à terme, ces processus participatifs visent toujours à repenser l'aménagement concret des espaces et ils n'effacent pas le travail de conception, qui appartient encore à des spécialistes de la mise en forme des attentes et des idées exprimées par les populations.

David Montembault

● ***Retrouvez le compte rendu complet de ce programme de recherche sur le site :*** www.paysage-developpement-durable.fr/projets_recherche.html

10 - Dans ce projet de réaménagement de dix cours d'école à Lyon porté par l'association Les Robins des villes, les services techniques de la ville ont été intégrés dès la phase de diagnostic et ont pu ainsi imposer leurs contraintes techniques au moment de la conception des aménagements. Mais quand il s'est agi de réaliser les travaux (pendant les vacances d'été), ils ont réadopté des logiques habituelles de « commandes groupées » et ont eu tendance à réhomogénéiser tous les projets en mettant par exemple les mêmes mobiliers dans toutes les cours.

11 - Plusieurs actions sont déjà programmées : le fleurissement d'un parcours au cœur du village dans le cadre des Rendez-vous au jardin 2015 et la poursuite d'une médiation paysagère à l'échelle communale dans la perspective de la rédaction du futur plan local d'urbanisme.

Tableau 1

Personne interrogée	Structure	Discipline	Projet
[1] Bauermeister Thomi	Gruppe F, Berlin	Paysagiste	Leisepark (2012) : reconversion d'un ancien cimetière en parc urbain avec jeux pour enfants.
[2] Chesné Léna	Société publique locale Angers Rives nouvelles, Angers	Urbaniste	Projet Maine-rives nouvelles (2010-2013) : élaboration de la commande et accompagnement du projet de réaménagement des rives de la Maine.
[3] Clausen Marco	Nomadisch Grün, Berlin	Cinéaste	Prinzessinnengarten (2009) : jardin partagé et lieu de partage, aménagé sur une friche urbaine.
[4] Anna Costes	Collectif ETC, Lyon	Architectes	Au P.O.I.L – Projet pour l'Ollière et idées locales – commune de Châteldon (Puy-de-Dôme)
[5] Dubois Nathalie	Dubois Nathalie, Nantes	Paysagiste et artiste	« Le grand salon » à Béziers (2006) : requalification de l'espace public reliant deux grands ensembles.
[6] Guilpain Marie	Association l'Atelier d'urbanisme, Perpignan	Ingénieure paysagiste	Projet de reconquête de la Têt (2013) : poursuivre le projet amorcé en 2008 sur les rives de la Têt (berges basses, théâtre) à Perpignan.
[7] Hofman Suzanne	Die Baupiloten, Berlin	Architecte	Modification et extension de la cantine du collège Heinrich-Nordhoff, à Wolfsburg.
[8] Hörster Sonja	Institut für Partizipatives Gestalten (IPG), Huntlosen, Allemagne	Paysagiste	Gut Sannum, Freiraum für alle (2010-2012 : conception et aménagement des alentours d'un centre pour personnes adultes handicapées.
[9] Chavasieux Isabelle	Théâtre Foirail Camifolia, Chemillé (49)	Ingénieure paysagiste	Projet de fleurissement participatif sur la commune de Saint-Georges-des-Gardes (49)
[10] Lestra Jean-Baptiste	Agence Itinéraire-bis, Lyon (69)	Paysagiste	Résidentialisation du quartier de Bel-Air avec ses habitants (Lyon)
[11] Mareschal Loïc	Phytolab, Nantes	Paysagiste-botaniste	Ville-port 3 (2013-...) : réaménagement du front de mer de Saint-Nazaire et actions-tests dans le quartier du Petit Maroc (participation par Respublica et scénographie urbaine par ETC).
[12] Picot Matthieu	Agence Campo, Nantes	Paysagiste	Ecosphère (2013) : pratique d'un jardin partagé ouvert sur l'espace public.
[13] Planchat Claire	Vous êtes d'Ici, Aubière (63)	Géographe, Ingénieure conseil	Morne à l'eau (2013) : atelier de concertation sur les problématiques environnementales et les paysages de la commune de Morne à l'eau en Guadeloupe, dans le cadre du programme de recherche Diva.
[14] Bressan Fabien	Les Robins des villes (RDV), Lyon (69)	Architecte-enseignant	Réaménagement participatif de dix cours d'écoles (Lyon)
[15] Teichmann Birgit	Teichmann Landschaftsarchitekten, Berlin	Paysagiste	Columbiadam (2012-2014) : conception et aménagement d'un parc collectif au cœur d'un îlot de 220 logements, près de l'ancien aéroport de Tempelhof.
[16] Weidinger Jurgen	Weidinger Landschaftsarchitekten, Berlin	Paysagiste, professeur à la Technische Universität	Nöldnerplatz (2006) : conception d'une aire de jeux pour enfants sur une partie de la place (participation assurée par un couple d'artistes).

Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau (2017)[89]

Cet article est issu de l'ouvrage de valorisation de l'ANR REPPAVAL pour lequel avec ma collègue paysagiste chercheure F. Romain nous avons observé les effets du démantèlement de six chaussées sur la Moine, entre le barrage de Ribou en amont et le centre-ville de Cholet en aval. Dans ce programme où les dés-aménagements étaient analysés à l'échelle du Grand-Ouest Français, l'objectif était d'utiliser une focale différente de celle qui guide précisément ces opérations : non pas les enjeux écologiques qui justifient les « renaturations », mais leurs incidences sur les usages dans toute leur diversité (récréatifs comme agricoles). Le contexte urbain de notre cas d'étude (les autres le sont moins) nous permettait de questionner le rapport entre le projet de restauration écologique et le projet de paysage car la Moine traverse un parc (le parc de Moine) que les services municipaux sont contraints d'adapter à la nouvelle situation « renaturée » de la rivière (l'effet majeur étant une baisse significative du niveau de l'eau). Ce projet de ré-aménagement avait décidé le service des espaces verts de la ville de Cholet de nous solliciter afin que nous fassions travailler nos étudiants autour de cette commande. Comme pour le programme PDD2 au cours duquel nous nous étions également appuyés sur nos étudiants pour animer l'un des ateliers participatifs, le projet pédagogique et le projet de recherche étaient donc ici aussi reliés. A l'instar des programmes PDD2 et PATRA[90], c'est à une problématique patrimoniale que nous confrontions l'action paysagère : « le projet de paysage est-il une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ou ne sert-il qu'à fournir un décor à ces opérations dont il assurerait en quelque sorte le *service après-vente* ? ». Telle est la question qui introduit l'article et à laquelle nous nous efforçons de répondre en décrivant l'opération de renaturation, en enquêtant auprès des usagers, et en anticipant le projet de réaménagement du parc (il n'est pas entamé au moment où nous écrivons l'article). Bien que F. Romain soit la seule paysagiste dans l'équipe du programme REPPAVAL (coordonnée et constituée quasi exclusivement par des géographes), l'approche paysagère était pourtant privilégiée par l'ensemble des chercheurs de l'équipe afin de « proposer des diagnostics complémentaires aux approches environnementales permettant de réintégrer les dimensions sociale et temporelle dans les projets de gestion et de contribuer d'un point de vue plus fondamental à la réflexion sur l'évolution des représentations et de la demande sociale en matière de nature et de paysage » (https://reppaval.hypotheses.org). Ainsi, l'action paysagère n'est pas que le projet de paysage qui est en gestation sur les berges de Moine et que nous discutons dans l'article, mais bien aussi une *démarche* de recherche privilégiée dans ce programme qui consiste à appréhender les questions environnementales sous l'angle des sciences humaines et sociales, en prenant pour objet l'environnement tel qu'il est vécu et perçu. Cette réflexivité sur une recherche conduite « par le paysage » n'est cependant pas explicite dans cet article centré sur le projet d'aménagement strictement, mais dont le propos peut faire sens au sujet de l'activité de recherche : le rôle décoratif qui est souvent donné aux projets de paysage mis au service de ces projets écologiques n'équivaut-il pas à la place accordée aux SHS dans de nombreux programmes de recherche sur l'environnement ? Sur un plan scientifique comme sur un plan opérationnel, l'enjeu est donc bien de faire valoir les apports spécifiques de l'action paysagère : c'est tout l'objet du volume 2 que de questionner cette « alternative du paysage » que nous traitons ici au sujet de la restauration écologique des cours d'eau mais qui peut et doit être étendue et discutée pour toutes les questions d'aménagement.

[89] Davodeau H., Romain F., 2017, L'intégration de la rivière restaurée dans un projet de paysage urbain : une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ? in Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations (Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau, dir. R Barraud, MA Germaine), éditions Quae, pp.163-177/240.

[90] Ici avec une rivière envisagée comme patrimoine naturel, dans PDD2 avec la présence du château de Villandry et ses jardins, dans PATRA avec la valeur patrimoniale des ouvrages de navigation sur la Loire.

Chapitre 9

L'intégration de la rivière restaurée dans un projet de paysage urbain : une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ?

Hervé Davodeau, Fanny Romain

Le projet de paysage est-il une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ou ne sert-il qu'à fournir un décor à ces opérations dont il assurerait en quelque sorte le « service après-vente » ? L'hypothèse sous-jacente ici est plutôt de penser que le recours au paysage offre des potentialités méthodologiques et opérationnelles pour répondre aux programmes de renaturation écologique. Cette problématique principale est construite sur trois questionnements secondaires portant sur l'articulation des expertises paysagistes et écologiques, l'évolution des pratiques professionnelles en réponse à cette nouvelle commande, et les modèles formels véhiculés.

Pour répondre à ces questions, l'opération « Plus belle la Moine »[1] à Cholet est particulièrement éclairante par ses caractéristiques qui la distinguent des autres cas d'étude travaillés dans le programme Reppaval. À Cholet, le démantèlement des ouvrages n'est pas projeté mais bien réalisé (l'inauguration a eu lieu en juin 2013). Par conséquent, même si tous les effets induits ne sont pas encore évaluables (en particulier la dynamique hydromorphologique du cours d'eau), il est déjà possible d'en saisir les conséquences sur les usages et perceptions de la rivière et ses abords. Par ailleurs, le tronçon de rivière aménagée est urbain et, de ce point de vue, tout autant qu'un projet pour la rivière, il s'agit aussi d'un projet pour la ville qui, à l'image de bien d'autres, cherche à « se retourner » vers sa rivière, à la « reconquérir »[2].

1. https://www.youtube.com/watch?v=GzFBL_xgGGA.

2. « *C'est une reconquête de la rivière car on lui tournait le dos* », « *Les arrières de maison donnent sur la rivière (qui était un exutoire)* », « *L'enjeu est de ramener des activités sur la rivière* » (élu coordinateur du projet, entretien du 20 mars 2013).

L'enjeu est donc de saisir les spécificités éventuelles d'une opération de renaturation en milieu urbain, ici compris entre le centre-ville et le barrage de Ribou, avec une attention particulière portée au parc de Moine qui est le secteur le plus fréquenté et où la renaturation peut être abordée comme un stade d'évolution de l'histoire des parcs et jardins et comme un facteur d'émergence d'une possible nouvelle esthétique écologique (Fel, 2008).

Le cas choletais permet d'abord de décrire une opération de restauration écologique d'un cours d'eau. Il permet ensuite de comprendre la perception de cette opération, du point de vue des riverains et des principaux acteurs du projet. Cette opération conduit aujourd'hui ces derniers à s'interroger sur la mutation du parc de Moine en réponse à ce nouveau contexte. Mais, au-delà de l'échelle des parcs et jardins, c'est bien le projet urbain dans son ensemble qui peut potentiellement être infléchi par cette recontextualisation.

La Moine : une opération de restauration écologique de rivière en secteur urbain

La Moine est une rivière non domaniale d'une longueur de 66 km qui traverse le sud du département de Maine-et-Loire sur 58 km, qui alimente la retenue de Ribou[3] située à 3 km en amont du centre-ville, jusqu'à Clisson où elle rejoint la Sèvre nantaise. La largeur moyenne de son cours est de 7 m, sa profondeur de 2 m, et le nombre total de barrages avant les travaux était de 27. De toutes les rivières d'Anjou, la Moine est peut-être la moins homogène dans ses paysages, qui peuvent être appréhendés selon trois tronçons : « la rivière aménagée de la source au moulin de Ribou, la rivière abandonnée de Ribou à la Séguinière, la rivière retrouvée de la Séguinière à Bournigal » (Davodeau, 1999). C'est cet avant-dernier tronçon urbain « fonctionnel et abandonné » (*ibid.*) qui est l'objet de l'opération de renaturation pilotée par le Siam[4] entre 2011 et 2012 (figures 9.1 et 9.2).

L'opération de renaturation s'est traduite par le démantèlement de 6 ouvrages entre le barrage de Ribou et le centre-ville de Cholet, pour un coût d'un million d'euros pris en charge à 50 % par l'Agence de l'Eau, à 40 % par la région et à 10 % par les communes.



Figure 9.1. Seuil du parc de Moine avant et après travaux © EPTB Sèvre nantaise.

3. Aménagée avec celle du Verdon de 1955 à 1957 pour l'alimentation en eau potable de la ville. Le lac de Ribou est aussi une base de loisirs nautiques.

4. Syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine. Syndicat mixte regroupant une structure intercommunale (la communauté d'agglomération du Choletais) et 13 communes situées sur 4 départements (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Loire-Atlantique).

L'opération s'inscrit dans un contrat de restauration (2008-2013) consécutif à une première expérimentation (2005-2008) sur le seuil du Plessis. Cette phase de démantèlement réalisée depuis 2005 succède à une phase de restauration des ouvrages entamée en 1983 (restauration du barrage de Clopin) suite à une période de dégradation généralisée des ouvrages (années 1970-1980).



Figure 9.2. Inauguration du projet : carton d'invitation (à gauche, © mairie de Cholet) de l'inauguration (à droite, © H. Davodeau).

Au regard du développement de la ville, l'opération « Plus belle la Moine » s'inscrit dans une continuité plus longue encore du rapport entre la ville et la rivière. Nous proposons de dégager six phases historiques (figure 9.3). La première correspond à l'édification du noyau antique de Cholet, qui n'est pas réellement situé sur les berges de la Moine, mais plutôt entre les deux ruisseaux secondaires et sur la voie romaine en direction de Poitiers. La deuxième commence au XVI^e^ siècle, au cours duquel, à partir du quartier Saint-Pierre, le centre-ville se diffuse parallèlement à la Moine le long de la rue des Vieux Greniers : le bourg Papin et le quartier Notre-Dame plus à l'ouest, à proximité du château. Cette triple polarité demeure jusqu'au XVIII^e^ siècle, car les guerres de Vendée ont considérablement ralenti le développement de la ville. Au cours de cette troisième phase, plus au nord de la rue historique, la rue Nationale s'impose comme le nouvel axe structurant du développement urbain, toujours orienté principalement d'est en ouest, à l'écart de la Moine (le glacis de l'enceinte du château) qui reste jusqu'au début du XIX^e^ la limite sud de la ville. La quatrième phase est le XIX^e^ siècle, pendant lequel un nouvel axe nord-sud est réalisé grâce au comblement du ruisseau de Pineau. Au croisement des deux voies principales, la nouvelle place Travot s'affiche désormais comme le cœur du centre-ville, lequel franchit la Moine et commence à conquérir la rive gauche le long de la rue des Deux-Ponts. La Moine est donc enfin « captée », alors que le ruisseau de Montruonde s'efface progressivement du paysage urbain. Au nord de la ville, c'est l'arrivée du chemin de fer (ligne vers Niort) qui oriente l'extension du centre-ville en direction de la nouvelle place de la République (1864), boulevard Faidherbe. Cinquième phase, au début du XX^e^, la croissance urbaine se structure à partir des grands axes qui relient Cholet à Beaupréau, Angers et La Roche-sur-Yon. Avec l'installation de l'usine à gaz en rive gauche, de nouveaux quartiers au sud de la Moine intègrent maintenant la rivière dans le tissu urbain choletais. La période actuelle est la sixième phase qui, à partir des années 1960, est marquée par un développement qui s'appréhende désormais à l'échelle de l'agglomération urbaine choletaise soumise à une « périurbanisation » intense, en particulier le long des deux grands axes régionaux en direction de Nantes et Angers. Dans un premier temps « noyée » sous cette nappe urbaine (excepté au lac de Ribou mis en eau en 1958), la Moine va progressivement acquérir une vocation récréative (parc de Moine, 1978) et renaître dans le projet urbain.

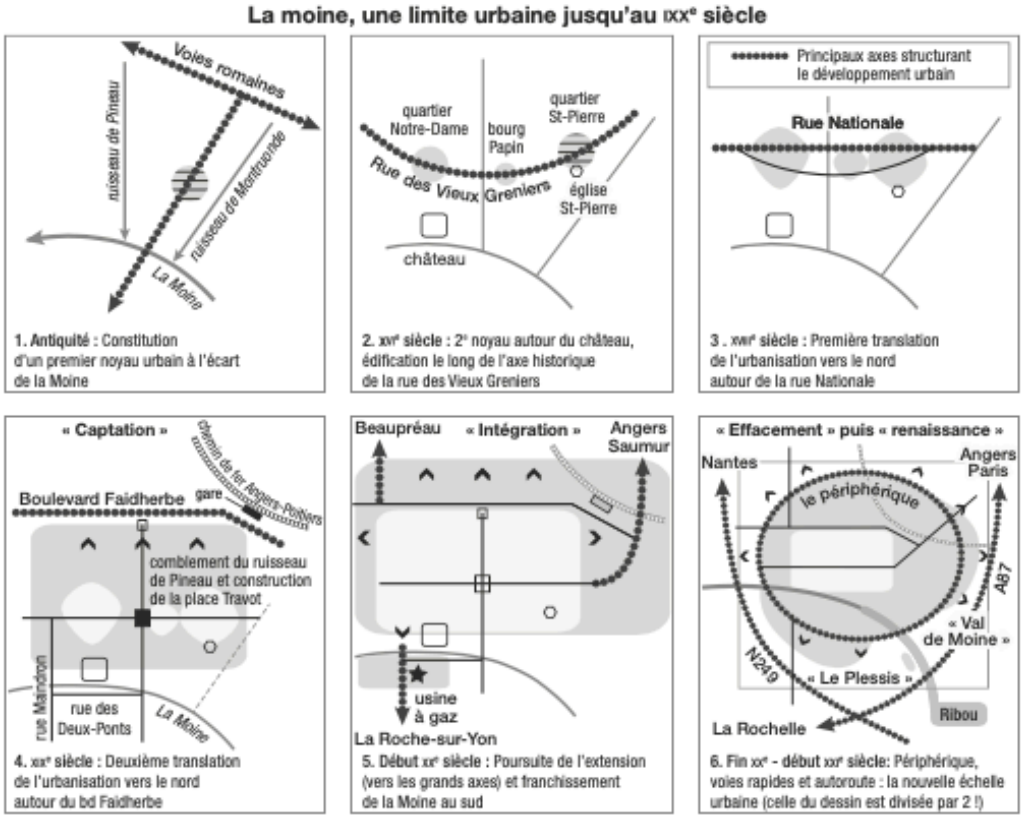


Figure 9.3. Naissance et renaissance d'une rivière urbaine : la Moine à Cholet (© Davodeau, 2017).

Ce processus d'urbanisation dessine un lien historique finalement ténu (la toponymie témoigne de cette absence[5]) entre la ville de Cholet et sa rivière : ici, ce n'est pas la rivière qui crée la ville mais la ville qui crée la rivière ! Conduite sur un court linéaire de 4 km et ayant donné lieu au démantèlement de 6 ouvrages, l'opération concerne un secteur principalement urbain entre le centre et le barrage de Ribou. Ce barrage offre un contexte hydrologique très particulier à cette « renaturation », car même si le niveau d'eau de la rivière a fortement diminué, la retenue d'eau en amont permet d'assurer un débit minimal[6]. Ce cadre artificialisé dans lequel prend place la renaturation facilite sa réussite aux yeux des acteurs et des riverains qui, aussi étonnant que cela puisse paraître, n'évoquent jamais le paradoxe… sauf pour reconnaître qu'il offre « *un sacré avantage* »[7]. Le contexte urbain conditionne aussi fortement la réussite du projet, c'est du moins le point de vue du technicien de rivière coordinateur de l'opération : ce contexte a facilité la maîtrise foncière (« *on a eu de la chance* ») et a contribué à dégrader la rivière (or

5. Seules une rue et une école portent le nom de la rivière choletaise. Aucun commerce de Cholet ne se rapporte à la rivière dans ses appellations. Le nouveau quartier « Val de Moine » semble aujourd'hui exprimer ce nouveau rapport urbain à la rivière.

6. « *La Moine est un cas à part car il y a 2 barrages au-dessus/et ? entre 200 et 400 l/s lâchés, même l'été où ça ne descend jamais sous 50 l/s alors que le Layon on pourra le traverser en pantoufle l'été* » (président du club de canoë-kayak de Cholet, entretien du 20 mars 2013).

7. « *On est en capacité de la réguler grâce à Ribou* » (élu coordinateur du projet, entretien du 20 mars 2013).

« *c'est plus facile d'enlever des ouvrages sur une rivière pourrie que sur une belle rivière, c'est grâce à la pollution que nous avons enlevé les barrages* »). Par ailleurs, en ville, la renaturation peut bénéficier d'une inscription dans une politique plus large de prévention des risques (« *avec le projet on neutralise quasiment la crue centennale* »). Enfin, ce contexte limite l'attachement à la rivière et facilite donc l'appropriation par l'action publique : « *La rivière est un bien collectif, pas d'attachement personnel / ce n'est pas le coin de pêche du grand-père comme c'est le cas à la campagne.* »

Bien que tous ces facteurs contribuent sans doute, et chacun à un degré difficile à évaluer, à la bonne réception sociale de l'opération, nous n'en déduisons pour autant aucun déterminisme du contexte urbain. D'autres facteurs, plus sociaux, ont été déterminants : un portage politique efficace[8], un pilotage technique sur le long terme (le technicien de rivière est en poste depuis plus de vingt ans au Siam), une influence de la recherche sur sa pratique (la collaboration avec R. Barraud), un processus de concertation qui a pris le temps d'associer tous les acteurs et d'instaurer un climat de confiance, et peut-être une culture entrepreneuriale propre au pays des Mauges. Pour toutes ces raisons, l'opération de renaturation choletaise a réussi à éviter les blocages et controverses que l'on peut attendre d'une intervention aussi lourde sur la rivière. Cependant, et même si cette réception sociale est une composante majeure de l'évaluation, celle-ci ne peut être jugée qu'au regard de son efficacité environnementale, car c'est elle qui déclenche l'opération. De ce point de vue — qui n'était pas notre angle d'analyse —, nous bénéficions seulement des résultats du stage de Léonie Meslet et Pierre Boulanger[9] : leurs analyses de la qualité d'eau sur la Moine ne leur permettent pas de valider le scénario initial d'une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière grâce aux démantèlements… Aussi, sans expertise suffisante en la matière, la restauration écologique de la Moine se traduit d'abord aujourd'hui par un nouveau paysage, globalement apprécié et surtout visible depuis le parc de Moine dans le centre-ville de Cholet.

Les limites du cas choletais

Au sein du panel d'opérations de restauration analysées dans le programme de recherche Reppaval, le cas d'étude « Plus belle la Moine » occupe une place singulière. Sa situation urbaine pourrait l'exposer à une stratégie plus large que la stricte intervention sur le cours d'eau pour l'inclure dans un projet global de retournement de la ville sur la rivière, comme il en existe de nombreux. Cependant, Cholet ne supporte pas la comparaison avec les projets les plus emblématiques (Bordeaux, Lyon par exemple) au regard de la dimension de la ville, bien entendu, mais surtout de l'ambition très mesurée de cette stratégie, dont témoigne la ZAC du « Val de Moine »[10]. Situé en bordure de la vallée de la Moine, cet « éco-quartier » prévu pour accueillir 2 000 habitants couvre 130 hectares et propose 450 logements organisés en 4 tranches disposées de part et d'autre d'un nouveau « parc paysager de 10 ha, véritable coin de nature en ville » (Sodemel) avec « une végétation naturelle, peu domestiquée » (site Internet de l'office du tourisme

8. « *Une opération conduite par un industriel qui a la culture du résultat, qui sait où il va* » (élu coordinateur du projet, entretien du 20 mars 2013).
9. Stage de quatre mois dans le cadre du programme de recherche Reppaval de deux étudiants du BTS Métiers de l'eau de l'École technique supérieure de chimie de l'Ouest (ETSCO), Angers.
10. http://id-up.org/zac-le-val-de-moine/.

de Cholet). Alors que le projet aurait pu être conçu pour favoriser le lien à la Moine et exploiter les potentialités paysagères existantes de la vallée, l'option retenue est plutôt de valoriser la proximité du lac de Ribou, pourtant séparé de la ZAC par l'A87. Aussi, même si « le Val de Moine apparaît comme un secteur privilégié d'extension urbaine »[11], la ZAC du Val de Moine témoigne des limites de la stratégie choletaise.

Le contexte urbain de l'opération de renaturation aura donc pour principal effet une adaptation du parc urbain à la rivière « renaturée », selon une ambition qui sera étroitement liée à la possibilité ou non d'ouvrir le parking couvert (hypothèse qui avait été débattue lors des dernières élections municipales). Mais, au-delà du parc urbain et de ses abords immédiats, la renaturation de la Moine n'a pas pour l'instant véritablement servi de levier pour structurer une véritable stratégie territoriale qui puisse donner de l'épaisseur à l'opération « Plus belle la Moine ».

Usages et perceptions des paysages de la Moine à Cholet

Les résultats présentés sont tirés d'une enquête conduite par Ségolène de Villèle[12] auprès de 50 riverains interrogés durant l'été 2013 notamment à partir de photographies de la rivière et du parc[13], et de 7 entretiens conduits par H. Davodeau auprès des principaux acteurs du projet au printemps 2013 (un an après les travaux de démantèlement). Cette phase d'enquête sur les usages et perceptions de la Moine à Cholet suite à l'opération nous permet d'anticiper l'adaptation à venir du parc de Moine à ce nouveau contexte de renaturation.

Le point de vue des acteurs sur le projet

Bien qu'interrogés sur leurs perceptions et pratiques de la rivière au même titre que tous les usagers, les acteurs[14] se sont principalement exprimés sur le projet dont ils évaluent les effets globalement positifs à travers 6 paramètres essentiels à leurs yeux : les conditions d'accessibilité à l'eau, sa circulation, sa qualité, la mise en œuvre de la concertation, le respect des usages existants et la valeur patrimoniale des ouvrages.

---

11. Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), p. 3.
12. Stage méthodologie-recherche de master 1 à Agrocampus Ouest Angers entre avril et août 2013, encadré par Hervé Davodeau et David Montembault, UMR ESO CNRS.
13. Un questionnaire destiné aux riverains a permis de saisir leurs usages et perceptions des paysages de la Moine entre le lac de Ribou et l'ancien seuil de Grangeard (une carte a été réalisée pour localiser ces enquêtes). Cinquante personnes ont été interrogées (24 femmes, 26 hommes, 39 habitent Cholet, 32 résident depuis plus de dix ans à Cholet). Le questionnaire a été construit suivant trois grands objectifs : capter les perceptions générales de la rivière (Q1 à 8), analyser les usages (Q9 et 10), recueillir les avis sur les changements récents et le projet de démantèlement des six ouvrages de la Moine (Q11 à 13).
14. Technicien de rivière des syndicats de la Sanguèze et de la Moine, directrice Paysages et cadre de vie de la ville de Cholet, président du club de canoë-kayak de Cholet, adjoint au maire, élu de la ville de Cholet, président de l'association des pêcheurs des « Crocodiles de la Moine », président de l'association des agriculteurs des « Irrigants de la Moine », chef de l'auberge-restaurant le Gribou. D'une durée d'une heure environ, les entretiens ont été conduits pour recueillir les différents points de vue sur les opérations réalisées, leur genèse, leurs objectifs, leurs effets… Tous les acteurs ont été conduits à dessiner la Moine à Cholet (sans consigne sur le périmètre), avant qu'il ne leur soit demandé de localiser sur un autre support cartographique les lieux de qualité et ceux posant problème. La personne interrogée devait ensuite situer ses usages de la rivière et de ses berges pour, *in fine*, s'exprimer sur les objectifs initiaux, le déroulé et les premiers effets perceptibles de l'opération.

Pour eux, le critère essentiel qui leur permet de discriminer des zones « de qualité » de celles « sans réel intérêt » ou présentant des « défauts et/ou problèmes » (pour reprendre le libellé de la grille d'entretien utilisée) est l'accessibilité à la rivière. Elle conditionne leur appréciation des paysages mais aussi leurs jugements sur le projet. Pour les agriculteurs, l'acceptation de l'opération est garantie par la conservation et l'accès aux nouveaux points de pompage nécessaires aux besoins d'irrigation. Pour les pêcheurs, les meilleurs sites de pêche sont ceux qui bénéficient de la proximité de parkings et d'une bonne accessibilité à la rivière.

L'objectif principal mis en avant par le Siam était de rétablir l'aspect courant de la rivière pour atteindre une série d'objectifs : améliorer la qualité de l'eau, favoriser la biodiversité et la population piscicole, rétablir le transit sédimentaire et associer une intégration paysagère de qualité. Les premiers résultats des enquêtes auprès des riverains démontrent cependant que la « rivière vive » n'est pas perçue par les usagers, et même que leurs représentations véhiculent une préférence pour le paysage de la rivière « pleine » telle qu'elle était avant les travaux. Avant même que nous obtenions ce résultat par l'enquête, le technicien de rivière nous avait avoué en avoir bien conscience : « *l'eau stagnante est rassurante* » / « *c'est presque irrationnel* » / « *comme si c'était angoissant* » / « *on peut comprendre qu'ils soient habitués, les moulins ont quand même cinq siècles* ».

« *La rivière est moins polluée aujourd'hui car l'eau court et ça la nettoie.* » Ce point de vue exprimé par le technicien de rivière relaie les objectifs initiaux du projet, atteints selon lui[15] dans la mesure où la situation d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier « *quand je ramassais des poissons crevés ils étaient toujours devant les chaussées*[16] ». Néanmoins, l'argument principal de l'oxygénation en faveur de l'effacement des ouvrages doit être relativisé au regard des premières analyses biochimiques que nous avons conduites (mais qui mériteraient d'être approfondies. Par ailleurs, à un niveau plus général, certains acteurs s'interrogent aussi sur l'objectif de renaturation et font preuve d'une grande maturité d'analyse sur la dimension relative de la naturalité de la rivière : « *lors du colloque "Qu'est-ce qu'une rivière naturelle ?", on a bien compris le caractère relatif du retour à la nature* » (le président du club de canoë). Sur la question de la perception sociale de la biodiversité, le technicien de rivière a pour sa part été marqué par les résultats de l'enquête sociologique conduite dans le lotissement du Plessis avant le lancement de l'opération : « *Une question d'ouverture sur les enjeux environnementaux cherchait à cibler des enjeux locaux : or, les habitants ont surtout évoqué les baleines, les ours blancs, l'avenir des générations futures… alors que la grenouille à côté de chez eux beaucoup moins !* »

Les doutes éventuels sur les effets écologiques de l'opération ne remettent pas en cause sa bonne acceptation par les acteurs, facilitée par la démarche concertée[17] du projet. Cette gouvernance réussie tient à la continuité et à la stabilité du réseau d'acteurs mobilisés depuis plus de dix ans dans le comité de pilotage du projet et dans le comité

15. D'autres acteurs sont plus mesurés, comme le président du club de canoë qui regrette « *qu'on trouve encore trop de plastique entre Cholet et la Séguinière* », tout en reconnaissant les progrès accomplis : « *Les rivières étaient plus polluées avant.* »

16. Par ailleurs, le président du club de canoë rappelle que « *les chaussées trouvent leur origine dans leur fonction de chasse d'eau vis-à-vis des activités très polluantes de tissage et lavage du linge* ».

17. « *Nous avons été très bien associés au projet. Cela fait 12-13 ans que je suis le projet et je suis admiratif de leur capacité d'écoute* », le président du club de canoë, au sujet du Siam.

syndical. Le résultat de la démarche se traduit par une grande attention portée aux usages qui perdurent malgré les changements : puisards aménagés et adaptés au nouveau niveau de l'eau (« *noyés dans les banquettes pour sécuriser les points d'irrigation* »), clôtures installées pour protéger de l'intrusion, abreuvoirs, buses pour les eaux pluviales, moins d'odeurs d'égouts, etc. Les compétences techniques et médiatrices du Siam ont été soulignées par les acteurs : « *On est allés sur chaque site avec les usagers du site, et on discutait de tous les paramètres, ouvrage par ouvrage.* » (le technicien de rivière) Le changement de niveau d'eau était le paramètre le plus important à prendre en compte : « *Le jour où tu touches le niveau d'eau tu t'attaques à tous ces usages.* » Les pêcheurs et canoéistes sont aujourd'hui les plus sensibles à ce changement : « *Au lotissement du Plessis, le quai est décroché du niveau de l'eau / on peut désormais embarquer du bord.* » (le président du club de canoë)

Mais tout n'a pas été simple pour autant : initialement, les agriculteurs étaient majoritairement contre le projet (exceptée leur représentante élue), les pêcheurs méfiants[18], les canoéistes favorables bien qu'entravés dans leur pratique le temps de l'expérimentation. Les entretiens révèlent donc que la satisfaction concernant le projet de démantèlement des ouvrages est indexée à la préservation, voire à l'amélioration des usages existants. Par exemple, le président de l'association d'agriculteurs se dit aujourd'hui satisfait des changements, même s'il n'était pas favorable au projet à son lancement. Le restaurateur qui possède une auberge au bord de la Moine reconnaît même que le projet a permis d'améliorer les conditions d'accueil de ses clients (« *plus d'odeur nauséabonde, moins de moustiques* »). À l'inverse, lorsque les changements opérés ne permettent plus à l'usager d'exercer son activité comme avant, le jugement est réservé ou négatif : ainsi, le président de l'association des pêcheurs est plus partagé, il critique les impacts des aménagements sur la pêche, tout en acceptant aussi les arguments des porteurs du projet sur l'accélération du courant et ses effets attendus sur la qualité de l'eau (et donc sur l'amélioration quantitative et qualitative de la population piscicole).

Le consensus général trouvé à l'issue du projet résulte aussi d'une stratégie de communication très forte de la part de la municipalité : « *En termes de communication je voulais qu'on pilote ça comme un projet éolien : on n'intervient pas devant une propriété sans prévenir, beaucoup de réunions sur le terrain, rencontres individuelles chez les plus opposés.* » (l'adjoint au maire) L'usage stratégique des médias était donc un aspect important de cette stratégie : « *On a fait venir la presse régulièrement.* »

La valeur patrimoniale des ouvrages effacés n'est jamais apparue dans les entretiens comme un enjeu majeur pour les acteurs interrogés, si ce n'est par le technicien de rivière qui pilotait l'opération. C'est lui qui a pris les initiatives pour conserver quelques traces des ouvrages (« *J'ai voulu garder des traces du travail des anciens* » / « *c'est vraiment moi* ») et qui a convaincu les autres protagonistes de l'enjeu patrimonial : « *Quand j'ai proposé : les gens étaient pour, il y avait plutôt un consensus pour garder des traces* », ce dont témoigne par exemple le président du club de canoë : « *C'est bien d'avoir conservé des restes de chaussée.* » Cette conservation des traces de certaines chaussées a été conduite sur trois ouvrages qui ont été démontés pour extraire et valoriser les plus belles pierres de taille (figure 9.4).

18. « *Ils ont eu la chance de pouvoir pêcher dans le lac de Ribou, ça a facilité* », admet l'adjoint au maire coordinateur de l'opération.



Figure 9.4. À l'emplacement de l'ancienne chaussée du Plessis, une trace conservée du barrage (© H. Davodeau, mars 2013).

La Moine traverse Cholet essentiellement dans le parc de Moine. L'effacement des ouvrages et la baisse du niveau d'eau ont transformé la physionomie de ce parc urbain et ont nécessité une collaboration étroite entre le Siam et le service des espaces verts de la ville (« *On a expliqué aux jardiniers qu'ils deviennent des messagers-relais du Siam* », la directrice du service des espaces verts). Aujourd'hui, une stratégie d'adaptation s'impose face à ces changements pour faire évoluer le modèle de parc « à l'anglaise » vers un autre modèle plus naturaliste : « *Corriger l'effet canyon des berges qu'il faudra remodeler, et retrouver des méandres.* » (*ibid.*) Une réflexion est conduite pour penser la succession ou la graduation « *des secteurs plus naturels et d'autres plus jardinés* » (l'adjoint au maire). Un des éléments qui conditionneront ce nouveau dessin du parc est l'éventuelle réouverture du parking souterrain couvrant la rivière, situé tout à l'aval du parc au contact avec le centre-ville. Ce projet a déjà été mentionné dans la presse et figurait dans le programme de la municipalité aux dernières élections. Il serait évidemment symbolique de la stratégie de réappropriation de la rivière, puisqu'il permettrait de la faire « découvrir » dans tous les sens du terme. Au-delà de l'adaptation du parc de Moine, il est donc clair que le projet de renaturation de la Moine à Cholet peut désormais enclencher une stratégie urbaine à plus grande échelle : « *Dès que possible, la ville préempte sur les berges. Dans l'idéal : une des deux rives sera en secteur public car l'objectif est de se promener le long, de prévoir des liaisons douces partout.* » (l'adjoint au maire)

Le point de vue des riverains sur la rivière et ses paysages

L'enquête conduite auprès des riverains ne cherchait pas à leur faire évaluer l'opération de renaturation, mais à les faire s'exprimer sur leurs usages et à analyser leurs représentations de la rivière et de ses paysages pour, dans un second temps seulement, saisir leur point de vue sur l'opération conduite. Pour eux, la Moine à Cholet est un paysage ordinaire, avec lequel ils entretiennent une relation d'intimité par une fréquentation journalière. Ses qualités tiennent d'abord à ses berges (la ripisylve, menacée temporairement par le projet) et à son entretien régulier (une esthétique jardinée qui peut entrer en contradiction avec une esthétique de l'ensauvagement).

Les personnes questionnées sont majoritairement des habitants de la ville, installés depuis longtemps à Cholet, ce sont des habitués des bords de Moine[19]. Sur 50 des personnes interrogées, 44 viennent sur les bords de Moine pour se promener et marcher, et secondairement faire du vélo. S'ils les perçoivent, tous affirment que les aménagements récents n'ont eu aucune incidence sur leurs habitudes (un seul déclare une gêne occasionnée par la baisse du niveau d'eau sur sa pratique régulière de la pêche). Ils fréquentent les abords de la rivière sur un périmètre défini depuis leur lieu d'habitation et qu'ils décrivent en s'appuyant sur les noms des anciens ouvrages (Carteron, Plessis, Nombretière, Ribou), des vieux aménagements (pont Vieux) ou plus récemment des nouveaux aménagements (autoroute A87, jeux d'enfants du Plessis). À l'exception d'une personne qui cherche à faire découvrir ces « *paysages magnifiques* » aux clients de sa maison d'hôte, l'écrasante majorité des autres n'est guère enthousiaste quant à la singularité ou la beauté de ces paysages. La Moine et ses abords à Cholet composent un paysage ordinaire, sans qualité particulière, qui ne fait pas l'objet d'un attachement profond, mais qui est néanmoins le support d'usages quotidiens et diversifiés.

En dépit de ces jugements parfois négatifs portés sur les paysages de la Moine, la rivière et ses abords sont chargés d'histoires et de souvenirs. Le choix de la photographie à envoyer reflète « ses » sensibilités, « son » vécu et « ses » usages. La mémoire de ces lieux en fait des paysages intimes pour chaque individu (« *Les jeux d'enfants, j'y vais souvent quand mes petits-enfants viennent me rendre visite* »). Les images choisies illustrent des lieux reconnaissables parmi d'autres et des éléments ponctuels du paysage sur les bords de la rivière choletaise. Les pratiques quotidiennes induisent une relation de proximité vis-à-vis de paysages qui, à défaut d'être beaux, sont « *agréables* » pour tous les sondés (10 d'entre eux les estimant même « *très agréables* »)[20].

Bien que très ordinaires, les paysages des bords de Moine acquièrent certaines qualités dès qu'ils sont « impactés » (Bigando, 2006). Ainsi, la nature arborée des rives est d'autant plus appréciée que le projet a nécessité des déboisements et que les berges sont aujourd'hui plus entretenues qu'hier pour donner à voir la rivière et faciliter son accès. Les réponses permettent de mettre en évidence l'importance donnée à la « nature urbaine »… si elle est contrôlée : les arbres du bord de l'eau en particulier et la végétation en général. La rivière en elle-même n'est donc pas l'élément essentiel pour ses riverains : sur les 46 clichés à réaliser, 34 représenteraient un paysage sans la Moine (qui apparaît moins que certains éléments ponctuels comme le manège, les jeux d'enfants, la cabane de pétanque). Ses abords en revanche sont très appréciés : l'analyse des clichés permet d'identifier le lien fort des usagers avec le végétal, et particulièrement avec les arbres. Le saule pleureur est l'élément le plus cité. Lorsqu'il s'agit de choisir entre deux images de paysage, plus de la moitié citent la végétation, et notamment les arbres, pour justifier leur préférence. Pour la majorité des personnes ayant perçu des changements sur la Moine ces dernières années (les trois quarts des sondés), ces modifications sont (en dehors des démantèlements d'ouvrages) liées aux aménagements des berges. Dans la mesure où ils n'ont pas d'incidences contraignantes sur les usages, ils sont plutôt perçus positivement, sauf lorsque l'entretien de la ripisylve occasionne trop de coupes d'arbres (« *Je suis*

19. Les enquêtés viennent fréquemment pour plus des trois quarts d'entre eux, c'est-à-dire au moins une fois par semaine, et par toutes les saisons pour plus de la moitié.
20. La caractérisation de la Moine par un seul mot produit 29 termes positifs contre 14 négatifs.

inquiet de voir autant d'arbres coupés qui détruisent la rivière et le paysage »). La moitié des sondés sont donc interpellés par ces coupes d'arbres abusives à leurs yeux qui concentrent les critiques pour les personnes mécontentes du projet (un tiers de satisfaits, un tiers de mécontents, un tiers sans réponse). À l'inverse, les personnes satisfaites du projet mettent en avant la bonne gestion des berges. La gestion de la ripisylve est donc l'élément le plus important aux yeux des riverains, avec le niveau d'eau et loin devant la suppression des ouvrages.

L'enquête souligne donc que la qualité perçue des paysages des berges de la Moine repose sur deux éléments paradoxaux : la présence des arbres et le bon entretien des berges (qui passe pourtant nécessairement par des abattages). Le paysage arboré et contrôlé est recherché et attendu par la majorité des personnes interrogées, mais ces dernières n'acceptent pas les gênes occasionnées pour l'entretien et les aménagements. En dépit du contexte de renaturation, la représentation sous-jacente de la nature ne renvoie pas à un goût pour le sauvage mais à une nature jardinée. D'ailleurs, les lieux préférés sur les bords de Moine sont proches du tissu urbain et des lieux d'habitation des personnes interrogées. Ils sont localisés sur des tronçons entretenus et accessibles. Seules 14 personnes interrogées sur 50 préfèrent se rendre à l'écart de la ville, entre l'autoroute A87 et le lac de Ribou.

Pour décrire « une belle rivière », les critères utilisés par les riverains sont la largeur (qu'ils préfèrent grande), le boisement des berges (important), la hauteur d'eau (élevée) et la propreté de la rivière (exemplaire). Des indicateurs faciles à observer et parfois contradictoires avec les effets de l'opération de renaturation : outre la gestion de la ripisylve, c'est l'abaissement du niveau de l'eau qui s'avère problématique aux yeux des riverains et qui est bien plus visible que l'aspect courant de la rivière (qu'ils ne relèvent pas, malgré la communication de la ville sur la « rivière vive »). Ainsi, devant les deux photographies qui leur sont soumises lors de l'enquête, la majorité justifie son choix par le niveau d'eau et l'importance de la végétation : 34 des 50 sondés préfèrent donc la photographie plus proche de l'état ancien de la rivière. Ce modèle correspond davantage à leur désir de bien-être (rivière plus agréable, plus calme et reposante) et à l'image type de la rivière (« *c'est une vraie rivière* »). Ces préférences, contradictoires avec les effets paysagers de la renaturation, sont compensées par les effets écologiques attendus, mais les espoirs sont malgré tout mesurés : 29 personnes sont optimistes quant à l'évolution de la qualité de l'eau, 16 sont pessimistes.

Les entretiens auprès des acteurs et les enquêtes auprès des riverains produisent des résultats assez distincts mais pas nécessairement contradictoires. Le projet est reconnu pour l'efficacité de son pilotage (rôle clé du technicien de rivière du Siam) et la qualité de la concertation associant les différents acteurs de la rivière. Le nouveau visage de la rivière, plus courante et débarrassée de ses ouvrages, n'est cependant pas encore réellement perçu par les riverains, ou du moins il l'est à travers deux modifications jugées plutôt négativement : la baisse du niveau d'eau et les coupes dans la ripisylve. Ces deux perceptions témoignent de deux modèles esthétiques encore présents, l'un hérité, l'autre émergeant. Le parc de Moine illustre la confrontation de ces deux modèles et pose la question de leur articulation, ou des conditions d'une transition de l'un vers l'autre.

Le parc de Moine : quelles réponses paysagères à une restauration écologique ?

Si le projet de réhabilitation du parc de Moine suite à l'abaissement du niveau de la rivière n'a pas encore vu le jour, un travail de réflexion a d'ores et déjà été conduit : en interne par le service « paysage et cadre de vie » de la mairie de Cholet, et en externe par un groupe d'étudiants paysagistes dans le cadre de leur cursus[21]. Ces deux approches sont l'occasion d'évaluer le rôle du projet de paysage dans un contexte de restauration écologique de cours d'eau, celui de la Moine à Cholet. Le projet de paysage permet-il de repenser des espaces dans leur contexte géographique et urbain, du point de vue de leur fonctionnement et de leurs usages ? Ou bien n'est-il qu'un « aménagement paysager » pour corriger les effets formels de l'opération de renaturation et faciliter son acceptation par ses utilisateurs ?

De la réparation à l'adaptation paysagère de la nouvelle morphologie de la rivière

Un bilan des incidences sur le parc de Moine du démantèlement des six ouvrages a été dressé par la direction « paysage et cadre de vie » de Cholet. Il est établi[22] que les abords de la rivière ne sont plus adaptés aux nouvelles configurations provoquées par l'abaissement du niveau de l'eau.

Les objectifs d'aménagement[23] énoncés portent majoritairement sur la réparation de ce différentiel de niveau. Il s'agit de trouver des réponses aux problèmes induits par le processus de renaturation. Cette réparation est envisagée sur plusieurs plans (figure 9.5 ; voir planche VII). C'est tout d'abord la question des usages qui est prioritairement abordée, en matière de confort et de sécurité, certaines berges se situant désormais en surplomb (« créer un aménagement esthétique et sécurisé », « assurer un passage accessible à tous, sans dévers et une pente moins importante »), et en matière de facilité d'entretien (« créer une accessibilité pour l'entretien de la rivière »). Les dommages occasionnés ont trait par ailleurs à des aspects techniques : fragilisation des berges, dégagement des exutoires pluviaux, et nécessité d'aménagements résistants en zone basse pour ce cours d'eau classé semi-torrentiel (le niveau de la Moine pouvant monter de deux mètres en une heure). Cette modalité réparatrice de l'approche paysagère n'est pas surprenante dans la mesure où l'approche écologique a été initialement pensée de façon disjointe d'une démarche paysagère. Dans un premier temps, le cours d'eau lui-même est considéré, les berges n'étant que consécutivement prises en compte.

La mairie s'est toutefois saisie de cette occasion pour réinterroger d'autres aspects de la relation de la rivière au parc de Moine, au travers de deux séries de questions. La première a trait à l'intégration au sein du parc de la nouvelle morphologie de la Moine : comment localiser les accès (mais aussi les retraits) à la rivière de façon judicieuse ?

21. Enseignement intitulé « ingénierie de projet », en master 1, Agrocampus Ouest, Angers. Huit étudiants ont travaillé pendant six semaines (en avril et mai 2014) sur l'élaboration de propositions d'aménagement le long du linéaire de la rivière au sein du parc de Moine.
22. Bilan communiqué aux étudiants d'Agrocampus Ouest lors de la « réunion commanditaire » qui inaugurait le partenariat, le 3 avril 2014.
23. « La Moine : son abaissement et son évolution entre Ribou et la Meilleraie », bilan du groupe de travail : Loïc Manceau, Yves Gate, Adeline Thomas, 37 p., non daté.

Comment conduire et diversifier ces accès (« diversifier les techniques d'approche à la rivière sur zone fréquentée ») ? Comment permettre de meilleures cohérences formelles et d'entretien entre une rivière renaturée et un parc appuyé sur une gestion différenciée (selon un zonage établissant un gradient du plus « horticole » au « naturel »), bien que d'apparence encore majoritairement horticole ? Plus qu'une réparation, il s'agit donc ici de mesures adaptatives destinées à remettre deux entités paysagères en dialogue (modalités d'accès), à proposer des usages moins « gourmands » de la rivière (sélection des espaces fréquentables) et reconsidérer la logique interne du parc (redistribution des espaces jardinés et des espaces de gestion minimale).

La seconde série de questions porte quant à elle sur la « valorisation du patrimoine écologique et environnemental » : comment donner à voir ce patrimoine ? Comment le gérer ? Cette interrogation sur la valorisation montre qu'un discours sur la rivière et son contexte est en construction. Des valeurs sont verbalement affirmées, et il est recherché une expression spatiale de celles-ci. Les modalités paysagères de réponse à une nouvelle donne écologique ne sont plus seulement la réparation ou l'adaptation, mais la formulation puis la concrétisation matérielle de certaines représentations sociales d'un espace.

Vers une inscription territoriale du projet de restauration écologique

Le travail des étudiants paysagistes s'est-il inscrit dans ce même questionnement, a-t-il ouvert d'autres pistes ? La reformulation de la commande, effectuée par les étudiants, permet de façon assez classique d'établir une hiérarchie parmi l'ensemble des enjeux, et de cerner ceux qui n'auraient pas été identifiés par le maître d'ouvrage. Pour cela, ils ont construit un diagnostic paysager en deux temps : une analyse géohistorique du développement de Cholet pour comprendre la place de la Moine dans son territoire (Brunot et *al.*, 2014), puis une analyse des interactions entre la rivière et le parc de Moine pour en cerner les formes et les fonctionnements.

Deux éléments, non présents dans la commande, ont été formulés par le groupe suite à l'analyse territoriale. Tous deux ont trait au statut de la rivière. D'une part, se retrouvant désormais en cœur de ville, elle semblerait en position stratégique pour devenir la « vitrine d'un programme de renaturation dans un contexte urbain » (Brunot et *al.*, 2014). D'autre part, hors des limites communales, elle pourrait contribuer à servir de transition entre différentes séquences paysagères, du barrage de Ribou au parc de Moine, par une sorte de gradient de la campagne à l'urbain, en passant par le périurbain. Réalités ou vues de l'esprit ? Dans tous les cas, l'ambition de faire de la rivière un élément structurant pour le territoire est belle et bien présente dans la démarche des futurs paysagistes. Si elle n'est pas véritablement partenaire de l'approche écologique (des fonctions identiques peuvent être affectées à une rivière non désaménagée), cette démarche permet toutefois de l'amplifier. En effet, la mairie souhaitait valoriser ce qui est désormais identifié comme un patrimoine écologique et environnemental, les paysagistes proposent une piste de valorisation, par un traitement continu et cohérent de la rivière, à cette échelle territoriale.

Qu'en est-il de l'approche des étudiants à l'échelle du parc de Moine ? La difficulté d'accès à la rivière est mise au premier plan, mais elle est cette fois pondérée par la possibilité de se servir du processus naturel de méandrage accentué par le programme de renaturation. Face à la berge plus abrupte, qui peut de surcroît être accompagnée d'une ripisylve assez dense, se sont formées en vis-à-vis des plages (créées non seulement par la baisse du niveau de l'eau, mais aussi par des dépôts sédimentaires) : les intrados

(intérieurs des méandres) les plus prononcés permettent des facilités d'accès (végétation plus clairsemée, pente douce, attractivité visuelle du sable). Sur les extrados, le système racinaire de la ripisylve en place permet quant à lui de consolider les berges les plus abruptes. Les évolutions morphologiques de la rivière ne sont donc pas abordées comme une contrainte dont il faudrait corriger les effets, mais comme un processus à accompagner, une opportunité pour proposer de nouvelles formes et de nouveaux usages.

Enfin, la composition du parc lui-même est réinterrogée par les étudiants. Ceux-ci donnent une réponse au problème de la répartition en plusieurs zones (zones arborées, champêtres, prairies ouvertes, pelouses, massifs horticoles, massifs d'ambiance naturelle, ripisylves denses ou clairsemées) gérées de façon différenciée, qui ne suit pas de logique apparente. Ils proposent que cette répartition soit repensée en fonction de la rivière, qui serait le point d'accroche pour les parties nécessitant le moins d'entretien.

Cette étude de cas permet donc de montrer ce que peut apporter une démarche paysagère dans le contexte d'une renaturation : corriger certains effets non souhaités (sécurisation des berges, accès à la rivière pour son entretien), adapter les usages à cette nouvelle relation à la rivière par une approche moins consumériste d'un milieu naturel convoité (Scherrer, 2004), se servir des logiques géomorphologiques pour construire cette relation (usages amplifiés ou limités selon la logique de méandrage), pour donner plus de cohérence aux espaces attenants (Mousquet, 2011) ou englobants (logique différenciée du parc pensée en relation à la rivière), fournir un support spatial pour défendre certaines valeurs (ici liées à la notion de patrimoine naturel), ancrer le projet écologique dans une dimension territoriale. La nouvelle approche écologique de la rivière peut donc s'accompagner d'un « paysage de la renaturation », par de nouvelles formes et de nouvelles fonctions répondant à ce souhait formulé d'une « nature entretenue », tel qu'exprimé dans l'enquête menée auprès des riverains de la Moine.

Conclusion : au-delà du paysage-décor

L'articulation des problématiques écologiques et paysagères au sein des projets de renaturation peut être envisagée de deux façons, en fonction de l'approche paysagère mise en œuvre : une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ou un décor à ces opérations.

Dans beaucoup d'opérations d'aménagement, l'approche paysagère se traduit par une production de formes d'aménagement assez stéréotypées. Deux causes principales sous-tendent ce formalisme. Les représentations de la nature et les normes techniques. Les premières sont dominées par l'archétype de la rivière à méandre, omniprésent derrière la thématique du « Riverscape » (Lespez et Germaine, 2016). Cette image — qui devient modèle d'aménagement — s'appuie souvent sur une méconnaissance et une réinterprétation d'une nature à imiter. En cela, la « renaturation » relève moins de la réhabilitation que de la « restauration » d'un état antérieur idéalisé[24] (Caillon, 2016). Le

24. En effet, pour certains auteurs : « La restauration tend vers un retour de l'écosystème à sa trajectoire historique. Elle prône la récupération de l'écosystème naturel de la rivière. En milieu urbain, la stratégie s'oriente plutôt sur le concept de réhabilitation : la réhabilitation décrit une condition sur le même vecteur que la restauration, où les éléments de la biophysique naturelle du système sont restaurés mais pas dans leur intégralité. » (Findlay et Taylor, 2006)

respect des contraintes techniques est également un puissant facteur de normalisation des formes paysagères, en particulier avec la sécurisation des usagers, l'accès aux berges, leur entretien et leur consolidation, la continuité des usages. Tout ceci répondant à la baisse de la ligne d'eau liée aux démantèlements d'ouvrages. Cette visée réparatrice ou correctrice peut assurer le succès de l'opération auprès des acteurs, mais ne peut pas se suffire à elle-même. Ces deux facteurs d'uniformisation expliquent que des opérations de renaturation des rivières urbaines puissent façonner des décors superficiels, sans réelle profondeur ni épaisseur territoriale. Ici le « projet de paysage » assure en quelque sorte le « service après-vente » d'un projet à finalité écologique. Cette approche *a minima* du projet de paysage est souvent adoptée lorsque les opérations sont réalisées en interne, avec des objectifs privilégiant l'économie de moyens et le court terme.

La qualité et la spécificité de la logique paysagère qui accompagne le volet écologique du processus de renaturation sont fonction de la compréhension de son rôle et de ce qu'elle peut mobiliser. Effectivement, si l'action sur le paysage n'est qu'une adaptation à une situation morphologique nouvelle de la rivière, sur une portion congrue de l'espace environnant, les formes proposées risquent fort de se limiter au positionnement d'objets au plus près de la rivière, semblant être tirés d'un catalogue de fournisseurs : pontons, cheminements, mobilier (bancs, tables de pique-nique), etc., généralement en bois. Des mesures strictement réparatrices et adaptatives restreignent ce qu'une approche paysagère plus complète pourrait apporter. Si l'on classe le projet de renaturation en trois types d'opérations allant de la simple suppression d'un ouvrage vers la reconfiguration d'un fond de vallée, en passant par la reconfiguration du chenal (Lespez et Germaine, 2016), on peut répertorier les différents types d'actions paysagères relatives aux projets de renaturation. Les actions d'ajustement au différentiel de niveau, et plus généralement celles visant à rendre plus accessible la rivière, constituent le degré zéro de l'approche paysagère. Comprendre ce qui fait la spécificité de la rivière considérée, prendre en compte les usages pour y répondre de façon adaptée, comprendre la logique qui sous-tend son organisation à une échelle urbaine et territoriale, identifier quels enjeux y sont associés, relèvent d'une expertise propre : celle des métiers de la conception spatiale, et notamment des paysagistes-concepteurs, encore insuffisamment mobilisée sur ce type de projets.

Cette ambition sera-t-elle déployée sur la Moine à Cholet ? Après une première phase, à caractère technique, de démantèlement d'ouvrages, puis une seconde phase de réflexion sur l'adaptation du parc à la baisse du niveau d'eau, la municipalité concrétisera-t-elle dans une troisième phase l'intégration des enjeux territoriaux dans le projet ?

Espaces et Sociétés (2018)[91]

Cet article est le fruit d'une réflexion collective conduite par l'équipe Didactique du paysage, sans qu'il ne soit à proprement parler un résultat du programme de recherche. A. Sgard nous avait proposé de relire les terrains d'investigation du programme FNS pour répondre à cet appel à communication consacré aux biens communs. Nous avons finalement retenu un seul des terrains collectifs du programme (Cherpines) et deux autres plus personnels : le Vexin travaillé à l'ENSP et le quartier de Belle-Beille à Angers.

L'objectif était de « penser ensemble la fabrique du paysage et du bien commun et d'analyser ce que chaque concept est à même d'apporter à l'autre » (introduction). Nous avons cherché à démontrer que le concept de paysage apporte au commun la singularité de sa position d'interface : « entre biens naturels et biens culturels, entre individuel et collectif, entre matériel et immatériel. Il se trouve donc décalé par rapport aux typologies des biens, mais incite à penser cet entre-deux. Il permet d'éclairer différemment les questions de propriété, d'usage et de ressource » (conclusion). Le cas du terrain de Belle-Beille qui me concerne plus particulièrement me paraît bien correspondre à la revendication d'un commun territorial défendu par les habitants contre un projet d'aménagement … mais s'agit-il pour autant d'un « commun paysager » ? La pertinence de l'application du paradigme des communs à certains biens et espaces privés me parait parfois très utile, mais j'éprouve des difficultés à évaluer la plus-value d'une réflexion sur les paysages par les communs, sauf pour les extraire d'une propriété publique … C'est d'ailleurs l'une de nos conclusions de l'article que d'affirmer que « l'entrée par le paysage montre comment, au nom de l'intérêt général, un espace perçu devient un espace public, au sens matériel du terme, dont on revendique l'accessibilité et le partage ». En somme, n'appréhende-t-on pas là le commun comme une extension du public, et non comme sa redéfinition ? Si la réflexion sur le commun permet bien de penser et d'agir autrement sur le patrimoine (4.1 vol. 2), elle ne me semble pas renouveler fondamentalement le cadre de l'action paysagère sur l'espace public. C'est la raison pour laquelle l'urgence me paraît moins de la refondre sous l'angle du commun que de défendre dans l'aménagement les valeurs démocratiques de l'espace public (Delbaere, 2012). C'est cette discussion entre le commun paysager et le paysage - espace public qui me paraît faire défaut dans l'article. En nous efforçant de tisser les liens entre le paysage et le bien commun, sans doute n'avons-nous pas été suffisamment critiques sur ce rapprochement dont maintes situations sociales témoignent non pas d'une mise en commun du paysage mais de sa privatisation : le paysage n'est pas plus porteur de sens commun que de repli et de privatisation, des logiques d'appropriation et des réflexes propriétaires. De la même façon, la participation appliquée à la question du paysage peut tout autant être un vecteur d'immobilisme que de projet[92]. L'action paysagère n'est pas d'elle-même transgressive et le paysage n'est pas de lui-même porteur d'une éthique démocratique : ce sont les modalités de la fabrique du commun paysager par les acteurs qui doivent être interrogées et travaillées.

[91] Sgard, Bonin, Davodeau, Dérioz, Paradis, Toublanc, 2018, Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun, revue Espaces et sociétés (n° Biens communs et territoires), n° 175, pp.105-122.
[92] Un paysagiste en charge d'animer une démarche participative à Nantes témoigne de son trouble : « J'ai alors eu le sentiment d'être pris au piège de la participation et je me suis demandé si nous pouvions continuer à nous en tenir à animer la séance en gardant une certaine neutralité, ou si nous devions au contraire assumer de tirer la dynamique de projet » (Plans de paysage « agir ensemble pour le cadre de vie », DREAL Pays de la Loire, 13 juin 2019).

Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun

Anne Sgard, Sophie Bonin,
Hervé Davodeau, Pierre Dérioz,
Sylvie Paradis, Monique Toublanc

téléchargé depuis www.cairn.info - INIST-CNRS - - 193.54.110.56 - 17/12/2019 15:05 - © ERES

Associer paysage et commun, c'est se placer d'emblée dans une lecture politique ; c'est s'inscrire dans le débat qui aujourd'hui élargit le champ *du* bien commun au-delà de l'approche économique et juridique *des* biens communs (Coriat éd., 2015 ; Dardot *et al.*, 2014 ; Nahrath, 2015) et étend le champ du paysage au-delà des paysages patrimoniaux, pour l'aborder comme un enjeu de politiques publiques (Sgard et Rudaz éd., 2016). L'objectif de ce texte est de penser ensemble la fabrique du paysage et du bien commun, et d'analyser ce que chaque concept est à même d'apporter à l'autre.

Anne Sgard, professeure, Département de géographie, université de Genève ; Anne.Sgard@unige.ch
Sophie Bonin, maître de conférences, École nationale supérieure de paysage de Versailles ; s.bonin@ecole-paysage.fr
Hervé Davodeau, maître de conférences, École du paysage d'Angers, Agrocampus Ouest ; herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr
Pierre Dérioz, maître de conférences HDR, université d'Avignon et des Pays de Vaucluse ; pierre.derioz@univ-avignon.fr
Sylvie Paradis, collaboratrice scientifique, Département de géographie, université de Genève ; Sylvie.Paradis@unige.ch
Monique Toublanc, maître de conférences, École nationale supérieure de paysage de Versailles ; m.toublanc@ecole-paysage.fr

Nous nous appuyons ici sur une conception relationnelle du paysage : le paysage n'est pas un donné de la nature, mais une construction sociale, historiquement et culturellement située, en permanence actualisée, négociée (Berque, 1990 ; Besse, 2010). Cette relation nouée avec des lieux et des territoires est personnelle, nourrie des perceptions, des émotions et des expériences paysagères intimes, et constitue l'un des fondements du sentiment d'appartenance. Elle est tout autant collective, inscrite dans un contexte culturel et politique, guidée par les valeurs, les codes esthétiques, les représentations sociales du ou des groupes dont chaque individu se revendique. Le paysage, par définition, se caractérise par le partage de la contemplation, des usages, même si les formes de privatisation ou les tentatives d'exclusion sont fréquentes.

Notre première hypothèse est donc que le fait d'ériger collectivement un lieu en paysage est en soi une forme de publicisation : le collectif à l'origine de cette qualification revendique l'accès et le droit pour tous de contempler, fréquenter, explorer ce lieu au nom du plaisir désintéressé et d'une appropriation symbolique et esthétique. Notre deuxième hypothèse est que ce processus, souvent implicite, est formulé et débattu lorsque le paysage est transformé ou menacé, et notamment dans le cas des controverses publiques (Trom, 2001). L'enjeu consiste, dans ce cas, à savoir dans quelle mesure le paysage est, dans ce contexte, qualifié de bien commun ; et si oui, comment cette revendication se traduit en termes de gestion. Notre troisième hypothèse est que la qualification du paysage en tant que bien commun est rarement explicite, en dehors du discours politique et institutionnel, c'est-à-dire rarement formulée en tant que telle par des acteurs locaux mettant en œuvre une réflexivité sur leur rapport au territoire. Le discours sur le paysage est malaisé, souvent le fait d'une élite culturelle ; en conséquence, d'autres formes d'expression, en particulier non verbales, doivent alors être explorées.

En regard de cette conception du paysage et de ces hypothèses, nous abordons la notion de *bien commun* comme un construit (Nahrath, 2015), une « catégorie à remplir » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Nous faisons nôtre la conception de Pierre Dardot et Christian Laval (2014) qui fonde la définition du commun, non sur l'objet ou sur un commun réifié, mais sur la *praxis*, soit « le principe politique d'une *co-obligation* pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité » (p. 23). Appliquée au paysage dans sa double dimension matérielle et immatérielle, une telle conception implique de porter l'attention sur le collectif qui cherche à partager une relation commune à son cadre de vie et d'en concevoir sa gestion. Qualifier le paysage de bien commun renvoie donc à l'idée des biens communs comme ressource commune, dans le sillage d'Elinor Ostrom (Gerber et Hess, 2017), mais surtout au commun comme agir collectif, et au bien commun comme intérêt général, ce que cherche à déterminer la démocratie délibérative. La richesse du paysage, comme mode d'appréhension du territoire, réside justement dans cet entre-deux (Sgard, 2010).

Notre analyse s'inscrit en outre dans un contexte où se multiplient les démarches de sensibilisation, concertation, participation qui s'emparent du paysage comme outil de médiation (Michelin et Candau, 2009), tout en suscitant leur analyse critique (Davodeau et Toublanc, 2010 ; Paradis et Lelli, 2010). Cette évolution a été consolidée par la Convention européenne du paysage (CEP) qui affirme que le paysage, quel qu'il soit, « dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien » (Conseil de l'Europe, 2000, p. 8), « participe de manière importante à l'intérêt général » (p. 7). La CEP appelle ainsi les pays signataires à « mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés » (p. 12). Elle apporte ainsi quelques éléments fondamentaux au paradigme des communs.

Pour confronter les concepts de paysage et de bien commun, ce texte se fonde sur l'analyse de situations de controverse où le paysage ordinaire est mis en débat : dans quelle mesure des acteurs locaux se mobilisent-ils pour défendre une relation collective au paysage, au-delà de la diversité des lectures individuelles, voire pour porter un projet ? Et comment ces acteurs se construisent-ils en tant que collectif à travers cette mobilisation ? Il s'agit donc ici d'examiner la performativité des discours, de toutes natures, sur le paysage : comment et dans quelle mesure dire ce qui fait commun par l'entremise du paysage permet en même temps de se construire comme communauté, de formuler un projet et d'en accepter les contraintes ? Pouvons-nous identifier dans ces situations une volonté de gestion du paysage « menée par un collectif ou une communauté d'usagers considérés ou auto-déclarés comme légitimes » (selon les termes de l'appel à articles pour ce numéro), au nom d'un intérêt général ? Nous soumettons à ce questionnement trois études de cas, situées en France et en Suisse. La valeur du commun qui y est débattue est émergente, rarement explicite et consensuelle : nous chercherons ainsi à comprendre à quoi sert la mobilisation du paysage dans ces situations.

Dans un premier temps les interrelations entre les concepts de paysage et de bien(s) commun(s) sont explorées, pour être ensuite mises à l'épreuve des trois cas. Dans chacun d'eux, nous analysons la situation de controverse à partir de l'étude du système d'acteurs qui s'organise et se mobilise à propos d'un projet d'aménagement mis en débat. Nous montrerons ainsi comment le rapprochement de ces deux notions conduit à donner une place privilégiée à la prise en compte des spatialités, entendues comme pratiques sociales de l'espace et valeurs existentielles attribuées au cadre de vie. Celles-ci sont souvent considérées par les aménageurs et élus comme des formes locales de résistance au changement, c'est-à-dire comme des manifestations du syndrome NIMBY (*Not in My Backyard*, « Pas dans mon jardin ») peu rationnelles et marginales. Pour notre part, nous suggérerons, au contraire, que ces spatialités locales peuvent fournir des ressorts pour un projet de paysage plus partagé.

Le paysage dans la thématique du bien commun

Bien(s) commun(s) paysager(s), paysage en commun, paysage en tant que bien commun ?

Le rapprochement des deux termes prend des formes diverses selon les locuteurs et les contextes : bien(s) commun(s) paysager(s), paysage (en) commun, paysage (en tant que) bien commun, etc. Quelques travaux ont déjà exploré les liens fructueux entre paysage et bien commun (Olwig, 2003 ; Sgard, 2010 ; Donadieu, 2014 ; Gerber et Hess, 2017). Nourri par l'émergence des questionnements sur le « bien commun territorial » (Magnaghi, 2014), l'engouement pour ces thématiques ne se dément pas et rend toujours plus nécessaire la discussion sur leur potentiel heuristique. Fréquent dans les discours des collectivités territoriales, le « bien commun », qu'il se décline en objets, en idées, en pratiques, apparaît comme la revendication d'un mode de faire ou de partager vertueux, en somme une affirmation éthique. Pierre Dardot (2016) relève que « la locution est vite devenue un signe de ralliement » (p. 1).

Dans le titre de son ouvrage, Pierre Donadieu utilise la formulation « paysages en commun » (2014) ; puis il s'attache à l'identification du « bien commun paysager », tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Il le définit dans un premier temps comme un espace : « tout espace matériel perceptible qui est jugé (et parfois revendiqué) avec des valeurs morales autant qu'esthétiques ou esthésiques dans une perspective collective » (p. 25) ; puis comme « la ressource perceptible (surtout visuelle) qui est digne de l'intérêt général » (p. 27). Kenneth Olwig quant à lui prend le chemin inverse et analyse l'extension de la catégorie des biens communs au paysage et montre comment ce glissement, au-delà d'une approche par les ressources, suppose de prendre en considération les valeurs qui président à leur gestion et les enjeux démocratiques qui en résultent (2003, p. 15). Jean-David Gerber et Gérald Hess (2017) font une proposition similaire en s'intéressant, plutôt qu'aux valeurs d'usage, aux valeurs « existentielles » attribuées au paysage.

Dans le sillage d'Olwig et en prolongement d'un texte précédent (Sgard, 2010), l'expression « paysage (en tant que) bien commun » est préférée ici à celle de « biens communs paysagers », pour mettre l'accent sur la construction du commun plutôt que sur le bien. En effet, s'il est souvent évoqué de manière implicite en tant que bien public, le paysage entre difficilement dans les typologies des biens de l'économie institutionnelle. Il est construit par les regards qui embrassent et s'approprient symboliquement des biens de statuts divers : bâtis ou terres privées, forêts domaniales ou alpages collectifs, espaces publics, etc. Il rentre aussi difficilement dans la distinction entre biens fonciers et biens immatériels proposée par Benjamin Coriat (2011), au point que Roberto Camagni (2017) propose d'en faire un type spécifique, s'ajoutant aux biens environnementaux et culturels. Dès lors, partir de ces typologies pour concevoir des biens communs

paysagers comporte des risques : d'abord celui d'un morcellement et d'une réification du paysage dans une sélection d'objets, composantes paysagères disposées dans l'espace, oubliant le caractère englobant du paysage ainsi que ses dimensions immatérielles. Cela comporte de surcroît le risque de naturalisation souligné par Stéphane Nahrath (2015, p. 74) : un paysage serait valorisé au nom de sa nature intrinsèque de « beau paysage », naturalisation au double sens quand il s'agit, comme souvent, de paysages qualifiés de « naturels ».

Privilégier le commun signifie s'intéresser au processus et au collectif qui construit et revendique un paysage, quel qu'il soit, dans l'accord ou la controverse, et qui cherche éventuellement à concevoir une gestion commune, au nom d'un intérêt général, à son échelle. Il ne s'agit pas ici de fétichiser l'entrée par le paysage comme la recette miracle de la bonne gouvernance, mais d'analyser quand, par qui, comment et au nom de quoi la thématique paysagère est mobilisée dans une situation locale pour construire du commun, ou échouer dans cette construction, mais aussi (et souvent par là même) construire de l'exclusion, de l'entre-soi (Nahrath, 2015). On retrouve une des idées clés avancées par Ostrom (1990) : au-delà des statuts de propriété, sont significatifs les modes d'agir communs, l'organisation, les règles et valeurs qui les sous-tendent. L'enjeu relève donc du fonctionnement démocratique et de la reconnaissance des droits.

Cerner le processus collectif de construction : dépasser le patrimoine

Le paysage est une relation en permanente évolution, qui se noue entre des individus socialisés et le territoire qu'ils habitent (au sens plein du terme) et s'approprient. La patrimonialisation est, elle aussi, un processus d'actualisation constante des objets et des modalités, et plusieurs auteurs (notamment André Micoud, 2005) ont proposé de désigner le patrimoine en termes de biens communs. Toutefois, le patrimoine s'appuie pour l'essentiel sur le principe de legs (d'un passé même récent) et suppose une logique de protection, de conservation, de restauration. Celle-ci s'adapte mal au paysage envisagé dans ses dimensions relationnelles et évolutives, construites « à partir d'éléments légués, puis ajustés, retravaillés, relus en fonction des injonctions du présent, […] aussi à partir d'éléments inédits, émergents » (Sgard, 2010, p. 11).

Une approche socioconstructiviste du paysage ne préjuge pas des qualités que les acteurs attribuent au paysage : il peut s'agir d'un paysage banal, ordinaire, qui n'appelle pas une démarche de protection. Elle insiste sur les dynamiques à l'œuvre, les acteurs et les contextes qui président aux processus de sa fabrication, plus qu'aux objets. Tout l'enjeu, et peut-être la limite, est d'identifier ce qui fait paysage dans un contexte précis, et ce qui fait commun, tout en respectant la pluralité des regards et des intérêts dans le temps. De nombreuses études ont montré comment, au fil de la trajectoire d'un territoire, il y a des moments de prise de conscience (plus ou moins) collective et de prise de positions, où les qualités des paysages sont exprimées, débattues, lors d'une controverse (Trom,

2001), d'un grand projet d'aménagement (Lolive, 1997 ; Bonin, 2013), ou à la suite d'une évolution plus insidieuse : fermeture du paysage et/ou déprise agricole, urbanisation ou industrialisation (Lelli et Paradis-Maindive, 2000 ; Olwig, 2003). Ces situations sont-elles le lieu et le moment d'une négociation de ce « paysage en tant que commun » et des valeurs que le collectif lui attribue (qualifications, production de représentations, construction d'un récit, formalisation des usages, etc.) ? Y a-t-il négociation d'un devenir pour ce paysage et des modalités pour le faire exister ? Autrement dit, y a-t-il émergence d'une gouvernance apte à assumer ce projet collectif ? Et finalement, ce débat facilite-t-il l'émergence d'une communauté (au sens plein du terme) fondée sur l'adhésion individuelle à des droits et des devoirs, et pas seulement une collectivité déléguant ses responsabilités à une représentation ? Loin de toute essentialisation, de toute naturalisation, le paysage en tant que commun est donc « une catégorie à remplir » par la négociation, le débat voire le conflit, mais aussi par les pratiques, les actions du quotidien (Sgard, 2010). C'est ce que nous allons explorer ici à travers trois études de cas.

Trois situations pour mettre le paysage et le bien commun à l'épreuve

Méthodologie

Les trois situations mobilisées ici n'ont pas été choisies pour leur exemplarité quant à la construction du paysage en bien commun. Elles ne proposent pas non plus une *success story* du paysage comme instrument de politique publique. Au contraire, le lien entre paysage et bien commun y est ébauché, discuté, controversé, rejeté… En outre il s'agit de paysages « ordinaires » : la qualification du paysage ne peut donc pas s'appuyer sur des critères esthétiques se voulant objectifs et consensuels.

Si elles émanent des terrains de recherche et d'enseignement des auteurs, elles n'ont pas été documentées et analysées initialement selon la problématique ici développée, et les acteurs observés n'y formulent pas explicitement cette articulation entre paysage et commun. Les trois situations sont comparables par les systèmes d'acteurs impliqués – élus, services de l'État, associations, habitants, usagers – ainsi que par l'existence d'une situation de controverse publique mettant explicitement en débat une dimension paysagère, tout en présentant des modalités différentes de construction du commun. La première se situe en zone rurale française, les deux autres en zone périurbaine et urbaine française et suisse, et se situent à des échelles similaires. L'analyse peut en outre s'appuyer sur un matériau empirique riche et diversifié provenant d'enquêtes qualitatives, d'observations, ainsi que d'une connaissance fine du contexte. Ces situations répondent toutes trois aux hypothèses formulées en introduction et sont donc apparues, a posteriori, pertinentes pour mettre à

l'épreuve notre réflexion sur le commun. Elles ont été relues à travers un même questionnement, pour en mesurer les limites, tout autant que le potentiel heuristique. La démarche se veut donc résolument *exploratoire*. Il s'agit d'identifier les acteurs, d'analyser les modalités de mobilisation de la thématique paysagère et de sa désignation, et ainsi de comprendre ce qui se dit conjointement du paysage, du commun, et éventuellement de la communauté.

L'analyse et la confrontation des études de cas nous permettent ainsi de dégager un faisceau de questions transversales qui organisent l'interprétation :
– Comment est identifié ce qui fait commun, qui le construit et à quelle échelle ?
– Comment les différentes dimensions de la relation paysagère, en particulier celles qui sont nourries par les usages locaux et les valeurs existentielles pour les habitants – ce que nous rassemblons sous l'expression de « spatialités » – sont-elles exprimées ? Et comment contribuent-elles à la construction du commun ?
– En quoi apportent-elles un regard original vis-à-vis de la question de la propriété ?

Contextes et paysages enjeux des trois situations

Les trois situations analysées sont les suivantes (voir également figure 1).

La démarche de restauration des petites rivières du Vexin (Val-d'Oise et Yvelines, France)

L'École nationale supérieure de paysage de Versailles a été sollicitée en 2016 par des animateurs de contrat de bassin, chargés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie des projets visant à restaurer la continuité écologique des rivières[1]. Historiquement, dans le Vexin, la plupart des « rus » – ou petits cours d'eau – sont « perchés », canalisés à flanc de versant, pour alimenter les moulins et les industries traditionnelles. Aujourd'hui, l'Agence de l'eau s'appuie sur le Parc naturel régional pour mener une démarche de restauration des cours d'eau en fond de vallée, en lien avec la politique française de continuité des trames vertes et bleues, ainsi que pour lutter contre la pollution des eaux souterraines et de surface[2]. Cette démarche génère des conflits et la plupart de ces projets sont bloqués, car ils bouleversent autant les usages (agricoles notamment) développés en fond de vallée que la préservation des moulins

1. Sources utilisées pour le Vexin : un corpus de documents d'urbanisme, les comptes rendus de réunions publiques et une vingtaine d'entretiens semi-directifs.
2. Le système d'acteurs rassemble de nombreux acteurs institutionnels : en plus de l'Agence de l'eau et du Parc naturel régional du Vexin, interviennent également des animateurs de syndicats de rivière, l'Agence française pour la biodiversité (service départemental chargé de la police de l'eau), des élus, des services des communes, ainsi que des intercommunalités.

et rus perchés, qui font partie du patrimoine et de l'identité locale. Partant d'une interpellation sur l'acceptabilité sociale, l'enjeu reformulé est devenu : comment intégrer la question de l'eau dans un projet agro-paysager ?

La rénovation urbaine du quartier de Belle-Beille (Angers, France)

Première zone à urbaniser en priorité (ZUP) de France, cet espace est le support de projets commandités par la ville d'Angers auprès des étudiants ingénieurs paysagistes d'Agrocampus Ouest[3]. Composé de grands ensembles construits à la fin des années 1950, ce quartier paupérisé compte aujourd'hui 11 000 habitants. La ville a obtenu les financements de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) pour engager une opération de renouvellement urbain (ORU) de 2016 à 2027, visant à le transformer en écoquartier axé sur la qualité de vie, et à élargir le périmètre du quartier en un grand Belle-Beille[4]. Les premiers travaux de destruction et de restauration sont engagés depuis 2016. La controverse a éclaté en avril 2017 lors d'une réunion publique provoquée par les riverains d'un terrain de sport sur lequel la municipalité envisageait de construire des logements ; la mobilisation demeure.

Le projet d'urbanisation des Cherpines (Grand Genève, Suisse)

Vaste espace ouvert, aux caractères agricoles et récréatifs, le quartier est situé dans la plaine de l'Aire, à cheval sur deux communes périurbaines proches du centre de Genève[5]. Il a servi de terrain de recherche et de formation pour des étudiants géographes et paysagistes de l'université de Genève et des élèves de l'enseignement secondaire (Sgard et Paradis, 2018). Ce programme de logements, l'un des plus vastes jamais envisagés, est porté par le canton et l'agglomération transfrontalière du Grand Genève[6]. Il implique un déclassement préalable des terres agricoles, mesure politiquement sensible à Genève, qui a toujours conservé ses campagnes au nom de l'autonomie alimentaire et du paysage. Cela a déclenché une vive controverse menant à un référendum populaire en 2011, où le corps électoral cantonal a accepté le déclassement par 56,6 %, alors que les communes riveraines s'y sont massivement opposées. Rien n'est encore sorti de terre et la controverse n'est pas apaisée, avec des collectifs de riverains toujours mobilisés.

3. Sources utilisées pour Belle-Beille : un corpus de documents d'urbanisme, un corpus d'articles de presse, les comptes rendus de réunions publiques et d'une expérience de jeu de rôle.

4. Le projet prévoit la destruction de 561 logements, la réhabilitation de 648 et la construction de 865 logements neufs, une ligne de tram et divers équipements.

5. Sources utilisées pour les Cherpines : un corpus de documents d'urbanisme, un corpus d'articles de presse, la documentation de la votation et de la campagne référendaire (affiches, sites Internet, etc.) et 19 entretiens semi-directifs.

6. Le projet initial prévoit sur 58 hectares : 3 000 logements neufs, environ 2 500 emplois, une ligne de tram et des équipements divers (sportifs, culturels, scolaires).

Figure 1. Les paysages ordinaires du Vexin, de Belle-Beille et des Cherpines



Bief perché du ru du Roy dans le Vexin, souligné par des saules étêtés (photo : S. Bonin, 2016).



À l'ouest d'Angers, la ZUP de Belle-Beille avant l'opération de renouvellement urbain (photo : H. Davodeau, 2017).



Ambiance agricole actuelle du site du Grand projet des Cherpines avec le Salève en arrière-plan (photo : S. Gaberell, 2015).

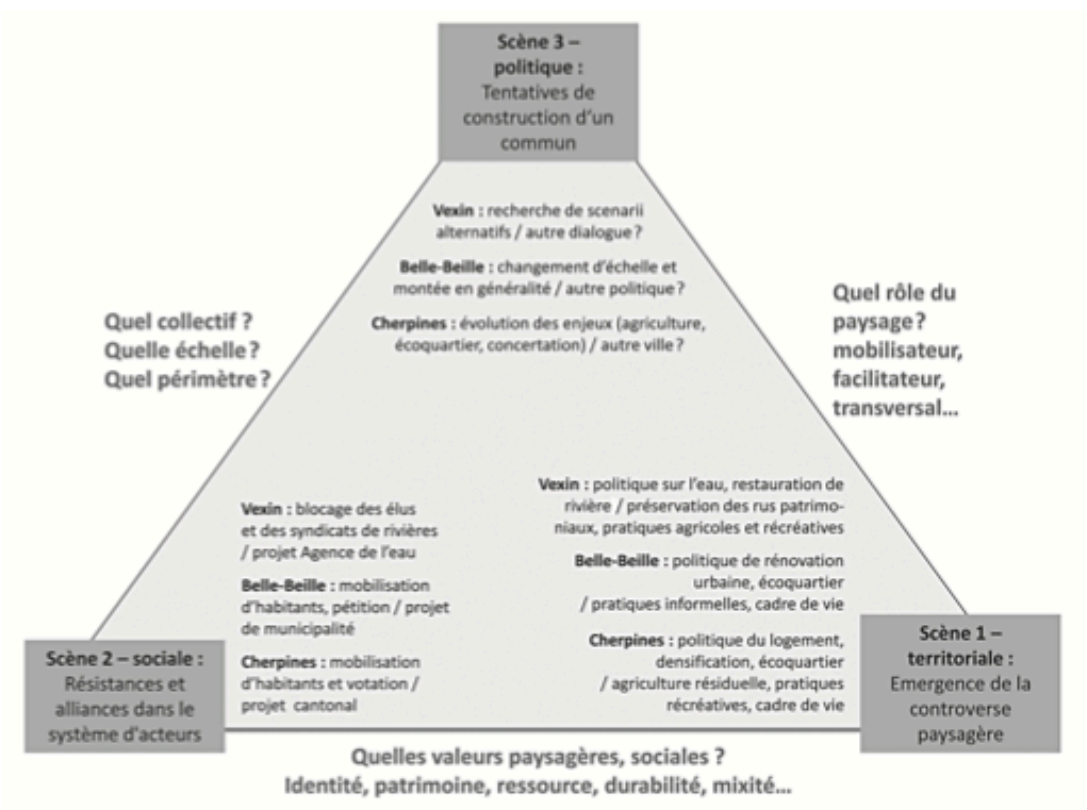
Comment identifier ce qui fait commun, qui le construit et à quelle(s) échelle(s) ?

C'est la question la plus délicate, tant du point de vue épistémologique qu'éthique et méthodologique : rares sont en effet les cas où l'ensemble des acteurs parties prenantes de la controverse révèlent de manière explicite leur attachement à un paysage et s'expriment sur ce qui les rassemble et leur permet

de s'affirmer comme collectif. Si, en aucun cas, le chercheur ne se substitue aux acteurs pour identifier ce qui fait paysage et ce qui fait le commun, c'est cependant lui qui tisse les liens et tente de décrypter ces processus de construction sociale. S'intéresser au paysage et aux valeurs qu'on lui accorde implique ainsi une démarche d'interprétation toujours délicate (Droz *et al.*, 2009 ; Gerber et Hess, 2017).

L'analyse des études de cas, synthétisée dans la figure 2, met en évidence les processus et enjeux rencontrés dans les trois situations. Les trois scènes cherchent à identifier trois champs de controverses que la mobilisation autour du paysage met en tension. La montée en puissance du discours d'intérêt général et celle de la résistance et des blocages sont généralement simultanées. Dans nos trois cas, on voit que la controverse rassemble des acteurs différents pour des actions communes : les collectifs se fédèrent et l'argumentaire de résistance à un projet se transforme en mobilisation pour des alternatives, tant du point de vue de l'aménagement à viser que de celui de la gouvernance et du mode de décision à mettre en place. Le paysage y occupe une place qui peut évoluer dans le temps.

Figure 2. Schématisation des controverses paysagères : quel commun pour quel projet ?



Ces résultats permettent de dégager des enseignements de trois ordres du point de vue de la construction du commun à l'œuvre.

La diversité des formes et des modalités d'expression du commun

La formulation d'un paysage en tant que commun, ou sa mise en débat, prend des formes multiples : discursives, textuelles, iconiques et pratiques. En outre, les formulations oscillent entre des paysages pris dans leur globalité (par exemple la plaine de l'Aire à Genève, les vallons du Vexin, la zone à urbaniser de Belle-Beille) et des éléments précis, des lieux nommés ou des objets sur lesquels se cristallisent les discours (terrain de sport de Belle-Beille, terres agricoles et « cardon argenté » des Cherpines, rus du Vexin).

Ainsi, dans le cas des rivières du Vexin, la désignation du paysage et des enjeux est l'objet même du conflit, car elle est disputée entre des acteurs, des échelles et des objets différents. Le conflit oppose un acteur institutionnellement fort, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui avance explicitement un projet annoncé comme d'intérêt général, fondé sur des prescriptions écologiques : une rivière dite naturelle restaurée, un méandrage favorisant un élargissement du lit et créant des zones humides. D'un autre côté, le commun se traduit localement avant tout par des usages : le bief perché permet différentes pratiques de groupes locaux que sont les pêcheurs, les propriétaires de moulin, les agriculteurs exploitants, les propriétaires fonciers.

La nature du commun tout comme le périmètre du paysage considéré sont donc variables, de même que ses formulations. Mais dans toutes les situations, les acteurs-usagers se fédèrent pour s'opposer ensemble au projet, puis, à la suite du blocage de ce dernier, proposer (ou se faire proposer) d'autres *scenarii* d'aménagement, voire un autre projet de paysage susceptible de concilier les échelles et les enjeux.

L'enjeu de l'échelle et du périmètre du commun

La détermination de l'échelle ressort comme un enjeu central de nos trois études de cas. Le paysage a ceci de particulier qu'il se fond difficilement dans les mailles administratives. Les échelles sont celles de la (co-)visibilité, des perspectives et masques, et viennent s'articuler aux conflits liés aux découpages institutionnels : quelles (nouvelles) frontières sont tracées par cette revendication d'un commun ? S'il y a participation ou concertation, quel est le périmètre spatial et social pertinent pour organiser cette participation ? Comment les acteurs justifient-ils – ou contestent-ils – la légitimité de ces périmètres ?

Aux Cherpines, la controverse sur le déclassement des terres agricoles montre que plusieurs logiques différentes se superposent, correspondant chacune à un échelon institutionnel spécifique : alors que la population du canton acceptait de renoncer à une partie de ces terres (de ce commun) au nom du besoin de logements, conformément au projet cantonal, les riverains et la population des communes concernées étaient opposés au déclassement, en accord avec l'objectif de préservation des terres agricoles, défini par l'État

fédéral comme un enjeu national. Comment se construit la légitimité dans un tel jeu d'échelles ?

Dans le cas du Vexin, au cœur même du conflit se trouve une tension entre deux logiques scalaires. D'un côté, les acteurs institutionnels des politiques environnementales se positionnent à l'échelle naturalisée du bassin versant et justifient leur démarche par des injonctions nationales, voire européennes : préservation de la biodiversité et qualité des habitats. Ils défendent aussi l'idée que la restauration de la rivière initie un cercle vertueux pour la société à l'échelle du bassin versant (ouverture à de nouveaux usages sociaux, pédagogiques et récréatifs). De l'autre, l'échelle est plus fine, les arguments des exploitants agricoles ou des propriétaires des moulins sont repris par les élus municipaux qui défendent un usage quotidien des habitants. Les responsables du projet de restauration ont fait appel à une réflexion de paysagistes, attendant de ces derniers un regard extérieur, transversal spatialement et techniquement. Le paysage est ici mobilisé comme levier pour relancer le dialogue entre des acteurs plus nombreux et plus divers, car ils sont sollicités en fonction d'une lecture globale et non sectorielle.

Dans le cas de Belle-Beille, le redécoupage du périmètre est une stratégie majeure de la municipalité dont les habitants se désintéressent. Le projet est désigné comme « la rénovation verte du grand Belle-Beille ». Ce slogan cherche à changer l'image du quartier par une stratégie de verdissement. Les habitants se mobilisent ici à une échelle micro, celle du cadre de vie immédiat et des pratiques conviviales des espaces récréatifs.

On le voit, dans les trois cas, la dimension multiscalaire du paysage met en lumière l'enjeu de légitimité du périmètre de la décision.

La pertinence des situations de controverse

Les cas étudiés confirment l'hypothèse de la pertinence des situations de controverse pour analyser la mise en débat du paysage ordinaire et du commun, que ce soit autour des modalités de qualification du paysage et de son devenir ou de la compréhension des jeux d'acteurs.

Le cas des Cherpines illustre un renoncement à un paysage commun consensuel au profit d'un autre sujet sur lequel l'accord se fait difficilement. Les suites de la controverse voient les enjeux se transformer au fil des négociations et des révisions du projet. On passe ainsi progressivement de l'enjeu des terres nourricières à un débat sur la nature de ce quartier à construire, sur « le rôle et la place de l'agriculture dans la fabrique urbaine » et sur la « ville durable » (Matthey et Weil, 2013) : les Cherpines sont-elles marge, écoquartier ou agroquartier ? Parallèlement, les associations dénoncent l'insuffisance de la concertation dans un contexte où le dessin du projet est déjà très avancé.

Pour Belle-Beille, la controverse part du paysage dans une logique NIMBY (des riverains dénoncent la vue des futures constructions pour défendre leur

tranquillité), puis gagne le cadre de vie (les usages sportifs et non sportifs d'un terrain communal en accès libre). Le commun n'est pas revendiqué, mais l'intérêt général est instrumentalisé par la municipalité au nom de la rénovation urbaine du quartier et de la mixité sociale. Pour les habitants, la valeur implicite du commun réside dans la capacité des lieux à faire cohabiter différents usages et à faire se rencontrer différents publics. Ils pointent la contradiction du slogan de « rénovation verte » qui conduit à construire sur des espaces verts.

Ces deux cas montrent que, derrière les mobilisations pour ou contre des projets, la critique des habitants porte en définitive sur le processus de concertation.

Qu'apporte une approche par les spatialités en regard des enjeux de propriété ?

C'est sans doute sur cette question que la thématique du paysage est la plus originale au sein du débat sur les biens communs. Les grilles d'analyse des biens communs reposent sur les types de propriété et d'usage. Le regard sur le paysage ignore les limites trop nettes et transgresse les découpages administratifs ou fonciers. Quand les usagers regardent, parcourent, apprécient et s'approprient le Salève depuis les banlieues genevoises, lorsqu'ils croisent et voient les vallons du Vexin, ils embrassent des biens de statuts divers. Comme le suggèrent nos trois hypothèses formulées en début d'article, l'approche par les spatialités, par les pratiques et par le sens donné aux lieux, permet de mettre en lumière d'autres processus de construction du commun, exprimés autrement que par les discours institutionnels (Certeau, 1990). Considérer un espace quotidien comme un paysage induit une appropriation symbolique qu'il faut confronter, tant avec l'appropriation physique qu'avec la propriété foncière. En cela, cette relation sensible et affective au territoire qui constitue le paysage participe de l'habiter (Paquot *et al.*, 2007) et nous paraît particulièrement pertinente quand on cherche à comprendre ces modalités diffuses et quotidiennes de construction du commun, passant parfois par des formes de résistance discrète à des projets. L'enjeu d'accessibilité du lieu joue dès lors un rôle prééminent : les usagers revendiquent le libre accès désintéressé et transforment *de facto* un espace perçu et apprécié en espace public (hypothèse 1).

La nécessaire attention portée aux pratiques spatiales

Un premier enseignement des études de cas est d'ordre méthodologique et met en lumière l'importance de l'analyse des pratiques habitantes. Les trois études permettent de pointer la richesse de ces observations et le fait que les pratiques constituent une matrice et un moteur de la fabrique des paysages (notamment ordinaires) et du commun. La collecte des seuls discours tend à privilégier les acteurs autorisés, notamment institutionnels, qui mobilisent

plus volontiers une rhétorique du paysage et du bien commun. Mais elle risque de masquer des catégories d'acteurs moins à l'aise pour exprimer un avis sur leur cadre de vie (hypothèse 3). Ces éléments confirment que ces appropriations paysagères symboliques (par la fréquentation et la contemplation), parce qu'elles sont non rivales et non exclusives, ne modifient pas les espaces concernés et sont compatibles avec les différents régimes de propriété[7].

À Belle-Beille, les pratiques sont premières et sont à l'origine d'un « sentiment de commun » qui s'est exprimé tardivement dans la chronologie de la controverse, lors de réunions publiques. Les échanges très vifs ont démontré que des terrains en libre accès étaient le support de pratiques diverses et spontanées (pique-nique, barbecue entre voisins), et en cela, des lieux de convivialité. Les explications des élus pour justifier les constructions, au regard des exigences de mixité sociale de l'ANRU, n'ont pas convaincu, pas plus que la proposition de mieux équiper la zone pour répondre aux usages non sportifs informels (tables de pique-nique). Les politiques publiques peinent ainsi à reconnaître les pratiques des habitants et à s'y greffer (hypothèses 2 et 3).

Aux Cherpines, on voit les pratiques se maintenir dans les espaces en attente des constructions à venir : quelques usages résiduels d'agriculture coopérative et surtout les pratiques récréatives variées des riverains et des Genevois. Lors d'entretiens avec les habitants, les témoignages sur ces pratiques ouvrent à des discours sur les qualités du lieu (attachés à des souvenirs, à des habitudes), à l'évocation des vues sur le ciel, sur le Salève ou sur les vignes à proximité, etc. Le détour par le récit des pratiques spatiales se révèle une bonne manière de faire parler du paysage (hypothèse 3).

Une connaissance plus fine de l'attachement aux lieux

Il est ainsi apparu qu'une entrée *par* – et une attention *au* – paysage, en particulier ordinaire, permet de faire émerger et de reconnaître les dimensions souvent négligées, voire occultées, par les politiques publiques : l'attachement aux lieux banals ou la mobilisation pour le cadre de vie ordinaire (hypothèses 1 et 3). Les effets de ces mobilisations (blocages, recours, retard des programmes) deviennent un argument a posteriori pour défendre leur prise en compte en amont des projets, et l'intérêt des démarches de médiation (hypothèse 2). Le cas de Belle-Beille montre bien la capacité de mobilisation des habitants pour un objet a priori trivial (le terrain de sport), que le projet municipal n'avait pas anticipée. Les recours qui retardent le projet des Cherpines témoignent de l'opposition tenace des riverains et des équipes municipales chargées, contre leur gré, de le mettre en œuvre. Ces exemples montrent

7. Cela ne doit pas occulter les cas fréquents de privatisation des lieux de contemplation ou d'obstacle au passage, mais ces situations n'ont pas été rencontrées dans nos études de cas.

l'émergence progressive du paysage comme enjeu, alors que les acteurs publics le concevaient initialement comme une préoccupation mineure (hypothèse 2).

Une ouverture vers d'autres modes de gestion ?

Ces mobilisations permettent-elles de voir se dessiner – *par l'entremise du* paysage – la coconstruction de projets de territoire ? Un dernier enseignement des études de cas porte sur les mesures ou les projets qui se dessinent au fil des situations : les acteurs cherchent à s'appuyer sur des outils privilégiant l'association, la coopération, les démarches de chartes ou de labellisations et évitent d'intervenir sur la trame foncière.

Les rivières du Vexin traversent des parcelles ayant une diversité de statuts fonciers (propriété publique ou privée, en cours d'acquisition par une collectivité, fermage). Les projets de paysage ne cherchent pas à réorganiser la propriété foncière, mais à inventer une nouvelle configuration spatiale et fonctionnelle en proposant de nouveaux usages satisfaisant les différents acteurs locaux, agriculteurs en particulier, tout en améliorant le fonctionnement écologique de la rivière. À Belle-Beille, les opposants ont rejoint une association nationale (« Pas sans nous ») et cherchent surtout à promouvoir la considération pour leur appropriation locale, en demandant une nouvelle gouvernance de projet (hypothèse 2). Aux Cherpines, des collectifs divers, notamment sous forme de coopératives d'habitants, revendiquent de participer à la gestion à long terme et refusent que ce projet soit envisagé uniquement pour des futurs résidents qui ne sont encore que virtuels.

Le paysage bien commun apparaît ici comme une ressource symbolique dans la négociation du projet. Les acteurs l'utilisent pour dépasser « l'idéologie propriétaire » (Coriat éd., 2015) et cherchent à impliquer une communauté d'intérêt autour de sa reconnaissance (hypothèse 2).

Pour conclure

L'analyse comparée de nos trois études de cas permet de proposer des éléments de réponse aux trois questions posées en introduction. Le premier objectif de ce texte est de préciser, dans une perspective constructiviste, les apports réciproques entre les deux concepts de *paysage* et de *bien commun*. À la thématique du bien commun, le concept de paysage apporte la singularité de sa position d'interface : entre biens naturels et biens culturels, entre individuel et collectif, entre matériel et immatériel. Il se trouve donc décalé par rapport aux typologies des biens, mais incite à penser cet entre-deux. Il permet d'éclairer différemment les questions de propriété, d'usage et de ressource. L'entrée par le paysage montre également comment, au nom de l'intérêt général, un espace perçu devient un espace commun, au sens matériel du terme, un espace dont on revendique l'accessibilité et le partage. Elle met en lumière les valeurs qui

président à ces revendications. En retour, le bien commun permet d'extraire le paysage d'une conception naturalisante et/ou patrimonialisante, pour mettre l'accent sur les dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre. Explorer le paysage à la lumière du bien commun focalise l'intérêt sur le sens ou les sens pluriels que les acteurs donnent aux territoires, sans occulter les jeux de pouvoir et les modes d'instrumentalisation. Plus que le paysage remarquable et patrimonialisé, souvent consensuel, le paysage ordinaire donne lieu à appropriations, projets et parfois mobilisations, et nourrit une observation à échelle fine de la fabrique du territoire et du commun.

Le deuxième objectif vise à analyser les trois controverses au prisme de la construction du commun. Ces trois situations montrent la constitution de collectifs, une dynamique qui s'enclenche à propos du paysage et qui cherche à infléchir les projets. La dimension performative est délicate à cerner : les discours sur – ou avec – le paysage dessinent des collectifs plus ou moins lisibles. Il s'agit ici d'hypothèses qui demanderaient des enquêtes plus fouillées. Dans le cas de Belle-Beille, on voit, à une échelle temporelle, spatiale et sociale ramassée, un collectif se constituer dans – et par – la mobilisation pour un paysage ordinaire, un cadre de vie associé à des pratiques. La situation est assez comparable dans le Vexin, où les habitants se retrouvent dans une même opposition au projet, en faisant valoir une diversité d'usages. Aux Cherpines enfin, la situation est différente : les collectifs hétéroclites qui se sont initialement mobilisés pour refuser le déclassement agricole ont échoué dans leur entreprise ; mais l'échec et le ralentissement du projet ont permis de nouvelles alliances pour réclamer sa réorientation et plus de concertation.

Ces cas mettent en lumière les enjeux de gouvernance, les modalités de prise en charge de la définition et de la gestion des paysages, la régulation de leurs usages, les jeux d'échelles et la légitimité des acteurs. Si le cadre juridique, dans les deux pays étudiés ici, a intégré le paysage (Constitution suisse, loi paysage française, Convention européenne), les acteurs institutionnels sont souvent réticents à le mobiliser, car c'est un objet atypique, fondé sur un rapport subjectif, affectif, sensible, tant individuel que collectif, au territoire – à moins qu'ils ne soient tentés par son instrumentalisation. Ces cas montrent des rapports de pouvoir conflictuels entre les habitants-usagers et les acteurs institutionnels porteurs de projets sectorisés, et questionnent la capacité de ces derniers à établir un dialogue. Les collectifs mobilisés, souvent contre les autorités, réclament ainsi, et avant tout, plus de concertation et de démocratie locale. Si le paysage est parfois l'enjeu de controverses, peut-il devenir l'outil de leur régulation ?

BIBLIOGRAPHIE

BERQUE Augustin, 1990, *Médiance : de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus.

BESSE Jean-Marc, 2010, « Le paysage, espace sensible, espace public », *META: Research in Hermeneutics, Phenomenology, and Practical Philosophy*, vol. 2, n° 2, p. 259-286.

BONIN Sophie, 2013, « Paysage et infrastructures, des relations croisées qui se sont inversées en vingt ans », *Infrastructures de transports terrestres, écosystèmes et paysages. Des liaisons dangereuses ?,* Y. Luginbühl éd., Paris, La Documentation française, p. 107-110.

CAMAGNI, Roberto, 2017. « Biens communs et développement territorial », Colloque du PUCA, *Biens communs et territoires : enjeux et perspectives,* Paris, 21 mars, http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/seminaire-biens-communs-et-territoires-enjeux-et-a1158.html

CERTEAU Michel de, 1990*, L'invention du quotidien*, t. 1, *Arts de faire*, Paris, Gallimard.

Conseil de l'Europe, 2000, *Convention européenne du paysage*, Florence.

CORIAT Benjamin, 2011, « Des communs fonciers aux communs informationnels. Traits communs et différences », communication à la « Rencontre des chercheurs avec E. Ostrom », Paris, 23 juin.

CORIAT Benjamin éd., 2015, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui libèrent.

DARDOT Pierre, 2016, « Les limites du juridique » [en ligne], *Tracés,* n° 16 [URL : http://journals.openedition.org/traces/6642], consulté le 29 novembre 2018.

DARDOT Pierre et LAVAL Christian, 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, Paris, La Découverte.

DAVODEAU Hervé et TOUBLANC Monique, 2010, « Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère » [en ligne], communication au congrès « Coconstruction ou construction en commun d'objectifs collectifs », Montpellier, octobre 2010, p. 375-391 [URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788155].

DONADIEU Pierre, 2014, *Paysages en commun. Pour une éthique des mondes connus*, Presses universitaires de Valenciennes.

DROZ Yvan, MIÉVILLE-OTT Valérie, FORNEY Jérémie et SPICHIGER Rachel, 2009, *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Paris, Karthala.

GERBER Jean-David et HESS Gérald, 2017, « From landscape resources to landscape commons: Focusing on the nonutility values of landscape », *International Journal of the Commons*, vol. 11, n° 2, p. 708-732.

LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre, 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, p. 37-66.

LELLI Laurent et PARADIS-MAINDIVE Sylvie, 2000, « Quand le "paysage ordinaire" devient un "paysage remarqué" », *Sud-Ouest européen*, vol. 7, n° 1, p. 27-34.

LOLIVE Jacques, 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n° 39, p. 109-130.

MAGNAGHI Alberto, 2014, *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire comme bien en commun*, Paris, Eterotopia.

MATTHEY Laurent et WEIL Marcos, 2013, « Urbain-rural : reconfiguration du jeu d'acteurs », *Collage*, n° 1, p. 19-22.

MICHELIN Yves et CANDAU Jacqueline, 2009, *Paysage, outil de médiation*, Le Grau-du-Roi, Institut français de la vigne et du vin (Apport agriculture et paysage, n° 8).

MICOUD André, 2005, « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie : une nouvelle pensée du patrimoine ?,* C. Barrère, D. Barthélémy, M. Nieddu, F.-D. Vivien éd., Paris, L'Harmattan, p. 81-107.

NAHRATH Stéphane, 2015, « Bien commun », *Dictionnaire de la pensée écologique*, D. Bourg, A. Papaux éd., Paris, Puf, p. 74-78.

OLWIG Kenneth, 2003, « Commons and landscape », *Landscape, Law & Justice: Proceedings from a workshop Old and New Commons*, Oslo, 11-13 mars 2003.

OSTROM Elinor, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.

PAQUOT Thierry, LUSSAULT Michel et YOUNÈS Chris, 2007, *Habiter, le propre de l'humain*, Paris, La Découverte (Villes, territoires et philosophie).

PARADIS Sylvie et LELLI Laurent, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? » [en ligne], *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2 [URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/8548], consulté le 29 novembre 2018.

SGARD Anne, 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun » [en ligne], *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2 [URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/8565], consulté le 29 novembre 2018.

SGARD Anne et PARADIS Sylvie, 2018, « Une controverse d'aménagement relue par le prisme d'une didactique du paysage : le Grand projet des Cherpines (agglomération de Genève, Suisse) » [en ligne], *Projets de paysage*, n° 18 [URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_controverse_d_am_nagement_urbain_relue_br_par_le_prisme_d_une_didactique_du_paysage], consulté le 29 novembre 2018.

SGARD Anne et RUDAZ Gilles éd., 2016, numéro thématique « Les dimensions politiques du paysage », *Géo-regards*, n° 8.

TROM Danny, 2001, « À l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », *Revue du MAUSS*, vol. 1, n° 17, p. 247-260.

CONCLUSION : AU CONTACT MAIS A DISTANCE DE L'ACTION

Je conclus ce travail de réflexivité sur mon parcours de formation et de recherche en soulignant ce qui fait la richesse et la difficulté de ma situation d'enseignant-chercheur géographe en école de paysage. En entretenant une proximité avec le monde professionnel des paysagistes mais sans en faire partie, je suis au contact mais à distance de mon objet : l'action paysagère. Cette situation d'observation n'est pas sans risque pour l'analyse critique. Pour filer une métaphore cycliste (de plus, cf. le prologue), je profite de « l'aspiration » en étant « dans la roue » … mais je dois aussi conserver une marge de sécurité. Cela nécessite de ne pas considérer cette position comme *donnée*, mais chercher à la construire de façon justement à en exploiter son potentiel et en limiter les risques. Ainsi, tout en prolongeant le regard sur mes activités passées, cette conclusion amorce sur un plan plus méthodologique le travail de théorisation du volume 2.

Comme n'importe quelle autre, l'action paysagère - et le projet de paysage qui en est la principale revendication professionnelle - « déploie pleinement cette contradiction apparente et néanmoins irréductible de l'action humaine, qui fait des préférences (ou des buts) des moteurs de l'action en même temps qu'elles se construisent et se reconstruisent dans l'action » (Arab, 2018, p.228). Cette itérativité nécessite d'élaborer des situations de recherche qui peuvent être très différentes selon le degré d'immersion du chercheur dans l'action. Si l'observation participante propre à la recherche-action permet d'approcher au plus près le déroulement de l'action sur le vif, la recherche fondamentale ou la théorisation de la pratique maintiennent le chercheur plus à distance. Même dans ma thèse sur les politiques publiques paysagères, je n'ai jamais réellement envisagé mes travaux en termes d'évaluation de l'action, au sens strict de l'attribution de valeur dans une visée prescriptive. J'ai toujours préféré adopter une posture compréhensive des ressorts de l'action - c'est celle que j'adopte dans le volume 2 -, sans perdre l'espoir qu'elle ne soit pas sans effet sur l'évolution des pratiques des acteurs avec lesquels je collabore, professionnels ou futurs professionnels de l'aménagement.

Je dois cependant reconnaître le trouble que j'ai ressenti lorsque je suis revenu à Villandry deux ans après la démarche participative que nous avons mise en place et animée. Devant le centre-bourg réaménagé, en réalisant que nous avions pris part de façon effective à une opération qui améliore manifestement la qualité de vie des habitants du village et des touristes (qui peut-être s'intéressent davantage à ce qu'il y a de l'autre côté des murs du parc du château), sans doute ai-je alors éprouvé là la satisfaction du paysagiste devant son projet réalisé, laissant son empreinte au bénéfice du plus grand nombre. Bien m'en a pris de me bercer naïvement de cette illusion car quelques semaines plus tard les entretiens que nous avons conduits avec mes collègues auprès des élus et habitants pour faire le bilan de la démarche nous ont aidés à prendre du recul : pour plusieurs d'entre eux, le lien n'était absolument pas évident entre l'aménagement du bourg et le processus participatif ! Au-delà des dispositifs méthodologiques que cela nécessite, faire du processus de l'action un objet de recherche questionne la posture du chercheur : même en le tenant relativement à distance, l'action l'engage nécessairement. Les sciences sociales démontrent que sa neutralité est une illusion, et combien cette objectivité – si elle est revendiquée - est pour lui une ressource pour s'imposer dans le jeu social. Il est donc de sa responsabilité de déconstruire une telle position, de prendre conscience de son pouvoir de sachant et ainsi neutraliser cette autorité. La tension entre les postures du chercheur et celle du militant travaille donc la pratique de la recherche en sciences sociales. Trouver l'équilibre entre engagement et distanciation n'est pas une chose facile lorsque l'on veut travailler sur l'action *en train de se faire* car le recul dont il faut faire preuve exige d'être réflexif dans la spontanéité, ce qui n'est pas simple.

L'observation participante est une démarche particulièrement adaptée pour saisir le processus de l'action en cours. L. Matthey l'expérimente et en rend compte après s'être impliqué dans une équipe interdisciplinaire travaillant à la conception d'un quartier en périphérie genevoise[93] : « j'ai ainsi eu l'occasion d'observer la façon dont le paysage était activé, l'usage qui en était fait dans le cadre de la production de la ville et des territoires. Je prendrai la parole en tant que sujet géographe observant, s'observant et observant sa discipline en cherchant à comprendre la pratique d'autres disciplines soucieuses du territoire » (Matthey, 2013). Cette position embarquée lui permet d'observer au plus près le collectif au travail dans la fabrique du paysage, d'analyser les discours, attitudes et outils des professionnels, de faire de « l'ethnologie de projet » dit-il. Cette position lui permet d'identifier des moments du projet où prédominent différentes stratégies d'argumentation qu'il décrit à travers des figures professionnelles (du chaman, de l'herméneute, du romancier et du diagnosticien) qu'il utilise pour questionner les natures de l'esthétique, de l'éthique et de l'expertise à l'œuvre dans ce projet. Méthodologiquement, la démarche exploite des matériaux d'entretien mais repose surtout sur le récit de l'action. S'engager avec les acteurs permet effectivement de bénéficier « comme eux des occasions impliquées par la pratique et par la confrontation à la matérialité et à autrui : l'observateur n'échappe pas à l'ancrage de son action dans une part d'improvisation, même si les exigences contemporaines de la bureaucratie de la recherche et de son évaluation nécessitent de plus en plus que le travail des sciences sociales s'inscrive dans une planification stratégique et procédurale. Contre ces conceptions étroitement procédurales de l'action sociale, il faut affirmer la pertinence d'une pensée de l'action comme l'articulation entre une part de planification, l'appui sur des occasions distribuées dans le fil de l'action elle-même, des ressources mobilisées dans les interactions et des situations de confrontation avec la matérialité ou avec autrui, l'ensemble impliquant une part d'improvisation » (Babou, 2016). C'est cette réflexion sur la nature de l'action que j'explore dans le volume 2 de l'HDR (2.1) pour tenter d'éclairer le processus de l'action paysagère.

Ma propre participation à l'élaboration d'un chapitre d'atlas des paysages[94] se rapproche de la démarche décrite par L. Matthey et I. Babou. Cependant cette expérience n'a pas réellement été pensée en amont de la recherche et, même si elle m'a permis de questionner la méthode des atlas de paysage et leur adaptation dans d'autres contextes (Maroc, Mali), elle n'en relève pas. A l'exception de la recherche-action dans le programme PDD2, je n'ai pas souvent adopté cette posture réellement immersive. Le second programme de recherche sur la Didactique du paysage sera peut-être l'occasion de m'y employer plus rigoureusement.

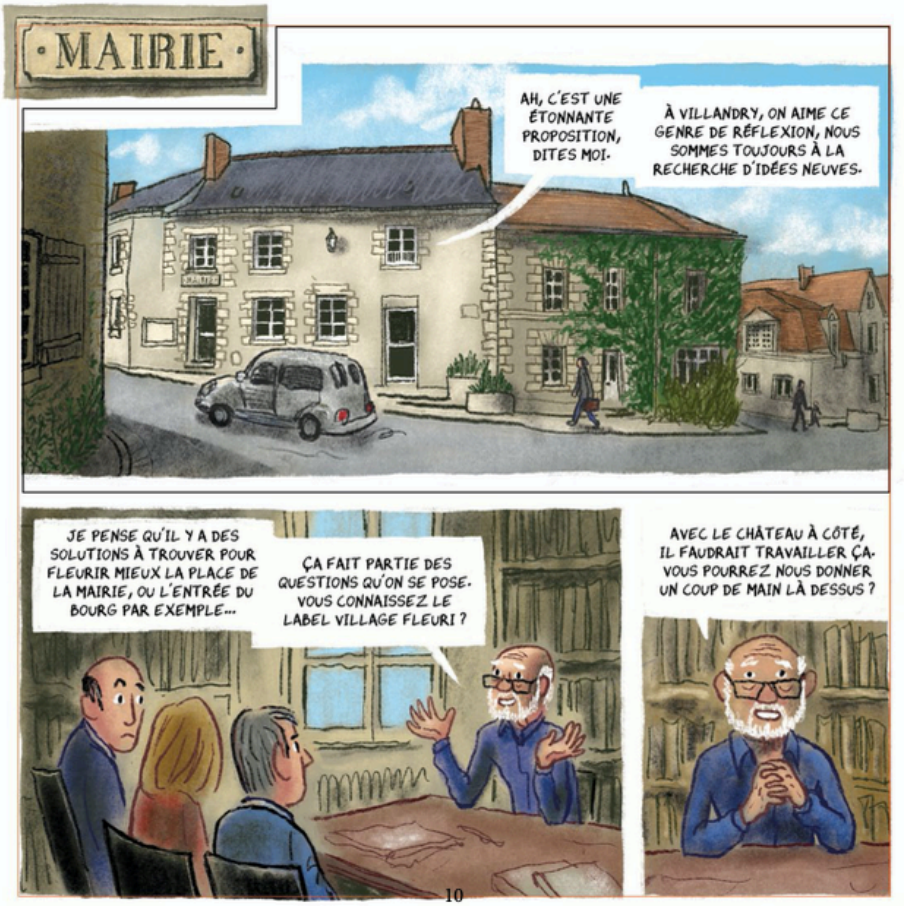
[93] « Le paysagiste est arrivé il y a peu à Genève — et il y est de passage. Après une nuit à l'hôtel, il rejoint, un peu en retard, le rendez-vous que les coéquipiers se sont donné dans les bureaux du porteur de projet. L'équipe presque au complet, puisque l'architecte les rejoindra plus tard, ils partent ensemble faire une première visite collective du périmètre de concours, à environ une demi-heure de voiture de là. Le porteur de projet profite du trajet pour expliquer au paysagiste certaines mutations du tissu urbain genevois, l'articulation de l'espace concerné par le projet aux développements en cours, esquissant enfin les grands traits psychologiques des membres du jury et de son président en particulier — singulièrement de son « souci de la forme urbaine ». Sitôt arrivé sur le site, c'est le corps qui se met à parler plus que la voix de la rationalité urbanistique. Le paysagiste marche ; il écoute ; il observe et enfin il commente (…). Là, une chaîne de montagnes (Jura). Là encore, le coteau (de Dardagny). Là-bas, le mont (Salève). Voici le sens naturel de cette plaine et l'histoire de sa valorisation humaine dans le parcellaire et la découpe des cordons boisés. Voilà la nature du lieu de l'intervention, ce qu'il faut en maintenir et en dire. Le paysagiste évoque ainsi ce qu'il nomme les « intouchables » du lieu, ou du moins ce qui pourrait l'être. Certains écoutent tandis que d'autres prennent des photos ou partagent des impressions qui donneront lieu plus tard à des productions matérielles, si bien qu'ils construisent déjà d'autres discours du territoire » (Matthey, 2013).

[94] « De janvier 2000 à mars 2003, soit durant la quasi-totalité du travail de thèse, nous avons eu la chance de participer (sur proposition et en collaboration avec notre directeur de thèse) à l'élaboration de l'Atlas des paysages de Maine-et-Loire. Cette participation fut active puisque nous avons eu la responsabilité de la rédaction d'un chapitre du document, ainsi que de la réalisation d'un certain nombre de cartes. Le temps consacré à cet exercice n'a jamais nui à la recherche, bien au contraire. Nous avons en effet eu l'opportunité de nous impliquer davantage dans notre propre objet de recherche : une politique paysagère. Une partie des entretiens effectués pour la thèse l'ont été dans le cadre de cette procédure (en collaboration avec un ingénieur de la Direction Départementale de l'Equipement de Maine-et-Loire). Son caractère institutionnel nous a permis d'ouvrir des portes qui auraient pu être plus difficiles à franchir sans cet affichage. Globalement, l'expérience a été déterminante car elle a confronté notre approche de géographe à d'autres lectures » (Davodeau, 2003, p.16).

Puisque l'objectif est de saisir le processus de l'action paysagère tout autant voire plus que ses résultats, comment donc la saisir dans son déroulement ? Si les situations d'implication peuvent le permettre, mes recherches sur l'action paysagère la saisissent le plus souvent *ex. post*., ce qui ne signifie pas qu'elles ne peuvent pas avoir d'effet sur les pratiques aménagistes des acteurs. Sans nécessairement inclure ces derniers dans une recherche participative, la première exigence est de les impliquer par le biais des restitutions partielles du travail. Au cours du programme PATRA, ces échanges furent particulièrement fréquents avec l'Établissement public Loire[95] et les services européens du FEDER[96] financeurs du projet. Ce fut aussi le cas avec le syndicat intercommunal des vallées de la Moine et de la Sanguèze avec lequel nous avons travaillé dans le cadre du programme REPPAVAL au sujet des opérations d'effacement d'ouvrages hydrauliques. Mais il faut aussi garder en tête que la distance du chercheur est une posture que les acteurs peuvent apprécier et rechercher pour « sortir la tête de l'eau » et prendre du recul vis-à-vis d'injonctions nouvelles qui leur sont adressés[97] ou des outils qu'ils expérimentent[98] : la temporalité de la recherche ralentit l'action et la situe dans une perspective plus longue[99].

L'enjeu des temporalités dans la recherche sur l'action paysagère était particulièrement saillant lors de l'expérimentation participative de Villandry où plusieurs temporalités devaient être conciliées : celle de la recherche fixée par la relation contractuelle avec le commanditaire (le Ministère de l'environnement garantissait une démarche sur un temps relativement long), celle de la mobilisation et de la constitution du groupe participant (le temps nécessaire à la communication), celle de la participation en elle-même (qui peut générer de l'impatience chez les participants), de la vie politique locale (qui impose son calendrier et contraint la démarche), et enfin celle plus spécifique de l'objet de la recherche (les phases de la démarche du projet depuis l'état des lieux jusqu'à la réalisation). La démarche imaginée et les outils mobilisés devaient permettre de fluidifier le processus de l'action pour favoriser les transitions entre les étapes du projet. L'enjeu était d'autant plus fort que nous avons volontairement excessivement phasé la démarche pour mettre à l'épreuve de la participation chacune de ces étapes. Aussi, c'est en nous appuyant sur le savoir-faire des paysagistes bordelais de *Passeurs*, que nous avons travaillé par l'outil vidéo la charnière entre ces phases afin de revenir sur l'étape précédente et faciliter l'appropriation de la démarche aux nouveaux habitants qui se joignaient au fur et à mesure au collectif de participants. Le blog que nous tenions pour relater l'expérimentation était aussi un support précieux pour développer une écriture de l'action dans l'action. Nous nous sommes lancés récemment dans une valorisation du travail par le biais de la bande dessinée (extrait page suivante), toujours dans l'objectif de mieux rendre compte de la démarche de l'intérieur, des difficultés et des joies de cette aventure humaine autant que scientifique. Le travail du dessinateur est malheureusement réalisé à partir des souvenirs et des anecdotes que nous lui transmettons plusieurs mois après la fin du programme. Nous n'avons pas pensé à le mettre en place dès le départ parce que nous n'avons pas perçu l'enjeu scientifique et la difficulté méthodologique de capter l'action dans son déroulement. Au-delà de la question du choix des outils, la recherche sur l'action paysagère nécessite donc des démarches adaptées pour saisir ces temporalités. Le reportage audiovisuel et la bande dessinée sont des moyens pour faire le récit de projets, ce travail pouvant aussi bien-sûr être conduit plus conventionnellement par des entretiens, comme nous l'avons fait pour éclairer notre propre démarche à la lumière d'autres cas français et allemands.

[95] 09/02/2010 et 24/05/2011 à Orléans, 25/10/12 à Clermont-Ferrand.
[96] 18/05/2010, 24/05/2011, 30/05/2012 à Bruxelles.
[97] Davodeau H., 2017, Objectifs de qualité paysagère ? Réflexion à partir d'une controverse dans le quartier de Belle-Beille, Réseau Paysage en Pays-de-la-Loire, DDT 49, 29 juin, Angers.
[98] Davodeau H., Surun B., 2016, Essai d'analyse de la base de données « 1000 paysages en action », Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 15 décembre, Paris.
[99] Davodeau H., 2013, Le paysage a t'il imposé sa loi ? Introduction du séminaire « Le paysage au cœur des politiques territoriales », Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, 18 octobre, Paris.



Extrait de la bande dessinée en cours d'élaboration pour faire le récit de la recherche-action à Villandry, programme PDD2 (auteur : Fabien Grolleau, Vide Cocagne Nantes, à paraître)

Pour travailler sur l'action paysagère, il faut donc trouver les modalités les plus adaptées pour saisir l'action sur le vif[100]. Cet enjeu est manifeste dans le journal de bord tenu par A. Pernet pour retracer son expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Pernet, 2011). Cette question est également centrale dans le travail qu'il a conduit avec le collectif du Chomet pour l'élaboration de l'Atlas *pratique* des paysages d'Auvergne où l'usage de la camionnette a été pensé comme un véritable dispositif permettant de décrire le paysage mais aussi de mettre en relation les acteurs. Le blog conçu pour faire le récit de ce travail permet de visualiser les itinéraires, les photographies prises au cours des sorties et de lire les notes rédigées sur le terrain par les membres de l'équipe[101]. De la même façon, les didactiques du paysage que nous souhaitons travailler dans le cadre du programme de recherche FNS2 seront observées au cours de l'atelier de projet, lequel fera office de *laboratoire* au sens propre. Comment les enseignants-chercheurs seront-ils à la fois acteurs et observateurs de leurs pratiques pédagogiques ?

Dans le programme PDD2, nous nous sommes appuyés sur l'implication des étudiants dans la démarche participative pour résoudre cette difficulté et nous placer en observateurs de leurs pratiques (ils ont conçu et animé un atelier), puis pour faire avec eux un bilan critique des méthodes qu'ils avaient expérimentées[102]. Dans nos écoles du paysage très professionnalisantes, ce qui peut s'observer dans l'atelier de projet permet de comprendre ce qui se vit à l'extérieur, en agence ou dans le service d'une collectivité locale : sans minimiser les effets spécifiques du milieu professionnel (sur l'économie du temps de travail en particulier), ni d'ailleurs ceux du cadre pédagogique (l'organisation du module, la relation aux enseignants, aux autres élèves etc.), observer le déroulement de l'action paysagère en situation pédagogique permet de saisir les ressorts et rouages de l'action paysagère. L'atelier de projet est un laboratoire au sens propre, un lieu de recherche et d'expérimentation sur l'action paysagère où peut être détecté ce qui fait sens dans le paysage pour les étudiants, comment ils l'expriment par un récit du paysage (avec tous les ingrédients d'un schéma narratif : une situation initiale, un bouleversement, une intrigue, une résolution, une situation nouvelle), comment les outils de représentation sont mis au service de ce discours, etc. Mais pour que l'atelier de projet devienne véritablement un laboratoire de recherche, il ne suffit pas de le considérer comme tel, il faut l'organiser et l'intégrer à un protocole scientifique pensé à dessein. C'est l'un des objectifs du programme FNS (2) que de construire ces situations propices à l'observation et à l'analyse des pratiques, à la fois professionnelles et pédagogiques.

---

[100] « Cette interaction au détour d'un sentier m'a confirmé qu'une observation ethnographique en dit plus quand on suit une action, et qu'on y est engagé, que bien des entretiens : en effet, je faisais face directement à une prise de décision, réalisée dans le feu de l'action, sous-tendue par des raisonnements et mettant en jeu la matérialité d'un objet technique, ainsi que les significations de cet objet dans le cadre d'interactions communicationnelles contextualisées. Et surtout, j'étais témoin de la transformation d'une action planifiée, transformation qui s'appuyait à la fois sur des arguments et sur une occasion émergente induite par une topographie et un déplacement : le fait que les médiateurs, à l'avant, avaient pu discuter entre eux, sans doute faire état de mon avis, alors que le responsable était à l'arrière avec moi. Si je n'avais fait que réaliser des entretiens avant ou après la présentation de la charte (ce que j'ai fait, par ailleurs), je n'aurais ni perçu ni ressenti la force de l'engagement pratique et politique que constitue le fait de marcher plusieurs jours avec du matériel supplémentaire dans son sac à dos. Je n'aurais pas été le témoin d'un moment de prise de décision et de transformation d'une action, où étaient mis en jeu à la fois une stratégie planifiée, des ressources (vidéoprojecteur, arguments, conceptions du public, modèles de la connaissance, de la communication et du rapport politique avec autrui, etc.) et ce qui peut émerger dans l'instant, sous la forme de l'occasion saisie dans le cadre d'une situation matérielle, topographique et communicationnelle, imprévisible par nature » (Babou 2016, Randonner avec un vidéoprojecteur. La démocratie participative à l'épreuve dans le parc national de la Réunion).

[101] http://atlaspratiquedespaysagesdauvergne.over-blog.fr

[102] « 1) Définir par les mots (jeu du cadavre exquis) et l'image (cinquante photographies de bourgs sur lesquelles inscrire des mots clés pour les qualifier) ce qui constituerait un centre bourg idéal pour Villandry (= démarche descendante, partant d'un concept). 2) Se projeter pour imaginer et localiser les différentes activités qui pourraient prendre place à Villandry dans dix ans (en représentant ces actions par des cartes colorées, à positionner sur un damier nommant quelques espaces clés de la commune) (= démarche montante, partant de propositions concrètes) ; 3) Proposer et situer des actions matérielles à la fois sur l'espace bâti et non bâti, au moyen du positionnement de drapeaux légendés sur un plateau de jeu figurant la commune, de manière à faire émerger, ou non, divers types d'action (construire, réhabiliter), homogènes ou hétérogènes, au sein de Villandry (= démarche montante) ; 4) Matérialiser sur un plan, au moyen de fils colorés, une série de déplacements et leurs entrecroisements, pour faire émerger un ou des centres de vie potentiels (= démarche descendante) » (Rapport final du programme, p.85).

Dans mes travaux, la tension entre proximité et distance est donc autant spatiale que temporelle. Par exemple, dans notre travail sur le jeu de rôle appliqué à la conflictualité paysagère (Davodeau, Toublanc, 2019), nous avons cherché à montrer que l'intérêt pédagogique de l'exercice différait en fonction de la temporalité de la controverse traitée. Selon que les étudiants rejouent un conflit passé (la gestion des peupleraies dans les vallées ligériennes), se projettent dans le futur (achever l'aménagement du sentier du littoral), ou s'ancrent dans le présent (la rénovation urbaine du quartier de Belle-Beille), les savoirs et savoir-faire requis ne sont pas les mêmes : recherche et analyse de documents, notamment anciens lorsque les acteurs ont disparu, recours aux techniques d'enquêtes quand ils peuvent encore témoigner, appel à la créativité et à l'imagination quand rien n'est encore joué, prise de recul temporel et culturel pour décrypter ce qui se joue sous nos yeux. Mais, indépendamment du fait que le conflit analysé soit actuel, passé, ou anticipé, le jeu de rôle permet de vivre l'action au présent, même fictivement, et aux élèves de l'analyser comme telle. Même si la séance de restitution est précédée d'un temps de préparation et suivie d'un débriefing, c'est le vécu de l'action qui est travaillé, et qui est capté par la vidéo : la parole qui s'échange, les attitudes et comportements adoptés, la dynamique de la réunion. L'action est suivie dans son déroulement et l'analyse consiste à porter une attention particulière à l'argument du paysage que chacun des acteurs/étudiants s'approprie et instrumentalise pour défendre son point de vue.

Dans le cadre de la recherche-action à Villandry, j'avais l'intention de tester cet outil dans la démarche participative, en ayant avec les habitants les mêmes objectifs pédagogiques qu'avec les étudiants : les aider à s'approprier l'argument du paysage tout en les amenant aussi à déconstruire les discours qui le mobilisent pour, in fine, le mettre en débat la situation d'aménagement que nous élaborions. Mais nous n'avons pas eu cette opportunité, et ce sont finalement les étudiants (M2 PEPS) qui ont réussi à utiliser cet outil dans le cadre de l'animation d'un atelier à la maison du projet de Belle-Beille à Angers dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, mais selon une toute autre orientation : compenser la faible représentativité du panel de participants (ci-dessous).



Adaptation d'un jeu de rôle au service d'une démarche participation : un jeu de cartes permet de tirer au sort un personnage pour se mettre à sa place et répondre à la question posée (étudiants M2 PEPS, 2016-17, université d'Angers – Agrocampus Ouest)

Dans mes activités d'expertise, la distance que j'entretiens vis-à-vis de l'action est différente car je suis nécessairement plus impliqué. Ma participation au Conseil scientifique et perspectif du PNR Loire-Anjou-Touraine entre 2012 et 2018 était pour moi l'occasion de tirer les leçons de la démarche participative que nous avons mise en œuvre à Villandry, au bénéfice de la révision de la charte du PNR que les agents du Parc souhaitaient soumettre à la participation. Avec mon collègue D. Montembault, membre également de ce conseil scientifique, notre travail a consisté à aider les agents à expliciter leurs objectifs (pourquoi faire participer ?), les publics concernés, les sujets à aborder, et les marges de discussions possibles. Forts de notre expérience de recherche-action, mais aussi des difficultés auxquelles nous avions dû faire face, nous avons pointé les enjeux méthodologiques (le passage des enquêtes individuelles aux ateliers collectifs par exemple) et organisationnels (quelle place accorder aux élus dans la démarche ?), autant d'éléments dont nous avions déjà rendu compte dans nos publications, mais que nous avons ici remobilisés pour construire le cadre opérationnel d'une action à venir. En somme, il s'agissait de passer d'une recherche-action d'intervention (PDD2) à un « programme normatif incitatif visant à énoncer un modèle d'action idéal, en vue de son application par imitation ou par adaptation (…) orienté vers la substitution de certaines pratiques par d'autres » (Tilman, 2007, p.12). Ce partenariat avec le PNR s'est prolongé par la formation continue que nous avons conçue et à laquelle a participé la chargée de mission Éducation à l'environnement qui pilote la révision de la charte du PNR. Je précise enfin que nous utilisons aujourd'hui dans ce module de formation continue, mais aussi dans nos enseignements auprès des ingénieurs paysagistes en formation initiale, les documents de travail produits par le PNR pour élaborer sa démarche participative. Les résultats de la recherche ont donc servi à orienter les choix du PNR à travers une démarche que nous valorisons dans la pédagogie, ceci illustrant l'idée que je tenais à souligner dans cette conclusion : l'imbrication de mes activités d'enseignement, de recherche et de transfert.

***

Pour clore cette conclusion du premier volume et faire la transition vers le second, il me semble que la formule « au contact mais à distance » décrit également assez bien le travail d'encadrement doctoral auquel me conduit cette HDR : il faut trouver la bonne distance pour accompagner les thèses qui ne sont jamais celles des directeurs, même si ceux-ci doivent toujours assumer leurs responsabilités ! La question est donc de savoir ce qu'est diriger la recherche … Trop vaste sujet que j'esquive en me contentant de le relier à mon objet de recherche, non pas ici en m'arrêtant sur la nature de cette recherche – ce que je fais dans la conclusion 5 du volume 2 - mais sur le travail de *direction* strictement.

Du latin *dirigere* (redresser, mettre en ligne droite, aligner, ranger, disposer, ordonner, diriger, tourner, conformer, régler, envoyer, adresser) dont le participe passé *directus* a donné « droit » en français, *diriger* me paraît s'appliquer aussi mal à l'action paysagère qu'à l'activité scientifique. Penser une autre façon de *faire* (Ingold, 2017) conduit à ne pas considérer la recherche et le paysage comme des matières à modeler. Si elles s'inspirent des gestes de l'artisan, l'action paysagère comme la direction scientifique consistent à construire des situations propices à l'expression des forces en présence. (Bien) faire de la recherche ou toute autre activité n'est pas imposer sa présence à une matière ou à un individu passifs mais suggérer et négocier avec elle/lui, et ainsi conduire le déploiement de l'objet ou de la pensée qui alors prennent forme : si l'éthique du jardinier est celle de l'action paysagère, alors ne peut-elle pas être aussi celle qui guide la direction scientifique ?

BIBLIOGRAPHIE

(Références citées dans le texte, exceptées les miennes listées en Annexe 6)

Arab, 2018, « Pour une théorie du projet en urbanisme », Revue européenne des sciences sociales.

Babou, 2016, « Randonner avec un vidéoprojecteur », revue Communication, vol. 34/1.

Babou, 2017, « L'atelier politique de la nature : Des grands partages à l'expérience sensible », revue Questions de communication n°32.

Berque, 1995, *Les raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Éditions Hazan.

Berque, 2008, *La pensée paysagère*, Archibooks, coll. Crossborders.

Bertrand, 1978, « Le paysage entre la Nature et la Société ». In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 49, fascicule 2, Géosystème et aménagement. pp. 239-258.

Besse, 2018, *La nécessité du paysage*, Parenthèses.

Blanc, 2001, « Géographies anglo-saxonnes, 2001, Textes rassemblés et présentés par J.-F. Staszak, B. Collignon, C. Chivallon, B. Debarbieux, I. Géneau de Lamarlière et C. Hancock, Paris, Mappemonde-Belin, 315 p. », Cybergeo : European Journal of Geography.

Boltanski, Chapello, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.

Bouleau, 2019, *Manuel d'analyse des politiques publiques à l'usage des ingénieurs et des urbanistes – Exemples dans le domaine de l'eau et de l'environnement*, Presses des Ponts.

Boutinet, 1990, *Anthropologie du projet*, PUF.

Boutinet, 2001, « À propos du projet de paysage, repères anthropologiques », in Les Carnets du paysage, n°7, Arles/Versailles, Actes Sud/ENSP, p. 64-82.

Briffaud, 2014 « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (xixe-xxie siècles) », L'Information Géographique, vol. 78.

Charles, Kalaora, 2003, « Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable ? », Écologie et Politique, n° 27, p. 31-57.

Chartier, Rodary, 2007, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », L'Espace Politique, 2007-1.

Davasse, 2015 *La trace des temps. Les complexes socio-écologiques au prisme du paysage. Pour une géographie de l'environnement impliquée*. HDR Géographie. Université de Toulouse-Jean Jaurès.

De La Soudière, 2019, *Arpenter le paysage. Poètes, géographes et montagnards. Anamosa, 383 p.*

Delbaere, 2012, *La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses, Coll. La France de demain, 186 pages.

Delbaere, 2014, *Ce projet qu'est la recherche ; Esquisse d'une herméneutique du (méta)projet d'aménagement*, rapport d'habilitation à diriger les recherches (HDR), université de Lille.

Dérioz, 2012, *L'apparence des choses. Analyser les paysages pour comprendre les systèmes territoriaux*, Habilitation à Diriger des Recherches, E.N.S. de Lyon.

Di Méo, 2008, « Une géographie sociale entre représentations et action. Montagnes méditerranéennes et developpement territorial », Institut de géographie alpine, pp.13-21.Dodier, Royer, Séchet, 2007, *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes.

Dewey, 2010, *L'art comme expérience*, Folio Essais.

Donadieu, 2009, *Les paysagistes : ou les métamorphoses du jardinier,* Actes Sud / ENSP, 130 p.

Donadieu, Bouraoui, 2003, *La formation des cadres paysagistes en France par le ministère de l'Agriculture, 1874-2000,* programme de recherche politiques publiques et paysages : analyse, comparaison, évaluation », ministère de l'Écologie, CEMAGREF de Bordeaux.

Faburel, 2017, « Les formations universitaires en urbanisme en France : un nouveau gouvernement des corps (de métiers) », Cybergeo : European Journal of Geography.

Faye, Faye, Tournaire et al., 1974, *Site et sitologie*, éditions J.J. Pauvert, 159 p.

Folléa, 2019 *L'archipel des métamorphoses, la transition par le paysage*, éditions Parenthèses.

Frémont, Chevalier, Hérin, Renard, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson.

Ingold, 2017, *Faire. Anthropologie, archéologie, art et architecture*, Editions Dehors.

Lascoume, Le Gallès, 2012, *Sociologie de l'action publique*. (2e édition), Armand Colin, 128 p.

Latour, 2015, *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La découverte.

Latour, 2017, *Où atterir ? Comment s'orienter en politique*, La découverte.

Le Du, 2015 *Le paysage au-delà des images*, rapport d'HDR, Université de Rennes 2.

Lussault, 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiales des politiques urbaines*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Tours.

Lussault, 2007 *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Seuil.

Matthey, 2013, « Les faiseurs de paysage. Ethnographie d'un projet urbain », L'Information géographique, 2013/1 (Vol. 77).

Morizot, 2020, *Manières d'être vivant,* Actes Sud.

Partoune, 2004, « L'approche du paysage revisitée à la lumière des théories sur les styles d'apprentissage », Journée d'études IUFM de Caen.

Partoune, 2020, *Dehors, j'apprends*, éditions Helmo.

Pernet, 2011, *Le grand paysage en projet : entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance*, thèse de doctorat sous la direction de Frédéric Poussin, université Paris I.

Raffestin, 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité »; in Espaces, jeux et enjeux, Fayard.

Raffestin, 2016, *Géographie buissonnière*, Héros-Limite géographie(s).

Rouchi, 2018, « Une thèse CIFRE en collectivité territoriale : concilier la recherche et l'action ? », Carnets de géographes.

Rousseau, 2015, *Radicaliser la démocratie. Propositions pour une refondation*. Le Seuil, 256 p.

Sautter, 1979, « Le paysage comme connivence », Hérodote, (16).

Semmoud, 2007, *La réception sociale de l'urbanisme*, L'Harmattan, 254 p.

Sgard, Rudaz, 2015 (dir.), « Les dimensions politiques du paysage », Géo-regards, dossier n° 8, Neuchâtel.

Sgard, Paradis, 2019 (dir.), *Sur les bancs du paysage. Enjeux didactiques, démarches et outils*. Métis Presses.

Steiner, 2017, « Paysager la ville : vers une démocratie d'interaction et d'émotion », Revue des sciences sociales, 57

Tanguy, 1991, *L'analyse paysagère, un outil pour la conception des projets d'aménagement*, ENITHP.

Tiberghien, 2013, « Du dessin », Les carnets du paysage n°24.

Wylie, 2015 *Paysage, manières de voir*, Actes Sud et École nationale supérieure du paysage.

ANNEXE 1 SERVICE D'ENSEIGNEMENT TYPE

Enseignements	CM / TD / terrain	Equivalent TD
L2		
Initiation Paysage	2 CM / 4 TD	7+éval
	Total L	10 environ
M1		
Infographie	12 TD	12
Diagnostic territorial	4 Terrain	4 + éval
Aménagement du territoire	6 CM / 4 TD	13 + éval
Géographie aménagement	14 CM / 48 TD	69 + éval
Prospective territoriale	3 TD	3 + éval
Corrections Articles scientifiques		10
Conduite de projet (IDP)	1 projet tous les deux ans	0 à 10
	Total M1	Entre 110 et 120
M2		
UE2 Urbain	2 CM / 4.5 TD	7.5 + éval
UE2 Périurbain	3 TD	3
UE 3 Assistance à maitrise d'ouvrage	3 CM (PPP) / 32 TD	32 (avec éval)
UE Recherche	2 CM	3
PEPS		17
Mémoires	(encadr) (jury)	20
	Total M2	Entre 70 et 80
Autres		
Formation continue	2 CM / 5 TD	8
Apprentissage	1 ou 2 apprentis suivis	5
	Total autre	Entre 10 et 15

- Selon les années, mon service varie entre 190 et 220 heures équivalent TD

ANNEXE 2 ENSEIGNEMENTS PASSES

Mes enseignements passés, avant mon recrutement comme maître de conférences à Angers :

2000-2003 (3 ans), moniteur CIES (université d'Angers)			
Géographie de la population	1er cycle géographie	TD	78 (hTD)
Géographie régionale	1er cycle géographie	TD	25
Commentaire de document géographique	1er cycle géographie	TD	15
Lecture géographique des paysages	2ème cycle DU Paysage	CM	15
Cartographie	1er cycle géographie	TD	24
Paysages et politiques d'aménagement	2ème cycle DU Paysage	CM	40

Le volume horaire annuel du moniteur CIES est de 64H etd sur 3 ans Total = 197

2003-2005 (2 ans), ATER (université d'Angers puis Rennes 2)			
Cartographie	1er cycle géographie	TD	24
Acteurs de l'aménagement	1er cycle géographie	TD	18
Paysages et politiques d'aménagement	2ème cycle (DU Paysage)	CM	54
Environnement et sociétés	1er cycle géographie	CM	36
Climatologie	1er cycle Histoire	TD	24
SIG, CAO – DAO	1er cycle géographie	TD	24
Analyse du projet urbain	2ème cycle géographie	TD	30
Commentaire de document géographique	2ème cycle Histoire	TD	24
Géographie de l'environnement	2ème cycle Histoire	CM	27
Développement durable	2ème cycle Histoire	CM	27

Le volume horaire annuel de l'ATER est de 192H etd (ici un temps plein + un mi-temps) Total = 288

2005-2006 (1 an), ingénieur de recherche contractuel (département Paysage INH Angers)			
Paysages et politiques d'aménagement	2ème cycle (DU Paysage)	CM	21
Suivis & jury de mémoires	3ème cycle	TD	9
Organisation voyages d'étude	1er + 3ème cycles	TD	22.5
Suivi projet DSHA (IT)	3ème cycle		15
Développement durable	2ème cycle	TD	7
Représentations & politiques publiques	3ème cycle	CM	4.5
Morphologie urbaine	3ème cycle	CM+TD	13
Analyse du projet urbain	2ème cycle	TD	6
Aménagement du territoire	2ème cycle	CM+TD	32.5

Total = 130.5

2006-2008 (2 ans), maître de conférences (ENSP Versailles)			
Diagnostic territorial et dynamiques paysagères	2ème cycle (DPLG 2)	TD	64 (*2)
Intercommunalité et actions paysagère	3ème cycle (DPLG 3)	TD+CM	80 (*2)
Théories et démarches du projet de paysage	3ème cycle (Master ENSP)	CM	9 (*2)
Autres établissements partenaires (heures intégrées au service)			
Paysage : théories et actions (AgroParisTech)	3ème cycle (DAA)	CM	16.5 (*2)
Paysages et urbanisme (Institut d'urbanisme)	3ème cycle (Master Créteil)	CM	13.5 (*2)
Paysages et aménagement touristique	3ème cycle (Master St QY)	CM	9 (*2)
Acteurs du paysage et dynamiques sociales	3ème cycle (Master Angers)	TD+CM	12 (*2)

(204*2) Total = 408

ANNEXE 3 ENCADREMENT DE MEMOIRES

2020

(en cours) BERGERAULT M., 2020, M2 POP
(en cours) FICHE C., 2020, M2 PEPS
(en cours) LEFEBVRE E., 2020, M2 PEPS
(en cours) THIERRY O., 2020, M2 PPST

2019

BARONICK O., 2019, Comment penser et mettre en oeuvre la notion d'identité locale dans les études de requalification de centre-bourg ? Cas de la commune de Ribiers (05), M2 PPST

GRIENENBERGER A-L., 2019, Faire des énergies renouvelables des projets territoriaux de transition écologique, M2 PPST

VERLAINE A., 2019, En quoi le paysage est un bon outil pédagogique pour l'éducation à l'environnement ?, M2 POP

2018

CARI J-B., 2018, Un observatoire photographique au service de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Belle-Beille (Angers), M2 PEPS

DELPIERRE L., 2018, Un projet de paysage au service de l'identité territoriale d'une intercommunalité. Cas de la communauté urbaine du Grand Reims, M2 PPST

LAMBERT C., 2018, Le paysagiste comme intermédiaire entre démarche participative et décision politique. Exemple de la valorisation de la basse vallée de la Seulles par son ouverture au public, M2 PPS

2017

BLACHERE B., 2017, La concertation, un outil critiqué et contesté ? Cas de la ZAC Doulon-Gohards à Nantes. M2 PUSM

CLAIR M., 2017, Les appels à projets Parisculteurs : une nouvelle étape de la végétalisation de la ville de Paris ? M2 IT

DURST M., 2017, Le récit en urbanisme : un outil pour aménager les territoires ou pour penser la ville. L'exemple du projet Angers Cœur de Maine, M2 PUSM

ESCAR N., 2017, Quelle rénovation verte du Grand Belle-Beille ? Etude de cas d'un quartier en rénovation urbaine, M2 PUSM

LAINE J., 2017, Comment une approche paysagère permet-elle de classifier les lisières villageoises et d'adapter leur aménagement au territoire ? L'exemple de Parc du Verdon, M2 MOI

MASANELL F., 2017, Centres bourgs commerçants : de la perte de fonction à une dynamique renouvelée, M2 MOI

METTENS C., 2017, Aménagement d'un projet éducatif en zone rurale au Salvador, M2 MOI

NOEL C., 2017, Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux « paysage » M2 IT

2016

BOUVEAUX S., 2016, Diffusion de la participation dans les projets d'aménagements auprès des élus et techniciens, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

FAHIER P-A, 2016, La complémentarité des modes de transport dans les villes de taille moyenne, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

GUERIN L., 2016, Territoire et lien social. Méthodologie et apports de la construction d'un diagnostic axé sur l'étude des paysages vécus, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

LEGOEIL E., 2016, Comment gérer le changement d'échelle entre le SRCE et un document d'urbanisme communal ou intercommunal, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'oeuvre et ingénierie, Agrocampus-Ouest.

MAS V., 2016, De la médiation paysagère pour une Loire Roannaise, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

MORIN V., 2016, Le projet de paysage : d'une intervention a minima vers une non intervention. Plaidoyer et méthode, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'oeuvre et ingénierie, Agrocampus-Ouest.

SERRANO M., 2016, Le paradoxe de l'aménagement numérique des territoires : l'exemple breton, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

2015

ATTAOUA M-Y, 2015, Végétal et numérique : la fertilisation comme outil stratégique pour une nouvelle identité angevine, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest

BODIN O., 2015, Amorcer un quartier de vie sur une zone d'activité à travers le projet de requalification des espaces publics, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'oeuvre et ingénierie, Agrocampus-Ouest.

DAVID C., 2015, L'appropriation de l'espace par les usagers : étude des jardins partagés du plateau Mayenne à Angers, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

DESSE M., 2015, Comment concilier des fonctions d'espaces publics de qualité avec celle d'axe de circulation structurant ?, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

PASQUIER J., 2015, L'accueil des gens du voyage : une réglementation d'ordre national appliquée à travers un jeu d'acteurs local sur un territoire particulier, Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

TREMAUDAN M., 2015, Comment l'approche des paysagistes peut participer à renouveler la vision des espaces périurbains ?, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

2014

CLIMENT MC, 2014, Réappropriation de jardins de poche en ville » – Etude de cas : le parvis de la Maison Rhodanienne de l'Evironnement, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

DE VILLELE S., 2014, La labellisation Villes et Villages Fleuris permet-elle de construire une ssratégie paysagère communale ? Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

GRANDSEIGNE R., 2014, Paysage et image dans les quartiers de grands ensembles, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

2013

MORTIER M., 2013, Analyse de la valeur économique des paysages. Essai pour une approche qualitative dans le cadre des atlas et plans de paysage, Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

PIEL L., 2013, Du paysage culturel -patrimoine mondial de l'Unesco, au paysage – cadre de vie : quel dialogue possible par l'intermédiaire des démarches participatives ? L'exemple de Villandry, commune du Val de loire -patrimoine mondial. Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

RENAULT P., 2013, L'écologie à l'épreuve de la planification territoriale : une opportunité pour requalifier l'urbanisme, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie, Agrocampus-Ouest.

RIOS A-S., 2013, Quelle stratégie paysagère pour la conservation et la restauration de milieux naturels et de trames écologiques dans un projet d'urbanisation ? Exemple de la ZAC Ecopôle Seine Aval. Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'Oeuvre et Ingénierie, Agrocampus-Ouest.

RIOUX-FOUGERAS R., 2013, Comment concilier densification urbaine et intégration du végétal en ville ? A partir de l'exemple de la ville de Lyon et du Nouveau Plan de Végétalisation. Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

ROUCHE N., 2013, Le diagnostic paysager comme outil de participation en vue de l'élaboration d'un livret sur les paysages (Pays de l'Auxois Morvan), Mémoire de Master 2 Paysages urbains stratégies et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

2012

CHOUANNE ME., 2012, La charte de l'arbre de l'agglomération lyonnaise : dessin d'une nouvelle gouvernance ? , Mémoire de Master 2 Paysages et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

CHOTARD S., 2012, La démarche participative : un outil dans de la médiation dans le processus d'aménagement, Mémoire de Master 2 Paysages et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

COMMOLET B., 2012, Comment révéler l'héritage ligérien avec l'approche d'un paysagiste ?, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

FLEMMING B., 2012, La réalisation des projets éoliens – Comment les démarches participatives peuvent-elles faciliter l'acceptation des éoliennes, Mémoire de Master 2 Paysages et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest

LARDJANE S., 2012, La ténacité des bidonvilles à Alger, Mémoire de Master 2 Paysages et médiation, Université d'Angers / Agrocampus Ouest.

LIN S., 2012, L'intérêt du bloc diagramme pour les atlas des paysages – l'exemple de l'Atlas des Paysages de Vaucluse, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

PEREIRA T, 2012, La place de la concertation dans les documents d'aménagement : le cas du plan de paysage de Coeur du Var, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

RIBEYRE J., 2012, Les apports du paysage dans une démarche d'urbanisme durable développée pour les élus à l'échelle d'une intercommunalité rurale : exemple des schémas d'aménagement communautaires et des plans d'action foncière, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

2011

BRUNET F-A, 2011, La ville en valise, un outil global d'éducation à l'environnement, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

FORTUNE Y., 2011, Des observatoires participatifs : outils d'une meilleure prise en compte de la biodiversité sur le territoire nantais, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

HAXAIRE C., 2011, Comment adapter la politique paysagère du département des Vosges aux enjeux actuels ? Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

LECONTE L., 2011, Dispositif en faveur des jardins partagés à la ville de Caen, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

VALLET T., 2011, Invasion et perturbation du registre identitaire de l'éleveur en Marais poitevin, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

ZINGRAFF A., 2011, Comment articuler les enjeux écologiques et paysagers dans le projet urbain de réaménagement des zones fluviales urbaines – études de cas Munich et Angers, Master Eco-ingénierie des zones humides, Université d'Angers / Agrocampus-Ouest.

2010

BERNHEIM, 2010, Le projet urbain : concertation et participation à l'épreuve de ses acteurs, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

DELAGE A, 2010, La concertation préalable au classement d'un site au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

DESLANDRES F., 2010, « S'il te plaît, dessine-moi un kartier ». Associer les enfants au processus de concertation des opérations de renouvellement urbain. Deux cas d'étude sur l'île de La Réunion, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

GIRARDI M., 2010, Les paysages agraires aux environs de Marrakech : analyse et enjeux, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

LARDJANE S., 2010, L'appropriation de sites et paysages urbains requalifiés. Regard sur le quartier des Plaines/Petits Bois après l'opération de renouvellement urbain à Trélazé, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

LEROUX A., 2010, Les actions de sensibilisation au paysage répondent-elles aux sensibilités habitantes ?, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

MALL S., 2010, Le paysage, support d'un nouvel espace de vie. Construire une ville nouvelle aujourd'hui : l'exemple de Djibloho en Guinée Equatoriale, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

POMMIER E., 2010, Reconversions urbaines : prise en compte de l'existant dans le cas d'aménagements d'espaces publics, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'œuvre et ingénierie, Agrocampus-Ouest

YAMATO C., 2010, Le PVIC FDUR est-il un programme approprié à la mise en valeur de l'identité communale ? , Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Maîtrise d'œuvre et ingénierie, Agrocampus-Ouest.

2009

BARBERO C., 2009, Qui sont les paysagistes formés dans les écoles du paysage françaises ? Concepteurs, gestionnaires, médiateurs, réflexions sur un modèle interprétatif, Mémoire de master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

BOISSIERE C, 2009 ? Aménagement des franges périurbaines : quelles échelles pour quels projets ? , Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

BOUTELOUP H., 2009, Densification urbaine et traitement des espaces publics, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

BOYER F., 2009, Impact des déchets solides et de leur gestion sur les paysages urbains et périurbains au Maroc.

Cas de la vallée du Bouregreg, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

DE GRAEVE S., 2009, L'intégration de la démarche développement durable dans les plans locaux d'urbanisme : le paysage support de l'action, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

GOMES SANT'ANNA C., 2009, Le processus participatif dans le projet de paysage. Le cas de la France et du Brésil, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

GRACIEUX B., 2009, Les quartiers durables, de nouveaux paysages urbains ? Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

GUITTET C., 2009, Actions de médiation autour du paysage urbain, Master Paysages et médiation, Agrocampus-Ouest / université d'Angers.

IRIBAREN M., 2009, Etude de l'évolution des représentations artistiques des paysages guadeloupéens depuis l'arrivée des colons, Diplôme d'ingénieur paysagiste, option Ingénierie des territoires, Agrocampus-Ouest.

2008

BONNAL C., 2008, La notion d'espace vert urbain, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

MARCOU M., 2008, La démarche paysagère comme culture de projet ? Laquestion des rapports de force entre architectes et paysagistes, Master Urbanisme et Territoires, Institut d'urbanisme de Paris.

OLABERRIA A., 2008, La notion de trame verte et son application, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

2007

CORNEILLE B., 2007, Les forêts urbaines de Nantes Métropoles, Master Paysages et Médiation, Université d'Angers.

GEISLER E., 2007, Les signatures du paysage sonore urbain : élaboration d'une méthode d'étude des interactions du visuel et de l'auditif dans le centre de Nancy, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

NOURY S., 2007, Eclairer les représentations sociales des étudiants de 4ème année, création d'une méthode d'analyse des TPFE, Master Théories et démarches du projet de paysage, ENSP Versailles.

2006

BERNARD C., 2006, Le volet environnemental du SCOT de Besançon, INH / ENSHAP.

BOULLAIS F., 2006, La place des arguments esthétiques dans la préservation écologique du Bec d'Allier, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

CHELLES F., 2006, Le volet paysage du SCOT de Marseille, INH / ENSHAP.

2005

AFFAGARD M., 2005, Projet de Charte paysagère pour le pays de Meudon, Master JUTURNA, Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, septembre.

DELMONT F., 2005, Les larris d'Auteuil, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

DECOUDUN Y., 2005, Projet de l'écopôle Val d'Allier, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

2004

CHAUVIN G., 2004, L'A87 Angers-Cholet, quelle intégration paysagère ?, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

DELMONT F., 2004, Les pelouses calcicoles de la cuesta Sud du Pays de Bray : des milieux à l'interface des enjeux récréatifs et de la protection de la nature, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers, novembre 2004.

UGHETTO M., 2004, Usages et utilité sociale des jardins publics à Montpellier, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

2003

HOUEL C., 2003, La multiplication des plans d'eau du pays sous-vosgien, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Uni. d'Angers.

EUSTACHE J., 2003, La préservation des vergers des communes sous vosgiennes du territoire de Belfort, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

2002

GORON P., 2002, Contrat Territoriaux d'Exploitation et Bocage – Quel impact sur le paysage ? un exemple dans la Manche, la commune de st Jean du Corail des Bois, mémoire du DU Formateur en paysage et aménagement de l'espace, Université d'Angers.

ANNEXE 4 LES SEMINAIRES DU PAYSAGE

Les séminaires du paysage

Maison de la Recherche Germaine Tillion (5 Bd de Lavoisier)

Les jeudis de 14h à 16h (2015-2016)



24/09 **Jean-Marc BESSE** Philosophe (EHGO / UMR CNRS Géographie-cités Paris I-VII)
La dimension politique du paysage : débat épistémologique autour du paysage dans la géographie

22/10 **Romain MELOT** Sociologue (SADAPT / INRA AgroParisTech)
L'argumentation du paysage dans le droit de l'urbanisme : débat autour de l'instrumentalisation du paysage et de ses effets en matière de ségrégation socio-spatiale

26/11 **Laurent DAUNE** Paysagiste (HEPIA / Genève)
Pour en finir avec les « trames vertes » : débat sur les apports de l'écologie du territoire dans les stratégies urbaines

17/12 **Pierre DERIOZ** Géographe (UMR Espace-Dev 228 IRD, Avignon)
Les effets de la mise en tourisme du paysage : débat sur les dynamiques des systèmes de représentations

28/01 **Loïc FEL** Philosophe (COAL - coalition pour l'art et le développement durable)
Concilier écologie et paysage : débat autour d'une nouvelle esthétique

18/02 **Laurent LELLI** Géographe (Engref / AgroParisTech Clermont-Ferrand)
Les conditions d'un retour du géographique dans les politiques publiques à dimension paysagère : débat autour de l'évolution des compétences futures des acteurs territoriaux

31/03 **Jean-Pierre BOUTINET** Psycho-sociologue (Professeur Emérite UCO Angers)
Projet de paysage et/ou projet de territoire : débat autour des ambivalences du projet

28/04 **Denis MARTOUZET** Géographe (IPAPE / UMR CNRS CITERES Tours)
Approches sensibles et affectives des espaces : débat autour de la complexité et des méthodes de saisie du sensible

ESO ANGERS AGRO CAMPUS OUEST

contact : herve.davodeau@agrocampus-ouest.fr

ANNEXE 5 AXES DE RECHERCHE DE L'UMR ESO

Axe 1 : Productions, différenciations et partages de l'espace

1. Renouvellement des modes de production de l'espace
2. Processus de différenciations
3. Valeurs et fabrication(s) des liens par les lieux

Axe 2 : Pratiques, expériences et représentations de l'espace

1. Les expériences de la différence
2. Les pratiques dans l'espace, l'expérience de l'espace : effets de lieu, interfaces et ajustements
3. De l'individuel vers le collectif : éléments de structuration des pratiques

Axe 3 : La construction spatialisée de l'action politique : de l'ordinaire à l'institutionnel

1. Les nouvelles dimensions de l'action politique et ses espaces
2. Mobilisations et régulations dans l'action politique
3. L'action politique : entre critique et refondation du modèle démocratique

Axe 4 : Théories, interdisciplinarités, méthodes

1. Perspectives théoriques et concepts
2. Questionner la démarche scientifique en SHS
3. Des outils et des méthodes pour (ré)écrire les rapports à l'espace

Axes de recherche de l'UMR ESO pour la période 2017-2021 (http://eso.cnrs.fr/fr/axes-de-recherche.html)

ANNEXE 6 LISTES DES TRAVAUX

Publications

ACL : Articles dans des revues internationales ou nationales avec comité de lecture (15)

SGARD A., BONIN S., DAVODEAU H., DERIOZ P., PARADIS S., TOUBLANC M., 2018, Construire en commun par le paysage. Trois controverses paysagères relues à l'aune du bien commun, revue Espaces et sociétés (n°Biens communs et territoires), 4, n° 175, pp.105-122. ACL 15

BARRAUD R., DAVODEAU H., 2018, Quelle position adopter face au patrimoine qui vient. La médiation paysagère pour mettre en débat les temporalités. Revue électronique Développement Durable et Territoires, vol 9 n°2 dossier Les temps des territoires. ACL 14

DAVODEAU H., 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes, revue Géo-Regard n°8 Les dimensions politiques du paysage (dir. A. Sgard et G. Rudaz), pp.69-83/145. ACL13

DAVODEAU H., 2015, Le réseau des écoles de paysage françaises : enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels, revue Sud-Ouest Européen n°38-2014 Paysage en réseaux, pp.63-70/157. ACL12

BARRAUD R., CARCAUD N., DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2013, Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine, revue Norois n°228-2013/3 : La patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'Ouest de la France, pp.39-51. ACL11

DAVODEAU H., PORDOY C., MONTEMBAULT D., BARRAUD R. CARCAUD N., 2013, Patrimonialiser la nature et les paysages : contradictions et paradoxes au sujet des épis de la Loire armoricaine, revue L'Espace Géographique, n°213/3, pp.241-253. ACL10

DAVODEAU H., 2011, La dimension spatiale de l'action paysagère, revue Les Annales de Géographie n°679, pp 246/265 ACL9

DAVODEAU H., G SANT'ANNA C., 2011, La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes, revue Territoire en mouvement n°11, pp 50-65/120. ACL8

DAVODEAU, DONADIEU, FLEURY, 2009, Une transition périurbaine, le cas du canton d'Anet, revue électronique Projet de paysage n°2, juillet, rubrique Enquêtes et débats. ACL7

DAVODEAU H., 2009,Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique, revue Rivista Geografica Italiana, n°2, pp.173/194. ACL6

DAVODEAU H., 2008, Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles, revue électronique Projet de paysage (rubrique études et recherches) n°0, décembre, rubrique Etudes et recherches. ACL5

DAVODEAU H., 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale(résumé de thèse), Norois revue géographique des universités de l'Ouest, numéro 195. ACL4

DAVODEAU H., 2005, Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains, Cahiers de sociologie et d'économie rurale, revue de l'INRA, n°77, p.65-84. ACL3

DAVODEAU H., 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, revue Les Cahiers de Géographie du Québec, volume 49, numéro 137, p.177-189. ACL2

DAVODEAU H., 2004, La patrimonialisation, un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ?, Norois, revue géographique des universités de l'Ouest n°192, p.63-69. ACL1

DOR : Directions de revues (3)

DAVODEAU H., PARADIS S., TOUBLANC M., 2018, Paysage et didactique, éditorial du numéro 18 de la revue électronique Projets de paysage.

DAVODEAU H., 2013, Le paysage a-t-il imposé sa loi ?Revue Projet de paysage, Editorial du numéro thématique de décembre.

PORTAL C., BARRAUD R., DAVODEAU H., 2013, introduction du n° La patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'Ouest de la France, Revue Norois, n°228-2013/3, pp.7-10.

COS : Chapitres d'ouvrages scientifiques (5)

DAVODEAU H., ROMAIN F., 2017, L'intégration de la rivière restaurée dans un projet de paysage urbain : une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ? in Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau. Controverses et représentations (dir R Barraud, MA Germaine), éditions Quae, pp.163-177/240. COS5

MONTEMBAULT D., TOUBLANC M., DAVODEAU H., GEISLER E., LECONTE L., ROMAIN F., LUGINBUHL A., GUTTINGER P., 2015, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes, Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique (dir. Y. Luginbühl), Victoire Edition, pp.171-187/287. COS4

CARCAUD N., DAVODEAU H., 2013, Another Loire: The Armorican Loire, Landscapes and landforms of France (dir. FORT, ANDRÉ), Springer Science+Business Media Dordrecht, pp. 61-70 / 274. COS3

DAVODEAU H., 2008, Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage : exemples ligériens, Territoires de conflits, analyses des mutations de l'occupation de l'espace, (dir. KIRAT, TORRE), L'Harmattan, pp 49-61/322. COS2

DAVODEAU H., 2007, Politiques publiques et paysages : du discours aux pratiques, Territoires en action et dans l'action (dir DODIER, ROUYER, SÉCHET), Presses universitaires de Rennes, p.157-167. COS1

ACLN : Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriées dans des bases de données internationales (7)

DAVODEAU, BOURIGAULT, 2019, « Une collaboration pédagogique autour des paysages de la rénovation verte du grand Belle-Beille (Angers) », revue Idées et territoires : Appréhender les changements socio-spatiaux de la rénovation urbaine, pp.4-11/52. ACLN7

DAVODEAU H., 2018, Au-dessus des plantes. Aménagement du parc Terra Botanica à Angers, revue Banc public n°37, avril (en ligne). ACLN6

DAVODEAU H., 2014, Le parc de Balzac à Angers : donner formes au développement durable, revue Banc Public, n°12 (en ligne). ACLN5

DAVODEAU H., GEISLER E., MONTEMBAULT D., LECONTE L., 2014, La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? revue Cahiers thématiques n° 13 de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille : Paysage vs architecture : (in)distinction et (in)discipline, pp. 171-184. ACLN4

CAILLAULT S., DAVODEAU H., 2014, Placer les paysages ordinaires au centre d'une pédagogie, Bulletin de l'Association des Géographes Français Les paysages ordinaires (coord. V. Fourault-Cauët), pp.101-113. ACLN3

DAVODEAU H., 2004, L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace, revue Travaux et documents de l'UMR ESO, n°21 consacré à l'appropriation de l'espace, p.79-83. ACLN2

DAVODEAU H., 2001, Politiques publiques et paysages, mise en œuvre d'un travail de recherche, revue Travaux et documents de l'UMR ESO n°15, pp105-108. ACLN1

C-ACTI : Communications avec actes dans un congrès international (7)

DAVODEAU H., TOUBLANC M., 2019, Les usages pédagogiques du jeu de rôle dans la formation des professionnels du paysage, in Sur les bancs du paysage (dir. A. Sgard, S. Paradis), Métis Presses, pp.129-147/252. C-ACTI7

DAVODEAU H., BARRAUD R., CARCAUD N., MONTEMBAULT D., PORDOY C., 2013, Rivers groins along the Armoricain Loire : river responses and local resident reactions. A sociogeographical landscape reading as a complement for ecological engineering (dir. ARNAUD-FASSETTA, MASSON, REYNARD), European Continental Hydrosystems under Changing Water Policy, 205-2019/344 p. Actes du colloque 11/13 juillet 2011, Sion – Suisse. C-ACTI6

BARRAUD R., DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., TAILLADE A., 2012, Le remodelage des épis de la Loire armoricaine ; patrimoine naturel vs patrimoine culturel ? Les paysages de l'eau, édition électronique dirigée par G. Joly, Editions du CTHS, pp 7-20 / 107. Actes du 135è congrès des sociétés historiques et scientifiques 6-11 avril 2010, Neuchâtel / Suisse. C-ACTI5

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2012, La participation, un facteur de renouvellement des pratiques paysagistes ? Paysage en partage (dir. L MATTHEY, D. GAILLARD, H. GALLEZOT), Editions de l'université de Genève, pp. 93-97/131. Actes du colloque, 25 avril 2012, Genève. C-ACTI4

DAVODEAU H., 2009, L'évaluation paysagère, premier acte des politiques paysagères, Des cas français aux projets maghrébins, revue Projet de paysage n°2, juillet, rubrique Dossier thématique. C-ACTI3

DAVODEAU H., 2007, Public policies and landscapes : the issue of a change in scales, Presses de l'université de Belgrade, p.155-156. Actes du colloque Proceedings 18th international annuel ECLAS conference : Landscape assessment – From theory to practice : applications in planning and design, 10/14 octobre 2007, Belgrade, Serbie. C-ACTI2

DAVODEAU H., 2004, La lecture sensible du paysage, L'évaluation paysagère (dir PUECH, RIVIERE HONEGGER), Presses universitaires de Montpellier, p.537-549. Actes du colloque des 15/16 janvier, Montpellier. C-ACTI1

C-ACTN : Communications avec actes dans un congrès national (8)

DAVODEAU H., 2017, Une photographie de l'action paysagère à partir de deux bases de données ministérielles. Actes en lignes du séminaire de l'Académie nationale d'agriculture, 14 juin 2017, Paris. C-ACTN8

BROSSARD S., DAVODEAU H, 2017, Du paysage « tel que perçu » à l'expression des « aspirations des populations »: qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs ?, Actes en ligne du séminaire « Perceptions et représentations sociales des paysages », Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 11 janvier, Paris. C-ACTN7

DAVODEAU H., GEISLER E., MONTEMBAULT D., ROMAIN F., 2016, La géographie au service du projet de paysage : la formation des ingénieurs paysagistes angevins, Ville, territoire, paysage – Vers un nouveau cycle de Pensée du projet (dir. X. Guillot), Presses universitaires de Saint-Etienne université de St-Etienne, pp.102-110/342. Actes du séminaire GAIA « Villes, territoires et paysages » 26-27 mars 2015. C-ACTN6

DAVODEAU H., GEISLER E., LECONTE L., LUGINBUHL A., MONTEMBAULT D., ROMAIN F., TOUBLANC M., 2015, Projet de paysage participatif à Villandry : retours d'expérience d'une recherche-action, Explorer le territoire par le projet – L'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception (dir. S. Lardon, A. Pernet), publications de l'Université de St-Etienne, pp 203-217/279. Actes du colloque des 13/15 novembre 2013, Clermont-Ferrand. C-ACTN5

DAVODEAU H., 2013, Le paysage a-t-il imposé sa loi ? Introduction du séminaire « Le paysage au cœur des politiques territoriales », Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable, pp 9-13/82. Actes en ligne du séminaire du 18 octobre, Paris. C-ACTN4

DAVODEAU H., 2012, Paysages et médiations, retour d'expériences pédagogiques, Espace rural & projet spatial vol.3 Du terrain à la recherche : objets et stratégies (dir. GUILLOT), Presses universitaires de St Etienne, pp.161-166/267. Actes du colloque des 27-28 octobre 2011 à l'ENSA de St Etienne. C-ACTN3

DAVODEAU H., 2011, La tension esthétique / politique dans l'action publique sur les paysages, Paysage et politique : le regard de l'artiste (dir. I. TRIVISANI-MOREAU), Presses Universitaires de Rennes, pp.95-106/263. Actes du colloque des 5/6 juin 2008, Angers. C-ACTN2

DAVODEAU H., TOUBLANC M. 2010, Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère, Outils pour décider ensemble, Aide à la décision et gouvernance, Publication de l'Université de Montpellier, pp.375-391/436. Actes du colloque OPDE des 25/26 octobre 2010, Montpellier. C-ACTN1

COV : Chapitres d'ouvrages de vulgarisation (3)

DAVODEAU H., 2014, Les ronds-points, « paysages émergents » ? + Les paysages de l'agriculture périurbaine : lettres croisées (avec D. Montembault), L'Atlas des campagnes de l'Ouest (dir. Bermond, Jousseaume, Margetic, Marie), 299 p. COV3/ COV2

DAVODEAU H., HUMEAU J-B., 2003, Mutations et devenir des paysages, Atlas des paysages de Maine-et-Loire, Conseil Général de Maine-et-Loire, Direction Départementale de l'Equipement de Maine-et-Loire, Direction Régionale de l'Environnement des Pays de la Loire, Le Polygraphe éditeur, Angers, p.37-55. COV1

AV : Articles de vulgarisation (5)

DAVODEAU H., 2019, Comment faire avec la conflictualité paysagère ? Publications de l'Académie nationale d'agriculture. AV5

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2019, Entre immersion et distanciation. Que nous racontent nos paysages ? Divague, la revue du Quai CDN Angers Pays de la Loire, n°4, pp.75-77. AV4

DAVODEAU H., 2016, Le paysage comme champ de recherche, revue Urbanisme Hors- Série n°56, A l'échelle du grand territoire, pp.61-63/66. AV3

BARRAUD R., CARCAUD N., DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2010, Quel tableau géographique des paysages ligériens ?, revue Géosciences n°12, pp.112-122. AV2

DAVODEAU H., 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Territoires, revue de la démocratie locale, n°457 avril, cahier 1 p.6 (journal). AV1

AP : Autres publications : rapports de recherche, note de lecture (4)

MONTEMBAULT D. (coord.), DAVODEAU H., GEISLER E., LECONTE L., ROMAIN F., TOUBLANC M., 2016, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes. Une recherche-action par l'expérimentation et la comparaison des méthodes, Rapport de recherche du programme PDD2, pour le MEDDE. AP4

DAVODEAU H., 2015,Les pavillonnaires au jardin, note de lecture pour la revue électronique Métropolitiques. AP3

COLL (dir. DAVODEAU H.), 2012, Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes, rapport du programme de recherche PATRA 2010-2012, FEDER, Etablissement public Loire, 286 p. AP2

FABUREL G. (resp), MANOLA T., GEISLER E., DAVODEAU H., TRIBOUT S., 2011. Les quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique du paysage multisensoriel ?, Rapport de recherche, Lab'Urba, 158 p. AP1

Classement thématique

Politiques publiques et paysages (17)

- 2019, Comment faire avec la conflictualité paysagère ? AV5
- 2017, Une photographie de l'action paysagère à partir de deux bases de données ministérielles C-ACTN8
- 2013, Le paysage a-t-il imposé sa loi ? DOR2
- 2013, Le paysage a-t-il imposé sa loi ? Introduction au séminaire Le paysage au cœur des politiques territoriales C-ACTN4
- 2011, La tension esthétique / politique dans l'action publique sur les paysages C-ACTN2
- 2009, L'évaluation paysagère, premier acte des politiques paysagères, Des cas français aux projets maghrébins ACL6
- 2008, Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage : exemples ligériens COS2
- 2007, Public policies and landscapes : the issue of a change in scales C-ACTI2
- 2007, Politiques publiques et paysages : du discours aux pratiques COS1
- 2005, Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains ACL3
- 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale ACL2
- 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale (résumé de thèse) ACL4
- 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale AV1
- 2004, La lecture sensible du paysage C-ACTI1
- 2004, L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace ACLN2
- 2003, Mutations et devenir des paysages, Atlas des paysages de Maine-et-Loire COV1
- 2001, Politiques publiques et paysages, mise en œuvre d'un travail de recherche ACLN1

Patrimonialisation des paysages (10)

- 2018, Se positionner face au patrimoine qui vient. La médiation paysagère pour mettre en débat les temporalités ACL 15
- 2017, L'intégration de la rivière restaurée dans un projet de paysage urbain : une alternative pour penser et agir sur la restauration écologique des cours d'eau ? COS5
- 2013, introduction du n° La patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'Ouest de la France DOR1
- 2013, Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine ACL12
- 2013, Another Loire: The Armorican Loire, Landscapes and landforms of France COS3
- 2013, Patrimonialiser la nature et les paysages : contradictions et paradoxes au sujet des épis de la Loire armoricaine ACL112013, Rivers groins along the Armoricain Loire : river responses and local resident reactions C-ACTI5
- 2012, Le remodelage des épis de la Loire armoricaine ; patrimoine naturel vs patrimoine culturel ? C-ACTI4
- 2012, Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes AP2
- 2004, La patrimonialisation, un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes

Médiation paysagère et participation (9)

- 2017, Du paysage « tel que perçu » à l'expression des « aspirations des populations » : qui parle au nom de qui, et au terme de quels processus participatifs ? C-ACTN7
- 2016, Participation des populations et renouvellement des pratiques paysagistes. Une recherche-action par l'expérimentation et la comparaison des méthodes AP4
- 2015, Participation et renouvellement des pratiques paysagistes COS4
- 2015, Projet de paysage participatif à Villandry : retours d'expérience d'une recherche-action C-ACTN5
- 2014, La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ? ACLN4
- 2012, Paysages et médiations, retour d'expériences pédagogiques C-ACTN3
- 2012, La participation, un facteur de renouvellement des pratiques paysagistes ? C-ACTI3
- 2011, La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes ACL9
- 2010, Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère C-ACTN1

Didactique et paysage (8)

- 2020, Une collaboration pédagogique autour des paysages de la rénovation verte du grand Belle-Beille ACLN7
- 2019, La pratique pédagogique du jeu de rôle C-ACTI6
- 2018 Paysage et didactique DOR3
- 2016, La géographie au service du projet de paysage : la formation des ingénieurs paysagistes angevins C-ACTN6
- 2015, Le réseau des écoles de paysage françaises ACL13
- 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes ACL14
- 2014, Placer les paysages ordinaires au centre d'une pédagogie ACLN3
- 2008, Le socle, matériau du projet de paysage. L'usage de la géographie par les étudiants de l'école du paysage de Versailles ACL5

Autres (12)

- 2019, Construire en commun par le paysage ACL 16
- 2019, Entre immersion et distanciation, que nous disent les paysages ? AV4
- 2018, Au-dessus des plantes ACLN6
- 2016, Le paysage comme champ de recherche AV3
- 2015, Les pavillonnaires au jardin AP3
- 2014, Les ronds-points, « paysages émergents » ? COV3
- 2014, Les paysages de l'agriculture périurbaine COV2
- 2014, Le parc de Balzac à Angers : donner formes au développement durable ACLN5
- 2011, La dimension spatiale de l'action paysagère ACL10
- 2010, Quel tableau géographique des paysages ligériens ? AV2
- 2009, Une transition périurbaine, canton d'Anet ACL8
- 2009, Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et scientifique ACL7

années	PPP	Patri	Média. Parti.	Didactique	Autres	Total
2001					1	**1**
2002						**0**
2003					1	**1**
2004	1	1			1	**3**
2005	4					**4**
2006						**0**
2007	2					**2**
2008	1			1		**2**
2009	1				2	**3**
2010			1		1	**2**
2011	1		1		1	**3**
2012		2	2	1		**5**
2013	2	5				**7**
2014			1	1	2	**4**
2015			2	2	1	**5**
2016			1	1	1	**3**
2017	1	1	1			**3**
2018		1		1	1	**3**
2019	1			1	2	**4**
				1		**1**
total	**14**	**10**	**9**	**9**	**14**	**56**

Conférences

C-COM : Communications orales sans actes dans un congrès international ou national

DAVODEAU H., BOURIGAULT M., 2019, Le quartier de Belle-Beille à Angers, plateforme d'échanges pédagogiques, 3è séminaire du réseau Ville-Territoire-Paysage, 14 juin, ENSP Versailles. C-COM11

DAVODEAU H., TOUBLANC M., 2017, Comment penser les « objectifs de qualité paysagère » ? Colloque Le paysage entre deux lois, Université d'Angers, 14/15 juin, Béhuard. C-COM10

DAVODEAU H., 2014, Concilier la valorisation touristique et amélioration du cadre de vie des habitants : exemple d'une démarche participative à Villandry, 82è congrès ACFAS, 13 mai, Montréal. C-COM9

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., LECONTE L., GEISLER E., ROMAIN F., TOUBLANC M., 2014, La convention européenne au prisme d'une recherche-action de médiation paysagère en Val de Loire, Colloque Combining scientific expertise with participation: the challenge of the European Landscape Convention, 28-29 avril, Bruxelles. C-COM8

GEISLER E., ROMAIN F., TOUBLANC M., DAVODEAU H., LECONTE L., MONTEMBAULT D., 2014, Le paysage en partage : retour d'expérience d'une recherche-action participative, Colloque internationnal de l'UMR ESO L'Espace en partage, 10 avril, Rennes. C-COM7

TAIBI N., BALLOUCHE A., CISSE L., ELHANNANI M., DAVODEAU H., 2012, Le paysage culturel : une nouvelle image emblématique du Pays Dogon, site du patrimoine mondial au Mali. Colloque international Tourisme et paysage : formes, perspectives et enjeux d'un développement éco-touristique durable, 24-25 mai, Université de Beni Mellal (Maroc). C-COM6

EL HANNANI M., TAIBI N., DAVODEAU H., 2010, Le paysage dans les politiques publiques au Maghreb. Une notion opératoire ?, Communication 135è congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 6-11 avril, Neuchâtel (Suisse). C-COM5

DAVODEAU H., 2007, La boîte noire du projet de paysage, journées d'étude en sciences sociales, colloque SFER INRA, 13-14 décembre, Paris. C-COM4

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2006, De l'évolution de l'occupation des sols à la patrimonialisation des paysages de vallée, journée de l'AGF (Association des Géographes Français), 13-14 octobre, Caen. C-COM3

DAVODEAU H., 2004, Le rôle des entreprises de paysage dans l'émergence des politiques publiques du paysage. Le cas de l'Ouest de la France, Séminaire international du programme de recherche 2H2S Initiatives entrepreneuriales et développement régional, comparaisons européennes, Université de Potsdam (Allemagne). C-COM2

DAVODEAU H., 2004, Landscapes, a new concern in the management of the european peri-urban spaces ?, Colloque Regional Studies Association : Europe at the Margins : EU Regional Policy, Peripherality and Rurality, 15 avril, Université d'Angers. C-COM1

C-INV : Conférences données à l'invitation d'un Comité d'organisation dans un congrès national ou international.

DAVODEAU H., 2020, Enseigner par le jeu de rôle, Journée d'études Enseigner la géographie à l'université, 5 mai, Tours. Reporté

DAVODEAU H., 2020, Occuper le terrain par le paysage, à propos de « Le terrain était déjà occupé » de Marie Voignier, Occuper la ville : entre enjeux politiques et esthétiques, FRAC Bretagne / journée d'études organisée par le laboratoire Histoire et critique des arts (EA1279), 9 avril, Rennes. Reporté

DAVODEAU H., 2019, Peut-on parler de paysage urbain et pour quoi faire ? 12 septembre, « Urban Transformation of the Southern Levant, Palestine- Jordan », Université de Bir Zeit (Palestine) / Université de Bergen (Norvège), Amman Jordanie. C-INV13

DE BEAULIEU G., DAVODEAU H., 2019, Prise en compte de la concertation dans les démarches de plans de paysage, introduction de la journée Plans de paysage « agir ensemble pour le cadre de vie », Ministère de la transition écologique et solidaire, DREAL Pays de la Loire, 13 juin, Nantes. C-INV12

DAVODEAU H., 2019, L'action paysagère en tension, Séminaire Paysage et paysagistes, Université Rennes I, 22 mars, Rennes. C-INV11

DAVODEAU H., 2018, La controverse pour une éducation politique du paysage
Enjeux, modalités et obstacles. Séminaire ENS Cachan / Agroparistech, 7 décembre, Paris. C-INV10

DAVODEAU H., 2018, Le paysage en transition, séminaire de recherche de l'UMR PACTE, 4 octobre, Grenoble. C-INV9

DAVODEAU H., MARMIROLI B, MONTEMBAULT D., 2016, Les démarches participatives renouvellent-elles les pratiques paysagistes ? Les discussions de la Chocolaterie – cycle de conférences de l'École de la nature et du paysage, 8 novembre, Blois. C-INV8

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2016, Les épis de Loire armoricaine : émergence d'une valeur patrimoniale par-delà nature et culture, séminaire Patrimoine naturel, patrimoine culturel : une ambition partagée, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, 22 juin, Tours. C-INV7

DAVODEAU H., 2015, La carte, la géographie, et le processus de projet, séminaire Explorations figuratives, ENSA Belleville, 19 juin, Paris. C-INV6

MONTEMBAULT D., DAVODEAU H., 2015, Participation des habitants et projet de paysage, séminaire Participer et négocier – Acteurs et enjeux de l'environnement et des mondes agricoles (Réseau des Sociologues de l'Environnement Ouest Atlantique), Agrocampus Ouest, 30 janvier, Rennes. C-INV5

DAVODEAU H., 2011, Les modalités de la conflictualité paysagère, Séminaire Conflits dans les campagnes, Université de Caen, 6 décembre, Caen. C-INV4

DAVODEAU H., 2010, Le projet de paysage : politiques paysagères et pratiques paysagistes, Séminaire UMR CITERES, 8 octobre, Tours. C-INV3

DAVODEAU H., 2005, Quelle gestion paysagère à l'échelle d'un corridor fluvial ? Université européenne d'été Val de Loire – patrimoine mondial, 27 septembre, Université de Tours. C-INV2

DAVODEAU H., 2005, Les vallées ligériennes face aux limites de l'évaluation paysagère, Zone Atelier Loire séminaire méthodologique sur les paysages ligériens actuels, 23 mai, Université de Tours. C-INV1

C-AFF : Communications par affiche dans un congrès international ou national

COLL. (dép. Paysage INHP), 2012, Quelle médiation entre les valeurs du paysage ? La contribution de la géographie à la formation des paysagistes ? Poster pour le festival international de géographie (FIG), St Dié les Vosges 11/14 octobre. C-AFF4

DAVODEAU H., 2005, Les politiques publiques du paysage : du développement durable ?, colloque Le Développement Durable, du Global au Local, Institut de géo-architecture, 2 et 3 juin Brest (poster). C-AFF3

DAVODEAU H., 2005, Le paysage, nouvelle donne de l'aménagement rural ?, colloque UMR ESO Faire campagne, mars, Université de Rennes 2 (poster). C-AFF2

DAVODEAU H., 2005, L'appropriation, enjeu central de la gestion paysagère, La Loire, territoire de développement ?, colloque organisé par les agences d'urbanisme des villes du Val de Loire, 30 novembre, Angers (poster). C-AFF1

SI : Séminaires internes : UMR ESO ou réseau des écoles du paysage (sans acte)

DAVODEAU H., 2020, Postures du chercheur : quelle distance à l'action ? Séminaire des doctorants de l'UMR ESO, 10 février, Maison de Recherche Germaine Tillion, Angers. SI14

DAVODEAU H., 2019, Le paysage entre héritages et projets, Les Mardis de Confluences « les héritages », Maison de la recherche Germaine Tillon Université d'Angers, 1er octobre Angers. SI13

DAVODEAU H., 2018, Le paysage en politique, éclairage par les catégories de l'action paysagère, Séminaire UMR ESO, 20 mars, Rennes. SI12

DAVODEAU H., 2017, Paysages et identités, introduction du séminaire ESO « paysages et identités : faire dialoguer l'histoire et la géographie », 13 décembre, MSH Angers. SI11

DAVODEAU H, 2016, Le paysage dans l'action publique : Enjeux scientifiques, opérationnels et didactiques de la dénomination des paysages, Séminaire ESO sur « Les catégorisations langagières, les dénominations et l'action publique », 12 décembre, Rennes. SI10

DAVODEAU H., 2016, De la nécessité de politiser le paysage dans les formations en aménagement, Diffusion/transmission des savoirs sur la dimension spatiale des sociétés. Axe transversal UMR ESO, 2 mai, Rennes. SI9

DAVODEAU H, 2016, Des ouvrages dans le paysage. Analyse de deux contextes de patrimonialisation, séminaire DYATER Patrimonialisation et espaces ruraux, 18 janvier, Rennes. SI8

DAVODEAU H., GEISLER E., 2015, HLMR, une entrée par le paysage, introduction du séminaire Habitats Légers Mobiles Réversibles, MSH Université d'Angers, 5 novembre, Angers. SI7

CAILLAULT S., DAVODEAU H., LE DU L., 2013, Le paysage : de la recherche à la pédagogie. Universités et écoles, 2 contextes différents ? Séminaire Paysage de l'UMR ESO,18 novembre, Le Mans. SI6

DAVODEAU H., 2012, Le parti pris en paysage, introduction à la journée de conférences sur ce thème, école du paysage d'Angers, 16 janvier, Angers. SI5

CARCAUD N., DAVODEAU H., 2012, Le Master2 Paysages et médiation, table ronde Paysage et médiation, Séminaire épistémologie et théorie du projet de paysage, ENSAP, 12 janvier, Bordeaux. SI4

DAVODEAU H., 2009, Le paysage ment ? Les paysages du paysagement, 3ème colloque national Végétal et médiations culturelles, 9/10 février, Angers. SI3

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2006, Frêne contre peuplier, un dilemme dans les vallées ligériennes, 2nde éd. colloque Végétal et médiation culturelle, 26 et 27 octobre, Angers. SI2

DAVODEAU H., 2004, Les politiques publiques du paysage passées au crible d'une lecture de géographie sociale, colloque ESO espaces et sociétés aujourd'hui, octobre, Rennes. SI1

ST : Séminaires transfert acteurs (sans acte)

DAVODEAU H., 2020, Le paysage en projet : par-delà la conservation, Conseil de développement d'Angers Loire Métropole, 3 février, Angers, ST9

DAVODEAU H., 2020, Le paysage en projet : par-delà la conservation, Conseil de développement d'Angers Loire Métropole, 3 février, ST8

DAVODEAU H., 2017, Objectifs de qualité paysagère ? Réflexion à partir d'une controverse dans le quartier de Belle-Beille, Réseau Paysage en Pays-de-la-Loire, DDT 49, 29 juin, Angers. ST7

DAVODEAU H., 2018, Une histoire en 3 dimensions de l'urbanisation du quartier de Belle-Beille, Soirée Partage des projets Histoire&Mémoires, Maison du projet, 15 juin, Angers. ST6

DAVODEAU H., SURUN B, 2016, Essai d'analyse de la base de données « 1000 paysages en action », Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, 15 décembre, Paris. ST5

DAVODEAU H., 2012, Quels messages à destination des gestionnaires (patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes) ? VIème rendez-vous chercheurs / gestionnaires Etablissement Public Loire, 25 octobre, Clermont-Ferrand. ST4

DAVODEAU H., 2012, Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes, Plateforme Recherche/Données/information du plan Loire grandeur nature, 3. mai, Bruxelles. ST3

DAVODEAU H., 2011, Val de Loire patrimoine mondial de l'UNESCO : du projet aux réalités, table ronde du séminaire 2H2S, 19 juillet, Fontevraud. ST2

DAVODEAU H., 2004, Le paysage agricole comme paysage périurbain, Séminaire du Club Environnement, Fédération Nationale des agences d'urbanisme (FNAU), mai, Paris. ST1

CG : Conférences « grand public » (sans acte)

DAVODEAU H., 2019, « Paysage naturel » ? Université populaire, La Roche-sur-Yon, 21 novembre. CG3

DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2018, Que nous disent nos paysages ? La fabrique / Le Quai, 13 octobre, Angers. CG2

DAVODEAU H., JOLIET F., MONTEMBAULT D., 2006, Regards croisés de géographes sur les paysages de Loire, Observatoire de la vallée d'Anjou, mai, Saint-Mathurin-sur-Loire. CG1

Classement thématique

Politiques publiques et paysages (25)

Angers, 2020 ST8
Angers, 2019 SI13
Rennes, 2019 C-INV11
Grenoble, 2018 C-INV9
Angers, 2017 ST7
Béhuard, 2017 C-COM10
Paris, 2016 ST5
Rennes, 2016 SI10
Neuchâtel, 2010 C-COM5
Tours, 2010 C-INV3
Beni Mellal, 2009 C-ACTI3
Angers, 2008 ACTN2
Paris, 2007 C-COM4
Belgrade, 2007
Angers, 2005 C-AFF1
Tours, 2005 C-INV2
Tours, 2005 C-INV1
Rennes, 2005 C-AFF2
Brest, 2005, C-AFF3
Montpellier, 2004 C-ACTI1
Potsdam, 2004 C-COM2
Angers, 2004 C-COM1
Paris, 2004 COS2
Rennes, 2004 SI1
Paris, 2004 ST1

Patrimonialisation des paysages (11)

Jordanie, 2019 INV13
Nanterre, 2017
Tours, 2016 C-INV7
Rennes, 2016 SI8
Pau, 2013 ACL10
Clermont-F, 2012 ST4
Bruxelles, 2012 ST3
Fontevraud, 2011 ST2
Sion 2011 C-ACTI6
Neuchâtel, 2010 C-ACTI5
Caen, 2006 C-COM3

Médiation paysagère et participation (9)

Nantes, 2019 C-INV12
Blois, 2016 C-INV8
Rennes, 2015 C-INV5
Montréal, 2014 C-COM9
Bruxelles, 2014 C-COM8
Rennes, 2014 C-COM7
Clermont, 2013 C-ACTN5
Genève, 2012 C-ACTI4
Montpellier, 2010 C-ACTN1

Didactique et paysage (9)

Versailles 2019 C-COM11
Paris, 2018, C-INV10
Genève, 2017 C-ACTI7
Rennes, 2016 SI9
Paris, 2015 C-INV6
Isle d'Abeau, 15 C-ACTN6
Le Mans, 2013 SI6
Bordeaux, 2012 SI4
St Dié, 2012, C-AFF4

Autres (11)

Roche/Yon, 19 CG3
Rennes, 2018 SI12
Angers, 2018 ST6
Angers, 2018 CG2
Angers, 2017 SI11
Angers, 2015 SI7
Angers, 2012 SI5
Caen, 2011 C-INV4
Angers, 2009 SI3
Angers, 2006 SI2
St Mathurin, 2006 CG1

années	PPP	Patri	Média. Parti.	Didactique	autres	total
2004	6					6
2005	5					5
2006		1			2	3
2007	2					2
2008	1					1
2009	1				1	2
2010	2	1	1			4
2011		2			1	3
2012		2	1	2	1	6
2013		1	1	1		3
2014			3			3
2015			1	2	1	4
2016	2	2	1	1		6
2017	2	1		1	1	5
2018	1			1	3	5
2019	2	1	1	1	1	6
	1					1
total	25	11	9	9	11	**65**

Distribution thématique et chronologique de mes conférences

Travaux à dimension internationale

Publications dans des revues étrangères (ou actes de colloques à l'étranger)

- DAVODEAU H., 2015, Intégrer le politique dans la formation des paysagistes, revue suisse Géo-Regard n°8 Les dimensions politiques du paysage (dir. A. Sgard et G. Rudaz), pp.69-83/145.
- CARCAUD N., DAVODEAU H., 2013, Another Loire: The Armorican Loire, Landscapes and landforms of France (dir. FORT, ANDRÉ), Springer Science+Business Media Dordrecht, pp. 61-70 / 274.
- DAVODEAU H., BARRAUD R., CARCAUD N., MONTEMBAULT D., PORDOY C., 2013, Rivers groins along the Armoricain Loire : river responses and local resident reactions. A sociogeographical landscape reading as a complement for ecological engineering (dir. ARNAUD-FASSETTA, MASSON, REYNARD), European Continental Hydrosystems under Changing Water Policy, 205-2019/344 p.
- BARRAUD R., DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., TAILLADE A., 2012, Le remodelage des épis de la Loire armoricaine ; patrimoine naturel vs patrimoine culturel ? Les paysages de l'eau, édition électronique dirigée par G. Joly, Editions du CTHS (actes du 135è congrès des sociétés historiques et scientifiques 6-11 avril 2010, Neuchâtel / Suisse), pp 7-20 / 107.
- DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2012, La participation, un facteur de renouvellement des pratiques paysagistes ? colloque Paysage en partage, 25 avril, Genève. Actes publiés
- DAVODEAU H., 2009, Les atlas de paysages français ou les difficultés de concilier l'approche sensible et l'approche scientifique, revue Rivista Geografica Italiana, n°2, pp.173/194
- DAVODEAU H., 2009, L'évaluation paysagère, premier acte des politiques paysagères, Des cas français aux projets maghrébins (actes du colloque Paysage et projet de territoire : théories, méthodes, exemples., novembre 2008, Beni Mellal Maroc), revue Projet de paysage n°2.
- DAVODEAU H., 2007, Public policies and landscapes: the issue of a change in scales, actes du colloque Proceedings 18th international annuel ECLAS conference : Landscape assessment - From theory to practice : applications in planning and design (10/14 octobre 2007, Belgrade), p.155-156.
- DAVODEAU H., 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, revue Les Cahiers de Géographie du Québec, volume 49, numéro 137, p.177-189.

Conférences à l'étranger

- DAVODEAU H., 2019, « Urban "landscape" and why ? Feedback from French experiences », « Urban Transformation of the Southern Levant, Palestine- Jordan », Université de Bir Zeit (Palestine) / Université de Bergen (Norvège), 12 septembre, Amman (Jordanie).
- DAVODEAU H., 2014, « Concilier la valorisation touristique et amélioration du cadre de vie des habitants : exemple d'une démarche participative à Villandry – Val de Loire », 82è congrès de l'ACFAS, 13 mai, Montréal (Québec).
- DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., LECONTE L., GEISLER E., ROMAIN F., TOUBLANC M., 2014, « La convention européenne au prisme d'une recherche-action de médiation paysagère en Val de Loire (Villandry) », Colloque Combining scientific expertise with participation: the challenge of the European Landscape Convention, 28-29 avril, Bruxelles (Belgique).
- DAVODEAU H., 2012, « Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes », Plateforme Recherche/Données/information du plan Loire grandeur nature, 3. mai, Bruxelles (Belgique).
- EL HANNANI M., TAIBI N., DAVODEAU H., 2010, « Le paysage dans les politiques publiques au Maghreb. Une notion opératoire ? », Communication 135è congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 6-11 avril, Neuchâtel (Suisse).
- BARRAUD R., CARCAUD, N., DAVODEAU H., MONTEMBAULT D., 2011, « La lecture sociogéographique des paysages comme complément à l'ingénierie écologique. Le cas du remodelage des épis de la Loire armoricaine », colloque Hydrosystèmes continentaux et territoires européens confrontés aux différentes lois sur l'eau, 11-13 juillet, Sion (Suisse),
- DAVODEAU H., 2009, Le Val de Loire, Patrimoine Mondial UNESCO, 22 novembre, Mopti (Mali).
- DAVODEAU H., 2004, Le rôle des entreprises de paysage dans l'émergence des politiques publiques du paysage. Le cas de l'Ouest de la France, Séminaire du programme 2H2S Initiatives entrepreneuriales et développement régional, comparaisons européennes, Université de Potsdam (Allemagne).

TABLE DES MATIERES

EN ROUTES (PROLOGUE) **3**

PASSER A L'ACTE (INTRODUCTION) **5**

CHAPITRE 1 UNE TRAJECTOIRE : DU PAYSAGE AUX PAYSAGISTES **9**

1.1 PREPARATION DU PARCOURS 10
1.2 ÉTAPES 16
1.3 RETOUR SUR ITINERAIRE 27

CHAPITRE 2 LA MESOLOGIE COMME POINT DE DEPART **34**

2.1 LE PAYSAGE COMME RELATION 35
2.2 FAIRE PAYSAGE, FAIRE LE PAYSAGE 37

CHAPITRE 3 UNE DIDACTIQUE DU PAYSAGE **42**

3.1 PRESENTATION D'ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT 44
3.2 NŒUDS PEDAGOGIQUES, ENJEUX EPISTEMOLOGIQUES 56
3.3 LA PEDAGOGIE COMME OBJET DE RECHERCHE 62

CHAPITRE 4 RECHERCHER L'ACTION PAYSAGERE **74**

4.1 CADRES DE LA RECHERCHE 78
4.2 ACTIVITES DE RECHERCHE 84
4.3 PRESENTATION DE TRAVAUX 86
Cahiers de géographie du Québec (2005) *87*
Territoires de conflits (2008) *101*
Rivista Geografica Italiana (2009) *115*
Annales de géographie (2011) *138*
Norois (2013) *159*
Biodiversité Paysage et Cadre de vie (2015) *173*
Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau (2017) *192*
Espaces et Sociétés (2018) *208*

CONCLUSION : AU CONTACT MAIS A DISTANCE DE L'ACTION **227**

BIBLIOGRAPHIE **234**

ANNEXE 1 SERVICE D'ENSEIGNEMENT TYPE **236**

ANNEXE 2 ENSEIGNEMENTS PASSES **237**

ANNEXE 3 ENCADREMENT DE MEMOIRES **238**

ANNEXE 4 LES SEMINAIRES DU PAYSAGE **242**

ANNEXE 5 AXES DE RECHERCHE DE L'UMR ESO **243**

ANNEXE 6 LISTES DES TRAVAUX **244**

PUBLICATIONS 244
CLASSEMENT THEMATIQUE 248
CONFERENCES 250
CLASSEMENT THEMATIQUE 253
TRAVAUX A DIMENSION INTERNATIONALE 254

TABLE DES MATIERES **255**